This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

DPN

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

ANGERS, IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

REVUE

DE

de Maine et Loire

L'ANJOU ET ~~DU MAINE~~

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

2e Série 2 1

TOME DEUXIÈME

Oct. 1857 - March 1858

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1858

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
931788A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Printed in France.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME DEUXIÈME

PREMIÈRE LIVRAISON — OCTOBRE 1857

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

—

1857

SOMMAIRE.

I. — Les représentants de Maine et Loire depuis 1789, par **M. Bougler**, conseiller à la Cour impériale d'Angers.

II. — Dante travesti — *première partie*, — par **M. E. Affichard.**

III. — Lettre inédite du roi Henri III à René Benoist, curé de Saint-Eustache, communiquée par **M. Louis Paris.**

IV. — Poésie. — Amour mystique, par **M. le vicomte de Valori.**

V. — CHRONIQUE. — Travaux de restauration de diverses églises du Maine; inscriptions de la chapelle des Etrichés, par **M. l'abbé Lochet.**

VI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. — Manuel du pèlerin à Notre-Dame-de-Torcé (article de **dom Paul Piolin**, de l'abbaye de Solesmes).

LES REPRÉSENTANTS

DE MAINE ET LOIRE

DEPUIS 1789 [1].

VII.

En publiant dans l'ancienne *Revue de l'Anjou* le compte-rendu de la session de notre première assemblée bailliagère, je rappelais que le décret organique avait réservé au Saumurois une députation distincte et spéciale; mais le cadre que je m'étais tracé ne comportait nullement un récit complet et circonstancié de tout ce qui se passa dans cette localité à la date mémorable de 1789. Ce n'est donc que pour mémoire seulement que je rappelle ici que le clergé y fut représenté par l'abbé Ménard, prieur-curé d'Aubigné, qui, à la Constituante, prit sa place sur les bancs de l'extrême gauche, et ne cessa de voter avec la fraction la plus avancée et la plus démocratique de l'Assemblée. Les suffrages de l'ordre de la noblesse se portèrent sur le marquis de Ferrières, gentilhomme poitevin, dont la terre était située dans le ressort de la sénéchaussée de Saumur. M. de Ferrières siégea constamment au côté droit; mais il sut toujours se réserver une large portion d'indépendance et mettre l'ins-

(1) Voir *Revue de l'Anjou*, année 1855, tome I, pages 66 et 193, tome II, pages 65 et 321; année 1856, tome I, page 242, tome II, page 236.

piration de sa conscience bien au-dessus de tous ses engagements de parti. Il a laissé sur cette époque des *Mémoires* remplis d'intérêt et qui portent le double cachet d'une entière franchise et de la plus loyale impartialité. Aujourd'hui encore on tient ces *Mémoires* pour l'une des meilleures et des plus curieuses histoires de l'Assemblée constituante. Enfin les deux représentants du tiers-état saumurois furent MM. Cigongne, négociant honorable, qui devint plus tard maire de la ville de Saumur, et Bizard, avocat au siége de cette ville, qui avait servi longtemps en qualité d'officier de dragons et avait même été blessé à la bataille de Lawfeldt. Retiré du service, il avait repris sa place au barreau où, depuis une longue suite de générations, sa famille avait conquis une illustration héréditaire. MM. Cigongne et Bizard votèrent l'un et l'autre avec la majorité de l'Assemblée constituante. Après les plus mauvais jours de la Révolution, M. Bizard fut appelé par le gouvernement consulaire à une charge de magistrature, et il remplissait encore les fonctions de procureur impérial près le tribunal de Saumur au moment de sa mort arrivée en 1804.

Jusqu'à présent mes récits n'ont point encore dépassé la période de 1789 autrement que pour compléter le tableau de la vie politique de nos députés aux Etats généraux; mais voici que je touche à un nouvel ordre de choses. J'ai désormais à relater une série d'événements qui vont nous rejeter bien loin de ces premiers jours de douces illusions et de décevantes espérances. Je ne crois pas, en effet, que dans tout le cours de la Révolution française, l'horizon politique ait apparu chargé de nuages plus sinistres et plus sombres qu'à cette époque des élections de l'Assemblée législative. Après même la chute du trône, on put encore espérer que la démocratie triomphante se tiendrait pour satisfaite, et parviendrait, pour un temps plus ou moins long, à régulariser la forme républicaine et à en obtenir une sorte d'action gouvernementale; mais qu'attendre, que présager de cette malheureuse Constitution de 1791, colligée et décrétée en quelques jours sous la double et funeste influence de la défiance et de la peur, et qui, pour tout observateur impartial, ne possédait pas même les formes extérieures de la vie? Et quand cette

œuvre incohérente et bizarre n'aurait pas recélé dans son sein tous les germes de l'anarchie, n'était-il pas évident encore que l'avilissement et l'humiliation du trône, l'éloignement de la noblesse, la proscription du clergé fidèle ne laissaient nul espoir d'opposer quelque contrepoids au déchaînement fatal de toutes les haines, de toutes les convoitises et de toutes les passions?

Je n'ai point, Dieu merci, à reproduire ici les faces multiples de ce tableau lamentable. Partout on avait semé du vent, et sur tous les points de la France allait surgir une ample moisson de tempêtes; mais je ne puis ni ne veux franchir les limites qui me sont tracées, et j'aurai suffi à ma tâche en me bornant à raconter très sommairement ce qui se passait dans le département de Maine et Loire à cette seconde date de l'ère révolutionnaire.

On a pu voir, par mes récits précédents, que la Révolution, qui devait bientôt susciter des oppositions si vives et rencontrer de si terribles résistances dans les provinces de l'Ouest, était loin cependant d'y avoir été mal accueillie à ses débuts. Le tiers-état de l'Anjou l'avait acclamée avec enthousiasme. La noblesse, qui peut-être n'en avait pas d'abord bien parfaitement compris toute la portée, ne s'était pas montrée précisément hostile à ce grand mouvement politique et social. Un de ses membres les plus distingués (1), officier général et décoré du grand cordon de Saint-Louis, avait accepté avec empressement le commandement de la garde nationale d'Angers, et nous avons vu le président même de l'ordre, le comte de la Gallissonnière, si fidèle au culte des traditions monarchiques et toujours si profondément gentilhomme, arborer nettement, au milieu même de toutes ses réserves de langage, le drapeau des réformes et des améliorations, parce que telle était la volonté du roi, tel le cri de la France. Le clergé enfin avait appelé, de ses vœux les plus ardents, l'heure d'une grande et solennelle manifestation, et confié à ses élus un mandat tout spécial de régénération et de progrès.

(1) M. Legouz du Plessis, maréchal de camp, mort dans les prisons de Doué en 1793.

Pour qui ne connaît que superficiellement l'histoire de la Révolution dans nos contrées, ces sympathies pourraient sembler étranges, et l'on serait presque tenté de les révoquer en doute; rien de plus certain cependant ni de plus authentiquement établi. J'ajouterai même que ces tendances premières ne furent pas seulement une affaire de mode ou de caprice; ce ne fut point la velléité fugitive d'un moment; l'impression fut bien autrement durable. Ainsi déjà l'Assemblée constituante avait porté à l'ancien ordre monarchique des coups mortels, déjà le trône avait été atteint dans ses prérogatives essentielles, et depuis longtemps, au centre de l'action gouvernementale, tous les bons esprits étaient déjà complétement désillusionnés, que notre Anjou demeurait toujours sous le prisme de ses premiers enchantements et sous le charme des plus candides espérances. Ce fut en 1790, plus d'une année après la convocation des Etats généraux, que l'évêque d'Angers venait de sa personne rendre hommage au corps électoral, et promettre à ses élus pour l'administration du département le concours empressé de son clergé, en rappelant avec une touchante expansion d'éloquence « que Moïse » et Aaron étaient frères; le premier était le législateur des Hé» breux, le second en était le pontife, leur union devait servir de » modèle (1). » Ce fut encore vers ce temps (2) que le même prélat publiait le mandement célèbre dont l'Assemblée constituante décréta la réimpression et l'envoi à toutes les municipalités du royaume. M. de Lorry ordonnait des prières publiques pour la paix et la prospérité de la France; il y prêchait à ses collaborateurs l'esprit de concorde et de modération, leur recommandait de se montrer fidèles à la nation, à la loi et au roi, et les adjurait avec instance de ne point se préoccuper de leurs intérêts privés quand il s'agissait du

(1) Je ne crois pas qu'il ait jamais été remarqué que ce rapprochement biblique, qui fut fort admiré à Angers, n'y apparaissait en quelque sorte qu'à l'état de seconde édition. M. de Lorry, chargé en 1775 de célébrer, en sa qualité d'évêque de Tarbes, la messe de rentrée du parlement de Navarre réintégré par le ministère Maurepas, adressa textuellement aux magistrats de Pau les paroles qu'il appliquait en 1790 au corps électoral de Maine et Loire. (V. l'*Espion Anglais*, t. II, p. 200.)

(2) Le 30 mai 1790.

bonheur de tous, parce que, disait-il, *nous serons toujours assez riches pour vivre et trop pour mourir.*

Ce mandement fut lu au prône de toutes les messes paroissiales du diocèse, et assurément on se tromperait fort en n'y voyant que l'expression personnelle et isolée des sentiments patriotiques de l'évêque d'Angers, car j'ai ouï raconter souvent à de vieux curés, courageux confesseurs de la foi, et qui restèrent immuables et intrépides en face des persécutions et au plus fort de la tourmente révolutionnaire, j'ai recueilli, dis-je, de leur bouche vénérée et certes incapable de mensonge, que la fameuse lettre pastorale de 1790 avait été accueillie par des murmures approbateurs entendus jusque dans le lieu saint, et que le serment civique, formulé par le pontife, avait été répété avec enthousiasme par les pasteurs et par leurs troupeaux. Ils ne répugnaient nullement alors aux réformes pacifiques et légales consacrées par le concours simultané du sacerdoce et de l'empire, et bientôt cependant ils ne devaient reculer ni devant l'exil, ni devant l'indigence ou la captivité, ni devant la mort même pour rester fidèles à leur double foi.

La noblesse montrait bien sans doute un peu plus de réserve dans son adhésion; mais comme au demeurant la puissance publique s'exerçait toujours au nom du roi, et que, grâces à l'excellent esprit des populations de l'Anjou, les châteaux n'avaient point été envahis comme dans d'autres provinces par une tourbe stupide et furieuse, la sécurité n'avait pas cessé de régner dans ces nobles demeures où l'on s'était réfugié pour éviter le tumulte menaçant des grandes cités. On s'y consolait facilement de la perte de quelques droits féodaux de peu d'importance, en goûtant dans ses vieux manoirs héréditaires tout le charme d'une société intime et choisie, et en se livrant dans ces douces et belles retraites à tous les plaisirs et à toutes les distractions de la vie. Je ne fais d'ailleurs que relater ici des souvenirs conformes à toutes les traditions contemporaines et locales, et si je ne répugnais toujours à citer des noms propres quand je n'y suis pas absolument contraint par l'importance des faits, je dirais, par exemple, comment, à l'extrémité du département de Maine et Loire et sur les confins de l'arrondissement de Segré, dans

un château dont le nom désormais, comme celui de ses maîtres, appartient à l'histoire, je dirais comment on savait tromper les ennuis du moment et les anxiétés poignantes de la politique par des représentations scéniques auxquelles prenait part, au moins comme auteur, un ancien membre du clergé régulier que la Révolution avait fait rentrer forcément dans les rangs du clergé ordinaire. On faisait de la littérature, des vers, de la musique, *on dansait sur un volcan*, s'il m'est permis de rappeler ici une parole célèbre; mais on était loin de prendre les choses à l'extrême; on espérait encore que tout finirait par s'arranger, grâces à la sagesse du roi, à l'action toute-puissante du temps, et surtout à l'assistance de ce génie tutélaire de la France qui sans doute ne l'abandonnerait pas dans une si grande épreuve. On se résignait ainsi de très bonne grâce au nouvel ordre de choses, et quand les dames d'Angers ouvrirent une souscription pour offrir un drapeau *tricolore* aux volontaires de la garde nationale qui partaient pour la fédération de 1790, on vit figurer sur la liste des souscripteurs le nom des dames les plus qualifiées de la province et dont le royalisme était le moins contestable. Ce drapeau alors n'était ni le drapeau de la gloire, ni même celui de la vraie liberté; il n'avait apparu encore que comme un signal d'insurrection; mais rien jusqu'à ce jour n'avait pu séparer en deux camps ennemis les éléments de notre vieille nationalité française, et nul ne croyait forligner le moindrement à ses sentiments de loyauté et d'honneur en arborant les couleurs que le roi lui-même avait acceptées (1).

(1) Nous lisons sur la liste imprimée des souscripteurs les noms de :

Mme de Soucelles.
Mme de Bourmont.
Mme de Caqueray.
Mme de la Chauvellière.
Mme la comtesse de Lancrau de Piard.
Mme la marquise de Preaulx.
Mlles de Gennes.
Mme la comtesse d'Autichamp.
Mme et Mlle de Colasseau.
Mme la comtesse de la Potherie.
Mme la marquise de Contades.
Mme de Quatrebarbes.
Mme la vicomtesse de Villebois.
Mme de Milon.
Mlles de Mauny.
Mme de Brignac.
Mme de la Chaise de Martigny.
Mme de Juvigné.
Mme Duvigneau.
Mme la vicomtesse d'Armaillé.

Deux faits déplorables et d'une haute gravité ne tardèrent pas à venir modifier cette situation. La constitution civile du clergé remua profondément le pays et aliéna sans retour le clergé fidèle. Bientôt la fuite et l'arrestation de l'infortuné Louis XVI ne permirent plus à la noblesse d'hésiter. La loyauté des gentilshommes, leur conscience, leur devoir, leur honneur, ne pouvaient manquer de repousser bien loin les calculs et les ménagements de la politique, dès qu'il s'agissait de défendre la cause de leur roi malheureux, captif et outragé.

Les querelles religieuses amenèrent une scission plus profonde encore. Aujourd'hui que le temps a marché, que les faits ne nous apparaissent plus qu'à distance et que les masses ne se passionnent guère pour des questions théologiques, on a quelque peine à s'expliquer la désastreuse influence exercée dans notre Anjou par la mise en œuvre de la constitution civile du clergé. C'est à peine même si l'on se rend bien compte du texte et surtout de la portée de ce code organique de si triste et si fatale mémoire.

La constitution civile du clergé fut la dernière et la plus franche expression des aspirations et des théories de cette vieille école janséniste qui depuis plus d'un siècle avait lutté avec une inflexible opiniâtreté pour restreindre et annuler en France l'autorité même dogmatique du Saint-Siége. Ce ne fut point cependant par esprit de secte, ni par conformité de doctrines que l'Assemblée constituante crut devoir accueillir le programme des canonistes de cette école.

Mme la marquise de Gibot.
Mlle de Lesrat.
Mme de Princé.
Mme et Mlles de Gohin.
Mme la comtesse de Villebois.
Mlles de Soucelles.
Mme d'Andigné de Mayneuf.
Mme la marquise d'Andigné.
Mme la vicomtesse d'Andigné.
Mme la comtesse de Marmier.
Mme l'abbesse du Ronceray.
Mme d'Houlières.
Mme Ayrault de la Roche.
Mme de Jasseau.
Mme la marquise de Giseux.
Mme la vicomtesse de Rougé.
Mme la marquise de la Barre.
Mme la marquise de Villoutreys.
Mme la comtesse d'Andigné.
Mme la comtesse d'Armaillé.
Mme la marquise d'Hauteville.
Mlle de la Bretesche.
Mme de Châteaubriant, etc., etc., etc

Un bien petit nombre d'entr'eux siégeait dans son sein, et certes l'immense majorité était bien plus sous le prestige du scepticisme railleur de Voltaire ou du déisme vague et sentimental de J. J. Rousseau que sous le charme des traditions de Port-Royal ou des *appelants au futur concile*. Toutefois, il ne paraissait pas possible encore de réduire le culte à une simple et froide reconnaissance de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, et comme on comprenait parfaitement qu'une brusque et radicale suppression du catholicisme et de ses pompes si chères aux populations, entraînerait de très graves inconvénients, on crut suffire à tout en décrétant une réorganisation complète de l'Église de France. La résistance et les protestations bien prévues n'inquiétaient que très médiocrement nos législateurs; ils croyaient en toute sincérité que dès que rien n'aurait été changé à l'exercice extérieur de sa religion, le peuple n'en demanderait pas davantage et ne se préoccuperait nullement de la légitimité ni de l'orthodoxie de ses nouveaux pasteurs.

Il fut donc décrété que désormais il n'y aurait plus qu'un évêque par département, et que la juridiction de ces prélats serait étendue ou restreinte dans cette limite. Cette intervention exorbitante et inouïe de l'autorité civile dans les choses purement religieuses, ne laissait pas même aux titulaires actuels le droit de réclamer ni de réfléchir; ils devaient, sous le plus bref délai, jurer fidélité et soumission à la nouvelle organisation ecclésiastique, sous peine d'être réputés démissionnaires, et remplacés par les assemblées électorales qui demeuraient chargées d'élire leurs successeurs *comme il était d'usage dans la primitive Eglise,* disait-on avec une emphase et une affectation qui ne laissaient pas que de prêter grandement au ridicule. Il aurait fallu assurément une rare prédisposition à l'optimisme pour s'attendre à voir acclamer des Chrysostôme, des Ambroise ou des Athanase par ces électeurs dont la majorité, dans certaines parties de la France, n'était pas même catholique, et dont, sur tous les autres points, les plus actifs et les plus empressés étaient inspirés bien moins de l'esprit de propagande religieuse que de toutes les ardeurs du prosélytisme révolutionnaire. Les curés étaient astreints au même serment que les évêques,

et en cas de refus devaient être remplacés de la même manière.

On sait que la presqu'unanimité du corps épiscopal protesta contre cette constitution civile qui fut immédiatement réprouvée et condamnée par le Saint-Siége. M. de Lorry, évêque d'Angers, qui s'était montré jusque-là conciliant et facile, refusa cette fois toute espèce d'adhésion. Les électeurs le remplacèrent par M. Pelletier, chanoine régulier et prieur-curé de Beaufort. J'ai sous les yeux le procès-verbal de cette nomination, souscrit par tous les électeurs suffisamment lettrés, et ces souscriptions s'y prolongent sur plusieurs pages grand *in-folio*. En tête des signatures, on remarque celles de MM. Choudieu et Pérard qui méritaient vraiment cette distinction par tout le mouvement qu'ils s'étaient donné dans cette affaire. Nous aurons bientôt à parler de ces deux hommes politiques; mais on sait à l'avance qu'ils appartenaient à l'extrême et ardente démocratie, et qu'ils avaient très certainement l'un et l'autre beaucoup moins de vocation pour la théologie transcendante que pour la propagande démagogique. On conçoit dès lors que personne dans le temps n'ait pris au sérieux le rôle de ces deux tribuns populaires se transformant en pères de l'Eglise, et proclamant un pontife sous la formule des anciens conciles : *Il a plu au Saint-Esprit et à nous!* Cette époque d'ailleurs est fertile en contrastes de ce genre, et quand on lit, dans le journal officiel du club d'Angers, les articles de M. Pérard citant et discutant les textes décrétés par le concile de Chalcédoine et par le concile de Latran, quand on voit ensuite M. Larevellière-Lépeaux se mettre en frais d'éloquence dans le but avoué de rassurer les professeurs et les écoliers du collége de Beaupreau sur l'orthodoxie de la Constitution nouvelle, ou M. Leclerc (de Chalonnes) s'en aller entendre humblement la messe du curé constitutionnel, le lendemain précisément du jour où il publiait dans son journal d'odieuses allusions contre la personne même du Christ, on demeure confondu soit de l'imperturbable audace, soit des étranges inconséquences où peuvent entraîner les inspirations de l'esprit de parti.

Dès les premiers jours de son apostolat constitutionnel, l'évêque nouvellement élu se trouva dans un isolement déplorable et absolu.

Ce fut au point que ses patrons craignirent un instant de ne pas trouver de prélat qui consentît à lui donner la consécration épiscopale. On a bien voulu nous communiquer les curieuses missives adressées par ces canonistes de date récente à tous les administrateurs des départements voisins; nous avons vu aussi les réponses où ces administrateurs confessent de très bonne grâce qu'ils sont dans un semblable embarras pour leur propre compte, et déclarent tous qu'ils ne savent vraiment comment s'y prendre eux-mêmes pour faire imposer les mains à leurs élus. Et cette première et si grave difficulté une fois surmontée, bientôt survinrent de nouvelles et nombreuses complications.

L'immense majorité des curés ne voulut se soumettre ni au serment ni au prélat constitutionnel, et si, de guerre lasse, les administrations civiles parvinrent à les faire remplacer tant bien que mal par quelques prêtres de composition plus facile ou par quelques moines sortis de leurs couvents, ces pasteurs improvisés furent partout accueillis avec un sentiment profond et très manifeste de répulsion et de défiance, et nulle part les âmes pieuses n'ajoutèrent foi à leur mission. Dans nos campagnes, surtout, l'irritation fut extrême. Toutes les menaces, toutes les persécutions, tous les actes d'autorité ne purent arriver à séparer le troupeau d'avec les pasteurs demeurés fidèles. Partout l'ancien curé fut tenu pour le seul légitime; le nouveau ne fut aux yeux des populations qu'un fauteur du schisme et de l'hérésie, un intrus et un usurpateur.

J'insiste sur tous ces détails parce qu'ils tiennent une grande place dans l'histoire de ce temps, et que, dans notre département, ces querelles religieuses eurent une immense influence sur l'élection des députés à l'Assemblée législative. Ainsi, aux élections de 1789, les assemblées de paroisse avaient été nombreuses; c'était très sérieusement et dans la pensée intime et sincère d'arriver à de grandes améliorations politiques ou sociales, qu'avaient été choisis les électeurs du second degré. Cette fois les assemblées primaires se tenaient, il est vrai, au chef-lieu de canton; mais il ne faut pas perdre de vue que ces cantons alors étaient beaucoup plus multipliés qu'ils ne le sont aujourd'hui, puisqu'ils comprenaient rare-

ment plus de trois communes dans leur circonscription. Or, les votants s'y trouvèrent en si petit nombre que, dans la plupart des localités, on évita de mentionner sur le procès-verbal le chiffre des votes qui sur plusieurs points pouvait en effet sembler vraiment dérisoire. Il ne parut guère à ces réunions populaires que des hommes déjà connus par leur exaltation *patriotique;* les autres étaient comme frappés de stupeur et d'effroi. L'éloignement de ces gentilshommes, qui naguère exerçaient partout auprès d'eux un puissant patronage et surtout le déplacement de leurs pasteurs légitimes, laissaient nos bons paysans en proie à l'incertitude, aux anxiétés et à une profonde tristesse. Depuis qu'on leur avait enlevé des guides vénérés et chéris, ils commençaient à maudire la Révolution, et ne regardaient plus cette seconde épreuve du scrutin national que comme une démonstration vaine et mensongère. Les dissidences en matière de religion avaient élevé d'ailleurs une barrière insurmontable, et l'affectation que l'on mettait à faire intervenir toujours le culte officiel dans la tenue de ces comices électoraux, aurait suffi pour en éloigner les hommes restés fidèles aux vieilles croyances. Ils auraient cru se rendre coupables d'une connivence criminelle en prenant part à un vote préparé sous de tels préludes et de si tristes auspices.

Cette abstention presque générale n'empêcha pas de dresser telle quelle la liste des électeurs du second degré; mais en réalité les choix furent l'œuvre d'une infime minorité, et comme les partisans les plus prononcés de la Révolution furent à peu près les seuls à prendre part au scrutin, il ne fut presque partout proclamé que des noms très significatifs et très fortement nuancés. Il est vrai de dire cependant qu'une sorte de réaction se manifesta dans quelques localités et plus tard dans l'assemblée électorale elle-même, en présence de l'exaltation patriotique et des déclamations républicaines proférées dans certains clubs démocratiques. A Angers, par exemple, et en séance publique de la Société populaire, l'avocat Delaunay, l'aîné, avait lu aux grandes acclamations de toute l'assistance une lettre de Paris qui paraît avoir été écrite par M. Larevellière-Lépeaux, et qui contenait de violentes protestations contre la mo-

narchie, en même temps qu'elle exprimait les plus tendres aspirations vers le gouvernement républicain. Ce langage sans doute était légalement irréprochable, puisqu'au moment de la convocation des colléges électoraux, l'autorité royale était encore frappée de suspension. Les dispositions de la Constituante n'étaient cependant un mystère pour personne, et tout le monde savait parfaitement qu'elle allait se prononcer pour le maintien de la monarchie constitutionnelle; mais on prenait texte de l'interrègne royal pour réclamer un autre ordre de choses et appeler à grands cris l'avènement d'une révolution radicale et absolue.

Cet empressement patriotique et ces bruyantes clameurs effrayèrent un certain nombre d'électeurs très prononcés dans le sens de la révolution de 1789, mais dont les vœux toutefois n'allaient pas au-delà d'une royauté puissamment limitée, et dans quelques assemblées primaires les choix ne laissèrent pas que d'être empreints d'un certain esprit d'ordre et de conservation. C'est de ce jour que date en réalité la distinction entre les patriotes du mouvement et ceux de la résistance.

Notre ville d'Angers, grand centre d'agglomération populaire, ne céda point à ces terreurs pourtant si naturelles et si faciles à concevoir. Le parti avancé y eut la haute main sous la direction de Choudieu, Pérard et Delaunay, l'aîné. Les puritains de la démocratie firent donc passer à une grande majorité leurs candidats de prédilection, bien qu'à leur très grand regret, ils n'aient pu éviter ni même osé combattre l'élection d'un petit nombre d'hommes appartenant au parti modéré, parce que ces candidats obtenaient les suffrages bien plus en raison de l'estime qu'inspirait leur caractère personnel, que par suite des conseils de la prudence ou des calculs de la politique.

Puisque j'ai fait connaître dans un article précédent la liste des électeurs angevins appelés à concourir à la nomination des députés aux Etats généraux, je dois donner ici celle des électeurs choisis à Angers aussi pour nommer les membres de l'Assemblée législative. On pourra ainsi comparer les noms et mesurer la distance parcourue depuis cette première réunion bailliagère où MM. Choudieu et Pérard n'osaient siéger de peur de s'y trouver déplacés, jusqu'à cette

autre assemblée électorale, où tout faisait présager que rien ne se ferait que sous leur influence et de leur assentiment. Les électeurs furent proclamés à Angers dans l'ordre suivant :

MM. Delaunay aîné, commissaire du roi près le tribunal d'Angers.
Choudieu, accusateur public au même tribunal.
Delaunay jeune, procureur-général-syndic du département.
Pérard, administrateur du district.
D'Houlières, maire d'Angers.
Mamert-Coullion, officier municipal.
Larevellière aîné, juge au tribunal du district.
Tessié du Closeau, officier municipal.
Bouchet, juge de paix du deuxième arrondissement.
Proust, pharmacien, notable (1).
Bardou, musicien.
Viger, procureur-syndic du district.
Pelletier, évêque du département.
Talot, avoué au tribunal de commerce.
De Soland, commandant de la garde nationale.
Coulonnier, notable, juge de paix du 1er arrondissement.
Fauconnier, président du bureau de paix.
Bunel, liquoriste.
Couraudin, procureur de la commune.
Coutouly, notable.
Auguste Bellanger, notable.
Milscent, créole.
Letourneau, greffier du tribunal consulaire.
Ruffin, major de la garde nationale.
Lemazurier, notable.
Legendre, notaire.
Berger, officier municipal.
Boullay, officier municipal.

(1) Le titre de *notable* était celui d'une fonction correspondant à peu près au titre de membre du conseil municipal. Quant aux officiers municipaux, ils appartenaient directement à l'administration de la commune.

MM. Chevreul jeune, notable.
Bodinier, notable.
Delaunay-Maussion, architecte.
Joullain, entrepreneur de la manufacture.
Bouhier, curé constitutionnel de Saint-Pierre.
Roussel, officier municipal.
Benaben, professeur de mathématiques au collége de l'Oratoire.
Guillier de la Tousche, professeur en droit.
Trottouin aîné, notable.
Guillory aîné, négociant.
Hébert, juge de paix du troisième arrondissement.
Viot, orfèvre.
Maupoint, curé constitutionnel de la Trinité.
Beauvais, officier municipal.
Sartre, officier municipal.
Leduc, notaire.
Bellanger, luthier.
Joubert, notable, hôte du Cheval-Blanc.
Rogeron, notable.
Evain, horloger.
Follenfant, épicier.
Paitrineau, officier municipal.
Moron, notaire.
M. Bellanger-Bellanger, négociant, fut nommé suppléant au cas où il y aurait quelque contestation sur la nationalité de M. Milscent, créole.

Un arrêté du Directoire de département, en date du 13 août, avait convoqué les électeurs des huit districts pour le samedi 3 septembre 1791. Ils se réunirent ce jour-là, dès huit heures du matin, au nombre d'environ 550, et prirent séance dans l'ancienne salle capitulaire de l'abbaye de Saint-Aubin, devenue le chef-lieu de l'administration départementale. On se constitua provisoirement sous la présidence du docteur Coutouly, doyen d'âge, et quatre bureaux, dont les membres furent désignés par le président, demeurèrent chargés de la vérification des procès-verbaux d'élection.

Il n'y eut de difficulté sérieuse que sur les élections du canton de Jallais. Un très petit nombre de citoyens y avaient pris part, et avaient tous refusé de prêter le serment voulu par les nouvelles lois organiques. Dans ce pays qui devait bientôt engager contre la Révolution une lutte héroïque et sanglante, on répugnait même à la plus légère apparence d'une adhésion prêtée aux décrets subversifs de l'ancien ordre monarchique. On s'était donc borné à déclarer au procès-verbal que les électeurs *persistaient dans le serment fait dans semblable assemblée.* La lecture de ce procès-verbal excita de vives rumeurs, et ce ne fut que très timidement et au milieu des interruptions et des murmures qu'un électeur osa en défendre la légalité. Il n'en fut pas moins annulé à la presqu'unanimité, et l'assemblée constata dans sa délibération « qu'elle avait vu avec peine » combien il s'était peu réuni de citoyens dans ce canton de Jallais, » et qu'elle ne pouvait se dissimuler que séduits eux-mêmes par le » fanatisme le plus insensé qui a donné lieu dans ce canton aux » scènes les plus affligeantes, ils avaient cru à la faveur de cette » déclaration sauver leur conscience. »

Après cette annulation et quelques discussions sur la convenance d'allouer une indemnité aux électeurs, demande qui fut en définitive renvoyée à l'Assemblée nationale, on songea à se constituer définitivement. Le parti avancé tenait beaucoup à donner la présidence à M. Choudieu qui n'avait cessé de diriger le mouvement et qui, depuis l'ouverture de la session électorale, prêchait une sorte de croisade contre la monarchie constitutionnelle; mais les modérés agirent en tacticiens habiles. Ils donnèrent leurs voix à M. Delaunay, le jeune, beaucoup moins avancé que son frère, et dont le nom toutefois empruntait de cette parenté même une teinte populaire. Il obtint sur 532 votants 270 suffrages, c'est-à-dire trois voix de plus que la majorité absolue, et fut proclamé président au grand déplaisir des partisans de M. Choudieu. Le lendemain, M. Ferrière, administrateur du département et juge du district de Baugé, qui appartenait également au parti modéré, fut élu secrétaire. L'échec de Choudieu avait, pour l'instant du moins, abattu et désorganisé le parti purement révolutionnaire.

Pour ranimer un peu les dissidences et pour réveiller les passions, un électeur de la nuance la plus extrême se hâta de demander la parole, et fit observer « que sans doute, avant de passer à ses im- » portantes opérations, l'assemblée voudrait invoquer les lumières » de l'Esprit saint. » Il proposa en conséquence d'inviter l'évêque du département à célébrer ce jour même, à midi, une messe du Saint-Esprit à laquelle seraient invités tous les corps administratifs, judiciaires et militaires. La proposition fut accueillie avec acclamations, et huit commissaires furent nommés pour s'entendre à cet effet avec l'évêque constitutionnel. On peut croire que tout cela avait été concerté à l'avance, car les commissaires rentrèrent au bout de quelques instants, et l'un d'eux rapporta qu'ils avaient exprimé à l'évêque le vœu de l'assemblée, et il ajouta que « ce respectable » prélat, si digne de la place éminente à laquelle ses concitoyens » l'ont élevé, qu'il ne doit qu'à ses vertus et à son civisme, leur » avait témoigné son empressement à seconder ce vœu, qu'il se fe- » rait un devoir de célébrer lui-même la messe à laquelle elle dési- » rait assister. » Le commissaire annonçait en même temps que toutes les autorités civiles et militaires avaient été prévenues et avaient promis leur concours.

A midi précis l'assemblée sortit de la salle électorale. Les cloches de la tour Saint-Aubin annoncèrent le départ pour l'église épiscopale. Le procès-verbal nous apprend que « la marche était majes- » tueuse. Placé dans le chœur, l'évêque, en habits pontificaux, a » entonné le *Veni Creator* et célébré la messe avec une dignité qui a » imprimé à tous les assistants un saint respect. Les yeux n'ont plus » été frappés du faste scandaleux introduit jusque dans le sanctuaire, » sous le prétexte d'honorer une religion qui ne prêche que la pau- » vreté et l'humilité, mais pour flatter l'orgueil des ministres de son » culte. Une noble simplicité a rappelé à l'imagination, étonnée de » cet heureux changement, le temps de la primitive Eglise. » Je cite ces paroles étranges et passablement ridicules, pour justifier ce que j'ai dit de l'importance que les partis, même les plus notoirement hostiles à l'Eglise, mettaient alors à parler de religion et à lui rendre encore un vain semblant d'hommages pour en imposer aux popula-

tions et en venir mieux à leurs fins. Si le calcul était habile, le résultat fut stérile et nul. Le bouleversement radical de l'Eglise de France, à l'aide du schisme et de l'intrusion, avait détruit le dernier prestige et refoulé toute confiance; la scission était profonde et sans retour.

Revenus de l'église, le président, le secrétaire et ensuite tous les électeurs prêtèrent le serment non abrogé « de maintenir de tout » leur pouvoir la Constitution du royaume, d'être fidèles à la nation, » à la loi et au roi, et de remplir avec zèle les fonctions civiles et » politiques qui leur étaient confiées. » Les membres même qui avaient le plus violemment acclamé la République, et qui s'étaient élevés avec le plus d'amertume et le plus d'énergie contre les restrictions et les réserves des électeurs du canton de Jallais, n'en prêtèrent pas moins ce serment dans toute la pureté de son texte monarchique, et comme le temps était aux serments, et que jamais on ne les prodigua avec plus de facilité qu'à cette époque, on jura encore le lendemain « de ne nommer que ceux que l'on aurait choisis » en son âme et conscience, comme les plus dignes de la confiance » publique, sans avoir été déterminé par dons, promesses, sollicita- » tions et menaces. » Un seul électeur, M. Gervais Desportes (1), refusa de prêter aucun serment avant que le roi n'eût été rétabli dans l'exercice de son autorité légitime, et que la Constitution du royaume n'eût été définitivement arrêtée et formulée, ne pouvant jurer d'être fidèle à une constitution qui n'existait encore qu'en projet.

Après le décret de l'Assemblée constituante qui avait déclaré tous ses membres non rééligibles à la première législature, c'était une tâche difficile que de choisir onze députés nouveaux; aussi l'élection fut-elle longue et pénible. Les deux premiers tours de scrutin ne produisirent point de résultat. Au troisième tour, M. d'Houlières, maire d'Angers, obtint 363 suffrages sur 535 votants; il fut proclamé premier député de Maine et Loire.

Cette élection fut l'œuvre du parti modéré qui persistait à reven-

(1) M. Desportes était électeur de la paroisse de Sorges.

diquer M. d'Houlières malgré les nombreuses et regrettables concessions faites par ce candidat au parti dominant. Le maire d'Angers avait pour principal concurrent M. Choudieu qui cette fois fut complétement battu; mais à la séance de relevée, il prit sa revanche. Au premier tour de scrutin, sur 503 votans, il obtint 207 voix, c'est-à-dire quatre voix en sus de la majorité nécessaire. La journée tout entière avait été activement employée à préparer ce résultat. On avait circonvenu les électeurs tièdes ou incertains. On annonçait que si M. Choudieu n'était pas nommé, on devait s'attendre aux plus grands malheurs, et que très certainement avant peu de jours on aurait à déplorer une émeute populaire et peut-être des scènes sanglantes. Ces menaces entraînèrent un certain nombre de suffrages, et donnèrent ainsi au parti extrême une victoire qu'il ne devait ressaisir qu'à de rares intervalles.

Le 8 septembre, après deux scrutins nuls, il y eut ballottage entre MM. Merlet, procureur syndic du district de Saumur, et Quesnay, juge au tribunal de cette ville. Ces deux candidats appartenaient l'un et l'autre au parti constitutionnel. M. Merlet, je ne sais pourquoi, obtint toutes les voix du parti avancé, et réunit ainsi 331 suffrages sur 470 votants; il fut proclamé troisième député.

A la séance du soir, il y eut encore deux scrutins sans résultat, et au troisième, M. Ferrière fut nommé par 375 voix sur 491 suffrages exprimés.

Le vendredi 9 septembre, après trois scrutins successifs, M. Dandenac, avocat à Saumur, réunit le nombre de voix nécessaire; mais il n'accepta point, et il fallut bientôt pourvoir à son remplacement. Le même jour, à la séance de relevée, il y eut ballottage entre M. Delaunay, l'aîné, et M. Clemenceau, juge au tribunal du district de Saint-Florent. Malgré la brillante popularité de M. Delaunay et sa juste et immense réputation de talent, il n'obtint qu'une très faible majorité. Sur 494 votants, il fut nommé par 271 suffrages. L'exaltation connue de ses opinions lui avait enlevé un très grand nombre de voix. Au scrutin qui suivit, M. Clemenceau fut nommé par 269 voix sur 494 électeurs.

Le 10, M. Goffaux, administrateur du département, et M. Chou-

teau, administrateur du district de Cholet, qui appartenaient très notoirement au parti modéré, furent élus, le premier par 235 voix sur 447 votants, et le second par 273 sur 458. Dans la soirée, M. Quesnay obtint 246 voix sur 450 électeurs. C'était encore une victoire pour le parti constitutionnel; mais au dernier scrutin, un ballottage s'établit entre M. Menuau, juge au tribunal de Vihiers, et M. Viger, procureur syndic du district d'Angers, et le parti révolutionnaire, qui patronait fort le premier, se remua si vivement pour ne pas rester dans une infériorité numérique trop accablante, qu'il parvint, à l'aide d'influences de localités, à faire élire M. Menuau qui sur 428 votants obtint 228 suffrages.

La députation était ainsi complète, et tous les députés appartenaient au parti modéré, sauf MM. Choudieu, Delaunay et Menuau. M. d'Houlières avait bien aussi des affinités avec le parti avancé; mais, au demeurant, il avait été élu en opposition avec M. Choudieu et par l'appoint de toutes les voix des hommes d'ordre et de conservation.

On allait passer à l'élection des suppléants, quand le président annonça qu'il venait de recevoir une lettre de M. Dandenac qui déclarait ne pouvoir accepter l'honneur de la députation. On proposa de procéder immédiatement à son remplacement; mais, sur la demande de quelques électeurs du parti extrême, le scrutin fut remis au dimanche 11 septembre. Toutes les nuances politiques voulaient tenter un dernier effort, et comme MM. Choudieu et Pérard comprenaient parfaitement qu'ils ne pouvaient compter sur un choix nettement dessiné dans le sens de leur parti, ils engagèrent tous leurs amis à porter leurs suffrages sur M. Viger qui, plus tard, devait périr sur l'échafaud révolutionnaire, et qui certes avait bien plus d'affinités avec le parti modéré qu'avec les hommes de l'extrême Révolution. Cette tactique n'aboutit à rien, et sur 363 votants, M. Bonnemère de Chavigny, ancien magistrat et maire de Saumur, l'un des hommes les plus dévoués à la cause de l'ordre et à celle de la royauté constitutionnelle, fut élu par 202 suffrages et proclamé député.

Un bien petit nombre d'électeurs étaient restés à leur poste pour

la nomination des suppléants qui furent MM. Viger, Couraudin, Raymond et Pérard. Ce dernier, qui avait été porté à tous les scrutins et qui avait toujours échoué, ne put encore cette fois arriver qu'en fin de la liste.

Sur ces onze députés du département de Maine et Loire à l'Assemblée législative, il en est plusieurs qui n'ont que bien peu marqué dans la vie politique, et je ne devrai ainsi parler d'eux que très brièvement. Une exception toutefois me paraît indispensable pour ce qui concerne M d'Houlières, parce que ce nom, qui n'a fait qu'apparaître un instant, ne s'en rattache pas moins d'une façon notable aux premiers incidents de la Révolution dans notre province d'Anjou.

M. Louis-Charles-Auguste d'Houlières était né le 26 janvier 1750, au château de Marthou, paroisse de Cherré, près de Châteauneuf, d'une famille originaire des environs de Laval, et dont la noblesse, constatée par filiation régulière et authentique, remontait jusqu'au XIIIe siècle. Après avoir servi un instant comme officier dans le régiment de Flandres, il épousa très jeune encore Mlle Laforest d'Armaillé, et quitta alors le service pour venir habiter la terre de son beau-père, située à peu de distance de Craon. Bientôt M. d'Houlières de la Jupellière, son père, lui céda la jouissance de son château de Marthou, et il se retira alors dans cette terre natale où il passa les quelques années qui précédèrent la Révolution. Il y vivait dans une solitude profonde, s'occupant beaucoup de l'étude des sciences exactes et en même temps de celle de l'histoire et de la littérature. Sa bibliothèque était nombreuse et en grande partie composée de livres *philosophiques*. On prétendait même dans son village qu'en guise de livre de messe, il apportait jusqu'à l'église ces ouvrages très peu orthodoxes, et qu'il les lisait avec une grande attention durant tout l'office divin auquel il assistait d'ailleurs très régulièrement. Il se livrait aussi à des expériences de physique et de chimie, et s'empressant d'accueillir la belle découverte de Franklin, il fut le premier à introduire dans son château l'usage des paratonnerres, qui n'était point encore connu en Anjou.

La convocation des Etats généraux impressionna vivement

M. d'Houlières, et lui fit abandonner sa retraite. Il vint à Angers, et y fit imprimer sous son nom la première de toutes les brochures publiées dans la province d'Anjou sur les questions politiques du temps. La sienne avait pour titre : *Projet de doléances pour la noblesse de la sénéchaussée d'Anjou,* et elle n'est remarquable aujourd'hui que parce que l'auteur y proposait *la permanence* des Etats généraux, ce que n'avaient osé faire encore les hommes même les plus avancés qui se bornaient à demander *la périodicité.* M. d'Houlières s'élevait vivement aussi contre les lettres de cachet, et demandait que « tout » homme constitué en charge, qui se livrerait à ces abus d'autorité, » fût poursuivi criminellement et PUNI DU DERNIER SUPPLICE. »

Ce *Projet de doléances* n'eut que peu de succès auprès de nos gentilshommes angevins, et si M. d'Houlières parvint à se faire nommer membre de la commission chargée de la rédaction des cahiers de l'ordre de la noblesse, il ne put arriver aux honneurs de la députation qu'il ambitionnait vivement. Le radicalisme des réformes proposées par lui, avait eu pour résultat de le compromettre beaucoup dans l'esprit de ses électeurs, et quand la haute assemblée bailliagère se crut dans la nécessité de faire quelques concessions de personnes, elle préféra M. de Dieusie qui lui semblait bien plus modéré et bien plus conciliant que M. d'Houlières, dont le ton dogmatique et tranchant déplaisait souverainement à la grande majorité de l'assemblée.

Cet échec l'irrita à un point extrême. Il attendit à Angers le jour de ses représailles, et ne retourna point à son château. Il se mit dès lors en rapport avec tout ce qu'il y avait de plus ardent et de plus passionné parmi les hommes du mouvement, et malgré son âge, sa gravité et l'éminente distinction de ses manières, on le vit à plusieurs reprises figurer dans des scènes et des démonstrations populaires certes bien peu dignes de lui.

Il est permis de penser que c'est à cette étrange ligne de conduite qu'il dut l'honneur de devenir le premier maire d'Angers élu sous les formes nouvelles. Toutefois, il échoua à la première épreuve; M. Pays-Duvau fut proclamé maire; mais il refusa d'une manière nette et positive, et la lutte s'engagea de nouveau. M. d'Houlières fut mis une seconde fois sur les rangs, et il ne l'emporta qu'à une

faible majorité sur son concurrent, le marquis de Gibot, royaliste prononcé, et qui devait bientôt quitter la France pour s'en aller défendre sur les bords du Rhin le drapeau de l'antique monarchie. M. d'Houlières, sur 1051 votants, n'obtint que la simple majorité relative de 523 suffrages (1).

Un peu blessé de cette opposition qu'il n'avait pas cru devoir être si nombreuse, il parut vouloir refuser d'abord l'honneur qu'on lui déférait, et allégua sa santé et le besoin de se livrer à ses affaires personnelles; mais il céda très facilement aux instances qui lui furent faites, et il fut installé en grande solennité le 1er février 1790. La noblesse alors n'était point encore abolie, et comme, sous l'ancien régime, les nobles d'extraction auraient cru déroger en acceptant des fonctions municipales, M. d'Houlières fit pour la première fois, le jour de son installation, précéder son nom du titre de *comte,* pour marquer que sa noblesse était antérieure à son mairat, et n'en tirait nullement son origine. Cette précaution était parfaitement dans les idées d'autrefois; mais, à coup sûr, on l'aurait moins attendu de M. d'Houlières que de tout autre. Il fit donc, comme ses prédécesseurs, établir sur l'armorial de la ville son écusson *de sable à la croix patée et alezée d'argent,* blason séculaire de ses aïeux que la Révolution ne devait guère tarder à effacer.

Il montra dans son administration beaucoup d'activité, de zèle et même de modération. Jamais ses adversaires politiques (et il en avait beaucoup) n'eurent à se plaindre de ses hostilités ni de ses ressentiments. Il fut député avec M. Delaunay, l'aîné, pour aller solliciter auprès de l'Assemblée nationale l'abolition de la gabelle, et vint, le 15 mai, rendre compte aux électeurs réunis en session générale, de l'heureux résultat de ses démarches. Le langage déférent et obsé-

(1) Il est à remarquer que tous ces candidats, quelle que fût leur nuance politique, appartenaient à l'ordre de la noblesse. Le parti démocratique lui-même tenait beaucoup à mettre un gentilhomme à la tête de l'administration de la cité, pour mieux briser avec l'ancien ordre de choses où les nobles dédaignaient et n'auraient très certainement pas voulu remplir des fonctions municipales, précisément parce qu'elles conféraient la noblesse et supposaient ainsi une origine roturière.

quieux qu'il tint dans cette circonstance plut beaucoup à son auditoire et soutint puissamment sa popularité.

Le 4 septembre suivant, il eut à réprimer l'émeute connue à Angers sous le nom de *révolte des perreyeurs*. On sait que l'autorité mit à repousser cette émeute un très vif empressement et une extrême énergie, ce qui contrastait beaucoup assurément avec les fréquentes et honteuses complaisances que l'on ne manquait guère à cette époque de mettre au service de toutes les insurrections populaires; mais comme les *perreyeurs* d'alors étaient tous ennemis de la Révolution, leur attitude hostile et menaçante avait inspiré aux hommes du pouvoir de vives inquiétudes et des alarmes mortelles. Le maire d'Angers fit déployer le drapeau rouge et proclamer la loi martiale sur le Champ-de-Mars; mais on remarqua qu'il avait mis beaucoup de longanimité dans l'exécution de ces menaces légales, et qu'en dernier résultat il avait fait charger mollement les insurgés. On ne pouvait supposer du moins que le courage lui eût fait défaut dans cette circonstance, car M. d'Houlières se tint constamment à portée des assaillants, et les harangua plusieurs fois de très près et avec une grande énergie de langage. Il aurait voulu dominer le mouvement par l'ascendant de sa parole et n'être point contraint d'en venir à de déplorables extrémités.

L'ordre une fois rétabli, M. d'Houlières, qui avait une grande fortune et qui tenait un état de maison considérable (1), invita dans un banquet solennel tout l'état-major du régiment de Royal-Picardie, alors en garnison à Angers, et qui avait rendu d'immenses services pour la répression de l'émeute. Il crut devoir inviter en même temps, avec les premiers fonctionnaires de la ville, les personnes qui faisaient partie naguère de sa société particulière. Il est regrettable de dire que de ce côté il ne reçut presque partout que des refus absolus et quelquefois très amèrement motivés. Les officiers du régiment, qui presque tous étaient profondément hostiles à la Révolution, ne purent se dispenser d'accepter, mais furent très

(1) M. d'Houlières habitait, rue de la Croix-Blanche, l'hôtel occupé aujourd'hui par M. Chevré.

froids et à peine convenables pour le maire qui les recevait généreusement dans son hôtel. Enfin le très petit nombre de ses anciens amis qui avaient répondu à l'invitation de M. d'Houlières, l'ayant invité à leur tour, il eut à essuyer, non pas de leur part assurément, mais de celle de quelques-uns de leurs jeunes convives, des personnalités et des dédains qui ressemblaient fort à des outrages. C'est malheureusement ainsi que procèdent toujours les partis quand de rudes expériences n'ont point encore ralenti la fougue de leurs premiers entraînements.

M. d'Houlières se sentit blessé jusqu'au fond de l'âme, et se rejeta plus que jamais du côté de la Révolution. On a été même jusqu'à prétendre qu'il avait figuré dans les groupes populaires qui poursuivaient de leurs cris l'évêque démissionnaire, et brisaient à coups de pierre les glaces de la voiture de M. de Lorry au moment où il quittait le palais épiscopal. Pour qui a connu M. d'Houlières et ses habitudes sociales, cette imputation est de tout point inadmissible. La vérité est qu'il s'était transporté sur le lieu du rassemblement pour empêcher le désordre autant qu'il serait en lui, et que ses complaisances accoutumées pour la Révolution lui inspirèrent beaucoup de mollesse et de longanimité; il laissa faire, mais il ne conniva pas autrement aux scandales et aux violences de cette journée. Dans d'autres circonstances il fut bien mieux inspiré, et on le vit souvent intervenir, revêtu de l'écharpe municipale, et arracher à la mort des malheureux que la populace voulait pendre aux reverbères de nos places publiques. Au seul nom de M. d'Houlières, cette foule turbulente et meurtrière se dissipait toujours comme par enchantement. A la vue du premier magistrat de la cité, on entendait surgir de vives acclamations et des applaudissements bruyants et enthousiastes. Ces masses furieuses et désordonnées demeuraient pour le maire bienveillantes à ce point que l'on pouvait croire qu'elles le revendiquaient à la fois comme un principe et comme une éclatante conquête. Le peuple semblait fier et charmé de voir à sa tête un homme d'antique extraction et de haute naissance.

M. d'Houlières fut chargé, en sa qualité de maire d'Angers, d'installer les curés constitutionnels, et de veiller à ce que les églises

paroissiales fussent délaissées complètement par les anciens titulaires. Cette mission délicate et difficile pour tout autre, devait l'être beaucoup moins pour lui qui faisait profession d'une si profonde indifférence en matière religieuse. Il sut d'ailleurs la remplir avec une grande réserve et en même temps avec cette politesse parfaite qui le distinguait si éminemment. Les curés, au regard desquels il exerçait un ministère de rigueur, lui ont rendu eux-mêmes ce témoignage.

Quelques gages que M. d'Houlières eût donnés à la Révolution, on a vu que le parti modéré n'en avait pas moins uni tous ses efforts pour le faire arriver à la députation. Il fut extrêmement sensible à l'honneur de cette élection, et, seul de tous ses collègues il adressa par écrit ses remercîments au corps électoral. Voici le texte de sa lettre qui fut annexée au procès-verbal :

« Monsieur le président,

» Je sens tout le prix des suffrages dont le corps électoral a bien voulu m'honorer; mais je sens en même temps combien il est difficile de remplir une mission aussi importante lorsqu'on n'a que du zèle et du patriotisme à offrir. Voudrez-vous bien, Monsieur le président, faire agréer les expressions de ma respectueuse reconnaissance au corps électoral, auprès duquel je me serais rendu, si des adjudications importantes pour la ville ne me faisaient pas un devoir d'y assister?

» Je suis avec respect, etc.

» D'HOULIÈRES. »

Une si grande politesse de formes et de langage n'était guère à l'usage des hommes de l'extrême Révolution, et cependant M. d'Houlières allait plus que jamais se ranger sous leur funeste bannière. A l'Assemblée législative, il choisit sa place sur les bancs de la gauche et ne cessa de voter avec ce parti. Je ne sais s'il gardait encore le ressentiment des injures qu'il avait reçues du vieux parti royaliste, ou s'il croyait que la Révolution devait marcher encore avant d'arriver au but; mais il est de fait que sur toutes les questions importantes, il ne se sépara jamais de la nuance la plus avancée;

et, dans les derniers jours de la session, il se montra l'un des plus empressés à voter la mise en accusation de M. de la Fayette dont le nom, si redouté des partisans de l'ancien ordre de choses, apparaissait alors comme un faible et dernier rempart de la royauté constitutionnelle.

Cette ligne de conduite, que l'on était loin d'attendre de M. d'Houlières, le servit puissamment pour sa réélection à la Convention nationale. Il y fut nommé sans difficulté apparente, bien qu'au fond le parti révolutionnaire, qui avait alors la haute main, se défiât toujours un peu d'un homme si aristocrate de fortune et de manières. Il se rendit à son poste et ne prit nulle part aux discussions. Il vota silencieusement avec la majorité, et parut mettre une sorte de calcul à s'envelopper, comme il avait fait à l'Assemblée législative, dans un mutisme absolu, et qui pouvait paraître difficile à concilier avec ce que l'on savait de son heureuse et brillante facilité d'élocution.

Cependant sa famille s'alarmait, et bien que les dissentiments de parti eussent amené de vives contradictions et laissé une grande froideur dans les rapports de son intimité, ses deux belles-sœurs, craignant que le procès du roi n'allât imprimer une tache de honte et de sang sur un nom illustré par des traditions séculaires de fidélité et d'honneur, se décidèrent à partir pour Paris, et à unir tous leurs efforts pour arracher M. d'Houlières au fatal ascendant qu'il subissait depuis trop longtemps. Elles s'attendaient bien à un accueil un peu brusque et sévère, mais elles en avaient pris courageusement leur parti. A leur très grande surprise, au lieu d'un conventionnel rude et passionné, elles trouvèrent un homme plongé dans la tristesse et l'abattement. On a su plus tard qu'un retour étonnant s'était opéré en lui depuis l'interrogatoire et la comparution de l'infortuné Louis XVI. La présence de son roi captif et humilié l'avait ému jusqu'au fond de l'âme, et les sympathies de la douleur et de la pitié avaient réveillé dans son cœur quelque chose de la vieille foi du gentilhomme. Il assura les deux respectables dames qui s'étaient si fort préoccupées de son vote, que ce vote serait tel qu'elles pouvaient le désirer; il ajouta que son honneur et sa conscience le lui avaient inspiré bien avant leur démarche. Il leur tint loyalement parole.

Sur la question préliminaire de l'appel au peuple, il fut le seul membre de la députation de Maine et Loire à voter comme les Girondins avec lesquels il n'avait cependant nul engagement de parti; mais cette réserve de la ratification populaire offrait une chance de plus pour le salut de l'infortuné monarque, et répondait parfaitement aussi à toutes les théories et toutes les traditions démocratiques de M. d'Houlières. Pour l'application de la peine, tout en gardant encore une certaine rudesse de langage, il vota avec le parti le plus modéré et en prenant soin de décliner la qualité de juge. Le *Moniteur* ne fit qu'une mention très sommaire de ce vote; mais voici en quels termes on le trouve motivé dans le recueil officiel des procès-verbaux de la Convention nationale : « J'ai voté avec con-» fiance que Louis était coupable de conspiration; mais je ne suis » pas juge. Comme législateur, je m'en tiens à des mesures de sûreté » générale. Je vote pour la détention pendant la guerre, et la dépor-» tation à la paix. » De très violents murmures, partis des sommités de la gauche, accueillirent cette conclusion à laquelle étaient bien loin de s'attendre les Montagnards qui, durant tout le cours de l'Assemblée législative, avaient vu M. d'Houlières subir leur influence et suivre leur direction avec la docilité la plus complète. Son courage ne faiblit pas devant ces rumeurs menaçantes, mais son énergie en fut atterrée. Il se retira chancelant, malade, abattu et ne put venir le lendemain pour statuer sur la question du sursis. Il cessa même pendant quelque temps de paraître à la Convention, et plutôt que de sanctionner par l'appoint de ses votes et l'autorité de sa présence l'odieux attentat du 31 mai, il préféra déposer ses pouvoirs et se démettre de ses fonctions.

Il revint à Angers, et n'en sortit point durant tout le règne de la Terreur; la guerre civile avait envahi toute la contrée où s'étendaient ses relations de propriété. Cependant après la pacification de 1796, il put venir régler quelques affaires à son ancien château de Marthou qui, depuis la mort de sa mère, avait cessé de lui appartenir. Il se montra profondément touché de l'accueil qu'il trouva au milieu de ces excellentes populations et des marques d'attachement, de déférence et de respect que tous ces bons paysans exprimaient à

leur ancien seigneur, sans nul souvenir amer de la ligne politique qu'il avait suivie à si grande distance de celle que leur avaient tracée à eux-mêmes un généreux dévouement et de pieuses croyances. Il visita souvent, dans cette très rapide tournée, une dame qu'il avait beaucoup connue autrefois, femme de fortune et de position très modestes, mais vénérable par son âge, sa piété, ses vertus et la haute rectitude de son esprit. Il aimait avec elle à ramener ses entretiens sur les malheurs passés et les incertitudes encore poignantes de l'avenir, et il s'écriait ensuite : *Oh! comme j'ai été trompé, et dans quel abîme je me suis laissé entraîner!...* Il revint bientôt à Angers qu'il ne quitta presque plus. Il y mourut profondément oublié le 14 mars 1802, à peine âgé de cinquante-deux ans.

Le temps n'a point fait revivre sa mémoire, et nul peut-être, de ceux qui veulent bien lire mes notices, ne connaissait même le nom de M. d'Houlières, et surtout ne se doutait que ce nom avait été entouré à Angers d'une éclatante faveur et accueilli partout avec de sympathiques et bruyantes démonstrations. C'est ainsi qu'il en advient toujours de la popularité conquise sous la fatale influence de l'esprit de parti. Elle commence par quelque chose que l'on pourrait prendre pour de la gloire, et en réalité elle n'aboutit jamais qu'au silence et à l'oubli! Le nom de M. d'Houlières s'éteignit avec lui. Il ne laissait qu'une fille unique, morte à Angers il y a peu d'années, veuve du marquis du Hardas-d'Hauteville.

Le député, qui fut élu après M. d'Houlières, occupe une place bien autrement importante dans l'histoire de ces temps désastreux. Le nom de Choudieu a eu trop de retentissement parmi nous pour que je ne lui consacre pas une notice complète et détaillée. C'est un travail que je me vois forcé ainsi de renvoyer à un prochain numéro.

BOUGLER.

(La suite à une prochaine livraison)

DANTE TRAVESTI.

Dante révolutionnaire, socialiste, hérétique, par M. Aroux. — *Dante révolutionnaire, socialiste, mais non hérétique*, par M. F. Boissard.

« Ainsi le pauvre proscrit n'a pas trouvé dans sa couche » funèbre le repos qui là du moins attend le reste des hom- » mes On l'en a tiré pour le jeter, encore couvert de son » linceul, dans l'arène des passions, pour en effrayer comme » d'un fantôme les esprits vulgaires »

Ozanam. — *Dante*, et la philosophie catholique au XIIIe siècle, IIe édition p. 250. — 1845.

La réfutation du livre de M. Aroux a paru en 1854; aussi n'ai-je pas la prétention de donner au public une nouveauté; mon unique but est d'attirer l'attention sur l'œuvre critiquée, pour prémunir les esprits contre les systèmes étranges que certains commentateurs veulent faire prévaloir. J'estime en particulier qu'il est nécessaire de traquer par toutes les voies de la publicité, ceux qui dépensent leur érudition à calomnier le génie.

Le livre de M. Aroux, en attaquant de front un nom illustre entre tous, fait d'ailleurs indirectement un procès à M. Ozanam, le plus éloquent interprète du Florentin; cela suffirait seul à justifier le choix de mon sujet, les hommes de foi ayant pour devoir de veiller sur cette précieuse mémoire.

Je ne donne pas au public, à vrai dire, l'analyse du livre incri-

saut de Sébastopol, croyant sans nul doute à la grandeur de leur mission. Il arrivait parfois que d'autres guerriers tournaient à l'ennemi avec une telle conscience que, pour rehausser le succès, ils se laissaient choir au premier signal et battre fort loyalement : la critique amie a-t-elle eu de ces généreux enfantillages? Je l'ignore; mais ce que je sais, c'est que la critique indépendante ne doit pas agir ainsi; M. Boissard l'a compris et prouvé.

La réfutation que j'analyse particulièrement aujourd'hui, est précédée d'une dédicace à M. Ozanam, écrite avec une simplicité et une émotion touchantes; j'y lis ces paroles : « A vous qui aimiez l'Italie, » noble terre arrosée du sang de tant de martyrs, où Pierre planta » la Croix de son maître pour abriter à son ombre un monde nou- » veau; l'Italie illustrée par ses héros et ses savants, chantée par ses » poètes, glorifiée par ses artistes.

» A vous qui passiez votre vie avec Dante et Pétrarque, avec » Giotto et Fiesole, Michel-Ange et Raphaël, saint François d'Assises » et saint Benoît, et qui, plein d'admiration pour les anciens jours » du peuple italien, lui rêviez un avenir digne de son passé... Nous » aimons ce que vous avez aimé, nous espérons ce que vous espé- » riez... Dieu bénira notre plume en la voyant sous votre patro- » nage. »

Un résumé de la thèse de M. Aroux et sa réfutation, les trois accusations examinées, discutées, un chapitre final contenant la conclusion, telle est la division très simple de cet ouvrage.

THÈSE.

« Il y a deux espèces de commentateurs : les pédants et » les fantastiques... Ces derniers s'efforcent de commenter » un texte avec plus d'imagination qu'il n'est néceesaire pour » produire une œuvre originale, ils ne commentent pas, mais » démolissent. »

TULLIO DANDOLO. — Etudes historiques sur les siècles de Dante et de Ch. Colomb.

Cette citation de M. Boissard est-elle une épigraphe ou une épigramme? L'avenir nous l'apprendra.

Dante est un révolutionnaire, un socialiste, un hérétique, la preuve en est très simple; si l'on se demande pourquoi ce génie radical n'a pas été démasqué plus tôt, cela tient à ce que ses admirateurs avaient des opinions toutes faites et qu'ils étaient peu soucieux d'en changer.

Ce qui entretient l'illusion à l'endroit d'Aligghieri, c'est qu'il est très superficiellement connu. La Divine Comédie, son œuvre la moins ignorée, révèle le sectaire au premier chef et plus même qu'aucune autre; l'esprit démolisseur du Florentin s'y trahit à chaque page; son hétérodoxie est flagrante, pour ceux, bien entendu, qui savent ce que parler veut dire. La Divine Comédie donc servirait seule à justifier la thèse de M. Aroux; mais, il le déclare lui-même, Dante est un génie complet; pour le juger il faut connaître son œuvre dans toutes ses parties, et si tant de gens croient naïvement le comprendre tandis qu'ils font précisément le contraire, c'est à leur ignorance qu'ils le doivent.

M. Aroux ne s'est pas contenté, on s'en convaincra, de cette demi-science qu'il critique; il a voulu lui-même faire ce travail complet d'analyse et de synthèse dont il vient de parler. Ce qu'il avait prévu s'est réalisé à l'excès; il a été récompensé outre mesure, car aujourd'hui il affirme des choses dont assurément on ne se doutait guère. Grâce à son opiniâtre travail, M. Aroux a trouvé la clef d'or : les obscurités, les ténèbres, les mythes, les hiéroglyphes ont disparu comme par magie, et ont fait place à la plus incontestable évidence.

La lecture, l'étude et le commentaire des textes, voici ce que M. Aroux se propose; il entreprend toutefois de résoudre quelques questions préliminaires, et il est utile que le lecteur soit juge des appréciations du *démolisseur*, si Tullio Dandolo dit quelquefois la vérité.

Que penser du moyen âge? de ses hérésies? du mysticisme de ce temps? Voilà pour les idées.

Quelles sectes développaient les erreurs qui ont été la désolation de la foi? Comment se recrutaient-elles? Où trouvaient-elles crédit? Voilà pour les faits.

En ce qui touche le moyen âge, il importe de l'envisager sous un

jour nouveau; il faut se décider à renverser presque de fond en comble l'édifice des idées généralement reçues. Les gens un peu naïfs, qui pensent que le moyen âge eut au moins ce rare, ce précieux privilége de croire à l'Eglise, de la respecter, de l'aimer comme sa mère, se trompent singulièrement; c'est en prenant, à peu de choses près, le contre-pied de cette idée, — procédé familier à M. Aroux, — qu'on trouvera la vérité. Le Moyen âge, à l'en croire, est une époque de révolte incessante contre l'Eglise; la raison orgueilleuse se garde du joug de la foi; elle sait préparer dans l'ombre, à la faveur des sociétés secrètes, les insurrections qu'elle médite, puis, quand l'heure est venue, l'audacieuse qu'elle est, apparaît, masse ses bataillons, et jette à l'Eglise ces insolentes paroles : Je suis la dominatrice du monde!

M. Aroux s'attache ensuite à montrer que l'hérésie prend son point de départ dans l'antiquité, — ce qui me semble peu contestable, — et que toutes les sectes des Gnostiches, Manichéens, Beghards, Lollards, Fratricelles, etc..., ne sont que des continuateurs du monde païen.

C'est au milieu d'erreurs innombrables, qui minaient l'édifice social, que se manifestent deux tendances intellectuelles, radicalement opposées par leur nature : le mysticisme au nord, le rationalisme au midi.

A la même heure surgissent contre l'autorité du Siége apostolique et l'ordre social, trois ennemis redoutables : le Philosophisme, le Républicanisme, l'Industrialisme.

Après les croisades, les symptômes deviennent de plus en plus menaçants : les croisés rapportaient des pays du soleil, et des mœurs dépravées et des idées qui prenaient leur source dans les doctrines orientales. On vit alors la métaphysique d'Aristote prendre pied chez nous, et l'on jurait par lui, à l'époque où les docteurs de l'Eglise adoptaient la méthode péripatéticienne.

Ici, M. Aroux se propose de nous montrer que le diable est bien fin — (qui pourrait en douter?) — L'élément mystique, religieux, était un auxiliaire puissant pour faire passer les doctrines subversives, pour enfermer toutes les idées qui avaient cours, dans une

citadelle mise sous la sauvegarde de Dieu, sous l'égide de l'Eglise. L'esprit de ténèbres, ayant merveilleusement saisi cela, tint conseil avec lui-même; il imagina d'associer cette force mystique à la puissance militaire, d'acérer le pied sacré de la Croix, d'unir le bois pacifique au glaive sanglant : du froc il fit surgir l'épée, et mit au monde, avec une astuce digne de son antique perfidie, les ordres religieux militaires.

Voilà certainement de quoi satisfaire les gens qui aiment la nouveauté!

Pour ne dire en passant qu'un mot des Templiers, ils ont été les soldats de ces erreurs mystiques; leurs doctrines sont demeurées dans un mystère qui n'inspire aucune confiance. On ne sait quoi penser de leurs initiations secrètes, nocturnes, vraisemblablement impies; dans le doute il vaut mieux supposer le mal...

Le moment est venu de prêter une oreille attentive au commentateur, et de se préparer à une révélation douloureuse. Un homme s'est fait l'écho fidèle, persévérant, de toutes les idées subversives qui menaçaient la société; il a montré de surprenantes sympathies pour toutes les sectes, n'ayant point assez de larmes pour leurs défaites, assez de cris de victoire pour leurs triomphes, assez de colères pour leurs oppresseurs... et cet homme... c'est Dante! Lisez la divine comédie, traduisez attentivement, et... ne changez pas un mot à mon commentaire, la démonstration, soyez-en convaincu, ne laissera rien à désirer.

Les sectaires, traqués spirituellement et temporellement, avaient nécessairement entr'eux un langage de convention, caché, mystérieux, légèrement cabalistique, et pour tout dire, ils parlaient un argot.

Or, l'argot n'est pas né d'hier; il date de loin comme les signes cabalistiques et les initiations. L'Egypte est le berceau de ces diableries; poètes et philosophes se transmirent d'âge en âge ce langage mystérieux, auquel nos lettrés n'ont rien compris. Orphée, Homère, Platon, Virgile et le reste, sont des initiés, et tandis que les sectaires entendaient à demi-mot, les érudits se livraient à des traductions et à des commentaires pleins de simplicité, ne comprenant rien à ces poétiques et à ces philosophiques roueries!

Cet aveuglement était explicable alors que la lumière, qui devait apparaître en la personne de M. Aroux, n'était pas encore donnée au monde; heureusement le commentateur s'est levé, il a dit son *fiat lux*, et si les écailles ne nous tombent pas des yeux, c'est que nous sommes véritablement incurables.

La science cabalistique se transmit, donc, de proche en proche; le moyen âge, dans sa poésie, dans sa philosophie en fut infesté au premier chef, et la secte, pour donner le change, — le fait est qu'elle l'a singulièrement donné, — déguisa ses menées sous le langage platonique. On vit alors Frédéric II, l'impie, le débauché, chanter l'amour dégagé des sens et de la matière, passer de l'extase à l'adoration et de l'adoration à l'extase. On vit alors les courtisans du prince, et Pierre Desvignes à leur tête, chanter sur le ton du maître. Au fond de cette poésie éthérée, que trouvait-on? toujours l'histoire d'une dame, — il en est souvent ainsi dans les choses du cœur, — douée bien entendu de toutes les grâces, de toutes les vertus, ne cessant pas d'être la cause et l'objet de ces platoniques amours. En réalité, c'est de la *même dame*, que toujours il s'agit, bien qu'elle prenne des noms divers : Madonna, la Rose, la Fleur, la Fleur d'en haut, la Fleur des Fleurs!... puis Jeanne, Mandetta, Nina, Silvaggia, Bacchina, Fiametta et... Béatrix!

Poésie gibeline, poésie obscure; ces illustres dames n'ont jamais existé; leur histoire à bien prendre est assez monotone : on les rencontre pour la première fois dans un temple, souvent le Vendredi-Saint; souvent aussi elles y meurent.

Dante comprit à merveille, — j'aime à constater qu'il était perspicace, — le péril de ce langage; il jugea prudent d'arborer la bannière du Catholicisme, et de dérober ses secrets aux yeux de tous, sous les apparences hypocrites de l'orthodoxie.

Voilà, donc, qui demeure bien entendu, et ceux qui ne savaient que penser jusqu'ici du catholicisme de Dante, ne seront pas fâchés d'avoir cette charitable solution à leur service!

La secte, les sectaires : voilà l'idée fixe du savant écrivain.

M. Boissard, tout en rendant un sincère hommage aux patientes investigations du commentateur, déclare qu'il est formellement

décidé à ne pas le suivre, dans toutes ses pérégrinations, au milieu des sectes chez lesquelles il a vécu, pour étudier leurs mœurs, sonder leurs pensées, épier leurs paroles et se familiariser avec leur argot; le critique reconnaissant d'ailleurs, avec M. Aroux, leur détestable, leur pernicieuse existence.

M. Boissard n'est pas tenté davantage de s'aventurer sur le terrain du mysticisme, et comme il le dit à merveille, « la course serait » longue depuis Apollonius de Thianes jusqu'à Weishaupt, à Swen- » denborg, à travers toutes ces sectes diverses qui se suivent sans » interruption, côtoyant l'histoire du monde dans les mystères du » silence et les ténèbres du secret. » C'est à s'égarer, ajoute-t-il, au milieu de ces illuminés, de ces philosophes, de ces hermétiques, de ces théosophes, de ces magiciens, de ces astrologues.

Il suffit ici de reconnaître que M. Aroux a su mettre, avec un art qui l'épouvante lui-même, toutes ces hérésies en lumière; seulement il a marché sous l'impulsion d'idées préconçues, et les conclusions de son travail ne sauraient être acceptées. Il est un point néanmoins où le commentateur et le critique sont parfaitement d'accord, c'est en ce qui touche les tentatives séculaires de l'incrédulité. Il est hors de doute que la vérité n'a jamais fait un pas dans le monde, sans que l'erreur n'entreprît, avec cette opiniâtreté qui lui est propre, de reconquérir le terrain perdu par elle. Mais si M. Aroux entend partir de là pour affirmer que le moyen âge était une époque de doute, de révolte ouverte contre l'Eglise, il tirera une conséquence fausse d'un principe vrai. En effet, si l'on veut apprécier le degré de foi d'un peuple, il faut presque toujours se demander, bien que cela ne puisse pas assurément se poser comme un principe, dans quelle proportion l'hérésie y fait ses ravages. Cette maladie spirituelle ne peut évidemment atteindre que les nations où la foi vit réellement; son développement parasite n'aura jamais de raison d'être sur le sol infortuné où croît l'indifférence. Le siècle où nous vivons, marqué notamment en France de ce signe douloureux, atteint de ce mal sans précédents dans la vie des peuples, ne voit plus, — j'allais dire hélas! — d'hérésies surgir sur son sol orgueilleux et sceptique. Il y a bien si l'on veut des hérétiques à l'état d'individus isolés, les uns jetant

l'injure à l'Eglise, entre deux rasades; les autres, gens de bonne compagnie, professant leurs étranges idées en matière de foi, sur la nonchalante causeuse d'une jolie femme. Mais ces hérétiques au petit pied, phraseurs de tabagie ou de salon, ne vont pas au-delà. L'Eglise est parmi nous laissée ce qu'on appelle en paix. Paix douloureuse, triste repos, vide que creusent autour de la mère l'ingratitude ou la mort de ses enfants! Paix dérisoire, dédaigneux respect, présage d'infortunes publiques dont les afflictions passées, — si Dieu ne nous épargne, — ne seront que les avant-coureurs! Point d'illusion : la foi, c'est la vie; l'hérésie, c'est la déviation de la foi, mais c'est encore la vie; tandis que l'incrédulité, l'indifférence surtout, c'est le marasme, l'agonie, la mort. Or, les sociétés qui s'insurgent contre le sens universellement religieux de l'humanité, qui donnent au monde l'effrayant spectacle de l'ingratitude pratique, sont désignées à l'ange exterminateur; il ne s'agit plus pour elles que d'une question de temps!...

Le Moyen âge, comme le fait observer M. Boissard, a vu tantôt la foi s'égarant et devenant superstition, tantôt la raison, sortant de la voie, prétendant partir d'elle-même, se croyant, par un délire d'orgueil qui caractérise notre époque, une puissance infaillible dans un être faillible, n'aboutissant dès lors qu'aux plus extravagantes aberrations. Que ces deux excès soient également déplorables, qui le niera? Mais ils servent au moins à montrer comment, à cette époque, les courants de la foi circulaient dans les masses, comment les populations, pleines de sève et de force, se passionnaient pour le bien ou pour le mal. Le moyen âge a enfanté les Croisades, donc il a été un temps de foi; l'autorité de ce fait est au-dessus de toute controverse. Un pape parle, l'Occident est debout; les conciles s'assemblent, des armées surgissent à leur voix! Il faut avoir fait un pacte avec l'obstination pour contester aux âges de foi leur plus indélébile caractère.

M. Aroux est un esprit trop distingué pour ne pas comprendre cela; un jour il remontera le courant de ses idées, il se frappera la poitrine. Quant à présent, il a tellement étudié les sectaires, tellement parlé, tellement vécu avec eux, il les a si fort serré de près, il

a pris si consciencieusement ses leçons d'argot, qu'il en avise sans cesse, qu'il met des hérétiques partout, et plutôt que de n'en pas voir, il en invente!

M. Aroux procède ordinairement par l'affirmation (cette méthode a de grands avantages); il ne va pas au-delà le plus souvent (cette méthode a de notables inconvénients). Il affirme que le langage platonique de Frédéric II, de Pierre des Vignes et de tant d'autres, n'avait qu'un but : parler aux initiés, et se faire comprendre d'eux. Il affirme en outre que Dante, sentant le péril, avait imaginé de mettre ses erreurs sous le voile hypocrite d'un style orthodoxe. Eh bien! la démonstration fait complétement défaut, et que devient alors tout l'échafaudage scientifique du livre incriminé?

En plus d'une rencontre, M. Aroux use du même procédé; ainsi, par exemple, il soutient que Dante était un affilié des Albigeois; on lui objecte que ce dernier n'en parle pas, qu'il ne les a ni attaqués ni défendus. A ceci le commentateur, peu soucieux d'une si mince difficulté, répond qu'il était prudent à Dante d'en agir ainsi, et de prendre parti pour les Templiers, parce que ces derniers n'étaient pas déclarés hérétiques, tandis que des conciles avaient condamné les Albigeois... — On ne peut véritablement se tirer d'affaire à meilleur compte!

Le savant commentateur, en établissant une solidarité étroite entre les sectes hérétiques du moyen âge et les erreurs de l'ancien monde, paraît être dans le vrai à beaucoup d'égards : du même orgueil devaient naître les mêmes folies. Mais lorsqu'il va plus loin, et qu'il veut donner à ces erreurs, communes aux deux mondes, un langage caché, mystérieux, cabalistique, identiquement le même, il s'égare, sacrifie aux besoins de sa thèse; vainement attend-on la preuve, elle fait défaut...

Or, observe le judicieux critique : — « *Ei qui dicit, non ei qui negat, incumbit probatio...* »

Avant de se demander si Dante est un révolutionnaire, un socialiste, un hérétique, M. Boissard consacre deux chapitres remarquables, l'un au XIIIe siècle, à l'Italie, à Rome, à Florence en particulier; l'autre à la vie de Dante et à celle de Béatrix. Il n'est pas permis

en effet d'étudier, de juger un homme, en le mettant en dehors du milieu où il a vécu, sans tenir compte des problèmes qui ont tourmenté, des passions qui ont agité son temps; il faut en outre avoir une idée juste de la période historique à laquelle il appartient; autrement on risquerait fort de se laisser aller à des appréciations de fantaisie, souvent fausses et toujours arbitraires.

Bien que les deux chapitres, dont je viens de faire connaître le sujet, soient d'un intérêt véritable, je n'entends pas les analyser : les lecteurs auxquels je m'adresse ont assurément des notions exactes sur le siècle de Dante, je veux me borner à quelques citations, en faisant pour le reste appel à leurs souvenirs.

« A ces époques que nous examinons à la hâte, le bruit des armes » retentit de toutes parts. Chaque ville est en révolution, chaque » quartier est divisé, chaque famille est un corps d'armée... Trois » grands mouvements agitent en même temps l'Italie; il y a guerre » dans chaque ville pour savoir quelle sera sa constitution et son » chef; il y a guerre entre les villes pour savoir laquelle dominera » et acquèrera la force d'ascendant et de direction; il y a guerre vis- » à-vis de l'étranger que les uns appellent, que d'autres repoussent; » et enfin au-dessus de toutes ces rivalités, de toutes ces discus- » sions, il y a une lutte supérieure et terrible qui les domine toutes, » celle des Papes et des Empereurs d'Allemagne... Chaque ville de » l'Italie a bien sa large part dans le mouvement général; les moin- » dres cités se ressentent de l'agitation commune; mais il est une » ville qui devient plus particulièrement le théâtre de ces débats, et » dans laquelle les luttes intestines viennent se mêler à la grande » lutte générale. Cette ville est Florence, Florence la *Folle*, comme » on l'a appelée, mais qui, cependant, a traduit son énergie et son » génie avec des noms si grands, qu'en les enfantant elle a honoré » et glorifié l'humanité tout entière...

Après avoir raconté les premières années de la vie de Dante, M. Boissard s'exprime ainsi :

« Dante, qui devait tant haïr, commença par aimer. A neuf ans, » il a rencontré la fille d'un de ses voisins, Béatrix, belle, pure, » simple, naïve, qui fait au cœur de son amant une blessure dont

» on ne guérit pas. Plein de la pensée de celle qu'il aime, Dante vit » de son amour ; il est heureux d'un regard, et il trouve dans la lan- » gue italienne, des formes encore inconnues pour chanter sa dame. » La mort qui ignore l'amour, et ne respecte rien, vint frapper celle » qu'il appelait sa vie, son bonheur, qu'on aurait prise, disait-il, non » pour la fille d'un mortel, mais d'une divinité, non pour une » femme, mais pour un des anges du ciel les plus beaux... Ainsi » cette douleur de sa jeunesse vint s'ajouter aux douleurs de son » enfance, et son âme fut inondée d'une incommensurable tristesse... » L'amant de Béatrix va devenir, pour la chanter, le premier poète » de l'Italie, un des grands poètes du monde ; et son nom vivra au- » tant que la douce et harmonieuse langue de sa patrie. »

Et plus loin :

« Tel est cet homme à qui Dieu avait donné, pour exprimer ses » fortes pensées, le sublime génie de la poésie. Malheur à celui qu'il » regardera comme son ennemi, et qu'il voudra flageller dans ses » vers ; d'un mot il le marquera au front, comme d'un fer rouge, et » lui imprimera des cicatrices aussi durables que la postérité. Homme » de parti, il écrasera sous le poids de sa colère et de son mépris ses » ennemis politiques ; catholique, il respectera le dogme, mais n'é- » pargnera jamais les hommes ; il ne s'arrêtera ni devant le prêtre, » ni devant le cardinal, ni même devant le pape... Si Charles de » Valois entre à Florence, Dante s'en vengera sur la race royale de » France, et fera retomber ses coups jusque sur Hugues Capet... » Dante, citoyen de Florence, est pour les blancs, c'est-à-dire pour » le parti populaire, contre les noirs. Il est Guelfe en même temps » par tradition de famille. Mais une fois que l'exil l'a rejeté hors de » sa patrie, et que Boniface VIII est devenu son ennemi, Dante est » Gibelin. »

Un mot de Béatrix :

Boccace a raconté dans la vie de Dante sa première entrevue avec Béatrix. « Au temps, dit-il, où la douceur du ciel revêt la terre de » ses ornements et lui donne toute sa gaîté, avec ses fleurs et sa » verdure, c'était l'habitude dans notre ville de réunir aux fêtes les » hommes et les dames. A cette occasion, Folco Portinari, homme

» assez honoré dans ce temps-là parmi les citoyens, avait réuni le » premier mai ceux de sa connaissance : parmi ceux-ci se trouvait » Aligghieri, qu'avait accompagné Dante, son fils âgé de neuf ans... Il » y avait dans la foule de la jeunesse une petite fille de ce Folco, » appelée *Bice*, âgée d'environ huit ans... » — Pelli ajoute : « La » vérité est que Dante, encore enfant au printemps de l'année 1274, » fut épris de la beauté et de la gentillesse de Béatrix, fille de Folco » Portinari, citoyen très riche et vertueux de notre ville; le voisi- » nage des deux familles Aligghieri et Portinari put faire naître ou » entretint certainement l'innocente inclination de ces enfants l'un » pour l'autre. »

Dante a dit aussi que Béatrix lui fut enlevée encore jeune. Boccace confirme également ce récit du poète : « La belle Béatrix touchait à » la fin de sa vingt-quatrième année, lorsque, comme le voulait » celui qui peut tout, elle laissa les peines de ce monde, et s'envola » vers cette gloire que ses mérites lui avaient préparée. Dante, à » cette séparation, fut saisi d'une si grande douleur, d'une si grande » affliction, il versa tant de larmes, que plusieurs de ses proches » parents et amis crurent que la mort seule pourrait y mettre fin, et » pensèrent qu'elle ne tarderait pas à venir, en le voyant sans con- » solation. » Et Boccace, ajoute-t-on, représente Dante sous un aspect sauvage, avec un visage maigre, couvert de barbe, tellement changé qu'il attirait la compassion de tout le monde.

J'aborde actuellement l'examen des trois accusations portées contre Dante.

> « Ainsi le poème de Dante, à cette variété qui embrassait » toutes les connaissances du temps, réunit tous ces ger- » mes de passions et d'idées nouvelles que fit éclore l'avenir. »
>
> VILLEMAIN. — Littérature du moyen âge, leçon XIIe.

Au fond, M. Aroux n'avait qu'une préoccupation dominante, j'en suis aussi convaincu que son critique, c'était de montrer que Dante était hérétique; mais il a pensé qu'en accolant deux brûlantes épi-

thètes à la première, cela ne serait pas d'un trop méchant effet; voyez un peu : ceux qui ne s'inquièteront pas de le voir hérétique, ne lui pardonneront peut-être pas d'être révolutionnaire. Ceux, d'un autre côté, qui font bon marché et de l'hérétique et du révolutionnaire, s'emporteront vraisemblablement contre le socialiste. A cette triple accusation, il y a donc tout profit. Pour donner à cette thèse un peu contournée le moins d'étrangeté possible, M. Aroux s'est efforcé de montrer qu'il existait une analogie intime entre les derniers événements de France et d'Europe, et les agitations incessantes des hérétiques du Moyen âge. C'est probablement pour obéir à son programme, et certainement aussi aux entraînements de son cœur, qu'il est parti de là pour dire : « Dante est un révolutionnaire, un socialiste, un hérétique.

Dante était-il révolutionnaire? Me voici sur un terrain brûlant; il importe de bien s'entendre et de ne pas laisser, comme l'a fait à tort M. Boissard, place à l'équivoque. Et d'abord, qu'entend-on par ce mot : *Révolution?* Il est assurément peu d'expressions autour desquelles les passions se soient plus violemment agitées; aussi serait-il chimérique d'espérer une définition qui satisfasse tous les esprits. Pour ne point m'égarer, je m'attacherai aux deux sens les plus accrédités aujourd'hui.

On entend par *Révolution*, d'une façon radicale, l'avènement de la souveraineté absolue du peuple, sans le contre-poids d'aucune espèce d'autorité humaine ou divine. Le peuple alors, puissance formidable, fait table rase comme il l'entend, substitue à son gré des idées et des principes nouveaux à des idées et des principes anciens, conteste ou décrète Dieu suivant son bon plaisir, laissant debout ce qu'il convient seulement à son dédain ou à sa pitié d'épargner.

On entend aussi par *Révolution*, d'une façon relative, cette fiévreuse agitation des peuples, cherchant leur voie; ces revirements subits, ces fluctuations des sociétés qui poursuivent au milieu de luttes sanglantes, et souvent héroïques, l'idéal d'une constitution politique plus conforme à leur génie. Il y a mille autres sens qui se rattachent plus ou moins à ces deux-là.

Si maintenant je demande à M. Aroux à laquelle des deux interprétations il adhère, sa réponse ne sera point douteuse : c'est à la première. Qu'a-t-il donc entendu quand il a formulé contre Dante cette accusation de révolutionnaire? Il a voulu dire que Dante professait un radicalisme absolu, dissimulé sous les apparences de l'orthodoxie; qu'il voulait en réalité renverser de fond en comble la société, substituer un régime entièrement nouveau, nécessairement subversif, aux principes mêmes sur lesquels reposaient les sociétés du moyen âge. Eh bien! je mets le commentateur au défi de faire cette démonstration; rien dans la vie privée de Dante, rien dans le rôle politique qu'il a joué, ne se prête à cette assertion arbitraire.

Que si M. Aroux, par impossible, me répondait : mais je conçois la révolution comme vous l'avez définie en second lieu. C'est précisément à l'aspect de ces luttes intestines, de ces déchirements sociaux dont le XIIIe siècle a été le théâtre, que j'ai dû, eu égard à l'immense influence que Dante a exercée, le déclarer révolutionnaire. Je lui répondrais : — après avoir montré toutefois combien cette concession met le commentateur en désaccord avec toutes ces théories, — Je lui répondrais : ce titre dont vous faites un grief à Dante, je veux qu'il soit à son honneur. Dante était révolutionnaire, vous y tenez, j'y consens. Je voudrais bien savoir, en vérité, comment il eût été possible à l'âme la plus passionnée de l'Italie, en qui se répercutaient toutes les sensations, se résumaient toutes les douleurs, s'épanouissaient toutes les espérances de sa patrie, de chanter placidement les cieux et les lacs bleus, sans prendre parti dans ces solennels débats. Ceci n'est pas sérieux. Je voudrais aussi qu'on voulût bien me dire comment, alors que le plus obscur des citoyens se préoccupait jusqu'au délire de la chose publique, le vieux Gibelin eût été destitué de ce droit; comment enfin, alors que dans l'ordre politique tout était travail, enfantement, révolution en permanence, il eût été possible à un citoyen de n'être pas révolutionnaire et à Dante de n'être pas citoyen.

Mais gardons-nous d'une méprise; vous savez bien, M. Aroux, que jamais vous n'avez entendu d'une façon si conciliante, ces mots : *révolution, révolutionnaire*. Il faut en conséquence vous hâter de re-

tirer votre accusation; comme vous l'avez comprise, elle défigure Dante, elle est injurieuse pour sa mémoire.

Ce qui demeure vrai, c'est que Dante avait une nature violente, un esprit de révolte et d'implacables haînes; il a nécessairement porté dans la lutte l'ardeur et la fougue de son génie; mais ce qu'il faut admirer, c'est qu'il est resté l'amant passionné du droit. Dante pouvait se tromper sans doute, il s'est même trompé en plus d'une rencontre; il a manqué, au moins quant à la forme, à tous les égards qu'il devait à la papauté; seulement la sincérité de ses intentions demeure incontestable. Alors qu'il était prieur de Florence en 1300, il montra comment il entendait faire justice des partis qui se préoccupaient plus de leurs inimitiés privées que de l'intérêt public. Affligé des troubles incessants fomentés par les noirs et par les blancs, fatigué de leurs dissensions jalouses, il proposa à ses collègues d'exiler le même jour, et par une même sentence, les chefs des deux partis; remède radical, mais qui n'était pas fait pour diminuer le nombre de ses ennemis. Voilà comment Dante était prêt à sacrifier les conseils d'une prudence vulgaire, quand un intérêt supérieur semblait le lui commander. Encore bien que le procédé fût violent, trop violent peut-être, il avait un cachet de grandeur, d'impartialité, qu'on ne peut lui contester; il était à la taille de cet homme étonnant qui ne fit jamais rien à demi. Dante dit à tous, sans ménagement, sans mesure, sans prudence, ce qu'il pensait de leurs opinion: et de leurs actes; on le vit tour à tour blanc contre l'ambition aristocratique des noirs, et noir contre les excès démocratiques des blancs. Noble indépendance, qu'il faut d'autant plus admirer qu'elle est plus rare!

Le Florentin paya de l'exil son initiative, il y vécut sans cesser d'aimer sa patrie, sans cesser de la pleurer. Mis à même d'y rentrer, en se soumettant à des conditions qu'il crut incompatibles avec son honneur, il refusa dans un langage si digne, que je ne puis m'empêcher de le citer en partie : «... Ah! loin d'un homme » familiarisé avec la philosophie, la stupidité de cœur qui le porterait » à subir en vaincu la cérémonie de l'offrande, comme l'a fait cer- » tain prétendu savant, comme l'ont fait d'autres misérables... Non,

» mon père, ce n'est pas là, pour moi, la voie de rentrer dans ma
» patrie. S'il s'en ouvre une autre qui ne touche ni à sa renommée,
» ni à la renommée de Dante, je l'accepte et mes pas seront rapides.
» Mais si l'on ne peut entrer à Florence par une voie honorable, je
» n'y rentrerai jamais. Eh ! quoi, le soleil et les étoiles ne se voient-
» ils pas de toute la terre? Ne pourrai-je méditer sur toute plage du
» ciel la douce vérité, si avant tout je ne me suis pas fait un homme
» sans gloire et sans ignominie pour mon peuple et ma patrie! »

(*Réponse de l'exilé à un Religieux*).

Dante avait étudié l'organisation politique de Florence, de l'Italie, du monde; il avait conçu dans sa vaste intelligence un plan dont il souhaitait ardemment l'exécution; il poursuivait dans ses rêves une Monarchie universelle, c'est là toute la vérité.

Laissons cette querelle, et continuons, avec M. Boissard, l'examen des appréciations de M. Aroux.

TRAITÉ DE LA MONARCHIE.

C'est la constitution politique rêvée par Dante, c'est : « *son programme révolutionnaire.* » Puisse cette concession nous rendre le commentateur léger!

Dante, en voulant une monarchie universelle, n'entend pas inaugurer le despotisme, loin de là : chaque nation aura son organisation particulière qui variera avec les circonstances de temps et de lieux. L'ouvrage se résume en trois points principaux : 1° la monarchie est nécessaire au bien de l'humanité; 2° le peuple romain a un droit acquis à la monarchie; 3° l'empire universel relève immédiatement de Dieu.

1° La monarchie est nécessaire au bien de l'humanité; par elle on arrive à la paix universelle, à la liberté... Et M. Aroux de s'écrier : qu'est-ce à dire? La paix universelle! Le commentateur paraît fort épouvanté d'une telle conception (il aura cru entendre république universelle, démocratique et sociale). — La liberté! — à merveille... Ce Florentin subversif veut non seulement la paix universelle, — ce

qui paraît assez outrecuidant, — mais il espère, il souhaite la liberté; c'est à n'y plus tenir! — la liberté!... — Ah!... très bien, il veut parler : « de la liberté de la raison! On est donc esclave sous la papauté?... »

J'aime assez, je l'avoue, cette conclusion, *la chute en est jolie;* M. Aroux donne ici la mesure de ses constantes préoccupations, de ses incessantes *sollicitudes;* elles se trahissent suffisamment d'ailleurs dans ce passage : « Qu'on se rappelle notre Comédie de quinze » ans. On dit que Dante ne voulait qu'une réforme; mais en 1830 et » 1848, on ne demandait aussi qu'une charte et qu'une réforme... » Et que M. Aroux nous dise maintenant si son idée fixe n'est pas de juger les hommes du XIIIe avec les passions de son siècle?...

2° Le peuple romain a un droit acquis à la monarchie; 3° l'empire universel relève immédiatement de Dieu.

Ces principes jettent le commentateur dans les plus lamentables perplexités. Selon lui, Dante veut une révolution politique, sociale, religieuse. (*Dante révolutionnaire, — socialiste, — hérétique.*) Et comme une fois sur une pente, il est impossible de ne la pas descendre jusqu'au bout, devinez, si vous le pouvez, ce que va devenir au milieu de tout cela notre douce Béatrix? « Ce sera la déesse Rai- » son, *la république* universelle qui, dépouillant un jour ses dégui- » sements catholiques, se révélera aux regards épouvantés sous ses » véritables traits. » P. 436.

Que vous avais-je dit?

Eh quoi, M. Aroux, vous avez pu écrire cela, sans pâlir, sans reculer; vous n'avez pas déchiré ces pages laborieuses méditées pendant plus de dix ans; vous n'avez pas maudit vos élucubrations fantastiques et remplies de chimères! Possédé de l'insatiable besoin d'attaquer Dante, vous avez blasphémé l'un des plus doux noms qui jamais aient été chantés dans la langue des affections humaines! Puisqu'il en est ainsi, gardez, gardez votre érudition; malgré vous je veux croire à Béatrix. Ce n'a point été assez, grand Dieu! de transformer Orphée, Homère, Platon, Virgile, — j'en passe et des meilleurs, — tous ces chantres immortels, amis et compagnons de notre jeunesse, en des démagogues impies écrivant pour les initiés

des sociétés souterraines, jongleurs infâmes, trompant d'âge en âge, dans un jargon *sublime*, l'admiration de l'univers. Non, non, ce n'a point été assez; il a fallu contester jusqu'à l'existence de Béatrix, la dépouiller de sa robe virginale, et jeter la blanche colombe au milieu des vautours. Puisqu'il en est ainsi, votre science me révolte, m'indigne, et je vous dis : ne touchez pas à Béatrix, je veux l'aimer avec Dante, la pleurer avec lui et mourir dans ma simplicité...

LE BANQUET.

Voici venir un principe singulièrement subversif qui mieux que tout autre va nous montrer ce qu'il faut penser de Dante. Tout écrivain, selon lui, doit s'efforcer d'accroître le trésor des connaissances humaines; il doit pour cela faire traiter des sujets utiles et neufs. Dante ajoute que dans toute spéculation politique, il faut tendre vers la civilisation de l'humanité entière, par le développement de la puissance intellectuelle que Dieu a donnée à l'homme, etc...

On me dira peut-être : que voyez-vous là de subversif? Je répondrai résolument : c'est précisément la question que je fais à M. Aroux! Quant à moi, Dante me paraît parler très sagement; et si le commentateur s'épouvante si fort, c'est que sa constitution le veut.

Voici une petite citation qui va démontrer surabondamment combien M. Aroux est difficile à vivre : on sait que Dante a emprunté son titre de la Monarchie à saint Irénée, et celui du Banquet à Platon; à cette occasion il s'écrie : « Il faut toujours que cet homme se rattache à un saint ou à un philosophe! » Eh bien! cela n'est pas déjà une si mauvaise habitude. Que voulez-vous? Dante avait le goût de la bonne compagnie!

Un mot de la Vie nouvelle, de l'Idiôme vulgaire et des Canzones.

LA VIE NOUVELLE.

Incipit Vita nuova, dit Dante; traduction Aroux : Vie nouvelle *d'un initié*. A ce sujet le spirituel critique s'exprime ainsi : « Si Dante

» parle de ses tristesses et des ravages qu'elles laissent sur son vi-
» sage, cela doit s'entendre de l'*extérieur qu'il se donnait dans ses*
» *écrits*. Si l'amour lui apparaît, qu'est-ce autre chose que l'*amour*
» *sectaire?* il est *affligé*, parce que les temps sont rudes pour la secte;
» il est couvert de *vils haillons*, c'est-à-dire des ornements pompeux
» de l'église catholique, dont il va revêtir son idole. Que Dante
» vienne nous dire que Béatrix a traversé les cieux avec tant de
» *vertu*. Nous sentons bien que cela veut dire avec tant de *magie*
» *sectaire;* enfin qu'il nous raconte que dans un lieu (*qu'il ne désigne*
» *pas*, pour éviter de dire un temple, une chapelle!) il se rencontre
» entre lui et Béatrix une dame sur laquelle on croit que se reposent
» ses pensées, qui ne saisit le sens mystérieux? C'est la *Foi* placée
» ainsi à moitié chemin de Dante; on croit que son regard repose
» sur elle; mais pas du tout, c'est sur Béatrix, *le rationalisme*. »

Cela donne à réfléchir!

L'IDIOME VULGAIRE.

C'est l'art d'enseigner l'argot en argot; il va sans dire que Dante excelle en cette matière. Détrompez-vous, si vous croyez que ce traité va nous apprendre comment une langue se forme et par quelles phases successives doivent passer la parole et le style.

CANZONES (VERS, BALLADES, SONNETS).

Sonnet, en manière d'échantillon, traduit et commenté par M. Aroux :

Due donne in cima della mente mia.

« Deux dames (deux conceptions idéales de la nature de Béatrix)
» sont venues discourir d'amour au plus haut de mon esprit : l'une
» a en elle courtoisie et mérite (la vérité politique et la vérité reli-
» gieuse dans leur pureté, la première dérivant des cours, la
» deuxième du souverain bien); l'autre, dont la beauté et l'élégance
» sont le partage (la vérité mixte, n'apparaissant que voilée sous la

» fiction ou les ornements extérieurs), se fait honneur de sa noble » parure; pour moi, grâce à mon doux maître (dont elles relèvent » toutes deux), je suis le très humble serviteur de leurs seigneuries : » on s'enquiert comment il est possible à un cœur de se partager » entre deux dames avec un amour parfait; la source du noble par- » ler (l'amour sectaire d'où dérive le langage conventionnel sous sa » forme érotique) répond qu'on peut aimer la beauté (extérieure ou » vérité mixte) pour l'agrément (de la fiction) et la vertu (la vérité » pure) à raison du but élevé qu'on se propose dans ses œuvres. »

Qui résistera, comme le dit M. Boissard, à de pareils arguments!

Le critique s'est ému particulièrement de l'accusation d'hérésie, la tenant au fond comme uniquement sérieuse, et certes il a bien fait; mais sous ce prétexte qu'il fallait peu se préoccuper des questions livrées à la dispute des hommes, il a fait d'étranges concessions à M. Aroux. Vous dites que Dante est révolutionnaire, va pour révolutionnaire; vous dites qu'il est socialiste, va pour socialiste; après quoi M. Boissard démontre, en réalité, qu'il n'était ni l'un ni l'autre, eu égard tout au moins aux idées du commentateur. Pourquoi, dès lors, faire à ce dernier des concessions sans fondement, et lui donner ainsi les apparences du succès?

J'ai fait l'examen de la première qualification, j'arrive à la seconde. Qu'est-ce qu'un socialiste? C'est un homme, auteur ou disciple d'un système composé de toutes pièces, qui le propose ou l'impose; il soumet à la fois un projet de démolition et de reconstruction; il a un plan sous sa main, nn devis dans sa poche. C'est bien le sens, si je ne m'abuse, dans lequel le mot est entendu; eh bien! Dante était-il socialiste? Je dis que non : c'est, du reste, M. Boissard qui se charge de la démonstration.

Dante avait rêvé dans l'ordre politique (qui n'est séparé de l'ordre social que par des nuances) une organisation d'une certaine nature dans laquelle il voyait sincèrement le salut de l'humanité. Par sa plume, ses paroles, ses actes, il s'est efforcé de populariser son idée; c'était un puissant penseur, voilà tout.

Dante n'a point enfanté de théories humanitaires ayant la moindre analogie avec celles qui ont agité notre temps; or, il ne faut pas

oublier que M. Aroux veut incontestablement arriver à des assimilations de cette nature. Dante s'est attaqué à la féodalité et à ses priviléges, qui s'en plaindra? Il a fait une guerre incessante à tous les abus, qui l'en blâmera? Il s'est même, en de certains emportements, laissé aller à de violentes invectives contre la propriété, je le veux : mais c'était à l'abus du droit, et non au droit lui-même qu'il s'en prenait. De nos jours, nierait-on le droit de propriété, par hasard, en flétrissant les jeux de Bourse qui sont un moyen odieux d'acquérir? Tout au contraire, ce serait le défendre. Dante a-t-il formulé un corps de doctrines? Non. En quoi ses idées surtout se rattachent-elles à nos théories modernes, qui sont toutes plus ou moins matérialistes?

Si l'on veut, du reste, juger d'un des graves arguments du commentateur pour montrer que Dante était un socialiste effréné, on apprendra, non sans terreur, — « qu'il a reproché à la ville de Rome » d'avoir permis la première le *vous*, au lieu du *tu*, vis-à-vis une » seule personne. » — C'est, dit M. Aroux, « que le *tu* était en usage » chez les frères. »

Que veut-on de plus concluant?

EMILE AFFICHARD.

(La fin à la prochaine livraison).

LETTRE INÉDITE

DU ROI HENRI III

A RENÉ BENOIST,

curé de St-Eustache (1).

Monsieur de Saint-Eustache,

Encores que la vérité, la fidélité et la résolution de bien faire soient œuvres sy pures et célestes qu'en toutes saisons elles sont louables et remarquables en ceux qui en usent : si est ce que le temps et les lieux peuvent encores de beaucoup enrichir et couronner ce bel œuvre pour le rendre en sa perfection principallement quant, par extraordinaire licence et débordement de toutes choses, l'homme de bien ne peult estre vertueux, dire la vérité et estre fidelle à son Roy légitime et naturel que au péril de sa vie.

Je dis cecy, Monsieur de Saint-Eustache, pour ce que l'on m'a adverty qu'au meillieu de tant d'orages et quasy dans la fournaise, la craincte du martire ne vous a peu oster la vérité pour mettre le mensonge en vostre bouche; mais constamment vous avez presché à voz paroissiens la parolle de Dieu, ce qui est de son honneur, du

(1) Nous devons la communication de cette pièce importante, qui honore tant le caractère d'un des hommes les plus illustres de l'Anjou, au savant directeur du *Cabinet historique*, M. Louis Paris, à qui M. le prince Galitzin a bien voulu la demander pour nous. A. L.

salut de leurs âmes et l'obéissance que par son commandement très exprès justement ilz me doibvent. Surquoy je vous diray que comme cest acte est plain de vertu et un miracle au temps et aux lieux où vous estes, il ne peut estre en vous que par l'assistance de Dieu et de son Saint Esprit qui a voulu opérer en vous et par vous ce bon œuvre, en la résolution que vous avez prinse de longtemps de vouloir tousjours bien faire pour le repos de vostre conscience seullement, sans aucun artifice de vous insinuer par là en mes bonnes grâces et ou d'en tirer aucune gratifficaticn.

Aussi n'estsce pas le sujet de ma lettre de vous en présenter, non que je veuille pour tout en perdre la mémoire, quand l'occasion s'en offrira, ne pouvant employer les dignités de l'église en meilleure main que la vostre, mais pour vous dire le contantement que j'en ay receu et que je me resjouis plus d'estre en la souvenance et aux prières de vous et de voz paroissiens, gens de bien et d'honneur, que je ne me soucye des mesdisances et desbordées parolles de plusieurs habandonnés de Dieu et de son église, s'il est permis de les connoistre et juger par les œuvres de leurs mains, n'ayans jusques à ceste heure pardonné à une seulle espèce de meschanceté pour satisfaire par leur enragée félonnie et desloyaulté à l'ambition d'autruy jusques aux impostures de magie, dont ilz m'ont voulu scandaliser et ensorceler la simplicité des plus mal adviséz pour les entretenir et esmouvoir à plus grande sédition; mais comme cest artifice est trop grossier à touttes leurs actions et langage fondez sur la mensonge et impostures, Dieu créateur des Roys, qui est père de vérité et en sa justiee perdra tous les menteurs, m'a faict espérer qu'il conservera l'auctorité qu'il a pleu à sa divine bonté me donner en ce royaume, qu'il chastira ceux qui ont abusé de la chaire de vérité, qui ont prins son nom en vain, se sont voulu couvrir du manteau de la relligion pour la destruire et parvenir à leurs malheureux desseins à quelque prix que ce fust, et que, si pour la punition des faultes de mes subgetz et des miennes, il a permis les troubles et nouveaux remuemens de cedict royaume, il ne m'a pas du tout habandonné pourtant en proye à la desloyauté de ceux qui se sont eslevés injustement contre les commandemens de son évangille;

puisqu'il m'a constitué leur Roy et par son expresse parolle leur a commandé de m'obéir : en quoy je scay que vos bonnes prières me peuvent beaucoup assister. C'est pour quoy je m'y recommande et à celles de gens de bien de vostre troupeau et vous prye les me voulloir continuer en ce sainct temps de caresme, ensemble les bonnes œuvres que jusques icy vous avez faites pour moy; et je prieray Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Saint-Eustache, en sa saincte et digne garde. Escrit à Tours le XXVIIe jour de mars 1589.

(Signé :) HENRY.

Et plus bas : contre-signé, RUZÉ.

Au dos est écrit :

Une pareille a esté envoyée à Monsieur de Cueilly, curé de Saint-Germain de l'Auxerrois.

Vu et certifié conforme au texte de la Bibliothèque impériale. — *F. Dupuy, vol.* 499-501, *fol.* 161.

Le directeur du *Cabinet historique*.

LOUIS PARIS.

AMOUR MYSTIQUE.

La nuit aux feux du jour avait fait ses adieux;
L'ange du soir voilé reposait sous le chêne;
Ce jour-là, le soleil se leva radieux,
Empourprant la montagne et la ville et la plaine.
Dieu réveillait les fleurs qui dorment dans le champ,
Et, sans peur du regard, l'innocente nature,
Sous l'œil vert du printemps dénouait sa ceinture.
Mon bon ange s'en vint du côté d'Orient,
Et, plongeant dans mon cœur avec ses traits de flamme,
D'un sentiment secret il remua mon âme.
Et les ans ont passé sur cet instant heureux,
Et toujours le bon ange est présent à mes yeux;
Sa présence en mon cœur resplendit immortelle.
Oh! mon Dieu! c'est qu'alors elle apparut si belle!
Je baissais malgré moi mes regards éblouis,
Et je disais tout bas : « Dame du Paradis,
» Est-ce Dieu, qui, fendant votre longue paupière,
» La noya dans des flots de céleste lumière?
» Les anges, en parlant, ont-ils votre douceur?
» Oh! vous venez du ciel et vous êtes leur sœur! »

Lorsque l'Aurore au ciel s'éveille, elle décore
Des saphirs du matin le lys qui vient d'éclore;
Bien plus brillante encor, sur son teint velouté,
Le ciel avait inscrit la suprême beauté.
Et les ans ont passé; ma pensée a des ailes;
Sur moi pleuvent toujours d'humides étincelles;
Le vent s'agite autour de ses cheveux aimés,
Les ans n'ont pu troubler mes rêves embaumés.

Mais fidèle servant au beau pays d'honneur,
Comme un pur diamant dans l'écrin de mon cœur,
J'ai serré ma pensée. On peut aimer sur terre.
Comme un cierge béni qui brûle avec mystère,
Notre âme se consume en desirs, et c'est Dieu
Qui lui-même en nos cœurs voulut nourrir ce feu.
Aimons, aimons tout bas, dans l'ombre et le silence,
Ne mettant que le ciel en notre confidence;
Entre notre ange et nous pourquoi mettre un mortel
Et profaner son nom d'un aveu criminel?
Pour moi, dans mon extase ou ma douleur muette,
Son nom ne viendra point sur ma lèvre indiscrète,
Jusqu'à ce dernier jour où les clefs du tombeau
Renfermeront mon corps et mon rêve si beau.
Mais alors le Seigneur écartera le voile;
Dans les champs infinis retrouvant mon étoile,
Je lui dirai tout haut ce que j'ai dit tout bas :
« Dame, du Paradis ne descendez-vous pas?
» Est-ce Dieu qui, fendant votre longue paupière,
» La noya dans des flots de céleste lumière?
» Les anges, en parlant, ont-ils votre douceur?
» Oh! vous venez du ciel et vous êtes leur sœur! »

Et lorsque, ce matin, j'inscrivais ma pensée,
La livrant au vélin plaintive et désolée,
Qui m'eût dit qu'en ce jour je devais la revoir
Pour rallumer ma flamme et non pas mon espoir?
Belle fleur entr'ouvrant à regret ses calices,
Jeune femme effleurant la coupe des délices,
Et semblant regretter le bonheur qu'autrefois
Elle dût à ses vœux appeler tant de fois!...
Que j'ai souffert, Seigneur, et quel fût mon martyre,
Quand, cachant ma douleur sous un banal sourire,
Me parlant de bonheur pour tromper mon chagrin,
Je contemplais mon ange et mes tourments sans fin!

Ma bouche était joyeuse et déguisait mon cœur;
Je masquais ma souffrance à son œil enchanteur,
Et sans doute en secret elle devait se dire
Que ma joie était due au souverain empire
Que ses attraits partout ont conquis ici-bas.
Ma dame était joyeuse, et ne connaissait pas
Et mon mystique amour et l'objet de mes peines,
Et quand la volupté ruisselait dans mes veines,
Elle songeait peut-être à la frivolité
Des discours qu'on devait à ma fausse gaîté,
Sans penser que mon âme, à la douleur en proie,
Avec l'ange perdu pleurait toute ma joie.
Ange, si dans le ciel je vous revois un jour,
Je vous raconterai tous mes tourments d'amour,
Et là-haut, où du mal tout souvenir s'efface,
Je vous dirai tout haut ce que j'ai dit tout bas :
Je vous dirai : « Madame, oh! vous pleine de grâce,
» Des parvis du Seigneur ne descendez-vous pas?
» Je puis le dire au ciel, Madame, je vous aime,
» Non pas comme en exil, mais d'un amour extrême,
» Je vous adore ainsi qu'adore un chérubin,
» Et mon amour pour vous ne peut avoir de fin! »

Et vous, Roi qui trônez dans la sphère éternelle,
Epanchez tous vos dons sur cette douce enfant.
Il vous a plu, mon Dieu, de la créer si belle!
Vous brillez dans ses yeux et sur son front charmant.
A cet ange épargnez la commune souffrance;
Que ses jours, ici-bas, rosaire d'espérance,
Soient égrenés par elle en instants de bonheur!
Madame, ce sera ma prière au Seigneur,
Jusqu'à l'heure suprême où les saintes phalanges
Viendront pour vous ravir, ange parmi les anges!

Vicomte DE VALORI.

CHRONIQUE.

Nous recevons de M. l'abbé Lochet la lettre suivante :

« Mon cher ami,

» Il y a, par les campagnes de notre vieux Maine, bon nombre d'églises très anciennes, en certaines parties, et rajeunies en d'autres à diverses époques. Dans plusieurs endroits on les répare, et, c'est un vrai bonheur de le constater, on le fait généralement avec une grande intelligence. On ne dilapide plus guère les ressources minces ou nombreuses que l'on parvient toujours avec difficulté à se procurer. Pendant le XVIIe et le XVIIIe siècles, ces édifices religieux, soit qu'ils nécessitassent alors une reconstruction complète, soit que les besoins du culte exigeassent des agrandissements, subirent pour la plupart de notables réparations. C'est ce qui fait qu'on trouve en grand nombre, dans les petites villes et les paroisses rurales, des nefs lambrissées de cette époque qui sont restées sans ornement aucun. L'abandon où sont restées les églises durant les jours malheureux de la Révolution, le défaut de ressources depuis ce temps, d'autres causes encore que je ne puis énumérer ici, ont retardé jusqu'à présent des réparations qui parfois deviennent de plus en plus urgentes. Nos savants surtout, depuis que les études archéologiques se multiplient, ne semblent plus guère embarrassés pour indiquer et conduire un plan de réparation des églises gothiques du moyen âge; mais en est-il de même de la restauration de nos églises d'une date plus récente? Il nous semble qu'on s'en est trop peu occupé jusqu'à ce jour. On ne trouve pas pas partout la générosité d'un marquis de Nicolaï, et les ressources d'une modeste fabrique ne permettent pas d'entreprendre des constructions considérables. Il s'agit donc, en conservant ce qui existe dans nos églises de campagne, de les réparer le plus convenablement possible. Les premiers essais tentés dans notre diocèse ont amené des résultats extrêmement consolants, que je m'empresse avec bonheur de vous signaler. Le premier qui a pensé, je crois, parmi nous à restaurer les lambris du XVIIe siècle et qui a entrepris cette sorte de travail avec une complète réussite, est M. l'abbé Livet, aumônier de l'hospice du Mans. Il s'est ins-

piré sans doute de la vue de quelques vestiges d'anciennes peintures qui existent encore en plusieurs églises; mais le travail que notre ingénieux et zèlé confrère a conçu et exécuté de ses propres mains n'en est pas moins nouveau et n'en présente pas moins non plus un cachet unique de pensée et d'originalité. L'ensemble de la décoration de la chapelle de l'hopital est en même temps un ornement qui satisfait l'œil et une instruction pour l'esprit; le symbolisme et l'histoire s'y trouvent mêlés dans une agréable harmonie. Bien mieux que moi, mon cher ami, M. l'abbé Livet, qui est votre collaborateur, pourra vous décrire son plan et vous mettre au courant de sa conception vraiment digne d'éloge. Je me hâte de vous dire que son exemple a été suivi. Deux églises de la banlieue du Mans ont été immédiatement restaurées dans le même genre et d'après les mêmes idées; ce sont celles de Bouillon et de la Bazoge.

Sur un autre point du diocèse, un travail plus considérable et plus complet que ces deux derniers était entrepris presque en même temps. A Ancinnes, sur les confins de l'imposante forêt de Perseigne, un véritable prêtre, *que le zèle de la maison du Seigneur dévore*, a entrepris, au moyen de sacrifices incessants, la restauration entière d'une église du XIIe siècle dont la nef est lambrissée. Un jeune artiste chrétien, dont les essais méritent les plus vifs encouragements, M. Chadaigne, a secondé très heureusement le désir du bon prêtre. Le lambris présente en ce moment une magnifique galerie des douze apôtres, de neuf pieds de hauteur, dont l'effet est vraiment grandiose. Ces peintures, auxquelles il faut ajouter les images de saint Jean-Baptiste et de saint Julien, l'apôtre du Maine, accusent une grande hardiesse de pinceau et un vrai talent d'artiste. Sur la muraille qui domine l'entrée du chœur, on voit l'apothéose de saint Pierre, patron principal de l'Eglise; au pignon intérieur est peinte la pêche miraculeuse; les murailles de la nef seront bientôt couvertes de divers tableaux rappelant les traits principaux de la vie du prince des apôtres. Déjà l'on peut admirer à la voûte du sanctuaire les neuf chœurs des anges chantant l'éternel *Sanctus*. Autour de l'autel seront exposées les figures et la réalité de l'auguste sacrifice de la messe.

Ce qu'il nous a été donné de voir de ces travaux révèle dans le jeune peintre un talent remarquable, une main habile, dirigée, ce qui est un inappréciable avantage, par un cœur vraiment chrétien. M. Chadaigne, en continuant à s'inspirer des pensées et des sentiments de la foi, puisera aux véritables et inépuisables sources de l'art.

Nous lui devons tous nos encouragements et nous pouvons affirmer,

sans crainte de nous tromper, qu'en marchant dans cette voie il fournira une belle et utile carrière.

Puisque je viens de vous parler de la restauration des lambris, pourquoi ne rappellerais-je pas à vos lecteurs, mon cher ami, ce que faisait lui-même, au commencement du XVIIe siècle, un vénérable prêtre de notre pays? C'est un exemple heureux que M. l'abbé Livet semble avoir pris à tâche de suivre.

Le château des Etrichés, bâti au sommet d'une colline qui domine les prairies arrosées par la Sarthe, dépendait autrefois de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Chèverie, de la ville du Mans. Un jour de dimanche, les gens de ce domaine, pour aller assister au service divin, dans l'église de Neuville, beaucoup plus rapprochée d'eux que celle de leur paroisse, voulurent passer la rivière. La barque trop chargée coula à fond, et tous les passagers furent noyés. Touché de ce funeste accident, M. Gacé, curé de Saint-Jean, fit une fondation généreuse qui permit de célébrer l'office divin chaque dimanche aux Étrichés. L'évêque du Mans l'approuva et permit même au chapelain de faire le prône et le catéchisme.

Un digne chanoine, M. Michel Vasse, membre d'une illustre famille de robe du pays, fit construire la chapelle à ses frais au commencement du XVIIe siècle. On y pouvait lire encore, il y a une dixaine d'années, les inscriptions suivantes qui, mêlées aux ornements et à des peintures diverses, faisaient de cette petite chapelle un charmant édifice où tout rappelait la dévotion à la reine du ciel. Je consigne ici sans ordre mes souvenirs, vous laissant la liberté d'en faire l'usage qu'il vous conviendra.

Incriptions de l'autel, sur une table de marbre :

» PRIEZ DIEV MÈRE DE GRACE
» QVE NOS PÉCHÉS IL EFFACE
» VIERGE A L'HEVRE DV TREPAS
» NE NOVS ABANDONNES PAS.

» Au-dessus du tabernacle, aussi sur une table de marbre :

» VIERGE REINE DES ANGES
» DONT CHACVN A GENOVS
» CHANTE ICY LES LOVANGES
» INTERCEDE POVR NOVS.

» Sur la table même de l'autel, en différents petits médaillons, on lisait de dévotes invocations à la patrone de la chapelle, parmi lesquelles j'ai remarqué les suivantes : PIA PER TE NOSTRA SOLVANTVR VICLA. — ET PRO

NOBIS SĒPER CHRISTV̄ ORA. — NVLLI NOS PRORS⁹ SĪE CVLPÆ JACERE. — GAVDE VIRGO SACRA IN DEI CVRIA. — PORT⁹ ET REFVGIV̄ SIS REORV̄. — IN TE EST OĪS GRATIA, LVX MITIS. — MVNDI IN AVXILIV̄ FESTINA. — TV REGINA CŒLI DOMINA.....

» Ailleurs on lisait : ORA PRO POPVLO, INTERVENI PRO CLERO... et le reste de l'antienne.

N'est-on pas doucement ému en lisant ces ferventes invocations à la Reine du ciel et de la terre, qui étaient l'expression vive de la foi du prêtre et seigneur de ce lieu et des fidèles, il y a deux siècles? En effet, deux bancs étaient là, l'un destiné au puissant de la terre, et l'inscription lui rappelait ainsi ses devoirs dans la maison de Dieu : GENIBVS FLEXIS DEVM ADORATE, SEDENS ORATE. A côté, était le banc du peuple sur lequel on lisait ces douces paroles du prophète Isaïe : SEDEBIT POPVLVS MEVS IN PVLCHRITUDINE PACIS, IN TABERNACVLIS FIDVCIÆ ET IN REQVIE OPVLENTA. Quelle féconde matière à de saintes et profondes réflexions que ces deux bancs et ces deux inscriptions différentes? — VIR VENERABILIS MAGISTER MICHAEL VASSE PRESBITER CAPEL. DES ETRICHES PONEBAT 1629. — Le pieux chanoine, en pensant à Marie, la protectrice puissante de ce lieu, n'avait pourtant point oublié l'archange, son patron; une inscription rappelait sa grandeur : DATA EST POTESTAS ARCHANGELO MICHAELI SVPER AĪAS IVSTORV̄ VT PERDVCAT EAS IN PARADISVM EXVLTATIONIS.

» Enfin, une dernière inscription rappelait le souvenir de l'œuvre généreuse du fondateur de la chapelle elle-même; la voici :

» EN MARS MIL SIX CENT VINGT-SEPT
» MICHEL VASSE SAGE ET DISCRET
» PRESTRE A SAINT-JVLIEN CHANOINE
» CONSEILLER-CLAR ET JVGE IDOINE
» DANS LE PRÉSIDIAL MANCEAV
» DIGNE CVRÉ DV GRAND-OISSEAV
» SEIGNEVR DE COVRTEVVRE AU BAS-MAINE
» NATIF DANS LE BOVRG DE VILLAINE
» DEVOT CHAPELAIN DE CE LIEV
» FIT PARFAIRE EN L'HONNEVR DE DIEV
» CET ÉDIFICE PÉRISSABLE
» POUR EN GAGNER VN PERDVRABLE.

» J.-L.-A.-M. LOCHET. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Manuel du pèlerin à Notre-Dame de Torcé. — *Le Mans, Gallienne, 1 vol. in-18.*

M. l'abbé Lochet, auteur de cet ouvrage, publia, il y a plusieurs années, une courte notice sur le pèlerinage de Notre-Dame de Torcé; le succès de ce premier travail l'a encouragé à poursuivre ses recherches, et, au milieu des fatigues d'un laborieux ministère, il a recueilli bon nombre de documents dont la valeur ne saurait être contestée. Ses investigations ont été heureuses, et dans cette seconde édition on trouve une foule de renseignements entièrement inédits. Il est vrai que l'auteur avait à sa disposition de riches matériaux. Dom Martène, dans sa savante *Histoire de l'abbaye de Marmoutier,* restée jusqu'à ce jour manuscrite, lui offrait de précieux renseignements sur l'origine et l'histoire du prieuré de Torcé. Les chroniques de la paroisse de Torcé et de plusieurs autres du voisinage, recueillies avec soin et rédigées avec beaucoup de méthode, étaient aussi pour M. l'abbé Lochet un avantage inappréciable. Il a su tirer de toutes ces sources et de plusieurs autres encore, tant manuscrites qu'imprimées, un excellent parti.

Quoique situé loin des villes et des grands centres de population, le sanctuaire de Notre-Dame de Torcé vit dans tous les temps un nombre considérable de pèlerins se prosterner devant ses autels. C'est avec satisfaction et une sorte d'attendrissement qu'on lit les noms de ces pieux personnages : Burchard de Crapon, le fondateur du prieuré; le bienheureux Barthélemy, abbé de Marmoutier, et par conséquent supérieur des moines qui desservaient le sanctuaire de Torcé; plusieurs des Rotrou, seigneurs de Montfort-le-Rotrou; Martin de Montmorency, Gontier de Baigneux, évêque du Mans, Grégoire Langlois, évêque de Séez, et une foule d'autres zélés serviteurs de la Mère de Dieu, parmi lesquels nous ne devons pas omettre le roi Louis XIII et Marie de Médicis. Mais quelqu'intérêt que puisse inspirer ces hauts et puissants personnages, il ne

saurait faire oublier les pieux et simples villageois qui se rendaient en grand nombre à l'autel de la Mère du Sauveur, sous la conduite de leurs curés, à la suite des croix et des bannières de leurs paroisses, et implorant par leurs chants et leurs larmes le secours de celle que l'Eglise appelle la consolation et le refuge des affligés. Les détails que M. l'abbé Lochet a réunis sur ces pieux voyages, offrent un véritable intérêt. Il en est de même de ces récits dans lesquels il fait connaître la vie édifiante de quelques-uns des pèlerins. Le soin avec lequel il a recueilli ces noms sans doute inscrits au ciel, et qui se seraient effacés du souvenir des hommes, ajoute un charme réel à son travail. Combien aussi sont touchants les exemples de ces fervents chrétiens, qui, au moment où l'impiété triomphante avait fermé les portes du sanctuaire de la Mère de Dieu, venaient s'agenouiller devant son seuil, et y répandaient leurs prières, exposés aux sarcasmes, aux outrages et souvent aux plus mauvais traitements.

L'auteur a terminé son livre par le récit de plusieurs exemples de la protection de la Vierge sur ceux qui l'ont invoquée dans le sanctuaire de Notre-Dame de Torcé. Qui le croirait, si l'expérience de chaque jour ne le démontrait? Le rationalisme et le naturalisme ont fait de tels progrès parmi nous qu'on les rencontre avec douleur jusque dans des ouvrages de piété, quelquefois même dans des livres sortis d'une plume ecclésiastique. Après dix-huit siècles de Christianisme, on rencontre des hommes élevés dans le sein de l'Eglise catholique, qui même ne sont point éloignés des pratiques de la religion, et pour qui cependant les mots de miracle et de grâces extérieures surnaturelles sont un épouvantail. D'autres appliquent toute leur science à réduire le nombre et l'importance des prodiges qu'ils ne sauraient nier en restant chrétiens. Ainsi, les Pères de l'Eglise sont unanimes pour voir un miracle éclatant dans la propagation rapide de la loi chrétienne. Aujourd'hui, des hommes, qui se croient catholiques, cherchent à prouver que ce miracle est moins évident qu'on ne l'a cru jusqu'ici, par la raison que tout était préparé dans le monde pour favoriser la diffusion et l'adoption de la nouvelle doctrine. D'autres, s'arrêtant à un texte isolé dans un auteur, et à des raisons sans valeur réelle, veulent que la merveille de l'établissement de l'Eglise ait été moins éclatante que tous les Pères ne l'ont affirmé; ils soutiennent que de vastes contrées, comme la Gaule, ne reçurent la bonne nouvelle que dans le IIIe et le IVe siècle; et cependant les relations entre Rome et les parties les plus éloignées de notre pays étaient continuelles. Ainsi le ra-

tionalisme et le naturalisme, la crainte et la haine de l'ordre surnaturel, après avoir mutilé les liturgies au XVIIe et au XVIIIe siècles, après avoir faussé jusqu'à l'interprétation de l'Ecriture-Sainte elle-même, sont parvenus à éteindre le sens chrétien dans un grand nombre d'âmes. Ajoutons, pour être juste, que chez plusieurs personnes une vénération traditionnelle, et d'ailleurs honorable dans son motif, pour des personnages du XVIIe et du XVIIIe siècles, ne leur permet pas de voir la vérité sur ces questions d'une portée plus haute que beaucoup ne le pensent.

Il est un succès contraire à celui dont nous venons de parler, et dans lequel M. l'abbé Lochet s'est bien gardé de tomber; mais il a compris que les fidèles ne viendraient pas, depuis huit siècles, prier dans son sanctuaire de Torcé, celle que l'Eglise nous invite à invoquer comme la dépositaire des grâces célestes, si leurs prières n'étaient souvent récompensées par l'obtention des faveurs qu'ils réclament.

Pour ne pas abandonner les droits et les usages de la critique, nous signalerons une inexactitude à la page 6. Le motif qui fit confier le soin de la paroisse de Torcé et de beaucoup d'autres au clergé séculier, après qu'elles avaient été desservies longtemps par les enfants de Saint-Benoît, n'est pas présenté sous son véritable jour. Mais une si légère erreur, qui se trouve d'ailleurs répétée dans plusieurs ouvrages sur le Maine, ne saurait rien enlever au charme du petit livre que nous annonçons, et dans lequel on ressent partout un vif amour de la Mère de Dieu et du sol natal.

Dom PAUL PIOLIN, O. S. B.

INDEXED

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME DEUXIÈME

DEUXIÈME LIVRAISON — NOVEMBRE 1857

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1857

SOMMAIRE

— Extrait d'un manuscrit de Monsieur Guillaume Oudin, prêtre-sacristain de l'abbaye de Notre-Dame-du-Ronceray (Angers, XVe siècle). — Fin.

— Jean Frosl. — fin. — par M. E. Affichard.

— [illegible] par M. l'abbé Bernier, chanoine [illegible] à Angers.

— [illegible] du XIVe siècle, — par M. Boulleau Flach.

— [illegible] par M. Albert Lemarchand.

— [illegible] — [illegible] de M. Hochet, ancien secrétaire du [illegible] — Lettre de M. Godard-Faultrier, sur des [illegible] découvertes à la Lande-Chasle. — [illegible] de musique, à Angers. — Don de M. le [illegible] au musée du Mans. — Académie impériale [illegible] (séance du 3 octobre). — Travaux [illegible] pour l'église de Montfort-le-Rotrou. — [illegible] découvertes sous le chœur de l'église de Montfort. — Monument de l'amiral Bruat. — Récompenses [illegible] par les sociétés du département de Maine et [illegible] expositions de Paris et de Laval. — Mention [illegible] sur Ch. Boscaille. — Nomination de M. Vallon [illegible] du Nord.

— [illegible] BIBLIOGRAPHIQUE. — Abrégé d'histoire sainte, par [illegible] — Une paroisse vendéenne sous la Terreur, par [illegible] de Quatrebarbes. — Études médi[illegible] sur les [illegible], par M. P. Menière

EXTRAIT D'UN MANUSCRIT

DE

MESSIRE GUILLAUME OUDIN

prestre sacriste de l'abbaye de Nostre-Dame-du-Roncerray (1).

La ville et château de Ploermel, en Bretaigne, fut gaignée et prinze d'assault par les gens d'armes du roy, nostre dit sire, le premier jour de juillet, l'an 1487, et fut la première place que nostre sire le roy gaigna sur les Bretons du commencement de celle guerre, laquelle fut pillée.

Item, le jour de la feste du Sacre, l'an dessus dit, nostre dit sire le roy fut et accompagna la procession de la Feste-Dieu, et aussy plusieurs grands et nobles seigneurs, et les trompettes dudit sire et desdits autres sieurs sonnoient, tandis que on alla et vint à ladite procession; et conduisirent le Sacre moult honorablement, dont le peuple fut très joyeux et content, et le réclamoit fort pour leur sieur et roy, en disant : « Vive le roy ! »

Item, et celuy jour, après disner, fut au sermon, et vint à la grande esglise de Saint-Maurice d'Angers, et dès son entrée prit les draps et une chappe de drap d'or comme ses prédécesseurs avoient accoustumé, et fut à vespres et complyes avec grand honneur et

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome premier, pages 1 et 129.

dévotion, de laquelle chose les sieurs de laditte esglise estoient fort joyeux et le peuple content, et en louoient et remercioient Dieu, priant qu'il luy doint grâce de persévérer en bien, affin de vivre en paix sous luy. Amen.

Les nopces de Monsieur de Bourbon, chambellan et connestable de France, et de Madame de Vendosme, furent faittes chez maistre Jehan Binel, docteur et juge d'Anjou, le dimanche dix-septième jour de juin, l'an 1487; mais ils furent espousez en la chapelle du château d'Angers, et y estoit le roy, nostre dit sire, et puis après vinrent à achever lesdites nopces chez ledit messire Jehan Binel, et y disnèrent.

Le lundy dix-huitième jour de juin, l'an 1487, environ vespres, nostre dit sire le roy alla à Ancenis pour faire mettre le siége à Nantes, lequel siége y fut réal par quarante-un jours, et avoient la charge de l'armée Monsieur de Saint-André, lieutenant-général du roy, nostre sire, Monsieur le comte de Saint-Pierre et Monsieur de Bressuyre.

Et estoit en laditte ville de Nantes, quand ledit siége fut mis, c'est à sçavoir le duc de Bretaigne, Monsieur d'Orléans, Monsieur de Dunois, Monsieur d'Albret, Monsieur de Lesrat, *alias* des Gueminge, le prince d'Orange et plusieurs autres seigneurs et capitaines.

Item, et durant que le roy, nostre sire, estoit au chasteau d'Ancenis, lequel est à Monsieur de Rieux, pendant ledit ost de Nantes, ledit mareschal sieur de Rieux et Monsieur de la Muce et autres estoient avec le roy et le accompagnoient chacun jour, et aussy le bastard de Bretagne, sieur de Vaujour, du party de luy, auquel sieur de Rieux et au sieur de la Muce le roy avoit promis que leurs terres et seigneuries ne seroient point pilléez ne endommagéez, ce qui fut crié et publié de par le roy; mais néantmoins cela, les gens d'armes du roy ne s'en purent garder, à laquelle occasion, ledit sieur de Rieux disoit avoir causé et estre ennemy du roy, puisqu'il ne luy avoit point tenu sa promesse, et tout incontinent se montra traistre au roy, et s'en alla du party aux Bretons, et se fit payer de ses gaiges du roy avant que de se vendre aux Bretons, et tousjours depuis a esté ennemy du roy.

Item, et avant que ledit ost fut départy de Nantes, le roy nostre sire fut à Clisson, et puis s'en retourna à Ancenis, et puis après, quand il despartit d'Ancenis, s'en alla à Laval et y fut bien trois mois à séjour.

Le sixième jour d'aoust, l'an 1487, l'ost et siége du roy, nostre sire, se départit de devant la ville de Nantes o (1) le bon gré du roy, des capitaines et sieurs de France, pour tenir l'ost du roy, nostre dit sire, pour le mettre à Messac qui est à quatre lieues, près de Redon, pour ce que les traistres de France ne vouloient qu'on gaignât laditte ville de Nantes.

Les chaisnes de fer furent commencées à mettre èz-rues, carrefours et venelles de cette ville d'Angers, de par les sieurs de justice de laditte ville, à la my-caresme, treizième jour de mars, l'an 1487, et fut continué jusques à ce que ladite ville en fût toutte close, affin que on pust obvier à plusieurs inconvénients qui pourroient sourvenir.

Le... jour de... l'an 1487, le siége fut mis à Vannes par les François qui en furent seigneurs, par composition faitte à la requeste des Bretons, lesquels se rendirent, leurs bagues sauves, pour ce qu'ils ne pouvoient pas résister contre la puissance du roy; et y fut mis ledit siége après que Ploermel eût esté gaigné, voire avant que laditte ville de Nantes eût esté assiégée (2).

Item, tout incontinent ledit sieur de Bourbon prit congé d'avecques le roi pour s'en aller en son pays de Bourbonnois, et sitost qu'il y fut, ne tarda guerres de jours qu'il ne décédât.

Item, est à sçavoir que le roy, nostre dit sire, fut longtemps à Châteaubriand, tandis que son ost estoit à Messac, et quand il se départit de Châteaubriand, il s'en alla à Vitré, et de Vitré retourna

(1) Avec.

(2) *Nota* que durant que le roy estoit à Ancenis, Monsieur de Bourbon alla voir l'ost du roy devant Nantes, et y fit un coup de sa main, car n'en dit qu'il y avoit du poil de loup, vous m'entendez bien, et oncques puis autre chose ne fut faitte touchant le fait de la guerre par luy ne par les gens d'armes, car n'en dit qu'il fut cause, luy et les autres, de faire départir l'ost de Nantes, auquel ost fut perdu et desgasté beaucoup de biens au département et en tout son domaine.

à Laval, et puis de Laval, durant que l'ost estoit encores à Messac, le roi s'en alla à Tours, et adoncques se despartit l'ost de Messac.

Et quand le roy eut un petit séjourné à Tours, il s'en alla au pays d'Anjou, et puis après s'en alla faire des voyages et pèlerinages.

Le mardy quinzième jour d'avril, l'an 1488, après Pasques, Monsieur de la Trimouille, sieur de Craon et vicomte de Thouars, lieutenant du roy, nostre sire, mit et apposa le siége devant la ville et château de Châteaubriand avec moult noble compagnie; mais ceux qui estoient dedans en garnison, dont le capitaine Odet estoit l'un, se rendirent et s'en allèrent, leurs bagues sauves, nonobstant que les murs de la ville et château furent rasez, et incontinent les gens d'armes du roy comblèrent les douves et mirent le feu au château.

Le vingt-deuxième jour d'avril, et jour de la vigile de l'Ascension, l'an 1488, ledit sieur de Craon, lieutenant du roi, nostre sire, mena l'ost et armées dudit seigneur du lieu de Châteaubriand à Ancenis, et ceux qui estoient dedans ledit château d'Ancenis si se rendirent, leur vie sauve, au bout de trois jours, sans en emporter rien quelconque, et sitost qu'ils eurent esté mis hors de dedans, les murs, douves et château furent rasez ras terre, et les Bretons, qui s'en allèrent et sortirent de dedans, furent mis en des bateaux sur l'eau pour s'en retourner à Nantes.

Item, et vingt-cinq jours après ou environ, la ville et château de Dignan (1) furent prins, et les gens d'armes qui estoient dedans se rendirent à l'obéissance et mercy du roy et dudit sieur de la Trimouille, sieur de Craon.

Le douzième jour de juillet, l'an 1488, ledit sieur de la Trimouille et de Craon, lieutenant de nostre dit sire, mit le siége de par le roy, nostre sire, devant la ville de Foulgères, accompagné de très noble compagnie, avec grande puissance de gens d'armes, laquelle ville fut baillée et rendue en la volonté de nostre dit sire et du sieur de la Trimouille, au dedans de six jours, avec cette condition que les gens d'armes du roy ne pilleroient point laditte ville.

Monsieur des Barres, l'un des barons du pays de Bourbonnois,

(1) Dinan.

seigneur de la Marottière, serviteur du duc de Bretaigne et de Monsieur d'Orléans, fut décollé à Saulmur, avec deux de ses compagnons et alliez, le vingt-unième jour de juillet, l'an 1488, et furent décollez diffamablement comme larrons, iniques et mauvais et traistres au bon roy que Dieu veuille sauver et garder, et ledit des Barres estoit l'homme que plus le peuple craignoit, car il venoit en trahison, èz-bourgades, prendre le peuple à prisonnier, et le rançonnoit plus qu'il n'avoit vaillant et aussy en emportoit tous les biens du pauvre peuple.

Le mardy des féries de la Pentecoste, le vingt-septième jour de may, l'an 1488, nostre sire le roy Charles de Vallois s'en vint du pays d'amont, et arriva en cette ville d'Angers, et y fit résidence jusques à l'huitième jour d'aoust, l'an dessus dit, et quand il se départit d'Angiers, il s'en alla au château du Vergier qui est à Monsieur de Gié, en la paroisse de Saché (1).

Le lundy, jour saint Samson, vingt-huitième jour de juillet, l'an 1488, par la grâce de Dieu, nostre benoist Créateur, et de la glorieuse Vierge Marie et tous les saints et saintes de Paradis, nostre sire le roy Charles de Vallois VIIIe de ce nom, fils du feu roy Louis XIe de ce nom, à qui doint Dieu bonne vie et santé, obtint une journée de fait d'armes, à l'encontre des Bretons et leurs complices et alliez, en un lieu nommé Saint-Aulbin-du-Cormier qui est en Bretaigne entre la ville de Fougères et de Rennes, et en laditte journée et bataille estoient du party dés Bretons le sieur d'Orléans, le comte d'Albret, le prince d'Orange, le mareschal de Bretaigne, sieur de Rieux, le fils aisné Monsieur de Rohan, le prince de Galles, anglois, et plusieurs barons et sieurs de Bretaigne, avec d'autres gens de guerre d'estrange pays, ennemis du roy, dont ledit duc d'Orléans et lesdits prince d'Orange et de Galles estoient à pied en la compagnie des Allemands, en la première avant-garde, et Monsieur de Dunois ne partit point de la ville de Nantes pour ce qu'il fut estably à la garder, et saichez bien que ledit sieur de Rieux estoit de l'arrière-garde, lequel s'enfuit, dont bien luy en print, car la bataille et la meurtrerye

(1) Seiches.

fut si forte, de puissance et vaillance de François, que lesdits sieurs d'Orléans, le prince d'Orange et autres, furent prins à prisonniers, et print un archer nommé grand Jehan, archer de la garde françoise, ledit sieur d'Orléans, et le baillif de Dijon print à prisonnier ledit prince d'Orange, néantmoins que il ne tarda guère qu'ils ne furent tuez, car si on ne les eut connus, ils fussent morts.

Item, en laditte bataille y furent tuez ledit prince de Galles, le fils de Monsieur de Rohan, néantmoins que Monsieur de Rohan estoit du party du roy, nostre sire, estant à la conduitte du roy; aussy y furent tuez et mis à mort grand nombre d'Anglais qui furent tuez en un rondeau ensemble, et moult d'autres barons dudit pays de Bretaigne, avecques plusieurs gens de guerre, tant Bretons que autres, jusques au nombre de 18 à 20 mille, et toutte la compagnie de Monsieur de Montfort et presque toutte la noblesse de Bretaigne, sans compter les vivandiers.

Item, est à sçavoir que laditte journée fut en un pré auprès de deux petits taillis de bois, et au-dessus y a une lande qui est auprès dudit lieu de Saint-Aubin-du-Cormier, et touttesfois néantmoins cela posé qu'ils eurent du pire, si se pensoient tous bien deffendre vaillamment, car ils se tenoient forts pour un parc qu'ils avoient fait, lequel estoit fort, et aussy que ils estoient une belle compagnie, et bien accoustrez, mais le courage leur faillit au besoin.

Item, et à icelle journée y fut tué un très noble capitaine de nostre dit sire le roy, nommé Jacques Galliot, qui servait d'avant-garde, luy et d'autres bons capitaines, lequel Galliot y fut tué d'une sacquebutte (1) à la coulevrine qui luy frapa en la cuisse; mais avant qu'il eût esté blessé, il releva l'estendard de sa compagnie par deux fois, et saichez pour vray que ledit feu Galliot fut en partie cause de faire gaigner la journée à nostre sire le roy par sa vaillance et hardiesse, et aussy usaige et subtilité qui estoit en luy, car il mit ses ennemis aux rays du soleil qui frappoit ès-yeux desdits Bretons. Priez Dieu pour luy.

Et fut enterré ledit Galliot aux Frères mineurs d'Angers, car il fut

(1) Sorte de lance à crochet dont se servaient les cavaliers.

amené par le commandement du roy jusques au port Linier (1), et à ce lieu là les Collèges et Mendiants de la ville d'Angers allèrent quérir le corps, et le conduisirent jusques auxdits Frères mineurs, bien et honorablement, et y estoient à ce présents Monsieur le chancellier de France, Monsieur le lieutenant du roy; et plusieurs autres grands seigneurs qui pour lors suivoient la cour du roy, nostre dit sire, estant en cette ville d'Angers, furent à le conduire, dont les gens dudit Galliot portoient le deuil, et le lieu où fut enterré ledit Galliot, fut en la chapelle Saint-Bernardin; et entendez que quand laditte journée fut faitte, nostre sire le roy estoit au château du Vergier et y estoit encores à icelluy mesme jour.

François de Bernon, duc de Bretaigne, décéda de ce monde en l'autre, en la ville de Couairon, le quatrième jour de septembre, l'an 1488. Dieu luy fasse pardon! Amen.

Touttesfois, aucuns dient qu'il décéda le lundy ou mardy huitième ou neuvième jour dudit mois.

Et fut enterré ledit duc en l'église de Nostre-Dame des Carmes de Nantes.

Les deux tours qui sont à l'entrée des Halles, où est à présent la maison de la Jeullerie et prisons du roy, nostre sire, à Angers, furent commencées à faire environ la Saint-Jehan, l'an 1486.

La monnoye valant la pièce dix deniers fut nouvellement faitte en ce royaume par le commandement du roy, nostre sire, Charles VIIIe de ce nom, en janvier, l'an 1488.

Le comte Antoine de Beauvau, sieur de Précigné, en son vivant, l'un des grands présidents de Paris, fut enterré en l'église des Augustins d'Angers, le mardy des Rogations, vingt-sixième jour de may, l'an 1489, et fut amené le corps de Paris, tout mort, là où il estoit décédé.

Charles de Vallois VIIIe de ce nom, roy de France, et Madame la royne, sa femme, nommée Catherine (2), fille du roi des Romains et duc d'Autruce (3), firent leur entrée au château de Beaufort, pour y

(1) Ligny.

(2) Marguerite. Ils étaient seulement fiancés, et le mariage n'eut pas lieu.

(3) Autriche.

aller voir la royne de Cicille, veufve, à un lundy matin, trentième jour d'aoust, l'an 1490.

Item, le mercredy ensuivant, nostre dit sire le roy et la royne, sa femme, se départirent dudit château de Beaufort audit mercredy matin, et s'en vindrent disner à Andart, le premier jour de septembre, l'an dessus dit.

Item, et ledit mercredy, après disner, premier jour de septembre, an dessus dit, s'en vindrent à Angers, et entrèrent au château par le portail de devers les Lices, et estoient avec eux Monsieur de Bourbon et sa femme, sœur du roy, nostre sire, Monsieur l'admiral, sieur de Graville, Madame d'Orléans, Loys Monsieur de Luxembourg, Monsieur de Rohan, Monsieur de Brezé, oncle du roy, Monsieur le maréchal de Gyé et plusieurs autres ducs, comtes et barons, chevalliers, escuyers et autres moult capitaines et sieurs.

Et devez sçavoir que quand nostre dit sire le roy et la royne estoient à Chinon, avant qu'ils arrivassent à Angers, le mareschal de Bretaigne, sieur de Rieux, et autres sieurs de ses compagnons et alliez, allèrent en ambassade vers le roy, nostre sire, et pour seureté de leurs personnes, envoya nostre sire le roy en ostaige Monsieur de Craon, sieur de la Trimouille, et Monsieur le mareschal des Cordes, lesquels furent envoyés à Nantes, et fut au mois d'aoust l'an dessus dit.

Le roy, nostre sire, disna chez monsieur Jehan Binel, docteur et juge d'Anjou, le jeudy neuvième jour de septembre, l'an 1490, et après qu'il eût disné, il alla voir son artillerie qui estoit arrangée es-halles d'Angers, et après s'en alla passer par le portail Saint-Michel-du-Tertre, et s'en alla le long des douves et fossez se rendre en son château d'Angers, et y avoit un escuyer sur un grand cheval grison bardé, lequel faisoit ses penades devant le roy moult frisquement (1).

Le vendredy ensuivant, dixième jour dudit mois de septembre, l'an 1490, nostre sire le roy Charles VIIIe de ce nom fut voir son ost et ses gens d'armes qui estoient en une isle au droit de Bouchemaine,

(1) Agréablement, lestement.

du costé de la Basmette, et entra dedans la tente de Monsieur le baillif de Dijon, affin de voir et sçavoir la façon, la manière et le fait de son ost et de ses gens d'armes.

Item, et après qu'il eut veu et visité, fit venir et assembler en bataille les gens d'armes de son dit ost, lesquels furent fait venir hors du parc pour estre découverts, affin que Madame la royne, qui estoit sur le hault du tertre de l'enclose de la Basmette, vît l'esbat des gens d'armes, car elle avait tenu compagnie au roy depuis le château jusques à la Basmette.

Item, et après que ledit sire eut esté content d'avoir assez veu la mode et débat de ses dits gens d'armes, cela fait, tout incontinent, les nobles, ducs, comtes, barons, chevalliers, escuyers vindrent sur beaux chevaux bardez, bien accoustrez, pour jouster, et jecter la lance devant le roy en la prée d'auprès le camp, de laquelle chose le roy fut très content, et aussy le peuple qui illecques estoit présent en fut fort joyeux.

S'ensuivent les noms des capitaines qui firent faire les monstres aux gens de guerre qui estoient sous la charge d'un chacun capitaine, lesquels faisoient leurs dittes monstres en la prée de Saint-Serge d'Angers, pour après aller à l'ost du roy, nostre sire, lequel estoit et fut ordonné estre assis en l'isle Cheurière, qui est vis-à-vis de Bouchemayenne, de l'autre costé de la rivière.

Premièrement. Monsieur le capitaine, appellé Mannoury, fit ses dittes monstres en la prée de Saint-Serge, le mardy jour de saint Bartholomée, vingt-quatrième jour d'aoust, l'an 1490.

Monsieur le capitaine, appellé..., fit pareillement ses dittes monstres ledit jour audit lieu et an dessus dit.

Le capitaine, appellé monsieur du Percil, fit semblablement ses dittes monstres audit lieu le mercredy vingt-cinquième jour dudit mois, l'an dessus.

Monsieur de Saint-Pierre, capitaine, fit pareillement ses monstres audit lieu le jeudy vingt-sixième jour dudit mois que l'ost fut assis et commencé.

Nostre sire le roy et la royne s'en partirent de leur château d'Angers, et s'en allèrent au château du Vergier qui est à Monsieur le

mareschal de Gyé, le lundy au matin treizième jour de septembre, l'an 1490.

Item, et durant que nostre dit sire et la royne estoient encores au Vergier, son ost, qui estoit vis-à-vis de Bouchemaine, près la Basmette, fut départi le jeudy ensuivant, l'an dessus dit, et fut donné congé aux gens de guerre dudit ost de leur en aller chacun chez soy, et furent envoyez sans les payer de leurs gages, dont fut un grand mal, car ils firent un très grand dommage et pillage; car en leur en allant, ils dégastèrent les vignes qui estoient bonnes à vendanger, et rançonnoient et pilloient le pauvre peuple.

Le mercredy treizième jour d'octobre 1490, deux gens de guerre à cheval furent prins par les gens du bourg Saint-Jacques et par les portiers du portal Saint-Nicolas, lesquels gens de guerre estoient venus espier et eschanguetter la ville d'Angers, pour ce que les Bretons estoient à Espinay et à Bouchemayenne, qui cuidoient venir piller le pays et prendre des prisonniers, laquelle chose ne purent pas faire.

Item, et à icelle même heure fut prins un autre homme de guerre qui avoit une femme de chemin avec luy, lequel fut tué chaudement sur le pont du portail Saint-Nicolas, et fut gisé en la douve, et un religieux des Augustins d'Angers.

Le jeudy quatorzième jour d'octobre, l'an 1490, un commissaire arriva en cette ville d'Angers, lequel commissaire apporta une commission et mandement de par le roy, nostre sire, contenant en forme et substance comme nostre sire le roy avoit fait, créé et ordonné Monsieur le mareschal de Gié, sieur du Vergier, son lieutenant, de sa propre personne, et gouverneur du pays d'Anjou et du Mayne, avec puissance et authorité de mettre et asseoir garnisons de gens d'armes èz-villes et lieux desdits pays d'Anjou et du Mayne, duquel mandement en fut faitte lecture généralle.

Le vendredy vingt-neuvième jour d'octobre, l'an 1490, Monsieur Guillaume Fournier, en son vivant, official chanoine et trésorier d'Angiers, fut ensépulturé en une chapelle qu'il fit autres fois faire au placistre du devant de laditte église d'Angiers, mis et posé entre deux vouttes estant dans laditte chapelle.

Dom maistre Jean de la Vignolle, doyen de laditte église de Saint-Maurice d'Angiers, fit le service de son enterrement, et y furent tous les colléges, religieux, mendiants et Université d'Angiers avec grand honneur et solemnité, et y fut fait un très beau service, car il y eut chanterie de messe à tous venants, et pour lors estoit recteur de laditte Université d'Angers un nommé Monsieur Guillaume, prieur licencié èz-loix.

Item, et le lundy ensuivant, huitième jour de novembre, l'an dessus dit, le service dudit feu Monsieur Guillaume Fournier, fut fait et accomply en laditte église d'Angers par ledit doyen, avec grand honneur et solemnité, car on faisoit pareillement dire des messes à tous venants, et aussy y estoient Messieurs le recteur, docteurs, bedeaux et sieurs de laditte Université avec grande magnificence et honneur.

Nostre sire le roy Charles de Vallois fit son entrée en la ville de Rennes, en Bretaigne, lequel y fut par deux ou trois jours, les lundy, mardy vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième jours de novembre, l'an 1491, et avoir esté la patience (1) criée paravant qu'il y entrât.

Anne de Bernon, fille de feu Monsieur François de Bernon, duc de Bretaigne, laditte Anne après duchesse de Bretaigne, fut affiancée et espousée en lien de mariage avec Monsieur Maximilien, roy et empereur des Romains et duc d'Autruce, beau-père du roy, nostre sire, par un procureur commis dudit empereur, lequel la espousa au nom dudit empereur, et furent sesdittes nopces en la ville de Rennes, à l'église Saint-Pierre; et nottez que aucuns disoient, ce qui est vray, que l'ambassade d'Angleterre, de Navarre et d'Espaigne y estoient présents à faire les honneurs et bombans, le dimanche dix-neuvième jour de décembre 1490.

Thouin Jamelot, autresfois sous-maire et conseiller d'Angers, décedda de ce monde en l'autre, et fut enterré en l'église de Sainte-Croix d'Angers, le samedy premier jour de janvier, l'an 1490, et en fut fait et dit les messe et service le dimanche lendemain après

(1) Paix, trève.

ensuivant, deuxième jour dudit mois de janvier, l'an dessus dit.

En l'an qu'on disoit 1490, fit grand hyver, lequel fut froit et sec à merveille, car les rivières furent prinses et glacées par telle manière que les gens alloient par-dessus les glaces desdittes rivières, et commença l'hyver environ la feste de saint Thomas, lequel dura en gelée continuellement jusques au dernier jour de février; mais vous devez sçavoir que les neiges furent aussy fortes et espaisses et diverses, car elles durèrent sur la gelée, sans pleuvoir et sans faillir d'un seul jour, depuis environ le... jour de septembre jusques audit dernier jour de janvier, l'an dessus dit, et disoient aucuns marchands, allant par plusieurs pays et contrées, que lesdittes neiges furent encores plus grandes sans comparaison au pays d'amont et en la Basse-Bretaigne que elles ne furent au pays d'Anjou.

Item, aussy fit de grands vents froids à merveille au mois de janvier et février, qui faisoient grand mal aux gens.

Le lundy dix-septième jour de janvier, l'an 1490, Messire Michel du Bouchet, natif du pays de Bretaigne, fut fait docteur régent en cette ville d'Angers, et fut fait le festaige à Saint-Aubin dudit lieu, et à icelle feste y estoient Monsieur de Reims, Monsieur le mareschal de Gyé et Monsieur de Guémené et plusieurs autres grands seigneurs, avec grande abondance de docteurs, licenciez, bacheliers et autres escoliers à grand nombre, dont Monsieur Pierre Mesnard, natif du pays du Mayne, estoit recteur pour lors; et saichez que laditte feste fut moult honnorable et de grand coust.

Le dimanche de nuit que le jour et feste de Madame sainte Gertrude estoit vingtième jour de mars, l'an 1490, le château et place de la ville de Nantes fut prins pour et au nom du roy, nostre sire, Charles VIIIe de ce nom, par Monsieur de la Trimouille, sieur de Craon et de Thouars, et par cent gens d'armes et alliez, pour ce que ledit sieur estoit lieutenant-général du roy, nostre sire; lequel château fut livré audit sieur par M. d'Albret, capitaine dudit château, estant pour lors au dedans d'icelluy, et devez sçavoir que les gens d'armes du roy, nostre dit sire, y entrèrent par la fausse poterne qui est sur l'eau.

Et saichez pour certain que tout le peuple, qui estoit au dedans

de ladite ville de Nantes, se rendit en la bonne grâce et mercy du roy, nostre dit sire, voire par certaine proposition faitte entre eux et mondit sieur de la Trimouille et de Craon, et cependant nostre dit sire le roy s'en partit le... ensuivant, de la ville de..., pour venir par-delà, et arriva à Angers le mercredy vingt-troisième jour dudit mois, et disna à Saint-Aubin.

Item, et le vendredy, jour de l'Annonciation Notre-Dame, s'en alla coucher à Rochefort, pour aller à Nantes.

Item, et le samedy de Pasques-Fleuries, au soir, environ cinq heures, nostre dit sire le roy entra en la ville et château de Nantes, accompagné de Monsieur de Bourbon, de Monsieur de Grasville, admiral de France, de Monsieur de Luxembourg, de Monsieur d'Angoulesme, de Monsieur de Vendosme, et avec plusieurs autres grands seigneurs et moult noble compagnie, cheminants devant ledit sieur environ de... Suisses et Allemands et avecques...

Et noïtez bien que ledit château de Nantes fut prins par le moyen d'un page, serviteur de celuy qui estoit lieutenant dudit château, lequel page bailla les clefs dudit château, lesquelles il déroba à son maistre pour ouvrir de nuit ledit chasteau, affin que ledit sieur d'Albret, qui estoit logé aux Cordeliers, entrât audit château, et sitost que ledit sieur d'Albret y fut entré, il y fit venir par la poterne dessus l'eau, Monsieur de Saint-André, Monsieur de Champeroux, capitaine et trésorier des guerres, et plusieurs autres grands seigneurs, et saichez que durant que la machination et compillation se faisoient, ledit sieur de Champeroux estoit à la Fosse de Nantes, qui, en ombre de marchand, acheptoit sel, poisson et autres marchandises, et les mettoit ès-navires qu'il fit aborder devant la poterne dudit château ; item aussy Monsieur d'Albret et les dessus dits délivrèrent le capitaine Odet qui estoit prisonnier audit château.

Monsieur révérend père en Dieu...., évesque de... (1), décedda de ce monde en l'autre le jeudy, jour du Sacre, douzième jour de may, l'an 1491, et le vendredy ensuivant fut enterré en l'église de Nostre-Dame d'Angers avec grande solemnité. C'est à sçavoir que audit

(1) Le nom a été défiguré par le copiste.

enterrement y avoit un très beau luminaire et moult et belle et noble compagnie, et y estoient aussy Messieurs les recteurs, docteurs, licenciez, bacheliers, clercs et bedeaux de l'Université d'Angers, avec grand nombre de peuple.

La nuit d'entre le lundy et mardy, jour de l'Invention Sainte-Croix, qui fut le troisième jour de may, l'an 1491, gela si étroitement que merveille, par telle manière que les vignes, et spécialement le bas cépage fut tout brouy et desgasté de gelée, car les bourgeons et lames estoient jà fort grands; mais n'en demeura du bas cépage que bien peu, voire par les lieux où passa laditte gelée; et dura laditte gelée continuellement par les jours d'icelle sepmaine; mais chacun jour elle ne fut pas si aspre que le jour Sainte-Croix, et quand advint la nuit d'entre le samedy à dimanche ensuivant, plus grande fortune advint que paravant, car icelle nuict fut pire de gelée et plus aspre que l'autre, car elles (les vignes) devinrent touttes noires.

Monseigneur Messire Jehan Binel, juge d'Anjou, docteur régent en l'Université d'Angiers, aussy chancellier d'Allençon, lors de son vivant, décéda de ce monde en l'autre, luy estant en la ville de Tours, pour et au service du roy, nostre sire, le mercredy au matin, dix-huitième jour de may, l'an 1491; et environ l'heure de quatre heures après-midy, ledit jour, fut ensépulturé et enterré devant l'image du crucifix des Cordeliers de Tours, auquel enterrage y estoient présents : Messeigneurs le grand chancellier de France et Madame sa femme, Messieurs les grands conseillers du roy, nostre dit sire, avec plusieurs seigneurs de Tours et autres seigneurs; et saichez que audit enterrement y avoit le nombre de six vingt personnes ou environ qui portèrent le deuil en grande dévotion.

Le mardy vingt-unième jour de juin, l'an 1491, la translation des ossements et reliquaire du vray corps de Monsieur saint Lezin fut faitte en l'église de Monsieur Saint-Jehan-Baptiste d'Angers, par révérend père en Dieu, Monsieur Maistre Pierre de Laval, archevesque de Reims, évesque de Saint-Malo, en Bretagne, abbé de Saint-Aubin et Saint-Nicolas d'Angers et Saint-Maain de Gueel, luy accompagné de révérend père en Dieu, Monsieur Maistre Jehan Tillon, aussy abbé

de Saint-Serge et Saint-Bach lèz-Angers, et Robert de Chemené, abbé de Toussaints, et maistre Jehan de la Vignerolle, doyen d'Angers, et Guy Pierre, docteur et maistre-escolle et chanoine de laditte église d'Angers, avecques plusieurs autres gens, sieurs d'église, comme Messieurs de l'église de Saint-Pierre dudit lieu et de Saint-Maurice, avec grande compagnie d'autres chanoines, curez et chappelains et autres, avec grand nombre de commun peuple estant à la procession qui fut faitte audit lieu de Saint-Jean-Baptiste.

Et à icelluy mesme jour, je, Guillaume Oudin, prestre, prins et receus les draps (1) de l'esglise de Monsieur Saint Lau, lesquels me furent conférez par Messieurs les doyen, chanoines de laditte église, par le bon moyen de Monsieur François Bernard, chanoine de laditte église et curé de Denazé, près Craon.

Feu noble et puissant seigneur, Monsieur duc de Dunois, décéda de ce monde en l'autre, luy estant entre Baugé et La Flèche ou pays d'Anjou, le vendredy, jour sainte Catherine, vingt-cinquième jour de novembre, l'an 1491, et alors estoit à la chasse.

Frère Jehan Bourgeois, humble religieux de l'ordre de Monsieur saint François, l'un des prédicateurs du roy, nostre sire, vint et arriva en cette ville d'Angers le premier vendredy de l'Advent, deuxième jour de décembre, l'an 1491, et commença à faire ses prédications et sermons, le samedy lendemain, en l'esglise abbatialle de Nostre-Dame d'Angers, lequel fit moult belles et authentiques prédications tant que merveille, tellement que le peuple l'en suivoit et poursuivoit comme s'il eût esté saint homme, principalement les petits enfants, lesquels il faisoit chanter en son sermon, en chantant : *Beata es Maria,* en poursuivant d'autres beaux mots et d'autres oraisons que plusieurs escrivirent, et aussy le commencement de la litanie, en commençant à chanter haultement : *Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison, Christe audi nos, Sancta Dei genitrix,* etc., et avoit avec luy, au bas de la chaire, un de ses religieux

(1) On dit, dans plusieurs églises, *porter les draps*, pour dire : porter les habits de chanoine. Être des draps d'une telle église, signifie être chapelain habitué de cette église, la desservir. — Voyez le dict. de Trévoux.

qui l'ensuivoit, lequel lisoit la Sainte-Ecriture en un livre, et puis après, ledit frère Jehan Bourgeois l'exposoit en françois au peuple, et à chacun sermon qu'il faisoit, il monstroit tousjours au peuple une teste de mort pour esmouvoir le monde à pitié.

Feu messire Pierre Laisné (que Dieu absolve!), docteur régent en l'Université d'Angers, natif de la ville de Fougères, en Bretaigne, en son vivant, chanoine des esglises de Saint-Pierre et Saint-Maurille d'Angers, prieur et curé de Saint-Jehan de la Maulverez (1) et de Loeré, aussy chapellain de la Roche d'Erigné, décéda de ce monde en l'autre le mardy, environ l'heure de midy, dix-huitième jour de septembre, l'an 1491, et le mercredy, lendemain, fut ensépulturé en l'église de Monsieur Saint-Maurille, prèz l'autel de Nostre-Dame.

Charles de Vallois, daulphin, fils de Charles de Vallois, roy de France, VIIIe de ce nom, et de noble dame Anne, sa femme, royne, fut né au mercredy dixième jour d'octobre, l'an 1492, et furent ses parrains : Monsieur d'Orléans, Monsieur de Bourbon, et Jehanne d'Anjou, bonne royne de Sicile, comtesse de Beaufort, fut marraine, et le baptisa un religieux de la Basmette, qui avoit nom frère Jehan Bourgeois, et feu Pierre Monsieur de Laval, archevesque de Reims, mist le cresme du baptesme ; et le jeudy ensuivant, en furent faits les feux de joye en cette ville d'Angers, et fut nommé Charles d'Orléans.

Révérend père en Dieu, Monsieur Maistre Jehan de Resly, évesque d'Angers, confesseur et ausmonier du roy, nostre sire, fut receu en cette ville d'Angers comme évesque, luy estant accompagné des prélats, colléges et autres prestres de l'église militante, et aussy y estoient présents : Monsieur le mareschal de Gié et Monsieur Bouré, conseiller du roy, nostre sire, avec plusieurs autres grands seigneurs, le dimanche quatorzième jour d'octobre, l'an 1492.

Et saichez que avant qu'il vinst Angers, il s'en vint par La Flèche, et donna les saints ordres de prestrise le samedy vingt-deuxième jour de septembre, l'an 1492, et le dimanche ensuivant s'en vint à Eventard, et le lundy alla à Briollay, et de Briollay retourna à Eventard.

(1) Saint-Jean des Mauvrets.

Feu Monsieur, duc d'Alençon, sieur de La Flèche, décéda de ce monde en l'autre le mercredy, vigille de la feste de Toussaint, dernier jour d'octobre, l'an 1492, et fut ensépulturé en l'église de Nostre-Dame de la Flèche.

Feue noble dame et abbesse d'Angers, Catherine de la Trimouille, décéda de ce monde en l'autre, elle estant en son abbaye d'Angers, le Jeudy absolu, vingt-huitième jour de mars avant Pasques, l'an 1492.

La Passion de Nostre-Seigneur fut jouée à Saulmur le quatrième jour d'aoust 1493, et dura six jours.

Le lundy neuvième jour de mars, l'an 1493, la terre trembla tant que merveille incessamment, tellement que par chacun jour, ou que ce soit de deux jours en deux jours, et continuellement par trois sepmaines, fit de grands tonnerres, par telle manière que le monde en estoit tout esbay, car il sembloit que le tonnerre vînt de loin de l'air ou dessous la terre.

La patience (1) fut criée et publiée en cette ville d'Angers entre le roy de France et entre le roy des Romains, duc d'Autruce et de Bourgogne, et en furent faits les feux de joye le jeudy et vendredy sixième et septième jours de juin, l'an 1493.

Depuis le temps de lundy, jour de la Magdelaine, vingt-deuxième jour de juillet, l'an 1493, fit continuellement un grand chaud à merveille jusques au jour saint Macé et saint Maurice, ou environ, qui sont le vingt-unième et vingt-deuxième jour de septembre, et celuy an, par telle manière que les vignes, herbes et jardinaiges estoient bruslés, tellement qu'il n'estoit mémoire que à quarante-deux ans ou environ, on n'avoit jamais veu faire si grand chaud, ainsy que disoient les gens anciens, et ne fut guerre de vins èz-environs d'Angers; mais en autres lieux, il fut environ comme demy-vinée, voire ès-lieux non fortunez.

Feu Messire Louis Le Cornu, prestre, natif du pays du Mayne, en son vivant docteur-régent en l'Université d'Angers, et chanoine des églises de Saint-Pierre et Saint-Maurille d'Angers, aussy aumônier

(1) Trève.

de l'ausmosnerie de Saint-Michel-du-Tertre d'Angers, curé au Mayne, chappelain de Saint-Mainbeuf d'Angers, décéda de ce monde en l'autre, le dimanche au soir, heure de dix ou onze heures de nuit, onzième jour d'aoust, l'an 1493.

Révérend père en Dieu, noble et puissant seigneur Pierre de Laval, prestre en son vivant, archevesque de Reims, évesque de Saint-Malo, de Saint-Main de Gueel, en Bretaigne, aussy abbé de Saint-Albin et Saint-Nicolas d'Angers, décéda de ce monde en l'autre, luy estant audit lieu de Saint-Nicolas, le mercredy, heure de onze heures ou de midy, quatorzième jour d'aoust.

L'an 1493, et le lundy ensuivant, dix-neuvième jour dudit mois, fut mis et ensépulturé son corps devant le grand autel de Saint-Aulbin d'Angers, et fut fait un moult beau et honorable service par touttes les églises d'Angers, et chanterie de messes à tous prestres qui pouvoient célébrer messe audit lieu de Saint-Aulbin et Saint-Michel de la Pallud, et les chappellains des esglises collégialles, et chanoines disoient leurs messes chacun à son église.

Feu Maistre Pierre Guiet, en son vivant licencié èz-loix et lieutenant à Angers, au ressort de Monsieur le sénéchal d'Anjou, décéda de ce monde en l'autre le lundy quinzième jour de septembre, l'an 1493.

Le dimanche, lundy et mardy vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième jours de septembre, l'an 1493, fut jouée à Angers le mystère de la Passion de Monsieur saint Georges le martyr, dont André Moriceau joua saint Georges, Pierre Maboul, sergent, joua l'empereur Dacien; Papot, pastissier, joua le roy de Perse; Guillaume..., Jehan Serre, sergents, et..., jouèrent les tyrans; Maistre Robert Dignan, prestre, joua Lucifer; André Chauvelier, Sathan; Gillot Besguin, Grand-Jean Leboucher..., jouèrent les autres diables.

Noble homme, sieur de Rieux, mareschal de Bretagne, espousa la fille de Monsieur de Painthievre, nièce de Madame Jehanne d'Anjou, royne de Cicille, comtesse de Beaufort, le jeudy septième jour de novembre, l'an 1493, et fut en l'église paroissialle de Saint-Pierre de Beaufort.

Le lundy treizième jour de janvier, l'an 1493, Messire Anceau

Rayneau, angevin, Nicolle Adam, allemand, Michel Passain, manceau, furent passez et faits docteurs-régents en l'Université d'Angers pour le grand besoin et nécessité qui en estoit, pour ce que les autres docteurs estoient morts cette année, auxquels trois docteurs leur fut donné leurs disnez et festages comme pour l'honneur de Dieu, sinon qu'ils payèrent les robbes des bedeaux; mais saichez que tout le commun peuple de l'Université en fut mal content, par quoy furent nommez les docteurs *faits sous la cheminée.*

Feu Monsieur René Manuel, advocat, aussy conseiller du roy, nostre sire, en son vivant, sieur de Latouche et de la Buffeterye, décéda de ce monde en l'autre, le sixième jour d'octobre, l'an 1494, et le vendredy ensuivant fut ensépulturé en l'église de Saint-Maurille d'Angers, et chanterie à tous prestres qui voulurent chanter messe celluy jour et pareillement au jour de son septième.

Feu Jehan Besnard, en son vivant esleu d'Angers, décéda de ce monde en l'autre, luy estant en sa maison près les Cordeliers d'Angers, le mercredy troisième jour de décembre, l'an 1494, et le jeudy ensuivant fut mis et ensépulturé en l'église de Saint-Maurille dudit lieu d'Angers; aussy tous prestres qui voulurent chanter messes pour luy, furent payés et pareillement au septième.

Feu Maistre Jehan La Sue, prestre licencié ès-droits, chanoine de Saint..., décéda de ce monde en l'autre le dix-huitième jour de juillet, l'an 1495.

Feu Maistre Jehan de la Vignolle, prestre en son vivant, doyen de l'église de Saint-Maurice d'Angers, décéda de ce monde en l'autre le mercredy quatrième jour de novembre, l'an 1495.

Feu Jehan de la Vallée, en son vivant lieutenant de Monsieur le juge d'Anjou, sieur de la Vastelière et de la Damoisellerie, décéda de ce monde en l'autre le jeudy septième jour d'avril après Pasques, l'an 1496, et le vendredy ensuivant fut ensépulturé au cimetière de Saint-Michel-du-Tertre d'Angers.

A Mortaignes, au pays du Perche, près la paroisse de Bleufve, qui est au Mayne, fut de la gresle si fort et si diverse qu'elle abbatit une grande maison forte en la ville de Mortaignes, en laquelle y avoit seize cheminées; aussy gresla si estroittement que ladite gresle tuoit

les bestiaux ès-champs et les oyseaux, et y avoit dedans laditte maison deux chevaux que la gresle tua.

Et vous assure et affirme que deux marchands de la ville de Bleufve, l'un nommé Jacques Vaux, et l'autre Thomas Coupel, me jurèrent qu'il fut pesé un loppin de gresle qui estoit du poids de cinquante livres, et disoient plusieurs qu'il pouvoit bien estre diminué de dix livres avant qu'on le pesast, et fut à l'heure de une heure après midy, à heures de vespres, que icelle gresle chut le samedy dix-huitième jour de juin, l'an 1496.

En la ville d'Angers et èz-environs, il venta, plut, gresla, tonna et esclaira si fort, tant et tellement, que nulle personne n'eust ozé se tenir dehors tant fit mauvais temps, ce que jamais homme n'avoit veu, et croy aussy fit grand dommage aux arbres et biens de sur la terre, et fut environ l'heure de dix heures de nuit au dimanche dix-septième jour de juillet, l'an 1496, et sachez que les vins vieux poussèrent tout à main.

Feu Maistre Thomas de Sernon, licencié èz-loys en son vivant, conseiller du roy, nostre sire, autresfois juge de la prévosté d'Angers, décéda de ce monde en l'autre, au mois de octobre, l'an 1496.

Feu Gervais Le Camus, l'un des changeurs d'Angers, aussy eschevin et bourgeois de l'Université d'Angers, décéda de ce monde en l'autre, le mardy troisième jour de décembre, l'an 1496, et le mercredy ensuivant fut ensépulturé en l'église de Saint-Pierre dudit lieu d'Angers.

Feu Jacquet Le Camus, frère dudit Gervaise, icelluy Jacquet, en son vivant grenetier de Châteaugontier, aussy seigneur, décéda de ce monde en l'autre au mois de..., l'an 1496.

Le deuxième Daulphin fut né au château du Plessis, prèz Tours, au jeudy jour de la Nativité de Nostre-Dame, huitième jour de septembre, l'an 1496, et depuis trépassa le deuxième jour de octobre, l'an dessus dit.

Feu Jehan Fallet, en son temps eschevin et trésorier du roy, nostre sire, autresfois prévost d'Angers, décéda de ce monde en l'autre le jeudy dix-septième jour de septembre, l'an 1496.

Feu Messire Guillaume Lévesque, en son vivant docteur-régent

en l'Université d'Angers, archidiacre d'entre Sarthe et Mayenne, et chanoine de Saint-Jehan-Baptiste d'Angers, curé de Saint-Sylvin, près Angers, décéda de ce monde en l'autre le mardy dix-huitième jour d'avril, l'an 1497, après Pasques, et le mercredy ensuivant fut ensépulturé en la chapelle de Monsieur Saint-Georges de laditte église de Saint-Jehan-l'Evangéliste d'Angers.

En l'année que Pasques furent le vingt-sixième jour de mars, l'an 1497, fit le plus grand chaud que jamais homme n'avoit veu, car, depuis le dix-septième ou dix-huitième jour dudit mois de mars et an dessus dit, ne fit nulles pluyes, sinon chaud jusques aux féries de la Pentecoste qui fut le quatorzième jour de may, l'an dessus dit, et encores un petit d'eau qui chut du ciel, n'estoit que rosée, laquelle ne trempa point la terre que environ d'un doigt d'espais sans plus.

Et sachez que en celluy an, les bleds furent bien pauvres et bien chers, et l'espy petit, par quoy estoit force qu'il fût bien cher, et valloit le septier quarante-six sols, mesure des Ponts-de-Cez, et le froment, cinquante sols.

Feu Jehan Bouquet, en son vivant drapier, demeurant èz-faux-bourgs Saint-Michel-du-Tertre d'Angers, en la paroisse de Saint-Michel, décéda de ce monde en l'autre, le samedy huitième jour de may, l'an 1497, et le mardy ensuivant fut ensépulturé au cimetière de Saint-Michel-du-Tertre d'Angers.

La terre trembla et aussy fit grand tonnerre environ onze heures de la nuit première de la Pentecoste, quatorzième jour de may, l'an 1497, par telle manière qu'il sembloit que les maisons, esglises et habitations tombassent à terre, et en fut le monde espouvanté, car désormais ne fut mémoire qu'on eût veu un tel tremblement de terre sans nul abisme, car le clocher de Tiercé chut à terre, trois cheminées du château de Beaufort tombèrent à terre, et autres dommages ès-tours et chambres.

Feue noble et puissante dame..., natifve du pays et duché de Bretaigne, en son vivant femme de Monsieur..., seigneur du Verger, prèz Angers, décéda de ce monde en l'autre le vendredy dix-neuvième jour de may, l'an 1497, et le lundy ensuivant fut ensépulturée en l'église du prieuré dudit lieu du château du Verger.

La grande vinée fut partout le pays d'Anjou continuellement une et bonne vinée, et bonne cuillette abondamment grande et fructueuse, tellement que les gens anciens disoient que passé à vingt-cinq ans n'avoit esté tant de vins, et saichez que ainsy qu'il en fut grand planté (1), aussy estoient-ils bons à merveille et doux et forts; touttesfois les vins doux ne faisoient pas bonne fin à les garder, car ils se roussissoient et devenoient tous muez et deffaits; mais les autres, qui n'estoient point doux, se vendoient sur la saison le plus d'argent, et ce néantmoins on avoit communément pippe de vin pour un escu, et fut icelle vinée meilleure que celle de l'année précédente; l'an d'icelle bonne vinée fut en l'an 1497.

Feu Charles de Vallois, fils de feu Louis de Vallois, en son temps roy de France, décéda de ce monde en l'autre, luy estant en la ville et château d'Amboise, le dimanche de Pasques, environ midy, onze jour d'avril, l'an 1497, avant Pasques.

Feue dame Yvonne de Pincé, en son temps femme de feu Messire Jehan Binet, docteur-régent en l'Université d'Angers et juge ordinaire d'Anjou, décéda de ce monde en l'autre, le dimanche huitième jour d'aoust, l'an 1498.

Feu Monsieur Jehan Belin, licencié èz-loyx, lieutenant de Monsieur le sénéchal d'Anjou, décéda de ce monde en l'autre, le dimanche dix-huitième jour de novembre, l'an 1498, et le lundy fut enterré à Saint-Jullien d'Angers.

Feue Jehanne d'Anjou, royne de Cicille, décéda à Saulmur, de ce monde en l'autre, le mercredy dix-neuvième jour de décembre, l'an 1498.

Item, et le mercredy au soir, deuxième jour de janvier lors ensuivant, le corps et le cœur furent apportez à l'esglise de Saint-Laud d'Angers, et le lendemain tous les colléges et ceux de l'Université vinrent en procession le quérir pour porter à Saint-Maurice, et Monsieur Jehan de Rely, évesque d'Angers, fit le service et l'enterraige.

Feu Monsieur Robert Dauvet, en son temps archidiacre d'outre-Loire et chanoine d'Angers, aussy archidiacre de Reims, prieur de

(1) Abondance.

Montreuil-Bellay, chanoine de Nostre-Dame d'Aix, de Saint-Martin, Saint-Gatien de Tours, curé de Villevesque, chappellain de Saint-Laud d'Angers, décéda de ce monde en l'autre, le lundy derrain (1) jour de décembre, l'an 1498, et le mardy ensuivant fut enterré en l'esglise de Saint-Maurice d'Angers.

Charles de Vallois, lequel estoit paravant sieur d'Orléans et de Milan, à présent roy de France, et Anne de Bernon, sa femme, s'espousèrent à l'esglise de Saint-Pierre de Nantes, le mardy huitième jour de janvier, l'an 1498.

Item, et fit ledit Charles de Vallois, roy de France, son entrée première realle (2) à Angers par le portail Lyonnois, le vendredy vigille de la Nostre-Dame Chandeleur, premier jour de février, l'an 1498.

Et Anne, royne de France, sa femme, fit la sienne entrée à Angers le samedy, jour de la Chandeleur, deuxième jour dudit mois et an dessus dit, par le portail Saint-Nicolas, car elle estoit logée à Saint-Nicolas.

Feu maistre Jehan de Rely, en son temps évesque d'Angers, décéda de ce monde en l'autre la nuict d'entre le mercredy des ténèbres et le jeudy absolu, vingt-septième et vingt-huitième jours de mars, l'an 1498, avant Pasques, luy estant à Saulmur, en la maison de la dame de la Berruyerre, dame de la Mymerolle.

Les joustes furent généralles, de lances et d'espées, sur le cheval et à terre, sur pied et décharge de fer émoulu, au lieu des Lices, prèz le château d'Angers, le mardy d'après Quasimodo, neuvième jour d'avril, l'an 1499, tenues par nobles chevalliers, escuyers, François de Daillon, seigneur de la Crotte, frère puisné de Monsieur du Lude, René Bourré, seigneur de Jarzé, Loys de Malestroit, sieur dudit lieu de Malestroit, en Bretaigne, et sieur des Barres, lesquelles joustes durèrent huit jours.

Et les aydes des quatre, tenantz la jouste, c'estoient nobles hommes : Jehan Frezeau, pour la Crotte; pour Bourré, Jehan Fleury; pour Loys de Malestroit, Loys Fresneau; et pour les Barres, J. Dufay.

(1) Dernier.
(2) Royale.

Les combattants : J. Dufay, le Cadet, chevalier, sieur de Vaucheron; René de la Chesnays, sieur du Pin; le sire Jacques de la Chesnays; Loys Ronsart, sieur de la Possonnière, en Vendosmois; Monsieur le Bastard de chez le roy; Jehan Chauvin, fils du feu chancelier de Bretaigne; et le sieur de Créans.

Le dernier jour des joustes, J. Frezeau, avec sa lance, perça le harnois, sous l'aisselle, du sieur de la Chesnays, lequel n'eut que un peu la chair escorchée, sans entrer ès-costes; mais il estoit bien mal armé.

Renée Sarasine, en son temps abbesse d'Angers, décéda de ce monde en l'autre le vendredy lendemain de l'Ascension, dixième jour de may, l'an 1499, environ l'heure de sept heures au matin, et estoient présents à l'heure que ladite feue abbesse trépassa, Maistres Jehan Gaillard, docteur, et Jehan Rocher.

Feu Gillaume Pouyche, en son temps demeurant ès-forsbourg Saint-Michel-du-Tertre d'Angers, décéda de ce monde en l'autre le lendemain de la feste du Sacre, dernier jour de may, l'an 1499, et le samedy fut ensépulturé en l'église de Saint-Michel-du-Tertre d'Angers.

Thomas Jacquelin, prestre, en son vivant, demeurant en la rue de Saint-Michel-du-Tertre d'Angers, décéda de ce monde en l'autre, le mardy environ l'heure de minuit, septième jour de janvier, l'an 1499, et le mercredy fut enterré en l'église de Saint-Michel-du-Tertre dudit lieu, prèz l'autel de la grande porte de laditte esglise. Dieu luy fasse pardon. Amen! (1).

(1) Nous Christophe de Sanzay, chevallier de l'ordre du roy, seigneur de Saint-Macaire, j'ay retiré ce livre de mémoire, cy-dessus escript, d'un marchand d'Angers, nommé Legoust, confrère de l'autheur; ce fut l'an 1592, en octobre, lors du siége de Rochefort, par le mareschal d'Aumont.

In manibus tuis sortes meæ.

CHRISTOPHE DE SANZAY.

DANTE TRAVESTI.

Dante révolutionnaire, socialiste, hérétique, par M. AROUX. — *Dante révolutionnaire, socialiste, mais non hérétique*, par M. F. BOISSARD (1).

DANTE HÉRÉTIQUE.

Si j'en crois le programme de M. Aroux, nous arrivons au point capital; c'est pour la démonstration présente qu'il a dû victorieusement accumuler les preuves, afin d'écraser sous sa luxuriante érudition tous ses contradicteurs. Eh! bien, voici les faits qu'en de longues années et de rudes labeurs, le commentateur est parvenu à grouper, pour en former les assises de son réquisitoire.

Le cardinal du Puget, légat apostolique, voulut faire exhumer les restes de Dante pour les livrer aux flammes, comme ceux d'un hérétique. Archimbault, archevêque de Milan, inscrivit son nom sur le livre des hérétiques. Spontano, dans ses annales, le signale comme un fauteur des Templiers. Fielfo dit qu'il fut souvent accusé d'hérésie. Le P. Brezio, parlant de ce poème qui révéla au monde une langue nouvelle, l'a traité de *boutique de médisances*. Bélisaire Bulgarini cite contre Dante le couplet suivant :

« Messire Dante Alighieri, tu es un grand hâbleur; tu as écrit » un gros livre sur l'Enfer où tu n'es point entré; mais compte bien » y aller... » Enfin l'Inquisition prit le poète à partie, et il fut même, dit-on, déclaré hérétique.

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome II, page 29.

M. Aroux a dû, pour en venir à ses fins, renverser toutes les Bibliothèques du monde connu ; s'il n'a rien trouvé de plus à mettre en relief, c'est qu'il n'y avait rien à découvrir.

Et d'abord, en ce qui touche la chanson, laissons-la pour ce qu'elle vaut, elle est passablement grossière et dénote médiocrement d'esprit ; son auteur devait être, je pense, un proche parent du P. Brezio ! Que Dante ait été poursuivi, interrogé par l'Inquisition, c'est possible, mais je ne crois pas qu'aucun monument sérieux l'établisse. Cela fût-il incontestable, qu'en conclure ? Que le poète a pu se tromper à tel ou tel égard, qu'il s'est trompé même si l'on y tient, qu'il a pu émettre certaines opinions contraires à une sévère orthodoxie, soit ; mais après ? Suffirait-il, je vous prie, qu'un certain Archimbault eût inscrit Dante sur le livre des hérétiques, pour qu'il le fût réellement ? Non certes ; du reste, à cet égard, il y a quelque chose qui coupe court à toute discussion : *Rome ne l'a pas condamné.* Si le cardinal du Puget eut l'idée saugrenue, — je lui demande pardon de l'expression, — de faire exhumer les restes de Dante pour les livrer aux flammes, un pouvoir supérieur et bien autrement sacré, lui *conseilla* de n'en rien faire.

M. Aroux demeure convaincu que si Rome a gardé le silence, c'est qu'elle craignait, par un éclat gros de scandales, de révéler l'étendue du mal. Je suis bien éloigné de partager le même sentiment que le commentateur. Son critique est de mon avis, et répond très judicieusement : « On ne voit pas pourquoi l'autorité ecclésiastique au-
» rait hésité à frapper Dante qui était évidemment son ennemi en
» ce qui touche les choses purement temporelles. Si Dante était sec-
» taire, c'était de tous le plus hardi, le plus redoutable, le plus
» dangereux, et ce n'est pas cela qui aurait arrêté les foudres de
» l'Eglise ; grâce à Dieu, on la voyait frapper l'erreur partout où elle
» apparaissait. Les ouvrages qui naissaient en Italie, qui arrivaient
» d'Allemagne, de France ou d'ailleurs, étaient condamnés, quand
» ils devaient l'être, quelle que fût la puissance des auteurs, leur
» position ou leur génie. — Saint Ambroise a-t-il hésité à arrêter
» Théodose, coupable, sur le seuil de son église, bien que Théodose
» fût empereur ? Plus le mal vient de haut, plus il est important de

» le signaler et de le frapper. Ces livres, du reste, que Rome avait » ménagés par prudence, comme les œuvres de Dante, de Pétrarque, » de Boccace, du Tasse (car on les confond, eux et bien d'autres, » dans le même anathème), étaient lus par tous. Si la comédie de » Dante, les sonnets de Pétrarque, les contes de Boccace, les chants » du Tasse, n'étaient pas compris, pourquoi les lisait-on? — Si gé- » néralement on n'y voyait pas plus de sens que nous ne leur en » trouvons aujourd'hui, au dire de M. Aroux, d'où venait leur » célébrité? »

Accuser Dante d'hérésie, c'est non seulement méconnaître les enseignements de l'histoire, mais c'est encore s'insurger contre l'art et contre la science.

Raphaël, dans ce tableau de la Dispute du Saint-Sacrement qui suffirait seul à sa gloire, a peint Dante, couronné de lauriers, en la sainte compagnie des pontifes et des docteurs de l'Eglise. Une couronne de lauriers dans un pareil tableau, sur la tête d'un hérétique! Quelle outrecuidance! C'est pour un pape, il faut ne pas l'oublier, que cette magnifique peinture a été faite; ce sont les papes qui la protègent encore. Si Dante avait été signalé comme un hérétique, Raphaël eût-il commis la suprême insolence de le glorifier sur une toile éminemment catholique, sous les yeux irritables de Jules II et le regard des cardinaux?

Giotto, contemporain du poète, avait déjà célébré sa gloire; il l'avait peint aussi une couronne sur la tête et vêtu de la robe triomphale. Comment expliquer qu'aucune protestation ne se soit fait entendre, ni de la part du clergé, ni de la part des moines, ni de la part des catholiques? Comment expliquer que nul ne se soit levé contre cet hérétique du milieu même des passions qui fermentaient alors?

Si l'art a vengé Dante, la science l'a fait aussi. Florence, Pise, Bologne, Venise, ont retenti du commentaire de ses œuvres. Et le Saint-Père eût toléré cet enseignement public aux portes mêmes du Vatican; le plaçant ainsi, en quelque sorte, à l'ombre et sous le patronage de la chaire de saint Pierre? Cela est dérisoire.

« Ainsi, ajoute M. Boissard, dont l'érudition ne tarit pas, étaient

» complices ou victimes de l'erreur : Visconti, archevêque de » Milan, les deux théologiens et philosophes de Florence, avec les- » quels il travaillait ; Jean de Serravalle, évêque, qui étudiait Dante » dans les heures que n'occupait pas le concile de Constance. — » Trois papes consentirent à ce que des commentateurs leur dédias- » sent la *Divine Comédie,* sans qu'un seul vers y fût retranché ! »

En 1692, le cardinal Corsi, légat, plaça sur le tombeau de Dante cette inscription : *Virtuti et honori.* En 1780, le cardinal Louis-Valentin Gonzaga, légat à *latere,* fit élever, dans le premier endroit où Dante fut enterré, un tombeau de ses deniers ; dans une édition de 1512, il est dit : le *vénérable;* — en 1516, la *Comédie* est surnommée *Divine;* — en 1572, Vincent Buonanni appelle le poète : *divinissimo teologo.* Le cardinal Borgia ne parlait de lui qu'avec admiration, et gardait précieusement la lettre de remerciement adressée à Léon X qui avait permis de réclamer à Ravenne les restes de Dante. Michel-Ange, on le sait, s'offrit pour élever un monument à la mémoire du Florentin, et le buste du poète fut solennellement couronné au baptistère de Florence. En 1857 !... (il y a deux mois à peine), le doux et lettré Pie IX visita le tombeau de Dante. Sur le livre des voyageurs, il écrivit avec une exquise délicatesse, quelques vers du Purgatoire, dont voici sommairement le sens : « Le bruit du monde est un vent qui passe, il change de nom suivant qu'il tourne à droite ou à gauche. » — Le Saint-Père se fût-il détourné ainsi de sa route, pour honorer de sa catholique visite les cendres d'un hérétique? Saurait-il par cœur la *Divine Comédie?* Il y a dans ce fait une éloquente protestation contre les détracteurs de Dante ; qu'ils y songent !

LA DIVINE COMÉDIE.

« La *Divine Comédie* est la Somme littéraire et philoso- » phique du moyen âge, et Dante est le saint Thomas de la » poésie. » F. OZANAM. »

Le chapitre consacré à la *Divine Comédie,* tient dans l'ouvrage du savant critique une place considérable ; cela se conçoit à merveille,

puisque cette œuvre est la plus importante de toutes, puisque M. Aroux s'est attaqué particulièrement à cette citadelle de l'hérésie. Je me réduirai néanmoins le plus possible, ne voulant pas m'engager dans une trop longue analyse.

M. Aroux, partant de cette idée que la *Divine Comédie* est l'œuvre essentielle du sectaire, déclare qu'elle doit être intitulée : *Comédie de Catholicisme*... (p. 107). — Ce qu'il s'applique à démontrer, bien entendu, avec un grand luxe d'érudition.

« Le titre général attaqué, — dit le critique, — on s'en prend à » chacun des titres des trois grandes parties du poème ; l'Enfer est » presque païen, dit-on, le Purgatoire est païen et catholique, le » Paradis est d'apparence catholique ; mais au fond, il n'est qu'une » échelle de grades sectaires anciens et modernes.

» Pour répondre à ce reproche général que l'on fait à la *Comédie* » d'avoir un aspect païen, il n'y aurait d'abord qu'à nier le fait. Ainsi » cette division tripartite, renfermant l'Enfer, le Purgatoire, le Para- » dis, n'est nullement païenne ; car dans l'antiquité païenne, on » n'admettait que l'Enfer et le Paradis. Les mythologies, les poètes » de la Grèce et de Rome en font foi. Le sujet du Purgatoire est donc » entièrement d'origine catholique. Quant aux personnages mis en » scène, ce sont des anges, des saints, des saintes, c'est la sainte » Vierge elle-même. Ici, retentit la voix de saint Pierre et de saint » Paul, là apparaissent saint François et saint Dominique, saint » Bernard et tant d'autres ; ailleurs se manifeste la gloire de Dieu » lui-même. En ce qui touche les formes poétiques que revêt le » sujet, elles sont souvent empruntées au langage mystique des » docteurs de l'Eglise et à leur philosophie ; elles sont quelquefois » un écho des accents sublimes des prophètes, et le plus souvent on » y trouve le reflet des saintes Ecritures. L'inspiration poétique est » puisée dans l'étude et la méditation de l'Apocalypse. Nous ne » citons pas de textes à l'appui de ces affirmations qui ne sont pas » contestables. »

Les personnages de l'Enfer antique jouent, à la vérité, un grand rôle dans celui du Florentin ; mais M. Boissard justifie cela d'une façon très juste : « — Dante voulait décrire l'Enfer, et son embarras

» aurait été grand s'il se fût renfermé uniquement dans le simple » cercle des données de l'enseignement chrétien, cet enseignement » parlant à l'âme bien plus qu'aux sens; or, il fallait à Dante des » descriptions matérielles. Il y avait, dans les fastes littéraires de » l'antiquité, des peintures de l'Enfer, d'une poésie magnifique, qui » faisaient l'admiration des siècles; il a emprunté à ces chefs- » d'œuvre, les copiant parfois, s'en inspirant souvent. Lui-même a » inventé avec une rare énergie, et n'a dû qu'à son inépuisable et » terrible imagination, ces pluies froides, noirâtres, qui tombent » sans cesse en égale quantité sur les gourmands; ces marais fan- » geux, fétides, dans lesquels se déchirent de leurs dents meurtrières » ceux qui furent adonnés à la colère; ces tourmentes infernales qui » entraînent les luxurieux dans leurs tourbillons et les poussent » avec fracas contre les débris d'innombrables rochers. »

Voici quelques exemples d'interprétations choisis entre mille, et qui peuvent édifier suffisamment sur le degré d'imagination du commentateur : — Virgile, c'est l'opinion monarchique, c'est la philosophie ancienne, c'est la langue arcane, c'est l'initiation aux anciens mystères.

« Justinien figure dans le Paradis, au double titre d'empereur et » de législateur, afin de résumer en lui les deux vies, active et con- » templative, symbolisées dans l'Hermathènes, représentation an- » drogyne de Mercure et de Minerve, comme elles le sont dans le » second grade de la Maçonnerie où l'initié devient compagnon, et » reçoit deux paires de gants, l'une d'homme, l'autre de femme... »

Nous voilà maintenant dans la Franc-Maçonnerie. Je ne dissimule pas ma joie de voir mettre des gants aux Francs-Maçons et aux Franches-Maçonnes! c'est une particularité intéressante que je ne soupçonnais pas. Nul ne sera surpris de trouver Dante *en Loge,* c'est une delicate attention à laquelle je reconnais son généreux ennemi.

On sait que Dante parle au dernier chant du Paradis, d'une vision dans laquelle il distingua, au milieu d'une lumière éclatante, trois cercles qui n'en formaient qu'un seul; le premier réfléchi par le second, et le troisième semblant un feu brillant de la lumière des deux autres. Dante voulait parler de la Très-Sainte-Trinité, tout le

monde le croit... à l'exception de M. Aroux, pour lequel cette vision signifie la *vérité* chez les Maçons; il la reconnaît à ces trois couleurs : vert, blanc, rouge; ce sont précisément les trois couleurs de cette *vérité* et celles de la jeune Italie... Quelle coïncidence! — Et de plus, les cercles en se réfléchissant l'un l'autre, deviennent tricolores, ce qui donne (suivez-moi bien) le chiffre maçonnique et cabalistique : 9!

Dante va visiter, dans le seizième chant de l'Enfer, *trois* Gibelins. Or, « *trois* est le nombre d'une loge parfaite. » (P. 133.)

Si Béatrix meurt dans la 81e année du siècle, c'est que « 81 est un multiple de 9, et que 9 est un nombre qui figure souvent chez les Francs-Maçons; » — si le Purgatoire est divisé en sept étages, c'est que « dans la Maçonnerie il y a sept grades. »

« Dans le Purgatoire, continue la critique, M. Aroux veut absolu-
» ment voir l'initiation antique et moderne. Le poète aperçoit la
» belle planète qui excite à aimer et qui rayonne escortée des pois-
» sons; il invoque Calliope, dont les chants firent pressentir aux
» filles de Piérius qu'elles n'avaient plus de pardon à espérer; il fait
» un songe à la première heure du jour; il monte trois marches,
» l'une blanche, la seconde pourprée et noire, la troisième rouge de
» sang; on lui demande : « Que voulez vous? Avec qui venez-vous? »
» Il entend de l'harmonie, et un ange trace sept fois la lettre P. sur
» son front. Or, dit M. Aroux, le signe des poissons indique le si-
» lence que doit garder le néophyte; Calliope est invoquée comme
» la muse du chant allégorique qui fait passer la pensée dangereuse
» sous le vêtement d'une parole inoffensive, et si l'on se rappelle les
» filles de Piérius qui furent changées en pies, c'est un avertisse-
» ment de discrétion; le songe de Dante a lieu à la première heure
» du jour, qui est précisément l'heure à laquelle l'aspirant sectaire
» répond à la question : « Quelle heure est-il? » Quant aux trois
» marches, aux questions, à l'harmonie, tout cela est en rapport
» parfait avec l'initiation antique et moderne; il en est de même des
» sept *piacula* que Dante prend pour qu'on lui en enlève une à cha-
» que station... — Ces explications, ingénieuses parfois, sont géné-
» ralement forcées... »

Je ne puis résister au besoin de citer un passage du livre incriminé qui montre combien l'auteur est libéral, en fait de traduction, bien entendu ! Tout le monde sait presque par cœur les vers sombres et sublimes écrits sur la porte infernale :

Per me si va nella città dolente;
Per me si va nell' eterno dolore;
Per me si va la perduta gente.
. . . . . .
. . . . . .
Lasciate ogni speranza, voi ch'ntrate.

Traduction libre :

« Laissez toute espérance de rémission de la part de la secte et » de celle de Dieu, vous qui entrez pour n'en plus sortir dans cette » Babylone, enfer des vivants. »

Il est bon de remarquer qu'il y a simplement dans le texte :

« Par moi l'on va dans la cité dolente; par moi l'on va dans » l'éternelle douleur; par moi l'on va chez la race condamnée... » Laissez toute espérance, vous qui entrez... »

Il est impossible à Dante de se soustraire à un si fantasque traducteur.

Chacun, du reste, devant être fixé désormais sur les procédés du commentateur, je les abandonne à leur sort. Il importe, toutefois, de savoir que si M. Aroux est trop vivement combattu par la critique, il tirera de son sac à réserves beaucoup de révélations qui ne le céderont en rien, paraît-il, à celles que nous avons le bonheur de posséder. Nous en apprendrons de belles sur Pétrarque, sur Laure et sur bien d'autres; il y a là de quoi faire reculer les plus courageux.

« Comprenons donc, — s'écrie M. Boissard, en terminant son » septième chapitre, — et notre poète et son époque. L'amour pla- » tonique jouait un grand rôle dans toute la poésie d'alors, surtout » en Italie. Dante a employé les formes poétiques de son temps, il » y a noté toutes les sciences du siècle, puisant dans la théologie, » s'inspirant de la Bible, se souvenant d'Homère, d'Aristote, de Pla-

» ton, de Virgile; lisant saint Bonaventure, saint Augustin, Boëce; » étudiant la Somme de saint Thomas d'Aquin. Sa science a été » énergiquement constatée par César Cantu : « Il indiqua clairement » les antipodes et le centre de gravité de la terre. Il fit des observa- » tions pleines de finesse sur le vol des oiseaux, sur le scintillement » des étoiles, sur l'arc-en-ciel, sur les vapeurs qui se forment dans » la combustion. Avant Newton, il assigna à la lune la cause du flux » et du reflux; avant Galilée, la maturation des fruits à la lumière, » qui en fait évaporer l'oxigène; avant Linné, il déduisit la classifi- » cation des végétaux, de leurs organes, affirma que toutes les plan- » tes, même les plantes cryptogames et microscopiques, naissent de » semence; que les sucs nutritifs circulent dans les plantes. Avant » Leibnitz, il signala le principe de la raison suffisante; avant Bacon, » il indiqua l'expérience comme *la source d'où dérivent nos arts hu-* » *mains*; il fait même allusion à l'attraction universelle (Histoire » universelle, vol. XIIe, p. 690). » Dante s'occupait aussi, comme on » le faisait à son époque, de la science des nombres et de l'influence » des astres; peut-être était-il versé dans les sciences occultes si » étudiées alors. Eh bien! Dante a parlé de tout dans ses œuvres : il » semble qu'il ait voulu soutenir une thèse *de omni re scibili et de* » *quibusdam aliis.* »

Si maintenant on veut se rappeler quelle était la sauvage violence du caractère de Dante, l'œuvre du poète ne sera plus mystérieuse et impénétrable, mais au contraire compréhensible, saisissable et lumineuse.

Je m'arrêterais enfin, si, à propos d'Ugo Foscolo et d'un certain M. Rossetti, Napolitain, exilé en Angleterre, le traducteur ne s'était attaqué à la mémoire vénérée de M. Ozanam. Voici à quelle occasion : M. Rossetti, père spirituel et scientifique du commentateur, fut violemment combattu, dès l'apparition de ses œuvres, en France, en Allemagne, en Italie. Puis — était-ce par une permission du Ciel? — M. Rossetti tomba assez promptement dans l'oubli; il en fut pour ces huit gros volumes in-8°, dit spirituellement M. Boissard, et d'une si vive émotion, il ne resta pour ainsi dire pas trace.

Que M. Aroux ait été froissé de ce silence, c'était le droit *d'un bon fils:* mais il n'en devait pas faire un grief à M. Ozanam, qui lui ne songea jamais à contrister personne. « Son livre, — dit-il, dans un style fort peu mesuré, — était sans doute à peu près terminé, et il se sentit peu soucieux, en entreprenant d'en combattre les conclusions, non seulement de le recommencer ou de le remanier en grande partie, mais encore de donner de la publicité à ce système, qui ruinait le sien par la base. » — (P. 435.)

J'aimerais assurément à dire ce que de telles paroles m'inspirent d'indignation; mais il sied mieux à M. Boissard, qui, je le sais, connut et aima de plus près que moi cette âme si tendre, ce savant si consciencieux, de répondre à M. Aroux.

« Ce que vous avez écrit là, Monsieur, est une triste chose... Mais » vous ignoriez donc ce qu'était Ozanam? Vous ne savez donc pas » que cet homme avait passé toute sa vie courbé sur les livres; qu'il » parlait l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol; qu'il se reposait » de ses fatigues en compagnie des poètes latins et des pères de » l'Eglise; qu'il étudiait la Bible dans le texte hébreu; qu'il connais- » sait le sanscrit et plusieurs langues orientales? Vous ne savez » donc pas qu'Ozanam a publié des volumes de l'érudition la plus » profonde, attestant aussi bien son âpre courage que sa connais- » sance exacte des sources? Mais vous ne savez donc pas que c'est » son ardent amour de la science, sa soif insatiable de savoir, et » l'obstination consciencieuse avec laquelle il faisait toute chose, » qui l'ont tué? il a succombé à la tâche. Ozanam, qui donnait » quelquefois plus d'une journée de préparation à une leçon d'une » heure, mérite d'être cru quand il parle d'un ouvrage. Or, il cite » Foscolo; vous dites qu'il ne l'a pas lu; s'il le cite, je vous affirme » qu'il l'a lu. Vous auriez dû, vous, lire et comprendre son volume » sur Dante et en parler. L'Allemagne, l'Angleterre, ont voulu avoir » ce livre en leur langue; l'Italie à elle seule en possède quatre tra- » ductions... La bonne foi d'Ozanam attaquée, vous vous en prenez » encore à sa charité. Oh! ici, prenez garde!... Il va s'élever contre » vous un témoignage bien plus redoutable que celui de la science : » les pauvres femmes, les vieillards, les petits enfants, tous protes-

» tent contre vous, au nom du pain qu'il leur portait dans leurs » mansardes, des vêtements dont il les couvrait, des bonnes paroles » qu'il leur adressait, quand il n'avait plus rien à leur donner. »

Les convictions religieuses de M. Ozanam ne sont pas épargnées davantage, et quelque part M. Aroux s'exprime ainsi : « Il est catho- » lique, bien que son orthodoxie *tourne peut-être au romantisme.* » (P. 454.) J'aime ce *peut-être!* J'avoue avec M. Boissard, ne pas savoir au juste ce que c'est qu'un *catholique romantique,* M. Aroux ne le sait pas davantage *peut-être;* mais enfin le vague même de la qualification ne lui déplaît pas.

Cela m'émeut du reste fort médiocrement, ayant aussi entendu dire que le P. Lacordaire, ce religieux si rude à lui-même, était un *moine romantique.* L'accusation ne m'inquiète guère ni pour le savant ni pour le prêtre, et j'aime à voir Frédéric Ozanam en si chère, en si éloquente compagnie. Ces deux grandes âmes, si bien faites pour se comprendre, n'ont point été épargnées par la calomnie; mais grâce au Ciel, le bien qu'elles ont fait dans la sphère d'action que Dieu leur a départie, suffit à l'éternel repos de l'une et à l'inaltérable joie de l'autre!

L'analyse que je viens de faire, ne dispense pas le lecteur de lire M. Boissard et surtout M. Aroux. Si je me suis laissé aller à des appréciations personnelles, je n'en suis pas moins demeuré, comme je le disais en commençant, un critique de seconde main; heureux de trouver dans l'érudition d'autrui une assise sérieuse à mes opinions, et de rencontrer, sous une plume spirituelle et savante, un ensemble de preuves qui venait confirmer mes convictions. M. Boissard, en écrivant pour combattre M. Aroux et ses désolantes théories, a cédé à une généreuse impulsion, et son cœur lui a dicté un bon livre. Quant au très savant continuateur des Dupuis, des docteur Strauss, — bien qu'à un point de vue tout différent, — je lui souhaite d'être un jour *nié* par les enfants terribles qu'il aura réchauffés dans son sein ; si mieux ils n'aiment, les traîtres, trouver en lui l'étoffe d'un sectaire, d'un loup ravissant (hérétique), déguisé en peau de brebis (catholique), et déclarer qu'il était : révo-

931788A

lutionnaire, socialiste, hérétique! Je ne suis pas vindicatif; eh bien, j'aimerais ce châtiment littéraire.

Quoi qu'il en soit, puisqu'à toutes choses il faut une conclusion, il reste et demeure acquis que Dante est un Illuminé, un Gnostique, un Manichéen, un Pythagoricien, un Lollard, un Beghard, un Cathare, un Albigeois, un Fratricelle, un Kabbaliste, un Franc-Maçon, un Protestant (réunissant sous le même bonnet carré, Jean Huss, Luther, Calvin), un Rationaliste, un Humanitaire... voire même, à la rigueur, l'un des plus grands Poètes du Monde!

En livrant ces pages à la publicité, j'éprouve, je l'avoue, une certaine inquiétude. L'allure familière avec laquelle j'ai abordé des arguments ingénieusement déduits, donnera peut-être le change sur la portée très sérieuse de ce travail. N'est-il pas un peu leste, après tout, de prendre sur le ton de la plaisanterie des théories étranges, sans doute, mais, en fin de compte, très savantes? Quoi qu'il en soit de ces appréhensions, j'éprouve une profonde joie d'avoir pu saluer publiquement de mon infime admiration l'éternelle gloire de Dante; et je veux protester, en finissant, de mon respect pour la science, de ma sympathie pour les savants, à la condition, toutefois, que la vérité ne soit blessée ni par elle ni par eux.

EMILE AFFICHARD.

NOTE.

M. Aroux a publié chez Renouard :

La *Comédie* de Dante (Enfer, Purgatoire, Paradis), traduite en vers selon la lettre, et commentée selon l'esprit, suivie de la Clef du langage symbolique des Fidèles d'Amour (2 vol.) — Dans la préface, l'auteur fait amende honorable à M. Ozanam et retire l'épithète de : Catholique romantique. — Il concède aussi dans le dernier volume l'*existence de Béatrix*; ce n'est pas seulement avec le ciel qu'il y a des accommodements.

Le *Paradis* de Dante, illuminé *à giorno*, dénouement tout maçonnique de sa Comédie albigeoise (Enfer, Purgatoire, Paradis), traduit en vers selon la lettre et commenté selon l'esprit; — suivi de l'hérésie de Dante, démontrée par Francesca de Rimini; — de preuves supplémentaires et de la Clef du langage des Fidèles d'amour.

ÉTUDE

SUR

LE JANSÉNISME.

Quand on étudie notre histoire, ou notre littérature, pendant l'intéressante et splendide période qui s'écoula depuis le milieu du XVIIe siècle, jusqu'au milieu du XVIIIe, on rencontre à chaque pas le *Jansénisme*. Combattu ou patroné, censuré ou glorifié, poursuivi à outrance ou politiquement ménagé, le jansénisme est partout : à la Cour et au Parlement, dans les assemblées du clergé et dans les Universités, dans les congrégations religieuses et dans les cercles savants et littéraires; dans les édits royaux et dans les arrêts des compagnies souveraines, comme dans les bulles et dans les rescrits pontificaux ; dans les écrits des légistes, comme dans ceux des théologiens ; dans les biographies et dans les mémoires, comme dans les histoires générales; dans les livres légers et dans les pamphlets, comme dans les ouvrages graves et sérieux. Il suit de là que, si l'on a des idées fausses sur le Jansénisme, on jugera faussement des hommes et des choses, dans une multitude de circonstances, et l'on adoptera, tout naturellement, des appréciations aussi injustes que passionnées.

Les documents sur le point dont il s'agit sont abondants et variés; mais de leur abondance même et de leur variété naissent la confusion et l'erreur, parce qu'on les accepte sans discernement, lorsqu'il

faudrait en faire un choix circonspect et judicieux. De là vient que le monde lettré et savant ne voit, communément, dans le Jansénisme, que l'antagonisme entre les Jésuites et Port-Royal, tandis qu'il y eut au fond de ce débat la foi catholique, et l'autorité doctrinale de l'Église, sans laquelle la foi elle-même manquerait de consistance et de fixité. Quand on se place à un faux point de vue, quand on débute par une erreur, il est difficile d'éviter de fâcheuses déviations et de ne pas porter des jugements faux et injustes. Le théologien est peu exposé à ce danger; pour lui les questions soulevées par l'évêque d'Ypres ne sont plus douteuses. Mais on va voir que, sans se piquer de théologie, il est facile d'avoir sur le Jansénisme des idées justes et suffisamment complètes. Ce que nous allons dire présente un intérêt tout spécial aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou et du Maine*, puisque un des plus illustres évêques d'Angers s'est trouvé engagé dans ces regrettables débats.

On a nommé *jansénistes* les partisans des opinions théologiques de Jansénius, évêque d'Ypres, relativement aux conséquences morales du péché originel, à l'influence de la concupiscence sur la volonté humaine, et à la nature de la grâce, dont nous avons besoin pour opérer notre salut.

Jansénius a développé ses opinions dans un grand ouvrage, qui n'a été imprimé qu'après sa mort, et qu'il avait intitulé *Augustinus*, parce qu'il prétendait n'y avoir exposé et soutenu que la vraie et pure doctrine du célèbre évêque d'Hippone, dont l'autorité est si grande, dans l'Eglise, sur les questions traitées dans ce livre. La publication de cet ouvrage causa une grande agitation, et fit éclater des dissidences profondes, dans le monde théologique, où les uns le prônèrent comme un excellent exposé des croyances catholiques sur la grâce, tandis que beaucoup d'autres accusèrent hautement l'auteur d'être tombé dans l'excès opposé au Pélagianisme et au *sémi-pélagianisme*, que saint Augustin a combattus et réfutés, et d'avoir renouvelé équivalemment les erreurs que l'Eglise avait condamnées depuis longtemps déjà dans les écrits de Calvin et, tout récemment, dans ceux de Baïus. Le docteur Cornet, le même qui fut le maître en théologie de Bossuet, et dont ce grand orateur a

honoré la mémoire par un éloge funèbre, dénonça à la Sorbonne quelques propositions, comme extraites de l'*Augustinus*, ou plutôt comme résumant la doctrine de ce livre. Cinq de ces propositions furent peu après déférées au Saint-Siége, et le pape Innocent X les condamna comme hérétiques, par sa bulle du 9 juin 1653. Voici ces propositions :

1re *prop.* « Quelques commandements de Dieu sont impossibles aux hommes justes, lors même qu'ils veulent les accomplir et s'y efforcent, selon les forces présentes qu'ils ont; et la grâce par laquelle ces commandements soient rendus possibles leur manque. »

2e *prop.* « Dans l'état de la nature *tombée*, on ne résiste jamais à la grâce intérieure. »

3e *prop.* « Pour mériter et démériter, dans l'état de la nature tombée, la liberté qui exclut *la nécessité* n'est pas requise dans l'homme, mais la liberté qui exclut la *coaction* suffit (1). »

4e *prop.* « Les sémi-pélagiens admettaient la nécessité de la grâce intérieure prévenante, pour chaque action en particulier, et ils étaient hérétiques en ce qu'ils voulaient que cette grâce fût telle que la volonté pût lui résister ou lui obéir. »

5e *prop.* « Il est sémi-pélagien de dire que Jésus-Christ est mort, ou qu'il a répandu son sang pour tous les hommes, absolument. »

La publication et l'acceptation de la bulle d'Innocent X n'é-

(1) La *coaction*, ou violence, est une force qui applique les facultés d'un agent à un acte contraire à la volonté de ce même agent. Un homme vigoureux entraîne un enfant, malgré sa résistance, et l'oblige à marcher; c'est de la coaction. La liberté de coaction consiste donc à être exempt de cette violence, et elle se trouve dans tout acte qui se fait avec le consentement de l'agent et d'après sa volonté La *nécessité* est une force, ou influence, qui agit sur la volonté elle-même, et qui en domine les déterminations, de telle manière que l'agent n'ait pas la faculté de vouloir autrement. On conçoit sans peine qu'il y a deux manières de vouloir bien différentes : vouloir *librement*, et vouloir *nécessairement*. Ma volonté est libre dans l'acte qui consiste à me promener, parce que, tout en me déterminant à la promenade, je sens en moi la faculté de me déterminer au repos. Au contraire, dans l'acte d'amour de Dieu que produit un saint, dans le ciel, la volonté n'est pas libre, parce que la vue claire des perfections divines influe sur elle de manière à exclure la faculté de ne pas aimer Dieu. Cela posé, il est clair que, si ma volonté est maîtrisée, soit par

prouva pas plus de difficultés en France que dans les autres contrées catholiques. Mais les partisans de l'*Augustinus* n'en furent que plus ardents à vanter ce livre. Antoine Arnaud, qui était leur chef avoué depuis la mort de Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, ne tarda pas à mettre en avant la fameuse distinction du *fait* et du *droit*, qu'il énonça, dans une lettre à l'Université de Douai, en ces termes : « Cette proposition, *la doctrine de Jansénius a été condamnée*... peut former deux questions : l'une de droit, *si les cinq propositions ont été bien condamnées et si elles sont hérétiques;* l'autre de fait, *si cette doctrine hérétique des cinq propositions a été effectivement enseignée par Jansénius.* » Arnaud et ses amis n'hésitèrent pas, sur la question de droit, à reconnaître que les propositions avaient été légitimement condamnées; mais, sur la question de fait, ils soutinrent, persévéramment, que cette doctrine n'était point énoncée dans le livre de l'évêque d'Ypres, et que, par conséquent, l'orthodoxie de cet auteur n'était nullement atteinte par le décret d'Innocent X. On conçoit qu'au moyen de cette distinction, ils pouvaient tout en paraissant soumis, continuer à louer l'*Augustinus*, et même traiter l'hérésie condamnée dans les propositions de *fantôme imaginaire*, ce qu'ils firent hautement.

Cependant l'autorité ne tarda pas à s'élever contre cette interprétation du décret pontifical. Sur trente-huit évêques réunis à Paris,

la grâce, soit par la concupiscence, à tel point que, quand je me détermine à un acte, je n'aie pas la faculté de me déterminer à ne le pas faire, j'ai bien la liberté *de coaction*, puisque je fais ce que je veux; mais il est clair également que je n'ai pas la liberté *de nécessité*, puisque je veux sans pouvoir m'en empêcher *et nécessairement*. Or, quel mérite ou démérite peut-il y avoir dans un acte provenant d'une volonté ainsi dominée *et nécessitée?* — Malgré toutes leurs dénégations, les jansénistes, par la manière dont ils entendaient et expliquaient la grâce *efficace*, la faisaient dégénérer en grâce *nécessitante*, puisqu'ils la supposaient *toujours irrésistible*. Avec leur beau système de la volonté humaine irrésistiblement entraînée, tantôt par la grâce et tantôt par la concupiscence, il n'y a pas plus de liberté ni de mérite ou de démérite dans les actes humains que dans les mouvements d'un fléau de balance, qui incline, soit à droite, soit à gauche, suivant la force relative des poids qu'on met dans les bassins. .

H. B., c°.

pour l'assemblée solennelle dont l'ouverture eut lieu le 9 mars 1654, trente-sept signèrent une délibération portant « qu'on déclarait, par voie de jugement, rendu sur pièces produites de part et d'autre, que la constitution avait condamné les cinq propositions comme étant de Jansénius. » Innocent X confirma ce jugement des évêques, par son bref au clergé de France du 29 septembre 1654. Son successeur immédiat, Alexandre VII, ci-devant cardinal Chiggi, porta à la fameuse distinction un coup plus rude et plus décisif encore. Il avait suivi dans ses détails l'affaire des cinq propositions, lorsqu'on l'avait traitée à Rome; il avait lu tout l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres; il avait conféré avec les parties contendantes, et les avait entendues en particulier et en public; il avait assisté aux trente-six congrégations qui avaient eu ces propositions pour objet. Or, dans une bulle publiée le 17 novembre 1656, après avoir signalé comme *des enfants d'iniquité* « ceux qui ne craignent point de soutenir, au grand scandale des fidèles, que les cinq propositions ne se trouvent point dans le livre de Cornélius Jansénius, mais qu'elles ont été forgées à plaisir, ou qu'elles n'ont point été condamnées au sens dans lequel l'auteur les soutient, » le Pontife ajoute : « Nous déclarons et définissons que ces cinq propositions ont été tirées du livre de Jansénius, évêque d'Ypres, intitulé *Augustinus*, et condamnées dans le sens expliqué par l'auteur. . »

Cette constitution fut solennellement publiée en France et acceptée par tout le corps épiscopal. Ainsi la question *de fait*, telle que le docteur Arnaud l'avait posée, se trouva nettement décidée, dans le sens contraire à l'opinion de ce docteur et de ses amis, par la même autorité qui, de leur aveu, avait bien jugé et péremptoirement décidé la question *de droit*. Il devenait évident que l'Eglise avait prononcé formellement et authentiquement sur ces deux points : 1° que les cinq propositions étaient hérétiques; 2° que les hérésies de ces propositions étaient énoncées et soutenues dans l'*Augustinus*. Les partisans de Jansénius se trouvèrent donc placés, sans moyen terme possible, dans l'alternative que voici : ou bien reconnaître, franchement et humblement, qu'ils s'étaient trompés, en vantant l'*Augustinus* comme un excellent exposé de la vraie doctrine de saint

Augustin et de l'Eglise sur les questions relatives à la grâce; ou bien soutenir que l'Eglise n'est pas infaillible dans l'interprétation des textes, et qu'elle peut se tromper dans ses décisions, sur le sens et la portée des écrits soumis à son examen.

Port-Royal, et tous ceux qui suivaient l'impulsion donnée par cette illustre école, se prononcèrent pour ce dernier parti. Voici l'argumentation dont ils prétendirent se faire un retranchement inattaquable, pour abriter leur amour-propre, avec l'honneur de l'évêque d'Ypres : toute la théologie reconnaît que la foi a pour objet unique et exclusif la révélation divine; que l'Eglise n'a reçu le privilége de l'infaillibilité qu'à titre de gardienne de ce dépôt sacré, et que, par conséquent, elle n'est infaillible dans ses jugements qu'autant qu'ils portent sur un point révélé. Or, la question de savoir si la doctrine des cinq propositions est identique à celle de l'*Augustinus*, ou si le sens hérétique de ces propositions ressort également du texte de ce livre, dûment interprété, est une question de fait, sur un point étranger à la révélation proprement dite, dont le dépôt s'est trouvé définitivement clos, à la mort du dernier des Apôtres. Donc les décrets de Rome sur ce point, quoique reçus par le corps épiscopal, ne commandent pas l'adhésion de la foi; cette autorité, en pareille matière, ne pourrait donner qu'une certitude tout humaine et toujours contestable; et l'on satisfait pleinement à la déférence qui lui est due en gardant *un silence respectueux*.

Quatre évêques, ceux d'Aleth, de Pamiers, d'Angers et de Beauvais, exprimèrent des réserves conformes à ce système, dans les mandements qu'ils publièrent, pour la promulgation de la bulle d'Alexandre VII. La discussion se trouva donc portée sur la question *du silence respectueux* à l'égard de cette bulle, en ce qui concernait l'attribution au livre de Jansénius des erreurs condamnées par ce pontife et par son prédécesseur. L'autorité ne se contenta point de ce silence; elle exigea, comme elle le devait, une adhésion pure et simple, intérieure et réelle, et des déclarations précises de soumission, sur *le fait* comme sur *le droit*. On n'imposa pas aux quatre évêques l'humiliante obligation de rétracter leurs mandements; mais ils ne purent faire leur paix, avec le Saint-Siége et avec la

Cour de France, qu'à la condition très expresse de signer, et faire signer à leurs prêtres, un formulaire dressé à Rome même, imposé par Alexandre VII, et dont voici la teneur : « Je... me soumets... rejette et condamne sincèrement les cinq propositions *tirées du livre de Jansénius intitulé Augustinus, dans le propre sens de l'auteur, comme le Saint-Siége les a condamnées...* » Sur des assertions et des attestations qui ne pouvaient laisser aucun doute dans l'esprit du Pape et du Roi, ces évêques passèrent, aux yeux des deux autorités, pour avoir fidèlement rempli cette condition. Il est incontestable qu'ils signèrent le formulaire, et l'on vit même la signature d'Antoine à côté de celle de son frère, Henri Arnaud, évêque d'Angers. Mais il est également avéré, qu'ils mirent en même temps des restrictions à leur adhésion, et qu'ils firent des réserves expresses, relativement à ce qu'ils appelaient la question de fait, restrictions et réserves qui ne furent point publiées. En réalité, les partisans de l'évêque d'Ypres n'ont point cessé de se retrancher dans la distinction du fait et du droit, depuis cette paix qui leur fut accordée vers la fin de 1668, par le Pape, alors Clément IX, quoique le renoncement à cette distinction en eût été la condition exigée authentiquement et persévéramment.

Voyons comment cette condition fut remplie par l'évêque d'Angers, Henri Arnaud. Comme les trois autres prélats, il s'était engagé à tenir un synode, pour signer et faire signer à ses prêtres le formulaire d'Alexandre VII. Comme eux, il avait signé et adressé au pape une lettre dont voici des fragments : « Les évêques de France *avaient pris une autre voie que nous*, à l'égard de la souscription du formulaire... Nous nous sommes déterminé *à les imiter*. Nous avons tenu des synodes, ordonné une nouvelle souscription et signé nous-même... Nous ne dissimulons point que cela était pour nous difficile et scabreux; car nous savions les railleries que *ce changement de discipline* nous attirerait, de la part de ceux qui ne nous aiment pas... » Quand il n'y aurait pas eu plus tard des attestations de complaisance à l'appui de cette lettre, elle suffisait amplement pour convaincre Clément IX qu'Henri Arnaud et les autres avaient signé et fait signer le formulaire purement et simplement, et en écartant

toute distinction entre le droit et le fait. Car s'ils avaient renouvelé cette distinction, ils seraient restés dans la voie *qu'ils avaient prise* d'abord, ils n'auraient point *imité les autres évêques* de France, il n'y aurait point eu de leur part de *changement difficile et scabreux*. Or, voici ce qu'on lisait dans le procès-verbal du synode tenu à cette occasion par l'évêque d'Angers : « Par la signature du formulaire, on doit s'obliger à condamner, simplement et pleinement et sans aucune réserve ni exception, tous les sens que l'Eglise et les papes ont condamnés *dans les cinq propositions*. A l'égard du fait, on est seulement obligé, par cette signature, à une soumission *de respect et de discipline*, laquelle consiste à ne se point élever contre la décision qui en a été faite, *et à demeurer dans le silence*. » L'évêque ordonne ensuite que le formulaire soit signé sur-le-champ par les prêtres présents, et à son secrétariat par les autres ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers. Qu'on rapproche ce texte de la lettre des quatre prélats, et qu'on juge s'il est possible de concilier l'un avec l'autre.

D'ailleurs, toute la conduite de l'évêque d'Angers, dans cette affaire, démontre qu'il suivait une tactique concertée avec ceux de Beauvais, d'Aleth et de Pamiers, pour faire croire au Pape et au Roi qu'ils avaient satisfait à ce qu'on exigeait d'eux, tout en faisant leurs réserves, et en maintenant leur chère distinction. Contrairement à l'usage et aux convenances, c'est à l'extrémité de son diocèse, dans la ville de Saumur, qu'il tint son prétendu synode. L'assemblée eut lieu sans convocation canonique, et M. Babin, rédacteur des *Conférences d'Angers*, atteste que, dans les archives et dans le registre même de l'Evêché, à l'année 1668, on ne voyait aucune trace ni de mandement ni de circulaire, pour cette réunion, qui ne se composa que de cinquante ecclésiastiques, et à laquelle n'assista pas la vingtième partie des curés du diocèse. Loin de presser l'exécution de son ordonnance synodale, pour la signature du formulaire, l'évêque s'abstint de la notifier, et l'on ne vit ni au secrétariat de l'Evêché un registre pour recevoir les signatures, ni au greffe de l'officialité aucune procédure contre les réfractaires. Enfin, et c'est le trait le plus caractéristique, l'ordonnance elle-même et le procès-verbal devinrent invisibles, sitôt après la clôture de cet étrange synode.

En effet, à Saumur, comme à Aleth, à Pamiers et à Beauvais, « les signatures furent faites sur des feuilles volantes plus faciles à détourner qu'un registre. Aussi ces actes furent-ils tenus si secrets qu'on fut longtemps sans en avoir de copie. L'évêque de Pamiers la refusa aux chanoines de la cathédrale, qui la demandèrent en plein synode. Ils se firent décerner acte du refus par l'official du diocèse le 22 du même mois de septembre. Après la mort de M. Henri Arnaud, notre évêque, décédé le 8 juin 1692, M. Le Pelletier, son successeur, fit chercher exactement, dans son secrétariat et au greffe de l'officialité, la minute de ce procès-verbal. Ces soins furent inutiles, elle ne se trouva point. C'est une espèce de hasard qui en fit rencontrer une copie furtive, laquelle, cependant, peut être regardée comme authentique, parce que, outre qu'elle est de la main et sous la signature du sieur Le Royer, aumônier de M. Henri Arnaud (et depuis curé de Fenou), elle est semblable à celles des trois autres diocèses, imprimées en 1675, dans un recueil qui n'a été rendu public que longtemps après sa date. » (*Conférences d'Angers sur la grâce*. T. 1er.)

Huit ans après cette paix *fourrée*, pour la conclusion de laquelle le Pape et le Roi furent seuls de bonne foi, l'évêque d'Angers prouva, par un acte officiel et authentique, qu'il n'avait renoncé qu'en apparence à la distinction du fait et du droit. « Instruit que l'Université de sa ville ne voulait accorder de degrés à ses candidats qu'autant qu'ils auraient condamné les cinq propositions de Jansénius, proscrites par les papes Innocent X et Alexandre VII, il signifia, le 4 mai 1676, aux doyen, syndic et docteurs de la faculté de théologie, une ordonnance portant *défense d'exiger des bacheliers et autres de leur corps, lors de leur réception, autre chose, sur le sujet des cinq propositions, que la condamnation des doctrines desdites propositions et une soumission de discipline à l'égard du fait de Jansénius, laquelle consiste à demeurer sur ce point dans un silence respectueux; et aux bacheliers et autres, de faire le serment avec ladite condamnation, sans distinguer la doctrine d'avec le fait de Jansénius; et ce, sous peine de suspense encourue par le seul fait*... La faculté passa outre; et, le lendemain, elle fit prêter le serment à un licencié qui devait recevoir le bonnet. Le

roi loua la fermeté des docteurs, et, par arrêt du conseil, ordonna l'exécution des constitutions apostoliques. Le prélat réforma son ordonnance le 4 septembre suivant. (*Conf. d'Ang.*)

« M. Henri Arnaud eut encore une mortification, dans la même année, par la destruction de deux communautés, qui s'étaient établies à La Flèche et à Angers, pour élever de jeunes sujets dans les nouveaux sentiments. Le Roi, aussi occupé des affaires de la religion que de celles de l'Etat, donna des ordres... pour dissiper ces petits séminaires de jansénisme. Ils furent exécutés, mais non pas sans résistance. » (*Conf. d'Ang.*)

Il est désolant d'avoir à constater des faits qui obscurcissent la gloire, d'ailleurs si pure et si solide, d'un de nos plus grands évêques. Mais, s'il a des droits bien acquis à notre admiration, par ses vertus apostoliques, et à notre reconnaissance par un épiscopat fécond en œuvres de zèle et en sages institutions, la vérité a aussi les siens, qui sont ici d'autant plus sacrés qu'elle intéresse la foi, la dignité du Saint-Siége et l'autorité de l'Eglise.

Comment concilier cette conduite tortueuse et peu sincère avec les principes austères des solitaires de Port-Royal, qui parlaient tant de droiture et de bonne foi, et qui savaient si bien jeter de l'odieux et du ridicule sur les subtilités de certains casuistes et sur les restrictions mentales? Du reste, si leur tactique manqua de loyauté, elle fut d'une habileté profonde. Durant quinze ans, ils firent porter tout le débat sur la question *du fait*, et, tant qu'elle put passer pour indécise, elle leur laissa un vernis d'orthodoxie dont ils surent profiter pour se faire de chauds partisans dans le monde lettré et savant. Ceux-ci, pour la plupart, se préoccupèrent fort peu des questions théologiques, qui se trouvèrent comme absorbées par le débat accidentel auquel le génie d'Arnaud sut donner une importance majeure, questions d'ailleurs abstraites et très difficiles, même pour les maîtres en théologie. On ne peut que très improprement les appeler jansénistes; ils ne furent que les amis, ou les admirateurs, des Arnaud, des Pascal, des Nicole, des Lemaître, et, par conséquent, fort opposés aux jésuites, qui se montraient fort ardents dans le camp opposé. Il faut même reconnaître que la haine, la

jalousie, la défiance contre ces religieux, firent peut-être autant de partisans à Port-Royal que le mérite de ces fameux solitaires, et qu'elles lui en firent beaucoup plus que l'intérêt pour le livre d'un évêque belge, ou le goût pour les maximes outrées des jansénistes véritables.

Le zèle des jésuites ne parut ni assez pur ni assez mesuré; et l'on put croire qu'ils avaient à cœur de faire triompher le système sur la grâce, inventé par leur père Molina, autant, tout au moins, que d'abattre une erreur opposée à la foi. Leur zèle, qui eut dès le principe les caractères de l'esprit de corps, n'hésita pas à opposer intrigues à intrigues, et il eut trop souvent les allures de l'esprit de parti. Ils compromirent la cause de la bonne doctrine et de l'Eglise, tout en la défendant, parce qu'ils passionnèrent la défense; ils la compromirent encore plus, peut-être, en l'identifiant et en la confondant avec leur cause propre, car on se porta comme janséniste, pour n'être pas soupçonné de favoriser les casuistes relâchés. Que l'opinion, égarée par la calomnie, ait été injuste envers cette compagnie, au sujet de la casuistique, c'est ce que je n'entends point discuter ici; mais il reste toujours, qu'à tort ou à raison, on se rapprocha de Port-Royal pour se tenir à l'écart des jésuites. Pascal leur fit cruellement expier les excès ou les déviations de leur zèle, en leur infligeant les *Provinciales*; et l'expiation se perpétue comme le succès de ces immortelles satires, dont, après tout, la solidité n'est qu'apparente, et qui ont été suffisamment réfutées, quant au fond, par le petit livre intitulé : *Entretiens d'Eudoxe et de Cléandre* (1). Mais ce succès perpétue en même temps des préventions contre la vraie doctrine et de graves erreurs relativement au jansénisme, dont beaucoup ne jugent que par les lettres de Pascal. De là viennent, en grande partie, tant de jugements erronés, tant d'appréciations injustes, tant d'assertions historiquement fausses, qu'on trouve dans une multitude d'écrivains, d'ailleurs estimables. Pour juger sainement du Jansénisme, il faut tenir fort peu compte des écrits passionnés qui furent publiés de part et d'autre; il faut, contrairement à la

(1) L'auteur de ce livre fut le P. Daniel.

marche suivie par beaucoup d'hommes de lettres et d'historiens, s'attacher surtout à des pièces authentiques et à des faits notoires et incontestés; le mieux serait de s'en tenir aux bulles et aux brefs émanés du Saint-Siége, aux actes des assemblées du clergé de France, aux mandements épiscopaux, aux délibérations des facultés de théologie, à certains édits royaux et arrêts des parlements. De ces graves documents, que rien ne peut obscurcir, il ressort, avec évidence, que l'évêque d'Ypres et ses partisans soutenaient, sur les conséquences du péché originel et sur la grâce, des opinions que l'autorité compétente a condamnées, et qui constituent l'hérésie jansénienne.

Nous avons dit que la distinction entre le droit et le fait sauva pendant longtemps, aux yeux de bien des catholiques sincères, l'honneur de Port-Royal, au point de vue de l'orthodoxie. C'est que cette distinction était très propre à égarer les esprits; d'abord parce qu'elle portait la controverse sur les questions très épineuses relatives à l'*acte de foi proprement dite;* ensuite, parce que dans la notion de *fait* opposée à la notion de *droit,* il y avait un vague et une obscurité dont il était facile d'abuser, et dont on abusa effectivement. Avant qu'on eût discuté, analysé, éclairci tout cela, Arnaud, Nicole et les autres, purent faire illusion et attirer à leur parti de fort bons esprits. Du reste, il suffira d'indiquer sommairement deux ou trois considérations que les théologiens ont développées depuis, pour faire toucher au doigt la complète inutilité de la fameuse distinction et la fausseté de l'argumentation dont elle est la base.

Toute la théologie reconnaît, à la vérité, que la révélation est l'objet propre de la foi, et qu'un acte *de foi divine* ne peut porter que sur une chose révélée par Dieu même. Mais elle reconnaît également qu'on est obligé de croire fermement, sous peine de n'être plus catholique, plusieurs points qui ne peuvent pas avoir été révélés : telle est l'*apostolicité* du ministère ecclésiastique, résultant d'une légitime succession; telle l'*œcuménicité* d'un concile; telle l'*authenticité* de certaines parties de l'Ecriture-Sainte, sur lesquelles la critique fournit des raisonnements pour et contre. Ces trois points soulèvent des questions de fait, et les deux derniers ne se décident

péremptoirement que par l'autorité de l'Eglise. Vainement un janséniste répliquerait que l'adhésion des fidèles à ces choses non révélées n'est pas un acte de foi proprement dite, car elle n'en est pas moins un acte de *ferme croyance,* une adhésion d'esprit et de cœur, un devoir de conscience qu'on ne remplirait pas par le *silence respectueux.*

Soutenir d'une manière absolue que la question de savoir si quelques propositions sont contenues, équivalemment et quant au sens, dans un livre, est une question *de fait,* c'est abuser du langage et s'envelopper à dessein dans des termes ambigus et mal définis. Ces sortes de questions sont, en réalité, des questions d'intelligence qui se résolvent par les règles de la grammaire et de la logique; si l'on peut dire, par opposition à une doctrine considérée en elle-même et abstractivement, que ces questions portent sur un fait, il est visible qu'ici le fait est inséparablement uni à la doctrine; l'union est telle que, tel dogme étant donné et reconnu, il est impossible de juger de l'orthodoxie d'un texte qui s'y rapporte, sans juger que ce texte est, *en fait,* conforme pour le sens, ou opposé à ce dogme. Les théologiens donc, distinguant, très judicieusement, les faits de cette nature des faits *ordinaires et historiques,* les ont appelés faits *dogmatiques;* et ils n'ont point été embarrassés pour démontrer que l'Eglise en juge infailliblement.

En effet, par-là même que la révélation a été close à la mort des Apôtres, et que leurs successeurs ne peuvent rien ajouter à ce dépôt sacré, il est manifeste que l'autorité doctrinale conférée à l'Eglise est une autorité d'interprétation. Ce principe, que les jansénistes mettent eux-mêmes en avant, conduit nécessairement, quand on veut l'étudier tant soit peu, à cette conclusion : l'*Eglise est infaillible lorsqu'elle prononce sur le sens orthodoxe ou hétérodoxe d'un livre.* Car, s'il en était autrement, l'Eglise pourrait se tromper sur la question de savoir si un texte ou une formule est conforme ou opposé à la révélation, si une proposition énonce une bonne ou une mauvaise doctrine, puisqu'un livre n'est pas autre chose qu'un ensemble de textes et une série de propositions... S'il en était autrement, l'Eglise ne pourrait jamais constater l'hérésie, qui ne peut se

produire indubitablement que par le langage humain écrit ou parlé, dont le sens soit certainement opposé à la révélation... S'il en était autrement, l'Eglise n'aurait aucun moyen d'expliquer la révélation et d'énoncer la vraie foi, avec certitude, puisque ses formules, ses symboles, ses définitions, sont des textes, dont le sens, comme celui d'un livre quelconque, se juge par l'ensemble et l'arrangement des mots... Donc, si l'Eglise n'est pas infaillible quand elle prononce sur le sens, orthodoxe ou hétérodoxe, d'un livre, son infaillibilité est une pure chimère.

Défendre, avec obstination, un livre rejeté et condamné itérativement comme hérétique, par le Saint-Siége et par le corps épiscopal; vanter, à outrance, et propager sous toutes les formes les doctrines de ce même livre, et opposer à l'accusation d'hérésie, tantôt de graves protestations, tantôt l'ironie et le persifflage; masquer une attaque incessante contre le dogme, par un grand zèle contre les corrupteurs de la morale chrétienne; refuser la soumission d'esprit et de cœur à l'Eglise enseignante, en affectant un respect profond pour son autorité : telle est l'histoire abrégée du Jansénisme, pendant les trois derniers tiers du XVIIe siècle. Son attitude ne fut point sans dignité dans cette première phase; il eut de la mesure, de la circonspection, des formes révérentielles et de très habiles manœuvres, pour faire amnistier son insoumission; il lui fut donné d'être imposant par le caractère personnel et les vertus austères de ses principaux chefs, et d'éblouir par la triple auréole du mérite littéraire, de la science et du génie. Aujourd'hui encore, après deux siècles, on éprouve de la répugnance à flétrir du nom odieux de sectaires des hommes qui ont rendu à l'Eglise d'incontestables services, en dehors des débats malheureux sur la grâce, et dont les impérissables écrits ne seront jamais dédaignés que par la passion, ou par l'ignorance.

Nous trouvons dans la seconde phase du Jansénisme un zèle non moins ardent, et une obstination plus grande encore que dans la première, à propager et à défendre un livre hérétique : le livre des *Réflexions morales* de l'oratorien Quesnel, où se retrouvaient toutes les doctrines de l'*Augustinus*, et dont le pape Clément XI condamna

cent et une propositions, par sa bulle *Unigenitus*, du 8 septembre 1713. A dater de cette époque, bien que Quesnel, Duguet, Mésenguy et quelques autres, défenseurs infatigables d'une cause mauvaise et à l'avance perdue, n'aient point été des hommes médiocres, le Jansénisme ne présente rien qu'on puisse prendre pour de la gloire, ni qui puisse lui procurer des partisans éclairés et en même temps de bonne foi; et il se montre sans dignité, sans mesure, sans droiture et sans pudeur, et toujours scandaleux. On le voit réclamer comme nécessaires, pour juger définitivement le livre des *Réflexions morales*, les décisions d'un concile général, lors même que l'accord du corps épiscopal avec le Saint-Siége pour la condamnation de ce livre est devenu notoire. On le voit dénaturer les anciennes maximes de la Sorbonne et du clergé de France, et, malgré les réclamations énergiques de l'épiscopat français, s'armer indûment de ces maximes ainsi faussées, pour braver l'autorité de l'Eglise. On le voit pousser la magistrature civile à faire des invasions violentes dans le domaine de la juridiction spirituelle, au point d'opposer des arrêts de bannissement à des refus de communion. On le voit s'avilir et se couvrir de ridicule par le culte bizarre du diacre Pâris, et par les *extravagances* du cimetière de Saint-Médard. On le voit enfin mettre au grand jour tout ce qu'il recélait d'anti-catholique et d'anti-social, en fournissant des rédacteurs à *la Constitution civile du clergé*, et en fraternisant avec les jacobins; tandis que les vrais *gallicans*, dont ces orgueilleux jansénistes usurpaient le nom et compromettaient la doctrine, se laissaient spolier, bannir, proscrire, égorger par milliers, par attachement au Saint-Siége et par amour de l'unité.

H. Bernier, *chanoine*.

ABRAHAM LE JUIF.

CHRONIQUE DU XIVe SIÈCLE.

Il existe à Bonnétable, près le carrefour *du Lion*, dans une impasse que l'on appelle encore *la Cour de la Juiverie*, une maison de forme irrégulière, dont la construction remonte au moyen âge. Située en dehors de l'enceinte murée, entre le fossé extérieur de l'ancien château et le vaste étang qui en défendait jadis l'accès, cette maison est bâtie en pierres de moyen appareil, symétriquement rangées, et le pignon oriental forme sa façade principale. Les montants des fenêtres et de la porte d'entrée sont en larges briques rouges posées sur plat. Une autre porte, rendue fort basse à cause de l'exhaussement du sol, à piliers en briques d'un rouge bien plus vif, donne sur un escalier qui conduit à une grande pièce éclairée seulement par une haute fenêtre, où chaque année une hirondelle fidèle vient suspendre l'asile étroit de ses amours.

Les murailles de cette maison sont épaisses, et rien dans sa structure ne rappelle l'époque qui l'a vue s'élever. L'appareil des matériaux est le seul caractère architectonique qui la distingue. Neanmoins, son orientation, avec pignon sur rue, son toît élevé et pointu, lui donnent un cachet de vétusté qui attire les regards. On sait d'ailleurs qu'elle servit d'habitation, avec d'autres, abattues depuis seulement cinquante ans, aux quelques israélites que posséda Bonnétable, *gens de poueste à perpétuité*, selon l'un des établisse-

ments de Philippe-Auguste, race taillable et corvéable à merci, que ce seigneur suzerain autorisait à y séjourner. Elle fut notamment la demeure d'un artiste ignoré, dont nous allons rappeler brièvement l'histoire.

C'était au XIVe siècle, au temps des comtes d'Harcourt, que vivait à *Malestable* (1), dans une maison isolée, un homme appelé *Abraham*, que l'on ne connaissait communément que sous le nom de *Juif de la Grande-Rue*. Abraham était un vieillard de haute stature, constamment vêtu d'étoffe jaune, suivant les prescriptions du concile de Latran, de l'année 1215. De petits yeux d'un roux fauve, et une barbe blanche descendant sur la poitrine, donnaient à sa physionomie une expression toute particulière. Chaque jour il se levait avec le soleil, et lorsqu'on passait devant sa maison, l'on entendait, dominant les coups de maillets et le grincement strident de la scie, une voix fraîche et sonore chanter les louanges du Dieu d'Israël. Abraham était menuisier, et tous les ans, à la même époque, deux étrangers vêtus de costumes d'une couleur sombre, venaient faire charger sur une charrette attelée de bœufs, les meubles grossiers et les quelques bahuts en chêne sculptés, que leur avait confectionnés leur co-réligionnaire. Aussi, après cette visite, voyait-on la jeune et timide créature, qui vivait avec lui, échanger contre les frugales provisions du ménage, au marché du mardi, de beaux écus d'or au soleil et des deniers d'argent de franc et bon aloi.

Sarah était, comme son père, de taille élancée. Ses cheveux, d'un noir lustré comme le plumage d'un corbeau, retombaient le long de ses joues, et sa figure avait un air de douceur et de bonté qui charmait tout le monde. La robe de bure qu'elle portait ne dissimulait qu'imparfaitement l'élégance de sa taille. Un ample voile couvrait son visage et une partie de son corps; mais son front virginal apparaissait, comme la fleur du nénuphar, à travers les plis légers qui flottaient autour de sa tête. Aussi la pauvre jeune fille était-elle l'objet d'une avide curiosité lorsqu'elle sortait; ce qui arrivait chaque fois seulement que l'exigeaient les besoins de son ménage. Abraham,

(1) Ancien nom de Bonnétable.

lui, ne sortait jamais de sa maison, depuis que des mécréants, pour le voler, l'avaient un soir assailli à coups de bâtons.

Il aimait sa fille par dessus toute chose, et il eût tout donné pour elle. Dans ses moments de loisir, — car c'était lui seul qui gagnait pour vivre, et pour payer les lourdes charges que les lois souvent leur imposaient, — se rappelant les leçons qu'il avait reçues dans son jeune âge d'un *imaigier florentin*, il avait sculpté pour sa fille chérie un prie-Dieu en chêne, dont le travail lui avait demandé bien du temps et des soins. Les quatre montants en spirales du lit où couchait la jeune Sarah, et un escabeau qui se trouvait dans sa chambre, avaient été également sculptés par lui. Ces travaux de patience accusaient plutôt le faire d'un artiste, que d'un fabricant de meubles grossiers : aussi, malgré l'obscurité dans laquelle il voulait vivre, sa réputation ne tarda pas à grandir et à parvenir jusqu'au boudoir de la châtelaine de Malestable, qui, par tous les moyens en son pouvoir, chercha à se procurer quelque meuble dû au ciseau d'Abraham.

L'artiste fut appelé au château, et le seigneur, cédant à des sollicitations incessantes, lui demanda, en échange de toutes franchises pour lui et les siens, un prie-Dieu ou quelqu'autre meuble précieux.

Sarah savait que si :

> Désir de fille est un feu qui dévore,
> Désir de femme est cent fois pis encore,

surtout, désir de femme riche et puissante, dont le mari avait en quelque sorte droit de vie et de mort sur les Israëlites, que, selon leur bon plaisir, le roi et ses grands vassaux rançonnaient sans pitié, chaque fois que leurs coffres étaient à sec, ce qui du reste arrivait assez souvent.

Pour épargner à la châtelaine le supplice de l'attente, elle offrit, — quoiqu'il en coûtât à son cœur, — d'abandonner le prie-Dieu qui ornait son oratoire. Abraham hésitait encore à accepter ce sacrifice; mais enfin il céda, et l'œuvre dans laquelle il avait déployé toutes les ressources de son art fut placée dans la chapelle du château.

En échange de ce don, Abraham et sa fille furent à toujours déchargés de toutes taxes, et affranchis de l'obligation de porter sur la poitrine l'ignoble *signel jaune*, symbole de l'esclavage.

Rendu à la liberté, Abraham en profita pour se livrer avec plus d'ardeur et bien plus fréquemment à la sculpture, assuré qu'il était que désormais son ciseau pourrait le faire vivre. Rien ne l'arrêta plus, et son modeste atelier devint le rendez-vous des pages et des varlets du comte d'Harcourt. Cédant de nouveau aux prières de sa fille et aux instances de la châtelaine, Abraham cisela en bois, de grandeur naturelle, un Christ en croix, dont il fit présent à son bienfaiteur, et qu'on voit encore aujourd'hui dans l'église paroissiale de Saint-Sulpice de Bonnétable.

Cette vie de douce quiétude ne devait pas durer longtemps.

Par une soirée du mois de novembre, la neige tombait à gros flocons sur la terre, et le vent du nord, agitant violemment les vitres garnies de plomb, pénétrait à travers les ais mal joints et vermoulus de la porte. Sur un lit d'une grande blancheur était étendu le juif Abraham dont la vie venait subitement et sans aucun effort de s'éteindre. A côté de lui était Sarah, sa fille tendrement aimée, que cette mort laissait sans aucun appui. Les sanglots étouffaient la pauvre enfant et aucun cri ne pouvait s'échapper de sa poitrine. Elle eut pourtant le courage de sortir et d'appeler à son secours. Quelques voisins, émus de sa douleur, accoururent; mais lorsqu'ils virent le vieillard étendu sans vie, ils abandonnèrent la maison en proférant des malédictions contre le moribond.

Le ciel eut pitié de l'orpheline, et, le jour étant venu, deux chrétiens compatissants se chargèrent de rendre les derniers devoirs au corps du pauvre Abraham. Pour être vrai, il convient de dire que l'un d'eux était depuis bien longtemps épris des charmes de la jeune juive.

Après avoir, pendant quelques mois, reçu timidement les visites de l'un des pages du château, sur l'expressive figure duquel ses grands yeux bleus s'étaient parfois fixés avec trop d'intérêt, Sarah, guidée par les inspirations de sa propre douleur, prit le parti de se faire instruire des principes de la religion du Christ. Sa foi était vive

et sincère; aussi en peu de mois sa conversion fut-elle opérée. Elle reçut dans la chapelle de Notre-Dame de Torcé, le baptême, des mains du chapelain du seigneur de Bonnétable, et le doux nom de *Marie.*

Restée seule au monde, la chaste et belle orpheline comprit qu'elle ne trouverait de consolation que dans le sein de Dieu. Elle refusa la main des plus nobles chevaliers, et, choisissant pour époux le bien-aimé des collines éternelles, elle fit ses adieux au monde entre les mains du même prêtre qui l'avait initiée à la connaissance des saints Mystères, dans la même chapelle où elle avait reçu le baptême. Pendant la cérémonie, dit le chroniqueur que nous suivons, un sourire errait sur ses lèvres, mais un de ces sourires qui n'appartiennent qu'aux êtres célestes dans l'extase de leur béatitude. Puis, elle partit pour un couvent de Normandie, où elle acheva ses jours dans la prière et la contemplation.

Quant au jeune page, dévoré d'amertume et d'ennuis, il s'enrôla dans les Grandes Compagnies, espérant que la mort ne tarderait pas à l'arracher aux tourments qu'il endurait.

FRÉDÉRIC PIEL.

JAVELLE.

A Mme ***.

Memor lacrymarum tuarum.

Dans l'ombre et dans l'oubli d'une retraite austère
Où d'un monde orageux la vague vient mourir,
Il est un cœur brisé, cœur d'épouse et de mère,
Pour qui vivre c'est craindre et palpiter souffrir.

Nul ne peut l'arracher à sa douleur amère,
Aux rêves de l'espoir il ne veut plus s'ouvrir,
Et pourtant chaque jour une ardente prière
De ce cœur, vers le ciel, monte avec un soupir.

Seigneur, vous qui savez apaiser toute plainte,
Vous qu'un seul cri d'amour, parti d'une âme sainte,
Va troubler jusqu'au fond de votre éternité,

Laissez, laissez tomber de la source suprême,
Sur ce cœur ulcéré qui gémit et vous aime,
Une goutte de paix et de sérénité!

A UNE JEUNE MÈRE.

Toute à l'enfant chéri qui croît sous vos baisers.

Jeune fille, Madame, on lisait dans vos yeux
Je ne sais quelle douce et chaste quiétude,
Le présent suffisait à votre cœur pieux,
Vous étiez bonne, aimante, et simple et sans étude;
Dans tous les frais sentiers vous butiniez des fleurs,
Vous saviez apaiser les larmes de l'enfance,
Vous animiez ses jeux et vous aviez des pleurs
Pour tout secret martyre et pour toute indigence.

Jeune femme, on retrouve en vous même regard,
Même front transparent qu'un rayon pur éclaire,
Même sourire heureux et même absence d'art,
Et pour croire à l'épouse il faut chercher la mère,
Il faut voir votre enfant, bercé sur vos genoux,
Lorsque vous agacez sa lèvre fraîche et rose,
Attacher sur vos traits son œil limpide et doux
Où déjà, semble-t-il, la pensée est éclose.

AD REDIVIVUM.

Et souviens-toi qu'en nous il existe souvent
Un poète endormi, toujours jeune et vivant.

Non, leur disais-je à tous, notre ami n'est pas mort,
Le souffle du malheur a pu briser sa lyre
Et de sa forte voix débander le ressort,
Mais j'ai touché son cœur, il palpite, il respire.

Trève à vos pleurs d'adieu! voyez-vous pas qu'il dort?
Que sur sa lèvre pâle éclot un fier sourire,
Que pour le réveiller un vague et doux accord,
Un bruit d'eau qui s'écoule, un écho peut suffire.....

A peine avais-je dit que de votre sommeil
Vous sortez, jeune encor, poussant du pied la bière
Et rayant le *ci-gît* buriné sur la pierre.

Vivez donc, ami cher. Qu'un radieux soleil
Eclaire enfin vos jours et longtemps illumine
Votre génie heureux qui fleurit sous l'épine!

A Mme ***.

Matrem filiorum lætantem.

Le soir, quand vous donnez, tantôt douce ou sévère,
Le signal du repos, toujours un peu trop prompt,
Et que n'osant braver cet ordre d'une mère,
Chacun de vos enfants vient vous baiser le front.

Je vous suis du regard, dans l'ombre et le silence :
Un éclair de fierté passe et luit dans vos yeux,
De votre cœur pour tous un tendre mot s'élance,
Et chaque adieu s'éteint dans un sourire heureux.

Oh ! que du ciel sur vous longtemps plane la grâce !
Comme un ruisseau fécond s'épanche votre amour,
Et de votre bonheur le souffle pur efface
Jusqu'aux sombres soucis de vos hôtes d'un jour.

A Mlle S. DE G.

LE JOUR DE SA PREMIÈRE COMMUNION.

Prière de l'enfance !
Voix qui toujours caresse et qui jamais n'offense.

Enfant, l'Esprit de Dieu, de son aile sacrée,
A touché ce matin votre front radieux,
Des purs reflets du ciel votre âme est éclairée
Et la grâce étincelle en vos limpides yeux.

Celui qui fut cloué sur la croix adorée
Est aujourd'hui caché dans votre cœur pieux,
Comme dans l'urne sainte aux autels consacrée
Où s'enferme pour nous ce roi des vastes cieux.

Oh ! puisqu'il s'est choisi cet humble et chaste asile
Priez-le pour tout être indigent ou fragile,
Pour tout ce qui gémit et souffre autour de vous !

Car c'est un Dieu clément, doux à toute faiblesse,
Et dont la majesté s'incline avec tendresse
Vers l'enfant innocent qui l'invoque à genoux.

ALBERT LEMARCHAND.

CHRONIQUE.

M. Hochet, ancien secrétaire-général du Conseil d'Etat, est mort, dans les premiers jours d'octobre, chez l'un de ses gendres, M. Auguste de Mieulle, au château de la Thibaudière, près Angers. C'était un de ces hommes rares chez lesquels l'affabilité des manières et une exquise bonté s'allient aux habitudes d'esprit les plus graves et les plus austères. Il avait le culte des lettres; il aimait à s'en entretenir, à se faire relire les chefs-d'œuvre de la poésie latine, et sa mémoire était remplie d'odes et d'élégies qu'il se plaisait à réciter jusque dans les derniers jours de sa mâle vieillesse. M. Hochet s'est incliné doucement devant la mort, sans amertume, sans murmure, soutenu par les consolations de la foi et par les affections sacrées de la famille.

— M. Godard-Faultrier nous écrit:

« Mon cher ami,

» J'étais dernièrement à la Lande-Chasle, et M. de L'Estoile auquel nos études archéologiques ne sont point indifférentes, me conduisit près de son château, en un lieu nommé le champ de *la Besnardière*, où l'on avait trouvé de grandes briques romaines qu'il a recueillies. Leurs rebords avaient été enlevés au marteau, afin qu'elles pussent mieux se joindre entr'elles, pour former le fond d'un petit bassin qui a dû servir, durant l'ère gallo-romaine, à l'extinction de la chaux dont elle gardait encore les traces. Leur pâte présente à la cassure un beau rouge vif qui les distingue de nos briques beaucoup plus pâles. Sur les lieux nous en découvrîmes nous-mêmes d'assez beaux fragments, et le fermier de la pièce nous dit qu'en béchant il en rencontrait souvent de semblables, ayant des rebords dans les deux grands côtés, et aux angles de petites échancrures faites avec un instrument tranchant lorsque l'argile était encore molle. Il nous assura aussi que dans l'étendue de plus d'un hectare le soc de la charrue heurtait souvent de vieilles murailles d'une extrême dureté. Ces murs, nous dit-il, sont formés de petites pierres bloquées dans de la chaux.

» Il nous parut évident que ces débris étaient gallo-romains; et l'étendue de l'endroit où on les trouve nous confirma dans cette idée qu'ils avaient appartenu à quelque *villa*, c'est-à-dire à l'une de ces grandes

métairies peu rapprochées les unes des autres, comme la Gaule romaine et même la Gaule mérovingienne en possédaient.

» En outre, la pièce de la Besnardière est située à 200 mètres environ d'une ancienne route qui, d'Angers, se rendait en Touraine par *Andard, Mazé, Gée, Brion, la Lande-Chasle, Mouliherne, Breil, Rillé,* route infiniment plus directe que toute autre, ainsi que vous pourrez vous en convaincre en jetant les yeux sur la première carte venue.

» 9 octobre 1857.

» V. GODARD-FAULTRIER. »

— Un conservatoire de musique a été fondé à Angers, sous la direction de M. Hetzel. Les cours sont ouverts depuis trois semaines, et les élèves s'y rendent en foule. Plusieurs concerts seront donnés, dit-on, dans le cours de l'hiver par les professeurs de cette institution. L'enseignement public est maintenant à peu près complet dans notre ville. Il ne nous faut plus qu'un cours d'astronomie. L'école supérieure, dont le succès a dépassé toute attente, et qui va se rouvrir prochainement, comblera sans doute un jour cette lacune.

— On lit dans l'*Union de la Sarthe* du 22 octobre 1857 :

« M. le Ministre d'État vient d'accorder au musée du Mans, sur la de-
» mande de M. le prince Marc de Beauvau, un tableau de M. Jeanron,
» représentant le *Tintoret et sa fille dans la campagne*. Ce tableau, d'un
» de nos bons artistes, figurait à la dernière Exposition de Paris. »

— Dans la séance publique de l'Académie impériale des beaux-arts, qui a eu lieu le 3 octobre dernier, sous la présidence de M. Hittorf, une mention honorable a été accordée à M. Edmond-Marie Cherouvrier, de Sablé, pour la composition d'une cantate intitulée : *Clovis et Clotilde*. Une autre mention pour la *tête d'expression* (sculpture), a été décernée à M. Auguste Lechesne, du Mans, élève de MM. Simart et Debay. C'est dans cette séance que M. F. Halévy, secrétaire perpétuel de l'Académie, a prononcé l'Éloge de David d'Angers. Tous ceux qui s'intéressent à la gloire du célèbre statuaire ont lu ce beau discours dans le *Moniteur* du 4 octobre.

— Un artiste du Maine, M. Damiens, vient de terminer, pour l'église de Montfort-le-Rotrou, deux statues représentant saint Aymar et sainte Adélaïde, patrons de la famille de Nicolaï.

« M. Damiens, écrit M. H. de Riancey, est un ancien élève du séminaire

» de Précigné. Dejà connu par des ouvrages remarquables, le tombeau » du marquis de Talhouet, au Lude, l'autel de l'église de Mamers, les » bas-reliefs du monument à ériger au général Négrier, il a porté partout » l'inspiration grave et pieuse de sa première éducation. Les deux statues » de l'église de Montfort lui font grand honneur »

— Une église nouvelle est en construction dans le bourg de Montrevault. En faisant des fouilles sous le chœur de l'ancienne, on a mis à découvert un caveau assez large, revêtu en maçonnerie, et contenant trois squelettes. A l'un d'eux, que nous croyons être un squelette de femme, adhèrent encore des cheveux et des fibres musculaires. Ces restes étaient autrefois renfermés dans des cercueils de plomb que des Vendéens, en 1793, ont fait fondre pour les transformer en balles. A l'entrée du caveau était scellée une dalle de marbre. M. le curé de Montrevault l'a retrouvée dernièrement dans l'atelier d'un peintre. Voici l'inscription qu'elle porte :

A LA MÉMOIRE
DE HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE
JEAN-FRANÇOIS BONNIN MESSIGNAC, CHEVALIER,
SEIGNEUR DE CHALUCÉ, DES COMTÉ ET VICOMTÉ
DU GRAND ET PETIT MONTREVAULT, BARON
DE BOHARDI, SEIGNEUR DES DERVALIÈRES
DU (*effacé*) DU THIMAT ET AUTRES
TERRES, LIEUTENANT DU ROI AU GOUVERNEMENT
VILLE ET CHATEAU DE NANTES, PAÏS ET
CONTÉ NANTAIS, ET DE HAUTE ET PUISSANTE
DAME MARIE (*effacé*) DE MAILLÉ-BREZÉ
SON ÉPOUSE, LAQUELLE EXÉCUTANT SA
VOLONTÉ APRÈS SON DÉCÉS ARRIVÉ AU
MOIS DE MAI 1670 FIT APPORTER SON
CORPS QUI A ÉTÉ INHUMÉ DANS LEUR
ENFEU DE LEUR ÉGLISE DE CE LIEU.
PRIEZ-DIEU POUR LE REPOS DE LEURS
AMES.

Le chœur de la nouvelle église doit être construit à l'emplacement même du chœur de l'ancienne. Il est à désirer que le caveau soit conservé, que les squelettes rentrent dans des cerceuils et que la dalle soit remise en place. Mais la commune a peu de ressources, et nous craignons

que ces mesures ne soient pas prises, si le département ou la libéralité de quelques familles ne lui vient en aide.

— Plusieurs journaux ont parlé du monument qui vient d'être placé au cimetière du Père Lachaise, sur la tombe de l'amiral Bruat, mais sans faire connaître le nom de l'auteur. Ce monument, dans lequel on remarque surtout une statue de la Victoire et le médaillon de l'amiral, est dû au ciseau de M. Hippolyte Maindron.

— A la dernière Exposition de Paris, il a été accordé une médaille de 2e classe, à M. Grabouski; une médaille de 3e classe, à M. Bourriché, et une mention honorable à M. Arnauld.

— Voici les récompenses qui ont été obtenues par les artistes du département de Maine-et-Loire à l'exposition de Laval:

Médaille de vermeil, à M. Chardon, d'Andard, sculpteur.
Médaille d'argent, à M. Taluet, sculpteur, pour son Gilbert mourant.
Médaille d'argent, à M. Drake, professeur de dessin à Angers.
Médaille de bronze, à M. Morain, de Morannes, pour des portraits.
Idem, à M. de Bock, professeur de dessin, à Saumur.
Idem, à M. Bourriché, de Chemellier, sculpteur.
Idem, à M. J. Roux, élève de l'école d'Angers

— La dernière livraison (octobre 1857) de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, recueil mensuel qui se publie à Nantes, sous la savante direction de M. de la Borderie, contient une étude biographique et littéraire sur Charles Dovalle, ce jeune poète de Montreuil-Bellay, qui fut tué en duel à vingt ans, et dont les essais ont inspiré à Victor Hugo quelques unes de ses pages les plus éloquentes.

— M. Vallon, préfet du département de Maine-et-Loire, vient d'être appelé dans le département du Nord. Par sa bienveillance et son urbanité, autant que par son dévouement éclairé et par la sagesse de son administration, il était parvenu à se concilier à peu près toutes les sympathies, et la nouvelle de son départ a produit dans notre ville une pénible impression. Nous devons à M. Vallon des regrets particuliers. C'est à l'abri de sa protection que notre *Revue* est née, qu'elle s'est soutenue et qu'elle a pu récemment élargir son cadre.

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Abrégé d'Histoire sainte, par M. F. DULAC, Directeur de l'école communale d'enseignement mutuel, au Mans, 2e édition. *Paris et le Mans. 1857, in-8°.*

Il existe un grand nombre d'abrégés de l'Histoire sainte, à l'usage des écoles, et pour les lectures de famille. Nous croyons néanmoins que M. Dulac a rendu un vrai service en publiant le petit volume que nous annonçons. L'expérience d'une vie entièrement consacrée à l'éducation des enfants a permis à l'auteur de donner à son livre, rédigé avec méthode et clarté, un attrait particulier. Cette seconde édition, corrigée avec soin, d'après les observations d'hommes compétents, est revêtu de l'approbation d'un cardinal et de deux évêques.

J. L.

Une Paroisse vendéenne sous la Terreur, par M. le comte THÉODORE DE QUATREBARBES. 4e édition. *Angers, Cosnier et Lachèse. 1 vol. in-12.*

Cet ouvrage est déjà connu de nos lecteurs, par le fragment que nous avons publié dans notre livraison du mois de septembre dernier. M. de Quatrebarbes a mis là tout son cœur, toute l'énergie et tout le charme de son style, et, à quelque parti qu'on appartienne, il est difficile de se soustraire à l'entraînement de sa chaude et loyale émotion. La quatrième édition de la *Paroisse vendéenne* contient trois nouveaux chapitres et est accompagnée d'une carte. Le livre de M. de Quatrebarbes et les Mémoires de Mme la marquise de Larochejaquelein résument à eux seuls toute l'histoire de la Vendée.

Études médicales sur les poètes latins, par P. MENIÈRE, professeur agrégé de la faculté de médecine de Paris, médecin en chef de l'institution impériale des sourds-muets. *Paris, Germer-Baillière. Angers, Cosnier et Lachèse. 1857. 1 vol. in-8°.*

Nous n'avons fait qu'entrouvrir ce volume, né d'hier, et qui exigerait une longue étude, tant il est compacte et savant. Nous nous garderons donc de formuler ici une opinion, dans la crainte de louer maladroitement ou de blâmer injustement. Il s'agit au reste d'un écrivain dont l'attitude est prise depuis longtemps, et la considération attachée à son nom ne nous permet pas de douter du succès d'un livre dont le titre à lui seul excite déjà la curiosité.

A. L.

INDEXED

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME DEUXIÈME

TROISIÈME LIVRAISON — DÉCEMBRE 1857

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1857

SOMMAIRE.

I. — François d'Alençon et la reine Élisabeth — *première partie*, — par **M. Ernest Mourin.**

II. — Jean Cousin a-t-il été statuaire? par **M. Ph. Béclard.**

III. — Une association de la noblesse d'Anjou (1656); document publié par **M. Labeaulnère.**

IV. — Poésie. — Pyrénées, par M. ***.

V. — Chronique. — Nomination de M. l'abbé Launay à la cure de la Ferté-Bernard. — Mort de M. l'abbé Pieau. — Découverte d'une crypte romane au Ronceray.

VI. — Bulletin bibliographique. — Glossaire de la France centrale, par M. le comte Jaubert. — D'Angers au Bosphore, par M. Godard-Faultrier. — Vie d'Antoine du Prat, par le marquis du Prat.

FRANÇOIS D'ALENÇON

ET

LA REINE ÉLISABETH.

Sous le règne de François II, au moment même où l'agitation croissante annonçait l'explosion prochaine des guerres religieuses, quelques hommes modérés, réunis sous le nom de *Politiques,* formèrent une sorte de parti de la paix, qu'on pourrait appeler le parti conservateur du XVIe siècle. D'abord réduits à un petit groupe, ils eurent pour premier chef Michel de L'Hôpital, homme d'État médiocre peut-être, mais âme généreuse, dont les honorables illusions font songer à cet illustre poète de nos jours, qui, égaré aussi sous un ciel orageux, s'est vainement efforcé de soutirer la foudre et de détourner la tempête. Plus tard, grossi par les désastres du pays et par la lassitude des factions, le parti se pressa en masses profondes autour d'Henri IV, et lui fournit cette base solide sur laquelle le grand roi reconstruisit l'ordre social. Entre ses faibles débuts et sa fin triomphante, l'association des modérés changea plusieurs fois de caractère; des éléments divers, quelques-uns impurs, y entrèrent successivement. On y trouva toujours sans doute d'honnêtes gens qui, exempts de fanatisme et de passion, savaient concilier la foi et la tolérance, et ne s'inspiraient dans leur sage conduite que du sentiment de la justice et du noble amour de la patrie. Mais il n'est pas moins vrai de dire qu'on y vit plus souvent encore des hommes timides et flottants,

égoïstes sans principes et sans courage, qui n'osaient pas prendre parti, et semblaient attendre que la victoire les poussât au pied de l'un des deux autels. D'autres, moins circonspects, mais plus indifférents encore sur la question religieuse, masquant leur ambition sous le nom de tolérance, poursuivaient la fortune à travers les troubles et sur les ruines de leur pays. On les appelait les *Mal-contents*. Ni *Huguenots*, ni *Papistes*, tantôt dans un camp, tantôt dans l'autre, promenant la trahison sous tous les drapeaux, ils n'avaient d'autre mobile que l'intérêt personnel, d'autre but que de basses passions à assouvir. L'histoire a flétri leurs vices, leurs contemporains raillèrent surtout leur ineptie. Incapables de rien de grand, ils semblèrent frappés d'impuissance lorsqu'ils tentèrent quelque chose d'utile, et, après de longues et stériles agitations, on les vit tomber de honte en honte dans le sang ou la boue.

Ces factieux sans portée se piquaient pourtant de faire de la politique transcendante. Ils n'eurent aucune idée en propre; mais ils en prirent une, livrée avant eux à la circulation, l'adoptèrent bruyamment, et en composèrent leur programme public. Il s'agissait de rétablir l'équilibre européen, en enlevant les Pays-Bas à la maison d'Antriche et en formant une alliance anglo-française. Le duc d'Alençon, chef des mal-contents, et comme eux médiocrité vaniteuse et remuante, poursuivit ce double but durant toute sa vie. Les entreprises du prince sur les Pays-Bas sont assez connues et je ne songe pas à en renouveler le récit. Mais il m'a semblé qu'il pouvait être de quelque intérêt de rechercher les premières origines de l'alliance anglaise, et de voir poindre, en quelque sorte, à son aurore, cette idée féconde qui a si lentement fait son chemin parmi nous. Le Laboureur avait donné, dans ses *Additions aux Mémoires de Castelnau*, une partie des documents qui se rattachent à cet épisode; des publications récentes (1) et des lettres, trouvées dans les dépôts publics d'Angers, permettent de compléter les travaux du savant commentateur.

(1) Je me suis particulièrement servi de la *Correspondance diplomatique* publiée par Purton-Cooper.

I.

François d'Alençon, quatrième fils d'Henri II, était né en l'an 1554, au bruit du canon des dernières campagnes de Charles-Quint contre la France. Il fit ses premiers pas au milieu des femmes les plus gracieuses et des plus brillants gentilshommes de l'Europe. Le croissant de la belle Diane rayonna sur son berceau. Marie Stuart traversa les jeux de son enfance, comme une poétique apparition. Les premiers noms qui frappèrent ses oreilles furent peut-être celui de l'amiral Coligny, l'héroïque défenseur de Saint-Quentin, et celui de François de Guise, dont la double gloire de Metz et de Calais inaugurait la retentissante popularité.

On prit quelque soin de son éducation, qui fut dirigée par un gentilhomme du nom de Saint-Sulpice. Il ne paraît pas cependant qu'il ait eu du goût pour les lettres, et je n'ai vu nulle part qu'il eût envié, comme Charles IX, la couronne poétique de Ronsard, ni qu'il se fût élevé, comme Henri III, jusqu'à l'éloquence politique. Le jeune prince s'instruisit et se forma surtout par ce qu'il vit et par ce qu'il entendit autour de lui. La cour des Valois offrait un étrange spectacle. La chevalerie était encore en honneur et on en professait bien haut les maximes. L'*Amadis*, récemment traduit par Herbelay des Essarts, était une sorte de Cyropédie à l'usage des princes et des gentilshommes. Des fêtes, à demi-romanesques, relevées par le concours des arts et de la poésie, éveillaient le goût des choses de l'esprit, et initiaient la nouvelle génération aux élégances de la vie sociale. La grâce italienne s'insinuait dans les mœurs jusqu'alors rudes et grossières, et préparait l'avénement de la politesse française. Mais, sous ce vernis déjà brillant, se dissimulait mal une dépravation profonde. Il suffit, pour s'en faire une idée, de feuilleter Brantôme. Le temps des Valois n'était plus la barbarie, et n'était pas encore la civilisation; il avait les vices de l'une et de l'autre. Les jeunes gentilshommes de cour, avides d'émotions violentes, couraient les aventures, affrontaient le scandale, passaient d'une orgie à un duel, recherchaient tous les hasards périlleux, prenaient plaisir à verser le

sang, et n'avaient d'autres règles que les principes mal définis d'un honneur raffiné. Au dessus de cette jeunesse ferrailleuse et débauchée, les hommes d'Etat, non moins corrompus, appliquaient à l'aventure les théories de Machiavel, et se disputaient, à travers de mesquines intrigues, un pouvoir déconsidéré. Le même libertinage régnait dans la sphère des idées religieuses. Tandis qu'au dehors, l'enthousiasme formulait ses symboles et préparait ses arquebuses, au Louvre, il était de bon goût de n'affirmer rien. Catherine, devenue régente par la mort de son époux et de son fils aîné, tout en conservant les formes établies, donnait le ton à l'incrédulité railleuse des courtisans. La Florentine n'avait foi que dans l'astrologie. Elle ramenait en riant la question religieuse à une futile question de langues : qu'on priât Dieu en latin ou en français, elle y était fort indifférente. Les courtisans parlaient comme elle, et allaient à la messe en fredonnant les psaumes de Marot. L'éducation du duc d'Alençon se ressentit nécessairement de cette anarchie morale et religieuse, et ce ne fut pas impunément qu'il grandit dans une atmosphère viciée.

Cependant, malgré les efforts du chancelier, les deux partis se heurtent violemment; la guerre civile éclate le lendemain du massacre de Vassy. D'Alençon et sa sœur Marguerite sont envoyés au château d'Amboise. C'est là que, loin des horreurs de la lutte, le futur chef des mal-contents achève son premier âge. On le retrouve à la cour après la *pacification;* il accompagnait son frère Charles IX aux fameuses conférences de Bayonne, et il figura dans ces brillantes fêtes d'Angers, dont le sergent Louvet nous a laissé une si curieuse description.

On commençait à le prendre au sérieux. Sa mère, qui ne l'aimait pas, qui ne l'aima jamais, mais qui le craignit un peu, daigna mettre la dernière main à son éducation. « Elle lui écrivoit souvent, dit Turenne, et en une lettre l'avertissoit de ne se fier du tout à son gouverneur, ny autres qui avoient charge de luy, mais qu'à elle seule il mandast ses conceptions : mauvaise procédure, en ce qu'elle devoit estimer qu'il pratiqueroit aussi bien cette leçon vers elle que contre les autres... »

Le prince donnait alors, en 1568, de belles espérances. Turenne, qui avait été son compagnon de jeux, et dont plus tard il déçut l'ambition, vante pourtant ses qualités. « Il étoit, dit-il, de six mois plus vieux que moy, d'une stature moyenne, noir, le teint vif, les traits du visage beaux et fort agréables ; son esprit, doux, haïssant le mal et le mauvais, aymant la cause de la religion (réformée), la conception fort bonne, d'une conversation familière, ne luy paraissant aucune colère. » En vérité, je ne crois pas qu'à cette époque, il mît déjà en pratique les leçons d'hypocrisie que lui prodiguait Catherine. Enfant de quinze ans, il ne songeait sans doute qu'à sourire à la vie, et s'abandonnait franchement aux charmantes illusions de son âge.

Un terrible accident assombrit tout à coup le clair horizon qui s'ouvrait devant lui. Il fut atteint de la petite vérole « en telle malignité qu'elle le changea du tout, l'ayant rendu mesconnaissable, le visage luy estant demeuré tout creusé, le nez grossi avec difformité, les yeux appetissés et rouges, de sorte que d'agréable et beau qu'il estoit, il devint un des plus laids hommes qui se voyoit ; et son esprit n'estoit plus si relevé qu'il estoit auparavant. » Ainsi doublement frappé, au sortir d'une brillante enfance, il perdit à la fois la vivacité de l'esprit et les charmes de la figure. Il avait désormais la physionomie du triste rôle politique qu'il était destiné à jouer. Ce visage pâle et ravagé, ces traits déformés (1), ces yeux sans éclat, cette laideur que les grâces de cour ne pouvaient faire oublier, convenaient à merveille au chef d'un parti, sans franchise ni dignité, qui vivait sous le masque, dans les âcres émotions d'un perpétuel complot.

En 1571, d'Alençon eut des relations suivies avec l'amiral Coligny qui, cédant aux instances du roi, était venu à la cour, et y cher-

(1) « Il semblait avoir deux nez greffés l'un sur l'autre, ce qui donna lieu à cette épigramme lorsqu'il alla dans les Pays-Bas ;

Flammands ne soyez estonnez
Si à François voyez deux nez,
Car par droit, raison et usage
Faut deux nez à double visage. »

chait, de concert avec Charles IX, un dérivatif à la guerre civile. Ce fut alors qu'on parla de la conquête des Pays-Bas. Comme une pareille entreprise entraînait naturellement une lutte avec l'Espagne, nous avions besoin de l'alliance anglaise. On négocia donc un traité, et pour le rendre plus solide, on y ajouta un projet de mariage. Notre ambassadeur proposa un prince français à la reine Elisabeth, qui semblait en quête d'un mari.

II.

La fille d'Anne de Boleyn avait succédé sur le trône à la fille de Catherine d'Aragon. Tenue pour illégitime par les catholiques anglais, menacée par les prétentions de Marie Stuart, Elisabeth chercha forcément son appui dans le parti anglican. En associant étroitement sa cause à celle de l'Eglise nouvelle, elle intéressa au salut de son trône toute l'Europe protestante. Par un juste retour, elle s'offrit partout comme la protectrice zélée de la réforme; elle la soutint en France, lui prêta ses soldats et ses guinées dans les Pays-Bas, et, en son nom, combattit Philippe II, le représentant le plus redoutable du principe catholique. Qu'il se soit mêlé aux mobiles de sa conduite une certaine ardeur religieuse, je le crois sans peine : cette virile nature n'était pas incapable d'enthousiasme. Mais avant tout, elle obéissait aux inspirations d'une politique fort intelligente. Elle comprit — mieux que n'avaient pu le faire François Ier et Henri II, — la place qu'il y avait à prendre à la tête des puissances protestantes, et elle mit tous ses soins à s'en emparer. Quel que soit le jugement qu'on porte sur le caractère d'Elisabeth, sur ses mœurs privées, sur son intolérance, sur son despotisme, sur son odieuse conduite à l'égard de sa cousine Marie Stuart, on ne peut nier toutefois qu'elle ait en partie fondé la grandeur de son pays. C'est à juste titre que son nom est resté honoré du peuple entre tous ceux des souverains de la vieille Angleterre.

Bien qu'elle entrât résolument dans son rôle, la reine fut d'abord obligée, par les embarras de sa situation intérieure, à garder la plus grande réserve à l'égard de l'Espagne. Elle doutait, — elle fut bien

détrompée à l'époque de l'*Invincible Armada*, — du patriotisme des catholiques anglais, et elle craignait que Philippe II ne trouvât en eux des auxiliaires secrets, tout prêts, par sentiment religieux, à favoriser l'invasion étrangère. Elle s'en tint donc longtemps à des hostilités indirectes, et conserva des relations officielles avec la cour de Madrid, tout en se préparant à une guerre qu'elle savait inévitable. L'imminence d'une rupture devint plus manifeste en 1568. L'infortunée reine d'Écosse, tombée de son trône, était venue chercher un refuge auprès de sa rivale. Elisabeth, sourde à l'honneur et à la pitié, assouvissant ses longues haines, traîna sa cousine de forteresse en forteresse. Il n'est pas douteux que, dès le premier jour, elle eût condamné dans son cœur celle à qui elle pardonnait moins encore l'éclat de sa beauté que son titre de princesse catholique; mais, n'osant encore jeter ce défi suprême à l'Espagne, elle prolongeait le supplice de son ennemie, tenant toujours la hache suspendue sur sa tête sans oser la laisser tomber. Ce fut surtout cette situation qui porta Elisabeth à se rapprocher de la France. Avec Philippe II, le meurtre de Marie Stuart devait infailliblement allumer une guerre implacable. De la part des Valois, malgré les souvenirs et la parenté, il y avait moins à craindre. Elisabeth connaissait bien Catherine; elle la savait exempte de sensibilité et de scrupules; son machiavélisme répondait de son indulgence. Les ouvertures qu'on lui faisait, allaient donc au devant de ses désirs; elle les accueillit avec empressement.

III.

Le traité, qui était sérieusement désiré des deux parties, fut en effet signé en 1572. Quant au mariage, il fut l'objet d'une longue comédie, dont les personnages principaux furent rarement de bonne foi. Catherine présenta d'abord le roi Charles IX. Songeait-elle sérieusement à introniser au Louvre la reine protestante? Quelle place se fût-elle réservée à elle-même dans ce plan? Eût-elle consenti à s'effacer devant l'épouse du roi, son fils, ou se faisait-elle illusion sur le caractère d'Elisabeth, et se flattait-elle de la dominer et de la réduire au second rang?

Quant à la fille d'Henri VIII, elle était trop jalouse de son pouvoir pour s'exposer au danger de se donner un maître en acceptant un mari. Elle avait fait connaître sa pensée dès son avénement. Au mois de février 1559, les communes ayant présenté une « humble, mais pressante adresse à la reine, afin qu'elle daignât accepter quelque alliance qui pût donner des successeurs aux vertus, comme aux Etats de Sa Majesté, » Elisabeth avait répondu « qu'elle serait heureuse qu'on pût graver sur sa tombe qu'elle avait vécu et était morte reine vierge. » Pourtant, elle avait laissé une porte ouverte au mariage, en déclarant qu'elle serait toujours prête à faire céder ses répugnances à l'intérêt du peuple. Elle avait même encouragé plusieurs des nombreux prétendants que l'éclat de sa couronne attirait. Chez elle, l'orgueil de la reine n'excluait pas les faiblesses de la femme. Aussi fière d'un hommage rendu à sa beauté que d'un succès obtenu par son génie politique, elle se gardait bien d'écarter par des refus formels les princes qui flattaient sa vanité en demandant sa main; Célimène royale, elle employait toutes les ressources de la coquetterie, parfois la plus téméraire, à les retenir sous le charme. Philippe II, Charles d'Autriche, Eric, roi de Suède, Adolphe de Holstein, le comte d'Arran, le brillant William Pickering, le comte de Leicester, avaient tour à tour aspiré à fixer ce cœur irrésolu. Quelques-uns, dit-on, se purent vanter d'avoir vu, dans l'intimité, fléchir assez facilement la fierté de la vestale couronnée; mais aucun ne réussit à faire reconnaître son triomphe par un titre officiel.

Elisabeth, contre son habitude, repoussa assez nettement la première proposition de Catherine. Tout aussitôt on lui offrit le duc d'Anjou, frère de Charles IX. Elle parut agréer cette nouvelle candidature avec une faveur marquée. Le jeune prince, dont on louait la grâce et l'esprit, était entouré d'un éclatant prestige depuis ses récentes victoires de Jarnac et de Moncontour. Il se montrait d'ailleurs très ardent, et la vivacité de son admiration ne reculait devant aucune hyperbole. Comment repousser un jeune héros, aimable, éloquent, couvert de gloire, qui lui faisait écrire « qu'elle était la beauté la plus parfaite que Dieu eût faite depuis cinq cents ans? » Elisabeth sembla vaincue et prête à accepter des mains du

prince français ce joug qui effrayait tant son orgueil. Les négociations, habilement conduites par notre ambassadeur, La Mothe-Fénelon, touchaient à leur terme. Tout-à-coup elles furent brusquement abandonnées par le fait non de la reine, mais du duc d'Anjou, qui se refusa à toute concession sur l'exercice public de son culte.

Elisabeth parut très affectée de ce résultat imprévu. Qu'elle eût été de bonne foi dans les négociations, qu'elle désirât sincèrement les voir aboutir, il serait difficile de l'affirmer. Mais elle fut certainement blessée d'une rupture qui témoignait sinon du dédain, peut-être au moins de l'indifférence du prince. Elle se crut jouée, et ne sut pas dissimuler sa surprise et sa mortification. Pourtant, dominée par les exigences politiques, elle contint son vif ressentiment, et, sans hésiter, signa le traité dont le mariage avait dû être la consécration. D'ailleurs, elle oublia bientôt le prétendant infidèle : avant tout, elle était femme, et se consolait d'un échec par le plaisir d'une revanche et les émotions d'une nouvelle lutte.

IV.

Catherine, en mettant en avant le roi, puis le duc d'Anjou, n'avait eu d'autre but que de gagner du temps. Elle tenait en réserve son véritable candidat. Dès le 6 mars 1571, l'ambassadeur lui écrivait que d'Anjou était impossible, parce qu'il avait contre lui l'opinion publique, les Anglais ne voulant ni d'un prince, proche héritier du trône, qui ferait un jour de leur pays une province de France, ni d'un catholique, qui avait prouvé son intolérance sur les champs de bataille. Il ajoutait que d'Alençon ne soulèverait pas ces objections et pourrait convenir tout à fait. Mais il était évidemment trop jeune encore pour qu'on pût le proposer sérieusement à la reine. Elisabeth, sans nul doute, refuserait, ne fût-ce que par crainte du ridicule, un mari sorti à peine de l'enfance. Il fallait donc attendre, et continuer, au moins pendant deux ans, les négociations entamées, afin de donner le temps à d'Alençon de devenir présentable. De son côté, Catherine, quelques mois après (25 juillet), informant La Mothe des difficultés que faisait d'Anjou au sujet de la religion,

ajoutait : « Si par malheur, les choses ne peuvent pas s'accorder pour mondit fils, comme je le souhaite, je suis résolue de faire tous mes efforts pour les faire réussir pour mon fils d'Alençon, qui ne sera pas si difficile. » Cette fois, la reine-mère était sincère. Elle voyait dans ce nouveau projet un double avantage : car d'une part, elle consolidait l'alliance anglaise dont les événements faisaient une nécessité, et de l'autre, en satisfaisant l'ambition naissante du duc d'Alençon, elle assurait d'avance la sécurité de Henri III, dont l'état maladif de Charles IX faisait prévoir l'avénement prochain.

Le duc d'Anjou, qui apparemment n'était pas dans la confidence, fit échouer, par trop de précipitation, les savantes combinaisons de sa mère. D'Alençon n'était pas prêt au moment de la rupture qui éclata en janvier 1572. Il n'avait en effet que dix-huit ans: comment oser demander pour lui la main d'une femme qui en avait trente-neuf? Cependant Catherine n'hésita pas à saisir une occasion, qui se présentait mal, il est vrai, mais qu'on ne pouvait laisser échapper sans courir le risque de ne plus la revoir. Elle donna donc ordre à l'ambassadeur d'entrer prudemment en campagne, et, comme un général qui entreprend le siége d'une place forte, d'occuper toutes les approches. Les conseillers d'Elisabeth, lord Burleigh, le comte de Leicester, le comte d'Essex, furent successivement sondés, et parurent disposés à donner les mains au projet. Ce fut Burleigh qui, le premier, jeta au milieu de la cour, comme un ballon d'essai, le nom du duc d'Alençon. On se mit à rire, et quelqu'un dit « que cela ressemblerait plutôt une mère qui gouverne son fils que non pas un mari auprès de sa femme » (25 janvier 1572). Quelques jours après, le ministre osa en dire un mot à la reine elle-même. Elisabeth rit aussi, et demanda en raillant « l'âge et la taille de cet enfant. » L'ambassadeur insista pourtant; il insinua à Burleigh que « sur la religion, sans vouloir changer la sienne, d'Alençon, possible, se trouverait un peu moins scrupuleux que son frère. » Il s'aperçut bientôt qu'il gagnait du terrain : le 8 mars, Elisabeth s'entretenait longuement avec Burleigh au sujet du jeune duc; le 27 avril « ladicte dame commençoit d'en ouyr plus volontiers parler qu'elle ne souloit; » le 24 mai, la reine faisait placer dans son cabinet le portrait

du duc d'Alençon, le considérait longtemps, le trouvait moins bien que le duc d'Anjou, mais « jugeoit que l'accident du visage s'en iroit avec le temps. » Après tout, Élisabeth n'opposait pas la question préalable; elle faisait des objections, et c'était déjà un succès que d'avoir obtenu d'être discuté.

Les préliminaires à peine ouverts, la reine-mère, impatiente cette fois de terminer, envoie une ambassade extraordinaire, avec commission spéciale du roi, pour demander officiellement la main d'Elisabeth. Le maréchal de Montmorency, récemment nommé chevalier de la Jarretière, et qu'on savait agréable à White-Hall, devait prêter à cette démarche l'éclat de son nom. Mais Catherine comptait surtout sur l'esprit et l'éloquence de l'abbé Paul de Foix. Ce diplomate, descendant d'une illustre maison, était un politique, dans le sens le plus honorable du mot. Il appartenait à ce groupe d'ecclésiastiques, beaucoup plus nombreux qu'on ne croit communément, qui, bien qu'attachés sincèrement à la foi romaine, respectaient, chez les calvinistes, la liberté de conscience; il apporta plus tard, sur le siége archiépiscopal de Toulouse, des maximes de tolérance qui le rendirent cher à tous les honnêtes gens. Nous avons de lui une sorte de journal très circonstancié, écrit pendant l'ambassade. Son récit, inséré dans les *Additions aux mémoires de Castelnau*, est confirmé dans tous ses détails par les lettres de la Mothe-Fénelon.

Les ambassadeurs furent accueillis avec de grands honneurs. Le 13 juin, ils remontent la Tamise, dans les barques pavoisées de la reine, au milieu d'un brillant cortége de gentilshommes anglais. La Tour de Londres les salue, au passage, de tous ses canons; la foule s'empresse autour d'eux. Le lendemain, ils sont reçus par la reine, et lui présentent les lettres de Catherine et du roi. La journée entière s'écoule dans des plaisirs variés : les seigneurs français, après avoir assisté à des combats d'ours, de taureaux, de singes et de chevaux, que le peuple anglais préféra longtemps aux drames de Shakespeare, sont invités à un banquet homérique, qui se prolonge jusqu'à minuit, et que suivent jusqu'à l'aurore les exercices chevaleresques d'un tournois.

Le 15 juin, audience secrète. Elisabeth fait une courte réponse

aux lettres de la cour de France. Elle exprime avec une légère teinte d'ironie « l'obligation qu'elle a à la reine-mère, pour lui avoir présenté tous ses enfants l'un après l'autre. » Elle parle, « non sans s'altérer un peu, » des difficultés qu'avait rencontrées son projet de mariage avec MONSIEUR, ajoute quelques mots sur l'inégalité des âges entre elle et le duc d'Alençon, puis, rompant le propos, congédie les ambassadeurs, sans attendre leurs explications.

La discussion était engagée. Elle se continue durant plusieurs jours, sous diverses formes. La reine s'entretient quelquefois avec Montmorency, Foix et la Mothe réunis, le plus souvent avec l'abbé de Foix seul. Burleigh sert d'intermédiaire, et résume en quelque sorte les débats. Les négociations sont entremêlées de fêtes, de banquets, de combats de taureaux. A l'exemple de la reine, la cour prodigue aux Français les attentions les plus flatteuses. La Mothe, qui, grâce à son long séjour en Angleterre, connaît les ressorts qu'il est utile de faire agir, pratique habilement l'entourage de la reine. « Il serait bon, écrit-il à Catherine, d'écrire de votre main au comte de Leicester, pour le remercier de son bon vouloir et lui faire des promesses. Nous usons cependant de toutes les promesses et honnêtes persuasions que nous pouvons vers les dames qui sont le plus près de cette princesse et vers tous ceux qui ont quelques moyens de nous aider. »

Il serait trop long de reproduire en entier la relation de l'abbé de Foix. Du reste, les nombreux entretiens qu'il rapporte roulent toujours sur deux points, l'inégalité des âges et la différence de religion. Les mêmes objections et les mêmes arguments reviennent sans cesse. Evidemment Elisabeth joue une comédie : elle se donne le double plaisir de berner la cour de France et de lutter avec un homme d'esprit. Bien des fois elle paraît vaincue et ne résister plus que pour la forme; mais près de succomber, elle se dérobe par un faux-fuyant imprévu, et change en échec la demi-victoire de son pressant adversaire. Pour donner une idée de ces interminables discussions, il me suffira de résumer, sous la forme du discours direct, l'espèce de procès-verbal rédigé par l'abbé de Foix; j'emploie autant que possible ses propres expressions.

— Vous le savez, Monsieur l'ambassadeur, je m'en suis plusieurs

fois expliquée devant mon parlement, et je puis dire devant l'Europe : si je n'écoutais que mes propres sentiments, je ne me marierais jamais. De tous les titres que m'accorde l'amour de mon peuple, le plus cher à mes yeux est celui de reine-vierge ; je voudrais qu'on pût l'inscrire sur ma tombe.

— La vertu de Votre Majesté éclate dans chacune de ses paroles. Qu'elle me permette cependant de lui dire qu'il serait digne de son cœur généreux de sacrifier son antipathie au bonheur de ses sujets. L'isolement, dans lequel elle a vécu jusqu'ici, est-il sans danger? De nombreux ennemis, au dedans et au dehors, ne sont-ils pas conjurés contre elle? Elle en a triomphé jusqu'à présent, et, seule, sans autre appui que son génie, elle a élevé à un degré inouï la prospérité et la gloire de son royaume. Mais ce peuple, qu'elle paraît tant aimer, n'est-il pas en droit d'attendre d'elle qu'elle se préoccupe de l'avenir?

— Oui, j'aime mes sujets comme s'ils étaient mes enfants. Je sais bien que pour prévenir les malheurs qui les menacent après ma mort, je n'ai que deux partis à prendre, ou me marier ou désigner un successeur. Désigner un successeur me paraît chose bien périlleuse. Ce serait presque une abdication. Vous n'ignorez pas qu'on adore toujours le soleil levant. On me délaisserait. Je ferais sans doute un ingrat. Mon héritier serait un protecteur, un chef pour les séditieux. Heureuse, s'il se résignait à attendre, et s'il ne cherchait pas, dans sa criminelle impatience, à hâter son avénement!

— Peut-être n'oserait-il pas agir ouvertement contre sa bienfaitrice, mais il n'en serait que plus dangereux par ses cabales secrètes. Votre Majesté serait ainsi allée directement contre son but. Au lieu d'assurer le repos public, elle aurait formé elle-même, avec cette jeune cour, rivale de la sienne, un centre d'agitation et de complots. Quelque excellent que fût le choix de Votre Majesté, les flatteurs et les ambitieux auraient bientôt fait du jeune héritier un véritable prétendant. S'arrêter à ce dessein, ce serait donc s'exposer de gaîté de cœur à des périls presque insurmontables. Heureusement il reste à prendre un parti plus sûr.

— Le mariage! Monsieur l'ambassadeur. Il y a bien des objections

à faire aussi. Cependant, malgré mon inclination bien connue, je n'ai pas écarté irrévocablement cette perspective. Il y a en moi deux personnes, la femme et la reine. La femme a toujours été prête, et l'est encore, à sacrifier ses penchants au devoir de la reine.

— Dans son union avec un grand prince, Votre Majesté trouverait des gages de sécurité pour le présent et pour l'avenir. Elle se créerait un appui d'autant plus sûr que le mari de la reine, n'étant rien que par elle et ne pouvant devenir son successeur, serait personnellement intéressé au maintien du trône. Votre héritier, ce serait votre propre fils, et vous auriez le bonheur de le préparer vous-même à continuer les glorieux travaux de votre règne.

— Pour l'honneur de ma couronne, je ne pourrais accorder ma main qu'à un prince de famille régnante.

— La première de ces familles est celle de France. Je cherche en vain dans l'Europe un prince qui, soit pour la naissance, soit pour les qualités personnelles, puisse lutter avec Monseigneur d'Alençon, frère de Charles IX.

— Assurément je n'ai pas de désir plus vif que de resserrer les liens d'affection qui m'unissent depuis longtemps à la maison de France. Le roi et la reine-mère doivent connaître mes sentiments. Vous savez bien, du reste, Monsieur l'abbé, que lorsqu'on m'a présenté successivement Charles IX et son frère le duc d'Anjou, je n'ai objecté qu'une chose, l'inégalité des âges entre eux et moi. Cette objection, que je crois très sérieuse, prend une force nouvelle dès qu'il s'agit de Monsieur le duc d'Alençon. Ne deviendrais-je pas la fable de l'Europe, si j'épousais cet enfant? On dirait de la reine Elisabeth ce qu'on disait de la reine Marie : elle a épousé son fils.

— Cette différence d'âge serait peut-être une difficulté dans un mariage entre personnes privées. Mais les princes sont placés dans une sphère si élevée, que des considérations vulgaires ne peuvent les atteindre. Leurs actes sont dictés par des convenances plus hautes. Les exemples ne manquent pas, et, sans sortir de notre temps, Votre Majesté n'ignore pas dans quelles conditions se sont faits les mariages du duc de Savoie et du roi de Navarre. J'ajouterai que le bonheur n'a pas manqué à ces unions.

— Je ne puis pas cependant oublier l'exemple que je vous citais, et qui, s'étant produit dans ma famille, me touche davantage. Je ne doute pas de l'excellent naturel du duc d'Alençon. Je veux même croire que, pendant les quelques années de jeunesse qui me restent, notre union serait heureuse. Mais ces années passées, je serais exposée à être méprisée comme ma sœur, la reine Marie. Il ne me pardonnerait pas ma vieillesse, et je me verrais tristement délaissée, ce qui me serait plus dur que la mort.

— J'ose assurer qu'à l'égard du Duc ces appréhensions ne sont pas fondées. Monseigneur aurait été bien mal nourri s'il n'appréciait pas les rares qualités de Votre Majesté, son esprit, sa royale grandeur et tous ces dons heureux qui la rendent infiniment aimable. Il ne m'appartient pas de louer trop vivement mon maître; je laisse aux ambassadeurs de Votre Majesté, et à tous ceux de vos sujets qui ont été à la cour de France, le soin de lui rendre le témoignage qu'il mérite. Mais qu'il me soit au moins permis de me faire le garant qu'entre toutes ses qualités, Monseigneur le duc a celle-ci bien particulièrement, de savoir infiniment bien aimer et de se rendre aussi bien fort aimable. J'obligerais ma vie, pour ne la garder une heure après le moment où la reine ne se trouverait autant aimée et vénérée que princesse qu'il y ait en toute la terre habitable, — pourvu que Votre Majesté voulût bien aimer ce prince et l'avoir en sa bonne grâce. Que dis-je? Monseigneur éprouve déjà ces sentiments, et les a spontanément manifestés. Le jour où il fut parlé au Louvre du mariage de MONSIEUR, on l'entendit plusieurs fois répéter à la reine, sa mère, « qu'il voudrait bien que ces propos fussent transférés en lui! » Après tout, le duc d'Alençon n'est guère plus jeune que MONSIEUR, et Votre Majesté, ainsi que son conseil, aviez retiré, au sujet de ce dernier, l'objection relative à la différence d'âge. J'irai plus loin, s'il vous plaît de me le permettre. Il me semble que la jeunesse du prince, au lieu d'être une difficulté, peut être considérée comme une circonstance heureuse. Votre Majesté est accoutumée à gouverner seule; son génie s'exerce librement, sans contrôle, sans opposition. Un mari d'âge mûr voudrait indubitablement partager l'autorité; le jeune duc, au contraire, ne songera qu'à obéir. Quant

à la durée de sa tendresse et de ses respects, peut-on en douter? Votre Majesté sait bien qu'elle est adorée de ses sujets; et Monseigneur sentira qu'il ne pourra être bien vu des Anglais qu'autant qu'il sera bien voulu et honoré d'elle. La popularité de la reine serait donc une garantie de la fidélité de son mari, s'il n'y en avait pas de plus fortes encore dans des qualités que le temps ne peut altérer, et dans le bon goût et la reconnaissance du prince.

— Monsieur l'ambassadeur, je ne suis pas entièrement convaincue; je persiste à croire que Monsieur le duc est trop jeune. Cependant, au point de vue politique, vous avez peut-être raison, et ce mariage pourrait être utile aux intérêts de mon royaume. Mais il est une considération d'une portée plus haute. La religion est considérable sur toutes choses, et il m'importe avant tout de connaître les intentions de Monsieur le duc sur ce point.

— Cette question ne saurait faire l'objet d'un désaccord. Je suis persuadé que Votre Majesté aurait autant d'égards à l'honneur et à la réputation de Monseigneur le duc, qu'il aurait de soin lui-même à la satisfaire et à assurer le repos de son royaume.

— Ce sont-là des paroles bien générales; je désirerais, Monsieur l'abbé, un peu plus de précision dans votre langage.

— On se contenterait de ce que Votre Majesté daignerait accorder à MONSIEUR.

— Mais je n'ai rien accordé...

— J'entends par-là ce que vous aviez donné charge à l'ambassadeur M. Smith d'accorder à MONSIEUR.

— Vous ne pouvez rien en savoir.

— Que Votre Majesté me permette d'en appeler à sa propre conscience. Elle ne saurait taire la vérité.

— Assurément. A Dieu ne plaise qu'en chose de cette importance, je puisse manquer à ma conscience et avancer rien de faux... Je vous répète que je n'avais rien accordé à MONSIEUR, et il ne me souvient pas d'avoir chargé mon ambassadeur d'offrir aucune concession. Dites-moi donc ce que veut Monsieur le duc.

— Votre Majesté exigerait-elle que Monseigneur changeât de religion? Ce serait manquer à l'honneur, et il le préfère à la vie. Tout

le monde jugerait qu'il aurait vendu sa conscience pour acquérir quelque grandeur humaine, et cette infamie rejaillirait sur la reine et sur ses sujets. J'ignore quelle est la pensée de Monseigneur. Mais quand il aurait aujourd'hui quelque penchant pour la religion de la reine, encore n'en devrait-il pas faire profession à cette heure, pour ne pas entacher sa réputation. Toutefois, il ne veut pas apporter le scandale. Le roi et la reine-mère eux-mêmes ne consentiraient pas à ce mariage, s'ils craignaient qu'il fût une cause de sédition. Pour éviter tout prétexte aux troubles, Monseigneur consentira à ne point faire exercice public de son culte; il le pratiquera sans rumeur ni bruit. Il ne demande aucune stipulation spéciale à ce sujet dans le contrat. Il lui suffira que la reine, par les voies en usage entre princes, lui donne l'assurance qu'il ne sera pas mis d'obstacle à cet exercice. Son plus vif désir est de complaire à Votre Majesté, et il ne voudrait rien entreprendre contre son gré. Je m'assure même que le prince ne fera aucune difficulté d'assister aux cérémonies de la cour d'Angleterre, qui ne seront pas contraires à sa foi et à sa religion.

— Je vois bien que nous ne sommes pas loin de nous entendre. Cependant vous connaissez les susceptibilités du peuple anglais. Quelque secret qu'il fût, l'exercice du culte catholique dans le palais de la reine pourrait éveiller des ombrages, faire naître des troubles. Dans ce cas, le duc ne consentirait-il pas à ne pas se prévaloir du droit que je lui aurais reconnu?

— Je n'ai qu'un mot à répondre à Votre Majesté : tout prince sage évite et fuit par tous les moyens possibles un si extrême mal que la division et la sédition.

— Me voilà rassurée à l'égard de mes sujets protestants. Mais le danger n'est pas seulement de ce côté. Cette question de religion est très grave et très compliquée; il faut l'envisager à tous les points de vue. Les catholiques du royaume sont ouvertement les ennemis de mon trône. Je marche au milieu de leurs intrigues. J'ai dû frapper plusieurs fois, et leur renvoyer la terreur qu'ils veulent faire pénétrer dans ma cour. Vous connaissez leurs complots, leurs espérances. A l'intérieur, ils entretiennent l'alarme, ils sèment des bruits calomnieux, et incessamment préparent des soulèvements en faveur

de la reine d'Ecosse. Au dehors, ils excitent l'Europe contre moi. Ils sont en relations avec tous les princes qui ont conspiré ma ruine. Ils ont applaudi aux bulles du pape qui me déclarent déchue de tout droit à la couronne; ils tendent les mains vers Philippe II, qui a promis de les soutenir avec dix mille hommes. Cette situation, Monsieur l'ambassadeur, me commande une extrême prudence. Qu'arrivera-t-il si je me rends au désir de votre cour? Un roi catholique, quelle que soit sa réserve, ne sera-t-il pas, même malgré lui, un drapeau pour les mécontents? Ne se sentiront-ils pas singulièrement enhardis par la présence au palais d'un prince, qu'ils regarderont comme leur protecteur naturel et peut-être comme leur complice? Ce trône, que j'ai su défendre contre leurs coups et affermir malgré leurs machinations, ils l'attaqueront avec un redoublement de fureur, comme on monte à l'assaut d'une place dans laquelle on a des intelligences.

— J'ai la certitude que l'entrée de Monseigneur à White-Hall ne compromettrait pas l'œuvre glorieuse, accomplie par la sagesse et le génie de Votre Majesté. Loin d'affaiblir votre autorité, désormais fondée sur le patriotisme et la reconnaissance de vos sujets, elle achèverait au contraire de décourager les factieux et les imprudents. Monseigneur en effet ne songe pas à élever un drapeau catholique. Tout en gardant sa foi, il est résolu à faire respecter les lois établies. Rien ne changerait autour de la reine : les officiers du palais, les employés, les fonctionnaires de tout ordre, continueraient à être pris dans la religion réformée. Vous craignez des révoltes? Monseigneur, loin de les favoriser, s'emploierait lui-même à châtier ceux qui tenteraient d'altérer en rien le présent état du royaume. Il ne laisserait aucun doute là-dessus, et, cette conduite lui étant dictée autant par l'intérêt que par l'honneur, il est prêt à s'obliger par serment et par tous les moyens que désirera Votre Majesté. Le roi, son frère, prendrait de son côté les mêmes engagements. Ainsi, vous auriez désormais à votre disposition toutes les forces de la France contre les révoltes de l'intérieur, et redouteriez-vous rien des étrangers, lorsque entre eux et vous s'élèverait, comme un boulevard, l'armée d'une pareille alliée?

— Monsieur l'ambassadeur, je suis plus touchée que je ne saurais vous le dire, des efforts que vous faites pour me convaincre. Monsieur le duc, votre maître, ne pouvait choisir un interprète qui m'agréât davantage. Mais nous causons de choses d'une telle gravité, que vous trouverez bon que j'en délibère à loisir. Je doute encore que les qualités de Monsieur le duc rachètent tout-à-fait son extrême jeunesse; et je ne sais si mon peuple, aux seuls intérêts duquel j'aurai égard, jugera suffisantes les garanties que vous m'offrez au sujet de la religion?

— Je supplie Votre Majesté de vouloir bien, avant de prendre une décision, peser mûrement trois choses : sa situation politique lui fait presque une nécessité du mariage; c'est la dernière fois que s'offre l'occasion de contracter une union digne d'elle; enfin, la règle de la prudence étant de faire ce que nos ennemis redoutent le plus, elle considérera qu'en se refusant au projet qui lui est présenté, elle ferait plus grand plaisir à ses ennemis que si elle leur donnait un million d'or.

— Je vous sais un gré infini, Monsieur de Foix, de tout ce que vous dites, et je vous en remercie bien sincèrement. Oui, je le sais, mes ennemis se réjouissent de mon isolement. Peut-être se donnent-ils rendez-vous pour l'époque où, affaiblie par la vieillesse, seule, sans famille, je leur paraîtrai incapable de me défendre. Il vaut mieux me choisir un mari qu'un héritier. Rien ne peut être plus dangereux qu'un héritier désigné, reconnu par moi. Cette occasion est assurément la dernière que je rencontrerai, de contracter une union digne de mon peuple et de ma couronne. Tous vos arguments restent dans ma mémoire, Monsieur l'ambassadeur; j'y veux songer mûrement. Mais la résolution que j'ai à prendre, me touchant moins que l'Etat lui-même, il est naturel, vous le sentirez, que j'en appelle aux lumières de mon conseil.

J'ai réuni, sous la forme d'une conversation, les divers propos échangés entre la reine et les ambassadeurs. L'entretien n'eut pas lieu d'une manière continue; il fut pris, repris, interrompu plusieurs fois. La reine changea souvent de ton, tantôt grave et solennelle, tantôt affable et familière, parfois railleuse et ironique, parfois

triste et émue. Je ne doute pas qu'elle ne se soit constamment jouée des seigneurs français; elle prenait sa revanche sur Catherine. Les conseillers de la reine aidaient à la mystification. Ils encourageaient les espérances de Paul de Foix, non seulement en se déclarant eux-mêmes à bout d'objections, mais en assurant que la reine était tout à fait persuadée. A la suite du dernier entretien (24 juin), Elisabeth s'était si faiblement défendue contre les arguments de l'abbé de Foix, que les ambassadeurs ne doutèrent plus de la victoire. Sussex, Chambrelain et Burleigh, en les reconduisant, leur disaient : « Vous avez si bien défendu votre cause, que la reine est restée sans réplique; vous avez lieu d'être contents. »

Le lendemain, 25 juin, ils furent mandés à Westminster pour y recevoir enfin la réponse, qu'on leur faisait attendre depuis dix jours. Ils accoururent pleins d'espoir. Ils trouvèrent dans la salle du conseil les trois gentilshommes, conseillers intimes d'Elisabeth, qui les avaient reconduits la veille. « Sa Majesté, dit l'un d'eux, a communiqué à son conseil les propositions de la cour de France. Plusieurs ont demandé le temps d'y penser. Et partant, la reine a avisé de prendre le délai d'un mois, en promettant de rendre au roi, à l'expiration de ce délai, une réponse définitive. » Les ambassadeurs, déconcertés, délibérèrent un instant, puis prièrent les trois gentilshommes de dire à la reine, qu'ils avaient charge de rapporter une solution; que, toutes les difficultés ayant été examinées et levées à l'occasion de MONSIEUR, ils ne pouvaient comprendre la nécessité d'un délai; que toutefois, il ne leur appartenait pas de contraindre Sa Majesté ni son conseil.

Elisabeth avait éprouvé sans doute quelque scrupule ou quelque embarras à notifier elle-même sa décision inattendue aux ambassadeurs. Mais le premier coup porté, elle les reçut. Elle essaya de les consoler de leur échec, en rejetant tout sur son conseil et en se montrant plus gracieuse qu'elle n'avait jamais été. D'ailleurs, disait-elle, le délai d'un mois est bien court, et assurément il ne saurait donner lieu à ces méchants propos des mal intentionnés, « que je veux tout tenir en suspens. »

La mission de Montmorency et de l'abbé de Foix était terminée.

Le 27 juin, Elisabeth leur donna une audience de congé. Les envoyés de France lui avaient beaucoup plu : elle s'efforça de les dédommager de leur insuccès, en leur prodiguant les paroles les plus aimables et les plus affectueuses. Elle protesta, avec une grande vivacité, du désir sincère qu'elle avait de s'unir à la maison de France. Elle avait pour Charles IX un bien tendre attachement, et voulait être une sœur pour lui. Elle embrassa M. de Montmorency, et demanda les prières de l'abbé de Foix. Les ambassadeurs se retiraient enfin, lorsque la reine parut se raviser, et « tenant Montmorency comme dans ses bras, » elle lui dit, avec cette émotion qu'elle jouait si bien, et qui n'était qu'une raillerie de plus ajoutée à cette longue comédie : « J'avais presque oublié la reine-mère du roi. Pourtant je me reconnais, si c'est possible, encore plus obligée à elle qu'au roi, car c'est bien elle, je m'assure, qui m'a présenté ce qu'elle a par nature de plus cher au monde, Messeigneurs de France, qui sont ses enfants et ne sont que les frères du roi; et partant, je vous prie de l'en remercier très cordialement, et l'assurer que je l'aimerai et l'honorerai toute ma vie comme ma mère. » Montmorency, l'abbé de Foix et les gentilshommes qui les avaient accompagnés, partirent comblés d'honneurs et de riches présents. La Mothe resta seul chargé de continuer les négociations.

IV.

Jusqu'ici l'on avait suivi strictement les formes diplomatiques. Bien qu'on eût loué devant Elisabeth, la bonté du duc d'Alençon, ses mœurs, son esprit, son courage, son adresse, sa prudence et des qualités d'un autre ordre que paraissait apprécier la reine-vierge, il n'avait cependant joué personnellement aucun rôle dans les scènes auxquelles il donnait lieu. La Mothe, ayant épuisé tous les arguments sérieux, crut le moment venu de le faire intervenir directement. Le 4 juillet, il communiqua à la reine une lettre écrite par le duc à Montmorency. « Elle la lut tout au long et la relut une seconde fois, et la trouva merveilleusement bien faite et fort convenable à ce qu'elle désirait connaître de lui. » Le succès fut complet. Le comte

de Leicester accourut le lendemain, et dit à l'ambassadeur : « M. de Montmorency, ni M. de Foix, ni vous, ni moi, ni milord Burleigh, ni tout le conseil d'Angleterre, n'ont tant avancé ce propos vers la reine, que n'a fait cette petite lettre que vous lui avez montrée. » La Mothe se hâta d'informer Catherine de la phase nouvelle, où entraient les négociations. Je vous prie de faire, disait-il, « que Monseigneur le duc veuille écrire une autre bonne lettre, pleine d'affection, pour me recommander de m'employer vivement en cette affaire, et qu'elle soit pour être montrée à ladite dame; et encore, s'il lui semble bon, une autre lettre au comte de Leicester et encore une autre à Elle, car on estime que cela ne lui peut de rien préjudicier; mais au moins une à moi, et qu'il ne craigne de dire que, si ce n'était la réputation du monde, il passerait très volontiers par-deçà, pour la venir remercier de la faveur qu'elle avait portée au propos qu'on lui avait tenu de lui, et pour se dédier et consacrer pour jamais à l'honneur et service d'elle; car le comte de Leicester dit qu'elle veut être requise et avoir quelque connaissance qu'elle soit aimée. »

L'ambassadeur français avait écrit cette lettre sous la dictée, en quelque sorte, du comte de Leicester. Nul, mieux que le brillant favori, n'était à même d'indiquer le véritable point d'attaque sur ce terrain mouvant, où il avait manœuvré avec éclat pour son propre compte. Elisabeth, qui avait répété si souvent qu'il y avait en elle deux personnes, la femme et la reine, disait vrai; seulement elle ne s'avouait pas à elle-même combien la femme était faible et incapable de résister à une flatterie. Les lettres, sollicitées par La Mothe, produisirent l'effet qu'avait prévu le comte de Leicester. La reine s'enivra de l'encens que le duc d'Alençon brûlait devant ses charmes, avec une prodigalité qui tenait plus d'un amant que d'un candidat purement politique. Ses hésitations parurent même avoir cessé, et elle fit soudainement un pas en avant. Le prince ayant écrit à La Mothe, que son plus vif désir était de passer en Angleterre pour offrir lui-même ses hommages à la reine, elle dit d'abord avec quelque embarras, que c'était au roi à décider sur l'opportunité de ce voyage; puis elle ajouta : « Si le duc d'Anjou était venu, les difficultés

consent été facilement levées. » Quelle était alors sa véritable pensée? N'obéissait-elle qu'à sa coquetterie, et ne voulait-elle [illegible] dres le duc d'Alençon, que pour ajouter un [illegible] soupirants royaux, qu'elle avait successivement [illegible] renvoyés? C'est chose difficile que de sonder les [illegible] cœur d'une femme, surtout quand cette femme passe pour un des génies les plus astucieux du XVIe siècle.

La Mothe fut secondé, dans son nouveau plan de campagne, par les ambassadeurs de la reine, le comte de Leicester et M. [illegible] gentilshommes revenaient de la cour de France, et [illegible] vanter le duc, sa grâce, son intelligence, [illegible] dans les jeux. L'accident du visage déparait [illegible] lités. Mais ce n'était là qu'un défaut secondaire. [illegible] avait trouvé fort à propos un médecin qui [illegible] guérison du duc; il avait déjà guéri [illegible] gravement atteintes.

Au moment où tout semblait promettre un heureux [illegible] excellent auxiliaire vint à La Mothe-Fénélon. C'était un [illegible] du nom de La Mole, depuis célèbre par ses tragiques [illegible] la reine de Navarre. Confident intime du duc d'Alençon, il venait en procureur-fondé, exprimer les sentiments [illegible] maître, et tout préparer pour son prochain voyage. La reine le reçut le 8 août avec une affabilité si encourageante que [illegible] sadeur n'hésita pas à écrire au roi que le mariage [illegible] désormais certain. Elisabeth ne reproduisait plus [illegible] objections, et ne cessait de demander à voir le duc. « Je [illegible] voir, disait-elle, ce n'est pas que je doute qu'il ne me plaise, mais je crains qu'il ne me trouve pas digne de lui. » Elle en parlait [illegible] avec une véritable tendresse. Le 11 août, ayant été [illegible] elle déclara n'avoir trouvé de soulagement à sa souffrance que dans la lecture des lettres du duc d'Alençon. Elle avait de longs entretiens avec La Mole, et ne tarissait pas en questions sur le prince. Le 28 août, la cour était à Warwick, ignorant encore les événements de France. La reine chassait et donnait des fêtes. Elle [illegible] La Mole d'attentions. Pour séduire en quelque sorte le maître par [illegible]

tremise de l'envoyé, elle étalait toute sa grâce et faisait briller tout son esprit. Vive, enjouée, rieuse comme une jeune fille, elle dansait ou jouait de l'épinette, tenait de gais propos dans les festins, buvait à La Mole, à La Mothe-Fénelon, et pour comble d'honneur leur envoyait sa coupe. Elle ne parlait plus guère de la différence d'âge, sur laquelle elle avait tant insisté précédemment. La Mole du reste avait apporté de France un argument nouveau, qui la flattait singulièrement et détruisait radicalement l'objection. « La reine, disoit l'intrépide courtisan, est si bonne et si belle qu'elle se retrouve plus jeune de neuf ans qu'elle n'est, et aussi la vigueur et belle taille et bonne disposition de Monseigneur le duc lui anticipent à lui son âge de neuf ans; par ainsi ils se rencontrent d'en avoir chacun vingt et sept. » La reine ne put tenir contre un raisonnement de cette force. Elle déclara qu'elle était très sérieusement résolue à se marier, mais qu'elle ne pouvait accepter le duc sans l'avoir vu. Les ambassadeurs élevèrent alors quelques difficultés comme pour irriter le désir d'Elisabeth. Il y allait, disaient-ils, de l'honneur du prince de ne pas venir sans être certain de réussir. Mais tout le monde semblait conspirer avec eux; tous approuvaient hautement le mariage; on n'entendait plus qu'un cri à la cour : « Que Monseigneur le duc vienne! » La reine, ne pouvant reculer davantage, allait enfin s'engager par un mot décisif.

Sur ces entrefaites, éclate à la cour d'Angleterre la nouvelle de la Saint-Barthélemy.

ERNEST MOURIN.

(La suite à une prochaine livraison).

JEAN COUSIN

A-T-IL ÉTÉ STATUAIRE?

La prétention d'enlever à Jean Cousin une qualité à laquelle il doit la moitié de sa renommée, paraîtra tout d'abord téméraire; j'imagine même qu'on la trouvera tout-à-fait exorbitante, quand on connaîtra le nombre des ouvrages qui lui sont attribués. Mais qu'on se garde de préjuger.

Voici quels seraient, d'après M. de Clarac (1), les monuments dus au ciseau de Jean Cousin :

Le tombeau de **Diane de Poitiers**,

Celui de **Louis de Brezé**,

Le monument de **Charles-Quint**,

La statue de **Philippe de Chabot**,

Un bas-relief représentant deux personnages couchés,

Une statuette de **saint Sébastien.**

Toutes ces attributions, excepté celle qui concerne le tombeau de Diane de Poitiers, sont empruntées évidemment au *Musée des monuments français* d'Alexandre Lenoir.

Il faut ajouter, pour compléter l'énumération : un groupe de

(1) *Description des Musées de sculpture antique et moderne du Louvre*, par le comte de Clarac, membre libre de l'Institut, conservateur des antiquités et de la sculpture française. Trois volumes in-12. Paris, Jules Renouard, 1847. — Voyez tome I, page 395.

Vénus et l'Amour, d'après l'album de M. Dusommerard; et un buste de **François Ier**, d'après le catalogue du Louvre.

La liste est longue, comme on le voit; mais cherchons sur quoi repose l'attribution de ces divers ouvrages.

En ce qui concerne le buste de **François Ier**, M. de Guilhermy, dans une savante étude sur le Musée du Louvre (1), exprime l'opinion suivante :

« Hâtons-nous de dire que le buste en bronze du roi François Ier, » imputé à Jean Cousin par la *Description du Musée des Petits-Augus-* » *tins*, et placé ici sous le même nom, ne peut être que l'œuvre d'un » artiste inférieur, et qu'à moins de preuves certaines dont nous ne » soupçonnons pas l'existence, ce serait faire injure à Jean Cousin » que de laisser plus longtemps peser sur lui l'attribution d'un » travail aussi médiocre. »

Ainsi voilà un premier ouvrage éliminé tout d'abord, comme étant indigne du ciseau de l'artiste. Mais ces preuves certaines que l'on exige, au sujet d'un buste médiocre, pourquoi ne les demanderait-on pas, à propos d'une œuvre éminente? Quand il s'agit de Jean Cousin considéré comme statuaire, il ne faut rien accepter sans preuves, et je crains bien qu'on n'en puisse trouver.

J'ai dit que M. de Clarac attribue à Jean Cousin le tombeau de **Diane de Poitiers**. Il a lu, sans une attention suffisante, le passage d'Alexandre Lenoir relatif à ce monument. Le tombeau de Diane de Poitiers, tel qu'on le voyait au Musée des Petits-Augustins, se composait d'une statue à genoux, seul reste du monument primitif, et de divers éléments réunis par Lenoir, de manière à former un tout assez harmonieux. Ainsi, aux quatre angles du piédestal, on voyait des statues de femmes portant des flambeaux. Ces quatre figures sont de Germain Pilon, et font présentement partie de la collection du Louvre; on en a fait des reproductions pour supporter la châsse de sainte Geneviève, à laquelle les originaux étaient primitivement destinés. Quant à la statue à genoux, qui constitue à proprement parler le tombeau, on sait quel en est l'auteur.

(1) Annales archéologiques, 1852-1853.

Alexandre Lenoir nous apprend que « Louise de Brezé fit sculpter » la statue de sa mère, par Boudin, sculpteur très peu connu, et la » fit placer dans une chapelle située près du château d'Anet. »

Il ne serait plus permis, aujourd'hui, d'appeler Boudin un sculpteur très peu connu; mais toujours est-il que voici encore un ouvrage qui échappe à Jean Cousin.

Le tombeau de **Louis de Brezé** est un de ceux qu'on admire dans la cathédrale de Rouen. M. de Clarac, adoptant ici l'opinion de Lenoir, l'attribue à Jean Cousin.

Mais M. Deville, le savant archéologue qui a publié les *Comptes de dépenses du château de Gaillon*, écrit en parlant du monument qui nous occupe : « l'auteur de ce mausolée célèbre est resté inconnu » jusqu'à ce jour; on croit que Jean Goujon en a donné le dessin. »

Je reconnais le langage de l'homme vraiment érudit. M. Deville, dont la persévérance et la sagacité ont fini par découvrir les sculpteurs du tombeau de **Georges d'Amboise**, avoue n'avoir rien trouvé relativement à l'autre mausolée.

S'il essaie d'émettre une conjecture, sa pensée se porte tout naturellement sur l'artiste favori de la châtelaine d'Anet, l'auteur illustre de la **Diane Chasseresse**. Quand même on ne tiendrait pas compte de cette hypothèse, on remarquera du moins que la *Notice sur les tombeaux de Rouen* ne s'arrête pas au nom de Jean Cousin. L'auteur est inconnu; voilà le dernier mot de la question, d'après l'écrivain qui la connaît le mieux.

Le monument de **Charles-Quint**, c'est, sous une autre forme, l'éternelle histoire des bâtons flottants; de loin c'est quelque chose, et de près ce n'est rien. M. de Clarac commet ici une méprise singulière. Il croit parler bien certainement du sépulcre qui renferme la dépouille mortelle de Charles-Quint. Voyons ce dont il s'agit.

Le fondateur du Musée des Petits-Augustins se plaisait à élever des monuments aux personnages célèbres; il en avait consacré plusieurs à des artistes illustres, par exemple à Jean Goujon, à Germain Pilon et à Jean Cousin lui-même. Pour cela, il réunissait avec art quelques-uns de leurs ouvrages. Le monument de Jean Cousin était orné de deux Renommées, qui, primitivement, avaient fait

partie du tombeau de Chabot; on les reconnaît aisément dans le dessin publié par Millin.

Par suite de ce système, Lenoir avait imaginé un assemblage assez bizarre, qu'il a décrit en ces termes, sous le n° 146 de son musée :

« Monument élevé à la mémoire de Charles-Quint, mort en 1558. » — On voit dans la partie supérieure son médaillon en bronze, orné » de mascarons et d'arabesques, le tout par Jean Cousin. Dans les » bas-reliefs du soubassement, François Ier, représenté à cheval, » paraît faire son entrée dans Milan. »

O qualis facies et quali digna tabella!

Quel hommage dérisoire à la grandeur de Charles-Quint : un chétif médaillon mis au-dessus d'un bas-relief qui représente l'entrée de son rival dans la capitale de la Lombardie! Lenoir aimait à utiliser les moindres morceaux; mais il inventait d'ordinaire de plus heureuses combinaisons (1).

Voilà encore un objet qu'il faut rayer de notre liste, et c'est dommage, car, cette fois, l'indication avait du prix. Il semblait que la renommée du souverain vînt là tout exprès pour rendre témoignage du mérite de l'artiste, et que leurs deux noms fussent désormais associés par la gloire. Monument de Charles-Quint, par Jean Cousin! c'était comme une réplique à cette autre désignation fameuse : Tombeau de Jules II par Michel-Ange. Lorsque M. de Clarac inscrivait avec respect ces grands noms sur son catalogue, il était loin de soupçonner qu'il consacrait une erreur, et, qu'à l'abri de son autorité, une invention ridicule entrait furtivement dans l'histoire.

Le **Saint Sébastien** est une figurine en ivoire dont on peut voir la gravure dans le *Musée des monuments français*. Lenoir l'attribuait à Jean Cousin. Lorsque le catalogue d'un musée avoue l'attribution, on sait ce que cela veut dire.

(1) Est-il nécessaire de faire observer, que les critiques dirigées contre Alexandre Lenoir, et contre M. de Clarac, portent seulement sur des points de détail? Il ne saurait venir à la pensée de personne de contester le savoir de ces hommes distingués, et les services qu'ils ont rendus.

M. Dusommerard, dans les *Arts au moyen âge,* donne la description suivante d'un morceau de sculpture appartenant à son cabinet :

« La belle figure de **Vénus appuyée sur l'Amour** est due » au ciseau de Jean Cousin. Elle est fort mutilée; l'extrémité des » jambes manque, ainsi que la tête de l'Amour. Le dessin est » restauré par M. Fragonard. »

Je reproduis pour mémoire la description de ce morceau dont on ne trouve l'indication dans aucune biographie. Il est permis de demander sur quoi M. Dusommerard fonde son opinion. Ne céderait-il pas à l'une de ces illusions si chères aux collectionneurs ?

J'arrive au seul point vraiment litigieux. La statue de **l'amiral Chabot** est exposée au Louvre sous le nom de Jean Cousin. Je ne suppose pas qu'on veuille tirer de cette circonstance un argument de quelque valeur. Tous les objets du Musée portent le nom de l'auteur inscrit sur une tablette; mais les indications varient à chaque instant. La statue de **Charles Maigné** était hier de Ponce Jacquio; elle est aujourd'hui de Ponce Trebatti. En revanche, le **Génie de l'Étude** qui est aujourd'hui de Perrin de Vinci, sera demain de Nicolo dell'Abbate (1). Mieux encore, une des salles de la Renaissance est dite « salle de Jean de Douai, » parce qu'elle renferme un **Mercure enlevant Hébé,** qui a passé jusqu'à présent pour l'œuvre du sculpteur flamand, appelé à tort Jean de Bologne. Eh bien! cette année même, il a fallu retirer du piédestal le nom de Jean de Douai et le remplacer par un autre. Qui sait si le nom de Jean Cousin ne disparaîtra pas bientôt?

Déjà, une première rectification a été faite à propos du monument de Chabot. M. de Clarac, lorsqu'il était conservateur du Musée, avait mis un bas-relief au dessous de la statue. Il croyait que le bas-relief représentait N. de Chabot et sa femme, deux des ancêtres de l'amiral.

(1) M. de Guilhermy fait remarquer, à propos de la statue de Maigné, « combien » sont incertaines toutes les attributions qu'on enregistre trop facilement dans les » catalogues de nos Musées, et combien il serait nécessaire de les soumettre toutes » à la vérification la plus sévère » Il ajoute, en parlant de la figure attribuée à l'Abbate : « M. de Laborde pense qu'elle serait plutôt l'ouvrage d'un sculpteur » français, formé à la manière des écoles italiennes. »

C'est une erreur. Dans le monument primitif, il y avait au-dessous du sarcophage une statue couchée offrant l'apparence d'un cadavre dans un suaire. Cette figure, de petite dimension, est reproduite d'une façon identique dans les ouvrages de Millin et de Piganiol de la Force. On la reconnaît encore dans le dessin d'Alexandre Lenoir, qui, tout en donnant au tombeau une forme nouvelle, avait eu soin de remettre en place la petite statue.

Le bas-relief provient d'un domaine de la famille de La Rochefoucauld, vendu à l'époque de la Révolution. Il fut sauvé de la destruction par un marbrier, et acquis ensuite par Lenoir. Il était classé au Musée des Petits-Augustins sous le n° 557; les personnages représentés sont François de La Rochefoucauld et Anne de Polignac, sa bru, dont les noms ont été rétablis sur le catalogue actuel du Louvre. Rien de mieux, quant au sujet; mais que sait-on quant à l'auteur? M. de Guilhermy, dans la judicieuse étude que nous avons déjà citée, dit que ce marbre est *attribué timidement* à Jean Cousin.

Voyez quel chemin nous avons déjà fait. Au début, j'étais téméraire, voici que mes contradicteurs deviennent timides; nous finirons bientôt par nous entendre.

Il ne reste plus que la statue de Chabot. Ici, tout est incertitude, et cependant personne ne veut avouer que le nom de l'auteur échappe aux investigations. Emeric David, si exigeant en matière de preuves, — nous verrons comment il procède en toute autre circonstance — émet sans scrupule l'opinion suivante, dans sa notice sur Trebatti : « Il n'est plus question aujourd'hui de la fausse opi-» nion qui attribuait à ce maître la statue de l'amiral Chabot. Tout » le monde convient que cette belle figure est de Jean Cousin » (1).

On se prête sur ce point à tous les accommodements. Il y a des difficultés de dates; qu'importe? c'est la date qui est erronée; ce n'est pas l'attribution. M. de Clarac, dans la biographie sommaire qu'il consacre à Jean Cousin, dit que cet artiste naquit à Soucy, près de Sens, en 1492 selon les uns, en 1530 selon les autres; mais que « cela n'est pas possible, l'amiral Chabot, dont il fit la statue, étant

(1) Biographie universelle de Michaud. Voyez TREBATTI.

» mort en 1543. » D'accord, s'il a fait la statue ; mais si le monument est l'œuvre d'un autre?

La citation empruntée à Eméric David nous montre que le mausolée de l'amiral avait été considéré comme un ouvrage de Paul Ponce.

Il paraît que Ponce Trebatti a plus d'une fois usurpé la part de gloire qui revient légitimement à d'autres. Mais lorsque Emeric David lui enlevait le tombeau de Louis XII, pour le restituer à Jean Juste, il s'appuyait sur le témoignage de Jean Brèche, contemporain des deux sculpteurs. Depuis lors, on a trouvé dans les Archives de la Cour des Comptes un document authentique par lequel la question a été complétement résolue. Où sont les témoignages contemporains, où sont les titres officiels qui appuient, au détriment de Paul Ponce, les droits imaginaires de Jean Cousin? Ils ne sont pas encore trouvés.

Jean Cousin a laissé trois traités relatifs à l'art de peindre : la *Vraie science de la pourtraicture descrite et démontrée,* — l'*Art de dessiner,* — et le *Livre de la perspective.*

Ce dernier ouvrage a paru en 1560, sous le titre de : *Livre de perspective de* JEHAN COUSIN *Senonois, maistre paincire à Paris,* de l'imprimerie de Jehan le Royer, imprimeur du Roy ès-mathématiques, 1560.

Dans un avis au lecteur, l'imprimeur déclare Jean Cousin « non » infime à Zeuxis ou Apelles en l'art de pourtraicture et peinture. »

En 1612, il parut une édition d'un traité de pourtraicture dont le privilége, donné à Mantes le 13 juillet 1593, porte qu'il est permis à Jean Leclerc d'imprimer un livre intitulé : *Livre de pourtraicture de* JEAN COUSIN, *peintre et géométrien très excellent.* On lit au-dessous du privilége : achevé d'imprimer le 28 janvier 1612.

Ainsi l'auteur lui-même, en 1560, ne prenait pas d'autre qualification que celle de maître peintre à Paris, et jamais ses éditeurs ne l'ont qualifié de statuaire.

Un seul artiste de quelque notoriété, passe à tort ou à raison pour l'élève de Jean Cousin, et c'est un peintre, Martin Fréminet.

D'où vient donc que le peintre du **Jugement Dernier** nous

apparaît aujourd'hui entouré d'un cortège de statues? Peut-être de cette seule ligne, écrite par Félibien, sans indication de source, et reproduite depuis sans contrôle : « Comme il excellait aussi dans la » sculpture, il fit en marbre le tombeau de l'amiral Chabot. » N'oublions pas que l'histoire, à défaut d'une signature de l'artiste, exige désormais des preuves d'authenticité.

Je le dis à l'honneur d'Emeric David; c'est lui qui a fait entrer la critique dans la voie féconde qu'elle suit aujourd'hui. Aussi combien je m'étonne de le voir se départir de ses propres principes, tantôt en faveur de Jean Cousin, tantôt en faveur de Trebatti lui-même, qu'il traite si mal la plupart du temps. Il enlève à Paul Ponce le monument de l'amiral; mais il ne tolère pas qu'on lui conteste les statues de Charles Maigné, d'André Blondel et d'Albert Pio di Carpi, trois figures d'un mérite inégal, qui ne sont pas sans analogie avec celle de Chabot. S'il trouve un contradicteur disposé à mettre en avant le nom de Ponce Jacquio, au lieu du nom de Ponce Trebatti, voyez avec quel dédain il repousse l'objection : « Nous n'entendons ni » adopter, ni contredire, ni même discuter ce jugement; seulement » nous regrettons que le savant qui l'a publié n'ait pas fait connaître » ses autorités. »

Par malheur, ce superbe langage couvre mal une indigence absolue de preuves. S'il avait une preuve, ou seulement un indice, le critique ingénieux, qui a réfuté le comte de Cicognara avec tant de vigueur et de succès, irait au devant de la discussion.

En ce qui concerne le monument de Chabot, quelles sont donc les sources? Du Breul, l'un des plus anciens auteurs qui aient décrit l'église des Célestins, parle du tombeau sans nommer le statuaire. Plus tard, Sauval, dans ses *Antiquités de Paris* (1), et Félibien, dans ses *Entretiens sur les peintres*, prononcent presque en même temps, l'un, le nom de maître Ponce, l'autre, celui de Jean Cousin. Piganiol ne sait que résoudre; mais il ne prend point la peine de chercher,

(1) A vrai dire, ce n'est pas Sauval lui-même qui propose le nom de Paul Ponce. Voici ce qu'il écrit : « Tombeau de Chabot, accompagné d'ornements du bon goût. » Perlan l'attribue à maître Ponce; Sarrazin n'est pas de cet avis. Tous avouent que » le goût en est fort et superbe. » Perlan était un très habile fondeur. Il jeta en

et se tire d'embarras en laissant subsister le doute. « Ce monument » — écrit-il — est de Paul Ponce selon les uns, et de Jean Cousin selon » d'autres. » Millin et M. de Clarac ne disent pas autre chose, tout en laissant voir leur préférence en faveur du maître français. » Cette » statue, suivant Piganiol de la Force, a été attribuée à Paul Ponce; » mais il paraît positif que c'est l'un des beaux ouvrages de Jean » Cousin. » Voilà l'opinion du conservateur du Musée en 1844.

Ainsi, on se garde d'affirmer. Il *paraît* positif, ce n'est pas une certitude, c'est encore un doute. Le seul Emeric David, égaré par le désir de déposséder un sculpteur italien au profit d'un artiste français, écrit sans hésitation : « Tout le monde convient que cette » belle figure est de Jean Cousin. »

Il y a un dernier système, celui de Dulaure et de Marlès. Dulaure dit : « Mausolée et figure sculptés par Jean Cousin *et* Paul Ponce. » Marlès ajoute : « Il honorait le ciseau de ces deux artistes. » Puisqu'ils jugeaient convenable d'associer les deux noms, pourquoi n'ont-ils pas dit plutôt : le monument a été sculpté par Paul Ponce sur un dessin de Jean Cousin? Le projet du tombeau dessiné par Jean Cousin, les travaux de sculpture exécutés par un autre; le mot de l'énigme est peut-être là.

Maintenant, je le demande à tout homme de bonne foi : n'est-il pas vrai que tout demeure en litige, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas détruit dans le cours de la discussion?

On s'étonnera peut-être de ne pas trouver ici une conclusion plus explicite. Il y a trente ans, on eût pesé les autorités, et prononcé soit en faveur de Jean Cousin, soit en faveur de Paul Ponce. Mais, dans l'état actuel des études historiques, après les remarquables travaux de M. Léon de Laborde, en présence des documents nouveaux, qui, soit dans les *Archives de l'art français*, soit dans les *Annales archéologiques*, font crouler chaque jour les attributions les plus accréditées, la seule conclusion permise, c'est que l'auteur

bronze les figures modelées par Sarrazin pour le monument de Henri de Bourbon, prince de Condé, mort en 1646. C'est donc à tort que M. Poirson, dans son *Histoire du règne de Henri IV*, place à la date de 1607 les derniers travaux de cet artiste, et peut-être sa mort.

est inconnu. Si l'on découvre jamais le marché relatif au monument de Chabot, il ne serait pas impossible qu'on trouvât sur cette pièce un nom tout-à-fait imprévu. Les archéologues ont à chaque instant de ces surprises. Toutefois, je crois légitime de résumer en ces deux mots la thèse que j'ai soutenue : la renommée de Jean Cousin, comme statuaire, repose uniquement sur l'attribution de la statue de Chabot. Cette attribution n'est aucunement justifiée.

PHILIPPE BÉCLARD.

NOTA. Le but que je me suis proposé étant d'appeler l'attention des archéologues, et de provoquer leurs recherches, je dois prémunir les investigateurs contre une erreur facile à commettre. Si l'on trouvait un marché d'après lequel Jean Cousin s'engageât à fournir des modèles de bas-reliefs, cela ne suffirait pas à résoudre la question. On sait à présent, par des documents publiés dans l'utile recueil de MM. de Chennevières et de Montaiglon (les *Archives de l'art français)*, que les peintres dessinaient des projets dont l'exécution était confiée ensuite à des tailleurs d'images. Il résulte même d'une note de M. de Montaiglon, que ces esquisses n'étaient pas faites seulement sur toile, mais en certaines circonstances, sur des tissus très précieux.

UNE ASSOCIATION

DE

LA NOBLESSE D'ANJOU

1656.

La guerre de la Fronde était terminée; le cardinal Mazarin, vainqueur, continuait l'œuvre commencée par Richelieu, et ne cessait de travailler à l'abaissement de la noblesse et des grands du royaume. De violents mécontentements s'élevaient de toutes parts contre son gouvernement.

La noblesse de la province d'Anjou, s'effraya de la politique constante du ministre et de ses entreprises réitérées; elle essaya d'y opposer de la résistance, en faisant parvenir jusqu'au roi ses plaintes et doléances sur les vexations et violences qui s'exerçaient contre ses priviléges, immunités et franchises. Un pacte ou une ligue se forma : la province fut divisée par cantons, dans chacun desquels deux gentilshommes furent choisis pour se réunir, le 24 avril 1656, à Ingrandes. On devait aviser, dans cette assemblée, aux moyens d'obtenir de Sa Majesté secours et protection contre ceux qui, abusant de son autorité, portaient atteinte aux droits de la noblesse de son royaume.

La pièce que nous donnons, copiée sur l'original, contient le procès-verbal de l'assemblée du 23 mars 1656, où furent nommés les commissaires cantonaux. C'est l'acte par lequel la noblesse d'entre Sarthe et Mayenne reconnaît et donne ses pouvoirs à ceux

que l'assemblée a choisis pour représenter ce canton à l'assemblée d'Ingrandes.

Cette pièce, que nous croyons inédite, nous a paru avoir un grand intérêt, et nous avons pensé qu'elle devait trouver sa place dans la Revue de l'Anjou et du Maine.

LABEAULUÈRE.

Le jeudi vingt troisième jour de mars mil six cent cinquante-six, a esté accordé par les gentils hommes soubz signés qu'on procèderoit à la nomination de deux gentilshommes de chasque canton de la province d'Anjou pour advertir chasque gentilhomme de son quartier de ce qui a esté résolu entre eulx, sçavoir : de nommer deux gentilshommes de la province pour représenter à Sa Majesté les vexations et violences qui se font contre les prérogatives, immunités et franchises de sa noblesse, et pour cest effect ont esté nommés :

Pour le canton du Lude :

M. de la Chaze, M. de la Métairie.

Pour le canton de Baugé :

M. de la Roche-Hué, M. de la Roche de Biez.

Pour le canton entre Sarthe et Maine :

M. de Chambellay, M. de Miré.

Pour le canton de Beaufort :

M. d'Ardennes, M. de la Verderie.

Pour le canton de Chemillé :

M. des Buards, M. de la Frète.

Pour le canton de Mauge et de la Chastellenie :

M. de la Hamelinière, M. du Plessis de Gesté.

Pour le canton de Candé :

M. d'Angrie, M. de la Bouverie.

Pour le canton de Pouancé :

M. de la Motte-Baracé, M. de Mesanger.

Pour le canton de Craon :

M. des Escotaiz, M. du Chalonge.

Pour le canton de Chasteaugontier :

M. de Meignanne, M. de la Brossinière.

Pour le canton entre Sartre et Loir :

M. de Sauterelle, M. de la Roussière, Mathefelon.

Tous lesquels sont priés d'accepter la présente nomination, de voir touz les gentilshommes de leur canton, prendre leur consentement par escript, pour la nomination de ceux qu'ilz jugeront les plus capables d'informer Sa Majesté des susdits désordres.

Il a esté advisé que les gentilshommes nommez pour chasque canton, ou les deux, seront obligéz de se trouver à Ingrandes, pour nommer, suivant leurs voix, ceux que l'on aura jugé capables dudit employ, le lundy vingt-quatre avril prochain; auquel lieu tous autres gentilshommes de la province, qui voudront s'y trouver, le pourront faire également avec les gentilshommes nommez en chasque canton.

Les susdits ont advisé que les frais qu'il conviendra faire pour les deux gentilshommes qu'on enverra au roy, il est nécessaire que chascun y contribue à sa volonté et selon ses facultés.

Les gentilshommes, nommés pour chasque canton, feront mémoire des vexations qu'on faict à la noblesse, et mettront entre les mains de ceux qui iront en cour.

Est arresté que les gentilshommes cantonniers et autres, qui se voudront joindre, esliront un secrétaire ou deux de la noblesse, lesquels secrétaires conserveront un registre de ce qui sera advisé entre eux.

Pareillement pourront eslire tous autres officiers qu'ils jugeront estre nécessaires pour le maintien et bien des prérogatives de la noblesse. Tous lesquels gentilshommes et autres, qui signeront ci-après, soubs l'obéissance et auctorité du roy, se sont promis tous appuy, secours, protection et maintien contre ceulx qui abusent de l'auctorité de Sa Majesté, veulent abolir les immunités, prérogatives et franchises possédées par les gentilshommes, de sorte que l'affaire de chasque particulier soit commune, et la commune soit comme particulière à un chascun.

Ce que nous nous sommes tous promis en foy de gentilshommes,

et a esté accordé que les veufves et enfants mineurs des gentilshommes seront compris en la présente affaire, et y contribueront; en tesmoignage de quoy nous avons tous signé les présentes demeurées entre les mains de Monsieur de la Courbe du Bellay, aux copies desquelles foy sera adjousté, estant signé de luy comme au présent.

Faict et arresté au Lyon-d'Angers, les jour et an que dessus, et ont tous signé à l'original, tant pour eux que pour plusieurs autres dont ils avaient procuration.

Signé : La Courbe du Bellay, pour copie.

Et plus bas :

Nous soubsignés qui avons veu ce que ont résolu les gentilshommes qui se sont trouvé le jeudy, 23 mars, au Lyon-d'Angers, approuvons et ratifions ce qui a esté arresté, et pour cet effect, donnons pouvoir à Messieurs de Chambellay et de Miré, cantonniers d'entre Sartre et Maine, de se trouver à Ingrandes le 24 avril prochain; et là, pour y répondre avec les autres cantonniers des autres cantons, ce qu'ils adviseront et trouveront à propos, et de ce nous leur donnons tel pouvoir que si nous y estions en personne, et approuvons ce qu'ils jugeront bon estre, comme si nous y estions présents, en foi de quoy nous avons signé le présent pouvoir.

Signé : Mathurin du Boys, sieur de Maquillé, La Roche-Veroullière, Sionnière, Buronnière.

PYRÉNÉES.

Resurgerent quò mortui.

Partez, courez aux Pyrénées,
Vous dont les ailes fortunées
S'ouvrent aux brises du printemps;
Penchez-vous au bord des abîmes,
Montez, escaladez les cîmes;
Portez-y vos cœurs palpitans!

Ce n'est pas une chose vaine
Que de quitter ainsi la plaine,
Où toute la vie a coulé,
Que d'aller braver, dans l'orage,
Gave écumeux, rocher sauvage
Sur les vieux Titans écroulé;

Par-delà glaciers, neige et nue,
Rechercher la trace inconnue
Du pied de l'isard et de l'ours;
Et, sans regarder en arrière,
Dénicher, au fond de leur aire,
L'œuf des aigles et des vautours.

Quel silence dans ces montagnes!
Quelles solennelles campagnes,

Où pas même des cris d'oiseau
Ne réjouissent vos oreilles!
— C'est pour l'œil que sont les merveilles,
C'est pour l'âme que tout est beau.

***

Les pics au loin percent la neige
Qui, comme un blanc manteau, protège
Leur vaste croupe de granit;
Ce sont des aiguilles, des dômes,
Prenant des formes de fantômes,
Quand la main du soir les brunit.

De leurs flancs, pure écharpe blanche,
La cascade, en grondant, s'épanche,
Entraînant bouleaux et sapins;
Et souvent, légère fumée,
On la voit monter en nuée,
Au soleil vivant des matins.

Elle roule, — et les fondrières
S'encombrent d'arbres et de pierres
Qui brisent le cours de ses eaux.
Sous des écumes toujours neuves,
La cascade ainsi marche aux fleuves,
Pour se perdre dans leurs roseaux.

Telle est l'image de la vie
Qui s'élance, fraîche et ravie,
Du haut des sommets enchantés
De la jeunesse, où tout est charme,
Jusqu'au vieil âge, où tout est larme,
Où tout se meurt à nos côtés.

***

Que d'horizons fiers et sauvages!
Comme s'y choquent les nuages!
C'est un Océan de pitons
Qu'il semble que Dieu multiplie,
Qui, sous le soleil ou la pluie,
Se colorent de tous les tons.

***

— Les Comminges ici régnèrent.
Sur ce piédestal ils plantèrent
Leur Evêché de Saint-Bertrand.
Ils mêlèrent le son des cloches
Aux rumeurs confuses des roches
Qui grondent en se déchirant.

Ainsi, l'encens, la mélodie,
Que la prière à Dieu dédie,
Les reliques que nous aimons,
L'oraison, les saintes études,
N'ont point peur de ces solitudes,
Et viennent fleurir sur ces monts.

***

— Plus loin, c'est l'âpre Maladette,
Qui redresse une triple aigrette,
Au dessus de son lourd glacier :
Mont-Blanc de la chaîne espagnole,
Sibérie, où l'ourson immole
La brebis bêlant au sentier.

O magicienne, ô proscrite!
Sais-tu que ce nom de Maudite
Sied bien à ta muette horreur!
Pour ta diabolique audace,

Pour l'éternité de ta glace,
Tu n'as de frère, ni de sœur.

Ta vie, à toi, c'est l'avalanche.
Qu'un arbre te naisse, il s'ébranche;
Qu'un oiseau te touche, il est mort.
Pour dépeindre tant d'épouvante,
Il faudrait le tercet du Dante,
Ou le burin de Salvator!

***

— Nous avions gravi sans encombre
Des rampes schisteuses sans nombre,
Pour gagner la *Penna Blanca,*
Quand deux grands aigles, sur nos têtes,
S'envolent des fortes arêtes
Qui flanquent le val d'Essera.

Ils montèrent de compagnie
Dans la région infinie.
Nous les regardâmes longtemps.
— Sur cette frontière affligée,
Une proie à moitié rongée
Attestait leurs repas sanglants.

L'Aragon déjà s'y renfrogne.
J'aimerais mieux la Catalogne,
Dont on touche aussi là le bord.
Quoique le loup toujours y rôde,
J'aime mieux la vaste émeraude
Des pâturages de Canzor,

D'où, vers l'est, les pics, par centaines,
Embrasés de clartés lointaines,
Ondulent jusqu'à Perpignan.
Le vieux Canigou s'y détache,

Précurseur vaillant et sans tache
Des monts dorés de l'Orient.

***

— Par ici, sont les deux Bagnères :
L'un a des alentours austères,
Etouffe au pied de hauts sommets;
L'autre à mi-côte se déploie,
Respire soleil, luxe et joie,
Entre Campan et l'Argelès.

A Bigorre on court avec rage;
Mais Luchon me plaît davantage :
Il est sobre, il est montagnard;
Il n'a d'amour que la vallée
Où du lys la tige étoilée
Charme et réchauffe son regard.

***

Dans les bancs d'un rouge porphyre,
Pour Crésus, que Babel inspire,
Sarrancolin découpera
Piliers toscans, urnes trapues;
Gabas fend les blocs des statues
Qu'un jour David animera.

***

Là, le torrent de Gavarnie
Sous le pont de Gèdre déplie
Ses flots qui roulent en hurlant.
Là, — vision qui vous remue!
S'ébrèche la crête fendue
Par la Durandal de Roland.

Pic-du-Midi, Marboré, cônes,
Cylindres de glaces, pylones

D'où l'œil, d'un même et seul rayon,
Verrait presque, heure fortunée!
Océan, Méditerranée,
Bondir ensemble à l'horizon!

Qu'à minuit, au Pic, on allume
Des torches pour dompter la brume!
A la file, chevaux, piétons,
Dans l'ombre, en spirale on s'élève;
Echelle de Jacob en rêve,
Dont les anges sont des démons.

Quand au faîte enfin l'on arrive,
C'est nuit encor : — mais, blanche et vive,
Une lueur part du Levant,
Perce les espaces funèbres;
Les rocs émergent des ténèbres,
Guirlande au sein et front riant.

Puis, la lumière universelle
Jaillit, s'étend, partout ruisselle,
Met vallons et cieux tout en feu.
Nuit vaut mieux que jour, sur ce cône,
Car le soleil toujours lui donne
Premier salut, dernier adieu.

***

Templiers, vos tours crénelées
Surgissent du fond des vallées ;
Vos blasons en vain sont flétris.
Fiers vengeurs de la Palestine,
Sans vous, la horde Sarrasine
Après Séville, eût pris Paris.

J'ai vu, dans un humble oratoire,
De vos crânes briller l'ivoire,

Que ramassa la piété.
J'ai mis le doigt dans l'eau bénite
Où les Cagots, race maudite,
Puisaient par votre charité.

Luz montre encor votre abbaye,
Qu'un machicoulis fortifie;
Vos glaives et vos étriers,
Vos missels, vos croix, vos ciboires,
Enfin, ce qui fit vos deux gloires
De religieux, de guerriers.

***

— Parcourons Saint-Sauveur, Barège,
Cauterêtz et Laruns, qu'assiège
Le malade, au cœur plein d'espoir.
Buvez-y la source attiédie;
Vous y ressaisirez la vie
Et les sourires du miroir.

Oh! de Russie et d'Angleterre,
Quel lord vingt fois millionnaire,
Quel boyard n'erra pas ici!
Comme y vint, des trônes de France,
La beauté de la reine Hortense,
Le malheur des Bourbons aussi.

Luz surtout, séjour de délices,
Vous fera goûter les prémices
De la chasse des montagnards :
Lièvres des neigeuses broussailles,
Perdreaux nains, qu'on dirait des cailles,
Et rôtis fumants des isards.

Gargantua! l'opulente aubaine!
— Puis, qu'à souper, le soir, survienne,

Quand le salon s'allumera,
Quelque apparition charmante,
Reflet de la patrie absente,
Où la grâce en fleur sourira;

On jette un bouquet éphémère
Aux pieds de la blonde chimère
Qui trop tôt s'échappe en adieux!
Souvenirs, trésor des voyages,
Pourquoi pas inscrire en vos pages,
L'éclair touchant de deux beaux yeux!

***

Moi, j'ai manqué le Pont-d'Espagne :
Il pleuvait trop dans la montagne.
Un touriste est toujours content :
Il en met, sur sa cheminée,
La ressemblance enluminée,
Et dit avoir vu, — mais il ment.

***

— Souvent, par les hauteurs ardues,
Glissent des files imprévues
De mulets et de muletiers :
Mulets roux, porteurs d'outres pleines,
De raisins, d'oranges, de laines,
Du tabac des contrebandiers.

Muletiers chaussés d'espardilles,
Fumant gravement leurs manilles,
La ceinture rouge aux côtés.
Quand on les a perdus de vue,
On écoute encor, l'âme émue,
Les boléros qu'ils ont chantés.

N'allez pas, arrieros, mes maîtres,
Heurter, chevauchant sous les hêtres,
L'altier Don Quichotte et Sancho;
Car vos outres si révérées
Seraient par la dague éventrées,
Pour la gloire du Toboso.

***

Des caravanes d'amazônes
Galopent en vives colonnes,
Plume au chapeau, cravache en main :
Calypso, Diane, ô déesses!
Rouvrez vos bois aux chasseresses
Des jours brillants de Saint-Germain!

***

— Mon doux cheval, ma douce mule,
Toi, dont le pied sûr ne recule,
Ni ne trébuche, en ces lacets,
Toi, qui flaires sans peur l'espace,
Porte-moi, pour laisser ma trace,
Aussi haut qu'on le pût jamais!

***

— Comme ils sont veinés, ces beaux marbres!
Comme ils sont hardis, ces grands arbres
Dont croît la racine à leurs flancs!
Où les a jetés la nature
Ils ont germé sans nourriture,
Comme des champignons géants.

C'est le pin, dont le vert feuillage
Va grimpant d'étage en étage
Jusqu'aux plus désolés climats;
Ce sont des forêts merveilleuses

De hêtres, d'ormeaux et d'yeuses,
Où les vaisseaux taillent leurs mâts,

Mais où les zig-zags de la foudre
Mettent plus d'une tige en poudre,
Et la ceignent d'un noir charbon;
Où le souffle des vents l'irrite,
Où l'ouragan la précipite,
Comme un grand cadavre, au vallon.

Ce vallon, quel divin domaine!
Le gave avec bruit s'y démène,
Y répand partout la fraîcheur.
De plantureuses bergeries
S'engraissent d'herbes, aux prairies
Que, trois fois l'an, l'on fauche en fleur.

***

— Comprenez, admirez ces choses :
Noyez-y vos songes moroses.
Car tout cet éther parfumé,
Que distilleront mille plantes,
A des vertus tranquillisantes
Par qui le cœur se sent calmé.

Car, ces austères solitudes
Délassent des inquiétudes
Dont le siècle nous alourdit.
Il semble qu'on soit moins esclave;
Que la cascade, en passant, lave
Non moins l'âme que le granit.

Car Dieu n'a créé ces miracles,
N'a dressé tous ces grands obstacles,

Que comme un échelon puissant
Pour vous arracher de la terre,
Vous attirer à sa lumière,
Vous grandir en vous terrassant.

— Vous reviendrez dans l'espérance,
Dans la vigueur et l'innocence,
A vos cités, à vos travaux.
Vous recommencerez la vie,
Sans ambition, sans envie,
Avec des courages nouveaux.

***

Ne redescendez pas à terre.
Voilà Pau, de son château fière,
Bien qu'Abd-el-Kader l'ait sali.
Elle craint que son Henri-quatre,
Dont on vient de recrépir l'âtre,
N'y renaisse trop affaibli.

Sans doute, médaillons, sculptures,
S'y croisent avec les dorures,
La fresque avec les Gobelins.
Ce sont arcades, galeries
Aux plafonds peints, orfèvreries
Du goût chéri des Florentins.

Certes, un trophée admirable
Vous attend là, sur une table :
Lance, épée au massif pommeau,
Casque au panache blanc, couronne
De celui qui conquit son trône,
Rude écaille de son berceau.

Un tel trophée, oh! c'est l'histoire,
C'est l'obscurité, c'est la gloire,

L'arrivée, après le départ.
Mais cette épopée haute et vraie
S'assombrit, se voile et s'effraie
Parmi les caprices de l'art.

Pour rêver aux Albrets de race,
Aimant guerre, amour, vin et chasse,
Il faut s'accouder au balcon,
En face de ces Pyrénées,
Sous leurs blancs frimas étonnées
D'avoir mûri le jurançon.

— Sans parler du parc, frais asile
Qui, le long du gave, profile
Les touffes de son vert bouquet,
Dans le haras, je me rappelle
Certain grand cheval isabelle
Qu'en Crimée a monté Bosquet.

***

— N'oubliez pas Lourdes, Bayonne :
Un doux chocolat y foisonne.
Elles s'en vantent toutes deux
Bien plus que de leurs forteresses;
Biaritz, où s'en vont les duchesses
Baigner leurs pieds nus aux flots bleus.

Saint-Jean-de-Luz logea l'Infante,
Quand, avec la cour triomphante,
Le Grand-Roi lui passa l'anneau.
Ses pignons jaunis, séculaires,
Ont salué, dans leurs litières,
Mazarin et Luis de Haro.

La Bidassoa ne vaut guère
La peine qu'on s'y désaltère.

Mais l'Espagne étant devant vous,
Ne repoussez pas la sultane
Qui, des perrons de sa douane,
Vous offre deux ou trois bijoux.

***

Robuste sœur des cathédrales,
L'église d'Irun a des stalles
Et des autels où reluit l'or.
Vieilles richesses d'Amérique,
Dont les neveux du Catholique
N'ont point rajeuni le trésor.

Dans des châsses de pierreries,
Couronne au front, sous les soiries,
Des madones, aux yeux d'émail,
Endorment, en leurs bras de cire,
Un Enfant-Jésus qui s'étire
Sous sa moire et sous son corail.

Faux luxe, mensonge historique!
Où retrouver la nef gothique
Des siècles naïfs et sacrés?
La crèche où Dieu naît sur la paille?
Cette noble église, on la raille,
Avec tous ces hochets dorés.

***

Un soir, j'y vis faire un baptême :
Du couchant un rayon suprême
S'éteignait en pâles reflets;
Quelques femmes agenouillées
Priaient, Madeleines ployées,
Sur les dalles sans tabourets.

Tout n'était que mystère et qu'ombre,
Toile religieuse et sombre
De Rembrandt ou de Murillo.
La nef, sous ses voûtes obscures,
Des vieux jours passés sans dorures,
Refaisait l'imposant tableau.

En sortant, je vis des danseuses,
Castagnettes aux doigts, rieuses.
— Grave et frivole nation!
Qui semble redouter encore
Jusque dans le bal qu'elle adore
Le fouet de l'Inquisition.

***

Vénasque est une colonie.
Des Maures la race bannie,
Y cacha le Coran piteux.
Et cette tribu, convertie,
Garde, malgré l'Eucharistie,
Le mâle cachet des aïeux.

Cette peuplade, je l'avoue,
Traîne ses haillons dans la boue.
Mais la sérénade en plein air,
Accompagnant d'hymnes bizarres
Flûtes, cymbales et guitares,
Sent l'Arabie et le désert.

Dans Saint-Martial, à la messe,
Cette foule étrange s'affaisse
Sous de sombres recueillements.
A voir sa farouche prière,
On devine qu'au cimetière,
Ses pères n'ont point d'ossements.

Je ne sais quel aspect funèbre
A ce bassin naissant de l'Ebre.
Elle-même, la garnison,
Dans le fort, où Madrid l'oublie,
Périrait de mélancolie,
En mangeant son pain de prison.

***

Voici le beau port du Passage,
Qui, pour s'arrondir sur la plage,
Des rochers a percé le mur.
Par cette gorge d'une lieue,
On distingue au loin la mer bleue
Scintillant sous des cieux d'azur.

Les navires de tous les mondes
Hissent la voile, ouvrent les ondes,
Dans ce mouvant panorama.
Les uns traversent l'Atlantique,
D'autres, cherchant l'Adriatique,
Verront Cadix et l'Alhambra.

***

— S'il est au monde une ruine
Qui, de son passé s'illumine,
Où l'histoire ait le pied empreint :
C'est la noble Fontarabie,
Faite encor comme l'ont bâtie
Philippe-Deux et Charles-Quint.

Elle a soutenu vingt batailles,
Sur ses remparts, bombes, mitrailles
Ont enfoncé leur ongle aigu.
Mais, sous cette pluie ennemie,

Comme Herculanum, endormie,
Par-là peut-être elle a vécu.

Tous les voyageurs l'ont vantée,
Tous les poètes l'ont chantée;
L'antique Espagne est là debout;
Ses écussons, ses armoiries,
Surmontent les portes pourries,
Les balcons d'où l'on entend tout.

Balcons saillants, rideaux qui flottent,
Où sont vos amants qui grelotent,
Attendant leurs belles, la nuit?
Où sont les chants des mandolines,
Les Bartholos et les Rosines?
Où donc l'amour? où donc le bruit?

Où les héros du Santillane?
Où l'hidalgo qui se pavane?
Les alcades, les alguasils,
Les beaux duels, les équipées,
Les duègues trompant et trompées,
Volés et voleurs, où sont-ils?

La foule, hélas! est disparue,
Les herbes poussent dans la rue,
Comme aux créneaux, qu'abat le temps.
Mais Pompéï, sous ses poussières,
N'étreignit pas maisons plus fières,
Ni vestiges plus éloquents.

Il semble que ce soit un rêve,
Qu'un rideau d'Opéra se lève,
Que trois siècles soient évoqués,
Qu'on retourne à l'âge magique

Où les galions du Mexique
D'argent et d'or couvraient les quais.

Pour peupler aujourd'hui ces places,
Ces balcons déserts, ces terrasses,
Pour sourire à tous ces vitraux,
Pour soulever ces jalousies,
Pour réveiller ces poésies,
Pour occuper les Figaros,

Il faut ramener de l'église,
Où leur piété s'éternise,
Le dimanche, à Saint-Sébastien,
Ces belles doñas si parées,
Ces brunes, qu'on dirait dorées
Par l'ardent pinceau du Titien.

Leurs maisons uniformes, ternes,
N'ont que des façades modernes
Sans arabesques, ni blasons.
Souvent même, au fond des boutiques,
On entend des pianos étiques
Egayer la vente aux poissons.

Car la citadelle est jalouse,
Car le commerce, qu'elle épouse,
Ne se plaît point aux arts exquis.
Dans sa simplicité maussade,
Il aurait effacé Grenade :
Il a nivelé tout pays.

Mais les femmes sont toujours belles;
Sous la soie et sous les dentelles,
Leurs yeux étincellent toujours.
Elles ont des tailles de reine,

Et leurs chevelures d'ébène
Dédaignent perles et velours.

L'éventail à leur front s'agite,
Trahit un regard, ou l'abrite :
Belliqueux hochet, qu'au réveil,
Elles relèvent, radieuses,
Ces Espagnoles orgueilleuses
De leur race et de leur soleil!

Jamais rien ne les rassasie.
Du Cirque, où se tranche la vie
Des taureaux et des cavaliers,
Reluise la plus brave épée,
Et, dans l'arène ensanglantée,
Pleuvront fleurs, rubans et colliers.

Car elles ont eu deux patries.
Autant elles sont aguerries
A lancer l'œillade au passant,
Autant leur cœur rit au carnage.
Andalouses par le plumage,
Mais Africaines par le sang!

***

— Assez; fuyons, gagnons la France.
La locomotive s'élance,
Par les Landes et le Poitou.
Bientôt la Loire à nos pieds coule;
Un sol moins brûlant se déroule,
C'est le sol aimé, c'est l'Anjou!

***

Septembre 1857.

CHRONIQUE.

M. l'abbé Launay, qui a dirigé avec tant de goût, d'intelligence et d'activité les travaux de restauration de Notre-Dame de la Couture, vient d'être nommé à la cure de la Ferté-Bernard. La ville du Mans regrettera ce pieux et savant ecclésiastique; mais la Ferté possède l'une des plus belles églises du moyen âge, et il est heureux que le soin d'étudier ce monument, de l'entretenir, de le réparer, se trouve confié à l'un de nos plus habiles archéologues.

— M. l'abbé Pieau, du diocèse de Laval, est mort récemment dans le diocèse de Strasbourg. Né en 1786, ce vénérable prêtre fut appelé à la cure de Cossé-le Vivien en 1815. Il devint ensuite vicaire-général d'Evreux et de Rouen, puis secrétaire de la grande aumônerie de France. Il a composé plusieurs ouvrages de piété qui ont été imprimés à Lyon et à Besançon.

— Dans les premiers jours du mois de novembre, les restes d'une belle crypte romane ont été découverts à Angers, par des ouvriers qui travaillaient à la construction d'un mur de clôture, entre l'église de la Trinité et l'Ecole des arts, contigüe, comme on le sait, aux ruines de l'abbaye du Ronceray. Neuf colonnes surmontées de leurs chapiteaux, mais ne supportant plus que des naissances de voûtes, ont été entièrement dégagées de l'amas de décombres sous lequel l'ignorance les avait enfouies, et il est probable qu'on en retrouvera plusieurs autres encore, en continuant les fouilles. Une piscine est accolée à l'une des colonnes de l'abside; une large pierre rectangulaire, servant d'appui à deux fûts tronqués, occupe l'emplacement de l'autel; et la nef, orientée suivant les lois de la symbolique chrétienne, communique latéralement avec deux chapelles basses, d'une forme peu régulière.

Cette crypte a été bâtie, de même que l'église dont elle soutenait le chœur, dans les premières années du XIe siècle. Longtemps avant cette époque, une chapelle souterraine existait au Ronceray. Mais elle tombait en ruines, lorsque Foulque-Nerra, comte d'Anjou, et sa femme, la comtesse Hildegarde, la réédifièrent. On ne conserva, parait-il, que l'autel sur lequel S. Melaine avait célébré la messe, en présence des évêques d'Angers, de Nantes et du Mans : *Exstructam antiquitus in eo loco capellam ætas exederat. Quam reficere, curavit, anno 1028, Fulco-Nerra, Andium comes, fatiscentem undequaque renovans molem, servato tantum altari quod B. Melanii celebris apud omnes memoria commendabat (1).* La pierre rectangulaire, située au fond de l'abside a peut-être fait partie de cet antique autel.

M. Godard-Faultrier s'est empressé d'adresser à M. le Ministre de l'instruction publique une description de la chapelle exhumée, et de réclamer des fonds pour qu'elle soit, sinon restaurée immédiatement, au moins mise à l'abri de toute dévastation. En attendant le résultat des démarches de M. le président de la Commission archéologique, et pour éclairer les recherches ultérieures, nous croyons devoir reproduire ici quelques lignes extraites du curieux ouvrage composé par Joseph Grandet, sous le titre de *Notre-Dame Angevine :*

« Le Ronceray est une des plus anciennes, des plus nobles et des plus » riches abbayes du royaume. Son antiquité se prouve par la petite » chapelle souterraine dédiée à Notre-Dame, où l'on descend par dix ou » douze marches, à l'entrée du cloître..... Elle est voûtée et soutenue de » deux rangs de piliers, douze de chaque côté, d'un ordre fort antique. Il » y a apparence que le pavé en était autrefois plus bas et qu'on l'a élevé » de plusieurs pieds, tel qu'il est. Il y a deux chapelles à côté : l'une » dédiée à sainte Magdeleine; et l'autre sans nom, où l'on montre une » fosse, devant l'autel, qui est de forme carrée, où l'on prétend qu'un » prêtre en mauvais état, voulant dire la messe, fut englouti, sans qu'on » ait jamais pu la recombler, quelque terre qu'on y ait pu mettre depuis. » Dans cette chapelle, qui est à main droite, est un petit escalier où est » une porte bouchée qui conduisait autrefois à l'église de la Trinité con- » tigüe... Sur l'autel de la chapelle du milieu est l'image de Notre-Dame, » d'environ un pied de hauteur, qui est de cuivre, qui paraît avoir été

(1) *Gallia christiana*

» doré (1). Elle est assise dans une chaise, sur une espèce de trône; elle » porte l'Enfant-Dieu sur ses genoux, vêtu d'une petite robe. Le fils et » la mère ont chacun une couronne sur la tête, en forme de cercle. Les » traits de l'un et de l'autre sont fort effacés, et les yeux n'ont pas été » fondus avec le corps des figures, mais ils sont de pièces de rapport et » mis dans la tête après coup, ce qui marque la grande antiquité... Dans » cette chapelle du milieu, immédiatement bâtie sous le grand autel de » la grande église du Ronceray, est une vitre, derrière l'autel, proche » laquelle est planté dans le ciment de la muraille, un buisson de » ronces, qui, de temps immémorial, pousse des feuilles et des branches » qui passent à travers la vitre, et viennent entourer l'autel de Nôtre-» Dame, sans qu'on ait jamais pu l'empêcher de croître, quelque soin » qu'on ait pris de l'extirper : cependant *non habet humorem neque alti-» tudinem terræ*, ce qui paraît un miracle continuel... Foulques-Nerra » marque dans sa fondation qu'ayant fait rebâtir l'église du Ronceray, il » avait conservé avec respect cette église souterraine comme un monu-» ment singulier d'antiquité et de religion : *hanc beatæ Mariæ basilicam » usque ad fundum erutam, a fundo paulo nobilius reduximus ad inte-» grum, reservato tantum altari quod usque in præsentem diem appa-» ret*, etc... Au-dessus de cette chapelle de Notre-Dame est la grande » église du Ronceray, dont la nef fut dédiée par Hubert de Vendôme, » évêque d'Angers, en 1028, et le grand autel consacré par le pape » Calixte II, en l'année 1119. »

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

(1) Cette statuette se trouve actuellement dans l'une des chapelles latérales de la Trinité.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Glossaire de la France centrale, par M. le comte JAUBERT, 2 gr. volumes in-8°. Ouvrage couronné par l'Institut dans sa séance générale des cinq académies, le 14 août 1846.

Ce Glossaire n'est point une compilation fabriquée avec de vieux fragments lexicographiques ensevelis sous les ruines du temps, ce n'est pas non plus un système fondé sur des hypothèses plus ou moins contestables; c'est un recueil de faits conservés traditionnellement par le peuple non lettré des campagnes, par les artisans des villes, par les écrivains du Moyen Age et de la Renaissance.

« Il n'y a pas de collection, dit l'auteur, qui soit à dédaigner, si elle est bien faite : tôt ou tard elle trouve sa place et son emploi dans l'art ou dans la science. Le collecteur peut n'être qu'un simple ouvrier. Des mains plus habiles mettront un jour en œuvre le fruit de son labeur : les pierres qu'il a dégrossies entreront dans la construction de quelque édifice digne d'attirer les regards. Il n'y a pas non plus d'étude qui soit petite, quand on l'aborde avec un esprit philosophique. A tous les degrés de l'échelle des connaissances humaines, une découverte utile, d'une application étendue, peut, au moment où on s'y attend le moins, résulter d'une bonne observation.

» Hâtons-nous de recueillir les vestiges du vieux français; ce sont des espèces encore vivantes qui passeront à l'état fossile, des fragmens détachés de la roche primitive par la révolution du sol. Ils conservent encore quelques-uns de leurs caractères; leurs angles ne sont pas tous émoussés par le frottement; bientôt la vague incessante de la civilisation européenne en aura fait une poussière sans nom. »

M. Jaubert semble assimiler la méthode que l'on doit suivre pour recueillir les fragmens dispersés du vieux langage français, à la méthode des naturalistes; mais l'histoire naturelle a, je crois, un avantage sur la linguistique, c'est de reproduire figurativement les objets dont les couches successives indiquent l'âge des différentes formations du sol qu'elles occupent.

Peut-être ne réunira-t-on jamais les élémens nécessaires à la reconstitution d'une langue primitive. Quant à présent, la divergence des opinions des savants qui se sont livrés à ces sortes de recherches, prouve assez qu'ils ont manqué leur but.

Quels sont les caractères d'une langue primitive?

« L'histoire et l'anatomie du langage nous l'apprennent, dit un auteur contemporain; elle doit renfermer en elle-même toutes ses racines. Ses mots en petit nombre, tous monosyllabiques, doivent former autant d'images; elle doit être métaphorique, exprimer par des noms physiques toutes les idées morales, avoir plus de briéveté que de précision.....

» La raison du petit nombre de racines primitives, c'est que les premiers hommes parlaient peu : uniquement affectés par les besoins indispensables de la nature, ils pensaient peu et n'avaient rien à se dire.

» Les voyageurs ont remarqué que les peuples sauvages sont taciturnes : réunis, ils demeurent assis des journées entières sans parler.

» C'est la société qui développe les idées, qui multiplie les besoins réels ou imaginaires, qui apprend à faire de la conversation un amusement. Plus les peuples sont polis, plus ils sont devenus grand parleurs; l'art oratoire, art de luxe, ne marche qu'à la suite des autres.

» On a reproché aux Grecs la démangeaison de parler; l'abondance excessive de leur langue est une preuve de ce défaut; parmi eux les Spartiates, dont les mœurs étaient plus dures, et qui parlaient le plus mal, étaient aussi ceux qui parlaient le moins. »

Un Ecossais fort savant, Lord Monboddo, auteur d'un ouvrage sur l'origine et les progrès du langage (1), est loin de partager l'opinion de l'auteur dont je viens de rapporter les paroles. Il soutient, au contraire, que les mots de la langue ou des langues primitives s'expriment par une longue suite d'articulations; il cite, à l'appui de son assertion, les sauvages des deux Amériques. Suivant lui, chaque mot de la langue des Galibis, des Caraïbes, des Hurons, réclame de vingt à trente lettres phoniques; et, comme spécimen, il cite le nombre *trois*, qui, chez les tribus errantes que La Condamine a rencontrées sur les bords de la rivière des Amazones, est figuré par vingt lettres formant dix articulations.

Il est présumable que le savant philologue a été mal renseigné par des voyageurs qui, ne comprenant pas la langue des sauvages, ont pris des phrases pour des mots.

(1) The origin and progress of language. Book III. Chap. IX.

On pourrait commettre de semblables erreurs en cherchant à déchiffrer les plus anciens manuscrits, dont les mots sont écrits sans solution de continuité.

Avant le VIIe siècle le texte hébreu de la Bible était sans distinction de chapitres, de versets ni même de mots; de sorte que tout un livre n'était qu'un seul mot en apparence. — Ce furent les Massorètes, c'est-à-dire les Traditionnaires, qui firent les divisions du texte sacré, et qui inventèrent les points voyelles pour fixer la prononciation des mots.

Les orientalistes, les linguistes les plus renommés font sortir la plupart des langues de l'Europe occidentale, de la langue sacrée des Indous, « de la grandiose langue sanskrite, de cette mère commune, de ce pro- » totype qui se reflète plus ou moins dans l'organisme de chacune de ses » filles (1). »

Les vues de M. le comte Jaubert ne s'étendent pas si loin : il pense avec raison que, pour expliquer notre langue, le plus pressé est d'étudier celle de nos pères. « La ville et la campagne, dit-il, la ferme et l'atelier » nous avaient apporté leur contingent. Les audiences des tribunaux nous » avaient été aussi profitables, non pas que nous ayons eu beaucoup de » procès à suivre... mais à cause du concours de toutes les conditions, » s'exprimant le plus souvent dans l'idiome local avec la verve de l'intérêt » personnel. »

Dans le Glossaire de M. Jaubert, les mots sont classés suivant l'ordre alphabétique. Ce recueil sera plus tard une mine féconde d'excellents matériaux pour aider à l'édification d'une théorie systématique des mots rangés par familles; mais il faut croire que les temps ne sont pas encore venus, puisque toutes les tentatives que l'on a faites jusqu'à présent pour remonter à l'origine d'une langue quelconque par la filiation des éléments dont on a pu disposer, n'ont encore produit que le doute et l'incertitude.

L'Anjou, province méditerranée, située dans le bassin et sur les deux rives de la Loire, était trop voisine des provinces du centre de la France, arrosées par le même fleuve, pour qu'une différence notable existât entre l'idiome ou les idiomes de ces provinces et celui des Angevins.

Les incursions des Normands et le voisinage des Bretons armoricains ont apporté sans doute quelques modifications aux formes syntaxiques

(1) Les langues de l'Europe moderne, par A. Schleicher (1852), traduit de l'allemand par Hermann Ewerbeck.

des dialectes de l'Anjou; mais les racines des mots doivent s'y retrouver, ainsi que leur valeur idéologique.

Si les hommes de science et de loisir du département de Maine et Loire voulaient s'entendre, et suivre les errements de M. le comte Jaubert, bientôt ils seraient en mesure de fournir un riche supplément au savant ouvrage qui fait l'objet de cette note.

ADVILLE.

D'Angers au Bosphore pendant la guerre d'Orient, par M. V. GODARD-FAULTRIER. *Paris, Maison. Angers, imprim. de Cosnier et Lachèse. 1 vol. gr. in-8°.*

Jusqu'ici M. Godard-Faultrier s'était à peu près exclusivement occupé de l'Anjou, et il semblait que l'histoire de cette province, à laquelle il travaille depuis plus de vingt ans, avec un dévouement filial, dût absorber à elle seule tous ses loisirs. Cependant l'habile directeur de notre Musée archéologique, a voulu sortir un instant du cercle qu'il s'était tracé, jeter un regard au-delà de nos horizons bornés et un peu brumeux; et, par une molle brise de septembre, il s'est lancé, lui aussi, sur les flots bleus de la Méditerranée, pour aller visiter Malte, Syra, Smyrne, les rivages dorés de la Turquie, les ruines et les promontoires de la Grèce, les monuments célèbres et les baies lumineuses de l'Italie. C'est le récit de cette longue excursion que M. Godard vient de livrer à la publicité. L'ouvrage se compose de soixante-dix-neuf lettres adressées soit à des savants illustres ou à des écrivains éminents, tels que MM. Prosper Mérimée, de Falloux, Sainte-Foi, Ch. Lenormant et de Caumont, soit à des magistrats distingués par le talent ou par le caractère, soit à des amis particuliers de l'auteur, appartenant la plupart à l'Anjou. Trente-deux lithographies qu'on prendrait volontiers pour des gravures, tant elles sont fines et vigoureuses, accompagnent le texte. Le voyage d'*Angers au Bosphore* n'est point un travail de pure érudition, écrit dans la langue un peu barbare des archéologues, et destiné seulement à ceux qui ont pâli sur les in-folios et les parchemins. Beaucoup de pages, il est vrai, sont consacrées à l'architecture, à la numismatique et à l'épigraphie; mais l'auteur n'est demeuré indifférent ni aux œuvres d'art qu'il a trouvées sur sa route, ni aux splendides paysages qui se sont successivement déroulés sous ses yeux; et, presque partout, une anecdote familière, une description pittoresque, tempèrent la gravité des dissertations scientifiques. M. Godard ne s'est pas d'ailleurs séparé complètement du pays

natal, et plusieurs de ses lettres, — celles qui sont datées de Naples particulièrement, — renferment des documents précieux pour l'histoire de l'Anjou. On se défiera peut-être de notre suffrage, si désintéressé qu'il soit. Le livre de M. Godard peut heureusement s'en passer. Plusieurs journaux de Paris en ont déjà parlé avec éloge, la *Revue des Deux-Mondes* l'a signalé à l'attention de ses lecteurs, et M. Villemain, juge si difficile et si compétent, l'a marqué du sceau de son approbation.

Vie d'Antoine du Prat, chancelier de France, par le marquis DU PRAT. *Paris, Techener. 1857. 1 vol. in-8°.*

Ecrire la vie d'un de ces grands hommes d'Etat, tels que Suger, du Prat, Sully, Richelieu et Colbert, qui, par leurs vertus ou par leur génie, ont exercé une puissante influence sur les mœurs et la politique d'une nation, ce n'est pas écrire une simple biographie. C'est faire l'histoire d'un règne, d'une époque; et, pour entreprendre une aussi vaste tâche, il ne suffit pas d'avoir compulsé beaucoup d'archives, recueilli de nombreux documents sur le personnage dont on veut retracer les actions. Il faut encore avoir étudié tous les événements auxquels il a été mêlé; il faut connaître exactement la physionomie du siècle auquel il appartient, le caractère du peuple dont il a été appelé à diriger les destinées; il faut savoir surtout comment les sociétés se gouvernent, par quels principes elles vivent et prospèrent, par quelles erreurs elles s'affaiblissent et succombent. M. le marquis du Prat a bien compris les exigences de son sujet, et son étude sur l'illustre chancelier dont il porte le nom, est une histoire succincte de toutes les grandes questions religieuses, politiques et militaires du règne de François Ier. M. du Prat n'est pas seulement un narrateur éloquent; il apprécie avec sagesse les hommes et les institutions; il montre les conséquences des guerres et des négociations qu'il raconte; il réfute les sophismes de l'ambition et les accusations haineuses; il soutient fièrement la cause de la justice, et défend avec énergie les droits de la vérité. Nous le félicitons particulièrement du jugement qu'il a porté sur le Concordat de 1516, et du soin qu'il a mis à faire ressortir le service rendu à la monarchie française par l'abolition de la Pragmatique-sanction de Bourges.

A. L.

INDEXED

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME DEUXIÈME

QUATRIÈME LIVRAISON. — JANVIER 1858

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1857

SOMMAIRE.

I. — Saint Vincent de Paul et ses institutions dans le Maine, — *deuxième partie*, — par **M. l'abbé Lochet.**

II. — Ex-voto monumental de l'église de Saulges; groupe de la Trinité; la cité des Arviens; par **Dom P. Piolin**, de l'abbaye de Solesmes.

III. — Saint Louis apprécié à Moscou, — *première partie*, — par le prince **Augustin Galitzin.**

IV. — Registre du présidial d'Angers.

V. — Poésie. — Migrations, par **M. Victor Pavie.**

VI. — Chronique. — Lettre de M. d'Ozouville. — École supérieure d'Angers. — Lauréats de l'École impériale des Beaux-arts. — Béranger, père du chansonnier. — Ouvrages envoyés à la Bibliothèque d'Angers. — Sociétés savantes d'Angers.

VII. — Bulletin bibliographique. — Carte des souvenirs historiques de l'Anjou, par M. Labessière. — Ouvrages de M. Dupuis, professeur de mathématiques au Lycée d'Angers.

SAINT VINCENT DE PAUL

ET SES INSTITUTIONS

DANS LE MAINE.

DEUXIÈME PARTIE.

LES PRÊTRES DE LA MISSION ET LES FILLES DE LA CHARITÉ.

Le cœur d'un saint, que la charité divine enflamme, peut bien gémir profondément sur toutes les misères qui affligent l'humanité; il peut même concevoir le généreux désir de les soulager toutes : mais les forces de l'homme ne sont pas inépuisables, et ses jours sont bornés. L'amour de Dieu et des hommes, qui brûlait le cœur de saint Vincent de Paul, l'emportait bien au-delà des limites assignées à la puissance et à la vie humaines; sa charité embrassait tous les lieux et tous les temps. C'est ce qui explique l'origine et l'institution providentielle des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité : par ces deux admirables congrégations, les efforts de la charité du saint prêtre allaient se multiplier à l'infini et se perpétuer éternellement. Car, qui pourrait indiquer un lieu et un temps où ses enfants aient cessé de marcher sur les traces de leur fondateur!

C'est donc avec raison que nous rapporterons au Saint lui-même tout le bien opéré dans notre province par les Lazaristes et les Sœurs de la Charité.

Mais, avant d'entrer dans le détail des œuvres précieuses de ces ouvriers vraiment animés de l'esprit d'en-haut, on nous reprocherait de taire ici le nom du vénérable et saint prélat qui, en les appelant à travailler dans le champ confié à ses soins vigilants, fut comme l'instigateur véritable de ce bien.

Vers le temps où saint Vincent de Paul jetait les premiers fondements de Saint-Lazare, et envoyait au secours de toutes les souffrances, ses admirables Filles, l'église du Mans avait à sa tête un pontife selon le cœur de Dieu (1). M. Emery-Marc de la Ferté avait été nommé à l'évêché du Mans en 1637, à la grande joie du père commun des fidèles, du pape Urbain VIII, et pour le grand bien du diocèse (2). Dès son arrivée au milieu de ses ouailles, on le vit s'adonner, comme le plus fervent de ses prêtres, et avec un zèle infatigable, à toutes les fonctions du sacré ministère. « Il parcourait » les campagnes, dit un de ses biographes, avec une compagnie de » pieux et savants ecclésiastiques, prévenant, tous les jours, le lever » du soleil pour prêcher son peuple, catéchiser les enfants, confes- » ser les pécheurs et visiter les malades. On avait de la peine à le » tirer de l'église à l'heure du repas, et il ne sortait de table que pour » retourner à ses saintes fonctions. Jamais il ne se lassait du travail, » quelque pénible qu'il pût être, et souvent il passa des nuits en-

(1) N'est-il pas admirable de voir, dans ce XVIIe siècle, se grouper autour de l'Apôtre de la charité plus de 650 personnages éminemment remarquables par leur piété? Un auteur connu (M. Picot) a compté 7 cardinaux, 70 évêques, 190 prêtres, 115 religieux, 90 religieuses, 80 laïques et 85 femmes de tous rangs, que l'on vit alors à la tête des bonnes œuvres, et se distinguant autant par la pratique exacte des devoirs religieux, que par l'exercice continuel de la miséricorde.

(2) Lorsque le prélat alla adresser ses remercîments au roi, il en reçut cette belle réponse : « C'est à moi, lui dit Sa Majesté, en lui tendant la main, c'est à moi de vous remercier, d'autant que vous mettez ma conscience à couvert, m'assurant que j'ai choisi un homme de bien, capable de gouverner cette grande province. » (Le Bon Prêtre. *Notice*, page LXIX, Le Mans, 1829. In-18.)

» tières dans l'exercice de ses devoirs pastoraux (1). » C'est ainsi que s'écoula trop rapidement la vie du digne évêque, qui fut terminée par une mort plus sainte encore, dont le germe avait été puisé dans un acte de la charité la plus sublime (2). Il ne paraîtra donc pas étonnant de voir un si zélé pontife, sans cesse préoccupé du soin de faire fleurir la science et la piété parmi ses prêtres, de nourrir du pain vivifiant de la divine parole les nombreux fidèles de son diocèse, aussi bien que du désir ardent de soulager les diverses misères de tout ce peuple, appeler à son aide la charité inépuisable du bienfaiteur de la France à cette époque.

C'est ce que nous avons à raconter dans notre deuxième partie. Mais, afin de mettre de l'ordre en cette matière, nous la diviserons ainsi : nous parlerons, dans un premier paragraphe, des Prêtres de la Mission, exerçant leur saint ministère au séminaire, dans les missions et au sein même de l'hôpital; dans un second, nous aurons à rappeler quelques bienfaits des Filles de la Charité, aux divers lieux où elles furent appelées dans notre diocèse.

§ I.

Les Prêtres de la Mission.

I.

LE SÉMINAIRE DE COEFFORT.

On sait que le Concile de Trente, plusieurs conciles provinciaux, en particulier celui de Tours de l'année 1583, les ordonnances et édits des rois, et particulièrement l'ordonnance de Louis XIII (1629), avaient exhorté vivement les évêques à établir des séminaires dans leurs diocèses. Mais des difficultés sans nombre entravèrent long-

(1) *Notice hist. sur les saints personnages*, etc., etc., *du* XVIIe *siècle, dans le Maine*, 1829.

(2) Au grand hôpital même, auprès d'un malade atteint de contagion, le Vendredi-Saint de l'année 1668.

temps la volonté et le zèle des pontifes. Au Mans, depuis l'année 1624, les Oratoriens avaient bien la direction d'un collége-séminaire où ils entretenaient des régents pour les lettres humaines et la théologie; toutefois ce collége ne pouvait être considéré comme un séminaire proprement dit (1). Aussi, l'un des désirs les plus ardents de M. de la Ferté, fut-il de fonder à côté de l'établissement dirigé par les enfants du pieux cardinal de Bérulle, un véritable séminaire, où les élèves du sanctuaire pussent, en recevant les leçons de la théologie, se former aux vertus sacerdotales et à toutes les fonctions du saint ministère.

Au reste, on trouvera les intentions du zélé pontife clairement énoncées dans l'*Acte d'union des bénéfices de Coëffort* au séminaire des Lazaristes, acte qui, nous le croyons, n'a jamais été publié, et n'est pourtant pas une des pièces les moins importantes de notre histoire (2). Nous en donnons le texte presque en entier :

« Emery, par la grace de Dieu et du Saint-Siége apostolique, évesque du Mans, à tous ceux qui, etc. Le soin et sollicitude pastorale de nostre diocèze nous obligent à rechercher les moyens convenables pour le salut des âmes sur lesquelles Dieu nous a préposé; nous avons tousjours estimé que deux choses nous estoient absolument nécessaires à cette fin, dont la première est de travailler par touttes voyes à establir avantageusement, autant que nous le pourrons parmi les ecclésiastiques (qui sont comme chacun sçait très nombreux en nostre diocèze), la doctrine, la discipline et la piété convenables à cest estat; la seconde est de pourvoir à l'instruction des pauvres gens de la campagne, en ce qui est des mystères principaux de nostre sainte foy et de touttes les choses qu'ils doivent nécessairement sçavoir pour leur salut. Reconnaissant tous les jours de plus en plus les besoins et nécessités qu'ils ont de cette assistance dans les visittes que nous faisons tous les ans pour le debvoir de nostre charge, et

(1) *Journal de la Maison Saint-Honoré*, in-f°, t. I, *année* 1629. — *Actes des fondations de la Mission*, tom. II, fol. 61.

(2) Presque tous les historiens qui ont parlé du séminaire, rapportent l'honneur de son établissement à M. de la Vergne de Tressan; la pièce suivante prouve d'une manière certaine que cet honneur appartient à M. de la Ferté.

après nous estre souvent appliquez devant Dieu pour luy demander les voyes que nous devions tenir pour cet effet si désirable, nous n'avons point, après tout, trouvé de meilleur expédient que l'establissement de quelque séminaire pour y faire instruire et former à l'administration des Sacrements et à touttes les autres fonctions ecclésiastiques les personnes qui se dédient au sacerdoce dans nostre diocèze, lesquelles, après avoir employé quelque temps dans ceste sainte académie, en sortiront enfin pour se répandre dans l'étendue de nostre diocèze, dissiper par la lumière de leur exemple et de leur doctrine les ténèbres des péchez et de l'ignorance, et diriger les peuples dans les voyes du salut éternel. Ces raisons nous portent d'autant plus volontiers à désirer cest establissement qu'il est conforme au sentiment du saint Concile de Trente, et que les ordonnances de nos roys très chrestiens nous invitent.

» Nous attendions, avec les soupirs de nostre coeur, qu'il pleust à Dieu nous mettre entre les mains l'occasion d'effectuer ce que nous avons si longtemps souhaitté; et voilà que Dieu, par son infinie miséricorde, favorise nos desseins, ayant pleu au roy agréer la démission que fait Me Martin Lucas, conseiller, aumosnier de Sa Majesté, abbé commendataire de Saint-Hyllaire, Prévost de l'église royalle et collégialle de Nostre-Dame de Coëffort, Maistre et chef du grand Hostel-Dieu du Mans, sis hors et auprès les murs de laditte ville du Mans, entre les mains de Sa Majesté, de laditte prévosté et maistrise, pour estre unies à la congrégation des Prestres de la Mission, lesquels, faisant les fonctions desdittes missions, s'emploient à la direction des séminaires dans les diocèzes où ils sont establis, laquelle démission portée par contract passé...

» Sur quoy nous, considérant les grands biens qui reviennent à l'Eglise de Dieu en travaux et employs de laditte congrégation de la Mission et les secours très particuliers que reçoivent les diocèzes où elle est establye tant par les missions que font les prestres d'icelle par les villes, villages, bourgades et autres lieux les plus abandonnez et destituez de secours spirituels en édifiant et preschant familièrement, exhortant les peuples à la pénitence et renouvellement de vie, et à recevoir les Sacrements avec les dispositions convenables, assoupissant les haines et dissensions qui se rencontrent, et procurant l'assistance des pauvres malades par l'establissement des Confrères de la Charité dans les lieux où ils font la mission et ailleurs où on les demande, comme aussy s'employant dans les lieux où ils se rendent, à instruire, former et eslever les séminaires des ecclé-

siastiques en tout ce qui regarde les fonctions de leur estat, mesme recevant les ordinants qui leur sont envoyez pour faire faire les exercices spirituels et les disposer aux saints ordres;

» Pour touttes ces raisons et aultres à ce nous mouvans, veu la démission, concordats et lettres-patentes de Sa Majesté, avons establi et establissons, receu et recevons lesdits Prestres de la Mission en laditte maison de Nostre-Dame de Coëffort, dans nostre diocèze, pour y vivre conformément à leur Institut... »

(Suivent les conditions d'union et de réception des séminaristes, etc.)

. . . « A quelle fin nous les establissons dès à présent pour les perpétuels directeurs de nostre séminaire, et, à ce que plus librement et avec plus d'avantage ils puissent vacquer aux fonctions tant dudit séminaire qu'aux missions, nous leur en donnons en ces présentes tout pouvoir et autorité, à la charge néantmoins qu'ils demeureront immédiatement submis à nous et à nos successeurs conformément à leur institut; et d'autant que nous sçavons que l'occupation du chant des offices et grandes messes emporteroit le temps qu'ils doivent employer tant à faire les leçons dans nostre séminaire que les autres exercices nécessaires pour l'instruction des ecclésiastiques, mesme d'aller faire des missions des peuples à la campagne, qui sont pourtant les principales fins que nous avons eues en les establissant et faisant laditte union. A ces causes, par ces présentes nous les avons dispensez et dispensons du chant des offices, en sorte pourtant qu'ils réciteront tous les jours les offices canoniales en chœur, avec des surplys : *mediatâ voce sine cantu,* et diront tous les jours une grande messe, et les festes et dimanches ils chanteront vespres en plain-chant; pour le reste des messes de fondation, ils les acquitteront en les disant basses.

» Donné à Paris, le 18e jour de novembre de l'an de grace 1645. Signé : EMERY, évesque du Mans; et plus bas, par Monseigneur, GIRARD, et scellé (1). »

En vertu donc de cette ordonnance épiscopale et de lettres-patentes du roi, et *du consentement général des habitants,* les Prêtres

(1) *Insinuations eccl.*, vol. 43, f° 40.

de la Mission remplacèrent dans leur maison les maître et frères de Coëffort, en l'année 1645, et non en 1644 comme l'ont répété à tort plusieurs historiens (1). Nous sommes heureux de pouvoir donner une liste, que nous avons lieu de juger complète, des supérieurs qui, à partir de cette époque même, travaillèrent, avec un zèle si admirable et si soutenu, à former à la science et à la piété les jeunes lévites d'un clergé qui compta dans ses rangs tant de prêtres éminents par leurs talents et par leurs vertus (2). Nous avons peu de détails sur la vie de plusieurs; nous nous étendrons davantage en parlant de quelques autres, ne perdant jamais de vue que tous, supérieurs et directeurs, firent revivre, à l'envi, l'esprit de charité et de dévouement de leur saint Instituteur.

1645-1650. M. Anthoine Lucas, prêtre de la congrégation de la Mission, né dans la ville de Paris (3). C'est une gloire, que nous nous empressons de revendiquer pour notre séminaire, d'avoir eu pour premier supérieur l'un des premiers et des plus fervents disciples de saint Vincent de Paul. Voici ce que pensait de lui le vénérable M. Olier : « Je voudrois vous supplier en Notre Seigneur, écrivait-il » à notre Saint, de permettre à M. Lucas de venir ici aujourd'hui, à » cause d'un hérétique qui doit s'y trouver, et qui m'interroge sur » des points dont je ne suis pas bien instruit. J'espère de vous cette » grâce, pour l'amour de Notre Seigneur. Elle servira autant à l'édi- » fication du pauvre huguenot, qu'à ma propre instruction, car je » suis très ignorant; je désirerois, par votre moyen, me rendre moins » indigne et moins incapable de la charge que je porte. Dernière- » ment, j'avois prié M. Lucas de vous représenter que j'aurois grand » besoin de converser avec lui pendant quinze jours sur les matières » de controverse : peu de personnes les connaissent aussi bien que » lui, au rapport du défunt père de Condren. Il l'estimoit beaucoup,

(1) Entre autres, Capefigue. Liv. II, chap. 2, page 149. Paris, 1827.

(2) Nous avons toujours vivement regretté qu'une main plus exercée que la nôtre n'ait point entrepris d'écrire jusqu'ici l'histoire pourtant très intéressante de notre séminaire de Coëffort, où se forma ce clergé si courageux et si édifiant aux jours terribles de l'épreuve.

(3) *Insinuations ecclés.*, registre 28e, fol. 278.

» et lui avoit donné des instructions qui me seroient très utiles à » moi-même (1). » Combien d'années M. Lucas demeura-t-il à la tête du séminaire du Mans? Nous ne le pouvons dire; tout ce que nous savons, c'est que les *Insinuations ecclésiastiques* font mention de lui au mois d'octobre 1649, comme Maître et Supérieur de la maison de Coëffort, et en cette qualité patron et présentateur de la cure (2).

1657. M. Donat Cruoly, supérieur (3). L'auteur de la vie de M. Alméras, ami et successeur de saint Vincent de Paul, publiée tout récemment pour la première fois, raconte le trait suivant qui se rapporte à la maison du Mans. « Ce vénérable supérieur de la » Mission, étant venu faire la visite de notre séminaire, apprit qu'il » y avait eu quelque petit démêlé entre un des prêtres de cette mai- » son et les chanoines de la cathédrale. Comme il était extrêmement » humble, il crut qu'il fallait que ce prêtre leur en fît quelque satis- » faction. Il le pria donc de les aller trouver l'un après l'autre pour » leur demander pardon de ce qui s'était passé. Mais, celui-ci n'ayant » pas eu le courage de faire seul cette action d'humilité pour plu- » sieurs raisons qu'il allégua, M. Alméras le conduisit lui-même, et » demanda pardon à genoux, avec le prêtre, à tous les chanoines » l'un après l'autre : ce qui les édifia grandement (4). »

1667. M. Denys Landin, supérieur. On sait que d'ordinaire, chaque maison de la congrégation de la Mission se composait d'un supérieur, d'un ou de plusieurs professeurs et de plusieurs prêtres servants ou prêts à servir dans les missions diocésaines. Voici comment était composée celle du Mans, en 1665, outre le supérieur : MM. Jacques Depréaux, procureur, Philippe Vintimille, Jean Descroisilles, René Guillon, Pierre Turpin, Jean Fricourt, Pierre Huépy, Charles Lucquet, Julien Navière, Nicolas Maillard, Nicolas Thibault et Nico-

(1) *Lettres aut. de M. Olier*, page 34. — *Vie de saint Vincent de Paul*, par un membre des Conférences, 1re édition, 1850, page 81.

(2) Registre cité plus haut.

(3) Archives de la Sarthe. — *Id.* de la Couture.

(4) *Vie de M. Alméras*. Paris, 1839, in-8°, page 105.

las Rose, tous prêtres de la Mission (1). Il restait encore à cette époque d'anciens chanoines de Coëffort.

1667. Décembre. M. Nicolas Guillot, supérieur.

1684. M. Jacques Hévin, supérieur. C'est sous ce supérieur que la maison du Séminaire fut reconstruite en grande partie. Cependant son successeur eut encore beaucoup à y faire travailler pour qu'elle fût appropriée entièrement à tous les besoins.

1695. M. Pierre Himbert, supérieur. Nous trouvons ce digne Prêtre au nombre des signataires du règlement donné aux sœurs de l'Hôpital-Général en l'année 1696. En 1706, en qualité de visiteur, il inspecta la maison des Filles de la Charité, établies l'année précédente, à l'Hôtel-Dieu de la ville d'Alençon, par la duchesse Isabelle d'Orléans (2). M. Himbert était un homme de Dieu, animé du véritable amour du bien. De concert avec le vénérable évêque du Mans, il organisa les missions et les retraites qui produisirent les plus heureux fruits de vertu et de pénitence parmi le clergé et les fidèles. A sa mort, les regrets unanimes de la ville et de tout le diocèse dirent assez haut combien était grande la perte que tout le monde faisait (3).

1708 Sept. — 1739. M. Antoine de la Ville, supérieur. Ce vénérable prêtre ayant été un modèle des vertus les plus éminentes, et une lumière dont l'éclat se répandit sur toute la Congrégation, nous nous étendrons plus longuement dans le récit de sa vie, espérant que la bonne odeur qui s'en répandra pourra produire quelques fruits d'édification.

M. de la Ville naquit à Cusset, au diocèse de Clermont, le 12 mars 1668. Prévenu des bénédictions du Seigneur, il fit voir, dès sa plus tendre enfance, de si belles dispositions pour servir l'Eglise, que son évêque lui conféra la tonsure à sept ans, et bientôt après il parut digne d'être pourvu d'un petit canonicat du lieu de sa naissance, par Madame l'abbesse de Cusset. Le crédit de ses parents, parmi lesquels il comptait M. Sicaut, évêque de Sinope, et la pro-

(1) Archives de la Couture, Ms.

(2) N° 8244 de la Bibliothèque publique du Mans. *Mélanges.*

(3) Lettre de Saint-Lazare-lès-Paris, du 22 mars 1739. — Bibliothèque publique du Mans. — Archives de la Couture.

tection de cette dame, nièce du Père Lachaise, auraient pu lui procurer des dignités ecclésiastiques, et même on lui en faisait espérer ; mais Dieu l'appelait à son service, et, fidèle à sa voix, il renonça à toutes les espérances qui auraient pu flatter un cœur moins généreux. Le jeune chanoine, âgé seulement de dix-neuf ans, se consacra irrévocablement au Seigneur dans la congrégation de la Mission ; il fut reçu au séminaire le 25 mars 1687, le jour de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge, dans le temps même où ayant fait en province un premier cours de philosophie, il en commençait un second pour prendre les degrés dans l'Université, selon les vues de sa famille. Ses parents, profondément affligés d'une démarche si contraire à leurs projets, et persuadés qu'un tel sujet, en restant dans le monde, leur aurait fait honneur, n'omirent rien pour le faire revenir sur sa détermination : caresses, promesses, menaces, tout fut employé; mais rien ne fit impression sur un cœur qui, dans toute sa sincérité, avait pris Dieu pour son partage. A partir de ce moment, le jeune Antoine se montra inébranlable dans sa vocation, et il fit tant de progrès dans la piété et dans la science, que M. Jolly, d'heureuse mémoire, alors supérieur de la Congrégation, le jugea, peu de temps après sa prêtrise, digne d'être employé à la formation des jeunes missionnaires, et lui confia la direction du séminaire interne qui existait dans ce temps à Angers. Là, il forma d'excellents sujets plus encore par le puissant exemple de ses vertus que par les leçons assidues et continuelles de piété qu'il leur donnait. Son mérite ne tarda pas à lui acquérir l'amour, le respect, la confiance et l'estime de tous ceux qui le connurent. Il parut même à M. Jolly si solidement attaché à Dieu et à son état, que ce supérieur, qui avait mérité d'être l'ami intime de saint Vincent, l'honora de sa confiance en lui faisant conférer le prieuré de Saint-Thomas de Cosnac, persuadé que ce vertueux sujet en consacrerait toujours les revenus, selon les règles et l'esprit de l'Eglise, au soulagement des pauvres, à la décoration des autels et à toutes sortes de bonnes œuvres ; ce qu'il fit en effet jusqu'à son dernier soupir.

Au sortir d'Angers, M. de la Ville retourna à Saint-Lazare, pour y être chargé de la régence de la Morale; c'était vers 1701. Dans ce

nouveau poste, il ne tarda pas à s'attirer l'estime et l'affection des étudiants : appliqué et attentif à les instruire avec clarté, précision et solidité, des maximes et des vérités de notre sainte religion, il n'était pas moins adroit à leur insinuer agréablement l'amour de leurs devoirs et de la régularité. Il ne resta que deux ans dans cette charge. En 1703, M. Watel, qui venait d'être élu supérieur général, jeta les yeux sur lui pour lui confier la conduite de la maison de Sarlat, où sa bonté et sa sagesse lui acquirent de nouveaux amis. Mais la prudence consommée de ce vénérable prêtre ne le firent admirer dans aucune occasion autant que dans l'établissement de Notre-Dame de Buglose (1).

Saint Vincent de Paul ayant, comme on sait, pris naissance près de ce célèbre pèlerinage, il était naturel que ses enfants eussent la conduite de l'église où il avait été régénéré dans les eaux du baptême, et où il avait comme sucé, avec le lait, sa tendre dévotion envers la Mère de Dieu. Le vénérable évêque d'Acqs désirait aussi très ardemment que cette cure passât à perpétuité entre les mains des missionnaires. Une seule chose manquait pour le succès de cette affaire, le consentement du titulaire qui s'y était toujours fortement opposé; cependant il ne put résister à la douceur, à la patience et à l'habileté de M. de la Ville qui trouva, dans son amour et dans sa dévotion envers son saint patron, de quoi aplanir toutes les difficultés. Son adresse dans le maniement des affaires, sa science profonde des divines Ecritures, son goût pour tout ce qu'on appelle littérature, lui acquirent bientôt dans tout le pays la réputation d'un homme de vrai mérite. Les savants se faisaient un plaisir de jouir de sa conversation, les grands et les petits l'aimaient avec une respectueuse confiance : aussi tous le regrettèrent vivement quand on

(1) Une respectable tradition, transmise par les générations, rapporte que l'église fut construite autrefois par quelques pieux chrétiens, qui, se dérobant au glaive des Maures, cherchèrent un asile dans ces lieux pour y conserver leur foi. On assigne encore une autre origine à la dévotion des fidèles, en ce lieu si célèbre, au milieu des Landes. En ce moment, la piété fait élever une superbe église en l'honneur de la sainte Mère de Dieu.

ter Dieu avant que d'agir. L'impatience humaine ne goûta pas toujours cette conduite; néanmoins, malgré cette lenteur apparente qui dans le fond n'était que prudence et sagesse, il a plus agi que bien d'autres, et ce qu'il y a de vraiment consolant pour lui et pour la Congrégation qu'il servit si utilement, c'est qu'il a toujours bien agi. Aussi la maison du Mans, où se passa la plus grande partie de sa vie, se ressouvint longtemps, et avec une profonde reconnaissance, de tous les biens que ce vertueux supérieur lui fit.

C'est à lui, en effet, que cette maison dut l'état prospère de ses affaires et l'ordre parfait qui y régna jusqu'à la fin. Sa dévotion fit élever avec de grandes dépenses, au milieu du chœur, un magnifique autel en marbre, au-dessus duquel fut placée une riche statue de la sainte Vierge, patronne de l'église, entre deux anges soutenus par des colonnes aussi en marbre. Il enrichit encore l'église d'une croix d'argent et de six chandeliers délicatement sculptés, de trois calices précieux, d'un grand nombre d'ornements, admirablement travaillés. La Bibliothèque de la maison fut aussi l'objet de son zèle; il augmenta considérablement le nombre des livres par un choix judicieux; il y mit un ordre parfait, et il ne dédaigna pas d'en dresser lui-même le catalogue en trois volumes in-f°, écrits de sa propre main (1).

Nous ne finirions point s'il nous fallait entrer dans le détail d'une vie si complètement employée au service de Dieu et au salut des âmes. Nous aurions à parler de sa piété tendre et solide, dont les exercices firent toute sa consolation, particulièrement durant les quarante années qu'il vécut infirme. Il trouvait dans la lecture des choses saintes quelque soulagement par la diversion qu'elle apportait à ses maux, et il ne se croyait jamais plus heureux et plus en repos que lorsqu'il était en retraite, libre de s'occuper uniquement de Dieu. Nous pourrions encore parler de sa grande simplicité. Persuadé que rien n'est petit au service de Dieu, on le vit même, dans

(1) Ce catalogue est encore conservé dans la Bibliothèque publique du Mans, avec le supplément que M. de la Ville avait commencé quelques années avant sa mort.

ses dernières années, remplir avec humilité les moindres fonctions dans l'église, comme de chanter une prophétie le Samedi-Saint, à la place d'un clerc. Il n'était pas de ceux qui joignent à la science la persuasion réfléchie d'en avoir, et méprisent tout ce qui n'est pas dans la sphère de leur érudition; mais il savait se faire tout à tous; il s'entretenait volontiers des moindres affaires de la maison, et, par une bonté toute paternelle, il ne faisait point de difficulté d'en traiter avec les personnes les plus humbles. Il était naturellement vif; mais son application à la vertu l'avait rendu des plus doux et des plus patients. Très dur à lui-même, il ne déjeûnait presque jamais, et il usait si peu de vin qu'on pouvait dire qu'il n'en buvait pas. Obéissant à la lettre, et suivant l'esprit de son état, il disait un jour qu'*il irait volontiers partout où l'obéissance l'envoyerait, quelque pénible que fût le voyage.* Son zèle fut toujours au-dessus des épreuves : des infirmités multiples, rhumatisme habituel, hernie complète, tremblement de main, demi-surdité, rien ne fut capable de modérer son activité, sa vigilance, sa mortification, sa régularité. Il n'en travaillait pas moins lui-même souvent dans les missions à l'exemple de son saint Instituteur. A une vie si laborieuse et si cruellement éprouvée, il joignait tant de gaîté, de contentement, de tranquillité, qu'il était facile de voir sa constante union avec Dieu dont il parlait toujours avec une admirable onction.

Tel fut ce digne supérieur qui a laissé un si durable souvenir de sainteté, que l'on parlait encore de lui avec vénération dans la maison du Mans à l'époque de la Révolution, c'est-à-dire plus de cinquante ans après sa mort, qui arriva le 10 février 1739, sur les onze heures du soir. « Rien de plus édifiant, raconte le supérieur général de la Mission, que les sentiments qu'il fit paraître le jour qu'il reçut le saint viatique. Assis comme notre saint Instituteur l'étoit en pareille circonstance, il commença par l'accusation publique de ses fautes, et en demanda pardon avec toutes les expressions d'un cœur vraiment contrit et humilié : il répondit à toutes les prières avec une facilité et une ferveur qui étonnoient et qui charmoient. Dans ses derniers moments, il demanda qu'on lui mît sous les yeux l'image de Jésus en croix. Il la baisa à diverses reprises avec la foi et l'affection la

plus tendre. Il mourut ainsi, comme il avait vécu, avec une douce opinion de sainteté (1). »

Tous les prêtres du diocèse, qu'il avait formés par ses leçons et par l'exemple de ses vertus, firent célébrer dans leurs églises des services solennels pour le repos de son âme. Les grands-vicaires manifestèrent d'une manière touchante leur estime pour ce saint homme et le regret qu'ils éprouvèrent de sa mort. L'évêque l'alla visiter sur son lit de douleurs, quelques jours avant sa perte, et le prélat ne fit pas difficulté de demander à celui qui l'avait si souvent aidé de ses conseils, de l'aider encore du secours de ses prières, quand il serait dans le ciel.

La longueur des détails que nous venons de donner sur le vénérable M. de la Ville, nous force d'abréger ce que nous aurions à raconter de la vie de ses successeurs. Nous nous contenterons de donner une série exacte de ces dignes prêtres qui gouvernèrent après lui, toujours avec une sagesse consommée, le séminaire de Coëffort, en y faisant fleurir tous les genres de vertus. Car l'esprit de charité et d'humilité du saint Fondateur se perpétua toujours dans ses prêtres; le père vivait dans ses enfants, et par eux il continuait ses bienfaits. S'il nous eût été donné de fouiller les annales de la maison de Saint-Lazare, il nous eût été facile de constater cette vérité en parcourant la vie de tous les prêtres de la Mission qui vécurent dans notre séminaire.

Février 1739. M. Jean-François Poiret, supérieur.
Octobre 1743. M. Jean-François Cusson, supérieur.
Février 1758. M. Pierre Denis, supérieur.
Octobre 1760. M. Joseph-René-Noel de Salaun, supérieur.
Mars 1762. M. Joseph Leroy, supérieur.
1764. M. Louis Le Bail, supérieur.
1766. M. Pierre-François Davelu, supérieur.
1774. M. Claude-Joseph Vaucheret, supérieur (2).

(1) Extrait d'une lettre de Saint-Lazare-lès-Paris, du 22 mars 1739.

(2) La liste de ces supérieurs nous a été fournie par une obligeante lettre de

II.

LAZARISTES NÉS DANS LE MAINE.

Jusqu'à la Révolution, ces excellents maîtres s'employèrent ainsi, avec une activité qui ne se démentit jamais, à former aux vertus sacerdotales le clergé du vaste diocèse du Mans, qui dès lors était distingué parmi tous les diocèses du royaume par sa régularité et sa science. Après avoir parlé des directeurs, il nous serait agréable de recueillir les souvenirs édifiants qu'ont laissés un grand nombre de leurs élèves : ce seraient des fleurs précieuses que nous aimerions à cueillir dans ce parterre qui en est si richement émaillé, pour en composer un bouquet digne d'être placé à l'autel du saint Fondateur.

Mais comme il nous faut faire un choix dans cette matière extrêmement étendue, nous nous bornerons à signaler ceux d'entre les jeunes clercs confiés aux soins des prêtres de la Mission, qui, nés dans notre province, voulurent, eux aussi, devenir enfants de Saint-Vincent-de-Paul, et honorèrent par leur science et leurs vertus la Congrégation.

M. Clément Deslouis, né à Vilaines, le 20 janvier 1704, ne fit qu'apparaître dans la Mission comme une de ces fleurs dont l'éclat ne brille qu'un jour, mais dont le parfum répand néanmoins autour d'elles une suave odeur. Ses talents précoces, ses dispositions rares pour la prédication, donnèrent à ses supérieurs des espérances qu'une phthisie opiniâtre anéantit bientôt. Il mourut dans la maison de Bayeux, le 13 mars 1737 (1).

M. Louis Hamon, né à Viré, le 30 septembre 1665, fut reçu au séminaire en 1686. Sa dévotion et sa piété, surtout dans la célébration des saints Mystères, étaient si tendres et si sensibles, que plusieurs ont dit qu'ils ne le voyaient jamais à l'autel sans être tellement

M. l'abbé Perboyre, de la congrégation de la Mission, du 28 avril 1857. — Almanach manceau. — Bibliothèque nationale. *Notes*. — Archives de Saint-Lazare.

(1) N° 3658. Recueil de la Bibliothèque du Mans.

frappés de sa modestie et de sa religion, qu'il leur semblait voir Jésus-Christ lui-même s'offrir à son Père pour le salut des hommes. Il devint supérieur de la maison de Léon, en Bretagne. C'est là qu'il termina une vie appliquée tout entière à la pratique des vertus qui composaient l'esprit de son état, pour lequel il avait un amour et un attachement inviolables. L'évêque de Léon, en annonçant cette mort arrivée le 26 mars 1738, écrivait que « c'étoit un homme d'un rare » mérite par sa capacité, sa douceur et son intelligence en tout; il » gouvernoit parfaitement le spirituel et le temporel du séminaire. » Il étoit aimé et estimé généralement de tout le monde, et il en est » également regretté (1). »

M. François Juget, né à Vilaines, le 8 décembre 1707. Dès son entrée au séminaire, en 1725, il montra beaucoup de zèle et de piété. Livré à l'étude assidue et réfléchie de la vie des premiers supérieurs de la Congrégation, il aimait à parler de leurs vertus avec le plus sensible plaisir. « Ces anciens n'ont fait de si belles choses, » disait-il souvent, que parce qu'ils ont commencé de bonne heure » à être sages. — Un vrai missionnaire qui fait bien son devoir, » disait-il également, est un grand saint. » Cet amour pour la perfection ne tarda pas à le faire regarder dans la Congrégation comme un modèle à suivre. Un de ses amis lui demandait un jour si les matières abstraites ne fatiguaient point sa tête et ne dérangeaient rien de ses exercices de piété. « Non, répondit-il simplement. Je ne » laisse cependant pas d'y trouver bien de la peine; mais je sens » renouveler mon courage et mes forces, quand je réfléchis à l'obli- » gation où je suis de m'instruire. » Après sa prêtrise, on l'appliqua aux missions, ce qui combla ses désirs; et quoiqu'il eût peu de facilité pour ces exercices, néanmoins il ne tarda pas à y réussir au-delà de l'espérance de ses supérieurs. Il en supportait les fatigues avec courage, et sa plus grande consolation était de se voir très occupé. En peu d'années, il devint capable de fournir aux plus fortes missions. Il avait même fait une Dominicale de ses sermons, et dans toutes les occasions il prêchait volontiers et avec applaudissements.

(1) *Recueil cité*, pages 197 et 198. N° 3658.

Un jour un de ses confrères, voyant sa santé fort affaiblie, lui dit qu'il devrait peut-être demander à renoncer à ces exercices dont les travaux paraissaient supérieurs à ses forces. « Bon, répondit-il, c'est » tout le contraire. J'ai peu à vivre; ainsi il me faut une fonction » où il y ait plus à mériter. » Un autre trait montre jusqu'où ce pieux missionnaire avait porté une longue habitude de la vertu et ce calme parfait qui fait envisager d'un même œil, aux âmes saintes, la joie et la tristesse, les mépris et les louanges. On lui jeta un jour par colère un verre de vin au visage : il reçut cet affront sans dire mot, se contentant de s'essuyer avec beaucoup de tranquillité. Un de ses confrères, partageant la peine d'une telle injure, lui demanda avec confiance quelles étaient ses dispositions à l'égard de celui dont il l'avait reçue : « *Il a de l'esprit,* répondit-il uniquement, *il aura été plus honteux que moi.* » Cependant les travaux pénibles auxquels les missionnaires sont obligés tous les jours, épuisèrent bientôt la santé de ce vertueux prêtre. Il fut contraint de revenir de la maison de Crécy à laquelle il était attaché, à Saint-Lazare, où il mourut des suites d'une phthisie, encore à la fleur de l'âge, le 20 novembre 1739 (1).

M. Marin Louvel, né à Saint-Fraimbault, le 8 janvier 1657, mourut après une vie des plus édifiantes et des plus longues, entièrement employée au service de la Congrégation, le 27 septembre 1740. Il était de ces hommes simples, droits et tranquilles, qui marchent toujours d'un pas égal, et qui s'acquittent sans bruit et sous les yeux de Dieu des devoirs de leur état. Procureur dans plusieurs maisons, occupé de temps en temps au travail des missions, appliqué aux fonctions du saint ministère dans la paroisse de Notre-Dame de Versailles, et, durant les dernières années de sa vie, confesseur de la maison de cette ville, partout il montra la même fidélité à ses vœux et le même zèle pour la sanctification des âmes confiées à sa sage direction (2).

M. François Fournier, né à Ravigny, le 26 juillet 1709. Nous

(1) Lettre du 1er juillet 1740.

(2) Lettre du 15 septembre 1741.

manquons de détails sur sa vie. Toutefois, ce qu'en rapporte la lettre datée de Saint-Lazare, le 15 janvier 1745 (1), est bien de nature à faire comprendre qu'à sa mort la Congrégation fit une des pertes les moins faciles à réparer. Ce fut un des plus saints missionnaires qui eussent vécu depuis saint Vincent, y lit-on : « Un homme pré-
» venu dès sa naissance par les plus précieuses bénédictions, con-
» servé sous les ailes du Tout-Puissant, enrichi de toutes les vertus
» chrétiennes et sacerdotales, qu'il a constamment pratiquées jus-
» qu'à l'héroïsme, purifié par les ardeurs de l'amour divin, dont il
» est à présumer qu'il est mort la victime. La réputation de sainteté
» dont il jouissait dès son vivant, lui avait concilié l'estime, l'amour
» et la confiance de tout le monde, jusque-là que plusieurs person-
» nes demandaient par ses mérites, des grâces qu'elles se flattent
» d'avoir obtenues (2). » Il mourut à Saint-Louis de Saint-Cyr, le 19 février 1743.

Outre ces dignes Prêtres que l'esprit de la Mission forma à la sainteté, il est encore des enfants du même Instituteur, qui, nés aussi sur notre territoire, menèrent, quoique dans une condition plus humble, une vie non moins édifiante, et qui pour cela méritent que nous en fassions mémoire. Parmi ces excellents frères-servants des pauvres, qui se recrutèrent en nombre prodigieux dans notre diocèse, et dont la vie sainte édifia davantage la Congrégation, nous distinguons les noms suivants :

Frère Urbain Girardeau, né à Thorée (3), le 1er novembre 1668, mort à Angers, le 1er décembre 1739. Ce bon frère à un grand amour pour le travail joignit une adresse et une industrie vraiment remarquables. Il s'appliqua à la connaissance des simples et à la composition de certains remèdes dont il faisait un usage très utile envers les pauvres. Seul dans la maison d'Angers où il est demeuré tout le temps de sa vie, tout roulait sur lui, et cependant tout se trouvait fait et mis à profit.

(1) Page 578.
(2) Lettre, *loco citato*.
(3) Autrefois du diocèse d'Angers.

Frère René Plessis, né à Avessé, le 16 mars 1661, mort à Tours, le 3 décembre 1741. M. Debras, son supérieur pendant vingt-six ans, rendit de lui le témoignage le plus flatteur en disant qu'il n'avait point rencontré de religieux plus attaché à sa vocation (1) ;

Frère Jacques Barbin, né à Beaumont-le-Vicomte, vers l'année 1681, mort à Saint-Servan, le 9 janvier 1745. M. d'Adonville, son supérieur, assura à sa mort que depuis 1702 qu'il le connaissait, il n'avait jamais remarqué rien en lui dont on pût dire : *Cela est mal et mérite d'être repris* (2).

Mais celui dont nous aimons à parler dans ce rapide aperçu, et qui mérite une mention plus spéciale, est sans contredit frère Pierre Juguin, né en la paroisse de Notre-Dame de Mayenne, le 1er juillet 1686, mort à Angers, le 9 octobre 1744. Il fut reçu dans la maison du Mans le 8 septembre 1715. Sa conduite, toujours sage, régulière, chrétienne et marquée au coin de la plus solide piété, lui fit acquérir, même dans le public, la réputation d'un véritable saint. Porté dès sa jeunesse à la vie intérieure et pénitente, il soupira quelque temps pour l'ordre de la Trappe. Mais la difficulté de l'entreprise, et des réflexions plus mûres, tournèrent son cœur vers la Congrégation de la Mission. Reçu selon ses ardents désirs, il ne parut occupé au Mans et à Angers (les seules maisons qui le possédèrent) que du soin d'augmenter la piété qu'il avait toujours cultivée et d'avancer dans la perfection. Doué de beaucoup d'esprit, de conception et de mémoire, il avait appris bon nombre de choses utiles et édifiantes dans la lecture des bons livres pour lesquels il avait beaucoup de goût et d'attrait. Il savait par cœur tous les évangiles de l'année, et il en méditait les maximes pour y conformer sa conduite. Homme d'oraison et de prière, son cœur paraissait uniquement porté à la dévotion; si attentif, si exact depuis le matin jusqu'au soir, qu'il n'aurait pas omis volontairement le plus petit point de ses exercices spirituels,

(1) Lettre du 15 janvier 1745, page 396.

(2) Même date, pages 576 et 577. — Un parent de ce bon frère, M. Joseph Barbin, entra dans la Congrégation : il prêcha à la confrérie de Vivoin en 1756. (Chroniques manuscr. de la paroisse.)

sa pratique ordinaire était de s'offrir à Dieu avec toutes les bonnes œuvres de ses fidèles serviteurs, voulant, comme le roi-prophète, participer par désir aux mérites de tous ceux qui marchent dans la crainte et dans l'amour du Seigneur. Il ne manquait jamais de communier les fêtes et les dimanches, et il était fidèle à s'y préparer avec un soin qui manifestait sensiblement qu'il avait uniquement à cœur le salut de son âme. Il entendait la messe avec un grand recueillement et beaucoup de piété, aimait à la servir, et avait coutume de baiser à la fin, par dévotion, la couverture du Missel. La mortification chrétienne était sa vertu chérie; mortification universelle de tous ses sens, tant intérieurs qu'extérieurs, et qui le faisait se traiter rigoureusement. Laborieux presque à l'excès, toujours en action, jamais oisif, il s'acquittait de tous les offices qui lui étaient confiés. M. de la Ville, son supérieur, qui connaissait son adresse, son économie et sa fidélité, lui avait confié en même temps le soin de la cave, de la dépense, des provisions, de la lingerie, des chambres et des commissions. Il trouvait du temps pour tout, parce qu'il n'en perdait à rien, s'acquittant de chaque chose avec promptitude, sans jamais s'épargner ni se faire valoir. Sobre à un point peu commun, il mangeait peu et ne prenait que des nourritures grossières. Laissé à la maison d'Angers pendant une mission d'hiver qui dura huit semaines, on lui avait donné de l'argent pour avoir de la viande, du poisson et autres choses convenables; mais, au retour de la mission, on trouva qu'il n'avait dépensé que dix-sept sous, encore était-ce à l'occasion d'un postulant à qui il avait donné à dîner, car il était si mort à lui-même qu'il ne se serait pas procuré la moindre douceur, se contentant du pain, du vin et des autres provisions communes de la famille. Dans les voyages, il voulait toujours aller à pied. Il portait sans peine, et avec une humble simplicité, des fardeaux sur ses épaules, sans rougir de paraître en cet état ni à la campagne ni à la ville. Après vingt-cinq ans de bons services au Mans où il était accoutumé, connu, estimé, respecté, aimé au-dedans et au-dehors, il quitta sans peine cette ville pour aller à Angers, lorsqu'on crut pouvoir l'accorder aux instances de M. Boué qui connaissait son mérite. Enfin l'amour de la retraite, le recueillement intérieur, l'union à

Jésus-Christ, qu'il adorait des heures entières dans le Saint-Sacrement de nos autels, faisaient proprement son caractère. Il avait aussi un grand amour pour la pauvreté et pour les pauvres. A la mort de son père, il abandonna à quelques parents, qui étaient dans le besoin, toute la portion de son héritage. Sacrifice petit dans son objet, — il ne s'agissait que de trois ou quatre cents livres, — mais grand dans son principe et dans sa fin; c'était par amour de la pauvreté, par compassion pour les pauvres, et peut-on faire davantage que de renoncer à tout ce qu'on possède? Il s'éteignit sans agonie et sans avoir été un seul instant privé de connaissance. Les voisins, en demandant par respect et par piété quelque chose de ce qui lui avait appartenu, firent voir l'estime que sa vie sainte et exemplaire leur avait fait concevoir de lui. « Modèle vivant de la plus grande fidélité à nos vœux et à nos devoirs, il était l'abrégé de nos règles au sens que Tertullien disait des premiers chrétiens qu'*ils étaient l'abrégé de l'Evangile* (1). »

J.-L.-A.-M. LOCHET.

(1) Recueil de la Bibliothèque du Mans, pages 569 et 570.

(La suite à une prochaine livraison).

EX-VOTO MONUMENTAL

DE

L'ÉGLISE DE SAULGES.

GROUPE DE LA TRINITÉ. — LA CITÉ DES ARVIENS.

L'église paroissiale de Saulges, département de la Mayenne, canton de Meslay, possède un monument fort curieux, qu'il est utile de signaler à l'attention des lecteurs de la *Revue de l'Anjou et du Maine*. Plusieurs personnes s'en sont déjà occupées; et ce serait une raison pour nous de n'en plus parler, si nos études sur l'histoire du diocèse du Mans ne nous avaient conduit à la découverte de quelques documents complétement inédits et propres à jeter du jour sur cette sculpture d'un genre assez particulier.

A une demi-lieue du bourg de Saulges se trouve la ferme de Valtrot. C'était au commencement du XVe siècle une terre fieffée, avec un manoir seigneurial, possédée et habitée par la famille du Rocher. Le temps et les révolutions ont détruit le château; il n'en reste plus que des ruines; mais la chapelle, dont nous allons parler, subsiste encore en son entier. En 1401, Robin du Rocher, seigneur de Valtrot, fit bâtir une chapelle près de son château, et en 1405, il y fonda un service religieux, consistant en un certain nombre de messes et quelques prières en l'honneur de la Très-Sainte-Trinité, de Notre-Dame et de saint André. Cette fondation fut augmentée,

en 1444, par Foulques du Rocher, fils de Robin et son successeur dans la terre de Valtrot. L'existence de cette chapellenie fut reconnue et autorisée par un décret de Jean d'Hierray, évêque du Mans, en date du 20 mai 1445 (1). Foulques du Rocher signala encore sa piété par les aumônes qu'il fit aux chartreux du monastère de Notre-Dame du Parc, en la paroisse de Saint-Denys-d'Orques, à deux lieues de Saulges. En reconnaissance des dons de ce seigneur, les religieux inscrivirent son nom sur leur nécrologe, avec ceux de leurs autres bienfaiteurs; et des prières furent offertes pour son âme chaque année, jusqu'au jour où le vent des révolutions vint chasser de leurs cloîtres les moines paisibles, dont l'unique occupation était de désarmer la colère du Ciel par leurs prières et leurs pénitences (2).

Plus tard le château de Valtrot devint la propriété des chartreux du Parc, probablement par le don que leur en fit Foulques du Rocher à sa mort; et les religieux, en qualité de seigneurs de cette terre, succédant aux droits et prérogatives des fondateurs, présentèrent désormais à l'évêque du Mans un prêtre qui devait desservir la chapelle du manoir; et le prélat lui conférait ce bénéfice (3). En 1772, les chartreux avaient obtenu de jouir eux-mêmes des revenus de cette chapelle, en acquittant les services voulus par les fondateurs. Ces services consistaient en quatre messes chaque semaine et quelques offices. Les revenus se composaient de la métairie du Bignonet, située en la paroisse de Saulges, estimée alors seulement d'un produit de deux cents livres, et de la métairie de Brisaume, en la paroisse de Chemiré-en-Charnie (4). On voit encore au vieux manoir de Valtrot la chambre que les religieux y occupaient, lorsqu'ils venaient régulièrement toutes les semaines acquitter la fon-

(1) Voir le *Premier registre des fondations du diocèse du Mans*, fol. 26. Ms.

(2) *Obituaire de la Chartreuse du Parc*, Mss. de la Bibliothèque impériale, fonds des Blancs-Manteaux, n° 45, p. 769.

(3) Voir les *Registres des insinuations ecclésiastiques du diocèse du Mans*, avril et octobre 1558; février 1579; novembre 1581; mai 1629, aux Archives de la Sarthe.

(4) Voir le *Pouillé du diocèse du Mans*, 1772, fol. 27 v. et 431 v. Ms. grand in-fol., aux archives du chapitre du Mans et à la Bibliothèque de la ville.

dation de Foulques du Rocher; elle se nomme encore la *Chambre des moines*.

Afin d'assurer le souvenir de la pieuse fondation de son père, augmentée par lui, Foulques du Rocher fit exécuter un *ex-voto* monumental, qui a été transporté depuis dans l'église paroissiale de Saulges, dont il est le principal ornement. C'est un bas-relief, parfaitement conservé et encastré dans le mur de la chapelle à droite de l'église désignée. Au milieu est représenté le Christ en croix. Au pied de l'instrument de supplice sur lequel expire le Fils de Dieu, on voit une tête de mort, un ossement et un gant ou une main. Le Christ tourne la tête à droite, et semble adresser à sa sainte Mère ces paroles du suprême adieu : « Femme, voilà votre fils. » Marie, portant l'expression d'une douleur ineffable, est à droite de la croix, enveloppée dans un long manteau, les mains jointes et inclinant légèrement la tête. Saint Jean l'Evangéliste occupe le côté opposé; il est aussi drapé dans un long manteau; de la main droite il soutient un livre ouvert; il détourne doucement la tête et répand des larmes. Toute son attitude respire une profonde douleur.

A la droite de la sainte Vierge est saint Julien, qui évangélisa le Maine à la fin du premier siècle de l'ère chrétienne. Il est très richement vêtu; il porte la mître, la crosse et la chape. La crosse est fort ornée, et elle porte le *sudarium* que plusieurs canonistes considèrent à tort comme un attribut propre au bâton pastoral des abbés. Sous cette crosse est clairement désignée la fontaine que le saint apôtre fit jaillir miraculeusement lorsqu'il se présenta pour la première fois à la porte de la cité des Cénomans. Ce prodige, qui disposa les habitants du Mans à écouter la doctrine de salut qu'il leur apportait, est resté profondément gravé dans la mémoire des populations: et, dans toute la province du Maine, on rencontre l'image du saint apôtre faisant jaillir la source miraculeuse d'un coup de sa crosse. De la main droite, saint Julien présente au Christ quatre hommes, à genoux, dans l'attitude du recueillement le plus profond et de la prière. Trois de ces personnages sont vêtus de longues robes serrées à la taille par une ceinture et descendant jusqu'aux pieds. Ce costume, que l'on nommait la *cotte hardie*, n'était plus guère en usage parmi

la noblesse depuis environ cinquante ans, au moment où notre bas-relief fut exécuté. Le quatrième personnage est revêtu d'un costume qui lui est propre : sa barbe est assez épaisse, tandis que les autres ont le visage entièrement nu ; de plus il porte une de ces casaques qu'on appelait *jacques*, des éperons et ces longues chaussures contre lesquelles s'élève Raoul Glaber, et qui ressemblaient beaucoup aux souliers à la poulaine. Enfin une dague pend à sa ceinture.

Tout le côté gauche est rempli par un groupe de neuf personnages. Celui qui est placé à la gauche de saint Jean l'Evangéliste est un saint en longue barbe et en costume d'ermite. Si vous interrogez les habitants du pays, ils vous diront que cette figure représente saint Sérené, le protecteur toujours honoré et toujours puissant du pays. En effet saint Sérené, diacre-cardinal de l'Eglise romaine, vint habiter le désert de Charnie vers le milieu du VIIe siècle. Il fixa son séjour sur la paroisse de Saulges, délivra le pays du Maine des fléaux de la peste, de la famine et de la guerre qui le désolaient, et reçut durant sa vie et après sa mort les hommages que la foi rend aux amis de Dieu. Son culte s'établit aussitôt après son heureux trépas, et il s'est maintenu dans le Maine et dans l'Anjou jusqu'à nos jours (1). Mais depuis longtemps déjà l'usage s'est introduit de représenter saint Sérené avec les attributs qui distinguent aujourd'hui la dignité de cardinal ; et cet anachronisme était certainement en usage dès le XVe siècle. D'autres veulent voir dans ce saint personnage saint Jean le Précurseur ; mais ce sentiment n'est pas plus fondé que le précédent ; car la figure que nous examinons ne porte aucun des attributs propres à l'illustre fils de saint Zacharie et de sainte Elisabeth. Au contraire, sur l'austère vêtement qui recouvre les membres du saint ermite, on découvre l'attribut caractéristique de saint Gilles : le pied de cette biche qui nourrit longtemps ce grand solitaire de son lait, et conduisit vers lui Wamba, roi des Goths (2). Il n'y a donc pas lieu d'en douter, le saint personnage, qui présente

(1) L'auteur de ce mémoire se propose de publier dans quelques mois une Vie de saint Sérené, dans laquelle il a réuni beaucoup de détails encore inédits sur le culte de ce saint solitaire.

(2) Voir *Acta Sanctorum*, septembre, t. I, p. 284 et suiv.

au Christ en croix les huit femmes placées à sa gauche, est saint Gilles. Quant à ces femmes, elles sont toutes vêtues selon un usage qui commençait à devenir suranné de leur temps (1444); elles portent un long surcot fort simple. Outre une coiffure très ample, les trois premières ont une mantille appelée *corset*, qui descend par devant et par derrière jusqu'à la taille. Les autres personnages qui composent ce groupe ont la tête nue, et leurs cheveux ne sont retenus que par un simple cordon. Des deux côtés, deux petits anges supportent avec grâce et élégance des écussons composés de plusieurs pièces, mais qu'il est impossible de déterminer dans l'état actuel du monument. C'étaient sans doute les armes de la famille du Rocher de Valtrot; car, d'après l'intention de tout le bas-relief que nous examinons, c'est évidemment cette famille que l'on a voulu représenter au moment où elle fait son offrande à Dieu, sous la protection de ses saints patrons, saint Julien et saint Gilles.

Cette intention est rendue plus sensible encore par l'inscription qui a été gravée tout autour de la partie supérieure du petit monument, et qui se compose de ces lignes rimées :

† En l'an M. IIII^c et I,
Robin et Fouquet tout-à-un,
Sig^nrs de Valestrot pour lors,
Pour les v^is et pour les mors
Ont ceste chapelle fait f^e,
Pour plus avoir Dieu en mémoire,
En louneur de la Trinité
Qui leur pardoint par sa piété.

C'est-à-dire :

† En l'an mil quatre cent-et-un,
Robin et Fouquet tout-à-un,
Seigneurs de Valestrot pour lors,
Pour les vifs et pour les morts

Ont ceste chapelle fait faire,
Pour plus avoir Dieu en mémoire,
En l'honneur de la Trinité
Qui leur pardonne par sa piété.

On admire avec raison la finesse et la délicatesse de cette page de sculpture ; les costumes y sont merveilleusement soignés et pleins d'originalité ; mais la fidélité avec laquelle l'artiste a reproduit les habillements de la haute classe au commencement du XVe siècle, n'est pas moins remarquable que l'élégance du travail. La figure de saint Julien, pour la richesse du costume, et celle de la sainte Vierge, pour l'expression d'une douleur surhumaine rendue par toute sa contenance, sont peut-être ce que cette composition offre de plus remarquable.

Ce bas-relief sur pierre est d'une longueur de 1 mètre 90 centim., d'une hauteur de 80 centim. dans la partie du milieu occupée par le Christ, et de 60 centim. dans tout le reste. Ce petit monument fut recouvert d'une épaisse couche de peinture simulant la couleur du bronze, il y a une quinzaine d'années ; mais mademoiselle Ida de Bosberg, du château de Thévalles, l'a heureusement dégagé de l'empâtement qui le défigurait, et a rafraîchi les couleurs qu'elle a découvertes sous la malencontreuse peinture (1857).

Moins riche de sculpture que l'*ex-voto* de Syderack de Lallaing, dans l'église de Notre-Dame de Saint-Omer, mais plus ancien d'un siècle entier, l'*ex-voto* des Valtrot, en l'église de Saulges, rappelle le souvenir du premier, et est l'un des monuments de la province du Maine les plus remarquables par son originalité.

GROUPE DE LA TRINITÉ.

La fondation de Robin et de Foulques du Rocher était en l'honneur de la Sainte-Trinité. Cette circonstance doit attirer notre attention sur une autre sculpture de l'église de Saulges. Nous voulons parler de cette figure de la Trinité, qui représente le Père Eternel assis, la tiare en tête, les épaules et le reste du corps cou-

verts d'un long manteau; sur ses genoux et sur ses deux mains repose l'image du Fils en croix; et l'Esprit-Saint, descendant de la bouche du Père, s'abat sur la tête du Fils. Les exemples de cette représentation dogmatique du mystère de la Trinité sont assez rares, dit-on, dans les œuvres de la sculpture; on en trouve un plus grand nombre dans les manuscrits, surtout du XIIe et du XIIIe siècle. Cependant nous en connaissons trois autres exemples dans le diocèse de Laval : une de ces images se trouve dans l'église de Priz, près de Laval, une seconde dans l'église d'Avesnières, et la troisième dans la chapelle du château de Thévalles, où sont réunis beaucoup d'autres objets d'art d'un rare mérite. Ce dernier groupe de la Sainte-Trinité présente une particularité qui doit fixer notre attention : la colombe symbolique s'élève de la tête du Fils vers la bouche du Père. Cette circonstance se rencontre très-rarement, soit dans les œuvres de peinture, soit dans celles de la plastique (1). Quant à la date du précieux groupe que possède l'église de Saulges, on pourrait lui assigner le XIIe siècle; mais il est nécessaire de faire observer que la matière étant une pierre assez dure et d'un grain assez gros, elle a pu contrarier le ciseau de l'artiste, et donner à son œuvre un caractère archaïque plus prononcé. Ce groupe a 80 centim. de hauteur.

LA CITÉ DES ARVIENS.

Afin de satisfaire la juste curiosité de plusieurs visiteurs de Saulges, nous ajouterons quelques mots sur le lieu nommé la *Cité*. Notre but est surtout de conserver le souvenir des dernières découvertes faites sous nos yeux.

Les Arviens, peuple de la Gaule-Celtique, et de la troisième Lyonnaise, dont Ptolémée, seul parmi les anciens, fait mention, à la suite des Diablintes, étaient placés entre les Diablintes au Nord, les Cénomans à l'Est, les Andes au Sud et les Redones à l'Ouest. L'illustre géographe d'Anville découvrit, il y a un siècle (1757), la place exacte que ce peuple devait occuper sur la carte de l'ancienne Gaule,

(1) Didron, *Iconographie chrétienne*, p. 568 et 569.

et lui assigna le territoire des doyennés de Brûlon, de Sablé et de Laval. En effet, à quelque distance à l'ouest du clocher de Saulges, sur la rive gauche de l'Erve, se trouve un terrain élevé, sorte de promontoire, terminé de trois côtés par une pente escarpée, et qui n'est accessible que du côté de l'orient d'été; dans certains endroits les rochers ont environ vingt mètres de hauteur, et sont à pic. L'assiette de cette place était naturellement forte, et c'est là que les Arviens construisirent leur capitale, Οὐαγόριτον, *Vagoritum*. L'emplacement, occupé par les ruines, ne s'étend qu'à environ trois cents mètres de longueur sur deux cents de largeur. On pourrait être étonné de le voir borné dans ces limites, si l'on ne savait d'ailleurs que ce qui, dans plusieurs anciennes villes de la Gaule, subsiste, distingué sous le nom de *cité*, indépendamment du reste d'étendue qu'occupent ces villes, est pareillement très-resserré. On peut croire que la ville des Arviens avait des habitations prolongées vers le côté plus accessible, et au-dehors de ce qui composait la partie dominante ou principale de cette ville. Ce territoire appartenait, avant les troubles de la fin du XVIIIe siècle, aux ancêtres de M. le marquis de La Rochelambert, sénateur; et des titres de 1450, qui existent encore dans le chartrier du château de Thévalles, donnent à ce terrain le nom de *Champ de la cité*. C'est le nom qu'il a conservé jusqu'à nos jours.

Les Arviens cessèrent de faire un peuple indépendant vers le IIIe siècle de notre ère, et leur ville fut renversée vraisemblablement dans l'invasion des Saxons, à la même époque (1). Depuis lors la charrue s'est promenée en liberté sur ces ruines, et l'on conçoit que les débris de la cité doivent être à peine reconnaissables. Cependant des fouilles exécutées en grand, et conduites avec intelligence, donneraient d'heureux résultats; on n'en saurait douter après les faibles essais qui ont été tentés à diverses reprises. Vers 1735, le curé de Saulges déterra en ce lieu quelques médailles d'argent, et une entre autres de l'empereur Valérien, plusieurs vases de terre jaune et rouge, du mâchefer et du charbon. Des objets plus ou

(1) *Histoire de l'Eglise du Mans*, t. I, p. 53 et suiv.

moins précieux ont été découverts à diverses époques, et dispersés. Le tertre de la cité ayant été enclos vers 1825 (1), les travaux que nécessita cette opération, amenèrent la découverte de quelques médailles romaines : un magnifique Néron, en argent, et un Antonin le Pieux, en argent aussi, mais d'une conservation moins parfaite. Un objet d'un plus haut intérêt fut trouvé en même temps; c'est une *ligula* ou *lingula,* sorte de spatule dont se servaient les aruspices pour consulter les entrailles des victimes. Sa forme, aplatie d'un côté, quoique arrondie de l'autre, l'avait fait prendre jusqu'à ce jour pour un véritable stylet; mais le rapport de cet instrument avec ceux que D. Montfaucon a fait graver dans son *Antiquité expliquée,* ne permet pas d'y voir autre chose qu'une *ligula.* Cet objet est en or. Il est la propriété de mademoiselle Pélagie Prévost, aussi bien que les médailles dont nous venons de parler. En 1852, quelques fouilles furent pratiquées. En 1853, le 31 mai, nous nous rendîmes à Saulges, et nous nous livrâmes à quelques recherches dans le lieu de la *cité,* surtout dans la partie sud-est, où nous reconnaissions quelques fondations déjà mises à découvert, et qui dessinent assez bien une petite maison de cinq mètres carrés. C'est là qu'après quelques heures de travail, nous avons trouvé, sous un mur écroulé en dedans de la construction, des débris de poterie noire et une patère d'une pâte rouge, fort élégante de dessin et de forme. Tous ces débris, qui sont présentement conservés à l'abbaye de Solesmes, portent évidemment l'empreinte romaine.

Dans le cours de cette même année 1853, notre ami M. Guays des Touches, maire du Bignon (Mayenne), dirigea avec beaucoup d'intelligence des fouilles plus considérables, et voici le résultat de ses recherches (2). On découvrit un bâtiment de vingt-neuf mètres de long sur douze de large; l'intérieur est divisé par cinq murs de refend, et forme six pièces d'inégale grandeur. Les murs extérieurs

(1) En 1790, *le Champ de la cité* fut vendu comme terrain communal à deux propriétaires.

(2) Sur la proposition de M. La Beauluère, une somme avait été affectée à des fouilles dans la cité des Arviens, par les assises scientifiques tenues à Laval, sous la présidence de M. de Caumont.

sont parfaitement conservés, avec le petit et le moyen appareil; sur tous les joints en ciment, on remarque le coup de truelle, selon l'usage du temps. L'embrâsure d'une fenêtre ou soupirail d'une cave et le seuil d'une porte, suggèrent l'idée que cet édifice a été rasé jusqu'au sol. Devant la maison, du côté du nord-est, se trouvait une terrasse, *area*. Cette terrasse avait vingt-neuf mètres de long, sur trois mètres cinquante centimètres de large. Ensuite venait la voie publique, large de cinq mètres. Elle est construite selon l'usage constant des Romains : les pavés sont noyés dans une épaisse couche de chaux et de gros sable. Sur le bord de cette voie, on a trouvé une meule de moulin à bras.

Dans l'intérieur des appartements s'est rencontrée une grande quantité de briques à crochet; quelques-unes d'une très grande dimension. Plusieurs sont entières; elles sont plates sur la longueur, des deux côtés elles ont un petit rebord; au sommet se remarque une petite cavité pour donner prise aux doigts qui les ont portées au four, et qui y sont restés imprimés. On a surtout trouvé une grande quantité de fragments de vases noirs et rouges; les uns étaient d'une pâte grossière; d'autres, au contraire, d'une poterie très fine, et d'un travail parfait de délicatesse et de pureté. Sur plusieurs, on remarque des bas-reliefs et des arabesques représentant des hommes, des animaux, des fleurs; plusieurs ont pu être reconstruits presque en entier. Des fragments de vases en verre coulé, des clous, des outils en fer rongés par la rouille, un javelot ou lance, avec le fragment d'un manche en bois, de grosses perles en composition, semblables à des émaux, de diverses couleurs, et percées au milieu pour être enfilées, ont été découverts avec beaucoup d'autres objets moins remarquables. Ce qui a particulièrement excité la curiosité, ce sont cinq ou six morceaux d'os ou d'ivoire, tournés avec soin, longs de quinze à seize centimètres chacun, creux et percés d'un côté en manière de flageolet. Enfin neuf pièces de monnaie ont été retrouvées (en admettant qu'il n'y ait eu aucune soustraction). Ce sont deux Tibères, un Domitien, un Adrien, un Tite-Antonin, un Marc-Aurèle, une Faustine, un Sévère (*restitutor urbis*), et un Tétricus. Ainsi la plus récente de ces pièces s'arrête à l'an 268, et semble con-

firmer la date que nous avons assignée à la destruction de la cité des Arviens. Tous ces objets sont présentement déposés au Musée de Laval.

Nous ne pouvons nous arrêter sur plusieurs objets antiques, provenant des débris de la cité des Arviens, et qui sont actuellement conservés au château de Thévalles, résidence de M. le marquis de La Rochelambert.

Parmi les débris qui jonchent le sol, on trouve une quantité considérable de pierres vitrifiées; on les attribue généralement à des débris de forges. Mais ne pourrait-on pas y reconnaître des restes des constructions primitives des Gaulois? On sait que ces peuples, après avoir édifié les remparts de leurs villes ou châteaux, avaient coutume de les revêtir d'un épais manteau de bois auquel ils mettaient ensuite le feu. Après cette opération, les murs restaient tout vitrifiés, ce qui leur communiquait une solidité dont on peut encore se convaincre aujourd'hui. En effet, il reste debout quelques pans de muraille ainsi vitrifiés dans les remparts de la ville de Sainte-Suzanne, qui n'est qu'à quatre lieues de la cité des Arviens. On en voit un plus grand nombre d'exemples en Écosse. Toutefois ces vitrifications pourraient aussi s'expliquer par l'incendie qui a vraisemblablement consumé la cité des Arviens. En effet, dans toutes les fouilles qui se sont faites à diverses époques, on a constamment retrouvé une grande quantité de charbon dans l'intérieur même des édifices et sous les murs écroulés. Enfin, il serait peut-être plus juste d'admettre à la fois ces différentes causes; c'est ce que semble indiquer la grande quantité de mâchefer dont le sol est jonché.

Quelques esprits prévenus de systèmes exclusifs refusent de reconnaître, dans les débris dont nous venons de donner une légère idée, les restes de la cité des Arviens, et s'obstinent à n'y voir que les ruines de l'abbaye de Saint-Pierre, qui fut autrefois sur le territoire de la paroisse de Saulges, et qui était très-considérable, ainsi que nous l'avons dit ailleurs. Cette opinion ne saurait soutenir un sérieux examen; les dernières découvertes repousseraient toutes seules ce sentiment. Les murs de la maison, que les fouilles de 1853 ont fait reconnaître, annoncent un ouvrage gallo-romain, tant par

la disposition de l'appareil que par la nature du ciment. Il est bien vrai que l'on pourrait citer beaucoup de constructions, surtout d'églises, du commencement du XIe siècle, subsistant encore dans nos trois provinces du Maine, de Touraine et d'Anjou, et qui sont bâties en petit appareil avec insertion de briques, d'assises en épi ou de réticulé; mais en fait d'appareil, tout dépend de la régularité, et le manque de précision dans ces appareils, suffit pour convaincre que certains édifices sont d'une époque très-postérieure aux temps gallo-romains. A la cité d'Erve, au contraire, les appareils sont d'une régularité parfaite. Enfin, il y a une autre raison qui démontre d'une manière plus péremptoire encore la haute antiquité des ruines dont nous parlons, c'est le bon aloi du ciment; tandis que dans les édifices du Xe et du XIe siècle, que l'on voudrait faire passer pour des ouvrages des temps antérieurs à l'établissement des Barbares, le mortier s'écrase sous les doigts, à la cité d'Erve, au contraire, il résiste à une forte pression. Ajoutons que plusieurs tronçons de voies romaines ont été reconnus dans des localités voisines; et par leur direction, on a pu constater qu'elles se rendaient au Mans, à Jublains, à Rennes, et peut-être à Angers.

Lorsque nous parcourions ces ruines, et depuis encore, on nous a plusieurs fois interrogé sur les cercles de divers grandeurs qui se remarquent en quinze ou vingt endroits du tertre de la *Cité*. Plusieurs opinions ont été émises à ce sujet; aucune ne nous semble satisfaire à ce que réclame la nature et la position de ces figures. Pour nous, nous croyons qu'il y faut reconnaître des cercles magiques. Qui n'a entendu parler de la prédilection des démons pour les vieilles ruines? C'est là que leurs suppôts se rassemblent; et il n'est guère d'histoire de sorcellerie qui ne nous conduise soit sous les antiques débris d'une église, d'un monastère, d'un château, ou d'une cité, ou encore dans les champs de sépulture, au milieu des tombeaux des générations écoulées. Il est constant d'autre part que les campagnes du Maine se virent inondées, vers la fin du XIVe siècle, d'un déluge de sorciers, dont le funeste empire s'établit si puissamment, qu'il a fallu des siècles pour le détruire. Enfin les superstitions, toujours vivantes dans le pays, et qui se rapportent à la

Cave à Margot, prouvent encore en faveur de notre sentiment.

Tel est l'état présent des ruines de *Vagoritum*. Cette cité, qui fut vraisemblablement incendiée, peut-être même rasée, il y a seize siècles, dans l'une des plus terribles invasions dont notre pays ait été le théâtre, présente encore des traces imposantes de ce qu'elle fut autrefois. Notre but, dans ce mémoire, était uniquement de constater l'état de ces vieux débris; espérons que d'autres, plus heureux que nous, pourront se livrer à des recherches plus étendues, et obtiendront de nouvelles découvertes. Voir *Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXVII, p. 108-114. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 27, 334, et passim. — Williams, mémoire publié dans l'*Annual Register* 1778, et reproduit en grande partie au troisième volume des *Mémoires de l'Académie celtique*. — De la Pylaie, *Mémoires des antiquaires de France*, t. VIII. — MM. Galeron et de Caumont, *Mémoires des antiquaires de Normandie*, t. IX, p. 467. — *Congrès scientifique tenu au Mans*, t. I, p. 75. — De la Sicotière, *Excursions dans le Maine*, 1849, p. 70, 87, et passim. — De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, 2e partie, p. 18. — René Bouvet de Boze, *Relation d'un voyage à Saulges*, reproduite en grande partie dans la *Bibliothèque littéraire du Maine*, par Ansart, p. 336-346. — Görres, *La Mystique*, 3e partie, *Mystique diabolique*, t. IV, p. 124; t. V, p. 170, et passim., trad. de M. Charles Sainte-Foi. — Collin de Plancy, *Dictionnaire des sciences occultes*, passim. — Notre *Histoire de l'Eglise du Mans*, passim.

DOM PAUL PIOLIN, O. S. B.

SAINT LOUIS

APPRÉCIÉ A MOSCOU.

Similis illi non fuit Rex !
IV. Reg. XXIII, 25.

L'Université Impériale de Moscou a récemment fait une perte sensible dans la personne de M. Granovski, professeur d'histoire. Les pages suivantes sont une traduction d'une leçon qu'il y a lue au moment où la question orientale, qui commençait alors et n'est pas entièrement résolue, donnait une importance nouvelle à l'étude des Croisades. L'hommage éclatant que M. Granovski y rend au Saint qui domine et résume cette impérissable époque, nous semble d'autant plus intéressant à recueillir qu'il sort d'une bouche dans laquelle on ne pouvait pas s'attendre à l'y trouver. Voltaire et Gibbon ont respecté saint Louis (1) : qu'on nous permette d'ajouter cette humble fleur à la couronne que tous les historiens se sont accordés à lui tresser. « Sans doute, ainsi que l'a observé un juge excellent, le professeur moscovite, malgré sa hauteur de vues et son indépendance de jugement, glisse dans ses appréciations des opinions et des paro-

(1) « Louis IX paraissait un prince destiné à réformer l'Europe, si elle avait pu l'être, à rendre la France triomphante et policée, et à être en tout le modèle des hommes. Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta aucune vertu de roi. Une sage économie ne déroba rien à sa libéralité. Il sut accorder une politique profonde avec une justice exacte ; et peut-être est-il le seul souverain qui mérite cette louange : prudent et ferme dans les conseils, intrépide dans les combats sans être emporté, compatissant comme s'il n'avait jamais été que malheureux. Il n'est pas donné à l'homme de porter plus loin la vertu. » — Essai sur les m eurs. Ch. 58.

les qui demandent à être modifiées. Mais ce qui importe à la gloire du saint roi, du *fier chrétien* devant qui s'inclinaient les Musulmans victorieux, c'est cet hommage venu de Moscou, c'est ce jugement historique sur sa piété, envisagée comme force de rénovation politique, suppléant à l'éclat des succès et à la gloire du génie. Cela même, n'est-ce pas un signe du travail d'unité chrétienne qui, selon nous, se fait dans les intelligences, en Orient comme en Occident, en dépit des haines que sème la guerre, aussi bien que des préventions que sème le schisme? C'est une illusion de nos vœux peut-être (1)! Mais qu'au moins cette réalité ne nous soit pas contestée, à savoir cette bonne renommée de la maison de France qui survit dans le monde entier : protestation solennelle contre tant d'iniquités, consolation permise aux âmes qui honorent la sainteté et le malheur (2). »

« Nous avons coutume de comprendre dans le moyen âge les dix siècles qui séparent la chute de l'Empire romain de la découverte du Nouveau-Monde et de la Réforme. Mais les idées, les mœurs, qui constituent le caractère du moyen âge, n'appartiennent pas à toutes les phases de cette longue période. La féodalité, la chevalerie, les communes, la lutte entre l'autorité papale et l'autorité impériale, les cathédrales gothiques, la poésie des trouvères et des minnesingers; en un mot, toutes ces manifestations importantes qui révèlent complètement la vie intérieure de l'histoire du moyen âge, qui en sont la fleur et le fruit, ne s'épanouissent en grande partie qu'au XIe siècle, et défleurissent déjà à la fin du XIIIe. Les siècles précédents peuvent s'appeler la période de l'éducation, de la préparation

(1) Ce travail d'unité n'est plus une illusion. On peut s'en convaincre en ouvrant les très remarquables *Etudes religieuses et politiques sur la Russie*, 1 vol. in-12, Paris, 1858, chez Lahure, que vient de faire paraître un auteur anonyme assurément aussi *bon Russe* que catholique éclairé, deux qualités appelées à faire bon ménage.

(2) Voir un remarquable article de M. Laurentie, *Union* du 25 août 1854, dans lequel il a eu la bonté de citer quelques pensées du travail que nous offrons à la *Revue de l'Anjou*, dans l'espoir que son titre national excusera son origine lointaine.

des formes les plus distinguées du moyen âge; les deux derniers, le XIVe et le XVe, nous présentent l'époque de sa décadence; ils servent de passage à l'histoire moderne.

Il n'est pas difficile de se rendre compte du caractère général de la société dont nous voulons parler. Transportez-vous par l'imagination dans un royaume quelconque de l'Europe de ce temps; un coup d'œil rapide vous donnera la certitude que c'est la guerre qui faisait l'occupation principale, la préoccupation presqu'exclusive de tous ses habitants. Commençons par les villes, ces centres de la vie active et du commerce des peuples anciens et modernes. La ville du moyen âge est entourée de murailles crénelées et de fossés profonds. Au haut du clocher ou de la tour se tient une sentinelle vigilante, promenant sur les alentours des yeux inquiets. Chaque maison est une forteresse. La nuit, des chaînes barrent les rues. Ce luxe de précautions indique un danger perpétuel, une menace permanente d'invasion. Et c'est de plus d'un point de l'horizon que l'ennemi est à redouter. Lorsqu'il n'est pas à la porte de la cité, quand celle-ci est parvenue, à force d'argent, si ce n'est de sang, à acheter une trève de bien courte durée aux barons voisins, le trouble surgit dans sa propre enceinte : les corps des métiers se battent avec les patriciens; une partie de la commune se lève contre l'autre. Des faits analogues se reproduisent à la campagne. Presque chaque colline, chaque éminence escarpée est couronnée par un château fort, dont la construction massive montre évidemment que ce n'est pas la commodité de la vie; ce qu'on appelle aujourd'hui le confort, qui a précisément présidé à son élévation. Le caractère guerrier de la société se dessine d'une manière palpable sur ces monuments, qui, avec l'armure de fer, formaient les conditions indispensables de l'existence féodale. A l'abri des hautes tours du château seigneurial, se serrent timidement les humbles chaumières des vilains, qui en espèrent défense et protection. Les maisons de prières elles-mêmes, les monastères, n'étaient pas toujours un asile sûr. A l'instar de la cité et du château, le couvent était souvent entouré de fortifications, témoignant que la sainte destination du lieu ne le sauvegardait pas suffisamment contre les rapines des propriétaires voisins ou contre ces compagnies

à gages qui, en temps de paix, se transformaient en bandes de brigands. L'organisation intérieure de l'Etat correspondait à son aspect extérieur. Dans l'Europe du moyen âge, il n'y avait réellement pas de peuples; il n'y avait que des corps guerroyants entr'eux dont l'origine remonte à la chute de l'Empire romain et à son anéantissement par les tribus germaniques. Les conquérants, ceux qui envahirent, formèrent les hautes classes des nouvelles sociétés; ceux qui furent vaincus, les indigènes, formèrent les basses classes. La base violente de ces gouvernements, produisit dans ses divers éléments une ligne de démarcation bien tranchée. Les bourgeois des communes françaises prenaient à cœur les événements des communes allemandes ou italiennes, et n'avaient presqu'aucun intérêt commun avec l'aristocratie féodale de leur propre pays. Le baron, à son tour, s'abaissait rarement jusqu'à reconnaître ceux-ci pour ses compatriotes; il se croyait placé immensément plus haut qu'eux, et c'est à peine si, avec une arrogance extrême, il jetait un regard de commisération sur le vilain sans défense et sans éducation. Dans un pareil état de choses, chaque classe avait des mœurs, des préventions aussi bien qu'une littérature qui lui était propre. Les épopées chevaleresques sont inspirées par cet esprit exclusif. Prenez un roman quelconque du cycle des Carlovingiens, vous verrez qu'il n'y a et qu'il ne peut y avoir de place que pour un héros de race féodale. Le même phénomène se fait remarquer dans la lyrique chevaleresque. Jamais elle ne célèbre un amour naturel, accessible à tout cœur humain; mais un sentiment convenu, éclos dans un genre d'existence raffinée, compréhensible seulement au chevalier ou à quelque citadin d'élite du midi de la France ou de l'Italie. En revanche, il surgit au milieu des villes une littérature malveillante pour la féodalité. C'est là que naquit le *fabliau;* l'esprit sec et mordant du citadin y tournait en ridicule non seulement les idées et les qualités dont les chevaliers avaient le monopole, mais encore toutes les tendances poétiques du temps. Ces chanteurs de fabliaux étaient bien les aïeux de Rabelais et de Voltaire. Il y avait toutefois une sphère où l'esprit, fatigué par la discorde, pouvait encore trouver quelque peu de calme et de sérénité. Nous voulons parler de cet

enseignement, né à l'ombre des monastères occidentaux, qui porte le nom de scolastique, et désigne spécialement l'enseignement du moyen âge. De nos jours, la scolastique ne jouit plus d'une grande estime; elle ne nous rappelle qu'une méthode de dialectique aride et privée de tout suc vivifiant. Telle n'était cependant pas la scolastique à l'époque de sa jeunesse, lorsqu'elle descendit dans le champ de lutte des esprits, aussi entreprenante et guerrière que la société dans laquelle il lui était dévolu de se déployer. A l'examiner de près, on est, au contraire, frappé de sa témérité. Pauvre en fait de sciences exactes, mais pleine de confiance dans la force de la raison humaine, elle estimait que la vérité, semblable au château féodal, pouvait se conquérir par la lutte, et que, pour la pensée hardie, il n'y a rien d'impossible. Rien ne l'intimidait, rien ne lui faisait avouer son impuissance. Les questions et les problèmes qu'elle n'a pas résolus, sont seulement ceux que la Providence a placés aux limites de notre passion de tout savoir; mais, en réalité, c'est elle qui a enfanté dans l'enseignement européen cette noble curiosité, cette forte logique qui constituent son caractère distinctif, et ont été la cause radicale de ses succès. Et si les générations actuelles ne sentent plus le besoin de remuer ces énormes in-folios qui renferment les labeurs des penseurs du moyen âge, qu'elles se gardent bien de les reléguer avec dédain, car elles leur doivent une éternelle gratitude!

Emue, bouleversée par des catastrophes sans cesse renaissantes, la pensée ne trouvait même pas de quiétude dans cette région élevée où toutes les contradictions de notre chétive existence ont leur solution par la connaissance manifeste de la loi divine qui les concilie. Comme la cité et le hameau, l'Eglise n'était pas exempte de troubles. Commencée à la fin du XIe siècle, la dispute entre les réalistes et les nominalistes avait pris un caractère très grave à l'époque dont nous désirons vous faire une ébauche. Gardienne fidèle des règles de la logique, l'Université de Paris avait entrepris au XIIIe siècle une guerre acharnée contre les exagérations mystiques que quelques franciscains et leurs frères les dominicains se laissaient entraîner à prêcher. Quelques fragments qui nous restent des opuscules de

Jean de Parme, général de l'ordre de Saint-François, suffisent pour nous faire ranger du côté de la célèbre Université. Jean de Parme condamnait impitoyablement tous les gouvernements temporels, la famille, la propriété, l'activité extérieure, et conseillait en vain à tout le monde d'embrasser la vie exclusivement contemplative pour opérer sûrement son salut. Le Pape dut mettre un terme à ces querelles d'autant plus dangereuses qu'elles trouvaient de l'écho hors des écoles parmi ces masses populaires, toujours avides de doctrines nouvelles et les interpelant à leur façon. C'est dans ce temps que fut aussi étouffée l'hérésie albigeoise et maintes autres sectes en Allemagne, en Flandre et en Italie. La Papauté les vainquit avec l'aide du bras séculier; mais les hérésies, vaincues au soleil, continuaient à exister dans l'ombre; elles ne renonçaient à aucune de leurs mauvaises espérances, et n'attendaient qu'une occasion favorable pour se redresser avec une vigueur nouvelle. Cette société bizarre, mais pleine d'étonnante énergie, n'était pas, toutefois, destinée à user ses forces dans des dissensions sans issue et des questions sans utilité. La société, comme l'individu, a besoin d'ordre et de législation : tous deux répugnent à l'anarchie et aspirent à l'unité. Cette unité, les chefs naturels de l'univers au moyen âge, le Pape et l'Empereur, essayaient de la lui donner. Placés, par la tradition aussi bien que par la profonde connaissance des besoins moraux de leur temps, à la tête de l'Europe occidentale, les successeurs de saint Pierre tendaient à cette unité d'accord avec les successeurs de Charlemagne; mais chacun de ces pouvoirs entendait en avoir le principal honneur et le plus grand avantage, de sorte que leurs efforts, quelque noble que fût leur but, ne servirent pour ainsi dire qu'à ajouter une dissension de plus à celles qui existaient déjà. Ni le Pape ni l'Empereur ne parvinrent à fonder cette unité, la société tout entière le tenta, et cet essai fut les Croisades. Le mouvement des Croisades porte un double caractère : il n'a pas été seulement un merveilleux acte de piété, mais encore un grand fait politique et social. Nous y voyons toutes les différentes castes, qui composaient alors la société, se transporter avec une ardeur égale vers les contrées sanctifiées par les souvenirs terrestres de notre Sauveur. Cette

ardeur est assurément digne de louange; mais il est impossible de ne pas être surpris de l'unanimité de cette ardeur, de ne pas en rechercher la cause, et cette cause consiste, ce nous semble, en ce que chacun portait avec lui en Palestine ses espérances particulières, en ce que chacun rêvait de voir éclore sur ce terrain sacré son idéal politique. Les citadins et les vilains fuyaient les vexations féodales; le baron croyait pouvoir aisément établir en Orient un de ces gouvernements despotiques qu'il devenait déjà difficile de soutenir en Europe; le prêtre, en attachant sur sa poitrine le signe des croisés, pensait reprendre l'œuvre de Grégoire VII. Aucun de ces buts ne fut atteint. Amèrement trompés dans leur espoir, les peuples d'Occident cessèrent de s'engager à la conquête de l'Asie, et dirigèrent désormais leur activité vers d'autres objets. Etait-ce un génie qu'il fallait à l'Europe du XIIIe siècle pour l'amener à l'unité? Elle n'en manquait pas. On ne saurait refuser ce titre au dernier des Hohenstaufen, à Frédéric II (1); mais doué d'une nature singulière, souffrant de surabondance de force, son grand malheur est de n'avoir pas été de son temps. Frédéric n'appartenait pas, par ses idées, à la génération au milieu de laquelle il a été obligé de vivre; de là vinrent toutes ses défaites. Grand législateur, penseur profond, guerrier vaillant, poète élégant, il ne représentait à son siècle que des idées négatives ou qui lui étaient contraires. Ses contemporains l'aimaient ou le haïssaient avec passion; mais pour tous, sans exception, il était incompris et n'inspirait que méfiance et terreur. Aussi le voyons-nous, la dernière fois qu'il attaque Rome, réduit à composer son armée d'Arabes et de Mahométans salariés. Il est juste d'ajouter que les pontifes romains n'employaient pas toujours, d'autre part, dans leur lutte avec les empereurs, des moyens permis à un pasteur chrétien (2).

(1) Voir la savante notice que lui a consacrée le Dr Hoefer dans la *Nouvelle Biographie générale* de Didot et l'*Historia diplomatica Frederici Secundi* que M. Huillard-Bréholles a publiée en 1853 sous les auspices de M. le duc de Luynes.

(2) Il ne faut pas perdre de vue que c'est un professeur hétérodoxe qui parle; mais si l'on se rappelle ce que dit à ce sujet M. Henri Martin, on trouvera peut-être qu'il ne manque pas trop de mesure pour un ennemi naturel des papes : *Nonne scient omnes, qui operantur iniquitatem* (ps. 52).

C'est au milieu de ces générations guerrières et impétueuses que se lève la grande figure de saint Louis. En comparant son pieux visage, méditatif et mortifié, avec ces rudes physionomies des autres acteurs de l'époque, on se demande tout d'abord quel a pu être le caractère particulier de son action, en quoi consistait le mystère de son influence et de sa gloire? Etait-ce un grand génie? Non. Plusieurs de ses contemporains l'emportaient sur lui en qualités brillantes. Obtint-il de grands succès et fut-il favorisé par les événements? Assurément non. Deux fois, près de Massoure et sous Tunis, le roi de France ensevelit la fleur de sa chevalerie. Etait-il le représentant d'idées nouvelles? Au contraire, il employa toutes ses forces à soutenir, à raffermir les institutions établies avant lui. Sa valeur était d'un genre tout particulier, et, pour essayer de vous la faire saisir, permettez-moi de vous raconter une légende du moyen âge, pleine de merveilleuse beauté :

« Joseph d'Arimathie avait une écuelle précieuse qu'il avait creusée dans une seule pierre. C'est dans cette écuelle, dit le *Liure des histoyres du S. Graal,* (1) que le Sauveur prit sa dernière nourriture terrestre à la sainte Cène, et c'est dans elle que le sang de Dieu coula de la croix. Or, près de cette coupe mystérieuse, il se passait un miracle perpétuel. L'homme qui la regardait ne connaissait pas les infirmités terrestres; la mort ne pouvait l'atteindre pendant cette douce contemplation, quand même, affirme la chronique, elle se prolongerait pendant deux cents ans. Mais il était difficile d'approcher de la sainte écuelle; il fallait être chaste, pieux, humble, fort, doué de ces qualités éminentes qui forment l'idéal moral du moyen âge. Les contemplateurs de la sainte écuelle devaient parvenir à la perfection par la prière aussi bien que par la guerre, mais une guerre sainte, entreprise pour la foi. »

Pour atteindre cet idéal, l'Eglise ennoblit la féodalité par la chevalerie, et unit ce dernier état avec l'état monastique par les

(1) Ce *liure*, attribué à Robert de Borron, a été mis en vers par Chrestien de Troyes vers la fin du XIIe siècle. Voir les mentions que font de ce trésor bibliographique SINNER *(Extraits de quelques poésies des XIIe XIIIe et XIVe siècles, p. 29)*; et ROQUEFORT *(De l'Etat de la Poésie française dans les XIIe et XIIIe siècles, p. 153)*.

ordres célèbres des Templiers, des frères Hospitaliers et de plusieurs autres qui tirent leur origine des Croisades. Mais tout ordre est une société, par conséquent, quelque chose d'impersonnel, d'abstrait; la pensée morale du moyen âge ne pouvait pas être entièrement représentée par ces confréries spirituelles de guerriers, dont plus d'un membre ne répondait pas à sa vocation, et infirmait pour ainsi dire par son incapacité la valeur de tout l'ordre. En outre, nous savons que ces ordres ne tardèrent pas à trahir leur destinée primitive; et succombèrent à la tentation de la puissance politique et des jouissances mondaines. Les Templiers en fournissent l'exemple.

Il a été destiné à l'idéal de la vertu du moyen âge de s'incarner dans la personne de saint Louis. »

Prince AUGUSTIN GALITZIN.

(La fin à la prochaine livraison).

V

REGISTRE

DU

SIÈGE PRÉSIDIAL D'ANGERS [1]

(1649-1782).

Janvier 1649. — Messire Claude de Rueil, évesque d'Angers, estant décédé le mercredy 20 janvier 1649, son corps a esté exposé le samedy 23 janvier et aultres jours suivants.

Le mesme jour, à l'issue de l'audience de relevée, Messieurs de cette Compagnie sont allez en corps, sans bonnets, luy donner de l'eau béniste.

Le mardi 26 janvier, Messieurs Arthaud, archidiacre d'Outre-Loire, et du Tremblier, chanoines en l'église d'Angers, députés du Chapitre de ladite église, sont venus en la Chambre du Conseil pour

(1) La chronique de Messire Guillaume Oudin fournit des renseignements sur l'histoire d'Anjou pendant le XVe siècle. Le journal de Louvet fait connaître les événements qui se sont accomplis dans notre province depuis l'an 1560 jusqu'à l'an 1634. Aujourd'hui nous commençons la publication d'un document qui pourra servir à l'histoire d'Angers pendant la seconde moitié du XVIIe siècle et la plus grande partie du XVIIIe. *Le Registre du Présidial* a longtemps appartenu au savant jurisconsulte François Prévost, qui le transmit, en 1785, à son neveu, M. Prévost de la Chauvelière. Vendu après la Révolution, ce volume fut retrouvé, en 1839, chez un marchand de vieux livres, et acheté par M. François Grille pour la bibliothèque d'Angers. — Voyez, sur l'origine et les attributions du Présidial, les articles de MM. Métivier et de Beauregard, *Revue de l'Anjou*, années 1852 et 1854. A. L.

inviter la Compagnie d'assister aux funérailles dudit sieur évesque, assignées au jeudy 28 janvier. M. Gourreau les a reçus à la porte de la Chambre. On leur a donné place au-dessous de M. l'assesseur, et sortant de la Chambre, ils ont esté accompagnés jusques au bas du degré, par MM. Gohin et Lemarié.

Le lendemain, sur la proposition faite par M. le premier président que les officiers du Corps de ville prétendoient, à ces funérailles, marcher au costé gauche de Messieurs de cette Compagnie, veus les arrestés de... 1584 et... 1628, et l'affaire mise en délibération, a esté conclu, à la pluralité des voix, que les officiers dudit Corps de ville ne marcheront point, auxdites funérailles, au costé gauche de la Compagnie, comme en ayant été exclus par lesdits arrêts.

Le jeudy, sur la prière desdits officiers du Corps de ville, l'affaire de rechef mise en délibération, a esté conclu à la pluralité des voix qu'on permettra auxdits officiers de marcher au costé gauche de MM. de la compagnie, suivant l'escript qui a esté mis au greffe de ce siége.

Ensuite MM. de cette Compagnie sont allez en corps, avec bonnets, aux funérailles dudit sieur évesque, et ont tenu la main droite, et marché immédiatement après M. de Ruzé, héritier dudit sieur. Et après MM. les présidents, lieutenants et assesseur, a marché M. de la Bigotière, comme plus ancien conseiller actuellement servant; et MM. Treton et Bault, honoraires, ont marché après luy, quoique plus anciens de réception. M. de la Grange-Gaultier, aussi ancien honoraire, n'a voulu céder audit sieur de la Bigotière, et a marché comme conseiller de ville avec les officiers dudit Corps de ville qui tenoient le costé gauche et marchoient un à un. MM. de la Compagnie ont pris place à l'église au costé de l'Epistre, de la manière accoutumée; et à l'issue de la messe ont accompagné en mesme ordre ledit sieur Ruzé jusques à la porte de l'évesché, et se sont retirés.

Du jeudi 4 febvrier 1649. — M. le lieutenant-général a apporté à la Chambre un pacquet adressant à M. le procureur du roy, de la part de M. Phelippeaux, secrétaire d'Estat, duquel a esté fait ouverture. On y a trouvé copie de la déclaration du roy, du 6 janvier 1649,

portant injonction à MM. du parlement de Paris de se transporter à Montargis; ensemble une autre déclaration signée Phelippeaux et scellée du grand sceau, en date du 22 janvier 1649, par laquelle le roy attribue aux présidiaux du ressort du parlement de Paris la juridiction souveraine, tant en matière civile que criminelle mesme, hors le cas du présidial (1). En outre deux lettres, l'une du roy, du petit cachet, adressante à cette Compagnie, pour l'enregistrement de ladite déclaration du 22 janvier, l'aultre de M. Phelippeaux, adressante à M. le procureur du roy, pour mesme subject. Lecture faite desdites déclarations et lettres, et l'affaire mise en délibération, attendu que la déclaration du 22 janvier est adressante au siége présidial de Moulins (2) et non à cette compagnie, tout le pacquet a esté remis entre les mains de M. le procureur du roy, pour en certifier Sa Majesté.

Le mesme jour a esté faicte lecture d'une lettre apportée à la Chambre par M. le lieutenant-général, adressante à M. le séneschal d'Aujou, pour la convocation des trois Estats de la province, auxquels est enjoinct de s'assembler et députer un de chaque ordre, pour faire leurs remonstrances aux Etats-généraux du royaume, assignez en la ville d'Orléans, au 15 mars prochain.

Du vendredi 5 *febvrier* 1649. — MM. Lepelletier et du Tremblier, chanoines en l'église d'Angers, et députés du Chapitre de ladite église, sont venus en l'audience pour indicquer la procession générale assignée au dimanche ensuivant, par MM. les vicaires généraux dudit Chapitre, pour l'ouverture des prières des *Quarante-heures*. Ils ont pris place au parquet des gens du roy. M. Dumesnil, advocat du roy, a requis qu'il fust enjoinct à toutes personnes d'assister à ladite procession, ce qui a esté ordonné. Et lesdits sieurs députés se sont retirés.

Le mesme jour, à la relevée, M. le lieutenant-général a apporté un pacquet à la Chambre adressant à M. le procureur du roy, duquel ayant esté faict ouverture, a esté trouvé dedans une lettre ad-

(1) C'est-à-dire hors le cas de la création des présidiaux (*note marginale*).

(2) Ce fut par erreur (*note marginale*).

dressante à cette compagnie et aux maire et eschevins de cette ville; et devant qu'ouvrir laditte lettre, on a mandé M. le maire et les eschevins; lesquels étant admis à la Chambre et ayant pris place auprès de M. le doyen, après tous MM. qui estoient à ce présents, lecture a esté faite de ladite lettre, envoyée par MM. du parlement de Paris, pour donner advis de l'estat des affaires de ladite ville de Paris.

Le dimanche 7 febvrier, MM. de cette Compagnie sont allez en corps à la procession générale, sans bonnets, et M. de la Bigotière, comme ancien conseiller actuellement servant, a précédé M. Bault, plus ancien honoraire, et a marché immédiatement après MM. les présidents et lieutenants. Le Corps de ville a tenu le costé gauche de cette Compagnie. La procession est allée à Saint-Aubin, et de retour, MM. ont accompagné la procession jusques à la porte de l'église de Saint-Maurice.

Du mardi 9 *febvrier* 1649. — Sur la proposition faite par M. le premier président que MM. les maire et eschevins prioient cette Compagnie de députer deux de MM. pour se trouver ledit jour au Corps de ville, MM. Lemarié et du Tremblier ont esté députés, et ont rapporté ce qui s'étoit passé à l'Hostel-de-ville, et nous ont dit avoir pris place au-dessous de MM. les chefs de cette compagnie.

Le mesme jour a esté arrêté que cette Compagnie escrira à Messire Henri Arnault, abbé de Saint-Nicolas, nommé par le roy à l'évesché d'Angers, pour se conjouir de sa nomination. M. le premier président a esté prié de dresser la lettre, et le lendemain, elle a esté rapportée à la Chambre et signée du greffier.

Du vendredi 19 *febvrier* 1649. — M. le lieutenant-général ayant apporté à la Chambre un pacquet envoyé à M. le procureur du roy, par M. le procureur-général du parlement, on a trouvé dedans une lettre escripte à cette Compagnie par MM. du parlement, en date du 18 janvier 1649, conforme à celle qui avait esté ci-devant leue en la Chambre; laquelle lettre a esté leue, ensemble deux arrêts du parlement, des 8 et 19 janvier 1649. Sur laquelle lettre, la Compagnie ayant délibéré, a esté conclu à la pluralité des voix que cette Compagnie fera response à MM. du parlement, en la personne de M. le

premier président, pour l'asseurer de la fidélité de cette Compagnie au service du roy, et de son respect aux arrests de la cour. M. le premier président a esté prié de dresser la lettre, et MM. de la Bigottière et Lemarié de la signer comme syndics. La lettre, ayant esté rapportée à la Chambre, a esté signée de tous MM., et la copie a esté signée de MM. de la Bigottière et Lemarié qui ont retenu la minute.

Du vendredi 26 *mars* 1649. — MM. estant assemblés, M. le premier président a dit que M. le maire prioit la Compagnie de députer deux de MM. pour se trouver le mesme jour au Corps de ville, pour entendre la lecture des lettres de M. le duc de la Trimouille et de M. le marquis de la Boullaye. L'affaire mise en délibération, ont esté députés MM. Brecheu et du Tremblier pour assister à l'assemblée de ville. Ensuite M. de la Pierre du Bailleul a requis d'estre introduit à la Chambre pour présenter à la Compagnie les lettres de M. de la Trimouille. L'affaire mise en délibération, a esté conclu que ledit sieur de la Pierre sera admis à la Chambre; et à l'instant étant entré, il a pris place au costé de M. le doyen, au milieu de MM. qui estoient de ce costé-là. Il a dit avoir esté envoyé par M. de la Trimouille pour asseurer cette Compagnie de ses services, et la prier de députer vers lui un ou deux officiers d'icelle pour conférer des affaires publiques; et a présenté la lettre de M. le duc de la Trimouille, et copie collationnée d'un arrêt du parlement du 11 du même mois de mars, et s'est retiré. Deux de MM. l'ont accompagné jusques au hault du degré.

On a fait lecture de la lettre dudit sieur de la Trimouille, dont l'adresse est conçeue en ces termes : *à MM. les gens tenant la Cour présidiale et ordinaire d'Angers;* et par laquelle il prie cette Compagnie de faire enregistrer ledit arrest du 11 mars, portant commission audit sieur de la Trimouille de général des armées du roy, soubs l'autorité du parlement, ès-provinces d'Anjou, de Touraine et aultres. L'affaire mise en délibération, a esté conclu à la pluralité des voix que ledict arrest sera ce jour publié à l'audience et enregistré au greffe. Et MM. Ménage, lieutenant-particulier, et Hublin, assesseur, ont été députés vers ledit sieur duc de la Trimouille, pour l'asseurer de la fidélité de cette Compagnie au service du roy.

Ledit arrest, en forme de commission, a esté publié le mesme jour à l'audience, et un autre arrest du 2 mars, portant défenses de faire aulcunes levées de gens de guerre sans commission du roy et attache du parlement.

Du lundi 29 *mars* 1649. — Ledit sieur duc de la Trimouille estant arrivé en cette ville sur les six heures du soir, et descendu au logis de M. Louet, MM. de ceste Compagnie en corps l'ont salué en la salle où ils l'attendoient, M. le premier président portant la parole. Ledit sieur duc a remercié la Compagnie et l'a conduite près de la dernière porte.

Le lendemain, M. le premier président et trois de MM. députés de la Compagnie ont salué M. le marquis de la Boullaye.

Du jeudi de relevée, 1 *avril* 1649. — Sur ce qui a esté représenté par M. le premier président que M. le duc de la Trimouille, général des armées du roy de cette province, sous l'autorité du parlement, désiroit avoir près de lui des députés de cette Compagnie pour entendre les propositions qui lui seront faictes pour le service du roy et le bien public, MM. Ménage, lieutenant particulier, et Gohin, conseiller, ont esté députés pour assister aux assemblées qui se feront en la présence dudit sieur duc de la Trimouille, entendre les propositions et en faire rapport à cette Compagnie, pour y estre délibéré.

Du mercredi 7 avril 1649. — MM. estant assemblés en la Chambre du Conseil, le sieur Sicault, lieutenant de la prévosté de cette ville, et le sieur Camus, lieutenant de la Compagnie de Saint-Maurice, ont introduit en ladite Chambre un garde de M. le mareschal de Brezé, qui avoit esté arresté à la porte Saint-Michel. Ledit garde a présenté un pacquet adressant à M. le procureur du roy, duquel a esté fait ouverture en présence dudit sieur procureur du roy. On a trouvé dans iceluy une lettre de M. le procureur-général du parlement, adressante audit sieur procureur du roy, escripte à Paris, le premier avril dernier, et une déclaration du roy expédiée à Saint-Germain-en-Laye, au mois de mars dernier, pour la pacification des troubles du royaume, vérifiée au parlement ledit jour premier avril. L'affaire mise en délibération, a esté conclu que quelques-uns de MM. iront trouver M. le duc de la Trimouille, pour lui faire voir la-

dite déclaration; ce qui a esté faict. Et après leur retour, a esté arresté que ladite déclaration sera ce jour publiée à l'audience, ce qui a esté exécuté.

Du jeudy 8 *avril* 1649. — MM. s'estant assemblez au palais à une heure de relevée, sont allés au logis de M. le duc de la Trimouille et l'ont accompagné jusques à Saint-Maurice, M. le premier président marchant à sa gauche et ensuite tous MM. qui ont pris leurs bonnets à la porte de l'église. Ledit sieur de la Trimouille a pris place au chœur. MM. ont passé au travers du chœur, et ont pris place devant le grand autel de la manière accoutumée, et le *Te Deum* a esté chanté pour rendre grâces à Dieu de la paix.

Ensuite M. de la Trimouille a sorti et tous MM. en mesme ordre, et ont quitté leurs bonnets à la porte de l'église, et estant venus dans la place des Halles, le feu de joye a esté allumé. MM. ont accompagné M. de la Trimouille jusques à son logis, et l'ont remercié de sa protection et se sont retirés.

Du samedy 10 *avril* 1649. — MM. Lanier, premier président, de la Bigottière et Audouyn, conseillers, ont été députés pour aller à Saulmur remercier M. le maréchal de Brezé de ce qu'il a envoyé la déclaration de la paix, et luy réitérer les offres de service de cette Compagnie. MM. les députés sont partis le mesme jour, et étant retournés, ont faict rapport de ce qui s'estoit passé à cette entrevue.

Du lundi 12 *avril* 1649. — M. le lieutenant-général a fait rapport des lettres d'avocat du roy à ce siége de M. Pierre Ménage, pourveu sur la résignation de défunt M. Guillaume Ménage son père; ensemble de son arrest de réception audit office, du 18 mars dernier. L'affaire mise en délibération, a été conclu que ces lettres seront publiées à l'audience, et qu'il sera installé. En l'instant, mandé, a pris place en la chambre après tous MM. Ses lettres ont esté leues le mesme jour à l'audience, luy séant au parquet des gens du roy.

Du jeudy 15 *avril* 1649. — Messire Henri Arnault, abbé de Saint-Nicolas, nommé par le roy à l'évesché d'Angers, estant arrivé en son abbaye de Saint-Nicolas, MM. de ceste Compagnie sont allés en corps le saluer, M. le premier président portant la parole. Ledit sieur abbé

a reçu MM. à l'entrée de la galerie et les a conduits en sortant jusqu'à la dernière porte.

Du mardi 20 *avril* 1649. — M. le mareschal de Brezé estant arrivé en ceste ville, et descendu au logis Barrault, MM. de ceste Compagnie en corps l'ont salué à l'entrée du degré, M. Lanier, premier président, portant la parole. Il a reçu le compliment et répondu debout, et ensuite s'est fait porter en sa chambre, et MM. se sont retirés.

Du mardi 4 *mai* 1649. — M. Audouyn, conseiller en ce siége, éleu maire de cette ville, est venu en la chambre avec les eschevins, et a pris place du costé de M. le doyen, après tous MM. qui estoient de ce costé, au nombre de six. Il a faict son compliment, auquel M. le premier président a respondu. Ledit sieur maire a prié la Compagnie de députer deux de MM. pour assister à l'assemblée générale du Corps de ville, à la relevée du mesme jour. Lesdits sieurs maire et eschevins se sont retirés, et ont esté accompagnés par deux de MM. jusques au haut du degré, suivant la coutume. Ensuite MM. Brecheu et Trouillet, conseillers, ont esté députés pour assister à ladite assemblée du Corps de ville.

Lesdits maire et eschevins sont venus le mesme jour à l'audience. Ledit sieur maire a pris place au parquet des gens du roy, et les eschevins, sur le banc des parties, qui est proche le parquet. Ledit sieur maire a presté le serment accoustumé, suivant les conclusions de M. Dumesnil, ancien avocat du roy, et s'est retiré, et les échevins avec luy.

(La suite à une prochaine livraison).

MIGRATIONS.

... et volabo.....

Martinet, sauve-toi! Déjà l'astre plus sombre
Décline, et sur son front j'ai vu monter une ombre;
Il pâlit, l'astre roi
Dont les rayons, aux jours de sa splendeur première,
Tissaient pour ta couvée un berceau de lumière.
Martinet, sauve toi!

Dans les rameaux des bois la sève coule encore;
Nul de ces éclaireurs, dont le vol fut l'aurore
De ton vol défiant,
N'a pressenti le coup, et du haut de la nue
A ses petits, atteints d'une soif inconnue,
N'a montré l'Orient.

L'hirondelle, en planant, rase encor ma fenêtre,
Sur l'orme balancé, le coucou jette au hêtre
Son chant large et moqueur;
De ses chastes amours redisant le cantique,
La colombe s'attarde au rameau domestique
Où s'éveilla son cœur.

L'un attend que la brise ait soufflé dans sa voile,
L'autre que le ver luise, humble et rampante étoile,
Dans l'ornière des chars,
L'autre que le fléau résonne sur les gerbes,
L'autre que la gelée aiguise au haut des herbes
La pointe de ses dards.

A chacun sa consigne : une vertu secrète
A dressé le voyage, a prescrit la retraite,
A réglé le départ;
La terre est un cadran, les vents sont une horloge,
Dont chacun a la clef, que chacun interroge
De l'ouïe ou du regard.

Ton heure, ô fugitif! est choisie entre toutes,
Ta route, ô voyageur, bénie entre les routes!
Partir, ô douce loi!
Avant que les effets n'aient germé sous les causes,
Que la pâleur des cieux n'ait fait blêmir les roses!
Martinet, sauve-toi!

A ceux qui te suivront, qui, restés sur la plage,
Dans l'océan de l'air contemplant ton sillage,
A l'horizon lointain,
Se demandent entre eux quel est donc ce convive
Qui déserte la fête, et brusquement s'esquive
Du milieu du festin,

Laisse-leur, en jaloux du temps et de l'espace,
Les reflets épuisés d'une splendeur qui passe,
D'un bonheur qui finit,
Jusqu'à l'heure où du chêne, attristé par la brume,
Le vent mêle une feuille au débris de leur plume
Dans le creux du vieux nid.

A toi le blond soleil, dans l'azur du ciel libre
Dardant ses traits, pareils à la flèche qui vibre
Sur l'orbe des pavois,
Le printemps à l'été confluant sous les flammes,
— Chaste et fécond foyer; chœur de toutes les âmes
Et de toutes les voix.

A toi la coupe immense et jusqu'au bord remplie,
Dont tu goûtes l'arôme et redoutes la lie
Ou peut-être le fiel;
Ainsi que le poète, en effleurant la terre,
Voit des illusions s'abîmer le mystère
Dans la nuit du réel.

***

N'importe! Ils partiront par la brise d'automne
Ceux qu'un regret tardif sur ta route échelonne,
Qui plus haut, qui plus bas,
Tantôt sur les sommets interrogeant les aigles,
Tantôt rasant du pied les chalumeaux des seigles.
— Et nous, et nous, hélas!

Nous, pendant ce temps-là, prisonniers que nous sommes,
Au seuil héréditaire enchaînés, pauvres hommes,
De l'œil et de la main
Saluant cette aurore, à leur départ plus belle,
Battus et souffletés par le vent de leur aile
Sur le bord du chemin;

Nous verrons, suspendus à sa lente agonie,
De la création s'altérer l'harmonie,
S'énerver les liens,
Jusqu'à ce que l'hiver vienne ébranler nos portes,
Et, d'une voix qui siffle entre les feuilles mortes,
Nous dire : « Je vous tiens. »

Avec quelle pitié, quel dédain, quel sourire
Ces libres exilés — si quelque âme respire
En leurs cerveaux subtils, —
Au fond de la vallée, où notre ombre inquiète
Sur les gazons jaunis s'allonge et se projette,
Nous contempleront-ils?

« — Le voilà donc celui qu'un pôle à l'autre nomme!
» L'espace est pour l'oiseau, mais la cage est pour l'homme
» Au cœur vaste, aux pas lents;
» Que n'eût-il pas donné, — coursiers jaspés d'écume,
» Voiles, traîneaux, tuyaux de feu, pour une plume
» Arrachée à nos flancs!

» Le nid, d'un jour pour nous, pour lui c'est la demeure,
» Là, du printemps qui passe ou de l'été qu'il pleure
» Attendant le réveil,
» Aux flammes des sapins que sa main engourdie
» Amoncèle dans l'âtre, humblement il mendie
» Un reflet de soleil.

» Nous laissons après nous, consolateurs étranges,
» Les moineaux insolents, maraudeurs de ses granges,
» Les geais lourds et criards,
» Le corbeau qui ferait un crêpe de son aile,
» Le hibou, dilatant sa nocturne prunelle
» Sur la foi des brouillards;

» Tous ceux que réjouit le râle de l'année,
» Pour qui les froissements de la tige fanée
» Sont les bruits les meilleurs,
» Ou qui, d'un butin vil enivrant leur œil fauve,
» Planent indifférents sur l'arbre aux rameaux chauves
» Et l'aubépine en fleurs. »

Si du moins la jeunesse, inhérente à nos veines,
Y versait les ardeurs, les sèves, les haleines
Des joyeuses saisons;
Si, lorsque autour de nous s'effeuillent tant de choses,
Sur nos fronts radieux reverdissaient les roses
Qui tombent des buissons!

Mais le temps par degrés flétrit cette couronne;
Mais sur ces fronts, déjà dégarnis par l'automne,
S'abat le vent du nord;
Puis l'hiver, un hiver plus sinistre que l'autre,
Nous dit en étreignant de ses deux mains la nôtre :
« C'est moi, je suis la mort. »

***

— Quoi donc? L'homme qui pense a tenu ce langage!
L'homme né pour revivre, et vers Dieu, son image,
Tourné dès le berceau,
Des émigrants de l'air jalouse les phalanges,
Et mesure son vol, envié par les anges
Aux ailes d'un oiseau!

Sais-tu qu'il changerait, ce voyageur sublime
Qui regarde en pitié les esquifs sur l'abîme,
Les chars sur leurs essieux,
Espace et liberté, joie et vitesse, charmes
De l'azur exploré, pour une de ces larmes
Qui coulent de tes yeux?

Pareil au naufragé qui languit sur les grèves,
Une patrie en toi respire, dont tu rêves,
Pressentant le retour.
De là l'écho profond de ton âme ébranlée,
Quand l'oiseau précurseur rassemble sa volée
Aux créneaux de la tour.

Tu partiras aussi, — voyage ivre d'extases,
Dont nul être ici-bas n'a raconté les phases,
Ni redit le signal,
Dont la main de l'archange un jour brisant les voiles
Te fera contempler par-delà les étoiles
L'éblouissant fanal!

Là, tu verras s'éteindre en un adieu suprême
Les printemps, les étés et le soleil lui-même
Aux lueurs de la foi,
Et s'élevant à Dieu sur deux ailes de flamme,
De sa gloire altéré, tu diras à ton âme :
« Mon âme sauve-toi! »

VICTOR PAVIE.

CHRONIQUE.

Un de nos collaborateurs nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le directeur,

» Une note du Révérend Père dom Piolin de Solesmes, insérée au Bulletin bibliographique de la *Revue de l'Anjou et du Maine* du mois d'octobre dernier (page 63), parlant de Rationalisme et de Naturalisme, paraît s'attaquer à ceux qui pensent qu'au commencement du christianisme, *tout était préparé dans le monde pour favoriser la diffusion et l'adoption de la nouvelle doctrine*, et à ceux qui soutiennent que *de vastes contrées comme la Gaule ne reçurent la bonne nouvelle que dans le IIIe et le IVe siècles*. Plusieurs personnes ont cru que les premières de ces expressions avaient principalement en vue l'auteur de l'ouvrage L'EGLISE ET L'EMPIRE ROMAIN AU IVe SIÈCLE, et les dernières, l'auteur des lettres adressées à Solesmes, sur les ORIGINES CHRÉTIENNES DE LA GAULE.

» Par ses lettres du 23 novembre et 5 du courant, le Révérend Père dom Piolin me fait connaître que c'est là une erreur, la portée de ses observations étant toute différente.

» Possédant, comme auteur des lettres sur les Origines Chrétiennes de la Gaule, un grand intérêt à rendre cette explication publique, je vous prie, Monsieur le directeur, de vouloir bien m'accorder son insertion dans votre numéro paraissant le 1er janvier prochain.

» J'ai l'honneur d'être avec une très grande considération,

» Monsieur le directeur,

» Votre très humble et obéissant serviteur,

» D'OZOUVILLE,

» Commandeur de l'Ordre Romain de Saint-Grégoire-le-Grand.

» La Roche-Pichemer, 8 décembre 1857. »

Nous respectons les susceptibilités de M. d'Ozouville; mais nous ne croyons pas que beaucoup de lecteurs aient pu se méprendre sur les intentions du R. P. dom Piolin.

— Il existe à Angers, depuis trois ans, une institution dont nous n'avons encore parlé qu'incidemment, et vers laquelle inclinent cependant toutes nos sympathies, car elle a pour objet — de même que notre modeste recueil, mais avec une bien plus grande autorité — de propager le goût des lettres et des sciences, d'entretenir parmi nous l'amour des

saines et fortes études. Il s'agit de l'Ecole d'enseignement supérieur. Elle aussi, à son début, a rencontré, non des obstacles, mais le doute. On s'est demandé avec inquiétude si notre ville était en mesure de satisfaire aux exigences d'un enseignement voisin de celui des Facultés. Mais quand on a vu avec quelle fermeté de langage les professeurs abordaient leur tâche, avec quel empressement la foule se portait autour d'eux, les esprits les plus timides se sont passionnés pour l'œuvre naissante, et de tous côtés on est venu féliciter l'administration de l'avoir fondée.

Le cercle du programme sera bientôt achevé; on connaît l'esprit qui dirige chaque professeur; deux fois déjà l'Ecole a traversé la saison des migrations; et l'auditoire est toujours resté compacte, parce qu'aucune parole n'a cessé d'être attachante et instructive.

M. Mourin, après avoir franchi tous les écueils de l'histoire si difficile et si compliquée du moyen âge, en est venu aux grandes scènes de la Renaissance et de la Ligue. Nous ne partageons pas toutes ses idées sur les institutions et les hommes célèbres du XVIe siècle; nous ne nous associons ni à toutes ses défiances ni à toutes ses admirations; mais nous nous plaisons à rendre hommage aux sentiments généreux et élevés qui l'inspirent, au caractère grave dont tous ses jugements sont empreints, à son érudition souple et variée. Nul, d'ailleurs, ne sait mieux que lui ordonner le plan d'une leçon; nul ne sait raconter avec plus d'art les épisodes émouvants dont nos annales sont remplies.

Le professeur de belles-lettres, M. Gaucher, est un esprit fin, délié, qui excelle à dégager l'arôme d'un poème, à faire chatoyer tous les diamants épars dans une composition littéraire, mais aussi à découvrir toutes les faiblesses d'un auteur, à signaler tous les stratagèmes à l'aide desquels s'acquiert trop souvent la popularité. Ses études sur les fabulistes, sur La Fontaine particulièrement, révèlent un critique distingué, original, et rompu aux exercices de l'analyse. Peut-être l'anecdote prend-elle quelquefois dans ses leçons un peu plus de place qu'elle ne devrait légitimement en occuper. Mais le public a des exigences, et il est malaisé, nous le comprenons, de ne pas faire, de temps à autre, quelques excursions en dehors du sévère domaine de l'esthétique.

M. le docteur Farge enseigne actuellement la géologie, cette science toute jeune qui se promène avec sérénité parmi les épaves des vieux âges; un peu présomptueuse, comme l'adolescence, et s'affranchissant volontiers du joug des traditions, sauf à les confirmer parfois çà et là, dans les effusions de son ingénuité; mais séduisante par sa hardiesse, par ses

témérités mêmes, et qui, après tout, a déjà fait des conquêtes dont plus d'une science caduque pourrait s'enorgueillir. La géologie a bien contre elle, de même que la chimie et la botanique, sa nomenclature farouche et son âpre dictionnaire. Mais M. Farge manie les idiomes les plus rebelles avec une rare dextérité, et, grâce à cette faculté précieuse, il n'y a jamais rien d'aride ni de rebutant dans ses leçons. Bien qu'il aime à généraliser — ce qui est une qualité, — il ne se borne pas à exposer des théories abstraites, et se tient sans cesse en garde contre les synthèses prématurées qu'enfante l'esprit de système. Sans parler des curieux échantillons qui circulent tous les samedis dans les rangs de l'auditoire, il fait palper et toucher des yeux toutes les vérités qu'il affirme, tous les phénomènes qu'il décrit; il montre tous les avantages que l'industrie peut retirer des découvertes scientifiques, et, de l'étude des débris les plus inertes, du fond d'une mine de houille ou des entrailles d'une ardoisière, il sait s'élever jusqu'aux plus pures régions du spiritualisme.

Nous n'avons pu suivre encore que de loin en loin les cours de physique, de chimie, de mécanique, de mathématiques et de dessin. Nous n'osons donc, en ce qui les concerne, exprimer une opinion personnelle. Mais si nous en jugeons par le dernier compte-rendu de M. le directeur, ce sont peut-être ces cours qui ont produit jusqu'ici les résultats les plus appréciables. « Par une juste compensation, dit M. Farge, ceux auxquels » devaient moins sourire les élans sympathiques de l'auditoire et les » murmures flatteurs d'une salle toujours remplie, ceux-là recueillent, » les premiers, les modestes mais réels triomphes du travail sérieux et » efficace, du progrès. »

— La distribution solennelle des prix et des médailles aux élèves lauréats de l'Ecole impériale des Beaux-Arts, a eu lieu le 21 décembre, sous la présidence de Son Exc. M. A. Fould, Ministre d'Etat et de la maison de l'Empereur.

Nous extrayons ce qui suit du compte-rendu publié par le *Moniteur :*

SECTION DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Concours de médailles d'après l'antique — figures dessinées. Deuxième médaille à M. Brunclair (d'Angers), élève de M. Picot — *figures modelées.* Deuxième médaille à M. Garnier (du Mans), élève de MM. Duret et Yvon.

Concours de composition. — Peinture historique. Mention à M. Hublin (d'Angers), élève de M. Picot.

Concours de figures modelées. Mention à M. GARNIER (du Mans.)

Concours de la tête d'expression. Mention à M. LECHESNE (du Mans), élève de MM. Simart et de Bay.

— Nous ne tenons pas précisément à honneur de rattacher le nom de Béranger à la biographie angevine. Cependant, nous croyons devoir prendre note ici d'un fait consigné dans ses Mémoires (1).

Le père de Béranger, après avoir rempli pendant longtemps les fonctions de teneur de livres chez un épicier de Paris, aspira, paraît-il, à une position sociale plus élevée, et acheta une étude de notaire à Durtal, en Anjou. Il était alors séparé de sa femme, Mlle Champy, fille d'un tailleur de la rue Montorgueil. Ses affaires, probablement, ne furent pas heureuses, car il quitta bientôt le notariat pour devenir intendant de la famille de Bourmont. C'était un homme présomptueux, à qui la vie de château tourna la tête. Il voulut prendre rang dans la noblesse, se composa une généalogie, et souhaita que son fils fût reçu parmi les pages de Louis XVIII. Mais il trouva ses propres parents fort mal disposés à servir son ambitieuse vanité, et sa sœur, particulièrement, le railla de ses prétentions : « N'oubliez donc pas, lui disait-elle sans cesse, que vous êtes » né dans un cabaret de village, et que notre bonne mère avait été ser- » vante et n'en avait pas moins de bon sens pour cela. »

— La bibliothèque d'Angers a reçu dernièrement, des Ministres d'Etat et de l'Instruction publique, les beaux ouvrages suivants :

Monuments antiques à Orange, par Aug. Caristie, architecte. 1 vol. in-fol°. — *Expédition scientifique en Mésopotamie, exécutée de 1851 à 1854*, publiée par M. Jules Oppert. In-fol°. — *Etudes d'architecture chrétienne*, par A. Garnaud. In-fol°. — *L'œuvre de Fogelbert*, publié par Casimir Lecomte. In-fol°. — *Les populations des provinces Danubiennes en 1854*, suite de dessins d'après nature exécutés par Théodore Valerio. In-fol°. — *Souvenirs de la monarchie autrichienne*, suite de dessins à l'eau forte, par le même. In-fol°. — *Le Sérapéum de Memphis*, découvert et décrit par Aug. Mariette. In-fol°. — *Les galeries publiques de l'Europe*, par Armengaud. In-4°.

— Angers ne compte pas moins de cinq Sociétés savantes : la Société d'agriculture, sciences et arts; la Société industrielle; la Société de médecine; la Société Linnéenne; et la Société académique. De tout

(1) Ma Biographie, par Béranger. — Paris, Perrotin, 1857. 1 vol. in-8°.

temps, cette ville a eu le goût des travaux intellectuels. On sait quel éclat a jeté, au moyen âge, l'Université d'Angers; et si l'ancienne Académie « n'a pas fait beaucoup parler d'elle, » du moins elle a été, pendant de longues années, une réunion d'hommes distingués et de vrais érudits. Parce que les foyers scientifiques se sont multipliés, est-ce à dire que le présent l'emporte sur le passé? Il est permis de le croire; mais il n'est pas défendu de penser qu'il y a eu tout simplement division de forces, et, par conséquent, affaiblissement au lieu de progrès.

La Société académique est de date récente, et ses fondateurs ont eu pour but d'en faire un point de concentration. Pour espérer le succès d'une pareille tentative, il fallait que le nouveau corps savant se sentît doué d'une attraction bien puissante, ou qu'il ne vît plus autour de lui que décadence et « décrépitude. » En tout cas, l'entreprise était hardie, et il y avait beaucoup de chances à courir. Le projet, cependant, n'était pas dépourvu de sagesse. et l'intention était louable. Mais a-t-on bien choisi le moyen le plus efficace pour atteindre le résultat désiré? Au lieu de fonder pour réunir, il eût été mieux, croyons-nous, de réunir avant de fonder? Nous n'affirmons pas que le succès eût été certain; mais cela ne prouve rien, si ce n'est que le moment n'était pas opportun pour opérer une centralisation. Du moins le problème ne se compliquait pas, et le procédé était irréprochable. On a voulu, dit-on, éviter les conflits d'amour-propre et faciliter les adhésions, en amenant tout le monde sur un terrain neutre. Soit; mais où est ce terrain? Nous ne voyons qu'une rivale de plus, un peu hautaine et dédaigneuse, et il se trouve qu'il y a maintenant cinq Sociétés au lieu de quatre engagées dans le combat des susceptibilités. Pourquoi la Société académique aurait-elle le privilége d'absorber toutes les autres?

Au reste, nous ne voyons pas qu'il y ait en tout cela de quoi s'affliger beaucoup. Partout l'ardeur renaît. La Société d'agriculture vient de reconstituer son bureau, sous la présidence de M. Courtiller, conseiller à la Cour impériale, et la Société académique estocade vaillamment. Nous avons remarqué, dans sa dernière livraison, une *Etude sur Ménage*, qui dénote un coup d'œil sûr et une main expérimentée. Les générations passent et les situations changent. Vers la fin du siècle, on pourra poser de nouveau la question qui s'est agitée, il y a quelques mois, et peut-être la solution sera-t-elle alors plus facile à trouver. Pourvu que nos successeurs ne songent pas à fonder une sixième Société savante!

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Souvenirs historiques de l'Anjou, carte publiée par M. L.-F. LABESSIÈRE, instituteur public. *Angers, 1857. Lithogr. de E. Barassé. Une feuille.*

La carte de M. Labessière est le complément de toutes les histoires de l'Anjou. Dans un cadre assez restreint, elle présente, avec exactitude et sans confusion, le tableau de tous les monuments remarquables de cette province (pierres celtiques, châteaux, églises, abbayes et prieurés), de ses personnages illustres, et des principaux événements dont elle a été le théâtre, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'aux guerres de la Vendée. Quelque patientes et attentives qu'aient été les recherches de l'auteur, il n'a pas la prétention d'avoir fait un travail sans lacunes : mais elles sont rares, peu importantes, et chacun les comblera facilement. Qu'on signale, du reste, à M. Labessière, les omissions qui ont pu lui échapper, et la seconde édition de sa carte sera une œuvre irréprochable.

Traité d'arithmétique contenant plus de 1500 exercices et problèmes gradués, par DUMOUCHEL et DUPUIS. 4e édit. *Paris, Dezobry et Magdeleine, 1 vol. in-12.* — **Solutions raisonnées** des problèmes, et réponses aux exercices de calcul contenus dans le Traité d'arithmétique, par les mêmes. *1 vol. in-12.* — **Recueil de problèmes numériques** et d'exercices de calcul, par DUPUIS. *1 vol. in-12.* — **Traité de géométrie appliquée**, d'arpentage et de dessin linéaire, par DUPUIS. *1 vol. in-12.* **Tables de logarithmes** pour les nombres et les sinus, par J. DE LALANDE, disposées comme les tables de Callet, et augmentées de tables auxiliaires plus approchées et d'une instruction sur la disposition et l'usage des tables. Édition stéréotype, revue par DUPUIS. *Paris, Hachette, 1857. 1 vol. in-12.*

M. Dupuis est l'un des professeurs les plus instruits et les plus laborieux du Lycée d'Angers. Tous les ouvrages qu'il a composés, soit isolément, soit en collaboration avec M. Dumouchel, s'adressent à la jeunesse des écoles. Sa méthode est ingénieuse et facile, ses démonstrations sont simples et claires, et il n'est, en arithmétique ou en géométrie, aucune opération utile ou curieuse qui ne devienne familière, lorsqu'on s'est exercé à chercher les solutions de ses problèmes.

A. L.

INDEXED

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME DEUXIÈME

CINQUIÈME LIVRAISON. — FÉVRIER 1858

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1858

SOMMAIRE.

I. — Saint Louis apprécié à Moscou, — *deuxième partie*, — par le prince **Augustin Galitzin.**

II. — François d'Alençon et la reine Élisabeth — *deuxième partie*, — par **M. Ernest Mourin.**

III. — Le Jansénisme et la Compagnie de Jésus, par **dom P. Guéranger.**

IV. — Poésie. — Le jardin de Grohan, par **M. Paul Belleuvre.**

V. — Chronique. — Modèle du fronton du Panthéon à la galerie David. — Cœur de Robert d'Arbrissel. — Cours de M. Beulé à la Bibliothèque impériale. — Vitraux de St-Maurice. — Prix à décerner au nom des Sociétés savantes d'Angers. — MM. Villemain et de Falloux, présidents d'honneur de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Lettres du maire d'Angers et du maréchal de Brezé (1649). — Musée ecclésiologique du diocèse d'Angers. — Découverte de documents relatifs au château de Bonnétable.

SAINT LOUIS

APPRÉCIÉ A MOSCOU [1].

Saint Louis a été élevé par sa mère dans une heureuse ignorance du mal. Sage et austère, Blanche de Castille donna à ses quatre fils une éducation commune; mais les penchants de la nature prirent bientôt le dessus sur ces jeunes gens, et ils entrèrent dans la vie avec des caractères très différents. Un seul trait leur demeura commun : celui d'une profonde piété. Mais chez Charles d'Anjou, cette qualité élevée elle-même ne se manifesta que sous un aspect dur et sombre. Ses historiens s'accordent à lui reprocher non seulement un caractère rêveur, mais encore rébarbatif. D'après Villani, il ne dormait presque pas, mangeait peu; jamais on n'avait surpris une larme dans ses yeux pas plus qu'un sourire sur ses lèvres. Louis IX savait pleurer et sourire. Parmi les documens qui peignent admirablement son individualité, il y en a particulièrement deux bien dignes de foi sur lesquels je vais m'appuyer en vous en entretenant; je veux dire les Mémoires de Joinville et la Vie de saint Louis écrite par le confesseur de la reine Marguerite (2). Le charme principal,

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome II, page 229.

(2) Voici la mention qui a été faite de ce dernier ouvrage par le meilleur bibliophile de notre siècle : « Ce nouveau manuscrit (qui peut dater de 1299 environ) existait dans la bibliothèque de M. Paris de Meyzieu, vendue en 1779. Il est sur parchemin, composé de 804 pag. à deux colonnes; il renferme des faits relatifs à saint Louis, dont la plupart sont peu connus. L'auteur les a tirés de l'enquête ordonnée par Boniface VIII pour la canonisation de Louis IX, décrétée par bulle du 2 août 1297; laquelle bulle passa pour un chef-d'œuvre dans son genre. Le manuscrit en question

l'originalité du récit de Joinville, résident dans le contraste excessivement saillant qu'on y rencontre entre le narrateur et son héros. Joinville était un pieux chevalier, un homme instruit pour son époque; mais il envisageait les choses simplement, et le lecteur attentif est d'autant plus frappé de la teinte poétique qui domine sa narration que l'auteur ne semble pas en avoir conscience. Joinville raconte naturellement tout ce qu'il a vu dans son intimité avec le roi; mais la poésie du sujet échauffe sa phrase, et lui communique une beauté et une élévation qui ne se trouvaient pas au fond de sa propre nature. Je crois qu'on ne peut mieux expliquer les relations du roi avec le sénéchal de Champagne que par l'anecdote suivante :

Un jour Louis, s'entretenant avec son fidèle serviteur, lui posa cette question : « Que choisirais-tu entre un péché mortel et la lèpre? » — « Mieux vaut trente péchés que la lèpre, répondit incontinent le chevalier, à la grande douleur du pieux monarque. » — Joinville ne manquait pas de sentimens religieux; mais on voit qu'il lui était impossible de s'élever à la hauteur du roi de France.

En dévorant sa biographie, tracée par le confesseur de Marguerite, on se demande comment il trouvait le temps de gouverner son royaume? Il ne manquait pas d'assister à tous les offices, aux matines comme aux vêpres; une grande partie de sa journée était consacrée à la prière ardente et solitaire; il se macérait impitoyablement (1), lisait les œuvres des saints Pères, aimait à discourir

a été fait par ordre de Blanche de France, fille de saint Louis, née en 1252 à Joppé en Palestine, mariée à Burgos en 1267 à Ferdinand de la Cerda, fils d'Alphonse X, roi de Castille. Veuve en 1275, elle est morte à Paris le 22 juin 1320 » (*Recherches sur l'origine et l'usage de l'instrument de pénitence appelé Discipline, par Peignot*).

(1) *L'Inventoire des joyaux, vaisselle d'or et d'argent estant au Louure et en la Bastille à Paris, appartenant à feu le roy Charles* (VI), indique « une petite boiste longuette d'iuoire, où sont les *escourgées* (1) de fer de Monseigneur sainct Loys, dont il se batoit, » et le Cordelier, qui avait la confiance de Marguerite de Provence, dit à ce sujet : « L'en croit fermement que chascun iour du sainct vendredi et aussi en chascun quaresme, depuis que il revint d'Oultre-Mer, tous les iors de lundi, de

(1) On appelle encore en Basse-Bretagne un fouet *scourgez*.

avec de savants théologiens et en général avec tous les hommes érudits dans quelque spécialité que ce fût. Il leur confiait ses doutes, exigeait qu'ils tranchassent les questions qui troublaient son âme. Et ce n'est pas uniquement dans l'oraison et de dévots colloques que se révélait son inclination profondément religieuse. Est-il nécessaire de rappeler sa libéralité à l'égard des pauvres, ses fréquentes visites aux hôpitaux et aux églises qu'il bâtissait? Les contemporains ne racontent pas sans effroi les calamités qui accablèrent les croisés en Egypte. Les cadavres des guerriers, morts de la peste, étaient promptement atteints de putréfaction, et gisaient sans sépulture sur une terre étrangère; le clergé effrayé se refusait à remplir ce dernier devoir chrétien; le roi l'y amena par son exemple en assistant personnellement à chaque sépulture : autant les autres fuyaient l'attouchement, à dire vrai, périlleux de ces frères expirants ou expirés, autant lui le recherchait. On sait combien était répandue au moyen âge cette affreuse maladie, qu'on nomme la lèpre. Ceux qui avaient le malheur de la gagner étaient immédiatement et irrévocablement exclus de la société; l'Eglise elle-même rompait leurs liens avec le monde, et l'habitation où ils étaient rigoureusement enfermés était un objet de terreur générale. Seul contre l'opinion publique, Louis se rangea du côté des lépreux; il pénétrait chez eux, et de ses propres mains lavait leurs plaies venimeuses. Et ne

mercredi et de vendredi, il portoit la haire à sa char nue; et non pourquant il fesoit le plus secreement que il onques pooit teles pénitances, et se gardoit de ses chambellens si que nul deus, fors un seul, ne sauoit les aspretez des pénitances que il fesoit. Il auoit trois cordelles ensemble iointes et longues près de pié et demi, et chascune de ces cordelles auoit quatre neus ou cinq, et tous les iors de vendredi par tout l'an et en quaresme es iors de lundi, de mercredi et de vendredi, il cerchoit mout bien sa chambre par tous les angles que nul n'i demorast ilecques, et dont il clooit l'uis, et demoroit enclos auec frère Giefroi de Biaulieu son confesseur, de l'Ordre des Précheeurs, dedenz la chambre où ils estoient longuement ensemble; et estoit creu et dit entre les chambellens et hors de la chambre, que lors li benoiez rois se confessoit adoncques audit frère et que adoncques li diz frère le disciplinoit desdites cordelles (1). »

(1) Il existait dans la sacristie de l'abbaye de Saint-Denis un vitrail qui représentait cette flagellation du monarque. Voir Montfaucon, Monumens de la monarchie française, II, 158.

croyez pas que cela fût tout; je pourrais vous en dire encore bien davantage sur sa charité, si je ne craignais de vous faire trop frissonner au simple récit des exploits de ce royal athlète. Il n'est pas ainsi surprenant que les peuples de l'Occident, prévenant le jugement du pontife romain, et n'attendant pas la mort de Louis, lui aient décerné le titre de saint. Sa réputation n'était pas circonscrite à l'Europe, elle s'étendit à l'Orient ; des députés de l'Arménie arrivèrent un jour dans son camp, rien que pour le contempler un moment.

Mais Louis IX n'a pas été seulement un saint sublime; il a été aussi un grand roi, et c'est à ce point de vue que nous allons l'examiner. Toutes les phases de son existence n'en resteront pas moins marquées au coin d'un sentiment inviolable et ardent de la justice chrétienne.

Placé à la tête de générations belliqueuses, pour lesquelles le but le plus élevé d'activité était la gloire militaire, Louis n'aimait pas la guerre. Il ne se distinguait pas par cette témérité brillante, se révélant sans nécessité, qui caractérisait le chevalier : son courage était calme; il découlait d'une conviction réfléchie et non d'un entraînement passionné. Ses premières guerres furent dirigées contre les Anglais, ces antiques ennemis de la monarchie française, et des vassaux rebelles. Louis vainquit les uns et les autres, rétablit ses droits lésés; mais, satisfait du résultat immédiat de la victoire, il ne songea jamais à en profiter pour augmenter son pouvoir ou ses Etats. La possibilité de se venger de ses ennemis le séduisait encore moins. Occupé, dès ses plus tendres années, de la pensée de conquérir la Palestine, ce n'est que là qu'il voyait pour le chevalier chrétien une carrière complétement digne de ses efforts. Il serait trop long et inutile de montrer comment il mit ses projets à exécution; mais il y a certains détails de ses croisades que je ne saurais résister à ne pas rappeler, parce qu'ils jettent une lumière éclatante sur le caractère du grand roi.

Quand les malheurs des croisés en Egypte eurent atteint leur apogée, et qu'il ne restait plus de salut à l'armée resserrée entre le Nil et les Mameluks, on conjura Louis de retourner tout seul à Damiette qui était fortifiée et où il ne courrait plus aucun danger.

Jamais on ne put l'y faire consentir. Dans les chaînes, au milieu de tourments de toute espèce, seul de tous les chevaliers français, il ne perdit pas un moment son sang-froid et sa sérénité. Peu de temps après la défaite des croisés, les Mameluks se révoltèrent contre leur Sultan, le massacrèrent, et se ruèrent avec de sauvages vociférations sur leurs prisonniers. Un de ces forcenés apporta à Louis le cœur encore saignant du Sultan, et lui demanda : — « Que me donneras-tu pour le cœur de ton ennemi qui voulait t'immoler? » Pour toute réponse, Louis détourna la tête. Les chrétiens, persuadés que leur dernière heure était venue, s'apprêtaient à mourir. Joinville avoue franchement qu'il n'avait pas le repentir obligé, parce que la peur l'empêchait de se souvenir d'un seul de ses péchés. « Par ce même motif, je ne puis me rappeler de rien de ce que me dit dans ce moment le connétable de Chypre, ajoute le naïf biographe. » Au milieu de ce tumulte, Louis consolait tout le monde et priait... Il existe une légende dont l'authenticité est sujette à caution, mais qui est curieuse, parce qu'elle rend parfaitement la pensée populaire : « Le bruit se répandit en Europe que les Mameluks, après avoir égorgé leur Sultan, avaient offert sa place à Louis IX. — En revenant d'Orient, la galère sur laquelle voguait le roi français souffrit de grands dommages et courut un danger imminent. Une autre galère vint à son secours. Le roi demanda si elle pouvait recueillir tous les passagers qui étaient avec lui, et, sur une réponse négative, il resta sur la galère endommagée. — « Je crains, dit-il, qu'après m'avoir sauvé avec ma famille, vous ne vous préoccupiez plus de mes compagnons. »

On comprend, en relisant ces épisodes, pourquoi le peuple l'appela saint de son vivant.

Sa dernière entreprise guerrière fut dirigée contre Tunis. Louis était déjà malade en la commençant, et si faible que c'est à peine s'il pouvait se tenir sur son cheval. Joinville était souvent obligé de le porter dans ses bras. Les malheurs éprouvés en Egypte avaient tellement impressionné celui-ci, qu'il ne prit pas part à la campagne africaine, et ne fut pas témoin de la fin de saint Louis qui eut lieu sous les murs de Tunis.

Cette esquisse suffit pour fixer le caractère de l'activité guerrière de Louis. Il était chevalier dans la signification la plus élevée, la plus idéale de ce mot; mais il estimait que le but final de la guerre n'était que le triomphe de la véritable foi et le redressement des droits renversés.

La politique de Louis IX a été plus d'une fois blâmée et même tournée en dérision. C'est tout simple, si on ne l'envisage qu'au point de vue de cette prudence banale et profane qui fixe risiblement la valeur d'une action d'après le succès qu'elle a remporté (1). Le petit-fils de Philippe-Auguste commença par mettre en doute la légalité de ses droits, et les soumit à un examen sévère : il ne croyait pas, selon l'expression des Coustumes de France, qu'il suffit de prouver la vendition sans prouver le prix (2). Ses prédécesseurs, peu délicats dans le choix des moyens, saisissaient chaque favorable occurence pour raffermir leur pouvoir. Louis se demanda sur quels titres reposait la propriété des terres qu'ils lui avaient léguées; c'était surtout les fiefs enlevés par son aïeul à Jean-sans-Terre qui troublaient sa conscience. Il mit un terme à ce scrupule par le traité de 1258, par lequel il céda de bon gré au fils de Jean, Henri III, quatre riches provinces. Aux objections de ses conseillers, il répondit qu'il se démettait de ces provinces, parce qu'elles lui étaient illégalement parvenues, et afin qu'Henri soit désormais son véritable tenancier. Pour comprendre le sens profond de cette réplique, il faut se former une connaissance claire des rapports existant entre le seigneur féodal et son vassal. Le lien féodal ne consistait pas uniquement en clauses juridiques; il renfermait un principe moral de confiance et d'amour mutuels. Ce lien était fréquemment brisé; Louis rêvait de l'élever à sa plus grande manifestation spirituelle. Ce but idéal ne pouvait, bien entendu, être saisi par tous, et était fait

(1) Aucune Croisade n'a réussi, a dit, je crois, le comte de Maistre; mais toutes ont réussi.

(2) Voir *Paraphrase du droict de retroict lignager, par François Grimaudet, aduocat du roy au siége présidial à Angers. Avec une préface accommodée à la matière, par M. Pierre Ayrault, Angeuin, aduocat en la Cour du Parlement. Paris, 1585*, P. 129.

pour rencontrer dans une société habituée à la violence un grand nombre d'adversaires, dont nous retrouvons encore l'écho dans les méchants vers du troubadour Rutebeuf. Aux yeux du peuple, la mansuétude du suave monarque n'était souvent comptée que pour de la faiblesse. « Tu n'es pas un roi, mais un moine, dit un jour à Louis une femme mécontente de ce qu'il ne lui octroyait pas une grâce qui aurait été une injustice. » Les habitants des provinces retournées à Henri III, ne lui pardonnaient pas de s'en être dessaisi, et refusèrent longtemps de célébrer la fête que l'Église établit en son honneur. L'Italie le détestait : les citoyens de Florence témoignèrent publiquement une joie peu édifiante à la nouvelle du désastre des croisés sous Mansoure. Toutefois, la majorité de l'Europe avait Louis en grande estime, quoiqu'elle ne fût pas en état d'apprécier toute la pureté et le désintéressement de ses intentions.

Louis IX porta une attention particulière sur l'administration de la justice en France. Nulle part les vices du gouvernement féodal ne se révélaient davantage que dans cette sphère. Le principe de la justice du moyen âge, basé sur la distinction des classes, était excessivement simple : chacun devait être jugé par ses pairs, c'est-à-dire par des hommes qui lui fussent égaux d'extraction. Les procès des vassaux se débattaient au château de leurs seigneurs et sous leur présidence par-devant un tribunal composé des pairs du poursuivant et de l'accusé. Mais les barons ne remplissaient pas volontiers cette tâche, et se dispensaient facilement de ces réunions judiciaires, qui n'étaient pas sans inconvénient et, parfois, sans péril. Le condamné, toujours peu satisfait du jugement, appelait fréquemment en duel non seulement son adversaire, mais encore les juges et les témoins : cette singulière manière de trancher les différends était passée en usage. Louis défendit de recourir au duel judiciaire dans ses possessions et celles de l'Eglise. Les attributions des tribunaux féodaux furent limitées, et leurs arrêts susceptibles d'être cassés par les tribunaux royaux. Si l'un des premiers Capétiens avait tenté une pareille réforme, il aurait immanquablement rencontré une opposition opiniâtre et invincible. Saint Louis ne trouva sur son chemin aucun obstacle sérieux pour appliquer ces

mesures, parce qu'il inspirait individuellement une confiance sans bornes, et que personne ne le soupçonnait de calculs secrets tendant à augmenter son autorité au détriment de celle des autres. — Au duel judiciaire se joignait étroitement le droit de la guerre féodale. Quand deux seigneurs se disputaient et s'apprêtaient à guerroyer, leurs parents et amis accouraient pour leur prêter renfort. Une futile querelle, qui surgissait à un bout de la France, troublait ainsi immédiatement l'autre bout du royaume. Le roi établit, en mettant, ce semble, en pratique une pensée appartenant à son aïeul, que dorénavant il s'écoulât quarante jours (*la quarantaine du roi*) (1) entre la déclaration et le commencement de la guerre : celui qui enfreignait cette règle était passible du crime de haute trahison. — Le législateur ne s'en tint pas là : il accorda à chaque membre des classes féodales le droit de s'adresser directement au pouvoir suprême, en cas de lutte avec des antagonistes plus robustes et fortunés. Une révolution semblable, dans les coutumes enracinées de l'aristocratie du moyen âge, ne put pas s'opérer tout d'un coup ; il fallut du temps et de laborieux efforts pour la faire triompher ; mais l'initiative en revient à Louis IX, et ses successeurs n'eurent plus qu'à l'imiter. Ses règlements, touchant les duels judiciaires et les guerres intestines, servirent de base à la législation postérieure. De doctes juristes l'avaient aidé dans cette œuvre. Le roi n'avait en vue que de perfectionner et de consolider les institutions existantes ; il voyait que les chevaliers faisaient de tristes juges ; il voulait les remplacer simplement par des hommes expérimentés. Mais il advint bientôt après lui que ces juristes, qu'il avait lancés dans l'arène politique, y constituèrent un état de choses complétement ennemi des idées et des formes du moyen âge. Aux usages bizarres qu'on tenait des Germains, ils opposèrent le droit romain, plus logique et facilement applicable. Ils maîtrisèrent la papauté dans Boniface VIII, et la chevalerie ecclésiastique dans les Templiers. La noblesse féodale et la commune

(1) Déjà auparavant (1041), l'Eglise, dans sa constante sollicitude pour les peuples, avait institué la *Trève de Dieu*, objet d'une récente étude, aussi érudite que brillante, de M. Ernest Sémichon, membre de la Société de l'histoire de France.

subirent également leur influence. L'action de la magistrature française du XIVe et du XVe siècle est empreinte d'une certaine grandeur tragique pleine de poésie. S'efforçant d'élever une monarchie puissante, organisée sur le modèle de l'empire romain, elle eut longtemps et fortement à lutter contre l'élément féodal, ainsi que contre celui de la commune, peu enclins à se soumettre au bien de l'Etat. Presque chaque roi, en montant sur le trône, était forcé de sacrifier les meilleurs conseillers de son prédécesseur à la haine des vassaux qui comprenaient instinctivement que ceux-ci en voulaient à leur indépendance. Mais ces siéges, soit aux conseils du roi, soit aux tribunaux, que la fureur populaire rendait vacants, ne le demeuraient pas longtemps. Le fils du clerc supplicié s'asseyait hardiment à la place de son père, et continuait son œuvre sans songer que le même sort l'attendait. Louis IX, en ne cherchant que des juges intègres, créa une magistrature dont il ne prévit pas toute la valeur politique. Il est inutile de rappeler, d'après Joinville, comment ce roi, entouré des hommes les plus expérimentés dans la science du droit, décidait lui-même les causes de ses sujets sous le chêne célèbre de Vincennes. Le roi et la justice devinrent alors synonymes dans le pays de France. Excepté lui, il n'y avait pas un seul juge impartial dans tout le royaume; seul, il se tenait en dehors, ou, pour mieux dire, au-dessus de tous les abus si fort enracinés. L'idée de la puissance monarchique ne se révélait par lui que dans l'éclat moral d'une justice incorruptible.

Sa piété pourrait faire supposer qu'il fut trop condescendant pour le clergé, qui, dans l'Europe occidentale, méconnut plus d'une fois sa sainte vocation en se livrant à des pensées et des recherches profanes. Aucun roi de France ne lui témoigna en effet plus de vénération, et ne veilla plus soigneusement à la conservation de ses droits; mais en même temps il en est peu qui surent soutenir avec autant de fermeté les prérogatives de l'autorité temporelle. Dans la dispute entre l'Empereur et le Pape, Louis blâma ce dernier. Quand des évêques français vinrent se plaindre à lui du relâchement des peines qui suivaient l'excommunication de l'Eglise, il leur répondit : « Ne mettez pas dans vos jugements de cupides calculs et de la passion,

et alors j'en serai un exécuteur diligent. » Pour tout autre que pour saint Louis, un différend avec le clergé à cette époque aurait pu être dangereux. *A l'honneur des Papes*, il faut déclarer qu'ils se mirent toujours du côté du pieux roi contre d'ambitieux évêques. Il ne convient pas ici d'examiner la pragmatique-sanction par laquelle Louis fixa, à ce qu'on prétend, les relations de la France avec la cour de Rome. L'authenticité de cet acte n'est pas prouvée; mais il faut avouer qu'il donne une idée exacte de sa politique en cette matière.

Mais, au milieu des succès de cette large et riche activité, pourquoi ce noble visage porte-t-il l'empreinte constante d'une profonde tristesse intérieure? Dans ses épanchements avec Joinville, dans ses entretiens avec les doctes personnages dont il aimait à s'entourer, dans les élans de sa prière, partout on surprend l'expression affligée d'une âme peu satisfaite de la réalité, ne trouvant pas en ce monde contentement à ses désirs. Nulle part ce sentiment ne se révèle plus naïvement que dans le récit du confesseur de la reine; qu'il me soit permis d'en citer quelques lignes que je craindrais de gâter en traduisant :

« Li benoiez rois désirroit merveilleusement grâce de larmes, et se compleignoit à son confesseur de ce que larmes li défailloient, et li disoit débonnèrement, humblement et privéement, que quant l'on disoit en la litanie ces moz : « Biau sire Diex, nous te prions que tu nous doignes fontaine de larmes, » li sainz rois disoit dévotement : « O sire Diex, je n'ose requerre fontaine de larmes; ainçais me soufisissent petites gouttes de larmes à arouser la sécheresse de mon cœur... Et aucune fois recounut-il à son confesseur privéement que aucune fois li donna à nostre sire larmes en avoison, lesquelles, quand il les sentoit courre par sa face souef, et entrer dans sa bouche, elles lui sembloient si savoureuses et très douces, non pas seulement au cuer, mès à la bouche. »

Saint Louis témoigna plus d'une fois l'intention de se démettre de son pouvoir, et de chercher le calme dans les murs d'un cloître (1).

(1) « Il en avoit tant bâti qu'aucuns de ce temps disoient à tort que tant de monastères nouueaux faisoient que les vieux ne trouuoient plus rien à la queste.

La vie qu'il menait dans son palais était cependant si pure et si rigide qu'elle pouvait servir de modèle parfait au clergé de son époque. Ce désir provenait du mépris du monde et non de la fatigue des affaires, car saint Louis était par excellence l'homme de devoir et de combat. Il était doux et tendre dans ses relations de famille; son âme réunissait toutes les vertus d'un grand monarque, d'un preux chevalier, d'un saint moine et d'un simple citoyen.

La mélancolie de saint Louis tenait aussi à ce qu'il prévoyait parfaitement la chute de ce système auquel il avait consacré ses meilleurs efforts. Il sentait la faiblesse des formes de l'existence du moyen âge; s'il les soutenait d'une main, de l'autre il jetait les fondements d'un édifice nouveau (1). Par son amour pour la justice et son inclination pour des juristes imbus des idées de la législation romaine, il tua l'injustice féodale. Par la sainteté de sa vie et la pureté de sa morale, il reconstitua l'idéal le plus élevé du moyen âge; mais par cela même il affermit la monarchie, dont le développement était incompatible avec ces institutions qui ne faisaient que stimuler des ambitions de castes ou d'individus. Le peuple s'habitua à voir dans le roi un juge suprême, libre de passion. Aussi ce n'est pas en vain que, dans les grandes époques de leur histoire, dans les

Qui a trauaillé en l'Eglise de Dieu sincèrement, n'a iamais eu de nécessité. Quand on dit à saint Louys, que le revenu d'un monastère qu'il auoit fondé estoit trop petit pour l'entretenement du nombre de religieux qu'il désiroit y estre. — « Ils en ont assez (respondit-il) s'ils sont gens de bien. » (*Briefve description des Ordres qui ont esté au monde*, par F. Laurens Le Pelletier, Angevin, prestre, licentié en droict canon, religieux bénédictin et sacristain de l'abbaye Saint-Nicolas-lés-Angers. Précédée de sonnets de M. Jacques Bruneau, aduocat à Angers, sieur de Tartifume. Angers. 1626). »

(1) « Prenez la France avant Louis IX, a dit un grand maître, regardez la France après lui; il semble que ce soient d'autres hommes; les esprits se sont élevés. C'est à dater de ce prince que la civilisation française commence, que le talent, et nous ne le comptons ici que comme expression du développement national, se caractérise, et fait entrer la langue et les productions françaises dans le trésor commun du génie de l'Europe (Villemain, Cours de littérature, édit. de 1840, pag. 288). » J'avoue que c'est avec grand bonheur que je signale cet accord entre l'enseignement de l'Université de Paris et celui de l'Université de Moscou.

jours de brillants triomphes ou de terribles catastrophes, les rois de France se donnaient le titre de *fils de saint Louis*. Son action a consisté à donner une valeur morale à la monarchie française. Ses prédécesseurs régnaient par la force et l'habileté; à ces deux moyens, il en ajouta un troisième, la justice. Il inspira pour le principe monarchique une confiance que les fautes et les revers de ses successeurs ne purent pas de longtemps ébranler. En lisant quelques-uns des documents législatifs de son règne, en les examinant au point de vue de notre époque, on est parfois surpris des châtiments qu'il infligeait pour des fautes dont l'opinion seule fait aujourd'hui justice. Dans ces circonstances, Louis IX était encore fidèle au principe fondamental de tout son caractère : il regardait le gouvernement comme une commune chrétienne, et n'y donnait pas de place au péché. Dans le domaine des sciences, il laissait le champ libre à la diversité des opinions, il visitait l'Université de Paris, se plaisait à écouter les dissertations de ses maîtres illustres. Mais il réservait seulement aux gens doctes et sages le droit de discuter avec les hérétiques; le profane, selon lui, ne devait s'en approcher que pour les combattre, le glaive à la main, et ne pas risquer de compromettre dans leur commerce une foi peu éclairée.

En contemplant les convois funèbres des peuples vers le grand cimetière de l'histoire, on remarque dans les chefs de ces peuples deux types bien tranchés qui se retrouvent particulièrement dans ces moments de crise que l'on nomme époques de transition. Les uns sont marqués du sceau d'une force arrogante et présomptueuse. Ces hommes vont témérairement en avant, en ne bronchant pas sur les ruines du passé. La nature les a doués d'intelligence, d'un coup d'œil perçant, mais leur a refusé habituellement l'amour et la poésie. Le passé ne trouvait pas d'écho dans leurs cœurs : à ceux-là la conquête et le succès brutal. Mais l'historien éprouve instinctivement plus de sympathie pour ces chefs des temps écoulés, qui se distinguent par un visage serein. Ceux-ci représentent mieux leur temps et le défendent davantage contre l'oubli. Tel était saint Louis. Il est l'image de la perfection du moyen âge. Ni aux uns, ni aux autres, ni aux défenseurs du passé, ni aux instituteurs des principes

nouveaux, il ne fut donné d'accomplir complétement leur tâche et de réaliser leurs projets. De leurs efforts mutuels, la Providence composa un résultat inattendu. Heureux l'homme qui a de pieuses convictions et s'en sert pour juger les choses de ce monde! Les grands, comme les plus infimes acteurs de l'histoire, tous sont tenus à y travailler à la sueur de leur front; tous sont rigoureusement tenus à mettre autant de zèle que de bonne volonté dans leur travail; mais ils ne sont nullement responsables de leurs conséquences éloignées. Leur travail se couche dans l'histoire comme une mystérieuse semence. Cette semence germera-t-elle, fructifiera-t-elle, restera-t-elle stérile ou rendra-t-elle le centuple? Ce n'est plus notre affaire, c'est Dieu que cela regarde. — Ne reprochons donc pas à saint Louis de s'être mépris dans sa politique. En cherchant à raffermir le système féodal, il lui fit adopter des éléments qui devaient logiquement finir par le détruire, et prépara ainsi la grande monarchie de Louis XIV. Il ne termina pas son œuvre, il n'en vit pas la perfection, semblable à ces architectes du moyen âge, qui laissèrent aux temps nouveaux le soin d'achever ces cathédrales gothiques, pleines d'une mystérieuse splendeur; mais il n'en est pas moins le premier et le meilleur civilisateur de la France.

Similis illi non fuit rex. »

Prince AUGUSTIN GALITZIN.

FRANÇOIS D'ALENÇON

ET

LA REINE ÉLISABETH [1]

VI.

Au premier bruit des *Matines de Paris*, un double cri de douleur et d'indignation s'éleva d'un bout de l'Angleterre à l'autre. « Tout ce royaume, écrivait au roi La Mothe-Fénelon, en est merveilleusement ému. » L'irritation alla croissant de jour en jour, à mesure que les faits furent mieux connus et plus circonstanciés. Le représentant de la cour de France fut insulté. Anglicans et Presbytériens s'attroupaient autour de sa demeure en réclamant de sanglantes représailles; dans les rues, on le poursuivait d'imprécations, de menaces et d'injures.

La reine elle-même oublia ses demi-engagements pour s'associer aux manifestations populaires. Ceux qui ne veulent voir en elle qu'une habile comédienne, se couvrant toujours du masque approprié à la situation, ont refusé de prendre au sérieux ses larmes et sa colère (2). Je n'hésite pas, pour ma part, à admettre sa sincérité. Elisabeth, sans doute, avait, comme on l'a dit souvent, la tête d'un homme d'Etat; mais sa nature n'en était pas moins, par bien des

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome II, page 129.

(2) « Elle ne pouvait ouïr sans larmes le récit de la Saint-Barthélemy. » *Correspondance* de La Mothe-Fénelon.

côtés, purement féminine. Elle savait mettre de l'hypocrisie dans la conduite générale d'une affaire, et jouait à merveille un rôle médité et étudié à loisir. Mais qu'un événement inattendu vînt brusquement la surprendre, elle n'était pas maîtresse de sa première émotion. Elle la laissait éclater sur son visage et dans ses discours; la vivacité, et parfois la violence de l'expression, ne permettaient pas de suspecter sa franchise. On peut douter toutefois que l'agitation dépassât la surface, et pénétrât bien profondément dans le cœur. Chez elle, comme chez un grand nombre de femmes, la sensibilité n'était rien qu'une irritabilité nerveuse, qui se manifestait bruyamment, par accès impétueux, mais de courte durée. C'est ce qui explique la promptitude avec laquelle Elisabeth retrouvait son sang-froid : le sens politique, dominant chez elle, avait bientôt repris le dessus.

Sous l'empire de la première impression, la reine avait refusé absolument d'accorder une audience à l'ambassadeur français, qui demandait à présenter des explications. Mais quelques jours après, le 13 septembre, elle consentit à le recevoir. Elle avait fait tendre sa chambre d'étoffes sombres, comme en temps de deuil; les courtisans, groupés autour d'elle, étaient silencieux et menaçants, elle-même « triste et sévère. » La Mothe s'efforça de justifier sa Cour en rejetant tout sur Coligny et sur les Calvinistes qui, disait-il, avaient conspiré contre le trône et la vie même du roi. Elisabeth répondit, d'un ton très vif, qu'elle désirait que leurs crimes fussent bien avérés, afin qu'il n'en restât aucune tache sur l'honneur de Charles IX (1). Deux semaines plus tard, dans un nouvel entretien, complétement renseignée sans doute par ses agents, elle déclara qu'elle ne croyait pas à la prétendue conspiration de l'amiral, qu'on savait bien que la seule cause des massacres était la haine du protestantisme, et qu'il n'y avait désormais plus aucun compte à faire sur la foi de Charles IX.

(1) Elle ajouta « qu'elle avait le cœur assez fort pour supporter de perdre un doigt, et de ne refuser qu'on le lui coupât à votre occasion, pourvu qu'elle pût remédier que votre foi et promesse ne fussent de rien intéressés en cet endroit. » *Correspondance* de La Mothe-Fénelon.

Les ministres, les conseillers, les courtisans, renchérissaient sur le langage indigné de la reine. Leurs récriminations, moins brutales que les clameurs de la rue, n'en étaient pas moins offensantes (1). L'ambassadeur ne se montrait nulle part sans provoquer autour de lui un concert de malédictions.

On s'étonne que cette situation se soit prolongée sans amener une rupture ou du moins une suspension des relations diplomatiques. La Mothe-Fénelon se montra peu susceptible; peut-être même ne le fut-il pas assez pour l'honneur du pays qu'il représentait. Il laissa froidement passer l'orage, espérant tout des réflexions de la reine et de ses conseillers. Un jour pourtant, au milieu d'une conversation bruyante, il jeta incidemment cette petite phrase pleine de sens, « que si l'on poussait à bout Charles IX, il se jetterait sans retour dans les bras du pape et du roi d'Espagne. » Ce mot judicieux porta coup. Elisabeth, ramenée à la modération par la raison d'Etat, cessa de récriminer contre la cour de France. L'ambassadeur se flatta même qu'elle considérait désormais comme plausible, la justification de Charles IX et de Catherine. Dès lors rien n'empêchait de reprendre les négociations interrompues : il remit hardiment sur le tapis la question du mariage. La première fois qu'il en parla, Elisabeth ne le laissa pas achever (2); la seconde fois, elle écouta sans impatience; à la troisième, elle entra d'elle-même dans le sujet, et se montra toute disposée à une entrevue avec le duc, ajoutant, il est vrai, qu'elle craignait de rencontrer quelque opposition dans son conseil.

Catherine luttait de finesse avec Elisabeth. Elle n'épargnait rien pour éviter une guerre ouverte. Si la reine anglicane craignait une coalition de la France et de l'Espagne, la mère de Charles IX ne redoutait pas moins une alliance déclarée de l'Angleterre avec les cal-

(1) « Les membres du conseil me dirent que le plus énorme fait, qui, depuis Jésus-Christ, fût advenu au monde, avait été fraîchement exécuté par les Français. » *Correspondance* de La Mothe-Fénelon.

(2) Elle l'interrompit en lui disant : « Que la Saint-Barthélemy lui était à elle et à tous les siens une plaie si profonde et si récente qu'il faudrait un bien expert chirurgien et des baumes fort excellents pour si soudain la guérir et la recoudre. » *Correspondance* de La Mothe-Fénelon.

vinistes français. La Florentine obtint un véritable triomphe. Non seulement Elisabeth ne soutint pas, sinon peut-être par des secours secrets, les protestants révoltés, mais elle se compromit vis-à-vis d'eux en consentant à être la marraine d'une fille de Charles IX (1).

Les deux cours reprirent ainsi peu à peu leurs relations amicales. De part et d'autre assurément l'affection n'était pas très vive, la confiance était nulle; mais comme on se redoutait mutuellement, on échangeait tout haut de chaleureuses protestations, quitte à les démentir tout bas. Le projet de mariage étant une excellente entrée en matière pour l'hypocrite dialogue établi d'un côté à l'autre de la Manche, les ambassadeurs continuaient à broder, sur ce thème déjà bien usé, de laborieuses et monotones variations. Il semblait tacitement convenu que ces pourparlers ne tireraient pas à conséquence. Si l'exaspération des anglicans ne permettait pas à Elisabeth d'accorder sa main à un prince dont la famille était couverte de sang protestant, Catherine, de son côté, effrayée de l'attitude prise par le duc d'Alençon, ne désirait plus que médiocrement le mariage.

VII.

Le jeune prince seul prenait la chose à cœur. La Saint-Barthélemy venait de faire de lui un personnage. Les Mal-contents, qui commençaient à former un parti de quelque importance, l'avaient adopté pour chef; les Politiques espéraient en lui; les calvinistes le regardaient comme secrètement favorable à leur cause. Quelle brillante perspective s'ouvrirait à sa fortune, si, disposant déjà d'une faction nombreuse, il venait à peser sur la situation de toutes les forces de l'Angleterre!

On lui doit cette justice qu'il avait été entièrement étranger au crime du 24 août. Il en avait même témoigné hautement une hor-

(1) « C'était, dit Lingard, pour les réformateurs de France un véritable acte d'apostasie. » Ils attaquèrent l'escadre anglaise qui portait Worcester chargé de la représenter au baptême, tuèrent quelques-uns de ses gens et prirent un navire. Hist. d'Angleterre, tom. IV, p. 193.

reur profonde, et n'avait pas craint de défendre devant sa mère la mémoire de Coligny (1). Cependant il suivit son frère d'Anjou au siége de la Rochelle, et, au rapport de Turenne, déploya une brillante bravoure dans les engagements avec les huguenots.

Ce n'est pas certes qu'il désirât la chute de la citadelle calviniste : avec elle se serait écroulée une partie de ses plans. Mais il était jeune, ardent, et se laissait emporter par l'indéfinissable volupté du péril. Peut-être aussi voulait-il prouver, en payant de sa personne, qu'il y aurait, dans le nouveau chef des Politiques, autre chose qu'un grand nom, et, sans aucun scrupule, il fondait, aux dépens de ses amis les huguenots, la considération personnelle dont il avait besoin pour l'avenir. Toutefois, s'il allait hardiment au feu, il se plaisait beaucoup plus encore dans les intrigues et les complots. Sa tente était le rendez-vous de tous les mécontents. Le roi de Navarre et le prince de Condé, catholiques du lendemain de la Saint-Barthélemy, formaient avec lui une étroite association, une sorte de triumvirat. Plus de quatre cents gentilshommes, convertis aussi par intimidation, partageaient les regrets, les vœux, les espérances des princes. On conspirait avec toute l'ardeur et l'imprudence de la jeunesse. Des trois chefs, le plus âgé, — c'était Henri de Béarn, — avait vingt ans; leur conseiller intime, le plus écouté, le plus sage, était un homme de dix-sept ans, le vicomte de Turenne (2). Entre les divers projets agités par ces jeunes fous, le duc d'Alençon en appuya surtout un qui devait le rapprocher d'Elisabeth. Une flotte, commandée par le comte de Montgommerry, mais composée en partie de navires

(1) De Thou raconte que l'on trouva dans les papiers de Coligny une sorte de journal dans lequel l'amiral avait consigné un grand nombre de notes. Dans l'une d'elles, destinée au roi, il conseillait à Charles IX de se bien garder d'investir ses frères d'une autorité dangereuse en leur donnant des apanages. Catherine fit lire le journal au duc d'Alençon. « Eh bien, lui dit-elle, voilà votre bon ami! Vous voyez les conseils qu'il donnait. » — « Je ne sais, répondit le prince, s'il m'aimait beaucoup; mais je sais qu'un pareil conseil ne pouvait provenir que d'un homme fidèle à son souverain et zélé pour ses intérêts. »

(2) Turenne, *Mémoires*, p. 85, raconte lui-même qu'il faillit tout perdre. Alençon lui avait confié « une forme de protestation écrite de sa main, par laquelle il décla-

et d'équipages anglais, s'étant approchée de la Rochelle pour la ravitailler, les princes résolurent de passer sur les vaisseaux pour se faire transporter en Angleterre. Leur départ déconcerterait le duc d'Anjou, dissoudrait forcément l'armée, et ferait lever le siége de la Rochelle. Alors, de l'Angleterre, appuyés sur la reine protestante, ils dicteraient leurs conditions à la cour. Ce plan magnifique eût été exécuté sans l'intervention du prudent et grave La Noue auquel on le confia. Il représenta que la Rochelle n'était pas sérieusement en danger; que ce n'était pas d'ailleurs par une désertion qu'on raffermirait les courages; qu'on n'était pas assuré des dispositions d'Elisabeth, qui, très vraisemblablement, voulait avant tout éviter la guerre directe avec la France; que l'arrivée des princes lui causerait une surprise désagréable; qu'ils s'exposaient donc non seulement à recevoir un froid accueil, mais aussi à jouer un sot rôle dans une cour à laquelle ils seraient bientôt à charge. Avec la mobilité d'esprit propre à leur âge, les jeunes princes abandonnèrent leur dessein et cherchèrent d'autres expédients.

Les préoccupations accusées par cette dernière extravagance, dominaient la conduite du duc d'Alençon. Au milieu de tous ses rêves, il voyait étinceler la couronne d'Elisabeth. Parfaitement instruit des faiblesses de la reine, il affectait un amour exalté et chevaleresque. Le 2 octobre 1572, il écrivait à La Mothe-Fénelon : « Vous ne sauriez faire chose qui me soit plus agréable que de faire toujours connaître à la reine d'Angleterre l'entière amitié et sincère affection que je lui porte; car, comme elle est si parfaite

rait les raisons de sa prise des armes, » avec ordre de la communiquer à La Noue. Il emporte le papier à son logis. Le matin venu, il le met dans sa manche entre la chair et la chemise, et, avant d'entrer chez La Noue, entre chez le duc d'Anjou. Il s'y amuse si bien qu'il oublie sa mission. Après le dîner, peu de monde restant dans la chambre, MONSIEUR commence à se jouer avec ses gentilshommes. Tout à coup il prend le bras de Turenne et sent le papier, « et me dit que c'était un poulet qui était venu de la cour, et, s'efforçant, me déboutonne ma manche et tire ledit papier. Mon danger me fit perdre tout respect; je lui sautai aux mains et lui ôtai, en lui faisant croire que c'était une lettre de femme que pour rien au monde je ne voudrais qu'il en eût vu l'écriture. »

en son endroit qu'elle peut bien dire avoir maintenant beaucoup plus de puissance sur moi et en pouvoir mieux disposer que moi-même, qui me suis dédié à la servir et lui obéir de tout mon cœur, aussi désiré-je qu'elle en connaisse et s'en persuade quelque chose. Et me sera toujours grand contentement, bien qu'il soit malaisé de lui faire par les paroles une assez vive expression, et telle qu'elle soit pour correspondre à ma vraie affection, de penser qu'elle en croie pour le moins une partie, et demeure persuadée qu'il n'y aura jamais prince en la chrétienté, qui soit plus à son commandement, et duquel elle puisse si librement disposer qu'elle fera toujours de moi (1). » Au mois de mars 1573, au moment d'entrer en campagne, il faisait demander la permission de porter les couleurs de la reine. En véritable paladin, « il la suppliait de lui permettre qu'il pût commencer sa première guerre et ses armes sous la faveur de son nom, et qu'en quelle part qu'il fût, il se pût avouer son champion, espérant que la recordation d'elle le ferait venir à bout des plus hautes et généreuses entreprises qu'il eût en son cœur et le jetterait hors des plus grands dangers (2). » Deux mois plus tard enfin, après de nouvelles protestations, il faisait annoncer par l'ambassadeur qu'il irait en Angleterre dès que le siége de La Rochelle serait achevé. Elisabeth semblait ravie des hommages publics que lui rendait le jeune prince (3). Elle relisait sans cesse les lettres passionnées qu'elle en recevait, et témoignait prendre grand plaisir à y répondre. On eût pu, il est vrai, trouver étrange qu'elle consentît, elle la reine protestante, à être la *dame* d'un chevalier qui combattait les protestants; mais elle ne s'arrêtait pas à ce scrupule. Elle aimait mieux parler de l'entrevue prochaine, et promettait de recevoir le duc « comme un empereur. » Toutefois la reine se montrait beaucoup plus froide et plus réservée sur la même question dans sa correspondance avec Char-

(1) Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon.

(2) *Ibid.*

(3) Malgré sa crédule vanité, elle n'était pas toujours dupe. L'ambassadeur lui dit un jour que le duc est malade des chagrins qu'elle lui donne par ses hésitations : — « Ce pourrait bien être, répond-elle avec un sourire, tout simplement des fatigues du siége. »

les IX et Catherine. Qu'en devait penser La Mothe-Fénelon? Intermédiaire obligé de ce double jeu, il en était aussi las qu'humilié, et, ignorant que sa cour n'était pas plus de bonne foi qu'Elisabeth, il engageait vivement Charles IX à en finir par une sorte d'ultimatum. « Tant il y a, sire, qu'il se voit clairement que la matière est si affectée en cette cour que ni ceux qui la désirent veulent qu'on la délaisse, ni ceux qui la craignent permettent qu'elle soit conclue; et l'on m'a assuré qu'on l'entretiendrait toujours en cet incertain jusques à ce que, par un langage clair et non conditionné de votre part, Vos Majestés auront contraint ladite dame de vous y répondre de même. »

Cependant le duc d'Anjou est élu roi de Pologne. Peu après, la paix est signée avec les Calvinistes de la Rochelle, à la grande satisfaction d'Elisabeth qui, dès le début de la guerre, avait proposé sa médiation.

A cette occasion, on remarque une sorte de recrudescence dans les négociations relatives au mariage. Le maréchal de Retz vient en ambassade extraordinaire à Londres; sir Randolfe est envoyé avec la même solennité à Paris. L'entrevue, projetée depuis si longtemps, est enfin décidée. Seulement il ne convient plus à la reine de recevoir le duc « comme un empereur. » Elle se rendra, « sous prétexte d'ébats et de chasse, » dans une maison de campagne voisine de Douvres. Le prince l'y rejoindra en gardant l'incognito.

Elisabeth avait pris son parti, songeant qu'après tout, une rencontre avec le duc ne l'engageant qu'à demi, elle pouvait sans péril satisfaire sa coquetterie, et voir cet admirateur qui, sans connaître sa beauté autrement qu'en peinture, brûlait d'un si beau feu pour elle. Aussi les difficultés ne vinrent plus de son côté. Elle avait déjà expédié le sauf-conduit nécessaire et se disposait à partir pour Douvres, lorsqu'une dépêche de son ambassadeur l'avertit que le duc d'Alençon n'y viendrait pas. Elle s'en montra surprise et en fut vivement contrariée. On a dit qu'elle n'avait pas lieu pourtant de s'étonner beaucoup, car peu s'en fallut qu'on ne prît sa main dans les complots qui troublaient la cour de Charles IX. Voici ce qui s'était passé :

VIII.

Le duc d'Alençon menait de front son amour et ses intrigues politiques : depuis le siége de La Rochelle, « le désir de remuer demeurait dans son esprit. » Il restait étroitement uni, au moins en apparence, avec le roi de Navarre, entretenait une correspondance secrète avec La Noue, le chef le plus influent des calvinistes, et se montrait flatté de l'opinion qui faisait de lui l'espérance de tous les factieux. Il se plaignait hautement qu'on n'eût pas songé encore à lui faire une position en rapport avec sa naissance. Ses favoris entretenaient par leurs flatteries sa vanité et son mécontentement. La reine-mère, inquiète de ses menées et de ses discours, le faisait surveiller de près, et s'efforçait, sans y réussir, d'écarter de lui ses dangereux conseillers. Elle lui demanda vainement le renvoi de La Môle et de Turenne. Ce dernier surtout inspirait de vives craintes à Catherine. Il était le neveu des Montmorency, chefs avoués du parti des Politiques. Bien qu'il n'eût encore que dix-huit ans, il montrait déjà des talents remarquables et une rare aptitude aux affaires. Impatient de prendre rang parmi les hommes d'Etat, il poussait son maître devant lui, assuré de parvenir à la suite d'un prince du sang. Il était né conspirateur. On eût dit qu'il combinait une intrigue avec un plaisir d'artiste, comme pour exercer ses facultés, certain d'avance d'en débrouiller les fils, et d'échapper, par la promptitude et la fécondité de son esprit, aux complications les plus imprévues (1).

(1) Une anecdote que Turenne conte dans ses Mémoires, peut donner une idée de sa présence d'esprit. Catherine avait placé auprès du duc d'Alençon un valet de chambre, nommé Ferrand, qui l'avertissait de tout ce que disait et faisait son fils. Un jour, le duc reçoit de La Noue une lettre fort compromettante. Le capitaine calviniste lui annonçait que tout était prêt pour un soulèvement, et qu'un grand nombre de villes étaient disposées à lui ouvrir leurs portes. Le prince, avec sa légèreté ordinaire, oublie la lettre sous son chevet. Ferrand la trouve et la porte à la reine-mère. Quelques minutes après, Turenne se présente à la porte de Catherine. Comme il entrait, une femme de chambre, dévouée au duc d'Alençon, lui dit rapidement : « On a une lettre que votre maître a perdue. » Turenne court chez le prince et

Les circonstances étaient très favorables aux entreprises des Malcontents. Charles IX, déjà mortellement atteint, traînait, dans les souffrances d'une maladie cruelle, les derniers jours d'un règne déshonoré. Son héritier, le duc d'Anjou, venait de s'éloigner à regret pour aller prendre possession de son trône de Pologne. Les protestants tenaient des assemblées séditieuses; les Politiques semblaient prêts à sortir de la neutralité; les Guise et les Montmorency s'agitaient autour du trône : tout était confusion, inquiétude, attente; chacun sentait vaguement qu'on était à une de ces heures de transition où l'audace peut tout entreprendre et tout espérer. Entraîné par ses propres passions et exalté par les discours de son entourage, d'Alençon éleva hardiment ses vues jusqu'à la couronne de France. Au retour d'un voyage à la frontière, où la cour avait accompagné le roi de Pologne, il s'arrêta à Reims, et s'aboucha avec Thoré-Montmorency qu'il fit entrer dans ses desseins. Il fut moins heureux à Chantilly, auprès du maréchal de Montmorency, chef de la famille. Ce prudent personnage, sans le détourner absolument de son but, se prononça contre l'emploi des moyens violents (1). Il l'engagea seulement à réclamer la lieutenance-générale du royaume, qu'avait possédée le duc d'Anjou, et promit d'appuyer lui-même cette demande

l'avertit. D'Alençon perd la tête et ne songe qu'à s'enfuir sur-le-champ. Le jeune favori le rassure, le calme, le fait asseoir, et lui dicte une lettre dans laquelle il dit à La Noue « qu'il trouve étrange qu'il le conviât à s'obliger des personnes pour son particulier, lui qui n'avait d'autre but qu'à servir le roi et mériter ses bonnes grâces; que lui ni ceux de la religion ne devaient être en nouvelles défiances; qu'on leur voulait tenir les promesses faites, et qu'il s'offrait de faire entendre au roi ce que c'était de leurs affaires. » Cette lettre dans sa poche, et sa leçon faite, d'Alençon va trouver sa mère, et lui dit qu'il a reçu une lettre fort singulière de La Noue. Il feint de la chercher, et ne la trouvant pas, il sort sa réponse et la fait lire à la reine, l'assurant qu'il n'y avait dans la missive perdue que les articles auxquels il répond. « La reine se contenta de cela, et fit démonstration d'y ajouter foi, d'autant que le remède fut si promptement porté, qu'elle ne pouvait s'imaginer que c'eût été un fait apesté. » *Mémoires* de Turenne, p. 90.

(1) Mémoires de Turenne, p. 98. « Il lui donna de très bons conseils, si nous les eussions su suivre... que pour lui il était son serviteur, mais qu'il ne pouvait lui promettre de monter à cheval, étant officier de la couronne. »

de tout son crédit. Catherine aperçut le danger. D'Alençon lieutenant-général, elle perdait tout pouvoir, et devenait spectatrice impuissante d'une révolution inévitable qui écarterait du trône de France son fils de prédilection, le seul être humain qu'elle eût jamais aimé. Elle employa donc tous ses efforts à faire repousser les prétentions du chef des Mal-contents, et elle y réussit. Des rumeurs étranges accompagnèrent sa victoire, et l'on persuada au jeune prince que sa mère exaspérée avait consulté le pape et le roi d'Espagne sur le projet de lui faire subir le sort de don Carlos. Le duc d'Alençon et ses amis (1) n'hésitèrent plus dès lors à recourir à la force.

La cour passait l'hiver à Saint-Germain. C'est là que les dernières combinaisons des conjurés furent arrêtées. Les Politiques et les huguenots devaient prendre les armes le 10 mars 1574. Guitry, s'avançant ce jour-là avec un corps de troupes sur Saint-Germain, recevrait le duc d'Alençon et le roi de Navarre pour les conduire à Reims. Là, ils rencontreraient le duc de Bouillon qui devait les mener dans la forteresse de Sedan, où ils seraient rejoints par Louis de Nassau avec dix ou douze mille luthériens Allemands. L'entreprise était bien conçue; elle manqua par la précipitation des calvinistes qui craignant que les princes ne revinssent sur leur décision, refusèrent d'attendre le signal convenu et éclatèrent dès la veille du premier mars. D'Alençon, pris au dépourvu, se troubla, désespéra du succès, perdit la tête. Son favori La Môle, croyant faire un coup de maître et gagner la faveur de Catherine, courut tout dénoncer. La reine mande aussitôt les princes. La nuit était venue; l'alarme était au château; les tambours des Suisses et des compagnies françaises battaient aux champs; on chargeait les bagages; les cardinaux de Lorraine et de Tournon s'enfuyaient à cheval sur Paris. Il faut lire tout le récit dans Turenne. L'au-

(1) Voir Henri Martin, tom. x, pag. 374 et suiv. « Rien de plus étrange que la composition du parti qui s'était groupé autour de ce jeune homme sans discernement et sans prudence. On y voyait pêle-mêle les plus graves personnages et la plus folle jeunesse de la cour, les hommes les plus respectables et les plus vils intrigants, les vengeurs et les bourreaux de la Saint-Barthélemy, des femmes galantes, des astrologues, des alchimistes. Catherine avait beau jeu dans ce chaos. »

dacieux Mal-content, au lieu de s'enfuir, se présente au château pour avoir des nouvelles. Dans la chambre de la reine, il rencontre le roi de Navarre qui vient à lui et lui dit : « Notre homme dit tout. » D'Alençon, en effet, enfermé avec sa mère, dénonçait lâchement tous ses complices. Turenne court prévenir son oncle Thoré, qui disparaît de Saint-Germain. En revenant, il retrouve chez le roi le duc d'Alençon qui, rassuré par ses trahisons, causait et riait avec Madame de Sauve, sa maîtresse, « comme s'il n'y eût eu rien. » En voyant entrer son favori, il s'avance et lui dit : « Je n'ai rien dit de vous sinon qu'en général vous m'aviez promis de faire tout ce que je vous dirais; mais que votre oncle s'en aille (1) ! »

A deux heures du matin, la cour quittait précipitamment Saint-Germain. Le roi était furieux contre son frère, et il ne lui pardonna jamais cette nuit d'angoisse (2). Au fond de sa litière, il s'écriait avec colère et tristesse : « Au moins s'ils eussent attendu ma mort ! Ah ! c'est trop m'en vouloir ! »

Ces faits, que j'abrège beaucoup, m'ont paru bons à rappeler, bien qu'ils n'appartiennent pas directement à mon sujet; ils servent à faire connaître le duc d'Alençon. Il n'est pas bien prouvé d'ailleurs, ainsi que je l'ai déjà dit, qu'Elisabeth ne fut pour rien dans l'échauffourée de Saint-Germain. On a peine à croire que l'ambassadeur d'Angleterre agit sans instructions formelles, lorsqu'il conseillait au duc de se mettre à la tête du mouvement prêt à éclater (3). Elle se défendit pourtant avec vivacité d'être entrée dans le complot : elle mettait, disait-elle, au-dessus de tout l'amitié du roi; si le duc était coupable, elle ne le verrait de sa vie; il fallait user de rigueur contre les auteurs de la conjuration (4).

(1) *Mémoires* de Turenne, p. 102 et suiv.

(2) Dans ses derniers moments, il demanda à voir son frère. On lui amena le duc d'Alençon. Il le repoussa du geste, et dit : « Ce n'est pas lui; qu'on cherche le roi de Navarre. » Quand celui-ci se présenta : « Voici mon frère, » s'écria le roi mourant.

(3) Voir Lingard, t. IV, p. 194, et la Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon.

(4) *Correspondance* de la Mothe-Fénelon. Dépêche du 24 avril 1574.

Quant à d'Alençon il ne se tenait pas encore pour battu par sa mère; à peine remis de son trouble, il reprit ses projets d'évasion de concert avec Henri de Navarre. Quoique surveillés de près au château de Vincennes, où la cour était venue s'établir, ils réussirent à tout préparer pour s'échapper le 9 ou le 10 avril. L'infatigable Turenne prit les devants et prépara les premiers relais. Cette fois, La Môle était d'accord avec lui, et poussait vivement son maître à la rébellion. Mais Catherine n'avait pas fermé les yeux. Le Jeudi saint, 8 avril, les deux princes furent arrêtés; les maréchaux de Montmorency et de Cossé, La Môle, Coconnas et d'autres complices subalternes furent saisis en même temps (1). Tous les coupables indistinctement subirent aussitôt un long interrogatoire. D'Alençon montra encore la honteuse faiblesse de son caractère : il se disculpa aux dépens de ses favoris. Henri de Béarn, au contraire, secondé par sa femme Marguerite, conserva une attitude ferme et digne, et tint le langage d'un homme de cœur. La Môle et Coconnas payèrent pour tous; ils expièrent sur l'échafaud la faute de s'être attachés à un maître aussi pusillanime que turbulent.

Elisabeth, en apprenant ces nouveaux détails, protesta une seconde fois contre les soupçons dont elle était l'objet. Elle parut s'intéresser au sort de La Môle, qui lui avait beaucoup plu pendant son ambassade, intercéda chaleureusement en sa faveur, et se montra ensuite très offensée du peu d'égard qu'on avait eu pour son intervention. Catherine s'excusa sur la nécessité où elle était de frapper, pour le salut du trône, les conspirateurs en sous-ordre qui cherchaient à pervertir la jeunesse de son dernier fils. En même temps, elle affirmait bien haut la parfaite innocence de ce prince qu'on avait trouvé « avoir l'inclination si droite et si vertueuse, à tout ce qui était de son devoir vers Dieu, Sa Majesté le roi et la reine, sa mère, qu'on n'y pouvait rien désirer de plus ni de mieux pour leur parfait contentement; et lui avait-on trouvé un désir qui tendait tant à acquérir honneur, avec dignité et réputation, sans blâme, qu'on pouvait dire

(1) On fit poursuivre Turenne; mais il se mit en sûreté dans une forteresse.

qu'il avait le cœur autant généreux et royal que prince qui fût au monde (1). »

Toutefois, si Catherine faisait célébrer par son ambassadeur les vertus de son fils, elle ne le gardait pas moins prudemment dans une véritable captivité. En mettant ainsi son langage en désaccord avec sa conduite, elle n'avait d'autre but, sans doute, que d'assurer l'avénement du roi de Pologne sans déshonorer le duc d'Alençon, ce qui eût rendu impossible sa candidature à la main de la reine d'Angleterre.

Elisabeth assurément ne prenait pas le change. Je ne sais pas quelle opinion elle se faisait du prince; mais, tout en détestant Catherine, elle ne laissait pas d'admirer son énergie et son intelligence politique. C'était de bonne foi, et, si on peut le dire, en fine connaisseuse, qu'après la mort de Charles IX, survenue peu après ces événements (30 mai 1574), elle félicitait la reine-mère du concours qu'elle avait obtenu pour sa nouvelle régence, de la part du roi de Navarre et du duc d'Alençon : « Ajoutant avec un sourire, lui écrivait La Mothe, que vous aviez bien donné ordre qu'ils s'en reposassent de tout sur vous. »

IX.

Henri III montra peu d'empressement à dissiper les nuages que les derniers faits avaient élevés entre les deux cours. Outre que le vainqueur de Jarnac, un des principaux instigateurs de la Saint-Barthélemy, affectait toujours une grande passion religieuse, et par cela même devait répugner aux alliances protestantes, il rendait trop cordialement à son frère la haine que celui-ci lui avait toujours témoignée, pour se soucier bien vivement de le mettre sur un trône. Peut-être aussi sentait-il tout ce qu'il y avait d'odieux à négocier un mariage à la porte des cachots où Elisabeth retenait captive une ancienne reine de France, la veuve de son frère aîné. Une extrême froideur régna donc dans les rapports des deux souverains, pendant les premiers jours

(1) *Correspondance* de La Mothe-Fénelon. Dépêche du 16 mai 1574.

du nouveau règne. Les propos, échangés par l'entremise des ambassadeurs, prirent même un tel caractère d'aigreur que la guerre sembla possible. Mais les nécessités politiques étant restées les mêmes que sous le règne précédent, Henri III, dirigé par sa mère, ne fit pas la folie de rompre; Elisabeth témoigna suffisamment, de son côté, qu'elle n'en avait nulle envie : les deux cours se rapprochèrent peu à peu d'assez mauvaise grâce. Le nom du duc d'Alençon servit une fois de plus de trait d'union : on reprit, d'abord à mots couverts, puis en termes très nets, l'éternelle affaire du mariage de la reine. Le 6 août 1575, La Mothe-Fénelon écrivait à Henri III qu'un seigneur de la cour lui avait dit confidentiellement que la reine désirait toujours voir le duc d'Alençon, qu'elle n'avait pas songé à reprendre le sauf-conduit envoyé quelques mois auparavant, et que si le roi proposait l'entrevue, la chose irait de soi. Catherine et son fils accueillirent avec empressement cette ouverture, et comme La Mothe-Fénelon, fatigué du personnage qu'il jouait depuis plusieurs années, demandait son rappel avec instance, on le remplaça par Michel de Castelnau, sieur de la Mauvissière. C'est l'auteur des *Mémoires*, qu'on a justement vantés comme une des meilleures sources historiques de l'époque. Esprit judicieux, fin et pénétrant, on le distinguait parmi les plus habiles diplomates de son siècle. Elisabeth, auprès de qui il avait déjà rempli plusieurs missions, le tenait en singulière estime.

A peine présenté (31 août), il se met à l'œuvre avec beaucoup d'activité. La reine et ses ministres, vivement pressés, semblent enfin sur le point de renoncer à toute équivoque (1). Mais un nouvel incident vient interrompre son succès. On apprend tout à coup que le duc d'Alençon, échappant à la surveillance de sa mère, s'est enfui de la cour (15 septembre 1575), pour aller se mettre à la tête d'une coalition formée par les calvinistes et les politiques. Quelques semaines après, un second courrier apporte la nouvelle de l'évasion du roi de Navarre. Les deux princes, désormais soutenus par plu-

(1) « Il travailla d'abord avec tant de succès en apparence, qu'on crut avoir sujet de craindre que cela ne réussît. » Additions aux mémoires de Castelnau, t. II, p. 696.

sieurs partis redoutables, prétendent dicter des lois à la cour. Ils s'adressent à Elisabeth pour réclamer son concours actif. Cette proposition est l'objet d'une délibération en forme dans le cabinet anglais. Les partisans de la paix entraînent la majorité, et la reine, qui partageait leur avis, se contente d'offrir sa médiation (1). Elle avait, il est vrai, envoyé de l'argent en Allemagne pour solder des reitres que le duc des Deux-Ponts devait conduire au secours des ennemis du roi. Mais son refus de prendre une part directe à la guerre, refroidit singulièrement l'ardeur de la coalition politico-protestante. Elle n'osa plus dès lors rien entreprendre de décisif. Les ambitieux qui la dirigeaient ne songèrent qu'à satisfaire leurs intérêts personnels. Le duc d'Alençon surtout, qui se jouait des principes inscrits sur son drapeau, et qui d'ailleurs éprouvait pour le roi de Navarre cette jalousie qu'une supériorité éclatante inspire toujours aux médiocrités, se laissa facilement gagner par la reine-mère. On le surfit beaucoup en payant sa défection d'un apanage qui comprit l'Anjou, le Maine, la Touraine et le Berry. (2)

Telle fut l'issue des tentatives violentes faites par le chef des Mal-contents pour réaliser la première partie du triple plan qu'il avait conçu. Il se résigne désormais à attendre jusqu'à la mort de son frère cette couronne de France qu'il avait touchée un instant de la main, et qu'il ne devait jamais saisir. Malgré le magnifique apanage qu'il a extorqué, il n'en est pas moins vaincu et tout meurtri de sa chute. Il se sent dépouillé de tout prestige à l'intérieur, car les divers partis connaissent maintenant la mesure de son esprit et la portée de son caractère. Aussi, sachant bien qu'il est jugé de tous, odieux à son frère, méprisé des protestants, dédaigné des Politiques, s'il reste encore à la tête des mal-contents, s'il continue à s'agiter, du moins il ne rêve plus de révolution dynastique, et, portant ses vues

(1) Lingard, t. IV, p. 195.

(2) Le duc d'Alençon porta désormais le titre de duc d'Anjou. Je continuerai pourtant à le désigner sous son premier nom, qui est son nom historique. Qu'on me permette de renvoyer à mon essai sur *la Réforme et la Ligue en Anjou* pour les détails relatifs à la conduite du prince dans son apanage.

à l'extérieur, il concentre tous ses efforts sur l'affaire des Pays-Bas et sur celle de son mariage.

X.

Ces deux affaires avaient d'ailleurs une corrélation étroite. Elisabeth se préoccupait beaucoup de la révolte des Pays-Bas et soutenait secrètement Guillaume d'Orange. Cependant elle avait refusé d'accepter la souveraineté du pays soulevé, pour ne pas se mettre en guerre ouverte avec Philippe II. Tout en prêtant de l'argent et des soldats au Taciturne, elle semblait désirer qu'on n'allât pas trop loin, et redouter, comme souveraine, que les Gueux ne donnassent à l'Europe l'exemple d'un peuple se relevant par l'insurrection de l'allégeance due au souverain-né. Qu'elle consentît à laisser occuper les Pays-Bas par un prince français, ce n'était guère probable. C'était là pourtant un des premiers rêves et des plus caressés du duc d'Alençon, qui en cela était secondé par sa mère, désireuse avant tout de l'éloigner de la France par un brillant établissement. Coligny, vers les derniers jours de sa vie, s'était plu aussi, dans une pensée patriotique, à ouvrir lui-même cette carrière à l'ambition du jeune prince. Depuis, des appels pressants lui avaient été adressés par les insurgés. Enfin, en 1578, les ambassadeurs wallons vinrent proposer un traité formel; d'Alençon le signa le 13 août. Il devait prendre le titre de Protecteur des Pays-Bas, et aller sur-le-champ concourir avec une armée française aux opérations de Guillaume d'Orange.

Ces nouvelles troublèrent Elisabeth. Elle voyait déjà le commerce anglais atteint dans un de ses débouchés par l'annexion des dix-sept provinces à la France, et appréhendait, en outre, que ce remaniement de la carte européenne, agrandissant démesurément les forces des Valois, n'annulât l'influence politique de l'Angleterre sur le continent. Pour détourner ce double péril, elle se hâta d'envoyer auprès de Henri III, sir Edouard Stafford, avec ordre de reprendre, en termes aussi pressants que possible, l'affaire du mariage, et de s'informer des intentions du cabinet français à l'égard des Pays-Bas. Henri III, qui n'était vraiment pour rien dans les projets de son

frère et de sa mère, rassura en partie la reine en déclarant qu'il n'avait jamais approuvé les desseins du duc d'Alençon, qu'il ne les appuierait d'aucune manière, et qu'il verrait au contraire avec plaisir la reine d'Angleterre ménager un accommodement entre Guillaume d'Orange et Philippe II.

Quoique à demi tranquillisée, Elisabeth crut bon de continuer les pourparlers trompeurs si souvent repris et interrompus. Stafford, qui était peut-être dupe lui-même, parla avec un tel accent de franchise, que Catherine fut ébranlée et ajouta foi aux déclarations qu'il transmettait. De concert avec son fils qui, malgré l'opposition du roi, venait d'entrer en Flandre, elle envoya à Londres un gentilhomme, nommé Simier, pour convenir définitivement d'une entrevue et élaborer un projet de contrat.

Simier était un des confidents du duc d'Alençon. Il prenait rang dans la faveur du maître peu après le célèbre Bussy, qu'il remplaça l'année suivante dans le gouvernement de l'Anjou. On le citait parmi les plus brillants gentilshommes de l'élégante cour des Valois. La distinction de sa personne, l'urbanité de ses manières, la spirituelle gaîté de son langage, et cet art exquis de déguiser suffisamment les flatteries les plus audacieuses, faisaient de lui un type accompli du courtisan (1). Elisabeth qui, désirant voir le maître, avait fait quelque difficulté de recevoir le mandataire, tomba bientôt sous le charme de la grâce française. Elle ne dissimula pas le plaisir qu'elle prenait à s'entretenir avec Simier. Elle l'admettait à toutes ses réunions intimes, lui accordait des audiences secrètes, et s'abandonnait volontiers en sa présence à sa vivacité naturelle. Mille bruits en coururent. Les courtisans s'alarmèrent de la faveur de l'étranger; Hatton et Leicester surtout laissèrent voir leur dépit. Le dernier avait tenu dans l'affaire du mariage une conduite fort étrange. Il s'y était montré assez publiquement favorable, jusque-là qu'il avait donné, comme nous l'avons vu, à La Mothe-Fénelon, les conseils qui la pouvaient faire réussir. Cependant au fond, il ne craignait rien tant que

(1) Il était « *amatoriis levitatibus, facetiis et aulicis illecebris exquisite eruditus.* » Camden, cité par Lingard, t. IV, p. 204.

le succès du prince français qui lui eût fait perdre, avec tous ses droits sur le cœur d'Elisabeth, la haute position qu'il avait à la cour. Les nombreuses lettres où notre ambassadeur réclame des « sommes notables, » me semblent expliquer parfaitement les contradictions de Leicester. Mais lorsqu'il vit Elisabeth prêter une oreille si complaisante aux discours de Simier, il craignit que le danger, dont il s'était joué jusqu'alors, ne devînt sérieux, et, oubliant l'argent qu'il avait reçu et les engagements qu'il avait pris, il fit agir tous ses ressorts contre la France. Ses insinuations perfides n'arrêtant pas les progrès du gentilhomme français, il perdit toute modération, et, devant la cour entière, il éclata contre Simier, l'accusant d'abuser, pour capter la raison de la reine, de philtres et de sortilèges. Elisabeth, bien loin d'être choquée des insolences du favori, se sentait secrètement flattée de ses emportements, qu'elle attribuait à la jalousie d'un amant malheureux. Après tout, n'avait-elle pas encouragé elle-même, et de la façon la moins équivoque, les espérances les plus hardies du téméraire courtisan? Simier de son côté ne s'effraya pas des attaques furieuses de son adversaire. Il avait dans la main un moyen infaillible pour le perdre sans retour. Leicester, qui affectait le rôle d'amant tragique, et semblait se consumer, dans une attente douloureuse, aux pieds de la reine dont il espérait la main, n'était même pas libre de sa personne, car il avait secrètement épousé la veuve du comte d'Essex. La reine ignorait tout. Simier lui révéla le fatal secret. Elisabeth, frappée à la fois dans son cœur et dans son orgueil, ne sut pas dissimuler sa douleur et laissa éclater sa colère. Elle chassa de la cour Leicester, parla même de l'envoyer à la Tour. La généreuse intervention du comte de Sussex, rival de Leicester, ramena la reine au sentiment de sa propre dignité, et sauva peut-être la tête de l'amant infidèle. Il reçut ordre de se rendre à Greenwich, et il lui fut interdit de reparaître à la cour (1).

Le courtisan disgracié ne tomba pas sans protestations. Il osa

(1) La reine se défendit d'avoir jamais eu la pensée d'épouser Leicester. « Quoi! disait-elle à une de ses dames d'honneur, me serais-je oubliée au point de préférer aux premiers princes de la chrétienté un misérable serviteur que j'ai élevé moi-même au rang qu'il occupe! » Lingard, t. IV, p. 204.

même proférer de violentes menaces contre Simier. On raconta qu'il avait fait venir un garde-du-corps de la reine à Greenwich, et lui avait offert de l'argent pour tuer l'envoyé français. Leicester trouva en outre des auxiliaires dans les chaires anglicanes. De tout côté, les prédicateurs criaient au danger de l'Eglise, et cherchaient à soulever les masses contre le mariage catholique. Elisabeth réduisit les énergumènes au silence, et, par une proclamation spéciale, déclara qu'elle prenait sous sa protection tous les membres de l'ambassade française, les offenses qui leur seraient faites devant être considérées comme personnelles à la reine. Quelques jours après, la cour se promenait en bateau découvert sur la Tamise. L'ambassadeur était assis auprès d'Elisabeth avec quelques gentilshommes français et anglais. Un coup de feu éclata tout à coup et une balle perça le bras du rameur le plus voisin de Simier. Le coupable avait été reconnu, arrêté et chargé de fers. On l'amena sur-le-champ devant Elisabeth. Il affirma avec beaucoup d'énergie que son arme n'avait été déchargée que par suite d'un simple accident. La reine le crut ou affecta prudemment de le croire, pour ne pas ajouter à l'irritation des esprits, et ordonna de le mettre en liberté. Puis se tournant vers le favori du duc d'Alençon : « Je ne puis croire, dit-elle, de mes sujets, que ce qu'un bon père doit croire de ses enfants. » Elle fit plus encore : elle se laissa toucher par les adroites flatteries que Leicester lui adressait de sa prison, et quelques semaines après, le favori, chassé avec tant d'éclat, reparut à la cour, où il ne tarda pas à reconquérir son crédit.

Simier se flattait d'avoir renversé tous les obstacles. Cependant sa mission se prolongeait depuis plusieurs mois sans avoir abouti au mot décisif. Fatigué enfin des retards, il demanda nettement une réponse affirmative ou négative. Elisabeth, mise dans l'impossibilité d'éluder davantage, déclara qu'elle ne consentirait jamais à épouser un homme qu'elle n'avait jamais vu.

Cette réponse, transmise au duc d'Alençon, mit fin à ses hésitations. Dans toutes ses lettres, il annonçait, en termes de plus en plus passionnés, son ardent désir de voir la reine; mais il se disait retenu en France par la volonté de son frère et de Catherine qui, dans la crainte de voir bafouer un prince du sang, ne voulaient permettre

cette démarche éclatante que comme une simple formalité et après avoir arrêté les termes du contrat. Les succès de Simier importunaient aussi le frère du roi. Entouré d'hommes peu délicats, faisant bon marché lui-même de l'honneur et de la moralité, il était obsédé de soupçons sur le désintéressement de son mandataire; et certes les bruits répandus par les chroniqueurs de cour sur les capricieuses fantaisies du cœur d'Elisabeth n'étaient pas de nature à rassurer sa jalousie! Au mois de septembre 1579, il prit tout à coup son parti et s'embarqua pour l'Angleterre. La cour était en ce moment à Greenwich; le prince s'y présenta à l'improviste, comme un héros des romans chevaleresques. La reine fut vivement touchée. La hardiesse, l'imprévu de sa démarche, colorèrent le jeune prince de je ne sais quelle teinte poétique qui fit disparaître les ravages exercés sur sa figure par la maladie. Il était d'ailleurs jeune, aimable, empressé, flatteur; on le trouva charmant. Le duc s'enivra lui-même de son triomphe. Il oublia qu'Elisabeth avait quarante-six ans, et ne la vit plus qu'à travers le prestige dont l'entouraient la puissance, la gloire, la popularité, rehaussées par un esprit vif et enjoué et par cette grâce savante que le temps n'altère pas : il s'éprit d'une véritable passion.

Au bout de quelques jours d'une cour assidue, d'Alençon partit, assuré désormais du dénouement prochain de cette longue aventure. De retour au Louvre, il laissa déborder sa joie et son amour. Il ne tarissait pas sur les mérites de la reine : son enthousiasme éclatait dans ses discours et dans sa correspondance; il en était même, en quelque sorte, transfiguré. « Quelques-uns, écrivait à Castelnau le secrétaire d'Etat Villeroy, pensaient du commencement qu'il fût plus amoureux du royaume que de la personne; mais il fait bien paraître maintenant le contraire : et me semble qu'il a rapporté de ce pays-là un certain air en sa contenance et au visage qui le rend beaucoup plus agréable... »

La passion d'Elisabeth était plus contenue.

ERNEST MOURIN.

(La fin à une prochaine livraison).

LE JANSÉNISME

ET

LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Tout le monde a lu avec un vif intérêt dans la *Revue de l'Anjou et du Maine*, livraison de Novembre, un article de M. l'abbé H. Bernier, portant pour titre : *Etude sur le jansénisme*. L'objet de cet article était des plus graves; et l'on ne saurait qu'applaudir à l'heureuse idée qu'a eue l'auteur de venir au secours de tant de gens auxquels manque entièrement la vraie théorie du jansénisme, et qui, faute de définitions saines et exactes, sont exposés à accepter mille erreurs dans la lecture des livres en si grand nombre qui ne traitent qu'en passant de cette hérésie et des débats auxquelles elle donna lieu. Nos livres modernes regorgent de notions fausses sur cette grande controverse; des méprises de tout genre s'y rencontrent à chaque page; des confusions risibles s'y trouvent mêlées à des injustices violentes; en fin de compte, on ignore ce que c'est que le jansénisme, et pourtant il est convenu d'en parler toujours avec bienveillance, quand ce n'est pas avec admiration.

Le livre de M. Sainte-Beuve sur Port-Royal, les célèbres monographies de M. Cousin, les publications de manuscrits inédits, les réimpressions avec luxe des livres des docteurs du parti, sans parler

Bernier, et qui sont, au jugement de Bossuet, toute la substance du livre de Jansénius. Dans leur lettre au pontife, les prélats professaient hautement l'infaillibilité romaine, et confessaient que les décisions du pape, en matière de foi, « jouissent dans toute l'Eglise » d'une autorité *divine* et *souveraine*, soit que les évêques aient ex- » primé leur sentiment dans leurs lettres, soit qu'ils l'aient passé » sous silence. » Après le nuage passager de 1682, il est beau d'avoir vu l'Eglise de France, lors de la définition du dogme de l'Immaculée Conception, en 1854, unanime à recevoir dans une soumission parfaite et immédiate l'oracle apostolique, qui inscrivait *parmi les vérités révélées de Dieu* une croyance pour laquelle tant de savants et pieux personnages avaient jugé que Rome eût fait assez, en la reconnaissant simplement *comme une doctrine de l'Eglise catholique*.

La sollicitude des pontifes romains, pour la France menacée de perdre la foi par les artifices du néo-calvinisme, ne se borna pas à la proscription des cinq propositions de l'évêque d'Ypres. La secte tenta d'éluder le coup qu'elle avait reçu, en mettant en avant la *distinction du fait et du droit;* ce fut en vain. Alexandre VII lui enleva ce misérable subterfuge, en publiant le célèbre formulaire dont la signature fut imposée aux pasteurs des peuples et aux docteurs de la science sacrée, dans toute la France. Bientôt, le parti inventa une nouvelle manœuvre, ce fut de réduire à un *silence respectueux* la soumission due au Siége apostolique, dans les questions de *fait dogmatique*. M. l'abbé Bernier, par ses excellentes explications, a su mettre à la portée de tous ses lecteurs la solution de la difficulté qu'avaient élevée les jansénistes à ce sujet. Clément XI, par la bulle : *Vineam Domini Sabaoth*, renversa ce dernier rempart de la secte qui dès lors fut réduite à se montrer à découvert. D'ailleurs, ses progrès étaient immenses; elle était représentée partout; le règne de Louis XIV tendait à son déclin, et le parti prévoyait une de ces régences qui, en France, ont toujours été marquées par l'affaiblissement du pouvoir et par des troubles. Ce fut alors que le P. Quesnel donna sa fameuse édition des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, qui devint comme l'arche sainte de la secte, et remplaça avec avantage le lourd in-folio latin de Jansénius. Le livre était rédigé avec une

rare habileté, et la crudité du dogme janséniste s'y dissimulait souvent sous des phrases d'une onction affectée. Clément XI vit le péril, et, par une nouvelle Constitution qui commence par les mots : *Unigenitus Dei filius,* condamna cent-une propositions du livre des *Réflexions morales,* et proscrivit le livre lui-même sous les peines spirituelles les plus sévères. Cette bulle fut le coup de grâce pour le jansénisme; il se débattit violemment, mais ce fut pour succomber sans retour. La bulle : *Auctorum fidei,* dirigée par Pie VI, en 1794, contre le jansénisme italien, ne regardait déjà plus la France, dans la partie où elle condamne les derniers développements du système de l'évêque d'Ypres; mais elle censurait très à propos les théories que la secte avait répandues dans notre pays sur la constitution de l'Eglise, et qui portaient à ce moment leurs tristes fruits dans le schisme qui désolait nos contrées.

Ce fut donc d'abord à la vigilance et à l'intervention de l'autorité du Saint-Siége que l'Eglise de France dut de ne pas voir l'ivraie étouffer la bonne semence dans son sein. Notre épiscopat s'associa aux efforts de son chef, en appliquant presque partout avec vigueur les constitutions apostoliques. Je dis *presque partout;* car il y eut constamment, à toutes les phases du jansénisme, quelques évêques français publiquement livrés à la secte, et d'autres plus nombreux, mais moins déclarés, et dont les sympathies n'étaient un mystère pour personne. Nonobstant ces entraves, les assemblées du clergé firent leur devoir, et à mesure que les décrets des Souverains Pontifes arrivaient de Rome, elles les promulguèrent solennellement dans le royaume, et tracèrent la marche aux évêques diocésains. La cour seconda avec zèle les volontés du Saint-Siége. Par un mélange de force et de prudence, elle assura l'exécution des bulles, comme il convenait dans un royaume très chrétien dont les rois, au jour de leur sacre, faisaient le serment d'extirper les hérésies. Il y avait bien des intrigues à déjouer, à vaincre bien des obstacles qui provenaient de ce que l'on appelait les maximes françaises, maximes dangereuses dont la secte avait fait son palladium. Il faut même reconnaître que la cour, sous Louis XV, se montra trop craintive à l'égard des parlements qui, de bonne heure, avaient embrassé la cause du jan-

sénisme; et ce fut une maladresse politique des plus graves, en même temps qu'une faute, au point de vue de la foi.

Mais il ne suffisait pas, pour l'extinction de l'hérésie, que les jugements apostoliques fussent publiés en France et enregistrés comme lois de l'Etat. La secte avait infiltré partout son esprit, et sous toutes les formes elle tendait ses piéges aux fidèles. Ses adeptes étaient nombreux, considérés; ses livres inondaient le pays, et l'on pouvait d'autant plus difficilement échapper à ses embûches que, bannissant tout caractère visible d'hérésie, elle s'était fait une règle fondamentale de ne jamais rompre le lien extérieur de communion avec l'Eglise. Pour déjouer ses plans de séduction, il fallait à l'Eglise de France une institution vigilante, courageuse et dévouée aux intérêts de la foi, une institution possédant en même temps la science, le zèle, le crédit, capable en un mot de tenir tête à cet adversaire aux cent bras qui menaçait l'orthodoxie dans tout le royaume. Cette institution ne fit pas défaut : elle fut sous les armes dès le premier jour de la lutte; et si plus tard elle dut succomber sous les coups des ennemis qu'elle s'était attirés par son indomptable courage, du moins elle put prévoir, en tombant, que le jansénisme, grâce à ses efforts, s'en allait achevant ses destinées. Cette institution, qui a si dignement mérité de la foi catholique, s'appelle la Compagnie de Jésus.

Dieu l'avait donnée à son Eglise, ainsi que nous l'enseigne la sainte liturgie en la fête de saint Ignace, pour tenir tête à la grande hérésie du XVIe siècle; on ne doit donc pas être surpris qu'elle ait trouvé en elle l'énergie dont elle fit preuve, pendant plus d'un siècle que dura la lutte contre les novateurs qui ramenaient les affreux systèmes moyennant lesquels Luther et Calvin en étaient venus à faire Dieu auteur du mal. Et quel profit mondain les jésuites avaient-ils à recueillir dans une lutte qui leur attirait sur les bras tous les partisans et les fauteurs de la secte, c'est-à-dire le public à la mode, les gens de lettres, les cours de justice, un nombre immense de personnes pieuses, mais séduites, auxquels ils étaient désignés sans retour comme les suppôts de l'hérésie de Pélage et les corrupteurs de la morale? S'ils eussent été mus par l'intérêt, n'a-

vaient-ils pas tout à espérer au contraire, en livrant leur influence si étendue à un parti qui cherchait de toutes parts des auxiliaires, et qui leur eût ménagé mille triomphes.

Les jésuites firent tout autrement : ils se dévouèrent à la cause de la foi. Confesseurs de nos rois, ils leur firent comprendre la nécessité de soutenir les décisions de Rome; prédicateurs, directeurs, ils répandirent en tous lieux les saines maximes; théologiens, controversistes, ils lancèrent dans le public de nombreux ouvrages pour combattre l'erreur et prémunir les fidèles; éducateurs de la jeunesse, ils l'initièrent au vrai christianisme qui repose sur ces deux bases inviolables : la miséricorde infinie du Christ mort sur la croix pour tous les hommes, et la liberté humaine lésée, mais non détruite par le péché; secourue, mais non anéantie par la grâce.

Nous sommes trop loin aujourd'hui de cette lutte gigantesque pour ne pas la considérer avec impartialité. Les croyants, heureux héritiers des dogmes sauvés par tant de combats, doivent, s'ils sont justes, garder reconnaissance à ceux qui encoururent tant de haines pour maintenir la foi orthodoxe dans notre patrie. Ceux qui n'ont pas le bonheur d'être catholiques, ne seront qu'équitables s'ils acceptent avec une certaine défiance les rapports qui leur arrivent par les mémoires et les écrits de toute sorte qu'enfanta contre les jésuites une société au sein de laquelle le jansénisme fut si longtemps non seulement une mode, mais une recommandation. Quoi qu'on dise, quoi qu'on répète, la Compagnie de Jésus combattit résolument pour la notion même d'un Dieu juste, et pour la responsabilité humaine. Il faut être aveugle volontaire pour ne le pas voir, et pour réduire l'action de ce corps respectable à une prétendue conspiration contre toute morale. A la distance où les années nous ont placés, nous voyons au contraire que jamais la morale ne courut un plus grand péril que lorsque l'on entendit prêcher, et que l'on vit se propager l'étrange système au moyen duquel Jansénius enlevait à l'homme la liberté de ses actes, et le comparait à une balance dont les plateaux s'abaissent ou s'élèvent irrésistiblement, selon que le poids est placé dans l'un ou dans l'autre par une volonté étrangère. Il est trop tard pour nous parler des casuistes faciles, quand nous

savons, et nous sommes à même de le vérifier, que les auteurs des Provinciales ne se gênaient pas de citer à faux; et il est inutile de faire tant de bruit de la théorie d'Escobar, quand il est reconnu que les plus graves docteurs du parti donnèrent à leurs adeptes le conseil de garder avant tout leurs bénéfices, et de signer rondement le formulaire, tout en demeurant convaincus que le formulaire contenait une injustice et une erreur. Mais telle est aujourd'hui la préoccupation, la légèreté d'un grand nombre de personnes, que, peut-être, plus d'un lecteur croira rêver en lisant ces lignes, tant elles diffèrent de tout ce qu'il a lu jusqu'ici. Je ne puis entreprendre, dans cet article, de donner l'histoire complète et détaillée du jansénisme et de la Compagnie de Jésus; mais je puis encore ajouter un trait : ce sera de dire que Fénelon pensait comme moi sur le jansénisme et sur ses menées; qu'il apprécia comme moi le rôle des jésuites dans cette longue querelle; enfin qu'il fut l'un des instigateurs de la bulle *Unigenitus* et l'ami du P. Le Tellier, auquel il adressa de son lit de mort la dernière de ses lettres, toute remplie de ses sollicitudes à l'endroit de la secte qu'il avait si vivement et si éloquemment combattue, durant tout le cours de son épiscopat.

Il faut, au reste, que les préjugés contre les jésuites dans leurs luttes avec la secte de l'évêque d'Ypres soient bien profondément enracinés, puisque M. l'abbé Bernier lui-même a cru devoir leur payer son tribut, dans l'article même dont je fais l'éloge. J'avoue que j'ai été quelque peu étonné, en lisant les lignes suivantes : « Le zèle » des jésuites ne parut ni assez pur, ni assez mesuré; et l'on peut » croire qu'ils avaient à cœur de faire triompher le système sur la » grâce, inventé par leur père Molina, autant, tout au moins, que » d'abattre une erreur opposée à la foi. » Il y a longtemps, en effet, que les jansénistes ont prétendu que les jésuites, en leur faisant une si rude guerre, n'avaient d'autre but que de faire prévaloir le molinisme; mais que M. le chanoine Bernier me permette de lui demander si jamais les jansénistes ont pu parvenir à prouver leur assertion? Où, en quel lieu, en quelle circonstance, les jésuites ont-ils exigé de qui que ce soit la profession du molinisme, pour le reconnaître catholique? Tout ce que je sais, c'est que les jansénistes ont dit et répété

sur tous les tons que la bulle *Unigenitus* était une bulle moliniste. A ce compte, M. l'abbé Bernier, qui la regarde comme une règle de foi, permettra bien, sans doute, aux jésuites de la soutenir, en dépit de la mauvaise humeur des sectaires qui la repoussaient. Il était bien libre aux jésuites d'être molinistes dans leurs écoles, comme à d'autres d'être thomistes dans les leurs; mais prétendre qu'ils ont voulu imposer le molinisme comme une doctrine obligatoire, c'est une accusation banale que M. Bernier répète sur la foi d'autrui; mais j'ose le mettre au défi de l'appuyer sur des faits.

Lisons la suite : « Leur zèle, qui eut dès le principe les caractères » de l'esprit de corps, n'hésita pas à opposer intrigues à intrigues, et » il eut trop souvent les allures de l'esprit de parti. » M. l'abbé Bernier oublie ici un peu trop, ce semble, la situation critique dans laquelle se trouvait l'Eglise de France, lorsque le jansénisme éclata dans son sein; autrement, s'il s'en souvenait, il reconnaîtrait le service immense que les jésuites rendirent à cette Eglise, par cela même qu'ils étaient en mesure de mettre à sa disposition tous les services que peut rendre un corps puissant, organisé et fortement attaché à la foi orthodoxe. M. Bernier prononce le mot d'*esprit de parti*, à propos des jésuites; on pourrait dire qu'il est peu généreux, après la victoire, d'insulter ceux à qui on est redevable; mais j'aime mieux rappeler ici la phrase de l'abbé de Rancé au sujet de la mort d'Antoine Arnauld : « C'est une grande perte pour le parti (jansé- » niste); heureux qui n'en a pas d'autre que celui de Jésus-Christ et » de son Eglise! » Quel était donc le parti des jésuites, dans ces querelles? M. Bernier le reconnaîtra certainement comme moi : celui de la soumission aux décisions du Saint-Siége. Or, n'est-ce pas là « le parti de Jésus-Christ et de son Eglise? » Que M. le chanoine Bernier fasse comme l'abbé de Rancé; qu'il réserve l'épithète de *parti* pour le jansénisme, il sera dans le vrai et dans les convenances.

Je ne le trouve pas juste non plus, quand il nous dit que les jésuites « opposèrent intrigues à intrigues. » De bonne foi, n'est-ce pas être par trop désintéressé dans une question où il s'agit après tout de la stricte orthodoxie? Selon M. le chanoine Bernier, les jansénistes furent des intrigants et les jésuites d'autres intrigants;

c'est bientôt dit; mais analysons un peu les intrigues de part et d'autre. Dans des questions qui touchaient à la foi, premier bien d'une nation chrétienne, les jésuites, qui prenaient la chose au sérieux, ont usé de leur influence pour éclairer la religion du prince, et l'engager à donner l'appui de son autorité à des décisions religieuses qui devaient rendre la paix au royaume, en tranchant de vives controverses; ils ont veillé, autant qu'ils l'ont pu, au choix des évêques, et travaillé à écarter de l'épiscopat les sujets suspects de rébellion à l'égard des sentences doctrinales de Rome devenues lois de l'Etat; ils ont démasqué un grand nombre de gens qui s'avançaient vers les places, dans l'intention d'y servir le parti; ils ont averti l'autorité assez à temps pour empêcher la publication d'écrits incendiaires, et contraint les jansénistes à imprimer leurs livres en Hollande; ce qui ne les empêchait pas d'en inonder la France. Mais n'ont-ils pas obtenu çà et là quelques lettres de cachet? Cela a pu arriver. Je ne loue pas ce mode de police; mais c'est à l'ancien régime qu'il faut s'en prendre et non aux jésuites. On sait que les familles mêmes, et les plus honorables, ne se faisaient pas faute de recourir à ce moyen contre des membres qui faisaient leur déshonneur.

Il est des personnes qui s'étonnent toujours, lorsqu'elles entendent parler de répression, en matière de doctrines religieuses; elles oublient sans cesse qu'il fut un temps où la religion catholique était la loi fondamentale du royaume. Sans doute, il eût été fort à souhaiter que l'on eût procédé contre les délinquants autrement que par lettres de cachet; mais il n'y avait que deux moyens, l'un et l'autre fort peu du goût des personnes dont je parle : le jugement par les tribunaux séculiers; c'est un peu dur pour la liberté de penser; le jugement par un tribunal ecclésiastique; mais c'est l'Inquisition; le nom seul ferait fuir. On en était donc réduit aux lettres de cachet, et tout le monde sait que saint Vincent de Paul y recourut contre Saint-Cyran, le fondateur du jansénisme en France. Que les jésuites aient pu avoir recours quelquefois au même moyen contre certains adeptes plus remuants du parti, je ne l'affirme ni ne le nie; en tout cas, l'histoire de Saint-Cyran à la Bastille n'a ni arrêté l'essor des

œuvres sublimes de saint Vincent de Paul, ni entravé sa canonisation. Cela prouve du moins qu'il est permis de conserver quelqu'estime pour un homme qui, à cette époque, aurait cru devoir éclairer l'autorité sur les menées de quelque dangereux sectaire.

Voilà pour les intrigues des jésuites; mais celles des jansénistes, qui pourrait entreprendre de les raconter? D'abord l'existence même du parti, fut-elle jamais autre chose qu'une intrigue? Des gens qui voulaient à toute force se faire passer pour membres d'une Eglise qui anathématisait leurs doctrines et excommuniait leurs personnes; des gens dont tout l'effort fut employé, durant plus d'un siècle, à faire illusion aux fidèles en feignant une soumission qu'ils n'avaient pas, à éluder par toute sorte de subtilités les jugements de l'Eglise; des gens qui savaient signer les formulaires de doctrine, sans croire un mot de ce qu'ils signaient; des moralistes sévères qui recrutaient leur parti jusque dans les rangs des personnes les plus tarées de la cour et de la ville, et poursuivaient leurs adversaires avec toutes les armes, depuis la calomnie des *Provinciales* jusqu'au vaudeville et à la chanson; qui, durant plus de quarante ans, ont pu déjouer toutes les mesures de la police du royaume qui cherchait à saisir les presses d'où sortait l'infâme gazette intitulée : *Nouvelles ecclésiastiques;* qui ont su se ménager constamment dans l'épiscopat français des adhérents déclarés et des fauteurs secrets; dans les corps religieux, et dans les facultés de théologie, surtout dans la Sorbonne, un nombre toujours considérable de partisans dévoués; qui, pour dernier terme à leurs efforts, ont pu, malgré les sympathies du roi et de toute sa famille, malgré les actives et courageuses réclamations de l'épiscopat, procurer en France la suppression des jésuites, en attendant le jour où leurs émissaires en Portugal, en Espagne, à Naples, en Toscane, dans les Etats de l'Autriche, produiraient le même résultat. Qu'on feuillète seulement quelques années de leurs *Nouvelles ecclésiastiques,* et que l'on dise, après cela, si jamais association a su réunir plus de moyens d'intrigue sur une plus vaste échelle. Je dirai mieux encore; aujourd'hui que le parti est mort, que ses restes ne comptent plus, son intrigue lui survit et plane encore sur nous. Les préjugés qu'elle a répandus vivent tou-

jours, et des milliers de personnes, sans se douter le moins du monde qu'elles sont indignement jouées, croient et répètent avec une rare simplicité que les doctrines de Port-Royal étaient favorables à la liberté, tandis que celles des jésuites ne tendaient qu'à l'abaissement de l'homme. Véritablement, M. le chanoine Bernier n'a pas réfléchi, quand il nous dit que les jésuites « ont opposé » intrigues à intrigues. »

Non, les jésuites n'étaient pas de force à lutter en fait d'intrigues contre de tels maîtres; ils ont combattu vaillamment pour la bonne cause, et ils sont tombés avec gloire. Rome leur a rendu la vie, aux applaudissements de l'Eglise entière; et maintenant qu'ils revivent, ils sont en droit de demander que l'on soit enfin juste envers leurs pères, que l'on se souvienne des périls de la foi au XVIIe et au XVIIIe siècles, de tant d'efforts généreux pour sauver les premiers principes du dogme et de la morale, et qu'enfin on ne se scandalise pas au sujet des calomnies dont on les a couverts, puisque le Maître a annoncé à ses disciples qu'ils seraient calomniés, et même que leur nom deviendrait une injure.

Il va sans dire que nous n'avons point à nous occuper ici des infiniment petits, et que les anecdotes vraies ou fausses, que l'on rencontre dans les Mémoires, n'ont pas le droit d'être mises en ligne de compte. En traçant tout à l'heure le portrait de la vaste intrigue janséniste, je n'ai point fait appel à l'anecdote, quelle que soit la richesse du sujet sous ce rapport; dans une lutte corps à corps qui a duré plus d'un siècle, il est permis de faire abstraction des épisodes. Jugeons l'ensemble et la moralité du combat, c'est tout ce qu'il est possible de faire; à ce point de vue, le seul équitable, le seul sensé, la cause des jésuites n'a rien à craindre. Mais voyons ce que M. Bernier trouve encore à reprocher à leur compagnie. « Ils com- » promirent la cause de la bonne doctrine et de l'Eglise, tout en la » défendant, parce qu'ils passionnèrent la défense; ils la compromi- » rent encore plus, peut-être, en l'identifiant et en la confondant » avec leur cause propre; car on se porta comme janséniste, pour » n'être pas soupçonné de favoriser les casuistes relâchés. » Arrêtons-nous ici un moment. Selon M. l'abbé Bernier, les jésuites ont

« passionné » la défense de la foi. Cela veut dire, sans doute, qu'ils n'ont pas défendu avec une froide modération le symbole chrétien attaqué par les jansénistes, et les décisions par lesquelles le Saint-Siége vengeait le dogme et la morale de l'Evangile. Franchement, faut-il leur en faire un sujet d'accusation? J'hésiterais, pour ma part; car j'aurais peur d'attaquer en même temps les Pères de l'Eglise qui étaient non seulement de grands docteurs, mais des saints, et qui ont si souvent, comme leurs écrits et comme leurs actes en portent la trace, « passionné » la défense de la foi. Et pourquoi donc la « passion » a-t-elle été donnée à l'homme, sinon pour défendre les intérêts de la vérité? Vous aurez beau faire, l'homme se passionnera toujours pour quelque chose, si ce n'est pas pour la vérité, ce sera pour l'erreur; la modération, quand la vérité est en jeu, est proche parente de l'indifférence; et j'engage M. Bernier, si (ce que je ne pense pas) il en avait besoin, à méditer cette sentence pratique que saint Augustin propose aux défenseurs de l'orthodoxie : *Non ita arrogantia caveatur, ut veritas deseratur;* ce qui veut dire, à mon sens : « Le fond avant tout, la forme après. »

Mais, ajoute M. Bernier, « les jésuites ont identifié leur cause avec « celle de la bonne doctrine et de l'Eglise. » — Où et comment, s'il vous plaît? Ont-ils écrit quelque part, dans les nombreux ouvrages publiés par eux à cette époque, qu'un homme, qui acceptait la condamnation des cinq propositions, le formulaire et la bulle *Unigenitus*, était encore obligé, pour être pleinement orthodoxe, à signer l'engagement d'être dévoué à la Compagnie? Je ne connais pas d'autre moyen cependant d'identifier la cause des jésuites avec celle de la foi? Déjà j'ai signalé plus haut cette autre calomnie répétée par tout le monde, que les jésuites exigeaient la profession du molinisme, sous peine de n'être pas reconnu pour orthodoxe; prétendre qu'ils identifiaient leur cause avec celle de la foi, est une assertion tout aussi impossible à justifier. Maintenant que, dans la pensée des catholiques, l'idée de la Compagnie de Jésus se soit unie à celle de l'orthodoxie, je n'ai garde de le nier; et c'est une assez belle récompense du zèle que les jésuites ont constamment déployé, contre leurs intérêts mêmes, à combattre le néo-calvinisme. Ceci est

toujours arrivé dans l'Eglise, et arrivera toujours. Au IVe siècle, quiconque était pour le Consubstantiel était pour Athanase, et quiconque détestait Athanase était réputé détester le Consubstantiel. M. l'abbé Bernier n'ignore pas non plus que, dans le temps du Gallicanisme, on identifiait la cause de cette doctrine avec le nom de l'illustre auteur de la *Défense de la Déclaration;* ainsi, il faut s'y résigner, les noms propres s'identifient d'eux-mêmes avec les doctrines, et M. l'abbé Bernier, qui a si doctement exposé les dangers de l'erreur janséniste, doit, quand il y réfléchit, tenir à honneur pour les jésuites de s'être trouvés identifiés avec la doctrine opposée à cette erreur.

Ce que M. Bernier ajoute, que « l'on se porta comme janséniste, » pour n'être pas soupçonné de favoriser les casuistes relâchés, » est-il fondé en fait? Il est vrai que l'habileté du parti de Port-Royal parut merveilleusement dans la diversion qu'il sut faire si à point par la publication des *Provinciales;* mais est-ce à dire pour cela que le parti ne se grossit que de gens sérieusement effrayés de la corruption dont les jésuites menaçaient la morale? Ces clameurs contre les casuistes étaient-elles donc de si bonne foi? M. le chanoine Bernier ne nous fera pas croire que le Coadjuteur, que tant d'hommes à bonnes fortunes, tant de femmes connues par leurs galanteries, se donnaient à la cause de Port-Royal par pur amour de l'austérité chrétienne. Le fait est que les solitaires s'arrangeaient fort de ces recrues qui fondaient solidement le parti, et qu'ils n'étaient pas exigeants. Arnauld d'Andilly sentait son homme de cour, et s'arrangeait fort d'une conquête telle que celle de la marquise de Sablé. Racine, qui connaissait le dessous des cartes, nous en a dit assez dans un jour d'épanchement. M. Bernier a lu les lettres de ce grand poète sur les *Imaginaires;* il sait que c'est là que l'on trouve les secrets du coin du feu. « Qu'une femme fût dans le désordre, dit l'il- » lustre élève de Port-Royal à ses anciens maîtres, qu'un homme » fût dans la débauche, s'ils se disaient de vos amis, vous espériez » toujours de leur salut; s'ils vous étaient peu favorables, quelque » vertueux qu'ils fussent, vous appréhendiez toujours le jugement » de Dieu pour eux. » Ainsi, d'après le témoignage de Racine, con-

firmé d'ailleurs par les mémoires du temps, on pouvait se décider pour Port-Royal et contre les jésuites, tout en restant « une femme » dans le désordre » et « un homme dans la débauche. » La mode, l'esprit d'opposition, aidaient à recruter le parti; et la crainte d'être « soupçonné de favoriser les casuistes relâchés, » n'était pas le seul mobile qui poussât à la distinction du fait et du droit. M. l'abbé Bernier aurait dû, ce semble, en dire, ou en laisser deviner quelque chose.

Il continue ainsi : « Que l'opinion, égarée par la calomnie, ait été » injuste envers cette compagnie, au sujet de la casuistique, c'est ce » que je n'entends point discuter ici; mais il reste toujours qu'à » tort ou à raison, on se rapprocha de Port-Royal pour se tenir à » l'écart des Jésuites. » Cependant, puisque M. l'abbé Bernier était en train de faire justice, puisqu'il destinait son excellent article à rectifier les idées du public sur la grande controverse du XVIIe siècle, il eût été utile qu'il donnât à ses lecteurs quelques saines idées sur l'invasion, réelle ou prétendue, de la morale relâchée qui a été si souvent alléguée par la secte janséniste, et qui a même été, selon lui, son grand moyen de succès. Je crois qu'il est utile d'avoir aussi une direction sur ce point; et puisque M. Bernier n'a pas jugé à propos de la donner, je demande permission d'ajouter quelques lignes à sa phrase. Oui, dirai-je, il y a eu des casuistes relâchés au XVIIe siècle; les condamnations d'Alexandre VII et d'Innocent XI en font foi. Parmi ces casuistes, les uns appartenaient à la Compagnie de Jésus, les autres étaient des docteurs de divers autres ordres, et même des docteurs séculiers. Dans les uns, comme dans les autres, jamais il n'y a eu l'intention d'anéantir la morale de l'Evangile; cette accusation est encore plus absurde qu'elle est abominable; mais on eut le tort de trop subtiliser sur les devoirs, et l'on vit, j'en conviens, des hommes d'une vertu éprouvée se laisser aller, dans leurs livres, à des théories dangereuses qui appelaient la répression du Saint-Siége. Peut-on empêcher l'esprit humain de s'agiter et de systématiser, et comme l'a si bien remarqué l'illustre Balmès, les recherches approfondies sur la morale, au risque même de conduire certains esprits à de fausses spéculations, ne sont-elles pas un des plus nobles

emplois de l'intelligence humaine? Il y a donc eu des savants qui se sont fourvoyés; mais le complot contre la morale de l'Evangile n'a eu d'existence que dans le roman des *Provinciales*. Certes, les jésuites étaient bien en droit de dire aux jansénistes : « Vous parlez de » conspiration contre la morale; et qui donc en est coupable si ce » n'est vous? Vous employez toute votre éloquence à persuader à » l'homme qu'il n'est pas libre; qu'il est constamment le jouet de la » grâce et de la concupiscence, sans pouvoir résister jamais à l'une » ni à l'autre : n'est-ce pas vous qui enlevez jusqu'à la notion même » du devoir, puisque le devoir ne se conçoit pas sans liberté. » J'aurais aimé, je l'avoue, que M. le chanoine Bernier se fût un peu étendu sur ces considérations. Ses lecteurs y auraient gagné, et l'utilité de son article en eût été plus complète.

Il est vrai qu'il ajoute ces paroles : « Pascal fit expier cruellement » aux jésuites les excès ou les déviations de leur zèle en leur infli- » geant les *Provinciales;* et l'expiation se perpétua comme le succès » de ces immortelles satires, dont, après tout, la solidité n'est qu'ap- » parente, et qui ont été suffisamment réfutées, quant au fond, par » le petit livre intitulé : Entretiens d'*Eudoxe et de Cléandre.* » Il faut en prendre son parti, M. Bernier ne reconnaît dans le zèle des jésuites que des *excès* et des *déviations;* mais peu importe désormais. Ce qui est piquant, c'est de le voir reconnaître que les *Provinciales* ont été « suffisamment réfutées; » M. Bernier qui n'est pas suspect de partialité le juge ainsi. Comment donc était-il tout à l'heure si indécis, lorsqu'il s'agissait de se prononcer sur la morale des jésuites? Il avoue maintenant que les *Provinciales* ne se soutiennent pas; quels arguments possède-t-il donc, en dehors des *Provinciales*, pour asseoir la fameuse thèse de la conspiration des jésuites contre la morale? Il a toujours semblé à tout le monde que les *petites Lettres* une fois réfutées, l'accusation s'en allait en fumée; j'oserai donc, encore une fois, compléter la phrase de M. l'abbé Bernier, et je dirai : « Les jésuites dans les *Provinciales* ont été calomniés; le complot » qu'on leur imputait contre la morale chrétienne est donc une » chimère. »

Quant aux « immortelles satires, » c'est une question littéraire

qu'il ne m'appartient pas de trancher. Je conviens volontiers que les *petites Lettres* ont eu une sérieuse influence sur la langue à l'époque où elles parurent; mais quand il m'arrive d'en lire quelqu'une, j'ai le malheur de me sentir porté à dire comme madame de Grignan : « C'est toujours la même chose. » Il est vrai que le goût de M. le chanoine Bernier est celui de madame de Sévigné et, qui mieux est, celui de Bossuet; je m'incline donc devant les *immortelles*, et devant ceux qui les goûtent; mais quant à l'édification que peut produire cette lecture, je me range encore, il faut bien le dire, du côté de Racine, auteur de deux lettres qui n'ont jamais fait rire les jansénistes et que M. Bernier devrait bien recommander à ses lecteurs. Ils y trouveraient un esprit qui vaut celui de Pascal, et des remarques qui ont leur prix. Que l'on me permette d'en donner ici un petit trait; une citation de Racine est bien faite pour délasser le lecteur : « Dites-moi, Messieurs (de Port-Royal), qu'est-ce qui se passe dans » les comédies? On y joue un valet fourbe, un bourgeois avare, un » marquis extravagant, et tout ce qu'il y a dans le monde de plus » digne de risée. J'avoue que le Provincial a mieux choisi ses per- » sonnages; il les a cherchés dans les couvents et dans la Sorbonne; » il introduit sur la scène tantôt des jacobins, tantôt des docteurs, » et toujours des jésuites. Combien de rôles leur fait-il jouer? » tantôt il amène un jésuite bonhomme, tantôt un jésuite méchant, » et toujours un jésuite ridicule. Le monde en a ri pendant quelque » temps, et le plus austère janséniste aurait cru trahir la vérité que » de n'en pas rire. » On conçoit que les jansénistes aient condamné Racine à la pénitence canonique pour avoir écrit ces lignes; mais je suis assuré que M. Bernier conviendra que notre grand tragédien ne connaissait pas trop mal les *immortelles*.

Mais laissons les jésuites qui, après tout, sont bien en état de se défendre, s'ils le voulaient, et portons notre attention sur un autre passage de l'article de M. le chanoine Bernier. Dans ce passage, il s'agit de l'évêque d'Angers, Henri Arnauld, frère de celui que le parti a surnommé *le Grand*. M. Bernier vient de raconter comment ce pauvre prélat eut le malheur de se prêter à l'indigne manœuvre par laquelle les quatre évêques récalcitrants dont il faisait partie, d'ac-

cord avec les chefs de la secte, trompèrent sciemment le pape Clément IX, et feignirent une soumission contre laquelle ils protestaient en même temps par écrit secret. M. Bernier vient de raconter comment le même Henri Arnauld, de retour dans son diocèse, chercha à tromper son clergé et son peuple, dans le prétendu synode de Saumur, où les lois de la bonne foi comme celles de l'orthodoxie furent ndignement foulées aux pieds, et c'est après avoir enregistré ces faits honteux, que notre écrivain ajoute ces incroyables paroles : « Il est » désolant d'avoir à constater des faits qui obscurcissent la gloire » d'ailleurs si pure, d'un de nos plus grands évêques. Mais s'il a des » droits bien acquis à notre reconnaissance par un épiscopat fécond » en œuvres de zèle et en sages institutions, la vérité a aussi les » siens, qui sont ici d'autant plus sacrés qu'ils intéressent la foi, la » dignité du Saint-Siége et l'autorité de l'Eglise. »

Je le demande à M. le chanoine Bernier, quelle idée de tels éloges prodigués à Henri Arnauld donneront-ils à ses lecteurs sur le jansénisme et ses effets? Il l'a qualifié d'hérésie, il en a montré les rapports avec le calvinisme; or voilà un évêque fauteur de cette erreur; un évêque qui après avoir scandalisé l'Eglise par des mandements schismatiques, ne trouve rien de mieux à faire que de tromper le Saint-Siége par une lâche et frauduleuse souscription, et on vient nous dire de reconnaître dans un tel évêque des « vertus apostoliques. » Y a-t-il donc des « vertus apostoliques » hors de l'Eglise; et Henri Arnauld était-il par hasard dans l'Eglise, lorsqu'il avait encouru l'excommunication sous laquelle il a vécu depuis lors, pour avoir en réalité décliné la signature du formulaire, tout en feignant de l'avoir donnée? Oui, « la foi, la dignité du Saint-Siége et l'autorité de l'Eglise » sont en jeu ici; mais elles se réunissent pour flétrir celui qui s'est si tristement joué d'elles. Qu'importent « ses œuvres de zèle et ses sages institutions? » L'absence de la foi et de la soumission les a rendues stériles; elles ont eu pour lui leur récompense en ce monde; mais n'étant pas produites dans la foi et l'unité de l'Eglise, elles n'ont été d'aucun poids aux yeux de celui qui exige cette foi et cette unité pour reconnaître dans nos œuvres, les œuvres chrétiennes et apostoliques. Ceci est vrai d'un particulier, mais à

combien plus forte raison d'un évêque qui est « la lumière du monde? » Si la lumière devient ténèbres, que deviendra l'Eglise ; et qui pourrait dire combien d'âmes ont égarées l'exemple et l'influence de Henri Arnaud, canonisé dès son vivant par le parti, et jusqu'à nos jours glorifié comme M. Bernier vient de le faire? Il appelle Henri Arnauld « un des plus grands évêques d'Angers. » Qu'en pensent au ciel les saints évêques de cette illustre Eglise qui « ont vaincu le monde par la foi, » tandis que Henri Arnauld s'est laissé vaincre par le monde, et lui a sacrifié la foi? Non, l'Eglise d'Angers n'est pas interessée à la gloire de Henri Arnauld; son long épiscopat a été un fléau pour elle; car tant qu'il se prolongea, la foi, le premier des biens, fut en péril. Que j'aimerais bien mieux entendre M. Bernier glorifier la noble faculté de théologie de sa ville, qui sut tenir tête à un pasteur infidèle, et conserver intacte à travers toute la longue crise du jansénisme, cette pureté de doctrine que la Sorbonne lui a enviée, et qui lui donnait le droit de s'intituler « La faculté vierge : *Virgo Facultas!* »

Si je ne craignais de trop prolonger cette revue critique de l'article de M. l'abbé Bernier, j'insisterais sur un autre alinéa dans lequel, après avoir établi que les jansénistes défendaient « avec obstination, » un livre condamné « comme hérétique; » vantaient et propageaient à outrance « les doctrines de ce même livre; » dirigeaient une attaque incessante « contre le dogme; » enfin « refusaient la soumission d'esprit et de cœur à l'Eglise enseignante; » le respectable chanoine confesse qu'il a « de la répugnance » à flétrir ces hommes du nom de « sectaires. » J'avoue que je ne comprends pas cette logique. Vous venez de convenir que le jansénisme est une hérésie condamnée par l'Eglise; d'autre part, vous avouez que les hommes en question ont soutenu « avec obstination » cette hérésie, et vous hésitez à les appeler hérétiques! Alors, dites-nous quelle est la portée de votre article? Quel service aurez-vous rendu à vos lecteurs, en leur montrant la gravité de l'erreur jansénienne et la solennité des arrêts que l'Eglise a rendus contre elle, si vous leur donnez droit de conclure que les réfractaires à ces arrêts ne peuvent pas être appelés sectaires? Il me semble que, dans ce cas, la mora-

lité de l'article se réduirait à ceci : quand l'Église a condamné une doctrine comme hérétique, ceux qui persistent à la soutenir ne doivent pas être appelés hérétiques. Ceci serait nouveau dans l'Eglise; et la logique, je le répète, aurait de la peine à retrouver la conclusion dans les prémisses. Le motif sur lequel M. le chanoine Bernier appuie son indulgence est que ces mêmes hommes ont écrit sur d'autres matières des livres orthodoxes; et prétendons-nous par hasard que les hérétiques sur un point sont incapables de soutenir la vérité sur un autre? Il est vrai que les jansénistes enseignaient que les vertus mêmes des infidèles étaient des péchés; mais l'Eglise a foudroyé cette doctrine; mais en même temps elle nous enseigne qu'il suffit de la négation d'un seul dogme pour faire un hérétique, fut-on prêt à donner sa vie pour tous les autres. De même que nous citons Tertullien dans ses traités orthodoxes et que nous le poursuivons comme hérétique dans les autres, de même aussi nous prenons de Port-Royal ce qui peut être bon et utile; mais nous anathématisons Port-Royal en tant qu'il résiste aux décisions rendues contre ses erreurs dans la foi.

En terminant, M. l'abbé Bernier reproche aux jansénistes d'avoir « dénaturé les anciennes maximes de la Sorbonne et du clergé de France » et de s'en être fait un rempart, après les avoir faussées, pour braver l'autorité de l'Eglise. Ce n'est pas ici le lieu d'entreprendre une discussion sur un point si délicat; je me bornerai à dire que les maximes gallicanes que désigne ici M. Bernier n'étaient pas des maximes « anciennes, » ni dans la Sorbonne, ni dans le clergé de France. Il ne serait pas difficile de prouver par les faits qu'elles remontent assez peu haut, et qu'il fut un temps où la Sorbonne et le clergé de France soutenaient avec tout le reste de l'Eglise les maximes romaines. Quant à ce qui est du clergé, j'ai cité plus haut les paroles de la lettre de l'assemblée de 1653 à Innocent X : c'est assez près de nous. Clément XI, dans son courageux Bref à l'assemblée de 1703, attribuait le succès et la permanence du jansénisme en France à ces mêmes maximes que préconise M. Bernier; je crois que, à part l'autorité du pontife qui suffit bien à elle seule, les faits sont venus prouver combien son assertion était fondée. Partout où

régnaient les doctrines romaines, le jansénisme n'a pu réussir; chez nous il est devenu redoutable, parce que nos maximes modernes et non anciennes lui fournissaient un prétexte pour la résistance, et que nul n'osait alors articuler un mot pour réclamer le vrai remède. J'aurais beaucoup à ajouter; mais j'aime mieux conclure, en bénissant Dieu qui protége la France de ce qu'il a daigné, en lui donnant le Concordat de 1801, renouveler en elle les véritables anciennes maximes, et rendre familier à tous nos frères cet axiome emprunté à saint Augustin : « Rome a parlé, la cause est finie. »

Dom P. Guéranger.

LE JARDIN DE GROHAN

Planté sur les ruines du couvent des Filles de la Fidélité qui lui-même recouvrait les vestiges de l'amphithéâtre de Grohan.

A MON AMI *.**

Ami, lorsque juillet, messager des vacances,
Nous ramenant au seuil des tendres influences,
A nos esprits lassés du Code, et moins dispos,
Rapportait la douceur des champs et du repos,
Ami, vous souvient-il de la villa charmante
Où nous nous retrouvions auprès de votre tante,
Doux séjour qui conserve, au sein de la cité,
La paix dans la clameur et l'ombre dans l'été ?
Je me rappelle encor chaque arbre, chaque plante,
J'y vois sur le gazon le bassin qui serpente,
La tortueuse allée à la vague clarté
Et les berceaux touffus de ce parc abrité.

C'est là que l'esprit libre et le cœur las de l'être,
Nous nous disions tout bas que c'était peu de naître,
De voir sous chaque pas éclore chaque fleur,
D'en aspirer oisif l'essence et la senteur,
De voir autour de soi s'étendre la nature
Sous un ciel azuré, luxuriante et pure,
D'en admirer l'éclat, d'en méditer la loi
Et de tous ces trésors de se sentir le roi ;
Que l'âme dont la fleur paraît un doux emblême,
A son heure voulait s'épanouir de même,
Et tout environnés de ce bonheur, déjà
Nous nous disions, ami, que tout n'était pas là.

Dans cet Eden brillant, pour nous encor trop vide,
Ainsi, nous chevauchions, errants, le cœur avide,
Puis, non moins étourdis que nous étions ardents,
Nous reprenions bientôt, tels que des jeunes gens

Que nous étions alors, notre hilarité folle,
Plus vifs, plus inconstants que la mouche qui vole,
Et de nos volontés plus fiers et plus jaloux
Que le papillon d'or qui passait près de nous.

Et pourtant, en ce lieu de paix et de délice
La mort avait régné comme le sacrifice;
Où nous cueillions la rose, un monstre rugissant
Sous sa griffe égorgeait l'esclave frémissant;
Où la pelouse errait verdoyante et sereine,
S'étendait autrefois une poudreuse arène;
Où coulait l'onde pure, un proconsul romain
Faisait en d'autres jours verser le sang humain;
Sur d'ignobles gradins, afin de s'en repaître,
On vit la femme ici palpitante apparaître
Eclatante d'atours, de grâce et de beauté
Et de tous ses attraits voilant sa cruauté.

Du cirque de Grohan la brique dispersée,
Plus tard se releva pieuse, exorcisée,
La femme repassa pure et sainte en ces lieux
Où de vils attentats avaient souillé ses yeux.
Aux applaudissements de la lice payenne
Succédèrent alors la prière et l'antienne,
Et la vierge aux regards se dérobant un jour,
Où l'impudeur régnait, brûla d'un chaste amour.

Puis... tout a disparu, l'arène et l'abbaye...
C'est ainsi que tout meurt et s'éteint dans la vie,
C'est ainsi que tout change et les temps et les lieux;
Pour parler seulement de ce qu'ont vu nos yeux,
Oui, pour parler de nous, alors, entre les hommes,
Etions-nous, écoliers, ce qu'aujourd'hui nous sommes?
Et qui sait, pour fêter ce souvenir charmant,
Quand nous nous reverrons au jardin de Grohan!

PAUL BELLEUVRE.

CHRONIQUE.

On nous communique la note suivante :

« Tandis que le crayon d'un disciple fervent et habile réalise l'œuvre de David sur le papier, cette réalisation se poursuit sous nos yeux d'une façon plus grandiose, et dans les conditions magnifiques qui assurent à notre ville les regards de l'étranger. Il semble que la mort, loin d'entraver les destinées de la galerie David, les consolide encore et les complète. C'est que, marchant toujours, distrait de son passé par le rêve du lendemain, l'artiste manquait de temps pour se retourner en arrière, pour observer de ses yeux et pour recueillir de ses mains les souvenirs disséminés sur sa route. Il concevait, il créait, pressé de donner comme de produire, sans pouvoir du même coup aviser aux nombreuses lacunes dont la piété de sa veuve a dressé l'inventaire exact. — Nous devons à ce sentiment l'envoi de plusieurs modèles dont le foyer domestique ne s'est point senti appauvri au profit du foyer natal. Nous lui devons encore l'indication des retraites où quelques autres expiaient, dans un obscur étiolement, la gloire des bronzes et des marbres.

» A l'heure même où nous écrivons, vingt-cinq caisses, rangées dans la cour du logis Barrault, éveillent l'attention de ceux de nos concitoyens qui ne concentrent pas tout l'avenir de la cité dans la fumée de ses usines. Ces *disjecti membra*, rejoints et rajustés sous une direction intelligente, nous donneront, sur moitié de l'échelle monumentale, le *Fronton du Panthéon*. Préservés par les soins de M. Constant Dufeux, l'architecte du monument, ils ont été remis à la disposition de Mme David sur la demande collective de M. le maire d'Angers et de M. Dauban.

» On sait quel prix l'auteur attachait à cette épopée. On le devinerait d'ailleurs aux relations d'un pareil sujet avec les plus chères prédilections de sa vie. On en mesure la valeur au bruit qu'elle suscita ; ce fut comme sa bataille capitale. Evidence du lieu, éclat de la destination, unité de la pensée, liberté de l'interprétation, un monde de grands hommes à faire respirer, — son rêve de tout temps, avant que de devenir son œuvre ! Il en eut toutes les ivresses, toutes les amertumes aussi ! L'idéal se résume dans les trois figures colossales groupées au centre du tympan ; la chaleur se produit dans l'enchaînement des épisodes, si libres sous le joug des exigences géométriques ; le mouvement et l'essor, dans l'abondance des

figures dont la diversité, — génie, costume et caractère — n'a rien à redouter des transfigurations du ciseau.

» Voilà de cela trente ans. En face des changements opérés, des systèmes gisants, des perspectives renouvelées, on se demande à quand donc une société assez forte pour que l'art qu'elle inspire résiste et persiste avec elle; pour que le bronze soit de bronze, le marbre soit de marbre, et que les monuments réveillés tout à coup dans le péril d'une destination éphémère, n'en soient pas à chercher sous les toits de nos musées un asile contre les chances du lendemain.

» Mais de pareils vœux n'ont point leur à-propos ici. Ceux que nous émettons et qui empruntent leur logique à l'heureuse initiative actuelle, c'est que l'administration poursuive son œuvre avancée en obtenant le moulage des quelques figures du maître dont les modèles sont ou endommagés ou perdus. V. P. »

— M. le docteur René Briau, bibliothécaire de l'Académie impériale de médecine, et qui a donné, à la *Revue de l'Anjou et du Maine,* une note savante sur une ancienne médaille frappée au Louroux-Béconnais, a publié, dans la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie* (livraison du 22 janvier 1858), un article où il mentionne un fait curieux, relatif à l'un des personnages les plus célèbres de l'Anjou. Suivant M. Félix Andry, auteur des *Recherches sur le cœur et le foie considérés aux points de vue littéraire, médico-historique, symbolique, etc...,* la coutume d'inhumer le cœur isolément, pour honorer d'un culte particulier les saints ou les héros, ne remonte pas au-delà du XIIe siècle, et ce fut le bienheureux ROBERT D'ARBRISSEL qui en fut le premier l'objet.

— M. Beulé, de Saumur, auteur de l'*Acropole d'Athènes,* a rouvert son cours d'archéologie à la Bibliothèque impériale, vers le milieu du mois de janvier. Les nouvelles leçons du savant professeur ont pour objet l'étude des arts en Grèce au temps de Périclès.

— On s'occupe avec activité de la restauration des verrières de Saint-Maurice. M. Steinheil a livré tous ses cartons, et MM. Thierry, dont nous avons visité récemment les ateliers, ont déjà mis en plombs, sur les dessins de cet habile artiste, quatre médaillons de la légende de saint Martin. Tous les fragments anciens ont été conservés avec soin, et les parties neuves ont été exécutées avec tant d'intelligence et de goût qu'il est à peu près impossible de distinguer les lignes de jonction. L'harmonie est parfaite, non seulement dans les couleurs, mais encore dans les figures

et les attitudes des personnages, dans les ornements et les draperies. Partout se révèle le sentiment des pures et délicates beautés du XIIIe siècle; et quand M. Steinheil a été obligé de composer en entier un médaillon, il a su s'inspirer des modèles que possèdent encore, après tant de dévastations, quelques-unes de nos cathédrales.

— On lit, dans le procès-verbal de la séance tenue par le Conseil général du département de Maine et Loire le 29 août 1857 :

« Le Conseil vote, conformément à l'avis de sa quatrième Commission, » une somme de 500 fr. destinée aux Sociétés savantes pour prix à » décerner, réduisant ainsi de 500 fr. le chiffre de 1,000 fr. proposé par » M. le préfet. Le chiffre de 500 fr. a paru suffisant pour une première » année d'essai. Les Sociétés s'entendront avec M. le préfet pour faire » l'emploi le plus utile de cette allocation. »

Sur l'invitation de M. Bourlon de Rouvre, dont la bienveillance, pour tout ce qui intéresse le progrès des sciences et des arts, égale celle de M. Vallon, MM. les présidents des Sociétés d'Agriculture, Industrielle, Linnéenne et Académique, se concertent en ce moment entre eux pour satisfaire au vœu du Conseil. Chaque Société aura-t-elle son prix particulier, ou bien un seul prix de 500 fr. sera-t-il décerné au nom des quatre Sociétés? Voilà le problème. Nous ne savons pas comment il sera résolu; mais nous inclinons fortement pour le prix unique. Croire que dans le cours d'une année, et par le seul attrait d'une médaille de 125f, il peut être présenté quatre travaux importants sur l'Anjou, ce serait, il nous semble, se faire illusion. Rien ne nous paraît plus rationnel, au contraire, que de compter sur un ouvrage utile et consciencieusement étudié, si la somme allouée par le Conseil général n'est pas scindée. Il faut encore toutefois que le sujet du concours puisse exciter l'émulation et qu'il soit bien choisi, c'est-à-dire qu'il ne soit pas trop vaste et qu'il appelle la lumière sur des faits inconnus ou tout au moins sur des questions indécises. Nous nous permettons d'indiquer ici : une étude sur l'introduction du Christianisme en Anjou, une biographie du célèbre ambassadeur Hercule de Charnacé, ou un éloge de Madame Dacier.

— Sur la proposition de M. Adolphe Lachèse, et en mémoire de la brillante solennité du 18 juin dernier, la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers a offert, par l'entremise de M. Pavie père, le titre de *président d'honneur* à M. Villemain et à M. de Falloux, membres de l'Institut. Nos deux célèbres concitoyens — on sait comment le pays natal de

l'historien de saint Pie V est devenu le pays adoptif du secrétaire perpétuel de l'Académie française — se sont empressés de répondre qu'ils acceptaient avec reconnaissance ce nouveau témoignage de sympathie, et ont bien voulu promettre de s'associer, dans la mesure de leurs loisirs, aux travaux de la Société.

— Dans un volumineux dossier de pièces relatives à la mairie d'Angers, nous avons trouvé les deux lettres suivantes. Nous regrettons de ne pas les avoir connues à l'époque où M. Eugène Berger préparait son Étude sur la Fronde en Anjou (1). En les publiant ici, nous les donnons comme simples documents à annexer à cette étude si vraie et si complète.

I.

LETTRE DU MAIRE ET DES ÉCHEVINS D'ANGERS A Mgr LE MARÉCHAL DE BREZÉ, GOUVERNEUR D'ANJOU.

« Monseigneur,

» Nous envoyons à Votre Excellence des lettres de la Cour qui nous ont esté adressées par M. du Coudray, exempt des gardes. Nous vous dirons, Monseigneur, qu'elles concernent la nourriture de nos Espagnols, dont nous vous supplions très humblement, Monseigneur, de nous faire la grâce de nous faire donner advis. Nous avons receu celles dont il vous a pleu nous honorer et la copie de la lettre de Son Altesse. Elles contiennent de bonnes nouvelles. Pour ce qui est de celles de la ville, vous les apprendrez d'autres que de nous qui sommes obligez par nos charges de faire et dire du bien de ceux qui nous déshonorent. Au moins, Monseigneur, sommes-nous tousjours dans les bornes de respect et d'obéissance que nous vous devons, avec assurance d'estre esternellement, Monseigneur, de Votre Excellence, les très humbles, très obéissants et très fidelles serviteurs.

» *Les Maire et eschevins de la ville d'Angers,*

» CUPIF, *maire*, MOYNART, COCHELIN.

» Angers, ce XVIII mars 1649. »

Le maréchal fut, à ce qu'il paraît, fort mécontent de cette lettre où l'on refusait de lui dénoncer les mutins, car on lit au dos : *Lettre impertinente du Maire d'Angers, du 18 mars 1649, respondue le 19 suivant.*

(1) *Revue de l'Anjou*, 1853, pages 408 et 517.

II.

LETTRE DE M. LE MARÉCHAL DE BREZÉ, GOUVERNEUR D'ANJOU, A M. DE JALESNE, COMMANDANT DU CHATEAU D'ANGERS.

« Mon très cher commandeur, vous m'avez fait un fort grand plaizir de me mander par le sieur de la Loizière, l'estat des choses de delà. Je n'ay rien à vous dire touchant les extravagances et trahizons que font ceux d'Angers, et dans un temps auquel un courier, parti de mardy de Saint-Germain, m'a assuré que la paix se devoit siner le jeudi ou le vandredy suivant, et que tout estoit d'accord avec MM. du parlement de Paris, et les députez de celuy de Rouan; qu'il ne restoit que fort peu de chose pour l'interrest des princes parlementaires, à quoy Leurs Majestez estoient rézolues de donner les mains pour laisser jouir à leurs subjetz des douceurs de la paix. De sorte, Monsieur, qu'il fault que les habitants d'Angers soient enragez et bien opiniastres à procurer leur ruine pour faire ce qu'ils font. Je suis assuré que leur exemple ne vous esbranlera pas. Je vous conjure par l'honneur que vous professez de ne vous point alarmer; ils me veulent bien du mal, mais ilz ne m'en sauroient faire, et bien moins à vous. Vous n'avez qu'à garder le circuit de vos fossez, et surtout de ne point vous laisser endormir aux belles parolles non plus qu'aux menaces, car ils sont dans l'impuissance de vous nuire, non plus que de vous servir; surtout je vous conjure de n'ouvrir, pour quelque raizon que ce puisse estre, vos portes et ponts. Et dès aussitost que la Boulaye aura esté receu dans la ville, de faire tirer bons coups de mousquetz à tous ceux que vous verrez à portée, et le plus droit que vous pourez. Le porteur de la présente m'a dit qu'ilz avoient au milieu de la rivière un corps-de-garde dans un bateau; je ne vous croy pas assez de bonne aise pour l'y souffrir. Enfin je vous prie et vous ordonne de faire tirer sans cesse sur tous ceux qui viendront se promener sur vos fossez pour les contampler, ou qui s'en aprocheront à portée, et soiez assuré que l'on ne vous sauroit forcer, si vous ne le voulez, et que vous ne sauriez contrevenir à ce que je vous mande sans vous manquer à vous-même.

» Si vous pouvés trouver quelques gens, il sera bon que vous en preniés encore jusques à trente ou quarente; mais il fault bien regarder quelles gens ce seront; vous pourrez, selon vostre poudre grosse grenée, tirer des volées de canon, mais il fault que ce ne soit pas inutillement.

» Au reste, mon cher commandeur, si il vient un trompette pour vous soumer, faites luy dire de se retirer, et si il se le fait dire deux fois, faites

le tirer dans la teste ou dans le cœur s'il se peut, car l'effronterie est trop outrageante à deux cents cavaliers de soumer une place comme le chasteau d'Angers; ils peuvent bien savoir qu'ils n'ont pris que des traîtres et des lasches et des gens qui avoient bien envie de se randre; et je suis assuré que vous n'estes ni l'un ni l'autre.

» Mandés-moy s'il y a sûreté de vous envoyer de l'argent, et par où, et je vous en envoiré. Enfin, mon très cher amy, je vous prie de me mander le plus souvent que vous pourrés de vos nouvelles; mais que je n'en reçoive point qui ne m'apresne que vous ayez tué quelques-uns de cette infâme canaille, au moins s'il y en a qui soient assez hardis pour s'aprocher de vous.

» Je finis en vous conjurant de vous souvenir que vous servez Dieu, le roy et un roy mineur et innocent, vostre honneur et vostre concience, et contre le plus maudit et ingrat peuple qui soit soubs le ciel, et que je verré dans peu de temps chastié dans la dernière vigueur, comme il le mérite. Je suis, Monsieur, vostre très affectionné et acquis serviteur.

» BREZÉ.

» Du chasteau de Saumur, ce 25e mars, à dix heures du soir, 1649. »

— Il y a souvent un grand péril à encourager le goût des collections. Combien de débris ont été profanés, combien de monuments dépouillés, combien de paysages attristés par l'insatiable passion des antiquaires, ou par la cupidité des spéculateurs que cette passion suscite! Tous les artistes et tous les poètes regrettent qu'on soit réduit à aller contempler aujourd'hui froidement, dans les galeries publiques de Londres ou de Paris, des œuvres, qui, pour être intelligibles, ont besoin d'être vues sous le ciel bleu de la Grèce, sous les reflets ardents de l'Orient ou sur les confins du désert. Or les poètes et les artistes — quoiqu'on en dise — ont souvent, plus que les érudits, le sentiment vrai des choses. Toute collection, néanmoins, n'implique pas nécessairement le vandalisme; et bien des fois, il faut l'avouer, les amateurs d'antiquités ont sauvé de la ruine ou de l'outrage des restes précieux. D'ailleurs, les musées, particuliers ou publics, sont indispensables pour l'avancement de la science, et, à ce titre, ils commandent l'admiration et le respect.

Nous applaudissons donc sincèrement à l'idée qu'a eue M. l'abbé Barbier-Montault de fonder dans notre ville un *Musée ecclésiologique du diocèse d'Angers*. Ce sera le complément du Musée archéologique créé par M. Godard-Faultrier, riche dépôt auquel nous consacrerons prochai-

nement un article spécial. M. l'abbé Barbier est un des rédacteurs de la *Revue de l'art chrétien*. Il a reçu de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes la mission de travailler à une monographie de la cathédrale d'Angers, et Mgr Angebault lui a confié le soin de rechercher tout ce qui peut servir à l'histoire du diocèse, particulièrement à l'histoire liturgique. M. l'abbé Barbier est à l'œuvre depuis quelques mois à peine, et déjà il est parvenu à réunir un assez grand nombre d'objets importants, parmi lesquels nous signalerons :

Un missel manuscrit du xve siècle. — Un missel imprimé, de la même époque, avec couverture en cuir gaufré portant l'effigie du patron du diocèse. — Un fer à hosties, du xviie siècle. — Deux portraits de chanoines de Montreuil-Bellay (xviie siècle). — Un émail du xviie siècle. — Un tableau sur verre, représentant l'adoration du veau d'or (xviiie siècle). — Quatre fragments de tapisserie aux armes de Jeanne-Baptiste de Bourbon, abbesse de Fontevrault (xviie siècle). — Un ciboire en fer blanc avec boîte aux saintes huiles, à l'usage des prêtres vendéens pendant la Terreur. — Plusieurs fragments du tombeau du roi Reué. — Une lettre autographe de sœur Elisabeth de Lamoignon, supérieure générale de la Visitation. — Une autre de sœur Poquelin (parente de Molière), supérieure de la Visitation de Loudun. — Une réduction en cire des torches qui se portaient aux processions du sacre. — Un fragment de tapisserie représentant le départ de l'enfant prodigue (xve siècle). — Un autre, aux armes de la maison de Beauvau, provenant de la chapelle des chevaliers du Croissant. — La lampe du tombeau de Raoul de Beaumont. — Une pierre d'autel, du xiie siècle. — Une croix qui se portait en procession à la Jaillette. — La double croix de fer qui était autrefois placée au sommet du dôme de la cathédrale d'Angers, pour indiquer que le chapitre de St-Maurice ne relevait que du métropolitain. — Un reliquaire du xve siècle, contenant un fragment d'os et une bande de parchemin sur laquelle on lit, en caractères gothiques : *De juctura indicis beati Johannis Baptiste.*

— Un de nos collaborateurs, M. F. Piel, a découvert récemment des documents précieux relatifs à la construction, par un maçon nommé Mathurin de Landelle, de l'antique château de Bonnétable. Nous espérons que ces documents pourront être communiqués aux abonnés de la *Revue*, dans une prochaine livraison.

Le directeur de la Revue, Albert Lemarchand.

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME DEUXIÈME

SIXIÈME LIVRAISON — MARS 1858

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

—

1858

SOMMAIRE.

I. — Les représentants de Maine et Loire depuis 1789 (*suite*), par **M. Bougler**, conseiller à la Cour impériale d'Angers.

II. — Etude sur le Jansénisme (*suite et fin*), par **M. l'abbé Bernier**, chanoine de la cathédrale d'Angers.

III. — Chronique. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. — Promotion de M. Ch. Fillion au siége épiscopal de Saint-Claude. — Projet d'une exposition à Angers. — Nouveaux dons faits au Musée du diocèse d'Angers. — Mort de M. le docteur Guépin. — M. Villemain à la bibliothèque d'Angers. — *Les origines de la Société moderne*, par M. Poinsignon. — Nomination de M. Mourin au Lycée de Nantes.

LES REPRÉSENTANTS

DE MAINE ET LOIRE

DEPUIS 1789 [1].

VIII.

Depuis que j'ai pris l'engagement de publier une notice complète sur le conventionnel Choudieu, un assez grand nombre de lecteurs de la *Revue* m'ont paru disposés à croire que je me préparais à traiter sans ménagement, et toujours avec une extrême rigueur, cette mémoire demeurée odieuse et encore aujourd'hui profondément impopulaire à Angers. Je n'avais certes nul besoin de recommandations pour m'exprimer en toute franchise; mais je manquerais cependant à tous mes devoirs si je me laissais dominer par des préventions anciennes et locales, et si je broyais du rouge à plaisir pour répondre au sentiment public et pour mieux rendre ses impressions. D'assez tristes récits vont se presser sous ma plume sans qu'il soit nécessaire de rien exagérer, et je crois qu'en me bornant à laisser parler les faits, j'aurai trouvé le seul moyen d'être juste et le plus assuré d'être fidèle.

(1) Voir *Revue de l'Anjou*, année 1855, tome I, pages 66 et 193, tome II, pages 65 et 321; année 1856, tome I, page 242, tome II, page 236. — *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome II, page 1.

Pierre-René Choudieu était né à Angers le 20 novembre 1761, d'une famille de haute et très honorable bourgeoisie. Son père, d'abord officier dans un régiment d'infanterie, avait pris, en quittant le service, une charge de juge grenetier au grenier à sel, et s'était marié à Mlle Raymbauld de la Douve, sœur d'un laborieux et savant jurisconsulte du barreau d'Angers. Les premières années du jeune Choudieu furent pénibles, et comme il était d'ailleurs enfant unique, il fut pour cette double raison élevé avec une tendresse extrême et une excessive indulgence. Il fit en qualité d'externe ses études classiques au collége de l'Oratoire d'Angers, et ses progrès y furent rapides. Sa santé se fortifia promptement aussi, et dès lors, à sa douceur et à sa timidité natives, succédèrent bientôt une rudesse de caractère et souvent une assurance de langage qui touchaient déjà de très près au cynisme et à l'audace. J'en veux rapporter un exemple qu'au terme de sa longue vie, M. Choudieu se complaisait encore à retracer dans des mémoires restés inédits, mais dont le manuscrit m'a été confié (1). Je voudrais bien n'être pas trop long, et cependant, pour faire saisir toute la portée du trait que j'ai à citer, il faut de toute nécessité que je prenne les choses d'un peu haut.

Dans la première partie de ce travail, m'emparant d'un mot bien souvent cité du comte de Maistre, je rappelais que certains de nos prélats, demeurés fidèles au jour de la grande épreuve, n'en avaient pas moins pris, dans les pratiques d'une vie trop mondaine, l'allure d'un chevalier autant peut-être et plus que celle d'un apôtre. L'opinion publique, devenue, on ne sait pourquoi, plus sévère contre les prêtres dans ces jours d'incrédulité ou d'indifférence, adressait notamment à M. de Grasse, évêque d'Angers, des reproches sans doute exagérés, mais auxquels, il faut bien l'avouer, il donnait prise par ses habitudes fastueuses et son séjour prolongé dans la capitale. Ce prélat toutefois était assez populaire à Angers, et quand il venait dans son diocèse, il entretenait des relations bienveillantes et polies

(1) Je dois la communication de ce curieux manuscrit à l'un de nos honorables concitoyens, M. Leclerc-Guillory, qui fait le plus noble usage d'une grande fortune, et se complaît à recueillir tout ce qui peut, dans notre pays, servir au progrès des arts ou fournir des matériaux à l'histoire.

non seulement avec les maisons nobles, mais encore avec toutes les familles d'honnête bourgeoisie, ce qui ne laissait pas que de flatter beaucoup ces dernières auxquelles les mœurs du temps rendaient cette distinction extrêmement précieuse. M. de Grasse venait souvent chez M. Choudieu, le père, où, comme on peut le penser, il recevait toujours un accueil plein de déférence et de respect. Toutefois, dans les réunions intimes de la famille, on ne se gênait nullement pour blâmer la conduite et les mœurs du prélat, et si Mme Choudieu, très pieuse et très charitable, cherchait toujours à excuser des torts dont la malignité s'était emparée, alors même que rien de positif ni de précis ne venait les justifier, l'insistance railleuse de son mari, et les allusions piquantes qu'il se permettait en présence de son jeune fils, n'en faisaient pas moins une très vive et très fâcheuse impression sur cet enfant qui ne tarda pas à donner une preuve déplorable et beaucoup trop directe que ces causeries médisantes et ces joyeux propos avaient laissé des traces profondes dans ses souvenirs.

Au printemps de 1774, le jeune Pierre Choudieu avait fait sa communion avec les enfants de la paroisse de Saint-Michel-du-Tertre, et s'était rendu ensuite avec eux dans la grande salle du palais épiscopal pour y recevoir le sacrement de Confirmation. Là, on avait fait ranger les jeunes garçons d'un côté et les jeunes filles de l'autre, et comme le prélat se faisait attendre, le jeune Choudieu, plus alerte et plus enjoué qu'il ne se montrait pieux et recueilli, se prit bientôt à rire et à plaisanter avec plusieurs de ses jeunes voisines, et il fut surpris dans cette attitude par M. de Grasse qui entra inopinément dans la salle. La faute était légère, sans doute; cependant l'évêque réprimanda vertement Pierre Choudieu, et ayant fait une visite dans cette même journée à Mme Choudieu, la mère, il lui raconta la petite incartade de son fils auquel il reprocha son inconduite et sa dissipation jusque *dans le lieu saint*. Loin de paraître le moindrement honteux ni tant soit peu confus, le jeune écolier, à peine âgé de douze ans, répondit résolument à M. de Grasse « qu'une » salle de son palais n'était pas *le lieu saint*, et qu'il pouvait s'y per- » mettre de rire avec les jeunes demoiselles de sa connaissance tout

» aussi bien que le prélat lui-même se permettait d'aller *s'amuser* à » Paris. » Mme Choudieu, vivement irritée de ces paroles dont j'adoucis beaucoup le texte, se leva pour châtier l'insolence de son fils; mais celui-ci s'enfuit à toutes jambes, et ne reparut plus jusqu'au repas du soir. A ce moment, Mme Choudieu rendit compte à son mari de l'étrange inconvenance dont elle avait été témoin. M. Choudieu demanda aussitôt à son fils où il avait pris toutes ces impertinences, et l'enfant lui ayant déclaré qu'il les avait recueillies de sa propre bouche, il se borna à lui dire que de semblables choses ne devaient pas se répéter en face des gens, et à lui recommander d'avoir à se montrer plus circonspect à l'avenir. Un pareil langage ne donne pas, peut-être, une idée bien avantageuse des sollicitudes de M. Choudieu, le père, pour l'éducation morale de son fils; mais l'anecdote que je viens de rapporter, prouve surtout que dès sa plus extrême jeunesse, M. Choudieu se montrait déjà rude, entier, intraitable, audacieux comme il va nous apparaître dans toutes les phases de sa carrière publique ou privée.

Quand le jeune Choudieu eut terminé ses études classiques et pris ses grades à l'Université d'Angers, il exprima le désir d'entrer dans l'état militaire, ce qui déplaisait à la fois à son père et à sa mère. Le père aurait voulu qu'il suivît la carrière de la magistrature où plusieurs de ses parens figuraient avec honneur; Mme Choudieu désirait qu'il suivît les cours de l'Ecole de médecine, et qu'il se disposât ainsi à succéder à l'un de ses oncles paternels que l'on tenait alors pour un des plus habiles et des plus savants docteurs de la Faculté. Toutefois, Pierre Choudieu était trop tendrement aimé pour que ses parents songeassent sérieusement à contrarier ses volontés. On consentit donc à le laisser suivre ses goûts en toute liberté, et, très jeune encore, il fut admis avec le grade de sous-lieutenant dans le régiment de la maison du roi qui tenait garnison à Lunéville. On sait que ce corps était du très petit nombre de ceux où, pour être reçu, il n'était pas nécessaire de produire des preuves de noblesse; mais la grande majorité des officiers n'en appartenaient pas moins aux classes aristocratiques, et c'était là pour M. Choudieu une véritable difficulté de position.

On a vu que des impressions d'enfance, et peut-être aussi les tendances de son éducation et de son siècle, avaient nourri chez le jeune Choudieu de tristes et incurables préventions contre le clergé; sa haine contre la noblesse datait aussi de fort loin. Dès 1768, un de ses parents (1), sénéchal de la baronnie de Briollay, avait eu avec un gentilhomme de ce pays, pour fait de chasse, un procès dont nous n'avons à nous occuper ici que pour rappeler que l'affaire eut à Angers un grand et long retentissement. La famille Choudieu, profondément blessée, avait porté ses griefs jusqu'au parlement de Paris où il lui sembla qu'elle n'avait obtenu qu'une satisfaction très incomplète. Elle avait gardé ainsi un vif ressentiment, et déplorait bien souvent dans son intimité le déni de justice par lequel on avait répondu à ses plus justes plaintes.

Une autre affaire de chasse avait bien plus récemment irrité encore les susceptibilités de la famille Choudieu. Les gardes du duc de Brissac avaient arrêté et conduit brutalement dans les prisons du château un très jeune homme de cette famille qui s'était amusé à tirer des moineaux dans la cour de son petit manoir possédant fief et droit de tir, quoique situé dans la mouvance du duché-pairie. Cette fois, du moins, ample et prompte réparation fut obtenue. Le duc de Brissac fit mettre immédiatement en liberté le jeune détenu, et obligea le capitaine de ses gardes à aller lui-même faire des excuses aux parents. Le duc se montrait toujours bienveillant, équitable et poli pour ses vassaux. Ainsi M. Choudieu nous apprend que, dans sa jeunesse, il était invité, lui et tous les jeunes gens de

(1) On a quelque peine à concevoir qu'un homme qui s'est livré autant que feu M. Fr. Grille à de laborieuses recherches sur l'histoire de l'Anjou, se soit mépris dans l'un de ses ouvrages au point d'y parler de ce procès comme ayant été intenté par M. Choudieu lui-même qui alors n'était guère âgé que de six ou sept ans. Il est étonnant aussi que l'historien nous ait donné les détails de cette affaire d'après un Mémoire *rédigé*, nous dit-il, par M. de Barentin, avocat général au parlement de Paris. M Grille avait oublié apparemment que les avocats généraux ne *rédigeaient* point les Mémoires des parties, et que le nom de M. de Barentin, imprimé en tête de la pièce publiée par la famille Choudieu, indiquait seulement que ce magistrat faisait le service du parquet à l'audience où cette cause devait être portée.

la noblesse et de la bourgeoisie du pays, sans distinction, soit aux grandes chasses qui avaient lieu fréquemment dans la forêt de Brissac, soit aux bals qui se donnaient souvent aussi au château, et auxquels prenait part, toujours avec une grâce parfaite, Mlle de Brissac, mariée depuis au duc de Mortemart. Malheureusement l'accueil fut tout différent à Paris à la suite d'une visite que le jeune Choudieu fit avec son père à l'hôtel de Brissac, et la blessure laissa des traces bien plus profondes que le souvenir des bontés passées. Il en fut de même d'un autre grand seigneur, le duc de Brancas-Cereste, auquel MM. Choudieu avaient l'honneur d'être alliés par Mlle de Giseux, sa femme. A Angers, il les visitait exactement, les invitait à sa table, et allait volontiers s'asseoir à la leur; mais à Paris, il prétendait les tenir à distance, et dans ce voyage même, ses parents eurent à se plaindre de procédés qui dépassaient encore ceux qu'ils croyaient avoir à reprocher au duc de Brissac. Le jeune Choudieu, surtout, revint à Angers exaspéré jusqu'au fond de l'âme, et de ce jour, il jura à toutes les sommités sociales une haine qui ne devait plus s'éteindre dans son cœur.

C'était là, il faut bien en convenir, une mauvaise prédisposition pour un jeune militaire qui allait se trouver en contact de tous les jours avec des camarades et des chefs appartenant pour la plupart aux classes privilégiées. Il n'y avait en effet que trop de raisons de craindre que son arrivée au corps de la gendarmerie de Lunéville ne fût marquée par quelqu'incident fâcheux, puisque, même avant son départ d'Angers, M. Choudieu n'y pouvait plus tenir, et s'emparait de la première occasion venue pour montrer qu'il n'était pas homme à supporter les outrages ni à courber la tête sous les dédains. Je ne puis me dispenser de rapporter encore ce détail de vie privée, car il faillit entraîner pour M. Choudieu les plus graves conséquences, et il eut incontestablement celle de le maintenir plus puissamment encore dans des sentiments qui ne devaient guère tarder à faire une explosion terrible.

Un bal par souscription se donnait à notre ancienne salle de spectacle, place des Halles, pour fêter, je crois, la naissance du premier dauphin, fils de Louis XVI. Les principales familles, tant

de la noblesse que de la bourgeoisie angevines, s'y trouvaient rassemblées; mais chacun se tenait dans son centre ordinaire, et mettait une sorte d'affectation à ne point s'écarter du cercle de ses intimités, et à ne rien déranger aux habitudes de ses relations sociales. M. Choudieu, très jeune alors, accompagnait une dame et sa fille qui n'avait point encore paru dans le monde, et qui, non plus que sa mère, n'en connaissait guère les usages.

Une place s'étant trouvée vacante dans une contredanse, à très petite distance de la loge occupée par cette famille, la mère exprima le désir d'y voir M. Choudieu danser avec sa fille. Il y consentit, mais non sans faire remarquer à cette dame qu'elle s'exposait à un désagrément très probable, cette contredanse étant composée exclusivement de danseurs appartenant à une autre société que la sienne. La mère insista, et la jeune demoiselle, accompagnée de M. Choudieu, prit place à la contredanse. A l'instant même, M. de B** (1), lieutenant dans un régiment de chevau-légers, accompagné de Mlle de Contades (2), petite-fille du maréchal de ce nom, vint se mettre au-devant de M. Choudieu qui vainement lui fit observer que la place était occupée. M. de B** répondit sèchement que les trois dames qui formaient la contredanse désiraient qu'elle fût complétée par Mlle de Contades, et qu'elle y danserait quoiqu'on voulût dire. M. Choudieu, très ému, s'adressa sur-le-champ à Mlle de Contades elle-même en lui disant que s'il était seul, il lui céderait volontiers la place; mais qu'il la croyait incapable d'exiger que la dame qu'il accompagnait, se retirât. Mlle de Contades, avec cette politesse parfaite qui la distinguait, répondit que c'était très certainement à elle à se retirer, et elle le fit sur-le-champ, en adressant ses excuses à la danseuse de M. Choudieu, et en l'assurant qu'elle avait

(1) M. Choudieu ne donne point dans ses *Mémoires* le nom de cet officier qui joua un si triste rôle dans cette circonstance; mais je l'ai entendu désigner bien souvent par des contemporains. Toutefois je crois convenable de ne faire connaître que par ses initiales ce nom qui vient de s'éteindre depuis un trop petit nombre d'années, pour que je me permette de le livrer ici aux appréciations de l'opinion publique.

(2) Mariée depuis au marquis d'Andigné.

ignoré qu'elle occupât la place avant elle. Loin d'imiter cet exemple, le lieutenant de chevau-légers persista à vouloir faire partie de la contredanse malgré M. Choudieu; des paroles très vives furent échangées de part et d'autre, et comme la scène s'animait outre mesure, la mère, qui était restée dans sa loge, très voisine du lieu de la discussion, rappela sa fille. A ce moment les trois autres danseuses firent comme Mlle de Contades, et se retirèrent. M. Choudieu profita de l'éloignement des dames pour demander à son adversaire satisfaction de l'insulte qu'il en avait reçue; mais M. de B** se borna à répondre qu'il n'était pas fait pour rendre raison *à un vilain*. Ce propos étrange et grossier, adressé ainsi par un officier français à un homme qui comme lui avait été admis à l'honneur de porter l'épaulette et de servir le roi, excita partout une indignation mêlée de dégoût. Le déclinatoire prétendu fut jugé surtout avec une extrême sévérité dans les salons même de notre aristocratie angevine, renommée pour sa loyauté, sa bravoure et son exquise politesse, et l'on s'y demandait de quel droit M. de B**, sorti depuis bien peu de temps de la classe des *vilains*, se permettait d'y renvoyer d'indignes et lâches outrages. M. Choudieu, pour toute réponse à l'impertinente défaite de M. de B**, lui dit qu'il trouverait bien moyen de le contraindre à lui faire réparation. En effet, dès le lendemain, l'ayant rencontré en uniforme dans l'une de nos rues d'Angers, il le frappa à coups redoublés d'une canne qu'il tenait à la main. M. de B** tira son épée, et chercha à blesser son agresseur qui parvint néanmoins à se garantir de toute atteinte. Il n'y avait plus, dès lors, moyen de reculer, et le jour suivant s'engagea une lutte fâcheuse, sans doute, mais moins ignoble et plus conforme aux lois de la chevalerie. M. Choudieu et M. de B** se rendirent sur un terrain voisin du Mail, et là vidèrent leur querelle l'épée à la main. Les deux combattants se retirèrent légèrement blessés l'un et l'autre.

Cette affaire, qui avait au plus haut point concilié à M. Choudieu les suffrages du monde et des salons, faillit cependant lui devenir funeste. Dans la semaine précisément qui suivit le duel, arrivèrent à Angers le marquis de Castries, ministre de la marine, qui venait de visiter le port de Brest, et le marquis d'Autichamp, inspecteur

général de cavalerie, qui faisait sa tournée annuelle dans les provinces de l'Ouest. Ces deux officiers généraux avaient contribué l'un et l'autre à faire admettre M. Choudieu dans la gendarmerie de Lunéville qui dépendait de leur commandement. On leur dénonça la conduite de leur jeune protégé, et, quelque fût leur bienveillance pour lui, ils tenaient trop aux règles de la discipline militaire pour passer légèrement sur la conduite d'un sous-lieutenant qui, vêtu en bourgeois, s'était permis de frapper publiquement et à coups de canne un officier de grade supérieur revêtu de son uniforme. La chose fut prise tellement au sérieux qu'il fut un instant question de traduire M. Choudieu devant un conseil de guerre. Très heureusement pour lui, le chevalier de Contades, dans la compagnie duquel il devait être incorporé, prit chaudement sa défense. Il supplia MM. de Castries et d'Autichamp de ne point s'exagérer la portée de l'affaire qui les avait si fort émus, et il leur assura que les premiers torts étaient venus de la part de l'adversaire de son jeune compatriote. Il ajouta que lui, présent à la querelle, il pouvait affirmer que le sous-lieutenant de Lunéville n'avait d'autre reproche à se faire que d'avoir porté trop loin peut-être la susceptibilité du point d'honneur.

C'était là une circonstance fort atténuante pour deux braves militaires comme MM. de Castries et d'Autichamp. Ils promirent donc d'oublier complétement le passé, et laissèrent ainsi le jeune Choudieu libre de partir avec M. de Contades qui devait bientôt rejoindre le régiment. Cependant la famille de M. Choudieu avait été profondément alarmée, et son père, qui craignait pour lui de nouvelles collisions dans un corps composé d'une jeunesse turbulente, vint remercier les deux généraux, et leur annonça en même temps qu'il allait immédiatement conduire son fils à Paris, et solliciter pour lui des lettres d'examen afin qu'il pût entrer dans l'artillerie. Il espérait que, dans cette arme spéciale, la vie militaire, plus sérieuse, serait en même temps moins compromettante et moins agitée. Les lettres furent obtenues sans peine, et le jeune Choudieu, doué d'une intelligence active et puissante, se mit promptement en mesure de subir ses examens. Malheureusement il avait encore une difficulté à sur-

monter. L'impolitique et regrettable ordonnance, rendue en 1781 sous le ministère du maréchal de Ségur, exigeait de tout aspirant au grade d'officier, des preuves de noblesse qu'il eût été difficile à la famille Choudieu de produire; mais on n'exécuta jamais cette malencontreuse ordonnance avec une grande rigueur. M. Choudieu parvint à se faire admettre au corps royal d'artillerie sous la simple production d'un certificat signé par le maréchal de Contades, le duc de Brissac, le duc de Brancas et le marquis d'Autichamp qui attestèrent « que sa famille *vivait noblement*, et que son père avait servi » comme officier dans le régiment de Royal-Croate. »

Une fois son admission prononcée, M. Choudieu s'empressa de quitter Angers et partit pour Metz, charmé d'endosser un brillant uniforme et de porter l'épée. L'enthousiasme toutefois fut de courte durée. Le général Perrin des Almons, qui commandait à Metz, était dur et rigide, et il accueillit avec une extrême sévérité le jeune Choudieu dont le caractère altier avait beaucoup de peine à se plier aux exigences de la discipline. Il fut mieux vu de ses camarades près desquels le recommandait sa haute stature et son aptitude remarquable aux exercices militaires en même temps que sa verve joyeuse, sarcastique, piquante et trop souvent, il faut bien le reconnaître, libre et désordonnée jusqu'au cynisme. Cependant un nuage menaça bientôt de venir troubler cette heureuse harmonie, et ce fut encore cette fois les prétentions nobiliaires qui faillirent lancer M. Choudieu dans de nouvelles difficultés et de fâcheuses complications.

Un jour que les jeunes officiers d'artillerie étaient réunis dans un repas commun, l'un d'eux se prit à dire qu'il s'était glissé dans le corps des individus qui n'avaient pas fait les preuves de noblesse exigées par l'ordonnance, mais qu'on saurait bien les en faire sortir. M. Choudieu, qui se crut désigné par cette étrange menace, et qui l'avait écoutée muet et la rougeur sur le front, se leva brusquement, et, tout tremblant de colère, s'écria : « Messieurs, je dois prendre » cette apostrophe pour moi, puisque je ne suis pas noble et que je » n'ai jamais cherché à faire croire que je l'étais; mais je suis bien » aise de vous déclarer, puisque l'occasion s'en présente, que je ne

» sortirai du corps que lorsque vous me porterez en terre, et que » celui d'entre vous, qui voudra savoir à quoi s'en tenir, me trouvera » toujours prêt à lui répondre. » Personne ne souffla mot après cette verte réplique, et le plus morne silence régna jusqu'à la fin du dîner. En sortant de table, celui qui avait tenu le propos dont M. Choudieu s'était tant blessé, s'approcha de lui, et l'assura qu'il ignorait qu'il n'était pas noble, et qu'il n'avait point du tout eu l'intention de l'offenser. L'affaire ainsi n'eut pas de suite apparente; mais M. Choudieu en avait conservé une rancune qui ne tarda point à éclater.

Un homme de cour, encore simple capitaine de dragons, et qui se piquait alors d'imiter la légèreté dédaigneuse des courtisans, avec ce même laisser aller qu'il sut mettre à se conformer au vocabulaire des clubs, quand dix ans plus tard M. Choudieu le retrouva avec le grade d'officier général à l'armée du Nord, M. de Morton-Chabrillant vint à Metz, et s'y exprima dans les termes les plus méprisants pour la petite noblesse qui composait le corps d'artillerie. Il s'oublia jusqu'à dire que ces minces hobereaux seraient propres tout au plus *à décrotter ses bottes*. Ces inqualifiables paroles furent bientôt connues. Grande rumeur s'ensuivit, comme on peut bien le croire, parmi les aspirants et les élèves d'artillerie. Ils finirent par arrêter entr'eux qu'une députation se présenterait le lendemain à la parade, et demanderait satisfaction à tout le corps des officiers du régiment de dragons auquel appartenait M. de Morton-Chabrillant. On avait compté beaucoup sur M. Choudieu dans cette circonstance, parce qu'on le tenait pour l'un des plus braves et des plus déterminés; mais il refusa toute espèce de concours, et dit à ses camarades : « Je » vous ai déclaré, il y a peu de temps, que je n'avais point l'hon- » neur d'être noble; en conséquence le propos qu'on attribue à » M. de Morton-Chabrillant n'a pu m'offenser en aucune manière. » C'est à ceux d'entre vous qui se trouvent insultés à défendre leur » noblesse. Quant à moi, vous me trouverez toujours prêt à soutenir » l'honneur du corps, si quelqu'un l'outrage; mais je ne suis pas » disposé à me faire tuer pour une cause qui n'est pas la mienne. » Ce langage surprit beaucoup les jeunes compagnons d'armes de M. Choudieu; cependant ils parurent comprendre ses raisons, et

n'en restèrent pas moins en bons termes avec lui; mais il était lassé lui-même de la vie militaire. En dépit de toute l'ostentation philosophique, sa vanité souffrait cruellement de voir toujours surgir ces questions de noblesse qui le rappelaient à l'humilité de son origine bourgeoise. Il en portait dans son cœur un ressentiment profond et aspirait de tous ses vœux à une vie plus libre et plus indépendante que la vie des camps. Il en fit part à son père, et lui dit qu'il regrettait amèrement de n'avoir pas suivi la carrière de la magistrature comme sa famille lui en avait souvent exprimé le désir. M. Choudieu, le père, charmé de ce retour, s'empressa de faire ce que son fils lui demandait; il le dégagea, et le jeune Choudieu put ainsi déposer son épée d'artilleur pour s'en venir à Angers revêtir la robe de magistrat.

M. Choudieu, le père, aurait fort désiré que son fils prît une place de conseiller; mais celui-ci déclara qu'il voulait absolument entrer au parquet, et il traita en conséquence de l'office de substitut des gens du roi dont était titulaire ce même M. Viger qui plus tard devait être son collègue à la Convention nationale, et qui, dévoué aux principes d'ordre et de modération, fut, à ce titre, impliqué dans le procès des Girondins, et périt avec eux sur l'échafaud révolutionnaire. Cette charge de substitut, qui n'imposait que des fonctions temporaires, n'était de fait qu'une perpétuelle et véritable sinécure, surtout avec un procureur du roi actif comme M. Bodard, et deux avocats du roi tels que M. Benoist, jurisconsulte savant et laborieux, et M. Brevet de Beaujour, toujours présent aux audiences et empressé aux luttes de la parole; aussi peut-on dire en toute réalité qu'au début de sa nouvelle carrière, M. Choudieu n'eut rien à changer aux habitudes de sa vie d'artilleur. Il retrouvait à Angers tout le loisir et toute la liberté de ses villes de garnison, et il y avait gagné l'avantage très apprécié par lui de n'être plus astreint à ces liens de la discipline militaire qu'il avait déclaré ne pouvoir supporter plus longtemps. Il faut bien reconnaître cependant que cette émancipation, si complète et si commode, n'eut une heureuse influence ni sur la dignité de ses mœurs ni sur l'élévation de son caractère. Nous avons vu le jeune officier d'artillerie presque tou-

jours brusque, emporté, fougueux et susceptible à l'excès; mais encore ces défauts nous ont-ils apparu le plus souvent tempérés du moins par une noble spontanéité de cœur et de langage et par l'expansion d'une loyauté toute militaire. C'est sous d'autres formes, et d'une façon bien plus vulgaire, que le nouveau substitut, revenu dans sa ville natale, se crut permis très promptement d'y donner libre cours à ses ébats. Bien qu'il eût beaucoup vécu dans un monde distingué, et qu'il sût parfaitement retrouver au besoin les usages et le ton de la bonne compagnie, les cafés, le théâtre, les lieux publics de tout étage furent alternativement témoins de ses joyeux ou bruyants exploits que l'on vit maintes et maintes fois donner l'éveil à l'autorité et provoquer les investigations de la police. Si je voulais me faire l'historien d'assez tristes aventures, et raconter ici toutes les anecdotes dont la tradition m'a été transmise par quelques vieillards dont j'ai recueilli les récits, je ne saurais vraiment plus comment m'y prendre pour gazer mes paroles, et il faudrait de toute nécessité que mes lecteurs se résignassent à me voir étaler des nudités dont l'art même ne pourrait atténuer l'expression, et dont, si l'on ne m'a rien exagéré, le tableau fidèle dépasserait encore tout ce que l'imagination peut supposer de plus excessif et de plus cynique.

La Révolution qui survint bientôt, semblait devoir offrir une direction plus sérieuse à cette fougue si scandaleusement désordonnée, et la popularité de bien mauvais aloi, que M. Choudieu avait conquise dans les rangs très infimes de la société, lui valut en effet l'honneur d'être élu membre de la première assemblée bailliagère. Comme on l'a vu dans un précédent article, il déclina cette mission de concert avec son ami Pérard, avocat sans causes de notre ancien barreau, et compagnon trop fidèle de tous les désordres et de toutes les excentricités de sa vie. Dans la maturité de l'âge, M. Choudieu avait adhéré de toutes les ardeurs de son âme à cet implacable serment de l'enfance d'Annibal que naguère encore un démocrate de nos jours (1) se vantait aussi d'avoir accepté dès ses plus jeunes années. Le nouveau substitut avait juré dans son cœur une guerre

(1) M. Louis Blanc.

sans relâche et une haine éternelle à toutes les puissances que la succession des siècles avait constituées dans son pays. Les protestations unanimes de dévouement à l'ordre monarchique, les cris de reconnaissance et d'amour qui de toutes parts s'élevaient jusqu'aux pieds du trône, enfin jusqu'à ces demandes si générales et si spontanées de réformes et d'améliorations dans notre vieil édifice social, tout cela importunait M. Choudieu qui de premier jet aspirait déjà au nivellement absolu et à une reconstruction complète. Sa position officielle dans le parquet du premier tribunal de la province, ne ralentit pas même un seul instant le cours de ses hostilités, et jamais, dans cette œuvre incessante et fatale de destruction, il ne fut arrêté le moindrement par cette réserve ni ce sentiment des convenances qu'impose le caractère de magistrat. Avant même les premiers jours de nos insurrections populaires, on le voyait figurer en première ligne dans toutes les scènes de désordre et toutes les émeutes locales. A la tête de quelques bandes de prolétaires, il luttait dans les rues et sur les promenades de notre ville contre les patrouilles du régiment de Royal-Picardie qui tenait garnison à Angers, et une masse de curieux accourait pour le voir ainsi en action. Dans leur inconcevable légèreté, nos pères riaient aux éclats à la vue de toutes ces belles prouesses, et admiraient la rare dextérité de M. Choudieu dans l'art de brandir sa canne et de parer les charges militaires.

Quand arriva à Angers la nouvelle de la prise de la Bastille et du triomphe de la Révolution, M. Choudieu, comme on peut bien le croire, fit appel à tous ses adhérents, et les convia chaleureusement à imiter les exploits de leurs frères et amis de la capitale. On lui répondit par de bruyantes et sympathiques acclamations, et lui toujours en tête, cette jeunesse turbulente et passionnée courut s'emparer du château d'Angers qui n'était gardé que par une compagnie d'invalides qui partit bientôt après pour l'île de Rhé. Le lendemain même de cette très facile victoire, on convint d'aller assaillir le château de Brissac où l'on s'empara de deux pièces de canon que l'on ramena en triomphe à Angers. Il est permis de supposer que M. Choudieu avait saisi avec empressement cette occasion de se venger des

dédains qu'il croyait avoir essuyés à Paris dans l'hôtel du vieux seigneur qui avait accueilli sa jeunesse avec des bontés dont une morgue intempestive et récente avait complétement dégagé la reconnaissance et effacé le souvenir.

A peine de retour à Angers, M. Choudieu, en compagnie de l'avocat Pérard, des frères Delaunay, de l'orfèvre Viot, du musicien Bardou et de plusieurs autres, s'en vint pérorer au milieu de quelques groupes nombreux et bruyants qui s'étaient formés dans le faubourg Saint-Michel et sur la route de Paris. On y disait hautement que, pour se venger de sa défaite, la cour avait pris le parti de lancer sur les provinces, comme sur une proie, des bandes de brigands et de malfaiteurs qui venaient pour mettre tout à feu et à sang, et ne manqueraient pas de massacrer tous les patriotes. On ajoutait que notre Anjou était dévolu à la compagnie du contrebandier Hamard, qu'il allait arriver dans la journée même, et qu'il était urgent de s'armer pour repousser cette odieuse et terrible agression. Ces bruits mensongers, et méchamment propagés, eurent pour effet d'amener la formation d'une garde nationale; elle fut constituée à Angers le 22 juillet 1789. M. Choudieu y fut compris en qualité de major des volontaires, et prit dès lors une part active à tout le service et à toutes les manœuvres, malgré les occupations très graves et très ardues qui lui survinrent.

Ce jeune magistrat, qui s'était fait, comme nous venons de le dire, le héros de l'émeute et le provocateur de toutes les insurrections, se trouva, par une coïncidence étrange, chargé seul de la direction du parquet d'Angers dans ces jours mêmes d'ébranlement et de transition. En effet, le procureur du roi, M. Bodard, effrayé de tant d'atteintes portées aux lois constitutives et fondamentales du pays, se retira d'abord à la campagne d'où il ne tarda pas à passer la frontière pour revenir ensuite dans la Vendée sceller de son sang son invariable dévouement à la cause monarchique. M. Benoist succomba vers ce temps à une longue et douloureuse maladie, et M. Brevet de Beaujour partait plein d'ardeur et d'espoir pour cette session de l'Assemblée constituante où il se flattait d'atteindre au faîte de la renommée et de la gloire, mais qui, en réalité, ne devait être

pour lui que le marchepied de l'échafaud. Ainsi M. Choudieu, si ardent, si peu digne, si tristement compromis, devenait par la force des choses l'unique organe du ministère public dont, malgré son vain titre de substitut, il n'avait encore jamais rempli les fonctions. Il est juste de dire que dans cette position si nouvelle pour lui, il sut s'imposer une modération et des labeurs dont on ne l'aurait pas cru susceptible. Il se remit à l'étude du droit sous la direction du savant professeur Guillier de la Tousche, ancien ami de sa famille, qui l'aida souvent de ses conseils et de ses lumières, et, grâces au concours de ce guide habile et expérimenté, il se tira toujours avec honneur du service des audiences civiles; mais plus d'une fois son humeur guerroyante lui suscita des querelles avec la magistrature à laquelle son passé ne pouvait le rendre très sympathique. Malheureusement pour lui, son parent et son ami, M. Milscent, qui présidait le siége depuis la longue vacance du titre de lieutenant général, n'était plus là pour accueillir avec une indulgente condescendance les écarts et les emportements de son caractère. M. Milscent avait été nommé aussi député à l'Assemblée constituante, et la présidence intérimaire se trouvait dévolue en son absence au vénérable doyen de la compagnie, M. Ayrault (1) que le roi venait de nommer conseiller d'Etat honoraire pour récompenser plus de cinquante années de bons et utiles services. Nourri dans les vieilles traditions de la magistrature, M. Ayrault, d'ordinaire grave et calme, avait peine à dissimuler ses répugnances et son éloignement pour M. Choudieu dont le nom s'était si souvent trouvé déplorablement mêlé à des rapports de police, et avait figuré dans plus d'une scène de désordre et de scandale. Les autres magistrats partageaient aussi dans une certaine mesure les préventions du respectable doyen, et c'est vainement que dans ses *Mémoires*, M. Choudieu cherche à expliquer le très peu gracieux accueil dont il fut l'objet en affirmant sans la moindre hésitation que la *plus grande partie des membres du présidial d'Angers étaient imbus de vieilles théories et repoussaient toutes les idées*

(1) J'ai déjà fait connaître que M. Ayrault était l'aïeul de feu M. le premier président Desmazières.

nouvelles. A cette assertion tranchante, la notoriété publique, s'il en était besoin, viendrait donner le démenti le plus éclatant et le plus formel. La presqu'unanimité des magistrats avait accueilli au contraire la Révolution avec un véritable enthousiasme, et certes, nul excepté M. Choudieu n'aurait osé jamais suspecter M. Desmazières, par exemple, M. Couraudin, M. Larevellière et bien d'autres que je pourrais citer, de s'être montrés systématiquement hostiles au grand mouvement de 1789; mais leurs aspirations vers un nouvel ordre de choses, se conciliaient avec un sentiment profond de la dignité de leurs fonctions, et ils voyaient arriver avec déplaisir un collègue qui se montrait beaucoup plus soucieux de briguer la faveur populaire et d'obtenir les applaudissements de la place publique que de mériter la bienveillance même de sa compagnie.

Le premier conflit éclata dans les derniers jours de la vacance de 1789. Le président intérimaire, qui évitait autant que possible les relations directes avec M. Choudieu, lui fit demander, par l'un des conseillers, s'il se disposait à prononcer le discours de rentrée au mois de novembre. Sur sa réponse affirmative, l'intermédiaire, après de longues circonlocutions et des précautions calculées, finit par rappeler à M. Choudieu que ceux de ses prédécesseurs qui s'étaient chargés de ce travail auquel on attachait alors une si grande importance, n'avaient jamais porté la parole que revêtus de la robe noire des avocats; il ajouta au nom de M. Ayrault que les substituts, ne remplissant qu'un service purement accidentel, ne pouvaient être considérés comme membres de la compagnie ni participer jamais au privilége spécial qui lui avait été concédé de porter la robe rouge comme les cours de parlement. A cet avertissement officieux, M. Choudieu, frémissant de colère, répliqua sur-le-champ que si le président voulait lui faire une injonction, sa réponse immuable était qu'il suffisait qu'on lui défendît de porter la robe rouge, pour qu'il usât rigoureusement d'un droit que l'exemple de ses prédécesseurs n'avait pu prescrire. S'ils avaient porté la robe noire, même dans les audiences solennelles, c'est qu'ils appartenaient à l'ordre des avocats (1);

(1) Sous l'ancienne organisation judiciaire, les substituts pouvaient continuer à faire partie de l'ordre des avocats, comme aujourd'hui les juges suppléants.

mais n'étant point inscrit au tableau, il ne pouvait, lui, siéger que comme membre de la compagnie, et il déclara qu'il en porterait très certainement les insignes en dépit de toutes les prohibitions de M. Ayrault.

Parfaitement disposé à tenir parole, M. Choudieu se mit aussitôt à l'œuvre, et travailla activement à son discours de rentrée. Il prit pour texte : *De l'indépendance que doit conserver le magistrat dans quelque position qu'il se trouve,* et ce discours commençait par une phrase qui pourrait paraître aujourd'hui prétentieuse et pédantesque, mais qui était parfaitement dans le goût de ce temps où l'éloquence avait coutume de puiser ses inspirations de choix dans les réminiscences classiques de Rome ou d'Athènes. M. Choudieu débutait ainsi : « Le sénateur romain Priscus, invité par un des » officiers de la maison de l'Empereur de s'abstenir de se rendre au » sénat ou d'approuver les rescrits qui y seraient présentés, répondit » qu'il se rendrait à son poste, et qu'il y voterait suivant sa cons- » cience. » Toute la suite du discours était sur ce ton, et saturé de sentences et de maximes à l'ordre du jour. Cependant, avant de le prononcer, l'orateur crut devoir le communiquer à l'un de ses oncles, avocat renommé pour son talent et sa longue expérience; mais à peine le vieux jurisconsulte, royaliste fidèle et dévoué, eût-il entendu cette belle phrase préliminaire, qu'il interrompit brusquement son neveu en lui disant : « Je n'ai pas besoin d'en entendre » davantage pour être certain qu'un pareil discours doit être vive- » ment applaudi, et comme je ne suis pas bien convaincu de l'ex- » cellence des républiques grecque ou romaine, j'apprécierais mal » toutes ces belles maximes. D'ailleurs les jeunes gens d'aujourd'hui » s'imaginent en savoir beaucoup plus que nous autres légistes de » la vieille roche, et il est fort à croire que mes critiques et mes avis » seraient fort mal accueillis. » Un sourire un peu embarrassé fut toute la réponse de M. Choudieu qui prononça en effet son discours dans toute la pureté du texte primitif. Le jeune barreau, les clercs de la basoche et la jeunesse des écoles, qui s'étaient donné rendez-vous dans la salle d'audience, firent entendre des salves bruyantes d'acclamations et un vrai tonnerre d'applaudissements. Toute cette

jeunesse s'imaginait apparemment, et de très bonne foi peut-être, que l'exemple du sénateur Priscus était d'une application fort heureuse et tout à fait actuelle, et que le pauvre roi, dont on démolissait le trône pièce à pièce, usait encore de violence pour faire *approuver ses rescrits*.

Cette harangue tribunitienne eut moins de succès auprès des magistrats qui l'écoutèrent avec une froideur glaciale. Il était d'usage, après ces audiences de rentrée, que la compagnie se réunît à la buvette du Palais (1) où un repas avait été préparé à frais communs. Le président chargea les deux plus jeunes conseillers d'aller y convier M. Choudieu, en ajoutant la recommandation très expresse de lui faire observer qu'il ne contribuerait point à la dépense, n'étant pas membre de la compagnie. Le substitut reçut ce message avec un redoublement de violences et de colère, et déclara aux deux conseillers qu'il n'aurait garde de répondre à l'invitation, parce qu'elle n'était point faite d'une manière convenable ni pertinente; il déclara en outre, par forme de protestation, qu'il se tenait pour membre du présidial tout autant et à pareil titre qu'ils l'étaient eux-mêmes.

Cette petite guerre se continua à peu près jusqu'à la suppression des anciens tribunaux, et j'en veux citer un dernier incident, parce qu'il me semble que l'on y pourra saisir encore des traits de caractère.

On sait que, sous notre ancienne organisation judiciaire, toutes les affaires se jugeaient sur rapport; mais un abus véritable s'était à cet égard introduit au présidial d'Angers. Le ministère public, auquel les dossiers étaient communiqués pour préparer ses conclusions, commençait par en faire lui-même le rapport préalable dès l'ouverture de l'audience, et c'était autant de travail qu'il épargnait ainsi aux conseillers. M. Choudieu, qui dans toute occurrence s'était montré moins complaisant et beaucoup moins facile que ses devan-

(1) La buvette était située sous la voûte de cette partie de l'ancien Palais de justice où siége aujourd'hui le Tribunal de commerce. Dans cette pièce, ouvrant sur la rue Saint-Michel, est établie actuellement une auberge dite *Les Caves*.

ciers, ne s'était point refusé cependant à les suivre dans cette voie tracée par une très ancienne pratique. Un jour donc il eut à rapporter de cette manière une cause qui empruntait des circonstances du temps un caractère tout politique. Il s'agissait de statuer sur l'appel d'une sentence de la juridiction fiscale de Segré qui avait condamné à six mois d'emprisonnement et à l'amende un électeur convaincu d'avoir professé dans le sein de son assemblée primaire des maximes séditieuses et révolutionnaires. M. Ayrault, qui présidait l'audience, irrité de la partialité de M. Choudieu qui se montrait fort habile à trouver des excuses et presque des éloges pour toutes les atteintes les plus audacieuses et les plus directes contre les grands principes de l'ordre social, rappela d'un ton sévère et solennel à l'organe du ministère public qu'il ne pouvait porter la parole que *debout*. M. Choudieu se leva tout aussitôt, et, de cette voix rauque et saccadée qu'inspirait sa colère, répondit que s'il avait parlé de son siége, c'était parce qu'il y remplissait des fonctions dévolues exclusivement à l'un des conseillers, et que puisqu'on ne savait pas lui tenir gré de son obligeance, il allait cesser son rapport, déposer les pièces sur le bureau, attendre un rapport régulier et en forme, et ensuite donner ses conclusions. M. Ayrault le prit au mot, et fit lui-même le rapport en termes très succincts. M. Choudieu fut ensuite entendu, et conclut à l'infirmation de la sentence, sur le motif que les opinions, émises dans les assemblées primaires, constituaient l'exercice de la souveraineté populaire, et, bonnes ou mauvaises, échappaient à la censure des tribunaux et à la vindicte publique. Les juges se retirèrent à la chambre du conseil, et, après quelques minutes de délibération, rentrèrent avec un arrêt que le président prononça d'une voix forte et accentuée, et qui portait que « le ministère public entendu, et *sans avoir égard à ses conclusions*, le présidial confirmait le jugement de Segré. » En écoutant cette formule insolite, qu'il retint pour une personnalité offensante, M. Choudieu lança un regard terrible au vénérable doyen; mais il n'éleva aucune difficulté de forme, et sut composer parfaitement son maintien, dans l'attente certaine où il était du jour très prochain de ses représailles. Il entretenait alors une correspondance active avec

cet infortuné M. Brevet de Beaujour dont l'opinion publique persiste encore à lui reprocher la fin déplorable et sinistre, et il savait par lui que sous peu de jours allait paraître un décret de l'Assemblée qui mettrait à néant toutes ces poursuites pour provocations et délits commis dans les assemblées primaires. Le décret fut rendu en effet, et M. Choudieu, qui vint en requérir l'enregistrement à l'audience, ajouta, avec un sourire amer et sardonique, qu'il espérait que *cette fois* les magistrats *feraient droit à ses conclusions*. La compagnie, un peu susceptible peut-être, puisque le premier conflit résultait d'une formule irrégulièrement adoptée par son président, la compagnie fut unanime à blâmer cette réminiscence trop fidèle pour n'avoir pas été secondée par la rancune et le dépit. La position n'aurait donc vraiment plus été tenable si, fort à propos, n'était intervenue une nouvelle organisation judiciaire. « Personne, nous dit » à ce sujet M. Choudieu dans ses *Mémoires*, personne n'a dû voir » arriver avec autant de plaisir que moi le nouvel ordre de choses. » Dégoûté de l'état militaire par la présomptueuse arrogance des » nobles, rebuté par la morgue et la vieille routine des magistrats, » est-il étonnant que j'aie embrassé le parti de la Révolution avec » enthousiasme? » Certes la confession est précieuse, et nous n'avions nul besoin de cette expansion de franchise pour être assurés que plus d'un républicain austère et rigide à la surface, puisait les inspirations de son prétendu patriotisme bien moins dans la spontanéité de ses convictions et de sa conscience que dans le ressentiment des blessures de son amour-propre et de sa misérable personnalité. Le dévouement aux principes, le pur amour de l'humanité, le culte sacré de la liberté, le sentiment généreux de l'indépendance et de la dignité nationales, tous ces grands mots faisaient merveilleusement briller le programme; mais le plus souvent cette éclatante fantasmagorie de langage ne couvrait que la haine, l'envie et d'implacables et mortelles vengeances.

Lors de la nouvelle organisation judiciaire, M. Choudieu fut élu accusateur public près le tribunal criminel de Maine et Loire; mais avec l'emportement et l'exubérance de son zèle, il dut trouver que cette charge n'était guère pour lui qu'un titre à peu près sans fonc-

tions. La législation, édictée par l'Assemblée constituante, était, comme chacun le sait, tolérante et douce, et M. Choudieu cependant ne rêvait que rigueurs et formidables répressions. Ce fut à ce point que, s'il était permis de plaisanter en évoquant de si graves et si tristes souvenirs, on aurait pu comparer notre malheureux accusateur public à ce grand médecin de Molière qui ne voulait que des maladies d'importance, telles que « de bonnes fièvres, de bonnes » pestes, de bonnes hydropisies, de bonnes maladies de poitrine. » Toute raillerie à part, M. Choudieu n'aurait pas mieux demandé que de pouvoir traduire devant le tribunal criminel, des conspirateurs bien redoutables, des ennemis actifs et puissants de la chose publique, des accusés dignes enfin de toutes ses ardeurs patriotiques et de son civisme à toute épreuve, et cependant il fut obligé bon gré mal gré de se contenter d'un malheureux curé qui avait protesté en chaire contre la nouvelle organisation ecclésiastique, et qui, pour ce crime irrémissible, fut condamné à s'éloigner de huit lieues au moins de son ancienne paroisse, et de deux pauvres vieilles servantes d'un chanoine d'Angers, qui, pour avoir manqué de révérence au passage de la procession des Rameaux tenue par les prêtres constitutionnels de la paroisse de Saint-Laud, furent attachées et exposées au carcan pendant une heure.

Le tribunal criminel ne prononça pas d'autres condamnations politiques durant cette période de l'Assemblée constituante, et l'accusateur public eut soin de faire insérer celles-ci dans le journal du club des *Amis de la Constitution* dont il était l'un des membres les plus actifs et les plus assidus. Ses fonctions judiciaires lui laissaient de trop longs et de trop fréquents loisirs pour qu'il cessât de prendre sa part de toutes les menées révolutionnaires de cette époque, et qu'il changeât rien à ses allures d'homme de parti qui lui souriaient beaucoup plus que la gravité de ses fonctions de magistrat. Il est juste de dire aussi que sa popularité ne lui fit point défaut dans cette voie mobile et périlleuse. Comme il savait toujours parler bien plus résolument et bien plus haut que les hommes même fort avancés dans sa nuance politique, et qu'il se posait incessamment dans l'attitude, d'ailleurs très sincère en lui, d'un patriote à opinions radi-

cales et extrêmes, il trouvait à ce titre des courtisans et des flatteurs. Nul n'avait une foi bien robuste dans la durée du fragile édifice élevé par les théoriciens très inexpérimentés de la Constituante, et chacun cherchait à se rapprocher des hommes d'action, de progrès et d'audace, parce que déjà le pressentiment général indiquait que l'avenir était à eux. C'est à cette position favorable et presqu'exceptionnelle qu'il dut l'honneur d'obtenir sans contestation et d'enthousiasme les suffrages de la jeunesse angevine qui le nomma, avec MM. Delaunay, l'aîné, et Couraudin, député à la fédération de Pontivy. M. Choudieu s'y montra si dévoué à la Révolution, et y fit entendre des paroles si hardies et si nettement accentuées, qu'il fut élu à la presqu'unanimité et par les Bretons eux-mêmes vice-président de l'Assemblée. Le président était un jeune clerc de procureur du nom de Moreau qui fut depuis le vainqueur de Hohenlinden, et dont la glorieuse vie fut si tôt et si déplorablement terminée. De retour à Angers, M. Choudieu prit plus que jamais une grande part à tous les travaux de la garde nationale, et c'est à la tête de son bataillon de volontaires qu'on le vit combattre, avec l'énergique intrépidité qui le distinguait, cette émeute dite des *perrayeurs* qui alarma si fort les Angevins, et que les hommes du mouvement n'auraient certes pas repoussée avec une pareille unanimité d'empressement s'ils l'avaient tenue pour une émeute ordinaire, et s'ils n'y avaient vu qu'un entraînement passager et de tout point inoffensif à la Révolution. L'insurrection vaincue, M. Choudieu déposa son épée pour prendre la plume. Il se mit à vérifier les textes, à étudier le sens et l'esprit des saints canons, à compulser les décrétales et les conciles pour défendre dans son *Journal*, comme un véritable docteur de l'Eglise, la constitution civile du clergé, œuvre malencontreuse et fatale de l'Assemblée constituante à laquelle il a d'ailleurs, dans ses *Mémoires* posthumes, la bonne foi de reprocher cette faute comme l'une des plus graves qu'elle ait commise. Quand il eut ainsi dépensé à peu près tout ce qu'il avait acquis d'érudition théologique, et que, vainqueur dans cette lutte bien nouvelle pour lui, il eut obtenu la très grande satisfaction de faire proclamer un pontife selon son cœur, il ne lui fut pas donné de se reposer longtemps

sur son triomphe. Un procès de famille l'amena bientôt devant le tribunal civil d'Angers où il eut à défendre contre sa mère elle-même qui l'avait actionné au règlement de ses droits. M. Choudieu s'expédia en personne, et cela en présence d'un auditoire nombreux et au milieu des plus vives préoccupations de l'opinion publique. Nous reviendrons avec quelque détail sur ce procès, quand le moment arrivera de parler de l'arrestation de Mme Choudieu, la mère, et de la terrible responsabilité que les ennemis de M. Choudieu voulurent faire peser sur lui.

C'est au milieu de toutes ces préoccupations que M. Choudieu fut surpris par la nouvelle du départ du roi, suivi de son arrestation à Varennes. A ce moment, on le vit se faire l'écho passionné de toutes les fureurs populaires. Il prononça le premier à Angers le mot de *République*, et chargé par M. Larevellière-Lépaux, alors son correspondant, de lire à la première réunion du club des *Amis de la Constitution* une lettre véhémente contre l'institution monarchique, il trouva plaisant de remettre le soin de cette lecture à son ami M. Delaunay dont en effet le titre de *commissaire du roi* rendait ici l'intervention plus étrange et plus piquante. M. Choudieu intervint aussi de sa personne, se répandit en invectives et en récriminations, et, comme nous l'avons dit plus haut, se prit à prêcher une véritable croisade contre la royauté constitutionnelle. On a vu que ces démonstrations prématurées avaient un instant compromis son élection. A son très grand déplaisir et à l'étonnement extrême de ses amis, il manqua de quelques voix sa nomination à la présidence de l'assemblée électorale, et ne fut ensuite élu député qu'en seconde ligne et à une très faible majorité.

Avec les précédents qu'on lui savait, il devenait évident que M. Choudieu allait choisir sa place sur les bancs les plus avancés de la gauche; mais ce qui est beaucoup plus digne de remarque, c'est qu'au milieu même de cette extrême section de l'Assemblée, il sut encore se créer une position toute spéciale et à peu près exceptionnelle. En effet, dans les premiers jours au moins de leur réunion, tous les députés se targuaient d'un respect profond et presque d'un culte religieux pour la Constitution. Les membres les plus notoire-

ment lancés sur les voies de la pure démocratie, et jusqu'à cette députation de la Gironde dont rien n'avait encore compromis l'éclatante popularité, les Guadet, les Gensonné, les Ducos, et Vergniaud lui-même, croyaient se maintenir fidèles à leur serment tout en déclarant à la royauté une guerre violente et acharnée. Le roi leur était suspect; mais ils acceptaient assez volontiers l'ombre de monarchie qu'avait laissé subsister le code informe et bizarre édicté par l'Assemblée constituante. M. Choudieu, moins accommodant et beaucoup moins formaliste, ne connaissait point ces sortes de tempéraments de la politique, et dès le premier jour, il se posait hardiment comme un *républicain de la veille*. Ainsi il exprima immédiatement toute son indignation de ce que la questure eût fait préparer pour la séance royale un trône couvert d'or et de broderies fleurdelysées. Il aurait voulu, et il l'avouait hautement, il aurait voulu que le fauteuil du *pouvoir exécutif*, en tout semblable à celui du président, fût placé sur une ligne très inférieure, parce qu'à ses yeux les représentants de la nation étaient incontestablement la première puissance. Il déclara aussi très nettement et à toujours qu'il se refuserait de faire partie des députations que l'Assemblée enverrait au château, et il tint invariablement sa parole. C'est ce refus surtout qui justifie ce que nous disions de sa position tout à fait exceptionnelle, puisque les révolutionnaires les plus exaltés, et ceux-là mêmes qui comme lui devaient bientôt, dans un odieux procès, émettre un vote de vengeance et de sang, ne firent cependant jamais la moindre difficulté d'aller en députation aux Tuileries quand ils furent désignés à cet effet. M. Choudieu d'ailleurs n'en prêta pas moins son serment à la Constitution. On l'entendit souvent reprocher au roi d'avoir violé le sien; mais pour lui, il se mettait plus à l'aise, et par une subtilité digne d'Escobar, il se retranchait derrière l'omnipotence nationale, et se croyait tout permis sous l'ombre de cet article de l'acte constitutionnel qui proclamait le droit imprescriptible des citoyens de changer les institutions qu'ils avaient fondées. De cette manière, le pouvoir royal était enserré dans un cercle de fer, et les élus de la souveraineté populaire gardaient la faculté de se mouvoir et de se retourner avec une latitude sans limites.

M. Choudieu fit partie du comité militaire de l'Assemblée, et prit une part assidue à toutes ses opérations. C'est en cette qualité sans doute qu'il se fit, dès l'ouverture de la session, l'accusateur de M. Duportail, ministre de la guerre, auquel il reprocha sa négligence et son incurie. Il l'accusa notamment d'avoir laissé sans armes et sans munitions le bataillon de Maine et Loire qui s'était empressé d'accourir à la défense de la patrie. Le ministre fut mandé à la barre de l'Assemblée, et y subit un long et rigoureux interrogatoire qui parut sans doute contenir une justification suffisante, car la dénonciation n'eut pas d'autre suite. M. Choudieu appuya vivement la déclaration d'amnistie en faveur des Suisses du régiment de Châteauvieux condamnés aux galères par suite des événements de Nancy, et insista pour que les honneurs de la séance leur fussent accordés. Cette demande fut combattue par un député dont le dévouement à la Révolution ne pouvait être suspect. M. de Gouvion, ancien major général de l'armée de M. de La Fayette, monta précipitamment à la tribune, et, d'une voix douloureusement émue, déclara qu'il avait vu, dans cette déplorable affaire de Nancy, son frère atteint par cinq coups de fusil, et qu'il ne pouvait concourir à faire accorder des honneurs publics aux meurtriers de ce frère si tendrement aimé. Il ajouta qu'il sortirait plutôt que de s'asseoir à côté de ces soldats assassins. A ce moment une voix s'éleva dans l'Assemblée, et on entendit très distinctement ces paroles : « Eh bien! monsieur, sortez, rien ne vous en empêche!... » M. de Gouvion, se tournant du côté de l'interrupteur, s'écria aussitôt : « Je traite avec tout le mépris qu'il mérite et avec... je dirais le mot, si je ne respectais l'Assemblée, le lâche qui vient de m'interrompre! » M. Choudieu alors monta de son côté à la tribune, et, s'adressant à l'Assemblée, dit : « Il n'y a que les lâches qui se cachent; je me nomme. C'est moi qui ai interrompu M. de Gouvion. » Cette brusque repartie produisit une impression profonde; les députés étaient visiblement partagés entre la grossière inconvenance de la première apostrophe de M. Choudieu et la dignité courageuse de sa réplique; l'Assemblée passa unanimement à l'ordre du jour, et une forte majorité déclara que les Suisses de Châteauvieux recevraient les hon-

neurs de la séance. Avant leur admission, M. de Gouvion s'était échappé par une issue dérobée pour ne plus reparaître au sein de cette législature. On s'attendait à lui voir échanger un engagement personnel et direct avec son cruel interrupteur; mais l'attente publique fut trompée. M. de Gouvion partit le lendemain même pour l'armée du Nord, et peu de temps après, emporté par un boulet de canon, il mourut glorieusement au champ d'honneur.

Cette scène peut donner une idée assez exacte du caractère de M. Choudieu. Rien n'égalait la violence de ses emportements; mais rien non plus ne venait jamais démentir son courage. Il était d'ailleurs homme d'action beaucoup plus que de paroles et essentiellement ennemi de la phraséologie. Il monta cependant encore à plusieurs reprises à la tribune. Il y demanda que les ministres rendissent compte des événements de Neufbrisach, et insista pour l'éloignement des troupes de la garnison de Paris. Il combattit la proposition faite par quelques députés du côte droit, de faire évacuer les tribunes qui cherchaient évidemment à influencer les délibérations de l'Assemblée, et il invoqua à cette occasion la garantie puissante de la publicité et les grands principes de la souveraineté du peuple telle qu'il l'entendait et qu'il la tenait pour incontestable. Il s'opposa aussi à la mesure proposée par les Girondins aux fins d'exclure le duc d'Orléans en sa qualité de membre de la maison de Bourbon, et bien qu'il n'eût aucune tendance orléaniste, il défendit ce prince en souvenir des immenses services qu'il avait rendus à la cause de la Révolution. Vers la fin de la session, il déposa sur le bureau une pétition souscrite par un grand nombre d'habitants d'Angers, et dont j'ai ouï dire bien souvent que M. Choudieu lui-même était l'auteur. Les pétitionnaires y demandaient la déchéance du roi, et bien peu de jours avant le 10 août, le 24 juillet, la discussion s'éleva sur cette question révolutionnaire. Le capucin Chabot demanda une enquête dont il reconnaissait toutefois que le résultat serait complétement inutile, « parce que, disait-il, quand le pouvoir » exécutif sortirait blanc comme neige de cette épreuve, le peuple » français aurait toujours le droit incontestable de changer sa cons- » titution. » Ces paroles furent accueillies par de vifs applaudisse-

ments partis des tribunes et de l'extrême gauche de l'Assemblée; mais de violentes rumeurs et des cris *à l'ordre!* s'élevèrent dans la partie droite et même dans une portion de la gauche. Le président, M. Lafond-Ladebat, cédant à ce mouvement, rappela Chabot à l'ordre. M. Choudieu, dont ce député avait reproduit la thèse favorite, demanda aussitôt la parole contre le président, l'obligea à quitter le fauteuil, et lui reprocha amèrement d'avoir méconnu le dogme sacré de la souveraineté populaire. L'assemblée, impressionnée sans doute par cette sortie violente, rappela à l'ordre le président lui-même, exemple unique peut-être dans nos annales parlementaires, d'une censure publique portée contre l'élu d'un grand corps politique qui, à ce titre, devrait, ce semble, avoir droit à plus de ménagements et plus d'égards. Il est inutile de dire que M. Choudieu vota, le 8 août, la mise en accusation de M. de La Fayette. Il passa même pour avoir inspiré de toute sa haine et de tous ses emportements la harangue véhémente que prononça à cette occasion M. Delaunay, l'aîné, son commensal et son ami. On sait que par l'une de ces réactions étranges, mais qui n'étaient pas rares dans l'Assemblée législative, le décret d'accusation fut rejeté à une très forte majorité. M. Choudieu ne pouvait se résigner à subir ce retour inattendu qui lui semblait de nature à prolonger de quelques jours encore la fragile existence de la royauté constitutionnelle, et dès le lendemain, il vint à la tribune appuyer la proposition de Guadet qui voulait que le roi fût sommé de déclarer s'il avait des moyens suffisants pour maintenir la sûreté de l'Empire. M. Choudieu fit encore allusion à la pétition des Angevins qui avaient demandé la déchéance, et il reprocha à l'Assemblée « de n'avoir pas eu le courage de regarder en face un soldat factieux. » Interrompu vivement par M. Stanislas de Girardin, orateur véhément et spirituel, que nous avons vu longtemps sous la Restauration figurer dans les rangs des amis passionnés de la liberté, et qui, sur les bancs mêmes de la législative, revendiquait ce titre, M. Choudieu crut avoir répondu à tout en s'écriant « que les paroles de M. de Girardin ne pourraient l'offenser qu'autant qu'elles seraient sorties de la bouche d'un patriote. » Cette grossière apostrophe fut accueillie dans les tribunes par un vrai

tonnerre d'applaudissements, et M. de Girardin, en réclamant la protection du président, répliqua : « Ce sont les amis de la licence qui m'accusent, ce sont eux qui applaudissent mes accusateurs; ils n'ont jamais connu ni le patriotisme ni la liberté. » Un peu troublé par cette réplique énergiquement accentuée, M. Choudieu ne répondit rien, et se borna à demander que l'Assemblée déclarât qu'elle n'avait pas les moyens de sauver la patrie. Cette proposition, suivie de violents murmures, ne parut sérieuse à personne, et n'aurait pu sans inconvenance faire l'objet d'une délibération.

Ces attaques véhémentes, portées à la tribune, n'empêchaient pas M. Choudieu d'user de tous les moyens qu'il pouvait trouver à sa disposition pour en finir avec cette royauté qu'il voulait abattre à tout prix. Dans ce but, il avait établi un double espionnage aux Tuileries. Le député Roux-Fazillac, ancien garde-du-corps du roi, qui siégeait à l'Assemblée au milieu des plus fougueux montagnards, avait conservé avec une dame de la cour une liaison dont le parti révolutionnaire se promit bien de profiter. Dans sa sollicitude pour celui qu'elle aimait, cette dame, honorée parfois des confidences de la reine, faisait connaître à M. Roux-Fazillac les préparatifs de défense qui se faisaient au château, et le député montagnard en rendait exactement compte à M. Choudieu pour qu'il en fît son profit au sein du comité militaire alors en permanence. M. Choudieu avait encore un autre espion à son service. Un jeune homme, ancien garçon de café à Angers, et à ce titre fort connu de lui, avait obtenu une place dans les postes très inférieurs de la maison du roi. Il était chargé d'allumer les quinquets, et il avait ainsi ses entrées dans presque tous les appartements du château. M. Choudieu n'avait eu garde de négliger une connaissance qui pouvait lui transmettre des renseignements si précieux. Tous les soirs, il donnait, dans une maison tierce, rendez-vous à ce domestique infidèle qui lui rendait un compte plus ou moins exact de toutes les nouvelles vraies ou fausses qu'il avait pu recueillir et de toutes les allées et venues des Suisses de service, des anciens gardes du roi et même des simples gentilshommes qui se préparaient à donner encore au malheureux monarque une triste et dernière preuve de dévouement. Ce misé-

rable valet, qui trahissait si indignement son maître, fut trouvé, après la prise des Tuileries, blotti dans une cheminée, et il n'échappa au massacre qu'en se réclamant de M. Choudieu qui l'accueillit avec empressement, et qui, pour prix de sa trahison, lui permit plus tard de le suivre à l'armée du Nord où, nous apprend-il, « il fit une petite » fortune en changeant aux soldats de l'argent pour de l'or et en » leur vendant des bijoux. » Il est fâcheux que l'on ne nous dise point d'où venaient cet or et ces bijoux, et il est vraiment étonnant qu'un pareil genre de commerce n'ait pas paru quelque peu suspect à un républicain austère et intègre comme M. Choudieu se piquait de l'être.

Quoi qu'il en soit, M. Choudieu, ainsi renseigné, se trouva tout prêt quand le tocsin sonna dans la nuit du 9 au 10 août. Dès le matin, deux ministres se rendirent à l'Assemblée pour lui faire connaître la situation périlleuse du roi et de la famille royale. L'un d'eux, M. de Joly, ministre de la justice, demanda qu'il fût envoyé une députation auprès du monarque pour veiller à sa sûreté et à celle de sa famille, et au besoin pour protéger sa retraite au sein de l'Assemblée nationale. Un député de Maine et Loire, royaliste intrépide et fidèle, M. Bonnemère, ancien maire de Saumur, eut le courage de monter à la tribune, et, au milieu des cris et des huées de la Montagne, il appuya vivement la proposition du ministre; M. Choudieu au contraire la combattit avec une extrême violence, si bien que la proposition n'eut pas de suite et ne fut pas même mise aux voix.

M. Choudieu nous apprend dans ses *Mémoires*, qu'il quitta ensuite l'Assemblée, et se transporta sur la place du Carrousel, au milieu des fédérés bretons et marseillais, *pour juger les choses par lui-même.* Il peut bien être permis aujourd'hui de suspecter un peu cette déclaration tardive, et de garder quelque doute sur la réalité de cette position toute pacifique et purement spéculative qu'accuse ici le député de Maine et Loire, quand surtout, dans une brochure publiée en 1794, à peine deux ans après cette fatale journée du 10 août, il nous avait dit : « J'ai vu répandre le sang des traîtres le 10 août; *j'y » ai peut-être contribué par mes efforts*, et certes je n'étais pas caché

» ce jour-là. » Quoi qu'il en soit, dès que le sort en eut décidé, et que le roi, forcé dans son palais, en fut réduit à chercher un dernier asile au sein de cette législature où siégeaient ses plus cruels ennemis, M. Choudieu s'empressa de quitter le Carrousel et les fédérés marseillais pour venir reprendre sa place à l'Assemblée. On peut dire qu'il y continua la bataille. A la tête de 25 ou 30 grenadiers qu'il commandait en sa qualité de membre du Comité militaire, il s'opposa à l'entrée du major Bachmann qui, suivi d'un certain nombre de Suisses de la garde du roi, avait fait sa retraite sur le Corps législatif. Merlin de Thionville et le capucin Chabot vinrent bientôt en aide à M. Choudieu, et, armés chacun d'un pistolet de poche, ils menacèrent le major de lui brûler la cervelle s'il ne s'arrêtait à l'instant. Sans paraître le moins du monde intimidé par ces menaces de mort, Bachmann, inclinant son épée devant la majesté des représentants du peuple, déclara que nul ne respectait plus que lui l'Assemblée nationale; mais il ajouta qu'ayant reçu l'ordre du roi de se rendre près de lui, il ne pouvait se retirer que sur un contr'ordre émané du roi lui-même. L'infortuné monarque, relégué dans la loge du *Logographe*, donna immédiatement ce contr'ordre, et le major Bachmann, prompt à obéir, fut conduit, en vertu d'un mandat délivré par les représentants, dans l'ancienne église des Feuillans, d'où il ne sortit que pour être livré au tribunal révolutionnaire et envoyé à l'échafaud (1).

Tranquille de ce côté, M. Choudieu revint dans la salle des séances, et, d'une voix brève et sèche, y dit que le sang qui venait d'être versé n'avait d'autre cause que la perfidie de la cour et la corruption qu'a-

(1) Le malheureux Bachmann, traduit devant le tribunal révolutionnaire, invoqua le témoignage des députés Merlin, Chabot, Bazire et Choudieu pour constater les marques de déférence et de respect qu'il avait rendues à la Représentation nationale; mais les trois premiers refusèrent de comparaître. M. Choudieu obéit seul à la citation, et reconnut que le major s'était montré respectueux envers les députés; mais il ajouta qu'il n'avait voulu se retirer que de l'ordre du roi. C'était là un crime digne de mort, et l'infortuné major fut condamné et exécuté dans la même journée. Merlin, Chabot et Bazire trouvèrent très mauvais que leur collègue Choudieu eût consenti à comparaître comme témoin à décharge, cité à la requête de l'accusé, et

vait organisée la liste civile. Il ajouta en présence même des deux augustes proscrits, que déjà le roi et sa famille étaient dans l'impossibilité de diriger de nouveaux massacres; mais qu'il fallait se hâter de leur enlever l'arme la plus dangereuse dont eux et leurs complices avaient fait un si criminel usage; il termina en demandant que la liste civile fût supprimée à l'instant même, et que l'intendant fût tenu d'en rendre les comptes. Cette proposition fut adoptée sur-le-champ, et M. Choudieu prétend que la reine, qui causait en ce moment près de la grille du *Logographe*, avec M. Coustard, représentant de la Loire-Inférieure, demanda à ce député le nom de celui qui occupait la tribune. « Il est à présumer, dit-il, que si elle eût repris son ancienne puissance, je n'aurais pas été oublié dans ses vengeances. » Il faut convenir que l'outrage est gratuit et cruel, quand il s'adresse à la mémoire de la reine infortunée qui n'avait eu d'autres représailles pour les affreux attentats du 6 octobre que cette réponse sublime et touchante : *J'ai tout vu, tout su et tout oublié.*

Dans l'une des séances qui suivirent, M. Choudieu demanda la destitution de la commune insurrectionnelle du 10 août. Tout en reconnaissant le concours puissant qu'elle avait apporté à l'œuvre révolutionnaire, il lui reprochait d'empiéter sur l'omnipotence de l'Assemblée, et, avec sa croyance fervente et absolue dans le dogme de la souveraineté du peuple, on conçoit parfaitement que cette extension de pouvoirs ait été un crime énorme à ses yeux. Il demanda aussi que l'on brulât les pétitions dites des 8,000 et des 20,000 relatives aux événements de juin, ne voulant pas laisser de prétexte aux réactions après le triomphe incontesté de la cause po-

ils lui reprochèrent *d'avoir cherché à le sauver*. On est vraiment frappé de stupeur quand on lit une note autographe de M. Choudieu où il s'exprime ainsi, lui membre du comité militaire, et qui devait mieux que personne connaître le respect inviolable qu'un homme qui porte l'épée retient toujours pour sa consigne : « On a dit que » j'avais voulu sauver Bachmann, certes *ce n'était nullement mon intention*, et je » suis encore d'avis aujourd'hui que la sentence qui l'a condamné à mort est un acte » de justice nationale. » Toute réflexion serait superflue à côté de cette note inqualifiable écrite de sang-froid plus de quarante ans après la mort de la victime !

pulaire. Il demanda en même temps, et obtint la suspension du paiement par le trésor des créances des habitants de Verdun et de Longwi jusqu'à leur entière justification. Il fut moins heureux pour sa proposition de déclarer tous les membres de la Législative non rééligibles à la Convention nationale. Cette mesure était dirigée surtout contre le parti modéré que l'on craignait de voir revenir en force et dont on redoutait encore l'influence et la popularité; mais la proposition n'eut aucun succès, et l'ordre du jour fut adopté à la presqu'unanimité.

Tant de zèle et des démonstrations si éclatantes d'un ardent patriotisme méritaient une récompense. Le 19 août, M. Choudieu, qui dès l'origine s'était fait affilier à la Société des Jacobins, en fut élu le président. Il y siégea d'abord assez exactement; mais il n'y prit que rarement la parole, sans doute parce qu'il préférait de beaucoup les actes aux discours, et ensuite parce que les missions qui lui furent successivement confiées le tinrent presque constamment éloigné de la capitale.

Le 2 septembre, il était allé passer la journée à la campagne, et à son retour il apprit que les prisons étaient envahies par une multitude féroce et furieuse. Il se transporta avec un de ses collègues à l'Abbaye où il lui fut impossible d'arrêter le carnage. S'il en fut sincèrement affligé, il est à croire que l'impression ne fut ni bien profonde ni bien durable, car nous tenons d'un vénérable vieillard qui survit presque nonagénaire à cette terrible et lamentable époque, et qui dans un âge si avancé conserve encore toute la fidélité et toute la fraîcheur de ses souvenirs, nous tenons de lui que le 3 septembre au matin, il arriva tout effaré, et la mort dans l'âme, chez son compatriote Choudieu, auquel il annonça que le sang coulait à flots dans Paris. M. Choudieu, qui se trouvait en compagnie de son ami Pérard, n'en parut nullement surpris, et se borna à répondre d'un air riant et dégagé : « Ne vous occupez pas de tout cela, jeune » homme; et déjeunez avec nous! »

Jusqu'à la fin de la session, M. Choudieu resta à son poste, et parut presque tous les jours à la tribune. Il ne vint pas même dans son département pour l'élection des députés à la nouvelle Convention

nationale; il était trop assuré de sa nomination pour songer à solliciter les suffrages. Il fut élu le premier en effet et à une très grande majorité Sur 618 votants, il obtint 464 suffrages. Il profita de quelques jours d'interruption des séances pour venir faire ses remerciements aux électeurs, et, dans cette très rapide tournée, il fit circuler à Angers un modèle d'adresse à la Convention pour demander la mise en jugement et la condamnation de Louis XVI. Bien des gens la signèrent uniquement par faiblesse, et pressés par quelques intermédiaires officieux qui disaient hautement et partout que le refus n'était pas sans périls, et que le représentant Choudieu saurait en tirer vengeance. La pétition fut présentée ainsi à un jeune membre de l'ancienne magistrature (1) qui déclara nettement qu'il ne signerait rien de semblable, et comme il avait été le condisciple et le collègue de M. Choudieu, quoique plus jeune que lui de quelques années, il alla sur-le-champ le trouver à l'hôtel où il était descendu, lui fit part de ses refus d'ailleurs invariables, et ajouta qu'il ne comprenait pas que l'on pût imposer à qui que ce fût l'obligation de provoquer une sentence de mort. M. Choudieu se prit à rire, et répondit à son ancien collègue : « Tu as raison et j'estime ta franchise. Tu ne fais pas comme ces lâches qui ne signent que par peur, et dont pas un n'est vraiment à la hauteur de la Révolution; mais que veux-tu? Il nous faut absolument la tête de Louis XVI et nous l'aurons. Nous savons bien toutefois que ce ne sera pas sans peine ni sans obstacles, et c'est pour faciliter l'accomplissement de cet acte révolutionnaire, et de tout point indispensable, que nous profitons du concours de toutes les lâchetés et de toutes les bassesses. »

Admis à la Convention, M. Choudieu s'associa de son vote, comme de toutes les sympathies de son âme, au décret abolitif de la royauté et à la proclamation de la République une et indivisible. Il continua de faire partie du comité militaire, et n'en assista pas avec une moindre assiduité aux séances de l'Assemblée où se discutaient déjà les préliminaires du procès de l'infortuné monarque. Il nous apprend

(1) M. Bougler, procureur du roi à la police.

qu'un grand nombre de membres de l'Assemblée, et même bien des montagnards, répugnaient à prononcer la sentence de mort. M. Choudieu fut notamment le confident des hésitations et des anxiétés de Ducos et de Vergniaud, son illustre collègue de la Gironde. Il paraît qu'il se retrancha toujours avec eux dans un silence sombre et trop significatif; mais Sieyès fixa leurs incertitudes en leur déclarant de ce ton dogmatique et sentencieux qu'on lui savait, que si le dernier reflet d'une couronne protégeait encore une tête coupable, c'en était fait de la République. Comme Sieyès, M. Choudieu vota la mort *sans phrases,* et ne prit nulle part ostensible à ces orageux débats autrement que pour interpeller le président de rappeler à l'ordre les membres de la minorité qui se permettaient d'interrompre le montagnard Thuriot qui voulait que l'on prononçât la peine de mort sans désemparer. Tout le monde d'ailleurs savait si parfaitement à l'avance que M. Choudieu se disposait à émettre un vote implacable, qu'une tentative extrême fut faite pour l'éloigner de l'Assemblée à l'heure fatale. Une dame, qu'il avait connue autrefois à Metz, et dont le mari avait émigré, vint le trouver sous le prétexte d'obtenir pour celui-ci le droit de rentrer en France. Elle profita en même temps de ce renouvellement d'ancienne connaissance pour inviter M. Choudieu à dîner; il s'y refusa sur le motif bien prévu de la permanence des séances. Cette dame alors insista pour qu'il vînt au moins déjeûner chez elle, et il y consentit pour le 16 janvier. C'était le jour où devait commencer l'appel nominal sur la peine à appliquer à l'auguste accusé. M. Choudieu toutefois fut exact au rendez-vous; mais une femme de chambre vint lui dire que sa maîtresse n'était pas encore levée, et le pria de passer au salon où il trouva une ample provision de journaux et de brochures à l'ordre du jour. Après une assez longue attente, la maîtresse de maison parut dans un négligé élégant, et, après avoir causé quelque temps avec M. Choudieu, elle lui demanda la permission de se retirer pour faire sa toilette. Il l'engagea de se hâter parce que l'heure s'avançait beaucoup; cependant la toilette prit un temps considérable. Enfin le déjeûner fut servi; le repas était délicat et la chère exquise; on prodigua une grande profusion de vins et de liqueurs dont

M. Choudieu n'usa qu'avec sa sobriété ordinaire. Il voulait se retirer; mais on lui fit observer qu'il était encore trop tôt, ce que semblait confirmer la pendule du salon. Enfin quand tous les prétextes et tous les délais furent épuisés, la femme de chambre entra pour enlever une magnifique cafetière de vermeil; puis, se conformant sans doute aux ordres de sa maîtresse, elle ferma en se retirant la porte du salon à double tour. M. Choudieu, furieux, et qui comprit aussitôt le motif de tant de retards, déclara à la dame qui le retenait ainsi qu'elle n'en viendrait point du tout à ses fins, et qu'il allait sauter par la fenêtre qui ouvrait sur la rue. Il ouvrit en effet cette fenêtre; mais elle était à une élévation telle qu'il n'y avait pas moyen de tenter la sortie. Apercevant alors à quelque distance un poste militaire, M. Choudieu appela de toutes ses forces. Sa voix fort heureusement ne fut point entendue; mais la dame, à ce moment effrayée et tremblante, le pria de ne point insister; elle sonna sa femme de chambre qui vint ouvrir la porte. M. Choudieu courut en toute hâte à la Convention où il arriva encore à temps pour voter la mort pure et simple du malheureux Louis XVI.

Je ne fais qu'arriver encore ici à la partie véritablement importante de la vie politique de M. Choudieu; mais la *Revue* n'a plus de place à me donner, et je suis contraint ainsi de renvoyer à la plus prochaine livraison la suite de mes récits.

BOUGLER.

(La suite à une prochaine livraison).

ÉTUDE

SUR

LE JANSÉNISME

SUITE ET FIN (1).

L'illustre société fondée par saint Ignace de Loyola, au commeucement du XVIe siècle, peut se glorifier, plus qu'aucune autre, d'avoir produit des hommes éminents, en tout genre, et surtout de grands saints; elle a rendu d'immenses services à la religion, aux sciences et aux lettres; elle a eu pour adversaires ardents et passionnés tous les adversaires du catholicisme, et l'on ne comprend pas bien comment on pourrait être ami de l'Eglise, du moins ami sage,

(1) Nous devons à nos lecteurs quelques mots d'explication sur le débat qui s'est engagé entre M. l'abbé Bernier et le R. P. dom Guéranger. On connaît l'esprit de la *Revue*. Elle laisse toute liberté aux écrivains, dans les questions historiques ou littéraires, et ne rejette que les doctrines condamnées par l'Église. Mais il est des opinions qu'elle préfère, parce qu'elle les croit plus directement inclinées vers le juste et le vrai; et quand elle reçoit des travaux où se révèlent des tendances contraires, elle se réserve le droit d'apprécier et de combattre.

Au commencement d'octobre, M. l'abbé Bernier, l'un des ecclésiastiques les plus honorables et les plus distingués de notre ville, vint nous proposer une étude sur le Jansénisme. L'hérésie était traitée sans ménagement, et la cause catholique éloquemment défendue. Nous ne pouvions fermer notre recueil à cette œuvre, et elle fut publiée dans notre livraison du premier novembre. Mais elle renfermait, contre un institut célèbre et particulièrement aimé de l'Église, un reproche fort grave, que nous croyons complétement immérité, et nous ne dissimulâmes pas nos sentiments à l'auteur. L'accusation portée par M. l'abbé Bernier produisit dans le

éclairé et judicieux, et en même temps ennemi de cette grande et noble institution. S'ensuit-il que les Pères Jésuites ont droit, pour le passé et pour le présent, pour tout ce qu'ils ont fait et tout ce qu'ils font, à une confiance sans limites et à une estime sans réserve et sans restrictions? Lorsque leur congrégation occupe, depuis près de quatre siècles, une si large place dans l'histoire, prétendraient-ils qu'elle a traversé cette période, sans avoir sur quelques points, en quelques temps, en quelques lieux, encouru aucun blâme sérieux? La Compagnie de Jésus est-elle, au milieu du nouveau peuple de Dieu, comme l'arche d'alliance était au milieu des Israélites, le gage et la garantie de la présence et de la protection du Seigneur, et une chose si sainte qu'on ne puisse pas porter sur elle un regard ferme et scrutateur, sans renouveler le sacrilège des Bethsamites? On dirait, vraiment, qu'il en est ainsi, ou que des idées analogues à ces idées étranges préoccupent vaguement quelques personnes, qui se sont scandalisées, en lisant, dans le numéro de novembre de la *Revue de l'Anjou et du Maine*, nos appréciations sur la conduite des Jésuites, dans leurs luttes contre Port-Royal. Qu'on apprécie autrement leur conduite, dans l'affaire du jansénisme, à la bonne heure. Mais qu'on se scandalise! voilà ce qu'il ne nous est pas donné de

clergé un impression pénible, et nous regardâmes comme un devoir de travailler à une réfutation. Nous entreprenions cette tâche avec une grande défiance de nos forces, lorsque le R. P. dom Guéranger nous fit tomber la plume des mains, en se chargeant de plaider lui-même la cause de la Compagnie de Jésus. Sa parole, toujours si grave et si sûre, a restitué leur véritable physionomie aux courageux adversaires de Port-Royal, et remis en sécurité notre conscience un peu troublée. Aujourd'hui, M. l'abbé Bernier nous adresse une réplique dans laquelle il maintient et amplifie ses premières assertions. Nous l'insérons immédiatement et en entier, par respect pour son droit de défense, bien qu'elle nous arrive à la dernière heure du mois. Au reste, si nous regrettons de voir M. Bernier réveiller des préjugés et des ressentiments dont le temps a fait justice, pour enlever à la Compagnie de Jésus la gloire d'une des luttes les plus mémorables qu'elle ait soutenues contre l'erreur, nous sommes sans inquiétude sur le résultat d'une polémique qu'il appartient au savant abbé de Solesme de clore définitivement.

ALBERT LEMARCHAND.

comprendre. A ce point de vue, les observations que notre article a suggérées au R. P. Abbé de Solesmes, et que nous lisons dans le dernier numéro du même recueil, nous ont causé un pénible étonnement. Car il est trop manifeste que, dans la pensée du docte Abbé, il ne s'agissait pas seulement de rectifier des jugements hasardés et sans fondement, mais de signaler et de réparer *un scandale*. Cela ressort clairement du fond comme de la forme de certains passages.

Est-ce donc à dire que la Compagnie de Jésus aurait été investie, d'en haut, d'une sorte d'inviolabilité, en vertu de laquelle il ne serait pas permis à un catholique de discuter et de juger, consciencieusement, les actes et les faits qu'elle fournit à l'histoire? Il est sous le ciel une institution dont cette compagnie est à peine l'ombre, et qui ne jouit point de cet exorbitant privilége; nous voulons dire l'*épiscopat que l'Esprit-Saint a établi pour conduire l'Eglise*, et dont le Pontife romain, qui en est le chef, possède les sublimes attributions dans le plus haut degré. Or, cette auguste magistrature, qui a pour fondateur, non pas un grand homme et un grand saint, mais Dieu lui-même, et dont les titres à nos respects, et, ce qui est beaucoup plus, à notre soumission, sont inscrits à grands traits, non seulement dans *la sainte liturgie*, mais dans *la Sainte-Ecriture* et dans la tradition, n'a jamais revendiqué cette espèce d'inviolabilité. De tout temps, il a été permis aux écrivains catholiques de discuter et de juger, d'après l'histoire, la conduite de ces magistrats spirituels qui, pour être investis d'une autorité surnaturelle, n'en sont pas moins des hommes sujets aux faiblesses de l'humanité ; de signaler ou de blâmer tels actes, telles mesures, tels systèmes de direction et de gouvernement, comme déplorables et nuisibles au bien de la religion, à la dignité épiscopale ou pontificale. On sait que, dans ses *Institutions liturgiques*, Dom Guéranger a usé largement de cette faculté, à l'égard de l'épiscopat. Un savant théologien du concile de Trente, Melchior Canus, gourmande, dans son célèbre traité des *Lieux théologiques*, les auteurs qui *défendent, sur tous points, avec témérité et sans discernement, les décisions du souverain Pontife* (summi Pontificis judicium). Puis il ajoute : « Saint Pierre n'a pas besoin de vos mensonges, il n'a pas besoin de votre adulation. » Nous savons,

à la vérité, que l'abbé Rhorbacher, qui fut, pendant plus de dix ans, la seconde colonne de l'école *Lamennaisienne*, a osé, de notre temps, prendre le contre-pied de ces maximes, que la bonne foi et le bon sens recommanderaient suffisamment, à défaut d'autorité théologique ou d'exemples, et qu'il a composé son histoire de l'Eglise d'après ce programme absolu non moins que bref, qu'on peut lire dans une lettre qu'il écrivit au pape en publiant l'ouvrage : « Les dépositaires de l'autorité ecclésiastique *ont été ce qu'ils devaient être, et ils ont fait ce qu'ils ont dû faire.* » Nous savons aussi que cette compilation peu étudiée et peu instructive, a obtenu momentanément, dans le jeune clergé, un succès de vogue et de camaraderie. Mais, d'un autre côté, tous les hommes à études sérieuses ont applaudi, lorsque le R. P. Abbé de Solesmes, sans égard à d'anciennes liaisons ni à une ancienne communauté d'opinions, a délaré nettement dans sa controverse retentissante contre M. de Broglie, *qu'en fait d'histoire, Rhobacher n'est pas une autorité.* Comment, avec cette portée et cette largeur d'idées, le savant prélat vient-il nous opposer de vains scrupules ou de petites susceptibilités, sous prétexte que nous avons reproché aux Jésuites français d'avoir, pendant qu'ils ont eu en tête Port-Royal, compromis la bonne cause par la manière dont ils l'ont défendue?

Il serait peu honorable, nous en conviendrons volontiers, il serait peu digne d'un catholique, de se complaire à jeter le blâme et la censure sur les Pères jésuites ; mais il convient à un véritable enfant de l'Eglise d'être moins soucieux de l'honneur de cette Compagnie que de l'honneur de l'autorité supérieure ecclésiastique et civile. Dans l'alternative de reconnaître hautement des torts trop réels imputables à ces religieux, ou de laisser quelque vraisemblance à une accusation de partialité et d'aveugle entraînement qui pèse sur le Saint-Siége,sur l'épiscopat français et sur Louis XIV, la dissimulation serait une lâcheté impardonnable. Or, telle est, à nos yeux, l'alternative où se trouve placé quiconque, après avoir étudié sérieusement l'affaire du jansénisme, surtout dans sa première phase, veut rendre compte au public de ses impressions. Dom Guéranger convient qu'il était utile de combattre les idées fausses qui se sont

accréditées dans le monde lettré, relativement à cette affaire, en mettant des notions exactes sur l'hérésie du jansénisme à la portée de ceux mêmes qui n'ont pas du l'étudier dans les théologiens. Il est, sur ces idées fausses, plus explicite que nous ne l'avons été, et il cite des contemporains. Il nous permettra d'ajouter, que, sous ce rapport, MM. Sainte-Beuve et Cousin, dont l'influence n'est pas mince sur l'esprit public, n'ont fait qu'imiter les Geoffroy et les Laharpe, qui avaient eu, dans la même voie, une foule de devanciers, et que dans les autres catégories d'écrivains, on retrouve le même langage, les mêmes préventions.

Mais ce qu'il importe surtout de remarquer, c'est que la lecture de ces auteurs porte une multitude d'esprits qui ne manquent, d'ailleurs, ni de capacité ni de droiture, à tirer cette conclusion : Si le jansénisme n'était pas une chimère, il était, tout au plus, une de ces questions subtiles et abstraites pour lesquelles les théologiens se passionnaient souvent et, comme tant d'autres, cette question n'aurait agité que les écoles, sans l'importance que lui donnèrent les jésuites. Ils mirent en œuvre, avec une infatigable activité, et avec l'habileté qu'on leur connaît, toute leur puissance et toute leur influence à Rome, et en France, pour faire poursuivre, harceler et condamner comme hérétiques les solitaires de Port-Royal, leurs adversaires et leurs rivaux; en sorte que les papes, les évêques et le roi de France ont été, dans toute cette affaire, beaucoup moins les défenseurs éclairés des saintes doctrines de la foi que les instruments de la jalousie des jésuites, et de l'amour de cette société pour la prépondérance et la domination. Voilà le préjugé qui s'est logé dans un grand nombre de têtes, et que notre article du mois de novembre avait pour but de combattre; préjugé qui fait injure à l'une et à l'autre autorité, mais que soutiennent et propagent des hommes d'un incontestable mérite, et qui se piquent de bien connaître leur dix-septième siècle. Pour combattre ce préjugé avec quelque chance de succès, il faut, et c'est une condition de rigueur, tenir compte des motifs qui lui prêtent quelque vraisemblance et des raisonnements sur lesquels il s'appuie, peser ces motifs avec impartialité, et discuter ces raisonnements avec calme. Voyons quels sont ces motifs et ces raisonnements, et

n'oublions pas que bien des laïques sont en mesure de les développer et de les soutenir.

Nous ne sommes, disent-ils, et nous ne voulons être ni jansénistes ni molinistes, et nous n'entendons en aucune façon infirmer les décisions que l'autorité compétente a données contre les doctrines de l'évêque d'Ypres. Mais nous croyons qu'on eût laissé ces questions abstraites et spéculatives indécises, comme tant d'autres, et qu'on eût beaucoup moins poussé et persécuté les solitaires de Port-Royal et leurs amis, si le roi de France, les évêques et quelques papes n'avaient pas été circonvenus et entraînés par les manœuvres et par la pression de la puissante compagnie de Jésus. En effet, lorsque des hommes aussi imposants par leur génie et par leur science que les Arnaud, les Nicole, les Pascal, nous affirment que la liberté de la volonté humaine se concilie fort bien avec leurs principes, il nous est bien permis de regarder comme forcées et imaginaires les affreuses conséquences qu'on prétend déduire des opinions jansénistes. Quand nous entendons les molinistes soutenir que la liberté ne se concilie pas non plus avec le sytème de thomistes que, cependant, l'Eglise n'a pas condamné, nous sommes fondés à dire que ces querelles relatives à la grâce roulaient sur des points fort obscurs, qu'il était naturel de laisser débattre sur les bancs de l'école. La preuve, à nos yeux, que le jansénisme n'avait qu'une importance toute factice et de pure coterie, c'est l'insistance que l'on mit à faire déclarer, par la signature d'un formulaire, que les cinq propositions condamnées étaient bien, quant au sens, exprimées dans le livre de Jansénius; car il est évident que, la condamnation de ces propositions une fois admise, le *oui* ou le *non*, sur la question de fait, ne peut pas intéresser la morale. Mais, à un autre point de vue, notre manière de voir acquiert le caractère d'une entière certitude : si l'on parcourt les monuments historiques du dix-septième siècle, ou les livres quelconques, à l'exception peut-être des traités purement théologiques, pour peu qu'il y soit fait mention du jansénisme, quelles que soient d'ailleurs les opinions, les tendances, les préventions même des auteurs, on trouve que le trait le plus saillant et le plus unanimement constaté de l'histoire du jansénisme, est l'anta-

gonisme ardent et persistant entre la compagnie de Jésus, d'une part, et, d'une autre part, les solitaires de Port-Royal et leurs amis. Ce sont deux camps toujours en présence, et dont la chaleureuse hostilité ne garde qu'avec peine, et peu fidèlement, les trèves qu'on leur impose. Ce sont des ennemis acharnés qui se battent le plus souvent par-dessus la tête des évêques, si l'on peut ainsi parler, c'est-à-dire sans leur aveu, et bien souvent malgré leurs avis et leurs efforts pour modérer la lutte. L'autorité royale, l'épiscopat, le Saint-Siége n'interviennent que par intervalles; mais entre Port-Royal et les jésuites, la guerre est à peu près incessante, et dès qu'il s'agit d'un échec ou d'une mortification à faire subir aux jansénistes, les jésuites sont les plus empressés et les plus âpres. Sans doute, parmi les auteurs du temps, beaucoup les glorifient ou les défendent; mais aussi beaucoup les accusent. Pour nous, lorsque nous voyons les révérends pères incomparablement plus animés et plus échauffés que tout le monde, nous voulons dire plus que les autres religieux, plus que les évêques, plus que les papes, nous ne pouvons pas admettre qu'ils aient eu, à cette grande époque, le monopole du vrai zèle. Il est très clair, à nos yeux, que l'imputation d'hérésie fut pour eux un moyen d'abattre des rivaux qui leur faisaient ombrage, de se donner de l'importance, de mettre en faveur un système théologique très cher à la Société, de consolider et d'étendre de plus en plus leur influence. Sans cela, le jansénisme aurait fait bien peu de bruit dans le monde, et il n'aurait point été déclaré hérésie. La lutte contre Port-Royal fut rude et longue, mais la partie n'était pas égale; les nobles solitaires, malgré leur talent et leur mérite, et malgré leurs nombreux amis, devaient succomber, et ils furent victimes. Mais en les immolant, l'autorité, sans s'en douter, ne fit que servir l'inquiète et jalouse ambition des jésuites.

Pour réfuter cette conclusion injurieuse à l'autorité, dom Guéranger veut que nous prenions le parti de tout nier dans le raisonnement sur lequel elle se repose. Voici, selon lui, ce que nous devrions dire, après avoir montré la gravité et l'importance réelle des questions soulevées par les jansénistes, et la nécessité d'insister sur *le fait* en faisant signer un formulaire : Vous êtes, Messieurs, très in-

justes envers l'Eglise; mais vous ne l'êtes pas moins envers la compagnie de Jésus; car les deux causes sont ici inséparables, ou plutôt, elles ne forment qu'une seule et même cause. Souvenez-vous que l'Eglise avait besoin de cette illustre Compagnie pour combattre avec succès cet *adversaire aux cent bras* qu'on appelle *jansénisme;* c'est à elle, à cette Compagnie, que nous devons d'être les *heureux héritiers des dogmes sauvés par les combats* qu'elle a soutenus. Il n'est que trop vrai que, dans cette gigantesque lutte, on vit se produire beaucoup de passion, beaucoup d'esprit de parti, beaucoup d'intrigues; mais ce reproche ne peut atteindre que Port-Royal et ses partisans. Les jésuites se montrèrent vigilants, actifs et courageux; mais leur zèle fut toujours saint, toujours pur, toujours exempt de considérations humaines, toujours subordonné aux lois de la droiture et de la charité, parce qu'il n'eut pas d'autre mobile que l'amour de la vérité et de l'Eglise.

Evidemment ce système de réfutation est purement illusoire. Les deux parties dont il se compose sont tellement liées que les vices de la seconde réagissent sur la première et l'ébranlent, malgré sa réelle solidité. Or, ces vices, les voici : Choquante invraisemblance, soupçon légitime de partialité, surtout opposition à la vérité historique. Avec ce beau système, les jésuites sont exempts de blâme, mais le reproche de faiblesse et d'entraînement qu'un grand nombre d'esprits prévenus adressent au roi, aux évêques et aux papes, conserve sa vraisemblance; les jésuites sont glorifiés, mais l'honneur de l'autorité reçoit une atteinte. Ce résultat de la controverse nous semble déplorable, nous l'avouons sans détour; et nous l'évitons en nous plaçant franchement dans la vérité historique. Nous disons donc à ceux qui mettent en avant le raisonnement qu'on vient de lire : ce qui vous fait illusion, c'est le grand et perpétuel mouvement que les jésuites se donnent, et leur âpreté à poursuivre l'école de Port-Royal; et votre erreur consiste fondamentalement dans la confusion que vous faites de deux causes qui, pour être liées en apparence, n'en sont pas moins très différentes, et qu'il faut soigneusement distinguer, à savoir la cause de l'Eglise contre l'hérésie, et la cause des jésuites contre Port-Royal.

Nous reconnaissons avec vous que leur zèle ne fut ni assez pur, ni assez désintéressé, ni assez délicat dans le choix des moyens, parce qu'ils voyaient, avec une erreur à combattre, une redoutable rivalité à écraser; avec la vérité à défendre, leur influence à augmenter, et leur cher système du *molinisme* à mettre en faveur; à côté, en un mot, des intérêts de l'Eglise, les intérêts de leur Société. La divine Providence, qui sait tirer le bien du mal même, a, plus d'une fois sans aucun doute, ramené à ses fins les *excès et les déviations de leur zèle*, qui ont été la contre-partie et souvent l'écueil des menées et des intrigues des jansénistes. Mais il n'est ni juste ni rationnel de conclure de leur conduite que l'autorité n'a fait que servir leur jalouse ambition en frappant sur le jansénisme. Il faut dire, au contraire, que si elle eût été aussi complaisante pour eux qu'on le suppose, ils se seraient moins agités, moins tourmentés. L'histoire, d'ailleurs, nous la montre calme, mesurée, usant de sages lenteurs et laissant à tous et à chacun le temps de réfléchir et les moyens de se défendre, réglant elle-même son action et, au lieu de céder à ceux dont l'indiscrète ardeur la poussait aux exigences et aux sévérités, improuver leur zèle immodéré. Enfin, on voit une raison très suffisante et la véritable cause des décisions qu'elle a portées, quand on réfléchit que les erreurs de Jansénius avaient déjà été condamnées, au fond, dans Calvin et dans Baïus, et que la distinction du *droit* et du *fait* était un subterfuge qui tendait à justifier et à propager, comme un excellent exposé de la vraie doctrine sur la grâce, le livre même où ces erreurs étaient professées et développées.

Nous osons affirmer, sans crainte d'être contredit par aucun lecteur sérieux et impartial, que cette seconde réfutation aura succès, tandis que la première sera repoussée, infailliblement; nous osons affirmer que cette justification de l'autorité sera accueillie par des esprits mal prévenus mais droits et sincères, tandis que l'autre ne servira qu'à fortifier les préventions. Voilà déjà une réponse à cette question quelque peu fière : « Dites-nous quelle est donc la portée de votre article? quel service avez-vous rendu à vos lecteurs? » Dom Guéranger n'a pas ajouté : Quelle est la moralité de votre article? Mais, sur

ce point, il nous a prêté une absurdité. Nous regrettons vivement qu'il n'ait pas vu ou qu'il ne puisse pas goûter cette moralité, qui ressort manifestement de cet article : *Vérité et justice pour tous, pour les jésuites comme pour les jansénistes, pour les hétérodoxes comme pour les orthodoxes.*

Mais c'est précisément à ce point que le savant prélat nous arrête; c'est par ce côté qu'il nous attaque. A ses yeux, nous avons été très injuste envers les PP. jésuites, en disant : « *Que leur zèle,* dans l'affaire du jansénisme, ne *parut* ni assez pur ni assez mesuré... qu'il eut, dès le principe, les caractères de l'esprit de corps, qu'il n'hésita pas à opposer intrigues à intrigues, et qu'il eut, trop souvent, les allures de l'esprit de parti. » Entre nous et lui, comme on voit, la question est tout historique. L'a-t-il discutée historiquement? Pas le moins du monde; et cela se conçoit aisément. Etablir, l'histoire à la main, que dans cette lutte à outrance entre les jésuites et Port-Royal, il n'y eut de passion, d'esprit de parti, de menées peu délicates, d'abus d'influence et d'intrigues, que du côté des jansénistes, serait une tâche énorme, démesurément longue, interminable, alors même qu'elle ne serait pas impossible; Dom Guéranger, après l'avoir mesurée de l'œil, n'a pas jugé prudent de l'entreprendre. Il avait donc de fort bonnes raisons pour ne point *faire appel aux anecdotes,* pour renoncer à l'*histoire détaillée,* et pour répudier en masse *les mémoires.* Qu'il nous permette, cependant, de lui faire observer que les grands traits de l'histoire se composent de petits traits, et qu'ils doivent leur vraie physionomie à un ensemble de détails analogues entre eux; que, pour les bien apprécier, au point de vue moral surtout, il faut suivre et bien étudier l'action de ceux qui y figurent efficacement; et que, par conséquent, on n'en peut donner que des appréciations hasardées, si l'on n'a pas soin de consulter et de collationner les monuments historiques qui s'y rapportent. Dom Guéranger croit-il donc avoir rempli les conditions d'une discussion sur un point d'histoire, par une double et très brève analyse, où il a soin de nous présenter la conduite des jésuites comme toujours pure, toujours glorieuse, et celle de leurs adversaires comme toujours odieuse et toujours pleine d'intrigues? Il se trompe étrangement.

Ces tableaux de fantaisie qui disent beaucoup, mais ne prouvent rien, ces tirades où le talent de l'écrivain s'étale, mais qui ne jettent aucun jour sur la véritable question, nous laissent dans la situation respective que voici : nous avons mis en avant des *affirmations*, Dom Guéranger y oppose des *dénégations*. Nos affirmations sont l'énoncé fidèle de nos convictions, et nos convictions sont le résultat de nos études. Les accepte, les partage qui voudra, chacun est libre. Nous ne sommes nullement obligé d'en développer les preuves en faveur de quiconque ne voudra pas les adopter. Mais il nous semble que celui qui les attaque hautement et magistralement s'engage, par-là même, à en donner une réfutation catégorique et solide.

Quand nous parlons de notre *situation respective*, nous ne nous faisons point illusion sur notre infériorité personnelle. Nous savons très bien qu'entre le docte prélat et nous, la balance ne peut pas un seul instant garder l'équilibre, lorsque nous mettons si peu de chose dans notre plateau, et qu'il fait peser dans le sien tant de mérite et de renommée. Heureusement, nous avons affaire à des lecteurs qui ont l'habitude, et qui sont en mesure de ne pas jurer, comme dit Horace, *in verba magistri*. Nous demeurons convaincu que nos appréciations concordent avec leurs connaissances historiques. Quant à ceux qui n'auraient étudié le jansénisme que dans les théologiens, qui ne s'occupent des faits qu'autant qu'ils font connaître les décisions de l'Eglise et les limites de l'orthodoxie, ils comprendront que, pour être juges compétents de nos assertions, ils ont quelques conditions à remplir. — S'ils entendent des écrivains jésuites ou liés à la cause des jésuites, le bon sens et l'équité exigent qu'ils entendent également les solitaires de Port-Royal et leurs amis, sous toute réserve pour la soumission due aux décisions doctrinales du Saint-Siége. Ainsi, après avoir lu les mémoires du P. d'Avigny, où la partialité se déguise mal, il serait inconséquent d'écarter ceux du duc de Saint-Simon, où la haine du moins est naïve et se produit à visage découvert. Car enfin, autre chose est un écrivain prévenu et passionné, dont il est sage de n'accepter les jugements et les anecdotes qu'avec défiance et circonspection, autre chose un imposteur indigne de toute créance ; et l'on n'est pas un malhonnête homme

par cela seul qu'on est janséniste, ou adversaire des jésuites. — Il est indispensable de consulter des auteurs que leur situation ou leur caractère mettent à l'abri du soupçon de partialité entre Port-Royal et la compagnie de Jésus, et qui n'avaient de liaisons obligées, ou d'engagements, ni dans un camp ni dans l'autre. Cette condition est de rigueur, et nous sommes en droit de demander qu'on la remplisse à notre égard, parce que nous l'avons remplie nous-même, avant d'asseoir notre opinion.

Que le R. P. abbé nous oppose-t-il donc, à défaut d'une discussion historique? Des raisons *à priori*, des considérations sentimentales et d'heureuses distractions, qui servent merveilleusement sa plaidoirie. Examinons tout cela brièvement.

Pour établir que *les jésuites n'avaient aucun profit mondain à recueillir* d'une lutte contre Port-Royal, Dom Guéranger nous dit : « S'ils avaient été mus par l'intérêt, n'avaient-ils pas tout à espérer, en livrant leur influence si étendue à un parti qui cherchait de toutes parts des auxiliaires, et qui leur eût ménagé mille triomphes? » Quoi! on prétend nous faire entendre que les *confesseurs* attitrés des rois, les *directeurs* de toutes les consciences princières, les *éducateurs* de toute la jeune noblesse, les protecteurs puissants ou les adversaires redoutables des évêques, se seraient réduits à n'être que les *auxiliaires*, les clients, les obligés de quelques solitaires! Nous croirions qu'une société si influente à Rome, en France et partout, si riche en *théologiens*, en *prédicateurs*, en *controversistes*, eût volontiers abrité son crédit et sa faveur, sous le crédit et la faveur de Port-Royal! L'humilité et la modestie sont des vertus individuelles qu'on ne doit point s'attendre à trouver dans les corps qui ne sont pas voués à la vie silencieuse et obscure du cloître, et qu'il serait souverainement absurde de supposer portées à ce point dans une société qui aspire à tous les genres glorieux de succès et de triomphes. D'ailleurs l'histoire est là qui nous la montre, s'attachant, partout où elle trouve des concurrents, à les annuler ou à les écarter, s'ils ne veulent pas se laisser assujétir, et poursuivant de son hostilité toute rivalité sérieuse. C'est ce dont l'Oratoire fit une dure expérience, vingt ans avant qu'il fût question du jansénisme, et

lorsqu'il n'y avait rien à reprocher à cet institut naissant. C'est le fondateur lui-même qui le constate, Pierre de Bérulle, dont le nom vénéré se place, dans les souvenirs du monde catholique, à côté de ceux des François de Sales, des Vincent de Paul et des Ollier. Qu'on lise la longue lettre, ou plutôt le mémoire, qu'il adressa, en 1623, au cardinal de Richelieu. Dans cette pièce, qui est rédigée avec un calme admirable et où tout respire la candeur et la charité, mais qui est empreinte d'une profonde tristesse, on verra tout un système de persécution organisé par les jésuites contre les Oratoriens; on verra jusqu'où les premiers poussèrent l'oubli de l'équité, de la délicatesse, de la reconnaissance même, ainsi que l'art des manœuvres et des intrigues, pour décrier, inquiéter et supplanter les seconds, à Bordeaux, à Rouen, à Bourges, à Troyes, à Orléans, à Lyon, à Nevers... *et en d'autres lieux*. Nous ne citerons que le début de cette consciencieuse plainte, et quelques paroles par lesquelles le saint homme caractérisait en général les procédés de ses adversaires, et l'esprit de jalousie et d'ambition qui les faisait agir.

« J'aimerais mieux, Monseigneur, vous satisfaire en tout autre chose, et vous rendre compte d'autres affaires, que d'être obligé de parler et d'écrire dans cette occasion. Aussi je ne le fais que par obéissance et nécessité, et le plus tard possible... S'ils étaient (les PP. jésuites) plus mémoratifs des bienfaits que des offenses, ils se souviendraient et ils avoueraient ingénuement que je les ai servis, et en général et en particulier, *même en temps que pas un de ce royaume ne l'osait faire*... Ils se souviendraient que le P. de Sancy les a obligés, de sa vie et de ses mains, à Constantinople; et ils le reconnaissent mal, *pour être trop violents en leurs desseins, trop peu sensibles en leurs devoirs et trop aveugles en leurs intérêts*... Depuis dix ans qu'il a plu à Dieu de nous établir, *ils n'ont omis aucun moyen de nous pouvoir nuire*, directement ou indirectement... *Outre les calomnies atroces contre moi*... ils ont fait encore à Bourges ce qu'ils ont pu pour y empêcher notre établissement, et *par des voies indignes*... Enfin, après tant d'*animosités*... après tant *de libelles diffamatoires*, appuyés et même donnés et distribués par eux-mêmes... dans les maisons des princes et des grands prélats de ce royaume, ceux-ci

nous ont obligé de faire un livre pour dissiper ces nuages et arrêter ces esprits... *Il est notoire* qu'ils ont peine à vivre en Italie avec les théatins, en Espagne avec les dominicains, en Flandre avec les capucins, en Angleterre avec le clergé et tous les religieux... » Il reproche jusqu'à deux fois aux jésuites d'avoir porté contre les Oratoriens l'accusation d'*hérésie*, et notamment à Nantes, contre lui personnellement, *même en assemblée publique,* et il ajoute que c'est, de leur part, *un degré rebattu,* autrement une tactique habituelle contre leurs rivaux.

En voilà plus qu'il n'en faut pour montrer, malgré les belles phrases de dom Guéranger, que les appréciations contre lesquelles il s'élève trouvent, dans l'histoire même de la compagnie de Jésus, la preuve irrécusable de leur grande vraisemblance. Mais « on aura peut-être peine à comprendre comment une société aussi sainte dans son institution, et aussi pleine de gens de piété, que l'est celle des jésuites, a pu » encourir les reproches que nous lui avons faits. L'auteur de cette observation, un des plus beaux génies du XVIIe siècle, et que nous nommerons tout à l'heure, a lui-même donné la solution du prétendu problème, et la voici : « C'est le vice de la plupart des gens de communauté de croire qu'ils ne peuvent faire de mal en défendant l'honneur de leur corps : *cet honneur est une espèce d'idole, à qui ils se croient permis de sacrifier tout.* » Cette pensée, quoiqu'elle ne soit vraie que dans un sens restreint et qui admette beaucoup d'exceptions individuelles, suffit pour réfuter, à elle seule, cinq à six des paragraphes de dom Guéranger, mais de ceux sur lesquels il a le plus compté pour faire de l'effet. Or, elle est du même auteur que les lettres sur les *Imaginaires;* elle est de Racine, qui en a fait, dans son histoire de Port-Royal, une application toute spéciale aux jésuites, qu'il ne goûta jamais, Dom Guéranger le sait bien, malgré la boutade qui donna naissance aux deux lettres dont le docte prélat nous cite des fragments. Cette boutade causée par un trait sévère de Nicole, qui avait traité les poëtes dramatiques d'*empoisonneurs, non des corps, mais des âmes,* n'eut qu'un effet passager. Racine renoua plus tard ses premières liaisons, et y demeura fidèle. Sans doute, les deux lettres dont il s'agit, dénotaient un talent

digne de lutter contre celui de Pascal, mais leur mérite littéraire ne diminue, en aucune façon, celui des *Provinciales*; et, sous ce rapport, le R. P. Abbé *tranche* plus qu'il ne pense, en opposant une ironie au jugement de Mme de Sévigné, de Bossuet et de tous les littérateurs sérieux. Qu'il nous permette maintenant un tout petit commentaire, sur les paroles du grand poëte qu'il a eu le courage de nous opposer, dans un plaidoyer pour les jésuites; bien qu'elles viennent d'un ami des jansénistes, elles n'en sont pas moins pleines de sens, elles n'en expriment pas moins une vérité d'expérience.

On n'a pas poussé plus loin, on n'a pas exercé avec plus de succès, le zèle pour l'honneur de l'Eglise, pour la défense et pour la propagation de la foi et pour la sanctification des âmes, que n'ont fait les PP. jésuites. Mais il faudrait s'aveugler volontairement pour ne pas voir, qu'en même temps et toujours, leur zèle eut un autre objet, qu'ils associaient au premier, à savoir, l'honneur, l'extension, le crédit et la prépondérance de leur Compagnie. Le zèle appliqué à cet autre objet était leur seconde religion, et ce cher objet était *leur idole*. Pierre de Bérulle nous disait, il y a un instant, ce que leur inspirait, à l'occasion, cette espèce de culte. Et l'on voudrait faire croire au public qu'ils n'en écoutèrent point les inspirations dans leur lutte contre Port-Royal, où ils voyaient de redoutables rivaux, et que leur zèle resta *pur* et *désintéressé*! On se récrie, et l'on va jusqu'à dire que notre blâme attaque les saints Pères eux-mêmes, lorsque nous disons que les jésuites *compromirent la bonne cause tout en la défendant, parce qu'ils passionnèrent la défense!* On ne veut donc pas voir, qu'en défendant la bonne cause, ces religieux visaient aussi à écraser des rivaux et à faire triompher leur *idole*. C'est par là, c'est par ce côté tout humain, que des vues d'intérêt et de mauvaises passions venaient se mêler à leur zèle, avec d'autant plus de hardiesse qu'elles s'abritaient derrière les intérêts de la foi. Les saints Pères avaient-ils donc aussi une idole? laquelle? Pour être *dans les convenances*, nous dit-on gravement, il ne fallait pas reprocher l'*esprit de parti* à ceux qui combattaient pour la foi, et avec l'Eglise. Cette leçon porte à faux, car nous soutenons qu'en combattant pour la foi, ils combattaient en même temps pour leur *idole*.

A ce point de vue, l'Eglise, parce qu'elle n'a point d'*idole*, ne partageait point le combat, et malgré le drapeau sous lequel les jésuites ombrageaient leur animosité de corporation, ils bataillaient pour leur compte, et leur zèle dégénérait en zèle *de parti*. C'est à quoi revient ce mot de d'Aguesseau au tome XIII de ses œuvres : « Les jésuites profitèrent de la conjoncture pour faire leur affaire, en paraissant faire celle de l'Eglise. » Il est de toute évidence qu'un zèle passionné pour des intérêts tout humains et l'esprit de parti poussent nécessairement à des manœuvres indélicates et *à des intrigues*. Loin de dissimuler celles des jansénistes, nous les avons fortement caractérisées. Dom Guéranger prétend rendre invraisemblables celles de leurs adversaires, en affirmant que *les jésuites n'étaient pas de force en fait d'intrigues avec de pareils maîtres*, comme si nous avions avancé qu'il y eut plus d'intrigues du côté des jésuites que du côté de Port-Royal. Du reste, d'Aguesseau, qui connaissait les combattants un peu mieux que le R. P. abbé de Solesme, et qui les avait vus à l'œuvre, nous donne une idée toute contraire de leur force relative en ce genre; il dit nettement que les jésuites étaient des maîtres *plus habiles et plus profonds*. Où sont donc les invraisemblances téméraires que nous reproche notre critique, et que devient sa prétendue réfutation?

Nous avons dit que les jésuites compromirent la cause de la bonne doctrine et de l'Eglise, tout en la défendant. Cela paraît à dom Guéranger, non-seulement fort étrange, mais *peu généreux*, et il dit équivalemment que cela est ingrat. Nous avouons, sans rougir, que notre reconnaissance ne saurait s'élever à la hauteur de celle du prélat, parce que nous ne croyons point comme lui être *redevables aux RR. PP. de la victoire* que la vérité a remportée sur l'erreur. Dieu nous garde de l'ingratitude! Mais qu'il nous garde aussi d'une prétendue *générosité* envers les jésuites, qui se tourne en injure contre le Saint-Siége, contre l'épiscopat, contre une multitude d'hommes pieux non moins qu'éclairés, qui avaient souci de la bonne doctrine, quoiqu'ils n'eussent point d'*idoles* à faire triompher avec elle! La cause de la bonne doctrine et de l'Eglise est compromise, du moment que ceux qui la défendent, animés d'un zèle intéressé et pas-

sionné, ont recours à des moyens peu dignes et usités parmi les partisans de l'erreur; parce que cette conduite de leur part jette de l'odieux sur la cause elle-même et suscite, contre la vérité et contre l'Eglise, des défiances, des préventions, des animosités, des hostilités implacables, qui ne se seraient point dressées contre elles, ou qu'il eût été beaucoup plus facile de dissiper ou de vaincre. Quoi qu'en puisse dire le savant abbé de Solesme, quiconque voudra étudier soigneusement l'histoire du jansénisme, demeurera très convaincu que cette hérésie eût été étouffée beaucoup plus facilement, si les jésuites n'avaient pas accolé la cause particulière de leur corporation à la cause de la foi. Et encore aujourd'hui, le seul moyen de combattre efficacement des appréciations sur cette grande lutte qui font injure à l'autorité, c'est de distinguer et de séparer ces deux causes. Dom Guéranger s'imagine-t-il qu'on est du *parti de l'Eglise*, par cela seul qu'on en suit le drapeau et qu'on se pique de la défendre avec ardeur? On le dirait, en le voyant nous renvoyer à un passage de l'abbé de Rancé où ces expressions se trouvent. C'est une erreur que Massillon a signalée dans une lettre du 28 février 1728 à l'évêque de Rodez : « Il faut prendre un parti, *qui n'est point un parti*, le parti de l'Eglise, *qui désavoue, et ceux qui la défendent mal*, et ceux qui l'attaquent. » Dom Guéranger rendrait un vrai service au catholicisme, en France, s'il se pénétrait bien de cette parole de notre célèbre orateur, pour la faire comprendre et goûter à certains publicistes dont il paraît posséder la confiance, mais dont le zèle mal inspiré et mal réglé compromet la cause de l'Eglise.

Mais venons aux distractions du R. P. abbé. Elles ont pour effet de nous faire dire ce que nous n'avons point dit, ou de donner à notre pensée un tour qui la dénature, deux choses qui facilitent singulièrement la réfutation. Elles ne nous étonnent pas beaucoup, à vrai dire, non qu'elles soient dans les habitudes de cet habile controversiste, mais parce que, suivant toute apparence, composant son article par forme de délassement, et pour faire diversion à de plus importants travaux, il a compris qu'il pouvait se mettre fort à l'aise avec nous. Quand il dissèque M. de Broglie avec son scalpel théologique, quand il fait le procès à Descartes, quand il redresse M. l'abbé

Maret, ce doit être une autre affaire; car ces noms-là imposent une grande attention et une circonspecte exactitude. Mais notre petitesse même et notre faiblesse nous donnent le droit de réclamer contre des distractions, qui nous rapetissent et nous affaiblissent encore.

Nous avions dit : « Le zèle des jésuites ne parut pas assez pur, et l'on *put* croire qu'ils avaient à cœur de faire triompher le système inventé par leur père Molina, autant, *tout au moins*, que d'abattre une erreur opposée à la foi. » Dom Guéranger nous fait dire on *peut* croire. La voyelle supprimée, vous ne trouvez plus qu'un motif ou prétexte d'accusation, fourni aux adversaires des jésuites par les jésuites eux-mêmes. Ajoutez la voyelle, vous trouvez cette même accusation formulée et portée par nous-même contre eux, deux siècles après la lutte, ce qui est fort différent. Du reste, si nous tenons à dire que nous ne les avons point accusés d'avoir eu autant d'amour pour le *molinisme* que pour la foi, nous maintenons que l'amour de ce système entra dans leur zèle pour une part beaucoup trop grande, et qu'il contribua singulièrement à lui ôter son désintéressement et à lui donner son excessive âpreté. Une considération bien simple suffit pour donner à cette appréciation le caractère de la certitude morale : c'est que Port-Royal battait en brèche le molinisme, avec autant de succès que d'acharnement. Que signifie donc cette question de dom Guéranger : « En quel lieu, en quelle circonstance, les jésuites ont-ils exigé de qui que ce soit la profession du molinisme pour le reconnaître catholique? » Dans aucun lieu, répondrons-nous, ni dans aucune circonstance. Ils étaient trop adroits et trop judicieux pour commettre une si lourde faute. Après les grands combats soutenus contre leur cher système, en face de l'Eglise, dans la capitale du monde chrétien, et sans aucun échec, par les *thomistes* et les *augustiniens*, c'eût été une audace trop mal habile. Leur zèle nuisait rarement à leur tactique. Dès qu'un homme capable de leur faire ombrage n'était pas moliniste, ils insinuaient, en toute occasion, ou bien ils disaient hautement qu'il était janséniste. N'avons-nous pas entendu le cardinal de Bérulle nous dire que, de leur part, l'imputation d'*hérésie* contre ceux qu'ils jalousaient ou qu'ils craignaient, était *un degré rebattu?* Moyen perfide

contre lequel le grand Bossuet lui-même fut obligé de se tenir en garde : « Il y a vingt ans, disait-il, que je fais ce que je puis pour persuader au roi *que je ne suis pas janséniste.* » Lorsqu'en 1696, il rédigea la fameuse ordonnance de M. de Noailles, archevêque de Paris, contre un écrit de l'abbé de Barcos, neveu de Saint-Cyran, (car l'abbé Le Dieu, secrétaire de Bossuet, tenait de lui-même qu'il était le véritable rédacteur de cette pièce) il crut devoir signaler cette odieuse tactique. Les jésuites, on le conçoit, ne furent pas nommément désignés; mais d'Aguesseau nous apprend que « le public crut *reconnaître* les jésuites désignés sous le caractère d'esprits inquiets, sans autorité et peut-être sans charité, toujours prêts à troubler la paix de l'Eglise par des soupçons vagues et par des accusations odieuses de jansénisme. » Ces soupçons, semés avec adresse, ces accusations prudemment et industrieusement ménagées, étaient redoutables pour les adversaires du molinisme, et bien plus propres à les gagner ou à leur imposer silence, que la hautaine et absurde exigence dont nous parle le savant prélat. Définitivement il tient à être le premier publiciste qui ait élevé des doutes sur l'habileté des PP. jésuites et sur leur savoir-faire. Probablement il sera aussi le dernier.

« M. le chanoine Bernier *ne nous fera pas croire* que le Coadjuteur, que tant d'hommes à bonnes fortunes, tant de femmes connues par leurs galanteries, se donnaient à la cause de Port-Royal par amour de l'austérité chrétienne. » Nous avons dit tout le contraire de ce que dom Guéranger nous impute ici. Voici notre texte : « La haine, la jalousie, la défiance contre les jésuites... firent beaucoup plus de partisans à Port-Royal.. *que le goût pour les maximes outrées des jansénistes véritables.* » Nous n'avons pas dit davantage, nous n'avons pas le moins du monde insinué que la crainte d'être soupçonné de favoriser les casuistes relâchés *fût le seul motif qui poussât à la distinction du fait et du droit.* Idée bizarre! burlesque travestissement de notre pensée!

Nous sommes affligé, pour le R. P. abbé de Solesme, qu'il ait été distrait jusqu'à écrire contre nous cette phrase calomnieuse : « Quels arguments M. Bernier possède-t-il, en dehors des Provinciales, *pour*

asseoir la fameuse thèse de la conspiration des jésuites contre la morale? » Un peu plus haut, il dit que *les casuistes relâchés n'ont jamais eu l'intention d'anéantir la morale chrétienne,* comme si nous avions porté contre eux cette accusation. Que les lecteurs soient donc juges entre lui et nous ; voici notre texte : « Que l'opinion, égarée par la calomnie ait été injuste *envers la Compagnie*, au sujet de la casuistique, c'est ce que je n'entends point discuter. » Où est donc *la fameuse thèse?* Répondra-t-on qu'elle est dans les Provinciales? Est-ce une raison pour nous l'attribuer, lorsque nous disons formellement que la solidité de ces lettres n'est *qu'apparente;* lorsque nous indiquons le livre où elles sont *suffisamment réfutées?* Affectera-t-on de demander ce que nous avons donc voulu dire? Mais si l'on ne nous comprenait pas, devrait-on se presser de nous prêter une *énormité?* Tout lecteur, nous ne dirons pas bienveillant, mais exempt de préoccupations, a compris que nous ne voulions pas discuter la double question de savoir si la compagnie de Jésus a été accusée par l'opinion de favoriser le relâchement, en laissant trop large carrière aux casuistes relâchés qu'elle a produits, et si, en cela, l'opinion a été injuste. Or, *en dehors des Provinciales et les petites lettres une fois réfutées,* la question ainsi posée reste tout entière. Car ces mots *suffisamment réfutées* ne s'appliquent pas, le bons sens le dit assez, à toutes les assertions de l'auteur, mais aux assertions et aux thèses qui lui sont propres et personnelles. Pascal en soutenait deux, à savoir l'orthodoxie des jansénistes et la conspiration contre la morale. Quant au reproche beaucoup moins grave d'indulgence excessive pour les casuistes relâchés, ce n'est point une thèse spéciale des *petites lettres*, et dom Guéranger n'oserait pas nier, qu'avant et après Pascal, elle a été agitée par bien des auteurs qui n'étaient point jansénistes. Nous nous sommes abstenu de dire qu'elle est restée *indécise.* Nous avons dit simplement que nous *n'entendions point la discuter;* que le docte prélat entreprenne, si bon lui semble, de la discuter et de la résoudre. Il sait bien, qu'il serait nécessaire, pour arriver à une bonne conclusion, d'élucider bien nettement trois autres questions dont la solution de la question principale dépend manifestement : 1° Comment expliquer qu'une congrégation où la subordination est si puissam-

ment organisée, où rien d'un peu notable ne peut se faire sans l'autorisation des supérieurs, a produit un nombre considérable de casuistes relâchés et condamnés à ce titre? 2° Pourquoi les jésuites se sont-ils donné tant de mouvement et ont-ils fait jouer tant de ressorts, pour épargner à ces mêmes casuistes les censures de l'autorité, notamment pour empêcher celles de l'assemblée du clergé de France de 1700? — Est-il suffisamment avéré, qu'après la condamnation de ses casuistes, la Société les a franchement désavoués, et qu'elle a obligé ses membres à les abandonner dans la pratique? — Sur ces points, comme sur le point principal, nous nous abstenons de *discuter*.

Dom Guéranger se complait à nous faire des querelles toutes personnelles, à propos d'une étude historique où il ne trouve, cependant, aucune personnalité. Ce n'est donc pas notre faute si, dans notre réponse, nous nous écartons du seul point qui devrait être en discussion, la conduite des jésuites et les vrais caractères de leur zèle dans l'affaire du jansénisme. Pourquoi se serait-il attaché scrupuleusement à la question, avec un adversaire qui n'a jugé manifestement que *sur la foi d'autrui?* C'est ce dont il a pris soin d'avertir ses lecteurs. Eh bien! oui, nous le déclarons à ces mêmes lecteurs, c'est *sur la foi d'autrui*, c'est sur le témoignage d'écrivains graves et impartiaux que nous avons basé nos appréciations. Sur quoi dom Guéranger a-t-il basé les siennes? sur de vagues généralités, sur de prétendues invraisemblances, sur des idées préconçues. Déjà nous avons fait des citations qui prouvent amplement que nous n'avons point jugé à la légère et parlé inconsidérément. En voici quelques autres. Ce n'est point à M. l'abbé de Solesme que nous les présentons, mais bien à nos lecteurs. Ils y ont quelque droit.

Les jansénistes de notre siècle ont vivement reproché au cardinal de Bausset de s'être montré partial, au profit des jésuites, dans ses biographies de Fénelon et de Bossuet. Cet illustre écrivain, qui avait étudié à fond l'histoire ecclésiastique au XVIIe siècle, et spécialement ce qui concernait l'évêque de Meaux, nous fait connaître tout à la fois ses appréciations et celles de Bossuet par le passage suivant qu'on peut lire dans l'histoire de ce grand évêque, p. 189, édit. de

Versailles : «... Malgré cette disposition si peu favorable aux sentiments théologiques de Port-Royal, jamais Bossuet ne *s'abaissa jusqu'à partager les inimitiés et les ressentiments de leurs adversaires.* Il voyait même avec peine que les jésuites oubliaient, trop souvent, les fonctions dans lesquelles un institut religieux doit se renfermer, et que *leur inquiète activité,* dans toutes les affaires publiques, pouvait leur devenir funeste à eux-mêmes. »

L'abbé Le Dieu, secrétaire de Bossuet, nous a laissé sur ce grand homme des mémoires, et un journal très détaillé. On voit, en parcourant ces précieux documents, que l'auteur était très prononcé contre le jansénisme; mais il est facile de voir, qu'en même temps, il appréciait le zèle des jésuites comme nous l'avons apprécié nous-même. Ainsi, sous la date du 12 mars 1703, à l'occasion d'une ordonnance de l'archevêque de Paris contre un *cas de conscience* favorable *au silence respectueux,* voici en quels termes il confie au papier ses prévisions et sa pensée intime : « Elle (la censure de l'archevêque) a tout calmé, et c'est une affaire finie. Les partis ne sont pas, néanmoins, contents. Les docteurs (signataires du cas de conscience) se trouvent fortement condamnés, mais ils ne laisseront pas de se soumettre; pour les jésuites, *il est bien difficile de les contenter,* et ils sont bien fâchés de voir renouveler l'ordonnance de 1696, 20 août, et condamner *tous les libelles qu'ils ont fait courir.* » Il n'y eut pas de difficultés ni d'hésitation, dans l'épiscopat, pour la condamnation du *cas de conscience,* et même, sur quarante docteurs qui avaient adhéré à cette consultation, trente-neuf furent amenés à la désavouer. Mais quelques évêques furent poussés à donner, sur ce sujet, des mandements qui furent généralement jugés inopportuns. C'est à cette occasion que Le Dieu nous dit, sous la date du 14 juin 1703, que l'évêque de Meaux blâma fortement la faiblesse de « ceux qui avaient fait des mandements *pour complaire aux jésuites.* » On rencontre une foule de traits analogues à celui-ci dans le journal de Le Dieu, dont le témoignage est d'autant plus recevable qu'il n'écrivait ces notes que pour lui-même, et sans songer qu'elles passeraient à la postérité.

D'Aguesseau était un chrétien de conviction, un catholique sin-

cère et fidèle. Il fut, lui aussi, trop attaché aux idées et aux prétentions parlementaires, dont, toutefois, il combattit souvent les exagérations et les abus; et Picot, l'auteur *des Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, reconnaît qu'il s'opposa constamment aux empiétements sur les choses purement spirituelles, et qu'il défendit les vrais principes, à l'occasion des refus de sacrements. Le même fait remarquer qu'il eut la plus grande part aux actes du Parlement les plus contraires au parti janséniste; et que, s'il partagea d'abord, sur les disputes de l'époque, les préventions de l'abbé Couet, qui possédait sa confiance, il dut en revenir lorsque cet ecclésiastique, homme de mérite, dont la cour elle-même daignait s'occuper, eut donné pleine satisfaction à l'autorité par sa soumission à toutes les décisions. Ce fut plus de dix ans après, et lorsqu'il était âgé d'environ cinquante ans, que d'Aguesseau écrivit la première partie de ses *Mémoires sur les affaires de l'Eglise*, puisqu'il y mentionne, comme chose non récente, un rapport composé par lui en juin 1711. Or, quiconque lira ces mémoires sera forcé d'y voir deux choses : la première que l'auteur n'est pas partisan des jansénistes et qu'il les caractérise sévèrement, c'est encore ce que Picot reconnaît; la seconde, qu'il reproche au zèle des jésuites tout ce que nous lui avons reproché, et bien plus fortement que nous. Il est remarquable, du reste, que ce grave magistrat aime à relever le mérite personnel des Pères dont il a l'occasion de parler, du P. Daniel, par exemple, et du P. de Lachaise dont il fait un bel éloge. Il acquiert ainsi un titre de plus à notre confiance. Mais nous nous abstenons de citer certains passages, pour qu'on ne s'imagine pas que nous trouvons du plaisir à médire des jésuites. Quand nous n'aurions pour appuyer nos appréciations que celles de l'illustre chancelier, cela suffirait pour nous mettre à l'abri du reproche de légèreté; cela seul devrait inspirer de la circonspection à nos contradicteurs.

Laissons là *les jésuites*, nous dit le R. P. abbé de Solesme. Il a ici pleinement raison. Mais pourquoi nous a-t-il obligé à parler d'eux si longuement, en écrivant, contre nous, autant que pour eux, vingt pages sur quelques lignes que nous avons insérées dans une étude historique d'une certaine étendue? Nous étions loin de

penser que nous allions être lancé forcément dans une pénible controverse. Dom Guéranger l'a voulu ; à lui la responsabilité ; et que les lecteurs de la *Revue* jugent maintenant, s'il a rendu un vrai service à ceux dont il s'est, spontanément, peut-être, constitué l'avocat. Laissons donc là les jésuites. Toutefois, nous en dirons encore un petit mot, tout à l'heure ; mais ce sera, de notre part, le dernier, quelque chose qu'il plaise à Dom Guéranger, ou à tout autre, de dire ultérieurement sur le même sujet.

Jusqu'ici, nous avons eu en tête un controversiste habile et redoutable ; mais, au point où nous arrivons, le prélat mîtré se montre, et il nous fait entendre des objurgations qu'un religieux de Solesme prendrait pour des coups de crosse. Nous n'oublierons point la loi du respect ; mais nous nous sentons trop faible pour céder quoi que ce soit, sur le droit de légitime défense. Nous allons donc discuter avec calme les deux grandes mercuriales que le R. P. abbé nous a faites, et l'on va voir s'il ne s'est pas, comme on dit vulgairement, *échauffé à froid*. Pour procéder graduellement, commençons par la seconde qui nous semble un peu moins chaleureuse que la première.

« M. l'abbé Bernier..... après avoir établi que les jansénistes défendaient, *avec obstination*, un livre condamné comme *hérétique*..... confesse qu'il a de *la répugnance à flétrir ces hommes du nom de sectaires*. J'avoue que je ne comprends pas cette logique. Vous venez de convenir que le jansénisme est une hérésie condamnée par l'Église ; d'autre part, vous avouez que les hommes en question ont soutenu avec obstination cette hérésie, et vous hésitez à les appeler hérétiques ! » Voilà à peu près la sixième partie du paragraphe éloquent que le R. P. abbé oppose à ce passage de notre article : « Il fut donné au jansénisme (dans sa première phase) d'être imposant par le mérite personnel et les vertus austères de ses principaux chefs, et d'éblouir par la triple auréole du mérite littéraire, de la science et du génie. Aujourd'hui encore, après deux siècles, *on éprouve de la répugnance* à flétrir du nom odieux de sectaires des hommes qui ont rendu à l'Église d'incontestables services, en dehors des débats malheureux sur la grâce, et dont les impéris-

sables écrits.... etc. » Notre langage serait illogique et l'on pourrait nous taxer d'inconséquence, si nous avions dit : *Ils n'étaient pas des sectaires*, ou bien *on ne doit pas les qualifier de sectaires*, ou même *nous ne pouvons pas nous décider* à leur donner cette qualification. Mais nous n'avons même pas exprimé cette *hésitation* qu'on nous impute. Nous avons exprimé un sentiment, et l'on vient nous objecter la logique! Tous les jours on dit, tous les jours on fait, même *sans hésitation*, des choses qu'on ne peut pas dire ou qu'on ne peut pas faire *sans répugnance*. On éprouve de la répugnance par cela seul qu'on a dans l'âme des sentiments qui se combattent, et qu'on ne peut pas satisfaire à l'un sans refouler et contrarier l'autre. Me parlez-vous de Tertullien, me parlez-vous d'Antoine Arnaud ou de Nicole? Je trouve dans mon âme, d'un côté de l'estime pour un mérite éminent et de la reconnaissance pour des services rendus à l'Église, d'un autre côté, l'amour de la vérité et de l'unité catholique; je serai donc forcé par ce dernier sentiment à prononcer que ces hommes furent *des sectaires*, mais c'est ce que je ne ferai point sans *répugnance*. Si dom Guéranger n'éprouvait pas ce conflit de sentiments, au lieu de l'en féliciter, nous dirions : tant pis pour lui. Profitons toutefois de ses observations, pour reconnaître que le mot *regret*, si nous l'avions mis à la place du mot *répugnance*, tout en exprimant, au fond, la même pensée, n'eût laissé aucune prise à la critique. Admettons donc le mot *regret* comme étant ici le mot propre, et reconnaissons que le savant critique aurait pu, à ce sujet, nous donner une petite leçon d'élocution. Quant à la grave leçon de logique, il nous est impossible de l'accepter.

Nos lecteurs ne seront pas fâchés d'apprendre, par des faits et par des témoignages positifs, que la grande âme de Bossuet, qu'on n'accusera pas de mollesse et d'apathie relativement aux intérêts de l'Église et de la foi, n'était point étrangère à ces conflits de pensées et de sentiments, à ces *répugnances* qu'on nous reproche si vivement. Il croyait qu'on doit tenir grand compte de l'éminence du talent et des services rendus, même à ceux qui ont eu le malheur d'être les adversaires de la vérité. Il fut peiné, et il exprima hautement son improbation, quand on lui apprit qu'on avait écarté Ar-

naud et Nicole de la galerie *des hommes illustres* de Perrault. En 1703, c'est-à-dire, plusieurs années après la mort d'Antoine Arnaud, il disait à son secrétaire, l'abbé Le Dieu : « Que, dans l'assemblée de 1700, l'on avait voulu *épargner la mémoire de ce grand homme*.... d'autant plus qu'on avait d'autres livres qui donnaient autant d'occasions de renouveler les censures contre les jansénistes; qu'au surplus, on ne pouvait pas dire que M. Arnaud, ni messieurs de Port-Royal, ni ceux qu'on appelle communément des jansénistes, fussent *hérétiques*, parce qu'ils condamnaient les hérésies sur ce sujet condamnées par l'Église, mais qu'ils étaient, au moins, fauteurs d'hérétiques et schismatiques... » Remarquons que, suivant Bossuet, on ne peut appliquer la qualification d'*hérétiques* qu'à ceux qui professent, ou qui se refusent à condamner une erreur opposée à la révélation et condamnée par l'Église. Le savant abbé de Solesme peut bien se permettre d'avoir sur ce point de théologie un autre sentiment que l'aigle de Meaux; mais le langage de ce second docteur nous est précieux, en ce qu'il nous affermit contre les reproches, un peu âpres, que le premier nous a faits, relativement à Henri Arnaud, évêque d'Angers, que nous avons loué, selon lui, d'une façon scandaleuse.

Voici donc une induction dont nous nous couvrons, tout d'abord, comme d'un bouclier, pour amortir du moins les coups d'un adversaire redoutable et très-animé. Lorsque Bossuet classe parmi *les hommes illustres* de la France, et, de concert avec l'assemblée de 1700, ménage, *à titre de grand homme*, un docteur en théologie, un prêtre, qui était reconnu comme le principal *fauteur de l'hérésie* janséniste et le chef de tout le parti, comment nous vient-on faire un crime de ranger *parmi les grands évêques d'Angers*, Henri Arnaud, qui fut entraîné par son frère, mais qui ne le suivit que de fort loin, dans cette malheureuse voie? Du reste, voici un autre *maître en Israël*, maître fort accrédité, dont l'exemple nous rassure, et qui s'interpose entre le R. P. abbé de Solesme et nous, c'est le rédacteur des célèbres *Conférences d'Angers*. Quoique le rôle de cet écrivain soit purement théologique, après avoir dit comme nous, *la vérité sur les Arnaud*, il invoque, ce que nous n'avons point fait, des cir-

constances atténuantes en faveur de l'évêque d'Angers; et il croit les trouver dans une modeste *déférence* du prélat, laquelle lui fit « soumettre ses lumières à celles de quelques-uns de ses confrères *et de ses proches*, qu'il croyait supérieures aux siennes. » Mais ce qu'il faut surtout remarquer, c'est qu'il recommande « le respect que *nous devons avoir* pour la mémoire d'un évêque, qui le mérite d'ailleurs par *de grandes qualités de l'esprit et du cœur*. » Cet éloge d'Henri Arnaud, par le docteur Babin, est un peu plus bref que le nôtre, mais il n'a pas moins de portée; car ce sont les grandes qualités de l'esprit et du cœur qui font les grands évêques. Que nos lecteurs veuillent bien revoir nos paroles, et se souvenir, qu'avant de les leur faire entendre, nous avions exposé, sans ménagements ni atténuations, les torts de l'évêque : « Il est désolant d'avoir à constater des faits qui obscurcissent la gloire *d'ailleurs* si pure et si solide d'un de nos plus grands évêques. Mais, s'il a des droits bien acquis à notre admiration, par ses vertus apostoliques, et à notre reconnaissance, par un épiscopat fécond en œuvres de zèle et en sages institutions, la vérité a aussi les siens, *qui sont ici d'autant plus sacrés qu'elle intéresse la foi, la dignité du Saint-Siége et l'autorité de l'Église*. » N'y a-t-il pas dans notre langage un blâme grave et sévère, à côté d'un grand éloge? Ici le blâme est à nos yeux une triste nécessité, mais l'éloge est une consolante justice.

Que le R. P. abbé de Solesme soit affecté tout autrement, et qu'il se complaise dans le blâme au point de s'irriter contre l'éloge, cela le regarde. Mais convenait-il à sa loyauté de nous gourmander, comme il eût été en droit de le faire, si nous avions prétendu écarter le blâme? Convenait-il à sa dignité d'argumenter chaleureusement, comme il eût été excusable de le faire, si nous avions dit que la gloire d'Henri Arnaud est pure d'une manière *absolue*, qu'il fut un grand évêque et que ses vertus furent apostoliques dans un sens *absolu*? Nos réserves une fois établies, nous persisterons à dire que la gloire d'Henri Arnaud est, *d'ailleurs, pure et solide*, tant qu'on ne viendra pas, l'histoire à la main, nous montrer d'autres taches qui l'obscurcissent. Nous persisterons à dire qu'Henri Arnaud fut, *d'ailleurs*, un de nos plus grands évêques, tant qu'on ne pourra

pas nous en citer un seul, depuis plusieurs siècles, qui ait laissé à notre diocèse autant de monuments de ses lumières et de son zèle qu'il nous en a laissé. Nous persisterons à dire que les vertus d'Henri Arnaud, furent, *d'ailleurs*, *apostoliques*, tant qu'il restera historiquement certain qu'il joignit à une science profonde de la religion un zèle constant et ferme pour le maintien, ou pour la restauration de la discipline ecclésiastique, un infatigable dévouement à tous les devoirs et à toutes les fonctions de l'épiscopat, et une vie privée, non seulement régulière, mais saintement austère, et digne de servir de modèle à tout son troupeau, à tout son clergé. Qu'on rapproche maintenant des six lignes de notre texte, les trois paragraphes de dom Guéranger; qu'on démêle la pensée qui a inspiré ces périodes sonores, ces expressions énergiques, et qu'on nous dise ensuite, si nous ne serions pas plus fondé à reprocher à notre critique d'avoir, bravement et de son autorité privée, classé Henri Arnaud parmi les *réprouvés*, qu'il ne l'est lui-même à insinuer que nous avons prétendu le *canoniser*, à l'exemple des jansénistes qui l'avaient *canonisé dès son vivant*. N'est-ce pas se perdre dans les nues, pour échapper à toute atteinte, que de nous demander *combien d'âmes ont égarées l'exemple et l'influence d'Henri Arnaud?* N'y a-t-il pas une exagération manifeste dans ces paroles : *Tant que son épiscopat se prolongea, la foi, le premier des biens, fut en péril?* On dirait, à ce langage d'un savant prélat, que le jansénisme était une erreur facile à populariser et contagieuse de sa nature; tandis qu'elle portait, au fond, sur des points abstraits, auxquels les fidèles ne prennent aucun intérêt, et dont la plupart des prêtres même s'occupent fort peu. Tout le monde savait que l'évêque condamnait les cinq propositions erronées; il restait que, sur l'imputation de ces erreurs à l'*Augustinus*, lourd *in-folio* latin que personne ne lisait, à l'exception de quelques scholastiques en très petit nombre, le prélat croyait qu'on pouvait s'en tenir à un *respectueux silence*. A-t-on vu quelque part qu'il s'en allait prêchant, ou qu'il faisait prêcher que les cinq propositions n'étaient pas, quant au sens, dans le gros *in-folio*? Le péril de la foi était donc en réalité bien minime. Il n'était certes pas de nature à motiver ces incroyables paroles : « Le long épiscopat

d'Henri Arnaud a été *un fléau pour l'Eglise d'Angers.* » Tout, dans notre ancien Anjou : statuts diocésains, monuments historiques, institutions encore florissantes et pleines de vie, souvenirs traditionnels, tout proteste contre cette assertion de dom Guéranger. Puisqu'il ne sait pas où trouver *la moralité de notre article*, il ne sera pas inopportun de lui rappeler la maxime dont nous nous sommes pénétré, quand il nous a fallu parler d'Henri Arnaud : *Le zèle pour l'orthodoxie ne peut, dans aucune circonstance, ni à l'égard d'aucune personne, justifier l'injustice et l'ingratitude.*

« M. l'abbé Bernier reproche aux jansénistes d'avoir *dénaturé les anciennes maximes de la Sorbonne et du clergé de France* et de s'en être fait un rempart, après les avoir *faussées*, pour braver l'autorité de l'Eglise. » Oui, mais en cela nous ne sommes que l'écho des évêques du siècle dernier, qui démontraient fort bien aux *appelants*, que la déclaration de 1682 ne les autorisait nullement à opposer la chimère d'un futur *concile général* aux décisions de l'Eglise dispersée. Dom Guéranger repousse la qualification d'*anciennes* appliquée à ces maximes, et il prétend avoir par devers lui des moyens faciles de prouver *qu'elles remontent assez peu haut*; d'ailleurs, selon lui, elles ne se montrèrent, en 1682, que comme un *nuage passager* qui se hâte de disparaître. Un nuage passager! si on l'entend du différend relatif à l'extension du droit de *régale*, à la bonne heure; car la sérénité qui succéda fut si parfaite, malgré l'exécution persévérante des édits royaux, qu'on eut peine à s'expliquer comment le nuage avait marqué son passage par des orages très-bruyants. Mais puisque, bien évidemment, il s'agit ici de la déclaration doctrinale, il faut convenir que la métaphore n'est pas très-heureuse. Les lecteurs de la *Revue* peuvent-ils donc avoir oublié qu'au concile de Constance, ouvert en 1413, l'Université de Paris, représentée par ses docteurs, notamment par le savant et pieux Gerson, développa et soutint les maximes gallicanes comme ses doctrines traditionnelles, et que le concile les consacra par un décret célèbre, qui fut proclamé de nouveau à Bâle, et, à la même époque, adopté par l'assemblée de Bourges, au nom de l'Eglise de France? Il suit de là, qu'en 1682, le *nuage* avait déjà plané sur le monde catholique 268 ans. En 1782

l'assemblée du clergé de France célébra, sur la proposition de son président, l'anniversaire centenaire de la *déclaration*; quinze prélats, archevêques ou évêques, la renouvelèrent à Paris, en 1826, et, la même année, tous ceux de l'Irlande en signèrent une semblable. Voilà le *nuage passager* du R. P. abbé de Solesme! On dirait qu'il abjure toutes les richesses de son érudition, quand il veut parler des maximes du clergé de France et de la Sorbonne. Voyez comme il se plaît à les confondre avec les maximes *parlementaires*, très-différentes pourtant; et qui le sait mieux que lui? Celles-ci, en effet, et non pas les premières, fournirent au jansénisme, pendant la minorité et sous le règne de Louis XV, quelques moyens de défense déloyale et schismatique. Mais c'est compter un peu trop sur l'aveugle confiance des lecteurs que de vouloir leur faire entendre que cette secte n'a pas pu *réussir* hors de France, par la raison qu'elle n'y trouvait pas nos maximes. D'abord on sait qu'elle a réussi en Belgique où nos maximes étaient sans force; puis on sait qu'elle était déjà toute meurtrie, et aux trois quarts morte, des coups qu'elle avait reçus en France, quand elle pénétra en Italie, où, d'ailleurs, elle ne trouva, pour lui donner de la vie, ni un Arnaud, ni un Pascal, ni un Nicole.

Le savant prélat voudrait qu'on ne parlât plus des maximes du clergé de France et de la Sorbonne que pour leur dire *anathème*; comme si les défenseurs modernes des maximes contraires avaient jeté un jour éclatant sur des questions débattues, de tout temps, dans les écoles. Nous pensons, tout au contraire, que les Bellarmin, les André Duval, les Thomassin, s'ils revenaient dans le monde, rougiraient pour une cause qui leur fut chère, en voyant les livres si peu théologiques qui lui ont donné la vogue en France, depuis quelque temps. Ils auraient une triste idée, sous le rapport des études religieuses, d'un siècle où tant de gens, ecclésiastiques et laïques, forment leurs opinions sur les diatribes du comte de Maistre, ou sur les déclamations tranchantes de Lamennais et des écrivains formés à son école. Du reste, nous invitons le R. P. abbé, quand la fantaisie lui viendra de frapper sur les *gallicans*, à se demander sur qui vont porter ses redoutables coups. Ils vont tomber d'aplomb sur

les Jésuites : sur les Pères Fronton et Sirmond, et sur tous ceux qui signèrent avec eux, le 22 février 1612, une déclaration portant « qu'ils se conformeraient à la doctrine de l'école de Sorbonne en ce qui concerne les libertés de l'Eglise gallicane. » Ils vont tomber sur le Père Lachaise, le fameux confesseur du roi, qui fut la plus puissante personnification de la compagnie, en France, parce qu'il est avéré qu'il poussa Louis XIV à exiger de l'assemblée de 1682 qu'elle formulât nettement la doctrine de l'Eglise gallicane. Ils vont tomber sur cent dix-huit Pères, ayant à leur tête le Père Delacroix, provincial, qui signèrent le 19 décembre 1761, et remirent à l'assemblée des évêques une déclaration portant la protestation « qu'ils enseignent dans leurs leçons de théologie, publiques et particulières, la doctrine établie par le clergé de France, dans les quatre propositions de 1682, qu'ils n'enseignent jamais rien qui y soit contraire... etc., et que, s'il leur était ordonné par leur général quelque chose de contraire à la présente déclaration, ils regarderaient ses ordres comme illégitimes de plein droit... »

Le R. P. abbé termine solennellement son article par *cet axiôme emprunté*, dit-il, *à saint Augustin* : « Rome a parlé, la cause est finie. » Nous en appelons à l'érudition du savant critique, et il sera obligé de convenir avec nous que c'est là un *emprunt* excessivement frauduleux, dont le grand évêque d'Hippone se plaindrait énergiquement, s'il pouvait se faire entendre ; frauduleux, parce que, sur sept mots dont il se compose, il y en a trois que saint Augustin n'a jamais écrits, *Rome a parlé* ; frauduleux, parce que, sous sa forme actuelle, l'axiôme n'exprime pas une dizaine de mots dont se compose le texte véritable ; frauduleux, parce que le texte, pris dans son intégrité essentielle et apprécié d'après les circonstances qui faisaient parler saint Augustin, ne nuit en rien à la doctrine des *quatre articles*, comme on l'a prouvé cent fois. On en abuse étrangement, de cet axiôme ; outre le vice intrinsèque que nous venons de signaler, on l'a rendu banal, à force de le citer à temps et à contre-temps. On n'en abuse jamais plus que quand on le met en avant pour faire entendre que le Saint-Siége a prononcé un jugement doctrinal contre les maximes de l'Eglise gallicane. Il serait plus digne et plus

efficace, au lieu de dire fièrement *Rome a parlé*, d'exposer littéralement ce que *Rome a dit*, puis, renonçant aux phrases sentimentales et aux effets d'éloquence, de discuter gravement les textes, pour démontrer théologiquement qu'ils ont les caractères d'un décret dogmatique produisant une règle de croyance obligatoire. *La sacrée congrégation de la Pénitencerie* était loin de penser qu'on puisse faire cette preuve, lorsque, sous la date du 27 septembre 1820, elle décidait qu'on peut, en sûreté de conscience, *adhérer à la doctrine de la déclaration du clergé de France de* 1682, et motivait sa décision sur ce que « aucune note de censure théologique n'a été attachée à cette doctrine. »

Cette doctrine touche au point le plus fondamental de tout l'édifice catholique, à la constitution même de l'Église, à l'autorité, en un mot, sur laquelle tout repose. Cette doctrine a été professée, non pas obscurément sur les bancs des écoles ou dans des écrits peu connus, mais au grand jour, authentiquement, solennellement, par des conciles et par des réunions d'évêques, par d'illustres théologiens, par des écrivains d'un grand nom, et cela, depuis quatre siècles. Et cependant elle n'a pas été condamnée. Elle déplait souverainement à Rome, et Rome pourtant ne l'a pas censurée; preuve admirable que le Saint-Siége ne compte pour rien les considérations humaines et naturelles, dans les questions de doctrine. Mais cette tolérance serait-elle conciliable avec les promesses faites à l'Église, avec les devoirs imposés à l'épiscopat et à son chef, avec la sainte sévérité que le Saint-Siége a toujours déployée contre les hérésies, si ces maximes gallicanes étaient opposées à la révélation ? Car la garde fidèle de ce dépôt sacré, est la fin, la principale raison d'être, et le premier devoir de l'autorité ecclésiastique. De là les gallicans ne peuvent-ils pas conclure que les propositions contradictoires des *quatre articles* ne sont pas susceptibles d'être définies dogmatiquement, parce qu'elles ne font pas partie de la révélation, et que le *pour* ou le *contre* ne sortira jamais du domaine des opinions libres? Voilà une question à débattre et à mettre au clair, digne du talent de dom Guéranger. On sait avec quelle facilité, il produit des articles riches de science, étincelants d'esprit. Nous osons lui affirmer que

certains gallicans se montreraient plus timides et plus souples, s'il voulait démontrer, théologiquement, cette proposition : « On peut, sans faire injure à l'Église et au Saint-Siége, supposer que les doctrines opposées aux *quatre articles* seront, un jour, rangées parmi les dogmes, par une décision définitive. » Mais avant de se mettre au travail, il fera bien de réfléchir sur les paroles suivantes, qui expriment, peut-être, une des excellentes vérités qu'un écrivain éloquent et très-renommé a semées à travers d'insignes faussetés, et comme encadrées dans de hardis paradoxes : « Un système enseigné publiquement dans l'Église, pendant trois siècles, sans avoir été condamné, ne peut pas être supposé condamnable. » (De Maistre. *De l'Église gallicane*, ch. 9e).

H. Bernier.

CHRONIQUE.

La Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe vient de publier le compte-rendu de ses travaux pendant l'année 1857. Nous y avons remarqué plusieurs notices d'un intérêt réel. M. Ed. Guéranger a présenté des observations curieuses sur les roches calcaires et les fossiles de la Sarthe. M. le docteur Lizé a donné un travail remarquable sur les plantes indigènes de ce département, employées en médecine comme succédanées des plantes exotiques. M. l'abbé Voisin a communiqué des recherches importantes sur la mission de St Julien dans le Maine et sur Robert-le-Fort. M. Megret-Ducoudray a envoyé une excellente étude sur l'abbaye, le château et l'église de Saint-Calais. Deux savants numismates, MM. Jules Rouyer et Eugène Hucher, ont fait connaître l'histoire du jeton au moyen âge. Enfin, M. Etoc-Demazy a retracé la vie de M. Platon Vallée, médecin dévoué et distingué, dont la ville du Mans vénère la mémoire.

— M. Charles Fillion, vicaire-général du diocèse du Mans, a été promu récemment au siège épiscopal de St-Claude. M. Fillion est né à St Denys d'Anjou et a été élevé au petit seminaire de Précigné. C'est un homme de savoir et de vertus éminentes. Il a, pendant quelque temps, enseigné l'Écriture sainte et la théologie morale au séminaire du Mans, et dans ses fonctions de professeur, comme dans celles de grand-vicaire, il a su se concilier les plus vives et les plus respectueuses sympathies.

— Un grand projet s'élabore en ce moment à Angers. Il s'agit d'organiser, pour le mois de juin prochain, une Exposition où seraient tout à la fois représentées la peinture, la sculpture, l'archéologie, l'industrie, l'horticulture et l'histoire naturelle. Trois de nos sociétés savantes sont à l'œuvre, et de tous côtés on fait appel aux possesseurs de collections. Les objets envoyés seraient placés dans une vaste et élégante enceinte, construite devant l'Hôtel-de-Ville, et l'École des arts se chargerait de mettre en mouvement, à l'aide de la vapeur, les machines les plus importantes et les plus ingénieuses. On parle aussi de fêtes brillantes qui seraient célébrées à cette occasion, et d'une cavalcade historique figurant l'entrée de François Ier ou celle de Henri IV à Angers. Le Conseil municipal est

tout disposé, nous assure-t-on, à accueillir ce projet avec empressement. Il y a donc lieu d'espérer qu'aucun obstacle ne viendra s'opposer à sa réalisation.

— Le musée du diocèse d'Angers, que nous avons fait connaître à nos lecteurs, s'enrichit chaque jour. Voici la liste des objets qui ont été envoyés à M. l'abbé Barbier-Montault pendant le mois de février :

Carte de l'Anjou et du Saumurois, 1771. — Buste de M. Mongazon par David. — Miniature, XVIIe siècle. — Autographe de Bossuet. — Missel Angevin de 1523. — Douze carreaux vernissés provenant de Cunault, XIIIe siècle. — Autographe d'Henri Arnaud. — Vie de Jean Michel, 1739. — Crosse de Raoul de Beaumont. — Lampe funèbre trouvée dans son tombeau. — Morceau de sa chasuble. — Cordon d'aube, XVIe siècle. — Filet, XVIIe siècle. — Album de broderies, 1604. — Caricature sur le refus de serment à la révolution. — Oraison funèbre de Mgr Poncet de la Rivière. — Règle de Fontevrault, 1642. — Cérémonial de l'église d'Angers, 1731. — Ancien fauteuil des évêques d'Angers, sculpté par David père. — Brique vernissée, XIIIe siècle, provenant de Saint-Serge. — Deux statuettes en pierre, XVe siècle. — Plaidoyer de Servin contre Charles Miron, au sujet du changement de liturgie, 1608. — Plaidoyer au sujet de l'union de la cure de St-Pierre à la collégiale de St-Denis de Doué, 1573.

— Un homme qni s'était acquis une haute estime parmi ses concitoyens et un rang très distingué dans la science, M. le docteur Guépin, vient de mourir à Angers. Après avoir exercé pendant longtemps la médecine, il s'était livré presque exclusivement à l'étude des plantes, et c'est à lui qu'est due la *Flore de l'Anjou*. M. Guépin joignait aux connaissances scientifiques un goût éclairé pour les lettres, et ses leçons avaient un charme particulier. Il ne se bornait pas à une froide analyse des fleurs; il décrivait leurs propriétés, leurs mœurs, leurs secrètes harmonies; et presque toujours ses démonstrations étaient entremêlées de réflexions piquantes ou d'anecdotes curieuses. Aussi sa mémoire restera-t-elle longtemps chère aux élèves qui l'ont suivi dans ses herborisations. M. Guépin était arrivé à un âge avancé (79 ans); mais sa vieillesse était encore si vigoureuse, son esprit si jeune et si actif, qu'on ne s'attendait pas à le voir disparaître si vite et si brusquement. Sa perte a été vivement ressentie, et les regrets exprimés sur sa tombe par plusieurs de ses collègues du corps médical, sont ceux de la cité entière. Il a disposé, en faveur de la ville d'Angers, de ses livres et de ses collections. C'est un

legs précieux, car la Bibliothèque municipale, si riche en ouvrages de théologie, d'histoire et de littérature, ne possède qu'un nombre très restreint de publications relatives à la botanique.

— M. Villemain était à Angers il y a quelques jours. L'illustre écrivain affectionne particulièrement notre Bibliothèque, et a donné à cet établissement toutes les heures que ne réclamaient pas les affections de la famille. Il y a consulté deux ouvrages relatifs à l'hérésie de Bérenger, l'un de François de Roye (imprimé), l'autre de Claude Ménard (manuscrit). On sait que depuis plus de trente ans, M. Villemain travaille à une histoire du pape Grégoire VII, sous le pontificat duquel furent condamnées les erreurs de l'archidiacre d'Angers. Le premier volume de cette histoire paraîtra très probablement avant la fin de l'année 1858.

— Nous recommandons à nos lecteurs l'ouvrage suivant, publié par M. Poinsignon, censeur au Lycée du Mans : *Les Origines de la société moderne, ou histoire des quatre premiers siècles du moyen âge* (2 vol. in-8°). C'est un des meilleurs livres qu'on puisse mettre aux mains de la jeunesse. Peut-être les considérations philosophiques et générales y sont-elles trop rares ; mais il contient de fort belles pages sur l'organisation de la société chrétienne, sur les institutions monastiques, et sur les services si méconnus de la Papauté.

— Il y a deux mois, lorsque nous entretenions nos lecteurs des cours de l'École d'enseignement supérieur établie à Angers, nous étions loin de penser que cette institution était à la veille de perdre un professeur aux leçons duquel elle doit une partie de sa popularité. M. Mourin vient d'être appelé au Lycée de Nantes. Le nouveau poste qu'on lui confie prouve dans quelle estime on le tient au ministère de l'Instruction publique. Mais, quelque favorable que soit pour lui un pareil changement, nous ne pouvons dissimuler les regrets que nous cause son départ. Par la distinction de son esprit, autant que par l'exquise urbanité de ses mœurs, il avait su se créer ici des relations et des amitiés, qui, nous n'en doutons pas, lui feront toujours compter la ville d'Angers au nombre de ses meilleures étapes universitaires. Nous espérons, du reste, que les liens de M. Mourin avec l'Anjou ne seront pas entièrement rompus, et que nous ne perdrons pas, du même coup, sa parole et sa plume.

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

TABLE

Série 21

DU TOME DEUXIÈME.

Pages.

Les représentants de Maine et Loire depuis 1789, par **M. Bougler**, conseiller à la Cour impériale d'Angers 1, 319

Dante travesti, par **M. Émile Affichard**..... 29, 89

Lettre inédite du roi Henri III à René Benoist, curé de St-Eustache, communiquée par **M. Louis Paris** 52

Étude sur le jansénisme, par **M. l'abbé Bernier**, chanoine de la cathédrale d'Angers..... 101, 355

Abraham le Juif, chronique du XIVe siècle, par **M. Frédéric Piel**, de Bonnétable 116

Francois d'Alençon et la reine Elisabeth, par **M. Ernest Mourin**..... 129, 268

Jean Cousin a-t-il été statuaire? par **M. Philippe Béclard**.. 153

Une association de la noblesse d'Anjou en 1656; document communiqué par **M. Labeauluère**..... 163

Saint Vincent de Paul et ses institutions dans le Maine — *deuxième partie* — par **M. l'abbé Lochet**..... 193

Ex-voto monumental de l'église de Saulges; groupe de la Trinité; la cité des Arviens; par dom **Paul Piolin**, de l'abbaye de Solesmes..... 216

Saint Louis apprécié à Moscou, par le prince **Augustin Galitzin** 229, 255

Pages

Registre du présidial d'Angers, publié par **M. Albert Lemarchand** 238
Le jansénisme et la Compagie de Jésus — *première partie* — par dom **P. Guéranger**, abbé de Solesmes 289

POÉSIE.

Amour mystique, par M. le vicomte **de Valori** 55
Javelle, par **Albert Lemarchand** 121
Pyrénées, par **M.** *** 167
Migrations, par **M. Victor Pavie** 246
Le Jardin de Grohan, par **M. Paul Belleuvre** 310

CHRONIQUE.

Travaux de restauration de diverses églises du Maine et inscriptions de la chapelle des Étrichés, par M. l'abbé Lochet, 58. — Mort de M. Hochet, ancien secrétaire du Conseil d'Etat, 124. — Lettre de M. Godard-Faultrier sur des briques romaines découvertes à la Lande Chasles, 124. — Conservatoire de musique à Angers, 125. — Don de M. le Ministre d'État au musée du Mans, 125. — Académie impériale des beaux-arts (séance du 3 octobre), 125. — Travaux de M. Damiens, pour l'église de Montfort-le-Rotrou, 125. — Tombes découvertes sous le chœur de l'église de Montrevault, 126. — Monument de l'amiral Bruat, par M. Maindron, 127. — Récompenses obtenues par les artistes du département de Maine et Loire aux expositions de Paris et de Laval, 127. — Mention d'une étude sur Ch. Dovalle, 127. — Nomination de M. Vallon à la préfecture du Nord, 127. — Nomination de M. l'abbé Launay à la cure de la Ferté-Bernard, 185. — Mort de M. l'abbé Pieau, 185. — Découverte d'une crypte romane au Ronceray, 185. — Lettre de M. d'Ozouvillle, 251. — Ecole supérieure d'Angers, 251. — Lauréats de l'école impériale des beaux-arts, 253. — Béranger, père du Chansonnier, 254. — Ouvrages envoyés à la bibliothèque d'Angers, 254. — Sociétés savantes d'Angers, 254. — Modèle du fronton du Panthéon à la galerie David, 312. — Cœur de Robert d'Arbrissel, 313. — Cours de M. Beulé à la Bibliothèque impériale, 313. — Vitraux de Saint-

Maurice, 313. — Prix à décerner au nom des Sociétés savantes d'Angers, 314. — MM. Villemain et de Falloux, présidents d'honneur de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 314. — Lettres du Maire d'Angers et du maréchal de Brezé (1649), 315. — Musée ecclésiologique du diocèse d'Angers, 317. — Découvertes de documents relatifs au château de Bonnétable, 318. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 388. — Promotion de M. Ch. Fillion au siége épiscopal de Saint-Claude, 388. — Projet d'une exposition à Angers, 388. — Nouveaux dons faits au musée du diocèse d'Angers, 389. — Mort de M. le docteur Guépin, 389. — M. Villemain à la Bibliothèque d'Angers, 390. — Les Origines de la société moderne, par M. Poinsignon, 390. — Nomination de M. Mourin au Lycée de Nantes, 390.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Manuel du Pèlerin à Notre-Dame de Torcé (article de dom P. Piolin, 62. — Abrégé d'histoire sainte, par M. Dulac, 128. — Une Paroisse vendéenne sous la Terreur, par M. le comte Th. de Quatrebarbes, 128. — Etudes médicales sur les poètes latins, par M. P. Menière, 128. — Glossaire de la France centrale, par M. le comte Jaubert (article de M. Adville), 188. — D'Angers au Bosphore, par M. Godard-Faultrier, 191. — Vie d'Antoine du Prat, par M. le marquis du Prat, 192. — Carte des souvenirs historiques de l'Anjou, par M. Labessière, 256. — Ouvrages de M. Dupuis, professeur de mathématiques au Lycée d'Angers, 256.

LA REVUE DE L'ANJOU ET DU MAINE

Paraît le 1er de chaque mois, par livraisons de 64 pages gr. in-8°, et forme tous les ans deux volumes.

Le prix de l'abonnement est de 15 francs par an.

On souscrit : A Angers, chez MM. Cosnier et Lachèse ; — au Mans, chez M. Galienne ; — à Laval, chez M. H. Godbert ; — et chez les principaux libraires de Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

JAN 12 1938